This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 833 594

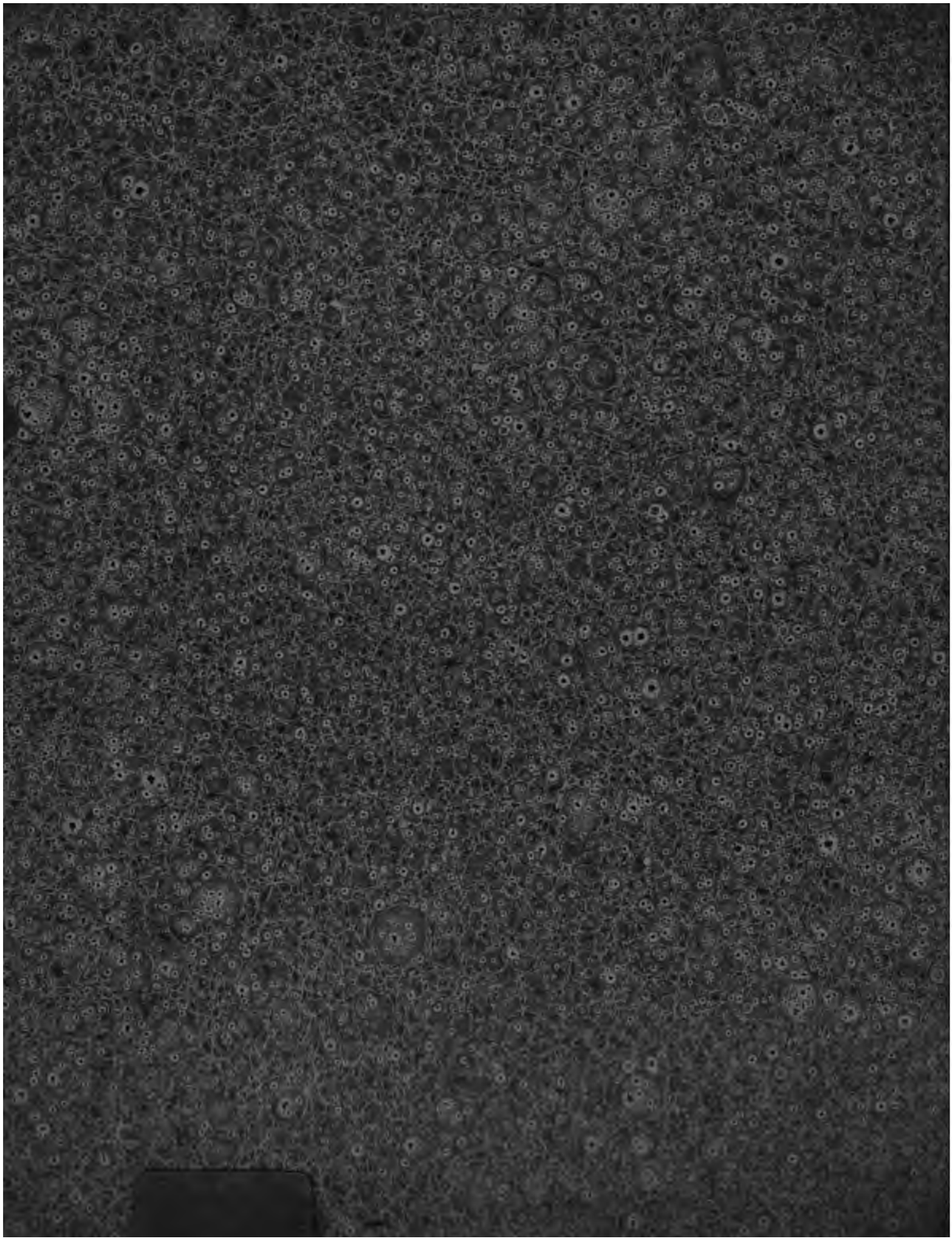

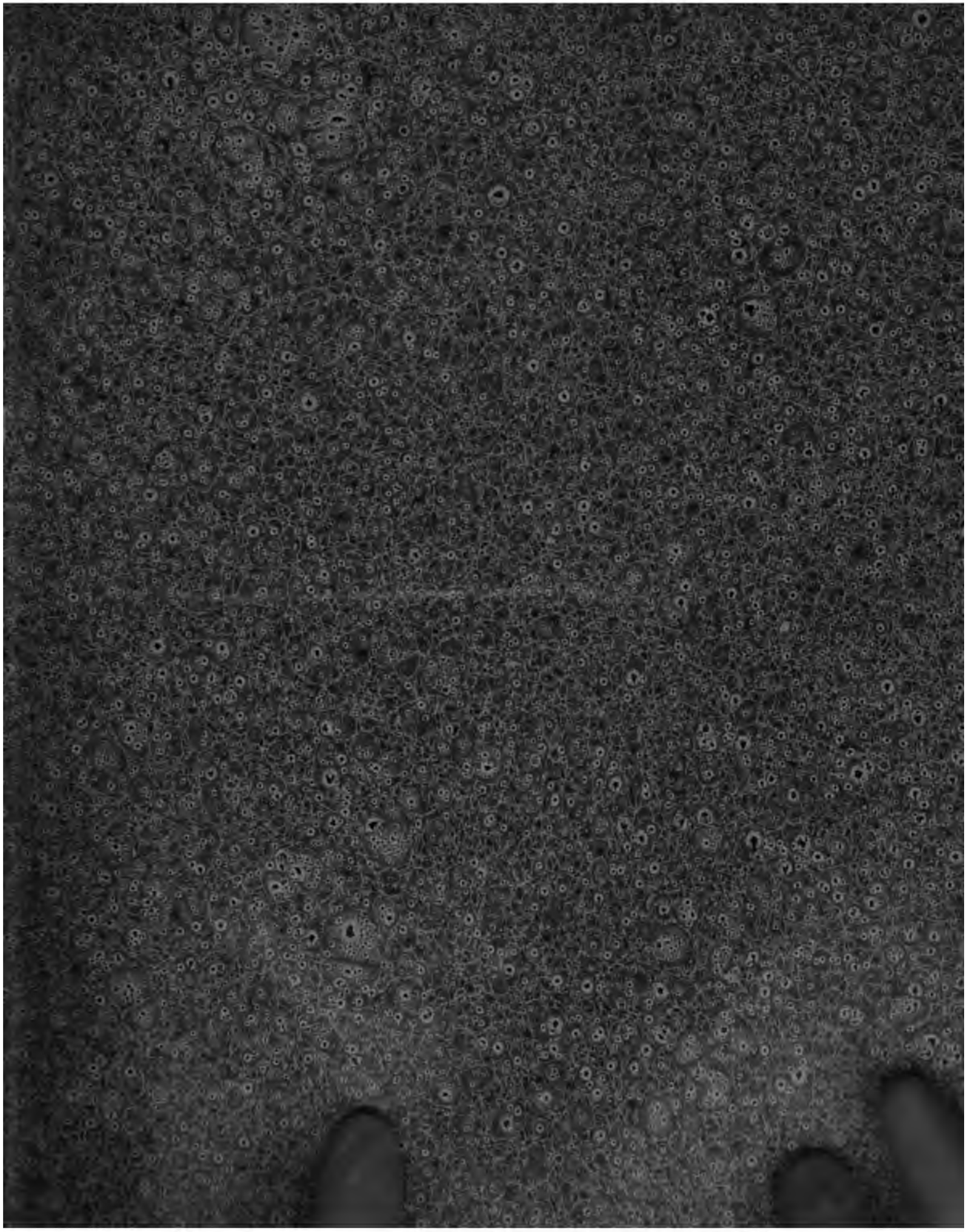

UG. 16.4.

MÉMOIRES

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR.

S 3

MÉMOIRES

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

TOME SECOND.

ANNÉES 1842, 43, 44, 45, 46.

A DIJON,

CHEZ LAMARCHE ET DROUELLE, LIBRAIRES, PLACE SAINT-ÉTIENNE.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 30.

1847.

L.M. DIDRON
I.H.S.V
PRESBYTER.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 22 1977

DC611

1892/92

LIBRI RU
I.H.S.V
PRESBYTER.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

Du 19 Août 1841 au 16 Août 1842.

MESSIEURS,

Toute individualité qui se respecte, doit se demander compte de sa journée quand elle est finie. Fidèle à cette pensée qui vous honore, je viens vous faire un exposé rapide de vos œuvres pendant la session qui va se clore. Vous n'aurez pas à en rougir, Messieurs : il y a de la vie dans le corps que vous représentez ; on la sent jusque dans ses extrémités, qui répondent à votre appel, comme au sommet de l'échelle administrative, d'où le Ministre vous protège, et vous confie d'honorables missions. Les sociétés savantes correspondent avec vous, des intelligences d'élite ont désiré s'éclairer de vos lumières, et vous ont offert leur bon vouloir et leur activité. Le présent vaut votre passé, et l'un et l'autre doivent faire concevoir au pays qui nous soutient, de belles espérances pour l'avenir.

Il y a de l'histoire perdue, il y en a qui est écrite sur les monuments. Notre tâche, Messieurs, est de *rechercher* l'une et de *conserver* l'autre.

Après la conquête des Gaules, les vainqueurs s'y établirent avec leur langue, leurs arts et leurs superstitions. Les idiomes modernes de la France et de l'Espagne disent assez haut l'influence romaine dans ces contrées : le Basque et le Bas-Breton sont demeurés sur le sol, comme une vivante protestation de notre patrie contre l'esclavage. Ce qui s'opéra dans le langage est si radical, qu'au défaut d'autres preuves, on pourrait assurer que Rome imprima son cachet ailleurs encore : l'architecture, comme la langue, garde le souvenir des Latins : le mot *Roman*, au reste, s'est établi de droit dans l'histoire de la littérature et de l'architectonique.

Mais les arts et la langue n'existent qu'avec des idées. Il s'agirait de savoir jusqu'à quel point notre pays subit l'influence de celles de Rome, ou quelles modifications elles éprouvèrent au contact des idées gauloises. Voilà une question, Messieurs, qui est loin d'être épuisée. Si la session qui va finir n'a pas écrit le dernier mot de cette page d'histoire philosophique, toujours est-il qu'elle a jeté de vives lumières dans la question:

A Samothrace, dit Cicéron (1), on voyait une grande quantité de tableaux, expressions des vœux de personnes qui avaient échappé à la tempête. Tite-Live rapporte qu'à Epidaure, dans son beau temple d'Esculape, on voyait les dons précieux que les malades avaient consacrés à ce Dieu, comme une récompense des remèdes qu'il leur avait indiqués (2). Strabon confirme Tite-Live, et ajoute que même chose se voyait dans l'île de Cos, et à Trice en Thessalie (3). Justin parle en termes magnifiques des vœux et des riches présents que les princes et les peuples avaient faits au temple d'Apollon, à Delphes (4). Vous connaissez, d'ailleurs, les poésies d'Horace (5) et de Tibulle (6) : elles sont, ici encore, l'histoire des superstitions du polythéisme.

Or, Messieurs, aux *sources de la Seine*, où vos ouvriers travaillent encore, près

(1) De Nat. Deor., III, 37 : Nonne animadvertis ex tot tabellis pictis, quam multi votis vim tempestatis effugerint.

(2) Tite-Live, XLV, 28.....Tum donis dives erat, quæ remediorum salutarium ægri mercedem sacraverant deo.

(3) Strabon, VIII : Ἐν οἷς ἀναγεγραμμέναι τυγχάνουσι αἱ θεραπεῖαι, κ. τ. λ.

(4) Justin, XXIV, 6 :.... Quæque, magnificentia sui, reddentium vota, gratam voluntatem....

(5) Horace, I, od. 5 :..... Me tabula sacer
Votiva paries indicat uvida
Suspendisse potenti
Vestimenta maris deo.

(6) Tibulle, I, éleg. 5 : Nunc, dea, nunc succurre mihi : nam posse mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

du lieu où fut trouvée la belle *galère en bronze* qui se voit au musée, vous avez découvert de nombreuses preuves que les idées superstitieuses des Grecs et des Romains ont été transportées chez nous, et qu'elles s'y sont établies avec honneur. Montfaucon, dans le supplément de son Antiquité expliquée (1), rapporte des oreilles votives; vos fouilles vous ont donné des pieds, des mains, des yeux, des bras, des jambes, des têtes, des bustes, des troncs d'hommes et de femmes, des anneaux, des enfants emmaillottés, des statues, des fragments de colonnes, des médailles en or, enfin plus de cinquante objets divers, qui attendent, dans votre musée lapidaire, les nouveaux fragments qui sont encore, sur place, l'objet des soins et des recherches de vos commissaires. Un jour, quand vous aurez recueilli tous les restes de ce temple, une notice viendra les expliquer; le dessin devra, dans l'intérêt de la science, reproduire les fragments les plus précieux par leur originalité et leur conservation. Il suffit aujourd'hui que l'on sache que ces travaux continuent à fixer votre attention et à exciter votre zèle.

Mais antérieurement à l'érection de ce temple construit dans un pays sauvage, où se réfugia probablement le polythéisme des conquérants à l'époque où les chrétiens l'appelèrent *paganisme* (2), il existait, à quatre lieues ouest des sources de la Seine, une ville fameuse, où César frappa son dernier coup. Vous avez voulu, depuis quelques années, remuer le terrain où fut *Alisia*, et en faire sortir quelques documents pour l'histoire de la Bourgogne. Vos travailleurs y sont encore établis, au moment où j'ai l'honneur de vous parler.

Messieurs, espérons que les plans qui seront pris, que les découvertes que nous avons droit d'attendre, compenseront vos peines et vos sacrifices : la France, quoi qu'il en soit, vous remerciera de vous être inclinés respectueusement sur les rochers où expira dans le sang et le feu le dernier souffle de la vieille liberté gauloise.

Le champ sur lequel vous travaillez est vaste, à coup sûr, et vos sentinelles sont nombreuses; pourtant, je ne sache pas que rien de celtique vous soit parvenu pendant cette session, à moins d'attribuer à l'époque primitive de notre histoire le *fragment de silex* que votre Secrétaire a trouvé dans les *Chaumes* d'Auvenay. Mais sur ces mêmes hauteurs, sillonnées par mille voies romaines, en vue d'un ancien camp (3), et dans le voisinage de la belle colonne de Cussy, vous avez signalé au monde savant une quantité prodigieuse de tombelles qui viennent à l'appui de l'opinion de M. Lavirotte, votre correspondant, et qui ont engagé votre rapporteur à regarder ce lieu élevé, proche d'Ivry, comme le champ de bataille de César et des Helvétiens, sur lequel tombèrent tant d'hommes, si l'on en croit les Mémoires du

(1) D. de Montfaucon, l. II du Supplém., p. 122.

(2) On sait que *paganisme* veut dire *la religion des payens*, habitants du *pagus*.

(3) Celui de *Défend.* Voir les Mémoires de cette année.

s'occupe des vingt-quatre tableaux ; la partie historique a été confiée à l'érudition de M. *Laperouse.*

Nous avons pu faire mieux qu'un dessin à l'église *Saint-Michel de Dijon.* Sous son beau portail de la renaissance (commencement du XVI^e^ siècle), il y a une sorte de *console* sur laquelle on voit, comme dans plusieurs églises d'Italie au commencement du XVI^e^ siècle, et dans la littérature de la même époque, un mélange de sacré et de profane. Elle est appuyée gracieusement contre le pied-droit qui sépare les deux portes centrales. Ce petit chef-d'œuvre, qui montre en haut-relief les idées et les formes de son époque, est exposé aux outrages du public, et déjà des parties ont été brisées. Dans votre douleur, et l'impossibilité d'obtenir du ministère des fonds pour le *moulage* de cette console qu'on mutile, vous les avez pris dans votre propre caisse; et une Commission a été nommée pour diriger les travaux qui ont l'avantage, sinon de conserver l'original, au moins d'en garder et d'en multiplier des copies exactes à une époque donnée.

A *Beaune*, vous avez défendu l'originalité de sa vieille Collégiale contre les prétentions d'un voisin qui se disposait à l'altérer; — à *Labussière*, de précieux *bas-reliefs* ont été rendus à son Eglise; — *Bar-le-Régulier* verra un jour des sculptures de la sienne dessinées par M. de SAINT-GÉRAND et expliquées par une notice de M. BARD; — enfin, *une tombe* a été protégée dans le cimetière de *Rouvres;* une autre, signalée à *Bure-les-Templiers*, sera rendue à son Eglise. Voilà, Messieurs, avec le moulage d'un *pilastre en bois*, et du crâne de *Jean-sans-Peur*, l'analyse d'une partie considérable de vos travaux. Cependant, il faut le dire, après avoir déposé un *exemplaire du crâne* à la Bibliothèque de la ville, un autre au Musée, un autre aux Archives de Bourgogne, et en avoir donné deux autres aux villes de Semur et de Châtillon, vous avez voulu, Messieurs, que désormais la sépulture de Philippe-le-Hardi et de son fils ne demeurassent plus inconnues et sans honneur sous les tours de Saint-Benigne. Au défaut de leurs tombeaux magnifiques qui demeurent au Musée, confiés aux soins de notre collègue M. de Saint-Mémin, deux tables de marbre indiqueront les lieux où reposent les dépouilles ducales. Vous en avez rédigé les inscriptions. Tel est votre vœu du moins; mais vous espérez que le CONSEIL GÉNÉRAL, qui aime avec passion le pays qu'il représente, approuvera notre zèle, et prouvera le sien pour l'honneur bourguignon, en votant aux Ducs telle marque de souvenir qu'il lui plaira.

Pour la partie littéraire et graphique, les frais en ont été faits par M. de SAINT-MÉMIN, dont le travail sur la Chartreuse va être soumis au Comité de lecture; — par M. A. BARTHÉLEMY, associé correspondant, qui vous a fait parvenir un Mémoire sur la numismatique du Comté et de l'Evêché d'Auxerre; — par M. de SAINT-GÉRAND, qui a fait le croquis de quelques têtes des boiseries de Bar-le-Régulier; — par M. SAGOT, qui a fait un rapport sur Labussière, et donné le résultat de ses recher-

ches dans les souterrains du Logis-du-Roi, de Saint-Michel et de Saint-Etienne; — par M. H. Baudot, notre Président, qui vous a offert un dessin à la plume d'une hache en fer trouvée sur le territoire de Corberon, et son travail sur la découverte de sépultures romaines à Foncegrive, et une tradition relative à ces lieux voisins de la forêt; — enfin, par M. Rossignol, qui a eu l'honneur de vous lire une notice sur les fouilles des Chaumes d'Auvenay, près Ivry; — une notice sur les substructions des Chauseaux, — et un Mémoire sur les rapports de la philologie et de l'archéologie.

Vous trouverez, Messieurs, dans les Mémoires ce que le Comité de lecture a désigné pour l'impression de cette année.

Telle est, Messieurs, s'il m'est permis de dire ainsi, la partie positive des travaux de la session de 1842. Mais des propositions ont été faites, et n'ont pas encore été sérieusement traitées : on vous a proposé le transport de la margelle sculptée du puits de l'impasse de la Conciergerie; et M. Maillard de Chamburé a désiré voir rétablir à Saint-Benigne le *retable* en bois déposé dans la chapelle du cimetière en 1805, et qui venait de la chapelle détruite au chevet de la Cathédrale. Cette proposition a été la dernière de M. Maillard : quelques jours après, la mort l'enlevait à la science. Vous me permettrez, Messieurs, de m'arrêter un moment, et d'être ici l'interprète de vos regrets. M. Charles-Hippolyte Maillard de Chamburé naquit à Semur le 11 juillet 1798; nous l'avons perdu le 10 septembre 1841. A peine âgé de quarante-trois ans, il était déjà vieux par sa réputation. Voué de bonne heure aux études archéologiques, il était entré à l'Académie de Bourgogne par une dissertation sur le dieu *Moritasgen*. — Vous connaissez sa chronique de Montfort; — les textes du *Voyage pittoresque en Bourgogne;* — Dijon ancien et moderne; sa publication des *Règles et Statuts secrets des Templiers;* — ses fragments sur Alise; — et le projet du *Monasticum burgundicum*. Quand il est mort, la Société d'Archéologie de Genève se l'agrégeait; votre Président était de la plupart des Sociétés savantes. La Commission a senti ce qu'elle perdait dans l'intelligence et l'activité de M. Maillard de Chamburé.

Je reprends, Messieurs, le cours du compte rendu de vos travaux : quelque durs que soient les coups de la mort, elle ne tue pas les Sociétés comme un homme. J'ai eu l'honneur de vous exposer ce que vous avez accompli, et ce qui vous a été proposé : il me reste à vous entretenir de ce que vous n'avez pas encore terminé, des objets qui ont été signalés à votre attention; enfin, de votre correspondance : car votre vie est répandue sur tous ces points, comme sur tout le département l'activité de vos Membres.

Les travaux consciencieux ne se font pas d'un jour à l'autre, surtout quand ils sont aussi vastes et aussi difficiles que ceux dont s'est chargé votre Comité des voies romaines. La Carte des *voies romaines* sera une œuvre qui fera honneur à la

Commission. Seule, cette carte manifesterait la puissance de Rome, l'état du pays à l'époque des invasions, l'importance des villes, la marche des troupes; elle sera l'énergique croquis de la statistique de cette partie des Gaules, au seuil de l'histoire de France. Nous avons l'espoir d'en jouir dans le courant de la prochaine session.

M. Meunier, l'un de nos zélés collaborateurs, vous a signalé l'existence d'anciennes constructions sur le territoire de *Fain-lez-Montbard*, au lieu appelé la *Ville-des-Cras*, et sur celui de la commune de *Frêne*, près de la *Fontaine de Saint-Martin*. Ces désignations, Messieurs, sont aussi précises que dignes de votre attention. La ville des *Cras* était probablement une de ces *villa* gallo-romaines si peu explorées jusqu'à ce jour, et semblable à celle que j'ai eu l'honneur de vous indiquer sur le territoire de Meursault (1).

Les ruines de la Fontaine Saint-Martin méritent aussi d'être prises en considération. Vous savez que c'est près des fontaines et aux sources des rivières que les hommes s'arrêtent préférablement. Le nom grec qui exprime la *fraternité*, trouve sa racine première dans celle de *fontaine* ou *puits;* et une grande quantité de villes et de villages arabes portent le nom général de *sources*. On plante son pavillon où l'on trouve des aliments : les hommes se ressemblent partout. Je ne serais point étonné que la fontaine signalée par M. Meunier, et qu'honore aujourd'hui le nom d'un Saint, ait été fameuse antérieurement à l'établissement du christianisme.

Le même membre vous a donné connaissance d'un *camp romain* sur le mont Rasé, commune de *Corsaint*, et dans lequel ont été trouvés les fragments de bracelet dont il vous a fait hommage.

M. de Christol a recommandé à votre attention un *bas-relief* qui se trouve à *Tanay*, canton de Mirebeau; — et à *Corberon*, sur celui de Seurre, dans la propriété de M. Audiffret-Gillot. M. le Président vous a fait connaître une découverte de *substructions*, de *médailles*, de *haches*, et d'un petit sanglier en bronze dont il vous a donné le dessin. Vous voyez, Messieurs, que notre année n'a pas été perdue, et que, pendant la suivante, votre activité ne manquera pas d'aliments.

Chargé de vous faire connaître les mouvements du Corps dont nous sommes tous les membres, je n'aurais accompli qu'une partie d'un devoir qui m'honore, si je passais sous silence les travaux particuliers que quelques-uns de vous, Messieurs, ont jugé convenable de publier, et de déposer dans votre bibliothèque.

Elle a reçu :

1° Une Notice de M. Garnier, sur les Compagnons de la Coquille;

2° De M. Caumont, une Notice sur la Chapelle Saint-Bernard, à Fontaine;

3° De M. Marnotte, un Rapport sur des Découvertes archéologiques faites dans les rues de Besançon;

(1) Voyez le rapport sur les Chanceaux, imprimé dans les Mémoires de cette année.

4° De M. Bard, une Notice sur les Eglises de la Côte;

5° De M. Tosi, huit numéros de la *Rivista musicale* de Rome;

6° De M. Vallot, un Mémoire pour servir à l'Histoire des Insectes ennemis de la vigne, et à l'introduction des moyens propres à prévenir leurs ravages;

7° De M. Frantin, un Mémoire à consulter pour l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon, en 1842;

8° De M. Barthélemy (*Anatole*), deux brochures : l'une intitulée Essai sur l'Histoire monétaire de l'Abbaye de Cluny; l'autre, Rapport sur quelques Monuments religieux et féodaux de la Loire;

9° De M. *Ed.* Clerc, 1° une Notice sur les Camps romains et les *Tumuli* de l'ancienne Séquanie, accompagnée du dessin de différents Objets tumulaires trouvés sur les bords du Rhin, près de la cité des Rauraques; 2° un fragment de son Histoire de la Franche-Comté, comprenant l'Epoque séquanaise;

10° De M. P. de Genbloux, deux Lettres : l'une adressée à M. Raoul Rochette, sur les Evalines; l'autre, à M. A. Leprévost, sur l'Y;

11° De M. Duchêne, de la Bibliothèque royale, un Opuscule sur les Sociétés littéraires de France;

12° De M. Vienne, une Notice sur *Six-Fours* et *La Seyne*, communes de l'arrondissement de Toulon;

13° Enfin, de M. Guérard, trois volumes de la Collection des Cartulaires de France, qu'il a publiés pour le Gouvernement.

Vous avez reçu, en outre, de M. Mermet, la lithographie d'une Statuette, et celle de saint Guillaume du Désert.

S'il y a quelque gloire à correspondre avec des hommes qui viennent déposer dans la ruche commune le fruit de leurs excursions, il n'y en a pas moins à correspondre avec des *Corps tout entiers*. Vous avez reçu :

1° De la *Société archéologique et historique de Genève*, la quatrième livraison du premier volume de ses Mémoires; — une Lettre sur les Monnaies cusiques, et une Notice sur les *Léproseries* au XV^e^ siècle;

2° De la *Société des Sciences et Arts du département du Var*, deux Bulletins trimestriels;

3° L'Indicateur de l'Hérault, contenant le Compte rendu de la séance publique annuelle de la *Société archéologique de Béziers;*

4° De la *Société archéologique du midi de la France*, la huitième livraison du tome IV^e^ de ses Mémoires;

5° De la *Société de l'Histoire de France*, les numéros 5, 6 et 7 du septième volume de son Bulletin;

6° Enfin, de la *Commission des Monuments de la Gironde*, le volume de ses Travaux.

A côté de votre correspondance manuscrite ou imprimée, il y a quelque chose qui vaut mieux que les phrases descriptives ou systématiques : je veux dire les *objets* eux-mêmes, qui, s'ils ne disent pas toujours tout ce qu'ils sont, ne mentent jamais sur leur propre compte.

Vos Collections archéologiques ont été enrichies :

1° Par M. Carré, employé aux Archives et aux écritures de la Commission, de trente *Jetons* de Bourgogne, d'une *Lampe* antique, d'une Monnaie de Prusse, d'une autre de la République ; et, de pair avec M. *Franoy*, agent-voyer de la ville, de plusieurs autres *Jetons*, de *Médailles*, *Roulettes*, *Rondelles* en plomb, avec cette inscription en lettres onciales : *Ley Deu;* d'une *Fourchette* avec un manche en os, et d'une *Lame* de miséricorde, trouvées dans les terrassements du bastion Saint-Nicolas ;

2° Par M. Caumont, de quelques Jetons de maires ;

3° Par M. Chaussier, d'un *Bronze* trouvé à Pagny en 1773 ;

4° Par M. Cotherat-Legros, d'Arnay-le-Duc, de cinq *Médailles*, dont deux en argent ;

5° Par M. Darcy, de quatre Médailles du Bas-Empire, faisant partie de 500 trouvées dans le bois des Maillis, près d'Auxonne ;

6° Par M. Dequet, de deux Fers à cheval trouvés sous la voie romaine qui traverse la forêt d'Izeure ;

7° Par M. Garnier, de divers débris de *Pierres* sculptées, qui accompagnaient son Rapport ;

8° Par M. Hébert, agent-voyer, des deux *Conduits en terre* trouvés près de Mirebeau ;

9° Par M. Meunier, des fragmens du *Bracelet* signalé plus haut ; — de *Clefs* en fer trouvées à Montzeron, commune de Toutry ; — d'une Anse d'*Amphore*, trouvée à Auxonne ; — d'une vieille Lame d'épée, trouvée à Soirans, près de la même ville, — et d'un Fer de *Hallebarde*, de 93, trouvé à *Fain-lez-Montbard*, dans le climat de la *Criache ;*

10° Par M. Monot, qui vous a offert une *Médaille* en bronze trouvée dans une cave de la rue Saint-Philibert ;

11° Par M. Noirot, de huit *Médailles* des Maillis, sur les confins duquel M. H. Baudot a signalé la découverte de 500 Médailles en argent et du Bas-Empire ;

12° Par M. Rossignol, qui vous a prié d'accepter une *Figurine* en bronze, et un *Anneau* de même métal, trouvés au climat des *Chauseaux*, près Meursault ;

13° Par M. Sauterot, juge de paix à Pouilly, d'une Epée du temps de Charles IX ;

14° Enfin, par M. Viard, qui vous a envoyé trois *Pièces de Monnaie*, dont deux en argent, et un petit *Médaillon* en ivoire trouvé à Orain.

A ces dons, qui sont dus à la générosité des membres et de quelques personnes amies de la science, il faut ajouter l'acquisition que vous avez faite de *trois Bracelets* en cuivre, et d'une *Couronne* de substance douteuse, trouvés dans des tombeaux par un habitant de Foncegrive. Voilà, Messieurs, l'histoire de la session de 1842 : il n'y manque plus que les noms des hommes que vous avez, cette année, admis dans le sein de la Commission.

Ont été nommés :

MM. Ph. Guignard, de Dijon, ancien employé aux Archives départementales, etc., correspondant;

J. Marion, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris, correspondant;

Nicolas, ingénieur des ponts et chaussées, à Châtillon, correspondant;

Prissey, numismate à Dijon, associé résidant;

Donay, ancien proviseur du collége d'Orléans, à Rouvray; correspondant,

Ed. Clerc, conseiller à la Cour royale de Besançon, correspondant;

Th. Foisset, juge d'instruction au Tribunal de Beaune, correspondant;

Et M. Gaslonde, professeur à l'Ecole de Droit de Dijon, associé résidant.

Vous l'avez vu, Messieurs : il y a de la vie dans le Corps que nous composons. Ayons-en conscience, et vivons dans toute la plénitude du mot. Continuons nos travaux autour des monuments bâtis, sculptés, coulés en bronze, peints ou écrits. Pendant qu'ailleurs on veut du profit, qu'on exploite toutes les idées pour les transformer en or, que la spéculation s'établit jusque dans la littérature historique, il est honorable, il est bon pour le pays qu'il y ait dans son sein des hommes qui concentrent leur vie dans le culte désintéressé des sciences et des arts, qui se passionnent pour le beau et le vrai, sans autre considération que le vrai et le beau, et qui ne veulent pas que leur esprit s'abaisse et se perde dans le bruit, et au niveau d'une foule de vanités contemporaines. Quand nous aurons, en silence, tracé les grandes voies romaines, tiré de terre les édifices du passé, étudié leurs débris, admiré et classé ce qui est debout; quand tous les matériaux seront amassés, il naîtra parmi vous, Messieurs, un historien qui les prendra, et élèvera un monument dont toute la gloire ne lui appartiendra pas : l'édifice portera son nom, à la bonne heure; mais chacune des pierres sera marquée du vôtre.

ROSSIGNOL,

Secrétaire de la Commission,

Conservateur des Archives de Bourgogne.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

Du 16 Août 1842 au 16 Août 1843.

MESSIEURS,

L'HISTOIRE est de la plus haute importance; mais est-elle toujours l'expression fidèle de la vérité? Au lieu d'être un juge sévère, l'historien n'est-il pas souvent un avocat qui plaide pour un client, un homme d'esprit qui s'amuse, un philosophe qu'un système préoccupe? Le XVII^e^ siècle eut des historiens *littérateurs;* le XVIII^e^, des historiens *philosophes;* le nôtre, à la vue de leurs aberrations, a compris que pour être vénérée, l'histoire devait être indépendante : nous voulons des faits *quand même.* Aussi bien publie-t-on partout les correspondances négligées, des cartulaires qu'on brûlait autrefois, des actes judiciaires oubliés dans les Archives des cours, des mémoires privés, des papiers d'état, des procès-verbaux et des registres. Les Commissions d'archéologie s'établissent sur tous les points de la France,

cherchant à éclairer les ténèbres, et surtout à conserver à l'histoire ses documents les plus solides, les faits bruts, la pierre et le bronze.

Messieurs, le dernier jour de votre session est le plus solennel de tous : c'est un examen, une vue rétrospective sur ce que vous avez dit et fait; il s'agit de compter avec nous-mêmes.

Si chaque département avait dans son sein une réunion d'hommes zélés qui voulussent se partager le territoire, et l'explorer sérieusement dans toute sa profondeur, bientôt la France aurait une base historique, un texte qui ferait honneur aux sociétés qui auraient contribué à l'écrire. Mais, pour procéder avec méthode, vous avez dû commencer par ce qu'il y avait de plus large, dresser une carte des voies romaines qui sillonnent le pays. Vous ne vous dissimulez pas, Messieurs, que ce travail est long et minutieux; c'est votre plan de campagne pour de longues années. Une fois les bases posées, à chaque séance cette carte s'augmentera; il arrivera un jour où la science aura, dans ce travail, une vue synoptique de tous les débris anciens qui couvrent le département : routes antiques, pagi, villæ, oppida, cités, temples, établissements thermaux, champs de bataille, sépultures, monuments commémoratoires. Ce travail sera comme une statistique en relief qui aura l'avantage de montrer d'un coup les choses et la place des choses. Nous espérions, l'année dernière, que les opérations du Comité chargé des voies romaines seraient bientôt terminées, et qu'il vous présenterait, pendant cette session, le fruit de ses travaux : nous voyons avec regret que nous n'en jouirons pas avant l'hiver prochain; mais il sera plus riche, plus digne de la Commission.

Si ce retard entrave un peu votre marche, Messieurs, il ne l'arrête pas. Pendant que vos antiquaires géomètres placent des jalons et mesurent le sol, vous avez partout des explorateurs qui le fouillent et préparent des matériaux pour l'œuvre. Il s'agit, en attendant, de les enregistrer, de les décrire et de les expliquer.

La Côte-d'Or a peu de monuments celtiques; les départements voisins ne sont pas plus riches que nous sous ce rapport, malgré les prétentions de quelques philologues systématiques. Le but de la science n'est pas de trouver tout partout; ce serait folie. Je conçois qu'il y ait quelque plaisir à considérer, à sa porte, des pierres vénérées il y a deux mille ans et maintenant déchues et ignorées; mais y a-t-il du déshonneur à n'en avoir plus, ou à n'en avoir jamais eu? Laissons à d'autres, Messieurs, ces petites préoccupations, et continuons à faire de la science dans l'intérêt exclusif de la vérité. Il ne vous a été signalé cette année qu'un monument celtique : *le Kremleck* de *La Roche-en-Brenil*, près de Rouvray. Au lieu de nous attrister de la communication isolée de M. Nodot, nous nous en félicitons;

c'est une nouvelle preuve de l'intelligence de nos correspondants. Mais après cette époque *gauloise* si reculée et si peu connue, viennent les *Romains*, qui couvrent le pays de leurs armes et de leurs monuments. Tout change, les mœurs et la langue; une civilisation nouvelle prend la place du druidisme par droit de conquête: la Gaule est romaine.

Ici, Messieurs, le champ est vaste, il y a immensément à récolter. Voici l'énumération rapide des lieux où vous avez reconnu, pendant le cours de cette année, des traces d'établissements gallo-romains, et les vestiges qui en sont la preuve.

A Foissy, il existe de nombreux fragments de Tuiles à rebords d'un mètre d'élévation: grandeur remarquable, que nous devons enregistrer pour sa rareté, au moins dans la Bourgogne. (*M. le Curé de Foissy.*)

Aux Chagnats, dans le lieu même où l'année dernière il a découvert une mosaïque, M. de Chastellux a fait connaître l'existence de Briques et Tuyaux. De vastes substructions y ont été mises à jour.

A Santenay, ont été trouvées trois Statuettes en bronze. (Communiquées par M. de Longuy.)

A Quemigny, une petite Minerve de même métal a été signalée par M. de Saint-Mémin.

A Aiserey-sur-Saône, M. Gaulin a reconnu des Sépultures, et, à quelques pas des squelettes, une suite de Vases en terre placés les uns dans les autres, comme ceux des ateliers de poterie.

A Véronnes-les-Grandes, non loin d'Orville, au Grand-Châtelet, on a recueilli des Fibules, des Lampes; reconnu des Ossements calcinés, quatorze Squelettes, ainsi que l'emplacement d'un Village. (M. Demartinécourt.)

A Bellenèuve, M. Mouzin indique des Briques figurées, des restes d'Aqueduc et de Murailles, signes évidents de l'époque romaine de notre histoire.

A Magny-sur-Tille, d'où viennent la petite cruche et la bouteille en verre que vous avez dans vos collections, M. Claudon a encore trouvé d'autres Vases, des Débris dont quelques-uns ont été dessinés par M. le Président, des fragments d'un Miroir métallique, des Grains de Collier, des Médailles. Il pense que le paganisme avait un polyandre dans cette commune.

A Izier, on a découvert une Statuette en bronze et quelques Médailles;

A Varanges, deux Colombes sépulcrales jumelles, qui sont maintenant dans votre musée lapidaire, présentées par M. Caumont, par l'intermédiaire de qui vous les avez acquises;

A Volenay, devant le portail de son église, des Tombeaux en pierre en grand nombre, qui peuvent faire croire aussi à la présence d'un polyandre;

A Dijon, dans les sablières de Montmusard, des Vases en terre d'une forme élégante;

A Gemeaux, différents objets d'une légère importance, quelques Médailles, et plus de deux cents Fers à cheval dont nous nous garderons bien d'assurer l'antiquité;

A Avot, dans le canton de Grancey, des Sépultures gallo-romaines, des Bracelets en bronze, signalés par M. le Président;

A Gevrey, encore des Sépultures et des bracelets, signalés par le même membre;

A Clamerey, près de Précy-sous-Thil, sur un terrain appartenant à M. de Loisy, des Tuiles, des Fûts de Colonnes, des Piédestaux, des Chapiteaux, et beaucoup d'objets mobiliers qui peuvent faire croire à la présence d'une *villa*.

A Saint-Valentin de Griselle, vous avez remarqué dans un souterrain un Monument funèbre attribué à Sabinus, dont il rappelle le nom.

A Sacquenay, près de la voie romaine, M. Viard a trouvé un Anneau en bronze et des Médailles dont il vous a fait hommage.

A Gissey, près du canal, M. Chaussier a recueilli un beau Fer de Lance en bronze, quatre Clefs dont l'anneau est également en bronze et d'un travail élégant.

A Recey, M. Bizot signale des débris de Poterie, un Tombeau qui contenait la lame du coutelas que vous avez dans vos collections.

A Vanvey et dans les communes voisines, une lettre de M. Lalbain signale une grande quantité de Tombeaux. M. Lapeyrouse confirme cette lettre, et cite la montagne de Saint-Phal comme spécialement riche en documents funéraires.

A La Margelle, ferme du Petit-Vallès, M. Noirot a vu et décrit un Hypocauste près de la voie romaine.

D'Alise, vous ont été adressées des Médailles, des débris de peu d'importance, quelques grains de poussière, derniers restes de cette vieille et fière cité qui arrêta César, et sur laquelle peut-être vous avez dit le dernier mot.

A Pontailler, où fut trouvée autrefois la Vénus Anadyomène qui est aujourd'hui au musée de la Ville, votre Secrétaire, aidé du zèle de M. Clerc, aujourd'hui curé de Montbard, a reconnu d'innombrables vestiges d'un établissement gallo-romain : un Cippe funéraire, des débris de Colonnes, une grande quantité de Médailles en argent, en bronze, *en plomb*. Tout le lit de la *vieille Saône* est jonché de débris

d'Amphores, de Tuiles à rebords, de plomb, d'ustensiles de différents genres : ce qu'il leur a été facile de constater à une époque où les eaux s'étaient retirées. Tout le mont Ardou dont le pied est mouillé par cette partie de la Saône, est également couvert de semblables débris. Le vigneron les soulève, recueille ce qui lui paraît précieux, et ne laisse à la surface que la tuile et la poterie. L'un trouve les fondations d'une muraille, l'autre une voûte. Il n'y a pas de doute que là fut une ville qui dominait la Saône et le pays. Etait-ce *Amagetobria*? — *Adhuc sub judice lis est.* Tant qu'on n'aura pas d'autres documents que ceux que nous possédons, d'autres inscriptions que celles des potiers et des tombeaux, il sera prudent de garder le silence.

Joignez à tout ce qui précède, les nombreux objets que vous avez découverts sur le territoire de Saint-Germain-la-Feuille, aux sources de la Seine, et dont la description et les dessins seront imprimés à la suite de ce compte-rendu : et vous aurez, Messieurs, l'exposé rapide de vos conquêtes.

Cette campagne n'a donc pas été perdue; je dis mieux, elle formera une des belles pages de vos Annales : car c'est en 1843 que vous avez senti la nécessité de mettre vos richesses en sûreté dans la salle nouvelle que vous tenez de la bienveillance de notre Président honoraire, M. le Préfet du département. Le musée lapidaire est créé; son organisation ne se fera pas long-temps attendre.

Voilà, Messieurs, des noms propres de localités qui doivent enrichir la carte des voies romaines, et des objets matériels qui en seront comme les pièces justificatives. Mais vous ne vous êtes pas arrêtés là, Messieurs : les monuments nationaux ont eu leur part de votre zèle. La croix de Foissy a été protégée; l'église de Bar-le-Régulier dessinée dans quelques-unes de ses parties par M. *de Saint-Gérand;* le beau retable de la chapelle de Pagny gravé de face; celui de Grignon mis sous la protection épiscopale; — le moulage du pilier central du portail de Saint-Michel, exécuté par vos ordres et restauré dans les épreuves par les ouvriers employés aux travaux du musée de Versailles; enfin, les dessins que vous a donnés M. de Mimeure, vous ont fait connaître ce qu'étaient avant 93 la chapelle aux diables de Saint-Michel et la rotonde de Saint-Benigne, dont la crypte vient d'être découverte et qu'en ce moment même vous explorez encore.

Pendant que, d'un côté, vous creusiez la terre, que de l'autre vous dessiniez, vous n'avez pas négligé la partie littéraire et scientifique. *M. de Chastellux* a fait le Plan et la Description des Substructions des Chagnats; — M. *Bard,* une Description de l'Eglise de Bar-le-Régulier; — *M. Vallot,* l'exposé de ses opinions sur la *Pierre qui corne,* la *Reine Pédauque,* les Vases, les Bourses des Statues gallo-romaines, et l'expression vulgaire *se lever dès poitron-jacquette* (se lever de bonne heure); — *M. Garnier* vous a donné connaissance de son travail sur les *Pagi,* dont l'Institut vient de reconnaître le mérite. — Enfin, une description inédite de la ville de Semur,

en Auxois, faite en 1698, et deux savantes lettres de M. d'Huissier d'Argencour sur l'antiquité de cette ville et ses prétendus comtes, ont été tirées de leur obscurité et sauvées d'une prochaine destruction. Vous devez cette découverte au zèle de M. Meunier, et la possession de ces documents à Mme de Ruffey. Toutes ces découvertes sont autant de traits qui se retrouveront un jour dans votre grande description des Antiquités de la Côte-d'Or, qu'en passant je prends la liberté de vous rappeler. Le 16 février dernier, vous avez pris la résolution de vous établir chacun sur un point, pour le décrire. Les grands travaux se font lentement, à la bonne heure; mais est-il moins vrai que pour parvenir, il est indispensable de se mettre en marche? Le but de notre institution n'est pas d'attendre les choses, mais de les chercher, de les étudier. Les découvertes ne se font pas tous les jours; et tous les jours, autour de nous, des villes et des villages nous appellent, des monuments anciens et modernes réclament des monographies, des ruines un croquis, d'autres lieux la reconnaissance de leur pauvreté archéologique : car il faut tout dire; les réticences et l'oubli engendrent les hypothèses, et les hypothèses ne sont pas de la science. Ici, Messieurs, je n'ai point à enregistrer ce que vous avez fait, je ne puis encore dire que ce que vous avez voulu; mais chez les hommes qui vous ressemblent, quand la pensée a provoqué la parole, l'exécution arrive bientôt.

Je n'ai dit qu'un mot de vos travaux aux sources de la Seine. La collaboration active de M. Chaussier-Morisot est au-dessus de toute expression; d'un autre côté, les crayons de M. Mazaros sont plus habiles que ma plume. Les dessins de l'artiste vous montreront énergiquement ce que je décrirais avec peine; et votre Président a composé des textes qui viendront énumérer, décrire et expliquer les gravures.

J'ai eu l'honneur de vous exposer ce que vous avez vu, ce que vous avez recueilli, ce que vous avez pensé, fait et écrit: pourquoi n'ajouter pas, pour compléter les travaux de votre circonscription départementale, la notice imprimée de M. Bard sur la *Situation monumentaire du grand Hôtel-Dieu de Beaune*? Votre correspondant ne pouvait rien choisir qui fût plus digne de ses études : l'hôpital de Beaune est un monument unique dans nos contrées, et qui a traversé quatre siècles sans laisser tomber un seul des fleurons de sa couronne.

MM. Vienne, Luguet, Jolibois, Marion, Préjan, ont fait hommage à la Commission de différents opuscules étrangers à vos travaux, ou par leur objet, ou par la localité. Nous les enregistrons, par reconnaissance d'abord, ensuite parce qu'ils peuvent, la plupart, vous servir de point de comparaison, et jeter ainsi quelque lumière sur le terrain spécial de vos recherches.

Je m'arrête, Messieurs. La Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or a de l'avenir. Les nouveaux membres qui ont désiré partager ses travaux sont

MM. Carré, Morelet, de Montalembert, de Vesvrotte. Permettez-moi de dire, en finissant, qu'une société qui chaque année grandit, comme la vôtre, par son importance scientifique et la distinction de ses membres, est une société vivante et digne de vivre.

ROSSIGNOL,

Secrétaire de la Commission,

Conservateur des Archives de Bourgogne.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

du 16 août 1843 au 16 août 1844.

MESSIEURS,

Après chacune de vos campagnes, vous avez coutume de vous arrêter un moment pour faire la revue de vos œuvres. C'est une page de vos Annales que j'esquisserai rapidement, mais avec amour et fidélité.

Quelles sont, avant tout, vos conquêtes matérielles, les objets qui sont nouvellement entrés dans vos collections ? Notre but n'est point d'entasser pêle-mêle sur un point du département tous les débris antiques qu'il couvre : les choses ont un lieu qui leur est propre, et qu'elles ne quittent jamais sans diminuer de valeur, ou la perdre entièrement. Laissons répandus sur le pays les traits altérés de sa vieille physionomie : signalons-les au respect de nos contemporains, par notre zèle protecteur ; à la postérité, par des descriptions exactes : nous aurons mieux mérité de l'une et des autres, qu'en faisant, dans quelque désert, avec les restes de toutes les

générations, de monstrueuses et insignifiantes pyramides. Vous ne recueillez que ce que le vent emporterait, ou que briserait le vandalisme des ignorants. Rares sont donc les objets qui sont entrés dans votre Musée, et nous nous en félicitons. Mais ils sont d'autant plus rares que l'époque est moins récente. Cette année, rien n'a signalé à vos investigations les temps celtiques, qu'une petite hache en pierre verte, donnée par M. Gilet de Thorey, qui l'a trouvée à Quemigny. Chose étonnante! l'histoire du monde est pleine de nos ancêtres; et, n'étaient des noms propres que nous ne comprenons plus, quelques médailles, et des pierres difficiles à signaler avec certitude, nous n'aurions rien de positif, de palpable sur la civilisation gauloise. Les Celtes n'apparaissent guère en Bourgogne qu'avec et par la civilisation romaine, qui en change le caractère : ils deviennent Gallo-Romains.

Alors le sol se couvrit de statues, dont l'idée était ancienne et la forme moderne; de tombeaux qui ne sont ni entièrement gaulois, ni tout-à-fait romains; de temples où vivaient sous l'écorce romaine des superstitions celtiques; armes, poteries, monnaies, tout rappelle le double caractère des vaincus et des vainqueurs. Les débris de cette époque sont et doivent être nombreux.

A Quemigny, quelques médailles frustes ont été trouvées et données par M. Gilet de Thorey.

A Sainte-Sabine, s'est découvert un Alexandre-Sévère, donné par M. Meunier;

A Gissey-sur-Ouche, un Gordien, donné par M. Chaussier-Morizot;

A Dijon, près du chemin de fer, de l'autre côté du canal, un Gordien, donné par M. Carré, avec des fibules;

A Lucey, une belle médaille fourrée, portant le nom de Tiberius Simpronius Gracchus, donnée par M. Ladmiral, curé de cette commune;

A Dijon, un Tétricus, envoyé par M. Monnot.

Après les médailles semées sur tout le pays, dans les bois et les villes, sur les montagnes et dans la plaine, les tombeaux sont ce qu'on rencontre le plus ordinairement; on les signale, et ils restent où ils sont. Cependant vous avez pensé qu'il était convenable de faire une exception en faveur de celui qui a été trouvé dans le Val-de-Thorey, et signalé à votre attention par M. Feurtet, greffier de la Justice de paix de Bligny-sur-Ouche. Ce monument, qui vous a été généreusement cédé par le sieur Bouey, le propriétaire, et l'entremise de M. Chaussier-Morizot, méritait, par sa forme exceptionnelle, la distinction que vous lui avez accordée dans votre Musée lapidaire.

Dans un autre tombeau trouvé à Dijon, rue Franklin, parmi des ossements et des débris de poteries, M. Carré a recueilli, avec une médaille, plusieurs fibules en bronze.

Sur la commune de Chanceaux, au Gargan, ferme du Petit-Vallée, où vous aviez jugé convenable de faire des recherches, à la suite de vos grands travaux aux sources de la Seine, M. Chaussier-Morizot a découvert des morceaux de fer, des débris de poteries, et quelques filets de peintures à fresque, qu'il a déposés sur votre bureau.

A Quemigny a été découvert un petit bronze représentant Minerve *galeata*, appuyée sur sa lance d'un côté, de l'autre sur un bouclier. C'est un don de M. Gilet de Thorey.

A Autun, dans l'enceinte du temple de Janus, avait été découvert, il y a quelques années, un couteau, que vous tenez de la générosité de M. de Vesvrotte. Cet instrument, à manche de bronze aplati et percé d'un trou à l'extrémité, rappelle, par sa forme, le *culter excoriatorius* des sacrificateurs payens. N'était la lame, qui est en fer, vous auriez, Messieurs, l'assurance d'avoir un beau et curieux débris de l'ancien culte. Ce couteau n'en est pas moins digne de l'attention de la science, par sa forme hiératique, et le lieu où on l'a trouvé.

Tels sont les objets gallo-romains qui vous ont été remis pendant le cours de cette session. Mais, au défaut des choses, vous en avez les noms, au moins ceux des localités où elles étaient enfouies. A vrai dire, la désignation des lieux est d'une importance incomparablement plus grande pour l'histoire, que des objets d'une origine incertaine, fussent-ils intacts et d'une matière précieuse. Votre but, Messieurs, est d'arriver à des faits d'histoire ou de géographie locale : c'est donc sur le terrain même que vous devez planter vos jalons, à mesure que vous avancez, afin de pouvoir un jour les compter, les comparer, les rattacher les uns aux autres, et en tirer des conséquences. Voici donc le nom des lieux où il vous a été signalé des ruines gallo-romaines plus ou moins importantes.

A Volenay, dans la plaine, sur le sommet de la montagne et sur sa pente, M. Rossignol a reconnu ici des forges, là des médailles et des amphores.

A Coulmier-le-Sec, M. Lemaire vous a fait connaître l'existence de cinq tombeaux renfermant chacun deux squelettes.

A Brasey, des tombeaux ont été visités par M. Poupier.

A Semur, M. Nodot a vu différents objets du culte antique.

A Saulx-le-Duc, M. Chaussier-Morizot a découvert un tombeau contenant, sur un seul squelette, un collier et plusieurs bracelets.

A Puligny, se trouvent des tombes gallo-romaines.

A Changeaux, un établissement gallo-romain a été reconnu par M. Chaussier-Morizot, qui en a produit plus haut les preuves.

A Lucey-les-Faverolles existent des traces non équivoques des Romains.

A Dijon, à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, M. Carré vous a signalé des vestiges de la même époque, par des briques, des poteries et de vieilles murailles;

A Gevrey, des tombeaux et des statues gallo-romains ont été signalés par M. Baudot père.

A Nuits, M. Ernest Marey-Monge a reconnu la présence des Gallo-Romains; plus tard, il vous en donnera des preuves matérielles.

A Pontailler, se trouve incrusté dans le mur du jardin de M. Fesvre un débris de tombes gallo-romaines;

A Saussy,
A Sainte-Sabine,
A Vic-des-Prés,
A Missery, et dans les environs, M. Meunier a rencontré de nombreuses médailles, des pierres de constructions anciennes, des statues en très-grand nombre, et tous les débris qui prouvent le passage d'une civilisation éteinte.

Voilà des noms, Messieurs, qui doivent demeurer dans vos registres: ce sont des pierres d'attente qu'il faut respecter.

Cependant, ce travail morcelé incertain, flottant sur mille points, et en réalité fixé sur aucun, ne suffit pas à votre activité. Vous avez senti qu'après avoir exploré les sources de la Seine, où le paganisme expira, et après vos opérations dans les plaines et sur les rochers d'Alise, qui rappellent la fin de l'époque celtique, il fallait vous établir sur quelque autre vaste théâtre de l'ancien monde; et vous avez tourné vos regards sur la celtique Landunum, à l'extrémité nord de notre département, aux confins des Héduens et des Lingons, dont elle était la sentinelle du côté de Bibracte sa rivale. Il ne reste plus aujourd'hui de Landunum que des ruines profondes, incessamment fouillées par les habitants du voisinage, qui exploitent comme une carrière cette vieille capitale du Lassois.

Vous avez pris en considération, Messieurs, la proposition de M. Rossignol, qui, en vous signalant ce terrain aujourd'hui désert et aride, vous demandait d'y faire pratiquer des fouilles pendant qu'il en est temps encore. Vos travailleurs n'y sont pas encore établis, mais toutes les dispositions sont prises pour qu'au printemps prochain les travaux soient commencés, et activement poursuivis.

Déjà, comme prémices de ce que vous espérez, M. Constant vous a offert des médailles trouvées dans ces ruines; il vous a donné des preuves qu'il s'y trouve des marbres, des poteries, des vases funéraires; et, à quelques pas de là, des centaines de cadavres rangés sous terre, les uns à côté des autres, comme ils l'ont été probablement sur le champ de bataille.

Laissons maintenant les noms et les choses des Celtes et des Romains, pour entrer dans l'ère nouvelle. Ce que vous en avez recueilli n'est pas sans intérêt. C'est, d'abord, un vase primitivement destiné aux saintes huiles : il est doré à l'intérieur, émaillé en dehors, cylindrique par le bas, conique par le haut. C'est une petite tour écrasée, découverte à Lucey.

M. de Saint-Mémin vous a fait don d'une fleur de lis monumentale, en plomb, trouvée sur l'emplacement des anciens fossés du château d'Argilly. Les comptes de cette châtellenie, dit-il dans une note, font connaître qu'elle décorait le faîte de la chapelle.

M. Maillot a déposé dans votre médaillier une monnaie d'argent d'Henri III, un méreau du temps de Philippe de Valois, et une pièce de trois blancs.

M. Sauvageot, de Paris, vous a fait remettre, par M. de Saint-Mémin, un beau médaillon de Charles-le-Téméraire.

M. Rossignol a donné plusieurs jetons, dont l'un est du temps de Philippe-le-Bon; les deux autres sont des *rechen-pfenning*, espèce commune, mais qui n'a pas été, que je sache, l'objet d'une étude particulière;

M. Stéphen Arnould, une médaille d'argent du pape Urbain VIII, portant au revers la figure de saint Michel terrassant le démon, allusion probable à l'Eglise qui alors terrassa le jansénisme.

L'époque chrétienne serait assez mal représentée dans cette session, si vos travaux s'étaient bornés à enregistrer cette poussière politique ou religieuse. Pendant qu'elle s'entassait dans vos collections, vous aviez les yeux fixés sur le berceau même de notre moderne civilisation. Aidés des souvenirs de quelques-uns d'entre nous qui ont assisté à la chute des églises, il y a un demi-siècle, dirigés par les plans de la révolution, et les indications de dom Plancher, vous êtes descendus dans cette crypte du vi^e^ siècle, autrefois dépositaire des restes de saint Benigne, l'un des apôtres de la Bourgogne.

Grande a été votre surprise, de retrouver, malgré le vandalisme de 93, l'ensemble de la crypte, un autel debout dans les ruines, et un système de colonnes dessinant un lourd hémicycle roman autour du chevet de l'église gothique actuelle.

Cette découverte, Messieurs, sera une des belles pages de votre histoire. Déjà la capitale loue dans ses cours érudits votre dévouement à la science : la crypte de saint Benigne excite l'intérêt de ses professeurs les plus distingués; et le ministère, toujours disposé à soutenir l'honneur national partout où il se trouve, vous a envoyé, sur le rapport de M. H. Baudot, votre Président, des fonds pour continuer ces travaux d'archéologie chrétienne, et reconnaître publiquement votre persévérance et votre sagacité. Vous êtes loin d'avoir atteint les dernières colonnes de cette église souterraine. Mais ne vous découragez pas : le gouvernement du Roi ne vous abandonnera point dans ces catacombes, où sa générosité vous engage à pénétrer plus profondément. Vos ouvriers, dans ce moment même, y travaillent, et, nous l'espérons, y travailleront long-temps encore.

Avec le tabernacle de l'église de Foissy, les églises de Thorey et Rougemont, qui ont fixé votre attention d'une manière toute spéciale, voilà les traits principaux de votre vie archéologique chrétienne pendant l'année qui vient de s'écouler.

Je me trompe, Messieurs, ce n'est pas là tout ce que vous avez fait : vous avez à votre service une double puissance, sans laquelle vous seriez frappés de stérilité; je veux parler du crayon et de la plume.

Parallèlement aux travaux matériels de la crypte, MM. Caumont et Saintpère en ont fait le plan pour ce qui concerne la partie découverte, et dessiné quelques objets retirés des fouilles.

M. Gaveau vous a envoyé le dessin des tombeaux de Coulmier-le-Sec.

M. Stéphen Arnoud, ceux de la Croix de Chaudenay, et de la pierre d'Uchon, gravée dans nos *Mémoires*, mais sans les bois au milieu desquels se trouve ce débris des superstitions druidiques.

M. Gauthier-Stirum a dessiné une tête antique trouvée en 1843 à Pouilly-sur-Saône.

Enfin, MM. Poupier et Rossignol vous ont offert, l'un, le croquis des tombeaux de Brazey; l'autre, celui d'un piédestal portant une inscription gallo-romaine mutilée. Félicitons-nous, Messieurs, de ces travaux, pour minimes qu'ils soient : dessiner, c'est encore conserver. Maintenant que la mosaïque de Membré est en poussière, si vous ne l'aviez pas dessinée et gravée dans vos *Mémoires*, il n'en resterait rien qu'un vague souvenir, qui s'effacerait bientôt. Les fresques de Saint-Seine tombent avec une effroyable rapidité, quels que soient les soins dont vous les entouriez. Bientôt encore elles n'existeront plus que dans le livre où vous les avez fait graver. Ne pouvons-nous pas en dire autant du retable de la chapelle de Pagny, que vous avez fait graver fermé, comme il l'était déjà ouvert, et dont la description a été précédemment donnée par M. H. Baudot.

Mais les dessins sans textes demandent une voix; c'est la plume qui la leur donne. Avec son dessin, M. Poupier a donné un texte pour l'intelligence complète des tombeaux de Brasey; M. Rossignol, avec son dessin de la pierre votive, vous a fait connaître que vous possédiez, dans ce précieux document, la preuve matérielle que, sous le consulat de M. Fulvius Æmilianus II, et de Vettius Aquilinus, en 249, il existait à Dijon des temples, et, dans ces temples, des manifestations politiques en faveur de Trajan Dèce, dont vous possédez un magnifique médaillon.

M. Nodot, de Semur, vous a adressé une notice sur des objets antiques trouvés dans son pays. M. Gaveau a enrichi son dessin de quelques pages dans lesquelles il décrit ce qu'il avait esquissé, et prouve que les tombeaux dont il s'est occupé portent des signes évidents de Christianisme. Les tombeaux chrétiens de l'époque gallo-romaine sont rares: avec ceux de Charney, qui renfermaient des figures triangulaires, de petites croix, et le poisson symbolique, ceux de Coulmier-le-Sec sont, à notre connaissance, les seuls qui depuis long-temps ont été découverts dans nos contrées.

M. Patron, curé d'Auvillars, vous a adressé une bonne description de son église, dont M. H. Baudot s'est chargé de faire la notice; et M. Bizard, de Semur, avec les croquis de celle de Thorcy, un rapport substantiel sur cette église et sur celle de Rougemont, qui vous a servi de base pour la décision que vous avez dû prendre relativement à ces églises.

Enfin, M. Vallot vous a lu une note sur le renard prêchant sculpté dans les boiseries de l'église de Cuiseaux, et quelques réflexions sur le sens mystique des monuments religieux.

A ces documents inédits se joignent les brochures de votre correspondance.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève vous a envoyé le premier et le second volume de ses Mémoires;

La Société archéologique de Touraine, le premier des siens;

La Société archéologique du Midi de la France, sa 4e livraison;

Le Comité historique des Arts et Monuments, ses Bulletins;

La Société Héduenne, ses deux premières Publications;

M. Pierrequin de Gembloux, ses brochures relatives à un camée d'Attila;

M. Vallet, l'Annuaire de la Haute-Marne, dont il est le rédacteur;

M. Fériel, une Notice historique concernant la Sépulture des anciens Seigneurs de Joinville, avec la description des Tombeaux;

M. Giraudeau de Saint-Gervais, un Précis de l'Histoire du Poitou;

M. Marion, deux Notices intéressantes sur les Eglises de La Bussière, de Gemeaux, de Rouvres et de Thil-Châtel;

M. Didron, les trois premiers numéros de ses Annales archéologiques;

Enfin, M. Charleuf, un Mémoire sur les fouilles de Saint-Révirien, dans le département de la Nièvre.

Il ne me reste plus à dire que ce que vous avez publié vous-même. Vous avez fait paraître la première livraison du second volume de vos Mémoires; elle représente l'année 1842. Celle de 1843 doit être publiée dans la quinzaine; et celle de 1844 se prépare. En même temps, vos collections s'organisent; M. de Saint-Mémin a revu et comparé les jetons des maires de notre ville. Il a reconnu que vous en possédiez une suite dont les lacunes peuvent facilement être comblées par l'échange des doubles. Quant à la collection des Médailles romaines, elle s'augmente chaque année d'une manière sensible; MM. de Saint-Mémin et Prisset organisent ce dépôt, qui déjà n'est pas sans valeur.

L'année dernière, vous avez inscrit quatre nouveaux noms sur la liste de vos correspondants; cette année, vous y avez mis les six noms qui suivent:

M. Feurtet, greffier de la justice de paix à Bligny-sur-Ouche, le 1er février 1844;

M. Botte de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire de musique de Paris, et membre de la société royale des antiquaires, le 2 mai;

M. J. de Fontenay, de la société Héduenne, à Autun, le 3 juin;

M. Amanton de Meudon, le même jour;

M. Ern. Marey-Monge, ancien élève de l'école polytechnique, à Nuits, le 1er juillet;

M. Charleuf, de la société Héduenne, à Autun, le 16 août.

Telles sont, Messieurs, la revue rapide des travaux de cette session, et la liste des hommes que vous avez jugés dignes de prendre part à vos travaux futurs.

ROSSIGNOL,

Secrétaire de la Commission,

Conservateur des Archives de Bourgogne.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

du 16 août 1844 au 16 août 1845.

MESSIEURS,

CHAQUE année vous désirez connaître le point où vous vous trouvez dans la carrière que vous parcourez avec zèle et persévérance. Pour satisfaire à vos intentions, je vais essayer de vous retracer l'ensemble des travaux auxquels vous vous êtes livrés pendant l'année qui vient de se terminer.

Vos recherches sur les monuments antiques ont continué, et vous ont procuré des résultats satisfaisants.

M. Bizard vous a adressé, sur l'église de Rougemont, un rapport qui, d'accord avec d'autres renseignements, a motivé votre avis sur le classement de ce monument parmi ceux auxquels le gouvernement attache un intérêt historique.

Désirant faire jouir les différentes localités de la connaissance des objets trouvés sur chacune d'elles, vous vous êtes empressé d'adresser à M. Lehup, de Sainte-Reine, une copie du procès-verbal relatif aux fouilles du mont Auxois, pour le déposer dans les archives de cette commune.

Vous avez décidé que des copies du procès-verbal rédigé par M. Chaussier-

Morizot sur les travaux aux sources de la Seine, et du rapport fait par M. H. Baudot sur les objets qu'ont fait connaître les fouilles qui y ont été exécutées, seraient adressées aux communes de Saint-Seine et de Chanceaux, afin d'y être conservées dans leurs Archives.

Par un motif analogue, vous avez accueilli la demande de M. le sous-préfet de Semur qui vous avait été transmise par M. le préfet, et vous vous êtes empressés de mettre à la disposition du Musée de Semur une certaine quantité d'objets et de médailles trouvés aux sources de la Seine. Les médailles et les petits objets ont été disposés soigneusement dans deux cartons, auxquels est joint le catalogue dressé par M. de Saint-Mémin, non-seulement de ces objets et médailles, mais encore de tous les autres échantillons plus volumineux, contenus dans une caisse appropriée.

M. Chaussier-Morizot vous a entretenu du tombeau de Guillaume de Vienne, qui existait dans l'église de l'abbaye de Saint-Seine. Ce tombeau, qui avait traversé la Révolution, a été détruit par l'un des curés, qui en a employé les matériaux, comme moellons, dans la construction des murailles d'une chapelle. Quelques fragments de ce tombeau sont conservés dans votre Musée.

Vous savez, Messieurs, que vos intentions, pour la conservation des fresques de Saint-Seine, sont réalisées actuellement, et que, par les soins de deux de vos membres, des barrières protectrices ont été posées, et les dégradations réparées.

Fidèle aux divers buts de son institution, la Commission n'a pas perdu de vue la statistique archéologique des communes du département. Des sept cent vingt-sept communes, la Commission a déjà recueilli des renseignements sur trois cent quarante-deux, et trois cent quatre-vingt-cinq n'ont encore fourni aucun renseignement; mais un nouvel appel, adressé à ces dernières, procurera sans doute des réponses, qui fourniront à la Commission des données satisfaisantes pour achever le travail qu'elle a commencé.

Le travail sur les voies romaines observées dans le département de la Côte-d'Or est sur le point d'être terminé; et lorsque la Commission aura obtenu plusieurs renseignements, qu'elle demande à ses correspondants, elle s'empressera de publier le résultat, qui se rattachera aux recherches analogues faites dans les départements qui avoisinent le nôtre.

La Commission a continué de s'occuper de la crypte de Saint-Benigne, mentionnée ci-dessus, p. 26. Elle espère que le gouvernement continuera de seconder les travaux entrepris, en accordant de nouvelles allocations, afin de rendre au culte et à la science un monument d'une si haute importance, sous le double rapport de l'histoire et des arts.

Lors de la réparation faite entre les contre-forts septentrionaux du portail de l'église Saint-Benigne, on a trouvé une fosse carrée, maçonnée et très-étroite, au fond de laquelle étaient des ossements et un crâne humains.

Pour soutenir et encourager le zèle des artistes, sur la proposition de M. Vion-

nois, l'un de vos correspondants, la Commission a décidé qu'une médaille de 300 f. serait décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur un monument, dont il donnerait les dessins et la description.

Le monument, laissé au choix des concurrents, doit être un de ceux existant dans la ville de Dijon.

Le terme du concours est fixé au 31 octobre 1846.

La Commission a pensé qu'elle devait favoriser la publication de certains ouvrages d'archéologie. Satisfaite des premières livraisons des Annales archéologiques, dirigées par M. Didron aîné, elle s'est empressée de souscrire à ce recueil, qui, jusqu'à ce jour, présente un intérêt bien soutenu.

Vous avez reçu de vos membres titulaires différentes communications importantes.

M. Baudot, votre président, vous a remis les dessins d'une partie des bâtiments de l'ancienne maison des sœurs Sainte-Marthe, rue Berbisey; d'une galerie en bois située dans la même habitation; d'une main en bronze que M. Lapérouse avait déposée sur le bureau de la part du propriétaire, M. de Chastellux.

Le même membre a présenté le dessin au trait d'une statuette en bronze, et a lu une notice sur celle découverte à Pierre, département de Saône-et-Loire. Il pense que cette statuette représente Diane Chasseresse.

M. Caumont a offert à la Commission une planche gravée, représentant le dessin qu'il a fait du portail des Carmelites, sur lequel il se propose de fournir une notice.

M. Garnier a lu une notice sur le château de Talant, détruit par les ordres de Henri IV.

M. de Saint-Mémin a communiqué le dessin d'une boîte, dite de toilette d'une des duchesses de Bourgogne.

M. Prisset vous a fait un rapport sur une bague d'or de l'époque carlovingienne, et ayant servi de scel à un évêque de Mâcon. Après avoir donné des détails pour faire connaître l'importance de cet objet, il a conclu en signalant l'avantage qu'il y aurait pour la Commission de l'acquérir. Vous avez, Messieurs, adopté la conclusion de ce rapport.

Vos membres correspondants n'ont pas manifesté moins de zèle.

M. Gauthier-Stirum, votre correspondant à Semur, a fait déposer sur le bureau le dessin ombré de la statuette de bronze mentionnée ci-dessus.

M. Carnot, de Nolay, a envoyé le dessin d'une pierre gallo-romaine représentant un bas-relief découvert, sur le territoire de Change, à environ trois kilomètres sud de Nolay. M. J.-B. Delaborde, receveur de l'enregistrement, en a fait le dessin, adressé par M. Carnot à la Commission. Ce dessin représente une niche occupée par deux personnages de sexe différent. Ces personnages portent du bras gauche

un attribut qui paraît être une corne d'abondance. Cet attribut est divisé supérieurement en deux branches, chez la statuette de l'homme, dont la tête, d'ailleurs, est couverte par une sorte de bonnet carré aplati. Chacun des personnages tient de la main droite un plateau circulaire ou disque.

M. Carnot a envoyé de plus la copie de l'inscription chronogramme placée sur la porte principale d'une maison construite en 1736, au quartier du Bourg, à Nolay, par M. Louis-Hippolyte Charbonnier, docteur en Sorbonne, alors curé de Nolay :

paX hVIC DoMVI ab ILLo qVI est et qVI erIt

En réunissant la valeur des lettres numérales, ou des chiffres romains de cette inscription, on trouve la date de la construction de cette maison.

M. Boyer, de Fresne, en vous envoyant le dessin d'un pavé en faïence vernie, trouvé dans le château de Fresne, vous a annoncé que quelques vignerons de ce pays avaient découvert un agrafe de baudrier, et quelques débris fossiles, sur lesquels il vous a promis des détails, que ses occupations ne lui ont pas encore permis de vous adresser.

M. Teinturier, desservant de Chazeul, a envoyé le calque de l'inscription de la cloche de ce village, fondue dans le XVIIe siècle.

Voici cette inscription :

✝ Ihs. ma. mentem. sanctam. spontaneam. honorem. Deo et Patrie. liberatione.
M. Vc XXIX.
I. de. Beaulieu S. de Beaurepere. ie. suis. faictes. per. les habitans de Chazeul.

La Commission a fait faire le dessin enluminé d'un plateau et d'un vase en or trouvés à la ferme du Vigny, commune de Lourdon, département de Saône-et-Loire.

Ces objets, de la plus haute curiosité, ont été soumis à l'examen de la Commission par l'intermédiaire de M. Carré, qui les lui a présentés; ils ont été décrits par M. Rossignol, l'un de vos membres titulaires.

M. de Fontenay vous a adressé le dessin d'un denier carlovingien, sur lequel vous avez entendu un rapport par M. de Vesvrotte.

M. Vienne a fait don à la Commission d'un exemplaire imprimé de la charte d'affranchissement de Saint-Seine-l'Abbaye, et vous a lu un fragment de son histoire inédite de la ville de Nuits.

M. Laborde vous a envoyé une notice sur les antiquités de Nolay.

M. Patron, desservant d'Auvillars, vous a adressé une notice sur l'église de cette commune.

M. Meunier a fait don à la société d'une notice de feu M. Sallier, sur La Roche-en-Brenil.

M. Duru vous a envoyé ses travaux numismatiques.

M. Duret a adressé une notice sur un cachet d'oculiste romain, trouvé près de Nuits, dans les champs de Bolard. Cette découverte augmente le nombre de ces monuments, sur lesquels M. de Saint-Mémin a fait un rapport intéressant inséré dans vos *Mémoires* 1841, tom. I, pag. 365-388.

Outre ces communications manuscrites, plusieurs correspondants vous ont adressé des ouvrages imprimés: ainsi, vous avez reçu de

M. Marnote, un projet de rétablissement de la cathédrale Saint-Jean, à Besançon.

M. Joseph Bard vous a adressé: Avant-Projet historique pour la reproduction, à Autun, du type de la Basilique latine;

— Monographies des Basiliques de Saint-Vincent, à Châlon-sur-Saône, et de Notre-Dame de Beaune.

M. Vallet, archiviste du département de la Haute-Marne, vous a fait hommage de l'Annuaire du département de la Haute-Marne, 1844.

M. Robert a envoyé: Notice sur Mosson;

M. Delorme: brochure relative au déplacement des tombeaux d'Etienne de Poitiers, à Vienne;

M. Jules Marion: imprimé des doléances du clergé aux états généraux, en 1413, adressées au roi;

M. Jules Baux : Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou;

M. Amanton : Notice sur l'architecture de l'église de Brou;

M. Dufay : Notice sur Brou;

— Notice sur la vie et les ouvrages de Wicar;

M. Coutant, des Riceys : Histoire des Riceys.

Des dons nombreux ont été adressés à la Commission, soit de la part de ses membres titulaires, soit de la part de ses membres correspondants.

M. Amanton a fait hommage de dix-neuf jetons des maires de Dijon, et d'une bague de laiton.

M. le curé de Lucy vous a envoyé une médaille d'argent portant pour légende: *Tiberius imp. Graccus.*

M. Chaussier fils a donné une médaille d'Auguste, et une autre du moyen âge, trouvées près du cimetière Saint-Jean.

Une petite médaille trouvée dans la crypte de Saint-Benigne, et trois petites pièces trouvées dans les fouilles de cette crypte, ont été déposées dans votre médailler. Vous avez aussi recueilli quelques cubes et un fragment de mosaïque également trouvés dans cette crypte.

M. Patron, desservant d'Auvillars, vous a adressé deux petites pièces.

M. Vienne a fait don à la Commission d'un petit buste de Minerve; d'un jeton de Jean-Pierre Burteur, maire de Dijon, 1742; d'une pièce d'argent de Henri IV,

une médaille romaine, sur le territoire de Prauthoy, étaient déposés à la mairie.

M. Barthélemy, correspondant à La Rochelle, vous a promis, pour l'année prochaine, un travail sur la numismatique ducale, c'est-à-dire sur les monnaies des ducs de Bourgogne. Ce travail ne peut être que fort intéressant pour l'histoire du duché.

Plusieurs sociétés d'archéologie ont continué d'entretenir avec vous des relations intimes par l'échange de leurs travaux.

La société archéologique de Béziers vous a adressé un numéro de sa séance publique.

La commission d'archéologie de Montpellier vous a proposé l'échange de ses publications.

La société d'histoire et d'archéologie de Genève vous a adressé ses Mémoires et documents.

Depuis le compte rendu en 1844, la Commission a eu le malheur de perdre un membre titulaire, M. Baudot père. Cet estimable confrère se faisait remarquer par son assiduité à nos séances. Animé d'un zèle ardent, il avait réuni une collection fort importante d'objets d'antiquité et d'autres objets curieux. Aussi les antiquaires, passant par Dijon, se faisaient un devoir et un plaisir d'aller visiter le riche cabinet que possédait notre confrère, sur lequel un notice est publiée p. 383 des Mémoires 1844 de l'Académie de Dijon, dont il était membre.

M. le Docteur Bard, notre correspondant à Beaune, a également payé le tribut que nous devons tous, et sa perte a été très-sensible à ses collègues.

MM. Prisset et Gaslonde ont été élus membres titulaires.

MM. de Vesvrotte et Morelet ont été nommés membres résidants.

Le nombre des correspondants s'est augmenté de :

MM. Coutant, des Riceys ;
Patron, desservant à Auvillars ;
Landrot, desservant de Fontaine-en-Duesmois ;
Laborde, de Nolay ;
Protat, à Brazey-en-Plaine ;
Duru, aumônier de l'hôpital général d'Auxerre ;
Jules Baux, archiviste du département de l'Ain.

Tel est, Messieurs, l'exposé des différents travaux qui ont rempli vos séances : ils n'ont pas été moindres que ceux signalés dans les comptes rendus précédents.

Le Secrétaire de la Commission,

VALLOT, D.-M.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

du 16 août 1845 au 14 août 1846.

MESSIEURS,

CHARGÉ de vous rappeler les différents objets qui ont occupé vos séances pendant la présente année, je m'empresse de vous en exposer le tableau.

Vous devez à M. Coutant, correspondant, le plan approximatif (1) de *Landunum,* vulg. *Lantune* (Lansuine, capitale du canton de Laçois ou Lassois, *pagus latiscensis*), avec des indications et le dessin de plusieurs objets recueillis dans cette localité, dont une exploration plus étendue doit avoir lieu sous la direction de votre Président, au moyen d'une allocation de mille francs accordée par M. le Ministre de l'Intérieur sur les crédits de 1847 et 1848.

M. Dumay vous a lu la description du portail des Carmelites, dont M. Caumont vous a donné la planche et les gravures (p. XXXI).

(1) Quelques monuments de Landunum pourront se comparer à ceux que l'on obtient des fouilles de Saint-Severien (Nièvre), dont il est question dans les *Mémoires de la Société éduenne*, 1844, pag. 319 et suivantes.

Nous ne vous parlerons pas en détail de ces objets, puisqu'ils font partie de cette 3e livraison du 2e volume.

M. Rossignol a communiqué à la Commission l'inscription suivante d'une tombe en marbre noir enlevée à une église de Besançon en 1793.

SOUS LE MARCHEPIÉ DE L'AUTEL DE CETTE
CHAPELLE SONT LES ENTRAILLES DE HAUT
ET PUISSANT SEIGNEUR HENRI DE BERINGHEN,
PREMIER ÉCUYER DE LOUIS XIIII, ROI DE
FRANCE, COLONEL DU RÉGIMENT D'INFANTERIE
DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, ET BRIGADIER
DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ.
L'ON PEUT DIRE QUE C'ESTOIT LES ENTRAILLES
D'UN HŌME TRÈS-CORDIAL ET TRÈS-CHARITABLE.
IL FUT TUÉ D'UN COUP DE CANON AU FAMEUX
SIÉGE DE BESANÇON, A L'AGE DE XXVI ANS, LE
JOUR DE LA PENTECOSTE, EN L'ANNÉE MIL VIc LXXIIII.
IL AVOIT PARU EN PLUSIEURS AUTRES OCCASIONS OU IL AVOIT DONNÉ DES PREUVES DE LA GRANDEUR DE SON COURAGE; IL FUT D'AUTANT PLUS REGRETTÉ DU ROI, DE LA COUR ET DE L'ARMÉE, QU'IL PROMETTOIT D'ESTRE UN JOUR L'ADMIRATION DE TOUT LE MONDE.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

M. Garnier parle d'une pierre tombale incrustée dans le mur d'une maison. Cette pierre porte des armoiries, et les noms de Jean Geliot, docteur ès lois, et de..... sa femme (1408).

M. Rossignol lit une copie de l'acte notarié rédigé par M. Lehup le 4 septembre 1784, à la requête de M. Pierre Laureau, pour constater le résultat des fouilles qu'avait entreprises cet amateur sur le plateau d'Alise. Cette pièce augmente celles relatées p. 112 du tom. I des *Mémoires* de la Commission.

Le même membre lit une lettre écrite en 1787 par le Curé d'Alise dans l'intention de prouver que l'*Alesia*, sur le territoire des Mandubiens, mentionnée par César dans ses Mémoires, est Alise-Sainte-Reine, et nullement Alès en Languedoc: ce qui est prouvé d'ailleurs surabondamment dans le 1er volume des *Mémoires* de la Commission, p. 213.

Le même membre a lu les diverses parties de son Histoire de l'Abbaye (1) de Saint-Seine, publiée dans ce 2e volume des *Mémoires*.

M. Garnier a lu la première partie du travail qu'il a rédigé sur Talant et son Château.

(1) M. Rossignol doit à M. Martenot, architecte, les dessins des fenêtres.

M. Protat, correspondant à Brazey, a adressé une notice sur la maison de chasse (1) des ducs de Bourgogne à Brazey. Le même membre envoie en même temps cinq dessins de carreaux vernis auxquels sont joints les originaux trouvés en 1845 au même lieu, où ils servaient de pavements dans quelques chambres de cette maison.

Un dessin représente un cerf poursuivi par trois chiens. L'intervalle qui sépare les animaux est rempli par les mots : Tolly, Tolly, Tolly, le buis.

Le second figure une brebis couchée sous un arbre courbé.

Le troisième présente deux chiffres, dont l'un est $\overline{\text{AI}}$, et l'autre JL.

Le quatrième représente deux personnages, dont l'un paraît un évêque, et l'autre un baron. L'inscription est : *Hic Deum adora.*

Le cinquième dessin est formé par la réunion de deux sortes de carreaux : la partie supérieure présente, à gauche, un fer de bêche ; et, à droite, un paysan portant une hotte, et appuyé sur un bâton. Au-dessus de sa tête est la lettre A. La partie de l'inscription à droite porte : Vive labeur! celle à gauche porte : Mr at a panie. Ne serait-ce pas Mort, ou Meurs à la peine?

Le même membre vous a adressé le dessin d'une pierre tumulaire trouvée à Brazey-en-Plaine, au mois de février 1844, dans un champ lieu dit *au Lambreuil,* entre la Vouge et le Mornay. Cette pierre, sur laquelle est sculptée une femme couchée, recouvrait des ossements humains. Elle était entourée de vases: les uns en terre cuite, et les autres en verre.

Dans la notice qui accompagne ce dessin, M. Protat rappelle le sobriquet *Gueules noires* donné de temps immémorial aux habitants de Brazey, jadis *Brase,* à raison des bois impénétrables qui entouraient le pays, et dans lesquels on fabriquait du charbon. Il signale la voie romaine de Saint-Jean-de-Losne à Rouvres, qui traverse Brazey, et un embranchement dans les communaux de Brazey même. Il donne le dessin d'une clef trouvée au *Lambreuil.* Cette clef, évidée en forme de cœur renversé sur une base, est en cuivre jusqu'à la moitié de la tige ; la partie inférieure et le panneton sont en fer ; l'extrémité est percée. Elle a 9 centimètres de long sur 3 dans sa plus grande largeur.

M. Protat envoie également le dessin d'une pierre tumulaire gauloise trouvée, il y a environ trente ans, dans la localité déjà indiquée, et incrustée aujourd'hui dans le mur d'une maison. La statue sculptée porte dans la main droite le vase symbole de la vie adopté par les druides.

M. Dufay, correspondant, lit les deux premières parties de sa dissertation sur l'époque de la fondation de l'église de Brou, monument qui n'était pas encore com-

(1) Le 15 mai 1767, on fit voir à l'Académie de Dijon un échantillon de jade trouvé à Brazey. Cet échantillon avait sans doute appartenu aux ducs.

mencé en 1512; et sur Jean de Paris, que l'on pense en être le premier architecte. L'auteur appuie ses assertions sur des titres extraits des archives de Lille.

M. Grasset fait don à la Commission d'une statuette trouvée à Corgengoux, sur laquelle il lit la note suivante :

« Parmi les nombreuses routes romaines qui sillonnent le département de la Côte-d'Or, la plus célèbre assurément, et peut-être aussi la plus importante, était la voie d'Agrippa, qui de Langres se rendait à Châlon, passant à Dijon, Perrigny, traversant plus loin la forêt de Cîteaux, et les territoires de Bagnot, Argilly, Villy et Corgengoux.

» C'est sur le bord de cette voie, et à l'entrée du côté nord du village de Corgengoux, qu'au mois de février dernier, un paysan, creusant son champ pour y établir les fondations d'une maison qu'il voulait construire, a trouvé une petite statuette de bronze que M. Grasset a recueillie, et qu'il dépose dans le Musée de la Commission d'antiquités. Aucun autre objet d'art, aucuns fragments de poterie, aucunes médailles, ne se sont rencontrés dans cet endroit, quoique les fouilles qui ont été faites occupent un assez vaste espace.

» Cette statuette, qui a une hauteur de 0m8, est d'un travail grossier, et n'offre aucun mérite sous le point de vue de l'art. Elle appartient à l'époque gallo-romaine, et représente un prêtre gaulois revêtu de la saie nationale, qui, du cou, où elle se termine par une sorte de torsade, tombe en larges plis sur les chevilles des pieds. —Le nez de cette figure a été légèrement déprimé par le coup de pioche qui l'a fait découvrir. Un des pieds et les deux mains ont été brisés; mais la couleur du métal, aux endroits où la rupture s'est faite, indique suffisamment que ces mutilations remontent à une époque déjà fort éloignée.

» Les statuettes de ce genre, qu'on considère généralement comme représentant des prêtres gaulois, ne sont d'ailleurs pas fort rares; et on les trouve figurées dans le grand et magnifique ouvrage du père Montfaucon. »

M. Clerc, curé de Montbard, correspondant, envoie quelques renseignements sur la tour de Rougemont, qui avait été signalée à l'attention de la Commission par M. Noirot père, géomètre, associé résidant.

M. Vienne, correspondant, en rappelant le distique suivant, rapporté dans la Chronique de Sigebert :

Annus millenus centenus septuagenus
Et primus, primas quo ruit ense Thomas.

fait remarquer qu'il indique l'année de l'assassinat de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket.

Le même membre lit une note explicative de l'inscription suivante :

S	A	T	O	R
A	R	E	P	O
T	E	M	E	T
O	P	E	R	A
R	O	T	A	S

composée de lettres enfermées chacune dans une des cases du carré de vingt-cinq. Il pense, comme M. Pierquin de Genblou, que cette inscription n'a aucun sens, si l'on regarde chaque lettre comme un sigle ; mais en réunissant les lettres qui sont, soit sur une bande horizontale, soit sur une tranche verticale, on y trouve ces deux mots ; *Sator opera,* qui doivent être liés par un troisième pour offrir un sens ; et M. Vienne lit *metet,* ce qui lui donne : Le semeur moissonnera ses travaux ; d'où l'adage : On recueille selon qu'on a semé. Il fait observer que les mots *arepo* et *rotas* sont les mots *opera* et *sator* lus à rebours. Cette inscription du XIIIe ou XIVe siècle, dit M. Vienne, a pour auteur un nommé Girod Humbert.

A l'occasion de l'explication donnée par M. Vienne, M. Vallot rappelle que J. du Choul, dans son petit ouvrage intitulé : *De varià Quercus Historiâ,* Lugduni, 1555, p. 25, en parlant des anciens magiciens gaulois, indique comme excellent fébrifuge le vers suivant : *Sator arepo tenet opera rotas.* Du Choul ne fait pas remarquer que ce vers est rétrograde lettre par lettre, et il n'en donne pas l'explication, qui cependant est fort simple : *Le semeur recueillera la moisson,* ou *L'ouvrier jouira du fruit de son travail.*

M. Vallot fait observer que les trois mots de cette inscription, et les cinq lettres qui composent chacun de ces mots, forment une disposition cabalistique (1) à laquelle les anciens attachaient des vertus merveilleuses. Il fait remarquer que les mots de cette ligne sont rétrogrades lettre par lettre. Il fait ensuite observer que ces lettres, renfermées chacune dans une des cases du carré de 25, donnent toujours le même sens, quel que soit le côté sur lequel on placera ce carré. Il démontre que cette ligne, qui paraît composée de cinq mots formés chacun de cinq lettres, n'en a effectivement que trois, puisque les deux autres ne sont que des mots rétrogrades. Ainsi cette ligne offre les nombres mystérieux trois et cinq. Il rappelle alors les carrés magiques de mots, de lettres ou de nombres, auxquels, dans le moyen âge, on attribuait des vertus merveilleuses (1).

Les nombres impairs, formant la base de la doctrine ésotérique de Pythagore et de Platon, se retrouvent dans le fameux abraxas (2) *Abracadabra,* dont les lettres,

(1) Les cabalistes disent qu'en arrangeant certains mots dans un certain ordre, ils produisent des effets. Pour opérer de plus grands miracles, il faut pouvoir transposer les lettres de ces mots, soit pour obtenir un autre sens, soit pour obtenir le même : d'où résulte une plus grande efficacité.

(2) Les abraxas sont une sorte de *figures panthées,* faites à l'imitation de celles d'Amon, avec les modifications qu'exigeait la différence des systèmes (Hist. Gnosticisme, par Matter, t. II, p 11).

Le cynocéphale se retrouve sur les monuments gnostiques (p. 24).

Le cynocéphale était l'un des symboles d'Hermès (p. 31).

ABPAΞAΣ donne le nombre 365 (p. 46-50).

Le but des *talismans* (abraxas), dans lesquels la gnose réunissait les symbo'es les plus imposants et les plus mystérieux de l'ancien monde, tendaient d'un côté à arracher l'homme à la matière et aux génies qui la gouvernent ; d'un autre côté, à l'élever au-dessus de cette matière et de ces mauvais génies, pour l'unir avec les intelligences du plérôme (p. 495-496).

Il existait chez M. Bertholomey, amateur d'antiquités, un abraxas en hématite, représentant le cyno-

disposées en triangle par la suppression des deux extrêmes de la ligne précédente, offrent les nombres 11, 9, 7, 5, 3, 1.

Le nombre cinq, adopté par les Egyptiens, consacré à Minerve, était le symbole de la Santé ou d'Hygie, représentée par l'étoile mystique (1) ou étoile égyptienne, révélée en songe à Antiochus *Soter*, qui la fit placer sur le vêtement de ses soldats, pour les préserver de la défaite.

M. Vallot a fait voir que les cinq lettres de chacun des trois mots de l'amulette indiquée par J. du Choul pouvaient se placer soit au sommet des angles saillants, soit dans les angles rentrants, soit sur les côtés du pentagone.

Cette disposition curieuse avait frappé les inventeurs, et les avait engagés à regarder cette étoile merveilleuse comme douée de propriétés extraordinaires; et cette persuasion peut encore subsister, d'après l'emploi qu'en a fait le grand capitaine de notre siècle pour récompenser le courage et les talents.

M. Rossignol lit une dissertation sur un des bas-reliefs des stalles de l'église de Cuiseaux. Après avoir rappelé les diverses explications données de ce bas-relief, M. Rossignol pense que ce bas-relief, représentant un renard prêchant les poules, est relatif à Calvin prédicant (2).

Le même membre rappelle la découverte faite, il y a environ 20 ans, sur le territoire de Sainte-Sabine, où ont été trouvées une immense quantité de médailles en bronze, parmi lesquelles quelques-unes en argent, deux anneaux en or, qu'il communique à la Commission, et six cloches en bronze, de la forme et de la dimension des cloches dont les jardiniers se servent pour couvrir les melons. Ces six cloches ont été vendues pour 200 fr. à des marchands ambulants.

Le même membre a lu une dissertation sur le culte du dieu Mars-Segomon, une autre sur diverses découvertes archéologiques faites à Nuits (p. XXXIII), et une notice sur les fragments de cornes de cerfs qu'on trouve dans les ruines gallo-romaines.

Le même membre dépose sur le bureau le dessin de la porte extérieure d'un des cachots des prisons (3) de l'Hôtel-de-ville, à la destruction desquels on a

céphale debout avec le phallus érigé en face d'Isis, armée du fouet, et assise sur la coupe du lotus, à côté de laquelle est l'épervier ou le lièvre.

Derrière est une inscription grecque dont j'ignore le sens.

Sur la tranche, trois lettres EAI. Ne serait-ce pas le nom mystérieux de JAO, qui se rencontre fréquemment sur les pierres gnostiques (p. 129, note 4)?

Le seul delta Δ est une lettre immense (p. 167). C'est le signe de Jéhovah.

(1) L'étoile était un des symboles de la mythologie phénicienne. Il ne faut pas la confondre avec le sceau de Salomon, formé par deux triangles équilatéraux entrant l'un dans l'autre, et qui présente six angles.

(2) M. le Baron de Guilhermy rappelle l'artiste qui, sur la fin du XVIe siècle, sculpta une des stalles de l'église de Saint-Saturnin, à Toulouse, sur laquelle est représenté l'hérésiarque Calvin sous la figure d'un porc exerçant les fonctions de prédicateur. L'artiste le désigne nettement à la postérité par cette inscription peu polie : CALVIN LE PORC (*Annales archéolog.*, par M. Didron, t. III, p. 207).

(3) *Sur les Prisons de Dijon* (voyez *Mém. Comm. d'Ant. de Dijon*, 1853, p. 97-174).

procédé cette année. Ce dessin est accompagné d'une notice qui donne les mesures de cette porte, la manière dont elle est construite et ferrée. Cette notice contient la description des cachots voûtés, dans lesquels le jour ne pouvait entrer que par un larmier étroit, garni dans son épaisseur d'une double rangée de barreaux de fer. Au-dessus de ces cachots se trouvaient deux étages de prisons dans lesquelles étaient des ouvertures pour le passage de l'air et d'une petite quantité de lumière.

Le même membre fait voir à la Commission, de la part de M. Duret, correspondant, à Nuits, une statuette de Cérès en bronze, un lion en même métal, une clef à double panneton, et une autre clef avec un anneau latéral; un cachet parallélipipède d'oculiste romain, gravé sur ses quatre faces : le tout trouvé dans les champs de Bolar, entre Nuits et Quincey; le cachet est signalé p. XXXIII ci-dessus.

M. Baudot dépose sur le bureau les dessins qu'il a faits de deux ostensoirs en colombe (1) : l'un est gravé dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1829, p. 268; et l'autre, inédit, représente une colombe en bronze, tenant un globule dans son bec. Les dessins de la colombe eucharistique étaient accompagnés d'une note sur ces petits monuments. Ces ostensoirs servaient de ciboires pour enfermer l'eucharistie. A cette occasion, M. Rossignol dit avoir vu quelque chose d'analogue dans l'église de Saint-Vorle, à Châtillon-sur-Seine. Par suite de cette observation vous avez décidé, Messieurs, qu'il serait écrit à M. Bourée à l'effet de le prier de donner une description précise de l'objet signalé à Saint-Vorle. Votre actif et laborieux correspondant s'est empressé de satisfaire à votre désir, et vous a adressé la description complète de la custode suspendue, ou colombe eucharistique de l'église de Saint-Vorle.

M. Henri Baudot, président, a donné lecture de son second rapport sur la découverte de la crypte de la rotonde de Saint-Benigne, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, avec une demande des fonds nécessaires à la continuation des recherches. Les travaux de déblaiement, dit l'auteur du rapport, ont produit des résultats on ne peut plus satisfaisants. Toute la galerie méridionale a été mise au jour, ainsi qu'une partie inconnue jusqu'ici, et qui, par conséquent, n'est point indiquée dans l'ouvrage du savant Dom Plancher. Les colonnes abattues ont été relevées ; les chapiteaux renversés remis en place ; les murs consolidés; les voûtes, qui avaient été percées pour recevoir les décombres des étages supérieurs, réparées en partie. Les

(1) Parmi les fioles trouvées dans les tombeaux, il en est une qui a la forme d'un oiseau (*Journal de la Société d'agriculture du département de l'Ain*, 1846, p. 10). La partie de la tapisserie de Montpezat sur laquelle est représentée la messe de Saint Martin, offre le sommet du retable surmonté d'une crosse en or, destinée, comme autrefois à la Sainte-Chapelle de Paris, à suspendre la pyxide, le ciboire où étaient contenues les hosties consacrées. Cependant, sur la tapisserie, la crosse est là comme décoration, et la pyxide est portée au bec d'une colombe, attachée elle-même, par une corde ou une chaine, au centre d'un baldaquin qui la protège. Cette colombe pourrait représenter le Saint-Esprit, motif d'une belle invention. La colombe divine descendrait du Ciel apporter le pain des vivants (*Annales archéolog.*, par M. Didron, 1845, t. III, p. 108).

ressources de la Commission, et la première allocation de 1,500 fr. accordée par M. le Ministre sur la demande du Président, ayant été épuisées, la Commission s'est vue dans la triste nécessité de suspendre les travaux dans le moment le plus intéressant, celui où elle atteignait la partie sémicirculaire au centre de laquelle était placé le tombeau de Saint Benigne, dont les ossements étaient placés dans un cercueil de pierre qui, dit-on, a servi de cuve baptismale dans les premiers siècles de l'Eglise, lorsque l'on baptisait par immersion. Cette pierre, d'un volume et d'un poids considérable, d'après les légendes et les anciens auteurs, n'a pas été détruite, et la Commission a l'espoir de la retrouver. Des témoins oculaires affirmaient, en effet, qu'en 1792 on s'est contenté d'enlever les ossements de Saint Benigne, qui y étaient déposés. Ils ajoutent que cette masse de pierre a résisté au marteau révolutionnaire, et est sans doute, comme les autres parties architectoniques de l'édifice, ensevelie dans les décombres.

Après avoir décrit les parties de la crypte mises au jour depuis son premier rapport, M. Henri Baudot termine par la demande des fonds nécessaires à la continuation de ces intéressants travaux, qui ont pour but de rendre à la science et aux arts un monument précieux par sa construction, dont la date remonte aux VI^e^ et XI^e^ siècles, par les souvenirs historiques qu'il rappelle, et par le culte; ce lieu qui, dans toute la Bourgogne, doit inspirer les sentiments de la vénération la plus profonde.

M. Saunac, député de la Côte-d'Or, a bien voulu joindre ses instances à celles de M. le Président, et M. le Ministre de l'Intérieur a accordé 3,000 fr. pour continuer ces intéressantes recherches.

La Commission a annoncé à M. le Préfet que le tabernacle rare et précieux de l'Eglise de Foissy, mentionné dans ses *Mémoires*, tom. II, p. 152, avec planches, est le seul objet qui mérite d'être placé parmi les monuments historiques.

M. le Président soumet à l'examen de la Commission une statuette en cuivre rouge jadis dorée. Cette statuette, représentant un évêque, a été trouvée dans les déblais de la crypte de Saint-Benigne. Elle faisait probablement partie d'un reliquaire.

M. Poupier envoie une notice sur la colonne de Cussy dans son état actuel comparé à celui décrit en 1771 par Pasumot, dont la gravure est donnée à la Commission par M. Colin, économe des hospices.

Cette notice constate l'état de dégradation continuelle et presque absolue de ce monument, sur la cause de l'érection duquel rien de satisfaisant n'a été publié jusqu'à ce jour (1).

M. de Saint-Mémin a lu une note sur de nouveaux cachets d'oculistes romains. Cette note fait partie de la présente livraison.

(1) Une description de la colonne de Cussy vient d'être donnée par M. Bouché, de Cluny (*Voyage en Bourgogne*, 1845, p. 97-99).

M. Vallot vous a communiqué les notices suivantes :

L'une est relative à un bas-relief du XV^e^ siècle, représentant un crucifix à trois clous, faisant partie d'une Trinité dans laquelle la colombe, les ailes étendues, est placée sur la barbe du Père éternel, et descend vers le Christ. Ce bas-relief est placé dans une niche de la façade de la deuxième maison à gauche de la rue Notre-Dame, à Talant, en partant de la porte septentrionale de l'Eglise. Ce bas-relief n'a point été signalé par Courtépée.

L'autre notice est relative à l'*ascia*, sur laquelle existent une foule d'explications.

M. Vallot en propose une nouvelle : suivant lui, l'*ascia* n'est autre chose que le signe hiéroglyphique employé par les Egyptiens dans la dédicace de leurs monuments, et signifiant, suivant Champollion, *à jamais*. Les Romains, sur leurs tombeaux, écrivaient *Memoriæ æternæ, Memoriæ gratiâ, Ad perpetuam defuncti memoriam*, formules dont le sens est encore adopté aujourd'hui. Après la conquête de l'Egypte, les Romains, ayant appris la signification du signe hiéroglyphique employé par les Egyptiens pour signifier, *toujours, à jamais, perpétuellement*, s'empressèrent de l'adopter; leurs artistes lui donnèrent le nom d'*ascia*, à raison de la ressemblance qu'ils lui trouvèrent avec un instrument romain : telle est l'origine de la formule latine *sub ascià dedicavit*, pour indiquer la durée perpétuelle des regrets causés par la perte d'un être chéri (voy. *Mém. de la Commiss.*, 1834-1835, p. 294-300). M. Vallot appuie son opinion sur l'*ascia* tenue par deux témoins d'un mariage par coemption représenté dans un bas-relief trouvé à Langres, représenté par Montfaucon, t. III, p. LXXXIV, pl. 48, fig. 1.

L'adoption du signe hiéroglyphique par des Romains est aussi raisonnable que l'emploi des inscriptions grecques adoptées par des Français au XVI^e^ siècle, comme il en existe encore un exemple dans le cartouche de la façade de la maison n° 21 de la rue Verrerie, sur lequel on lit : ΟΠΟΥ Η ΕΙΜΑΡΜΕ ΝΗ ΚΑΛΕΙ, 1570, qu'il faut lire : ὅπου ἡ εἱμαρμένη καλεῖ, signifiant *quò fatum vocat.*

M. Vallot profite de cette note sur l'ascia pour rappeler certains usages anciens employés dans les funérailles, et qui sont l'origine de plusieurs employés encore aujourd'hui. Ainsi, par exemple, les cierges portés aux enterrements rappellent les lampes anciennes attachées aux tombeaux, soit pour éclairer la marche des fidèles dans les sentiers ténébreux des Catacombes, soit pour indiquer la lumière dont jouit l'ame après la mort. L'encensement de la bière est la suite de l'usage des païens et des premiers chrétiens, qui répandaient sur les morts des essences odorantes, probablement pour masquer l'odeur cadavéreuse qui se développe après la mort.

M. Vallot lit une note relative au Soleil radieux, ou cadran, qui était placé sur le pignon très-gracieux d'une portion des bâtiments des Halles marchandes située dans la rue Saint-Martin, et dont la démolition a été nécessitée pour l'élargissement et le redressement de cette rue. M. de Saint-Mémin pense que les rayons indiquaient les heures. A l'occasion de la lecture de cette note, MM. de Saint-Mémin et Caumont

ont annoncé que M. Sirodot, acquéreur de cette portion des Halles, a l'intention de placer ce Soleil radieux dans son bâtiment, afin de l'y conserver.

On lit dans les *Mémoires de la Société éduenne*, 1844, p. 277, n° 3, l'explication suivante du jetoir, pl. XX, n° 3 :

« Gettez seurment. Gettez.

» Dans le champ, une croix fleurdelisée qu'entourent quatre demi-circonférences liées à leurs jonctions par trois perles.

» *Revers*. Vive Bourgogne vive.

» Dans le champ, sont des signes difficiles à expliquer, à moins qu'on ne consente à voir une bourse renversée, de laquelle s'échappent des jetoirs, et que la couronne radiée ou le peigne qu'on remarque à la partie inférieure ne représente l'*abaque*. Resterait encore le signe de droite, sorte de branche de bois mort.

» N° 4. Loenge à Dieu avant tout; de plus quatre lettres un peu frustes, n'offrant pas de sens, et que l'on croit être EVVR. »

M. Vallot communique à ce sujet les réflexions suivantes :

Il suffit de jeter, dit-il, un coup d'œil sur la représentation de ces pièces pour reconnaître, 1° que le mot *gettez* doit se lire *gettes* avec un *s* et non avec un *z*;

2° Que, sur le revers, le mot *vive* est répété trois fois au lieu de deux, comme le porte l'explication;

3 Que les signes difficiles à expliquer ne sont autres que ceux composant l'emblème adopté par le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon. En effet, la bourse renversée n'est que le briquet frappant le caillou, et laissant jaillir des étincelles, qui, n'étant point des jetoirs, allument un incendie, pris à tort pour une couronne radiée ou un peigne.

La branche de bois mort, ou plutôt de bois sec, servant à alimenter le feu, ne laisse aucun doute sur la nature de l'emblème représenté sur le revers d'un jeton du duc Philippe-le-Bon.

Les lettres n'offrant aucun sens sur la face du jeton n° 4, doivent être remplacées par BVR, initiales du mot Bourgogne.

Dans ce même volume se trouve, p. 319, un mémoire sur les fouilles de Saint-Révérien (Nièvre), par M. G. Charleuf, qui l'a accompagné du plan du temple découvert, et de dessins de médailles gauloises qui y ont été trouvées.

Ce mémoire paraît offrir quelques points d'analogie avec plusieurs objets trouvés par M. Coutant dans les fouilles faites à Lantune (ci-dessus, p. XXXVII).

La dénomination donnée à certains noms de saints tient dans beaucoup de cas à des causes locales.

Les habitants de l'ancien *Pagus arebrignus* ont en grand honneur le culte de Saint Benigne, qu'ils appellent *Saint Brain*.

Le *Pagus arebrignus* était tout le pays compris entre la chaîne de montagnes qui nous borne à l'ouest et la Saône; il se divisait ensuite en une multitude de *pagi* plus petits.

Le nom d'*Arebrignus*, *ar* pays, *brignus* bon, *ar-brignus*, d'où Lamonnoye a tiré le mot *Beraigne*, appartient à la langue celtique, et signifiait le pays bon, fertile. On trouve, dit M. Charleuf, *Mém. de la Société éduenne*, 1844, p. 335, dans les auteurs le mot *benignus* employé dans cette acception.

Le *Pagus oscarensis*, démembrement du *Pagus arebrignus*, tire son nom de la langue basque, dit M. Charleuf, et offre le même sens : *osk* bon, *ar* pays, *Oskara* l'Ouche, rivière du bon pays.

On trouve dans la *Description générale de la France* par Guettard, pl. LI, une vue du Château de Dijon, monument qui se dégrade journellement, et qui ne tardera peut-être pas à disparaître. Avant que nous soyons privés de la facilité de vérifier certains détails de construction, M. Vallot a signalé à la Commission une sorte de bas-relief dont il n'a vu aucune mention dans les ouvrages qui traitent du Château de Dijon.

Dans le cordon qui entoure le ravelin où se trouvaient les deux portes de secours, se trouve un écusson renfermant une main sculptée en relief : c'est sur cette main qu'a été appelée l'attention de la Commission.

Il faut d'abord remarquer que des deux portes de secours, l'une, la supérieure, avec pont-levis, au moyen d'un pont de bois, communiquait au Chemin couvert; et l'inférieure, par une galerie en pierre, semblable à celle que l'on peut voir sous le pont d'entrée du Château passant sur le Fossé, communiquait à un souterrain, probablement comblé, au moyen duquel on pouvait gagner la campagne.

La main sculptée près de ces portes de secours n'a-t-elle pas pour but de représenter la puissance? ne serait-ce pas un emblème analogue à l'emblème religieux qui a donné naissance à l'expression *main de Dieu*?

A la porte du jugement de Grenade, la main gravée en creux est une amulette pour conjurer le *mauvais œil*, la *jettatura*, comme les petites mains d'ivoire, de corail, portées à Naples pour se garantir des regards obliques.

A Perpignan, on voit encore, à la hauteur du parapet de l'un des bastions, un dextrochère saillant en pierre; ce dextrochère, tenant une épée, est un signe de haute puissance, et a été, dit-on, placé sur ce cordon en commémoration d'un acte de la justice de Charles-Quint, qui, se promenant la nuit sur ces remparts, trouva le factionnaire endormi; l'empereur, dit-on, le poignarda, le jeta dans le fossé, et resta en faction jusqu'à ce qu'on vînt le relever. Napoléon a été plus clément et plus grand dans une circonstance analogue.

De tous ces rapprochements on peut expliquer de diverses manières le symbole de la main sculptée en relief sur le cordon du ravelin du Château : ce sera, si l'on veut, l'indication de la puissance de Louis XI; ou, si l'on veut, l'indication de la force que peuvent se procurer les assiégés au moyen des portes de secours placées dans le voisinage de ce symbole.

Dans plusieurs monuments religieux, la main est figurée pour représenter Dieu

ou Jésus-Christ bénissant ou accueillant l'ame, comme on le voit sur une sculpture de l'église de Bessines.

La main de gloire ou mandragore n'a-t-elle pas son origine dans la puissance attribuée, dans le moyen âge, au Diable?

Il est dit dans les *Ann. Archéol*, tom. IV, p. 111 :

« Le nœud de la tige du calice du bienheureux Thomas Hélie est absolument le même; c'est le fruit du sablier. »

Cette assertion doit être modifiée : car, l'Amérique n'étant point découverte au XIIIe siècle, les artistes ne pouvaient connaître le fruit de l'*hura crepitans*. Mais ils connaissaient le fruit d'une plante célèbre par sa douceur et ses propriétés émollientes : c'est la mauve, dont le fruit imite en petit celui du sablier.

Les artistes du XIIIe siècle, très-forts sur les allégories, comparaient la douceur de la mauve à la douceur de la doctrine de celui qui a établi l'eucharistie, la vraie et bonne charité.

L'inscription + *Par amour, m'a donné*, n'a nul rapport à l'action du donateur, mais bien au mystère de la consécration, qui rappelle le sacrifice de Jésus-Christ par amour de l'humanité, ce qu'indique la croix qui précède l'inscription.

Dans le calice du bienheureux Hélie, tout est allégorique; c'est le vase employé dans le sacrifice qui unit la Terre au Ciel.

Les cheminées avaient jadis des tuyaux cylindriques, et devenaient dans les plus modestes demeures, un joli motif de décoration : tel est le dessin d'une cheminée qu'on voit à Brantôme. Elle date probablement de la fin du XIIe siècle, et offre un petit monument coiffé par un cône, supporté par des colonnes, qui a meilleure tournure que nos cheminées modernes (*Ann. archéolog.*, par M. Didron, 1846, tom. IV, p. 163; cheminées de la maison du Chapitre, au Puy, p. 172). Près de la tour de l'ancien castrum de Dijon, il existait une cheminée pareille qui a été abattue en 1844, lors des constructions faites dans la rue Longepierre.

A côté de la façade sud de l'église Notre-Dame, on voit encore une cheminée cylindrique, dont, à la vérité, le sommet n'est pas terminé par un cône pareil à celui qui existait sur la cheminée détruite, et pareille à celle du XIe ou XIIe siècle de la maison du Chapitre au Puy, ou à celle du XIIIe siècle, à la cheminée de Brantôme (*Ann. archéolog.* p. 171).

Une autre cheminée de même forme se remarque à Marsannay-la-Côte, dans la Maladière?

M. le Docteur Bourée, correspondant, à Châtillon, a adressé une note sur le résultat d'une fouille faite le 18 mars dernier, par M. Maître-Humbert, dans une tombelle peu éloignée de la ville. Les fragments de bronze trouvés ont été réunis par M. Laurent, et ont fait voir un trépied léger fort élégant, dont le dessin, fait par Jules Baudoin, est joint à la notice.

M. Nodot, correspondant, à Semur, vous a adressé une notice sur des tombelles

ou mottes druidiques (1), qui, d'après l'auteur, ne contiennent que quelques instruments des druides, et nullement des cadavres, mais qui ont donné lieu, à Thote, à des usages singuliers, qu'il serait curieux de connaître.

Le même correspondant a envoyé une note sur les vases funéraires et sur le bousier sacré, trouvés dans l'emplacement de l'hôpital de Semur, où des fouilles, pour de nouvelles constructions, ont fait voir dans un terrain de transport des ossements d'hommes et d'animaux, du crassier d'orfèvre, des filets d'or pur arrondis au marteau, et non passés à la filière, des poteries gauloises sans sonorité, fragiles, perméables à l'eau, et à peine cuites. Au milieu de ces fouilles on a trouvé un *onite* ou *scarabée sacré* des Egyptiens, sculpté dans l'ophite dure. M. Nodot en a joint le dessin de grandeur naturelle à sa notice, et le regarde comme un talisman. Cet objet (2) curieux est maintenant la propriété de M. Boucault.

M. Labourey, chef d'escadron d'artillerie, correspondant, à Flavigny, adresse deux notes :

L'une est relative à la pierre branlante connue dans le voisinage de Flavigny sous le nom de *Livre de beurre*. Elle est composée d'une pierre calcaire; sa forme est arrondie, mais aplatie, comme on peut le voir sur le croquis dessiné au dos de la notice. Le diamètre de ce monolithe, placé en équilibre sur le roc qui lui sert de base, est de $1^{m}70$, et sa hauteur est de 70 centimètres. A côté il existe une croix en pierre qui paraît avoir été plusieurs fois renouvelée. Cette pierre, dit M. Labourey, est semblable (3) à celle décrite par M. Louis de Monard dans le premier volume des *Mémoires* de la Commission, p. 176, et représentée sur une planche portant p. 169. Courtépée, continue M. Labourey, n'a pas fait mention de la *Livre de beurre*. Nous ignorons s'il en a été fait mention quelque part.

Aux pierres mouvantes indiquées dans les *Recherches supplémentaires* publiées p. 177-180 du tom. I des *Mémoires* de la Commission, on peut en ajouter beaucoup d'autres qui sont soit en Europe, soit en Asie, soit au Mexique ou dans d'autres endroits de l'Amérique. Les voyageurs n'en ont signalé aucune en Afrique.

La seconde notice de M. Labourey est relative aux différents objets d'antiquités trouvés récemment dans l'arrondissement de Semur.

Dans un champ situé sur la rivière d'Armançon, près Marsigny, un tailleur de pierre a trouvé, 1° plusieurs fûts de colonne en pierre calcaire;

2° Un bas-relief représentant un dieu et un déesse tenant chacun à la main une corne d'abondance;

3° Un petit taureau en bronze, que possédait feu M. le Docteur Laignelet;

(1) Se rapprocheraient-elles des tombelles mentionnées dans les *Mémoires de la Société de Troyes*, 1852, p. 12, fig. ?

(2) Les élytres sillonnés annoncent que ce scarabée est l'*ateuchus large col.*

(3) A part la petite croix en bois placée sur le monument.

4° Une petite cuillère en cuivre destinée aux cérémonies funéraires, des flûtes brisées, etc.;

5° Un grand nombre de trophées de chasse, tels que cornes de cerfs et de chevreuils, défenses de sangliers, etc.

M. Labourey signale dans sa notice les objets trouvés dans le sol déblayé pour construire une aile nouvelle dans l'Hôpital de Semur, objets qui ont déjà été indiqués par M. Nodot, correspondant, à Semur.

M. Labourey, en signalant le scarabée à élytres striés possédé par M. Boucaut, de Semur, pense que cette amulette a été transportée par des Phocéens de Marseille, qui venaient d'Egypte à Alize, lieu d'entrepôt de commerce du centre des Gaules.

Au village de Fains-lez-Moûtiers-Saint-Jean, sur l'emplacement d'une ville portant le nom de Frêne, et détruite par l'invasion anglaise au XIVe siècle, on a trouvé plusieurs débris romains, et entre autres des fragments de poterie (ci-dessus, p. XXXII), dont un, qui se trouve chez M. Nodot, correspondant, à Semur, représente en relief une femme voilée et couchée.

Sur le chemin en construction de Précy-sous-Thil à Arnay-le-Duc, des ouvriers, cherchant des pierres de taille, ont rencontré le sol d'une salle romaine parfaitement pavée, et sont arrivés à un escalier conduisant sous terre. Ils ont employé à leurs constructions les deux ou trois premières marches.

En construisant la route de Seigny, on a coupé un nombre considérable de squelettes par les jambes. Ils étaient tous couchés sur la même ligne; et on a remarqué que le sol dans lequel ils étaient ensevelis était rempli de charbon et de cendres.

De l'Eglise gothique de Moutier-Saint-Jean, détruite depuis environ quarante ans, reste le portail donnant sur le Cloître. Ce portail est d'un travail remarquable. Tels sont les objets décrits par M. Labourey.

Des dons nombreux ont été adressés à la Commission, non-seulement par ses membres, mais encore par plusieurs personnes étrangères.

Ainsi, M. Sirdey, cultivateur à Flacey (1), donne à la Commission les médailles suivantes, déterminées par M. de Saint-Mémin:

1° Quatre pièces de monnaie de billon, desquelles trois sont françaises, et l'autre étrangère (de Prusse?).

2° Double tournois, fruste; cuivre.

3° Jeton de Louis XV enfant.

Face: Tête du Roi.

Légende: LVD. XV. D. G. FR. ET. NAV. REX.

(1) On a trouvé à Flacey, en 1771, une médaille d'Adrien, grand bronze, et couverte d'une belle couche de patine. Adrien porte la barbe.

Au revers, figure portant au bras gauche une corne d'abondance, et tenant de la droite un gouvernail. Registre Académ. de Dijon, 27 décembre 1771.

Revers : Mars foulant aux pieds un écu d'armoirie de forme étrangère, et présentant un rameau d'olivier à une femme casquée, qui a la main appuyée sur un bouclier armorié.

Epigraphe : PACIS. FIRMANDÆ. EREPTVM. PIGNVS.

Exergue : La date fruste, 17....

4° Jeton de la Sainte-Chapelle de Dijon (fleur de coin).

Face : Les armoiries de la Sainte-Chapelle.

Légende : INSIGNIA. SACRI. SACELLI. REGII. DINIONEN : (*sic* pour DIVIONEN).

Le blason reste à décrire. Il n'est point dans Paillot.

Revers : Le Roi de Erance debout, couronné, vêtu du manteau royal, et tenant l'épée élevée de la main droite.

Exergue : 1579.

5° Médaillon en bronze de Saint Charles Borromée.

Face : Fête de Saint Charles Borromée.

Légende : S. CAROLVS. BORR. CARD. SP. ARCH. ML. (cardinal de Saint-Praxède, arch. de Milan).

Revers : Un autel sur lequel est couché un agneau. Sur le devant de l'autel, une inscription fruste. Plus haut, deux anges supportent le mot *humilitas* écrit en lettres gothiques et surmonté d'une couronne.

Epigraphe : ET. EXVLTAVIT. HUMILES.

Exergue : MILANO.

M. Larché donne à la Commission une monnaie de Fribourg.

M. Guichard, juge de paix à Saint-Seine-en-Montagne, fait don de quatre médailles trouvées sous le Château de Blaisy. L'une, en billon, porte SIXTUS QUINTUS 1587. Trois autres petits billons : l'un de Charles-Quint, frappé à Besançon en 1562; le second de Louis XV, colonie française; le dernier, portant au centre du champ une L couronnée, de la fin du XVI^e^ siècle.

M. de Mimeure fils adresse une pièce d'argent de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne :

Face : Armoiries de Bourgogne, avec l'inscription PHILIPPUS ET COMES BURGUNDIÆ.

Revers : Croix latine flanquée à gauche d'une fleur de lis, et à droite du lion de Flandre, avec l'inscription SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

M. Michel (p. XXXV), propriétaire et vétérinaire à Marcilly, canton de Pouilly, a envoyé deux médailles, l'une fourrée : Imp. Cæs. Domitianus Aug. PM. R. Autel votif : avec la légende : TRP. Cos. VII. Des. VIII;

L'autre : IMP. CONSTANTINUS D...

Revers : COMITI SOLI INVICTO.

M. Roger-Michelot a envoyé la description d'un ancien carrosse du dix-septième siècle.

M. de Saint-Mémin donne un double tournois de François de Bourbon, prince de Conti, trouvé près de Dijon, dans les travaux du chemin de fer (fleur de coin).

Un demi-blanc d'Henri IV, pour le Dauphiné.

M. Chaussier-Morizot fait don à la Commission :

De deux pièces trouvées à la Chapelle de Billy-lez-Chanceaux.

De deux médailles, l'une G. B. d'Adrien; l'autre P. B. de Tetricus.

De deux cubes d'une mosaïque du Temple de Janus à Autun.

M. Baudot dépose sur le bureau une statuette en bronze représentant un guerrier romain, trouvée au levant du climat de Chambertin, commune de Gevrey; et quarante médailles en bronze trouvées au bas de la croix de Jouisse des Champs-Chinot, près la route, finage de Gevrey.

M. Rossignol fait don d'un jeton de compte de Louis XIV, avec l'inscription allemande : Conrd. Lauffers. rechen pfenning (p. XXXIV).

Le même membre parle de divers débris de sculptures gallo-romaines, qu'il a vus dans les sablières du grand cours Fleury, cours Ignace, Allée de la Retraite; il les regarde comme des monuments tumulaires, sur lesquels, au lieu de D. M., se trouve M. D. Ayant remarqué que l'une des inscriptions portait M. D. Julius, il pense que ces sigles signifient *Monumentum dicat* ou *dicavit* (1).

A l'occasion de cette découverte, M. Baudot annonce que, dans ces derniers temps, il a été trouvé, aux carrières des Chartreux, un pot renfermant environ trois mille pièces de monnaie de 30 deniers de Louis XIV, pièces de six blancs.

M. Poupier fait don d'un denier d'argent de Louis I dit le Débonnaire, trouvé dans le Cimetière de l'Hôpital, au-delà du Pont des Tanneries, supprimé par arrêté du Maire du 30 avril 1840.

Cette monnaie, sur une des faces, offre le portail d'une église terminé par une croix latine; une croix grecque est placée entre les colonnes disposées par paires; l'autre face présente au centre une croix grecque cantonnée de quatre points.

M. Chaussier, correspondant à Fontaine-Française, envoie cinq pièces d'argent, l'une de Louis XIV, 1650; une autre de Louis XIII, 1643; une autre du même Roi enfant; une autre d'Henri, roi de France et de Pologne; une autre d'Henri, roi de France et de Navarre.

M. Vienne, correspondant à Nuits, offre plusieurs pièces, parmi lesquelles on remarque celle en argent, 1554, de Charles V; un double tournois de Louis XIV; un double tournois, monnaie de Dombes, de Gaston d'Orléans, 1643: un Constantin; et un jeton de E. Joly, conseiller, maître des comptes, vicomte maïeur de Dijon, avec revers : *Sic recta et candida virtus*, 1605.

(1) Sur des tombeaux découverts en Sardaigne étaient les lettres B. M., signifiant *Bonæ memoriæ*. Voyez *Histoire de la Sardaigne*, par Mimaut, 1825, tom. II, p. 417.

M. Robert, correspondant à Lons-le-Saulnier, envoie les cinq médailles suivantes, trouvées à Sellières, département du Jura, savoir: deux médailles de la ville de Valence, URBS VALENTI; une autre de la ville de Vienne, S. M. *Vienna, maxima Galliarum;* une autre de la ville de Clermont, URBS ARVERNÆ: SCA MARIA; enfin une de Hugues III, à Dijon, VG. O. *Dux Burg. Divionensis.*

M. Chapluet donne une médaille grand bronze d'Adrien, couverte d'une belle patine, trouvée à Cessey-sur-Tille.

M. Baudot communique à l'Assemblée une bague pastorale en cuivre doré avec un volumineux grenat: cette bague, sur laquelle sont représentés deux évangélistes, deux crosses, et les armoiries de Dijon, paraît avoir appartenu à un abbé de Saint-Etienne.

L'importance de cette bague a déterminé la Commission à la faire dessiner sur toutes ses faces pour en faire connaître les détails.

Le même membre donne trois médailles trouvées à la porte Godran : ces médailles appartiennent, l'une à Auguste, l'autre à Nerva, et la troisième à Adrien.

M. Vallot donne à la Commission une médaille en cuivre, appelée croix de Saint Benoît. Elle a été trouvée dans la cave d'une maison rue Notre-Dame, où sans doute un Allemand l'avait perdue. Cette médaille, dont le revers porte des sigles allemands, surmontés du portrait de Saint Benoît, est une amulette aussi estimée, en Allemagne, qu'est estimée en France la médaille miraculeuse frappée en 1832 en l'honneur de l'immaculée conception, et dont on a publié une notice historique.

Bruckmann, *Cent.* III. *Epistola itineraria* XLVII, tab. XV, donne la figure de plusieurs croix de Saint Benoît, appelées vulgairement, dit-il, *glückseelige Hauss-cruz*, mais sans aucune explication.

Gratien, de Semur, *Traité des Erreurs et des Préjugés*, 1843, p. 370, parle de ces croix de Saint Benoît, dont une partie des inscriptions est analogue à ce que dit Saint Bonaventure de l'ordre des frères mineurs, et à ce qui se lit dans le chapitre CXIV et dernier de l'Alcoran, comme on peut le voir dans l'*Histoire de Jésus-Christ*, par Jessé, 1841, t. II, p. 521-522 et p. 541.

M. Dumay offre à la Commission deux bracelets, deux anneaux de jambes et une agrafe, le tout en cuivre couvert de patine, avec les os humains auxquels ils étaient attachés. Ces ornements, trouvés dans un tombeau, ont été adressés à M. Dumay par M. Renault, de Dijon, pharmacien à Ancy-le-Franc. Des détails sur ces objets seront donnés ultérieurement.

M. Duret, D.-M., correspondant à Nuits, fait don à la Commission des médailles suivantes, dont il donne l'explication :

Gros monneron de 1792: L'an IV de la liberté; Pacte fédératif, 14 juillet 1790; Vivre libres ou mourir.

Monneron de 1791 : Liberté sous la loi; L'an 3 de la liberté.

Georgius III. Dei gratiâ rex : Britannia, 1799.

Comitia Burgundiæ. Fulta virescit, 1704.

Comitia Burgundiæ. Curvata resurget, 1692.

2 КОПЬН KN. Е. М. 1812, monnaie russe.

Guillaume Raviot, écuyer, vicomte mayeur de Dijon. Regi et patriæ fidelis, 1775.

Jac. de Frasans esc. du Roy, vic. maïeur de Dijon.... 1633.

Henri de la Tour d. Bullion, 1613. Sup. Princeps sedenensis.

Ludovicus 14 D. g. F. et Nav. rex. Justitia et pax osculatæ s.

Lov. le Grand, Roy de France i gi; le repos svit la victoire.

Regno lombardo veneto: centesimo. 1822.

Charles X, R. de France et Na... Double tournois, 1593.

République française. Un centime. L'an.....

Car. Felix D. G. rex Sar. Cyp. et Hier. 1 centesimo, 1826.

Gaston V. d. p. D.: denier tournois, 1650, de la principauté de Dombes.

M. Viard, correspondant à Sacquenay, fait don de vingt pièces et médailles dont le détail suit:

Antonin Pieux, moyen bronze.

Faustin-le-Mire, moyen bronze.

Philippe père, grand bronze.

Marie de Dombes, obole.

Louis XVI, cuivre.

Mereau.

3 Philippe d'Espagne?

1 Incertaine.

10 monnaies illisibles, *cuivre*.

M. Coutant, correspondant, offre à la Commission les médailles suivantes, trouvées dans les fouilles qu'il a faites à *Landunum*, appelée vulgairement Lantune:

3 Auguste, moyen bronze.

1 Auguste, petit bronze.

1 Claude, moyen bronze.

1 Vespasien, module ordinaire d'argent.

1 Iraian, moyen bronze.

1 Antonin-le-Pieux, moyen bronze.

1 Commode, grand bronze.

1 Tétricus, petit bronze.

1 médaille gallo-romaine en argent.

6 médailles illisibles en bronze romain.

Le même membre donne un sceau trouvé à Vertaut, canton de Laignes.

M. Gilet de Thorey, correspondant à Gevrey, adresse une cloche en tôle trou-

vée à Quemigny (1), où des médailles romaines avaient été également trouvées. Cette cloche ressemble à celles connues, dans les campagnes, sous le nom de *campènes*, et pendues au cou des bœufs et des vaches qu'on envoie paître dans les bois.

M. le Maire de Dijon fait don d'un exemplaire en cuivre de la médaille d'or décernée par le Conseil municipal de la Ville à M. Darcy, auteur des travaux pour les fontaines dont Dijon est aujourd'hui pourvu.

M. de Saint-Mémin donne une double empreinte en plâtre du sceau de Saint Bernard.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

M. Vienne fait hommage à la Commission de son *Essai historique sur la ville de Nuits, Côte-d'Or*, 1845, in-8°, fig.

M. Bard adresse: *Nécessité d'une Réforme dans la décoration fixe et meuble des églises.*

La Société archéologique de Montpellier envoie les nos 3, 6, 7, 10, 12, 13, 14 de ses Mémoires.

Annales archéologiques de M. Didron, septembre, octobre, novembre 1845; janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août 1846.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. v, 6e et 7e livraisons.

M. Garnier donne un exemplaire de son ouvrage intitulé *Chartes bourguignonnes inédites.*

M. Vionnois, juge, correspondant à Montpellier, adresse deux lithographies, l'une représentant un calice conservé autrefois dans l'église de Saint-Remi de Reims, et l'autre représentant le *fac simile* d'un dessin original sur parchemin, d'une porte du style pur de la renaissance.

M. le Docteur Commarmon, correspondant, fait hommage de sa dissertation intitulée *Description de l'Écrin* (2) *d'une Dame romaine trouvé à Lyon en* 1841, *par les frères de la Doctrine chrétienne, et donné par eux au Musée de cette ville*, in-4°, fig.

Le même membre donne encore sa *Lettre à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, relative à quelques monuments découverts sur le sol lyonnais depuis* 1841 *jusqu'à nos jours*, in-8°, 1846.

M. Amanton, correspondant, adresse un exemplaire du *Recueil des Planches*

(1) M. Rossignol communique à la Commission un fragment de bronze fondu trouvé à Quemigny.

(2) Quatre colliers en or, dans le genre de celui de cet écrin, ont été trouvés au village de Mailly, arrondissement d'Arcis (voyez *Mémoires de la Société des Sciences de Troyes*, 1834, p. 86, fig.).

gravées des Jetons des ville et maires de Dijon, Beaune, Auxonne,. etc., publié par M. son père.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1845, n° 4.

Maires de la ville de Tonnerre, par M. Lemaistre.

Des Chevaliers de l'arquebuse de Tonnerre, par le même.

Le Tonnerrois, *Pagus Tornodensis*, par le même.

Molosmes, Saint-Martin et Commissey, par le même.

Mémoires de la Société éduenne, 1844.

Lettre à M. Léon Dusillet sur l'origine de la Chapelle de Mont-Roland, et la prétendue statue du neveu de Charlemagne, par Jean-Joseph Pallus, bibliothécaire de la ville de Dole, membre de plusieurs sociétés savantes, 1846.

Procès criminel intenté à Jean de Baufremont par la commune de Dijon pour violation du droit d'asile dans la personne d'un alchimiste, 1455-1472, par M. Jules Marion.

Note sur le Sceau de Saint Bernard, par M. Deville, directeur du musée d'antiquités de Rouen, 1838.

Les Arts au moyen âge, par M. Dusommerard, 4e et 5e volumes.

Résumé d'Archéologie spécialement appliquée aux monuments religieux, par F. Fériel, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, 1843.

Lettre à M. le Comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, sur le Trésor de Gourdon, avec une lithographie, par M. Rossignol.

Fragments historiques sur la Ville et l'ancien Comté de Bar-sur-Seine, par Lucien Coutant, des Riceys, membre correspondant de plusieurs commissions et sociétés d'antiquaires, première partie.

Dissertation sur les Instruments de musique employés au moyen âge, par A. Bottée de Toulmon, bibliothécaire en chef honoraire du Conservatoire de musique, membre de la Société royale des antiquaires, des Comités historiques au Ministère de l'instruction publique, etc., 1844.

Plan, Coupe, Dessins de détail de l'Abbaye de Saint-Seine, par M. Blin.

Plans d'une Coupe de l'Eglise, d'une Coupe de cellule et de la Dépense de la Chartreuse de Dijon, faits par M. Vionnois père, ingénieur, et donnés par M. son fils, correspondant.

La Commission a perdu plusieurs de ses membres :

1° Un titulaire, dans la personne de M. Chaussier-Morizot, dont le zèle et l'exactitude ont contribué de la manière la plus efficace à l'établissement du Musée lapidaire.

L'activité avec laquelle M. Chaussier suivait toutes les découvertes faites dans les environs de sa demeure, la surveillance active et intelligente avec laquelle il

les surveillait, a contribué à enrichir d'objets curieux la collection de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or.

2° M. Fyot de Mimeure, membre résidant, a déposé dans vos cartons divers dessins d'autant plus précieux, que les monuments qu'ils représentent n'existent plus. L'un de ces dessins représente le bas-relief de la Chapelle des diables, qui existait jadis à Saint-Michel, et qui est remplacé par l'Adoration des mages.

3° M. Mermet, correspondant, à Vienne, dont les travaux seront mentionnés en détail dans les *Mémoires* de la Société, dont il était titulaire.

Ces pertes, très-sensibles à la Commission, ont été adoucies par la nomination des membres suivants :

CORRESPONDANTS.

MM. Dufay, secrétaire de l'Intendance militaire de Dijon, à Bourg
Le Docteur Commarmon, à Lyon.
Carré, à Lons-le-Saulnier.
Lemaistre, à Tonnerre.
Tynturié, desservant de Chazeuil.

Le Secrétaire de la Commission,

VALLOT, D.-M.

RAPPORT

SUR

LES RESTES DES MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE CHARTREUSE

DE DIJON.

AVERTISSEMENT.

Le rapport suivant, publié d'abord séparément, et inséré aujourd'hui dans le corps de nos Mémoires, avait été fait, dès l'origine de l'organisation de la Commission d'Antiquités, pour intéresser l'autorité départementale à la conservation des restes des monuments de la Chartreuse, restes les plus précieux dont l'art de la sculpture du moyen âge ait doté la Bourgogne. L'ancien clos de Champmol, situé à un quart de lieue à l'ouest de Dijon, dans l'enceinte duquel avait été établie la Chartreuse en 1383, fut vendu, peu d'années après la révolution de 89, avec tous les édifices qu'il renfermait; et nous devons dire à la louange de l'acquéreur, que, dans les démolitions qu'il fit subir aux principaux bâtiments du monastère, il avait eu soin d'épargner ce que l'art offrait de plus intéressant. La propriété passa, en 1832, entre les mains d'héritiers disposés à l'aliéner. Dès-lors, la Commission d'Antiquités considéra les monuments si heureusement conservés, comme menacés d'une perte prochaine. Ils pouvaient effectivement être enlevés, dénaturés, et même anéantis; et il s'agissait de les sauver d'un péril imminent.

Dans ces circonstances, la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or signala, par l'expression de ses craintes, l'importance de l'objet de ses réclamations; et il est à croire que ses représentations n'ont pas été sans influence sur la mesure adoptée par le Conseil général, lorsqu'il a pris la résolution d'acquérir l'ancienne propriété de la Chartreuse. Dès-lors, il fut décidé qu'un hospice d'aliénés y serait établi; mais il

était d'abord question de démonter le portail, seule partie subsistante de l'église du monastère, pour en appliquer les sculptures sur un des murs d'enceinte, et de transporter le monument dit le Puits de Moïse sur la Plate-Forme, en face de la porte Guillaume, ou au centre du Jardin des Plantes. Les places proposées pour ces chefs-d'œuvre de la statuaire du moyen âge étaient indignes du mérite de l'ouvrage, et l'une ou l'autre de celles indiquées pour le Puits de Moïse aurait exposé ce monument à une prompte destruction. La conviction intime de ce danger provoqua de nouvelles représentations.

Le projet semblait alors être arrêté de ne pas laisser les monuments dans leur emplacement primitif. Le conservateur du Musée de la Commission, d'après les instructions qu'il reçut de sa compagnie, et avec l'assentiment de l'autorité épiscopale, exposa, dans la lettre qu'il adressa à M. le Préfet le 27 juillet 1836, la convenance de placer le piédestal de croix dit le Puits de Moïse, et les décorations du portail de la Chartreuse, dans un local disponible de l'intérieur de la cathédrale, où ils se trouveraient plus en sûreté que dans les emplacements proposés, et assurés d'une conservation aussi durable que celle des autres monuments de l'édifice religieux où ils seraient remontés.

Si cette proposition ne fut pas accueillie, elle signala du moins d'une manière encore plus positive l'intérêt attaché aux monuments; et il fut heureusement décidé que non-seulement ces objets d'arts ne seraient point dérangés du lieu primitif de leur construction, mais qu'ils serviraient même de point de départ pour les bâtiments de l'hospice à élever, dont les plans seraient subordonnés aux lignes déterminées par les restes des ouvrages de la Chartreuse. Cette idée conservatrice, inspirée par un sentiment de vénération pour les monuments historiques, ayant prévalu, notre collègue, M. Petit, architecte du département, a été chargé de l'exécution des travaux du nouvel édifice; et ses projets, soumis au Conseil des bâtiments civils, ont mérité son appro-

bation, et reçu la sanction de l'autorité par la loi du budget de l'état de 1839.

Les constructions de l'hospice, quoiqu'elles laissent à leurs places les restes de l'église de la Chartreuse, en changent l'aspect. Ce que le tableau formé par ces ruines avait de pittoresque, a disparu aujourd'hui; et si l'on voulait rendre un compte exact de l'état actuel de ces magnifiques débris, il faudrait supprimer de la description publiée en 1832, ce qui en voile l'aridité. C'est pourquoi on s'est déterminé à reproduire le rapport primitif, sans changements autres que ceux nécessités par des corrections indispensables. On y a, toutefois, joint l'indication de plusieurs objets transportés de la Chartreuse au Musée de Dijon, qui ont anciennement concouru avec les autres à l'intérêt historique de cet établissement religieux.

On termine cet avertissement en prévenant qu'à la suite du rapport, une notice historique succincte sur la fondation de la Chartreuse précèdera la description des tombeaux des Ducs de Bourgogne, et des autres monuments d'une moins grande importance, mentionnés plus haut.

RAPPORT

sur

LES RESTES DES MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE CHARTREUSE

DE DIJON.

PAR M. DE SAINT-MÉMIN.

MESSIEURS,

Chargé de faire un rapport sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon, nous nous trouvons heureux, en remplissant un devoir que nous impose notre institution, d'avoir à signaler à l'autorité des objets d'une importance généralement reconnue, et dont la description doit nécessairement l'intéresser. Mais pour que l'on puisse apprécier ces objets comme ils le méritent, nous en ferons précéder l'exposé de quelques explications qui donnent plus de force et de clarté aux observations dont il sera accompagné.

Il est honorable, Messieurs, pour la Commission départementale d'antiquités, de traiter, à son début, un sujet riche en souvenirs historiques, et susceptible de présenter une juste idée de l'état de l'art de la sculpture vers le commencement du dernier siècle du moyen âge. Parmi les monuments de cette ère naguère si peu étudiée, il n'en est peut-être pas de plus propres que ceux de l'ancienne Chartreuse à mettre en évidence le génie, l'habileté des artistes du temps, et la persévérance de leurs efforts pour affranchir les arts des lisières de l'enfance.

Si nous manifestons, dans le cours de notre rapport, une sorte d'admiration pour l'œuvre d'une époque trop légèrement qualifiée de barbare, ce n'est pas que nous prétendions mettre l'imitation naïve et rigoureuse d'une nature simple et sans choix au-dessus ou même au niveau de la belle statuaire antique : loin de là, nous reconnaissons la prééminence de celle-ci et l'infériorité de l'autre, à qui nous voulons néanmoins rendre la justice due à cet amour de la vérité, à cette exactitude scrupuleuse, indices d'une tendance ardente à la perfection.

Pour relever à nos yeux le mérite des artistes du moyen âge, examinons seulement les difficultés qu'ils devaient éprouver à surmonter les obstacles qui entravaient les progrès. L'art, n'étant soumis alors à aucune règle fixe, laissait, il est vrai, un libre essor au génie; mais aussi chaque maître, ambitieux d'étendre les limites de l'art, ignorait ce que la statuaire des anciens offrait de sublime, et ainsi, n'étant guidé par aucun exemple du vrai beau, il se trouvait abandonné aux ressources de son imagination. Si l'artiste parvenait à surpasser ses prédécesseurs, les fruits de son génie ne pouvaient pas, aussi facilement que depuis l'institution des académies, devenir un héritage, et les meilleurs préceptes, posés sur des bases isolées, s'évanouissaient souvent avec celui qui les avait établis.

Disons aussi que, malgré l'assiduité persévérante des maîtres des siècles qui ont précédé celui de la renaissance des arts, et la grande protection qui leur fut accordée par les esprits éclairés du temps, on peut encore douter que, sans les monuments de la sculpture antique,

que l'Italie avait si heureusement conservés, on eût pu voir se développer aussitôt chez nous les talents célèbres qui ont illustré le XVI^e^ siècle.

Pour entrer dans les détails qu'exigerait ce sujet, et lui donner l'étendue nécessaire, il faudrait outrepasser les bornes que nous devons nous prescrire. Nous sommes donc forcé de l'abandonner, pour vous entretenir de la peinture monumentale qui joue un rôle important dans nos remarques subséquentes.

DE LA PEINTURE MONUMENTALE.

On observe encore, malgré les injures du temps, des traces plus ou moins évidentes de peinture et de dorure sur la plupart des ouvrages de sculpture antérieurs au XVI^e^ siècle. Cet usage, qui nous semble bizarre aujourd'hui, de parer la sculpture et l'architecture de couleurs éclatantes et variées, et de couvrir d'or les parties les plus saillantes de l'une et de l'autre, a cependant prévalu généralement chez nous, depuis la première Croisade jusqu'au règne de François I^er^. Le témoignage de plusieurs savants et notables observateurs modernes constate ce fait, et prouve même que « la Grèce antique poussa si loin le goût de la couleur, qu'elle couvrit de peintures jusqu'à l'extérieur de ses édifices. » (*Voyez l'appendice à la suite de la description des monuments.*)

Quelles sont les causes qui, depuis trois cents ans, nous ont fait rejeter et oublier, pour ainsi dire, cette ancienne magnificence? Devons-nous prétendre que le goût s'est assez épuré chez nous pour nous faire un devoir de la proscrire; ou, comme le donne à entendre récemment un auteur profondément versé dans les connaissances des arts de l'antiquité et du moyen âge, nous sommes-nous refroidis au point de vouloir donner à nos ouvrages la pâleur de notre imagination?

Nous ne tenterons pas de décider cette question, assez approfondie d'ailleurs dans le rapport de M. Vitet au ministre de l'intérieur sur les monuments historiques de la France, pour satisfaire les personnes

que ce sujet peut intéresser. Quant à nous, nous devons arrêter nos observations sur la peinture des monuments que nous sommes chargé de décrire, et nous borner à citer, comme exemples que présente la localité, quelques parties des anciens édifices de Dijon et des ouvrages de sculpture de différents genres existant au Musée de notre ville, couverts de la vieille empreinte de la peinture et de la dorure monumentales.

1° Les parties non mutilées du portail de l'Eglise Notre-Dame sont encore couvertes de la peinture primitive.

2° Les mains et les têtes des statues des ducs de Bourgogne sur leurs tombeaux, les anges et les lions qui les accompagnent, ainsi que les ornements de l'architecture, toutes ces parties, dont les peintures et les dorures restaient plus ou moins intactes, ont exigé la restauration brillante donnée récemment à l'ensemble des monuments.

3° Au nombre d'autres objets de sculpture dépendant du Musée de Dijon, on compte plusieurs figures en pierre et deux bas-reliefs de même matière des XII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, sur lesquels on distingue les traces de l'or et des couleurs qui couvraient les robes et les galons des personnages, les fonds et les membres des moulures d'encadrement.

4° Le même établissement possède deux autres ouvrages de sculpture en pierre d'une extrême délicatesse, représentant le Baptême de Jésus et la Prédication de saint Jean : ici, les costumes et la date de 1520 annoncent que la coutume de colorer et de dorer les figures et l'architecture s'est perpétuée en France au moins jusqu'au commencement du règne de François I^er^.

Nous multiplierions inutilement les exemples, puisque nous sommes appelé à vous donner la description d'un monument remarquable dans ce genre de décoration, et que d'ailleurs nous pensons qu'il serait superflu d'étendre plus loin les observations préliminaires que nous avons cru devoir vous soumettre.

PORTAIL DE L'EGLISE DE LA CHARTREUSE.

De tout l'ensemble de l'église de la Chartreuse de Dijon, fondée en 1384 par Philippe-le-Hardi, chef de la seconde race des ducs de Bourgogne, il n'existe plus aujourd'hui qu'une tourelle isolée et le portail. Cette entrée principale de l'édifice, selon l'usage ordinaire d'orienter les églises, est tournée à l'ouest. La tourelle, anciennement adossée au mur de la nef collatérale, côté du nord, a une porte qui donne entrée sur un escalier qui débouchait sur la chapelle du Duc, dite autrefois la Chapelle des Anges; mais cette partie de l'ancienne distribution n'est plus reconnaissable que par les peintures des lettres P M et des armoiries de Bourgogne qui couvrent les restes d'une embrasure de fenêtre adjacente à la tourelle.

Il est facile de concevoir comment a pu se conserver cette portion du monument : car on peut conjecturer, avec vraisemblance, que la belle vue dont on jouit de la terrasse, élevée à environ soixante pieds au-dessus du sol, et la solidité de la maçonnerie, auront sauvé cette fraction du bâtiment.

Quant au portail, sa conservation est due, sans doute, à l'intérêt que ses beaux ouvrages de sculpture ont inspiré aux premiers acquéreurs du clos du monastère. Cependant ce monument, si riche et si précieux, fait aujourd'hui l'office d'un mur de clôture intérieure. Il sépare la cour du cloître, convertie en un jardin potager, d'un verger qui occupe l'emplacement de l'église, dont l'ancienne disposition est encore marquée par les excavations qui sont à la place que tenaient dans la nef les tombeaux de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur.

Il est heureux que le besoin d'une clôture ait préservé de la destruction les anciennes portes du portail. Elles sont, ainsi que le guichet percé dans le battant de gauche, restées armées de toutes leurs ferrures de formes fantastiques, de leurs serrures, cadenas, arcs-boutants et crochets.

Ces ouvrages de boiserie et de serrurerie des temps anciens donnent une sorte de vie au monument : le portail, vu du couchant, à une distance assez rapprochée pour masquer l'espace que remplissaient les parties détruites, offre l'aspect d'une église dont les portes sont fermées ; et, si ce n'était un groupe de grands arbres trop voisin, la rugosité du terrain, des broussailles, et quelques débris qui concourent à former une composition des plus pittoresques, il serait facile de se faire illusion, et de se persuader que l'on n'a pas sous les yeux une scène de ruines.

La partie conservée du portail a 12 mètres 25 centimètres de largeur et 9 mètres 9 centimètres de hauteur. A partir des pieds-droits de la porte, qui est divisée par un pilier, le mur fait une saillie oblique de 1 mètre 30 centimètres : là, il redevient parallèle à la ligne fondamentale, et présente un parement uni dans le reste de son étendue. A 2 mètres 44 centimètres de hauteur, sur la face oblique des saillies du mur, sont les statues de grandeur naturelle de Philippe-le-Hardi et de Marguerite-de-Flandre, son épouse, agenouillés et tournés vers une image de la Vierge, qui est adossée à la pile intermédiaire des portes.

Deux figures d'une plus grande stature, saint Jean et sainte Catherine, debout aux côtés du Duc et de la Duchesse, occupent le reste des bases sur lesquelles posent les deux groupes : ces bases se terminent en forme de consoles, et sont supportées par des personnages à longue barbe, d'une petite proportion, représentés tenant des livres à la main.

Des tabernacles ou dais, taillés avec élégance et légèreté, ornent la partie supérieure des deux groupes : un semblable couronnement existait anciennement au-dessus de la figure de la Vierge, qui est posée sur un dé dont les faces visibles portent chacune les lettres disposées en zigzag. On retrouve fréquemment ces chiffres de Philippe-le-Hardi et de Marguerite-de-Flandre sur les monuments érigés par l'ordre de ce Duc, chef de la seconde race royale. Une colonne, dont le chapiteau est orné de feuilles de chou, soutient le dé et la statue de

la Vierge, et descend jusqu'au pavement du palier, auquel on monte par sept marches.

Deux statues de saints en habit de chartreux, appliquées contre les parties extrêmes du parement du portail, et placées sur des socles détachés du corps de la maçonnerie, semblent y avoir été rapportées, et n'avoir pas appartenu à la décoration primitive. Elles sont d'ailleurs très-mutilées, et d'un travail inférieur à celui des figures dont nous venons de parler.

Une grande arcade ogivale appliquée, prend naissance sur les pieds-droits. Elle forme l'encadrement d'un champ sur lequel se dessinent deux autres arcades semblables, mais plus petites, qui ont leur origine sur les mêmes points que le premier et sur la pile qui divise les portes.

La partie supérieure de la grande arcade ogivale était occupée anciennement par un toit suspendu, qui servait d'abri aux ouvrages de sculpture. C'est ce que nous prouvent des documents authentiques, où il est rapporté, au compte d'Amiot-Arnaut, receveur général du bailliage de Dijon, de 1384 à 1385 : « *Deux reprises* (consoles) *qui sont au portail, sur quoi sont les couvertures dudit portail, dont une par manière d'un lion, et l'autre par manière d'un chien.* Ces emblèmes du courage et de la fidélité étaient probablement placés comme l'exigeait le caractère des personnages au-dessus desquels on les voyait.

Si ces restes, dont nous venons de vous tracer un tableau imparfait, n'avaient que le mérite de leur ancienneté et d'une conservation extraordinaire après les vicissitudes de plusieurs siècles, ils seraient loin d'inspirer l'intérêt que nous y attachons. C'est non-seulement l'intérêt que les monuments donnent à l'histoire d'un établissement, c'est aussi celui que font naître le génie des artistes, imprimé sur leurs ouvrages, et cet esprit élevé qui, par sa libéralité, aplanit et étend la carrière des talents.

Nous n'ignorons pas les noms des protecteurs des arts; mais ceux d'artistes habiles sont restés dans l'oubli, et il est de notre devoir de chercher à leur rendre une célébrité dont ils ont été trop long-temps privés.

Claux Sluter, habile sculpteur, natif de Hollande, fut nommé *Ymagier* (statuaire) du Duc en 1390, et chargé de l'exécution des travaux du portail. Son ciseau, vrai, sûr et savant, brille dans les figures du Duc et de la Duchesse; les têtes sont admirablement traitées : elles portent l'empreinte de la vie et de la ressemblance; les poses sont justes et sans affectation; la draperie est large, les plis en sont simples et sans manière, ils n'ont rien de ces brisures fausses, tourmentées et mesquines que l'on reproche avec justice à l'ancienne école allemande. Cette perfection ne peut être que le fruit d'une étude exacte et raisonnée.

En élevant autant le talent de Claux Sluter, nous ne le jugeons pas sur le mérite d'un seul ouvrage. Le monument dont la description terminera ce rapport, et les figures de religieux pleureurs qui entourent les tombeaux des Ducs, témoignent aussi en faveur de notre opinion.

En achevant ce que nous avons à dire sur les statues du Duc et de la Duchesse, nous ferons observer que la première est dans un état presque parfait de conservation; l'autre est endommagée : les mains manquent, et les parties saillantes de la coiffure ont été brisées (1); toutefois cette figure est susceptible d'une restauration facile, le reste n'ayant que peu souffert. La pierre d'Asnières, employée aux ouvrages du portail, peu chargée de lichen, a généralement encore la pureté primitive des surfaces formées par le ciseau. Cette belle conservation doit être attribuée à ce que le monument n'est à découvert que depuis une trentaine d'années, que le toit ou chapeau fait pour garantir les sculptures a été enlevé.

Quoique les registres de nos archives semblent nous assurer que la statue de la Vierge, celle de saint Jean, et celle de sainte Catherine,

(1) Des fragments de la couronne et des tresses de cheveux de la Duchesse, retrouvés derrière la statue depuis la première publication de ce rapport, ont offert les moyens d'une restauration identique. Il en est de même des ornements de la tête du Duc, seule partie de cette figure qui fût endommagée.

soient sorties de l'atelier de Claux Sluter et de son ciseau, nous sommes tenté de penser que cet artiste en a seulement dirigé l'exécution. Le jet des draperies nous semble moins large, et nous trouvons moins de naturel dans les poses, tout en reconnaissant d'ailleurs un faire habile dans la manière dont ces figures sont traitées. Il est possible qu'elles soient de la main des statuaires que Claux Sluter avait sous sa direction pour l'assister dans les travaux du portail. *Claës Vandeverbe* son neveu, *Hennequin Prindale*, *Wuillequin Smont*, *Hennequin Vascoquien*, l'aidèrent dans la partie de la figure; il fut secondé dans celle de l'ornement par *Perrin Beaul*, *Pierre Aplemain*, *Pierre Linquerque*, *Jehan Hulst* et autres, dont les noms sortent de la tombe et seront désormais sauvés de l'oubli par les soins du savant conservateur de nos archives, à qui nous devons la communication des documents qui nous ont fourni les moyens de donner quelque intérêt à notre récit.

Quant à l'architecte de la Chartreuse, Drouhet de Dampmartin, il n'est pas possible d'apprécier son mérite sur les faibles parcelles qui restent de l'édifice. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la bâtisse, bien appareillée et d'une grande solidité, était faite pour braver l'outrage de bien des siècles, si des vicissitudes indépendantes de l'œuvre du temps ne fussent venues la détruire presque entièrement.

PUITS DE MOISE.

Un piédestal hexagone de 5 mètres 20 centimètres de haut, de 2 mètres à 2 mètres 60 centimètres de grosseur dans ses diverses diagonales, et surmonté d'une croix de pierre élevée d'environ 7 mètres, fut construit en 1396 au milieu de la cour du cloître de la Chartreuse, et établi sur une pile fondée au centre d'un puits de 22 pieds de diamètre. Les statues de Moïse, de David, de Jérémie, de Zacharie, de Daniel et d'Isaïe, qui ornent les faces du monument, firent d'abord donner à son ensemble le nom de *Puits des Prophètes*. Plus tard, il reçut celui de *Puits de Moïse*, sous lequel il est encore désigné aujourd'hui,

quoiqu'il ait perdu son premier caractère, l'excavation qui entourait la pile ayant été comblée depuis la suppression du couvent.

Une simple margelle, à laquelle on arrivait par quelques marches, entoura primitivement le puits; mais à peine le piédestal et la croix furent-ils achevés, que la beauté de l'ouvrage fit reconnaître la nécessité de le garantir des injures de l'air. Selon ce que nous indiquent aussi les documents tirés des archives, on éleva provisoirement sur la margelle, en 1403, une légère charpente close par des toiles cirées, à laquelle on substitua bientôt un dôme soutenu par des colonnes. Cet appareil de conservation s'étant dégradé par la suite, il fut remplacé en 1638 par le mur ouvert de douze arcades qui entoure aujourd'hui le monument.

Claux Sluter, l'habile ymagier de Philippe-le-Hardi, fut chargé de l'exécution du piédestal, des figures des saintes femmes qui étaient au pied de la croix, et des statues des prophètes et des anges qui ornent les six faces du monument.

Ici l'artiste hollandais, affranchi des entraves d'un type consacré de composition, dont l'usage ne permet pas de s'écarter, montre les ressources de son génie dans la force de l'expression, dans la variété des poses, dans le mouvement de ses personnages et la richesse de leurs vêtements.

La peinture et la dorure monumentales ne pouvaient manquer de briller sur un théâtre si propre à les faire ressortir : aussi leurs traces, encore faciles à distinguer, font-elles entrevoir ce que l'imagination peut se représenter de plus brillant dans ce genre.

La partie subsistante de l'ouvrage se réduit au piédestal dépouillé de la croix et des figures qui le surmontaient. Les six faces du dé présentent des panneaux encadrés de moulures mâles et nerveuses taillées dans le goût du temps. La corniche, très-saillante, est de même composée d'une suite de tores, gorges et filets ronds et angulaires qui semblent bizarres, mais dont la masse est agréable; cette corniche ou entablement couronne le dé, et donne naissance à un talus figuré en rocaille, que l'on appelait anciennement la Terrasse du Calvaire,

Au bas de chaque panneau du dé est une console sur laquelle repose une statue de cinq pieds et demi et plus de proportion. Le culot des consoles est orné de feuillages variés de vignes, chardons, chicorées, choux, etc., taillés avec un art et une délicatesse admirables, et couverts de dorures. Au-dessous est une plate-bande sur laquelle est écrit le nom de chaque personnage dans cette forme : *Moïses Propheta*, et ainsi des autres. Une colonnette, dont le chapiteau est sculpté avec grace et légèreté, masque les arêtes du dé : sur les six chapiteaux sont placés des anges dont la tête est appuyée sous le membre le plus élevé de l'entablement. Chacune de ces figures a les ailes étendues et croisées avec celles des anges voisins; ils portent tous l'expression de la profonde douleur inspirée par le sujet principal. Le travail en est d'une grande recherche; les caractères, les costumes, les peintures et les dorures d'ornement sont d'une variété difficile à décrire.

Au-dessous de la plate-bande sur laquelle sont inscrits les noms des prophètes, règne une moulure en corbin, qui fait une saillie d'environ 41 centimètres ; ce cordon, qui est à 1 mètre 14 centimètres du sol, pose sur la pile, dont les parements unis sont peints aux armoiries du Duc de Bourgogne, entourées de tourbillons de flammes.

La partie architectorale du monument est couverte de couleurs et de dorures; les fonds des panneaux sont d'une teinte noirâtre qui tend à faire ressortir les figures placées en avant; le corps du piédestal est d'un ton gris approchant de celui de la pierre; les filets saillants angulaires et arrondis sont dorés; deux larges moulures creuses de la corniche le sont également; l'une est peinte en feuillages d'or; l'autre, la plus élevée, porte sur chaque côté de l'hexagone trois soleils rayonnants, sur le disque desquels sont les initiales P M P, observées précédemment sur le socle de la Vierge du portail.

STATUE DE MOISE.

Le législateur du peuple juif est d'une stature dont les formes robustes annoncent l'énergie et la vigueur. Il a la tête élevée ; son maintien et son regard impérieux et dominant commandent la soumission et le respect ; sa barbe vénérable, d'une largeur et d'une épaisseur prodigieuses, se divise en deux parties, et descend à sa ceinture ; son front, découvert, est marqué du signe par lequel les nations orientales ont toujours exprimé la force et la puissance. La plupart des statuaires modernes, et Michel-Ange lui-même, ont cru devoir appliquer ce symbole à Moyse, et le substituer aux rayons lumineux qui jaillissaient de sa tête lorsqu'il descendit du mont Sinaï. Les tables de la loi sont à sa main droite ; de la gauche il soutient un rouleau ou phylactère qui se développe en tombant de son épaule, et porte cette légende prophétique : *Immolabit agnum multitudo filiorum Israël ad vesperam* (Exod., chap. 12, v. 6). Des prédictions relatives à la passion se retrouvent également dans les inscriptions qui appartiennent à chacun des autres personnages, et sont toutes tirées de leurs propres écrits.

Le chef des tribus d'Israël est vêtu d'une tunique rouge et d'un long manteau à capuchon, dont l'étoffe est d'or et doublée d'azur. La draperie, qui tombe en plis largement dessinés, couvre les pieds et une partie de la plinthe sur laquelle ils posent. La couleur verte du socle fait voir l'intention de représenter le terrain. Cette dernière disposition étant la même dans les personnages bibliques qui ornent les cinq autres faces du piédestal, nous omettrons de la rapporter dans la suite de la description.

STATUE DE DAVID.

Le roi-prophète, d'une taille plus élevée que Moïse, a la tête couronnée ; ses cheveux forment deux touffes épaisses qui s'écartent la-

téralement, se soutiennent d'elles-mêmes, et descendent moins bas que l'épaule; sa barbe est courte et ramassée; ses traits portent l'expression de la majesté; son regard, légèrement incliné vers la terre, semble se diriger avec bonté sur les peuples soumis à sa domination. Sa tunique azurée est étoilée d'or, et coupée de larges bandes transversales entièrement ouvragées d'ornements brodés de même. Le manteau, de drap d'or doublé d'hermine, est bordé d'un large galon; il couvre le bras droit, et retombe sur la harpe également brillante du plus précieux métal, et ornée de bandes formées par de longues séries de la lettre D. Une harpe est aussi le motif uniquement répété du dessin des galons du manteau, et cette suite régulière n'est interrompue qu'à la hauteur du collet de la tunique, où sont attachés deux gros glands à riches torsades. La chaussure, couverte d'un drap d'or brodé, se termine en pointe. Enfin, David tient de la main gauche un phylactère qui a été grandement endommagé, mais dont les débris restants annoncent qu'on y lisait ce verset 17 du psaume 21 : *Foderunt manus meas et pedes meos.*

STATUE DE JÉRÉMIE.

Le prophète a le regard dirigé sur un livre ouvert appuyé sur sa main droite; les doigts de la gauche sont passés entre la couverture et les feuillets. Ce livre est taillé avec tant d'art, que nous croyons ne pouvoir nous dispenser d'en dire un mot. La demi-souplesse et la légèreté du vélin sont si bien rendues, les feuilles ont une inflexion si juste, que l'on croirait que le mouvement de l'air va les agiter. Le cuir de la couverture déborde le plat pour former un recouvrement ou fermail à queue, qui sert à tenir le livre fermé quand on a cessé de lire; il est passé entre le plat et les premiers feuillets, et, malgré cette disposition qui présente quelque difficulté au sculpteur, les courroies, les attaches et les ornements du recouvrement sont représentés avec toute la netteté qu'ils pourraient avoir s'ils eussent été faits à décou-

vert. Nous nous sommes arrêté à cette description, parce que nous avons pensé qu'elle intéresserait les bibliophiles antiquaires, en leur offrant un modèle de la reliure du XIV^e^ siècle.

Jérémie a la tête couverte d'un chaperon; ses cheveux ondoyants pendent sur ses épaules; ses traits sont ceux d'un vieillard : ils portent une expression sévère, et sont d'une telle vérité, qu'on croirait que l'artiste les a empruntés d'un modèle vivant. Ce prophète est le seul des personnages bibliques représentés sur le monument qui soit sans barbe; son manteau est or doublé de vert; sa tunique azurée est liée par une ceinture à boucle, dont les œillets sont garnis de rosettes de métal; le collet, les manches et les pans de cette longue robe sont bordés d'un galon d'or orné d'une suite non interrompue de caractères très-distincts, dont la forme se retrouve périodiquement, comme dans toute autre espèce d'écriture. Ces caractères, appartenant à un même alphabet qui nous est inconnu, nous sembleraient mériter d'être l'objet d'une recherche particulière. La chaussure ne diffère de celle de la figure précédente que par le dessin des broderies.

Du bras gauche de Jérémie pend un rouleau sur lequel on lit ces paroles tirées des Lamentations : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.* (JÉRÉMIE, Lament., ch. 1, v. 12.)

STATUE DE ZACHARIE.

Zacharie, la tête penchée en avant, le dos courbé sous le poids des années, a sur ses traits l'empreinte de l'âge et l'expression d'une réflexion profonde; sa barbe vénérable est étalée sur sa poitrine.

De la main gauche il porte un encrier et un rouleau développé, sur lequel il vient de tracer, de la plume qu'il tient de la main droite, ces paroles prophétiques : *Appenderunt mercedem meam triginta argenteos.* (ZACHARIE, chap. 11, v. 12.)

L'espèce de chape ou de manteau qui fait le vêtement de dessus du

prophète, est uni à un chaperon qui enveloppe la tête, et dont le fond se termine en une pointe alongée tombant sur l'épaule droite. Ce manteau, doublé d'hermine, n'étant pas ouvert par les côtés, est retroussé sur les bras, d'où il retombe en avant, en se drapant en beaux et larges plis; l'étoffe azur est brodée en plein de grands feuillages d'or liés par des tiges formant des entrelacs et un dessin régulier.

Cette figure est coiffée, par-dessus le chaperon, d'un bonnet ou toque à forme élevée, rétrécie par le haut et tronquée; les bords en sont larges, ouverts par le côté, et retroussés contre la forme; ils sont ornés de bourrelets piqués en hauteur, et bordés d'un galon d'or semé de grosses têtes de clous.

La tunique est rouge, et la chaussure analogue à celle des autres personnages.

STATUE DE DANIEL.

Daniel, la tête élevée et tournée vers Isaïe que représente la figure voisine, est dans l'action de parler : ses traits prononcés sont remarquables par la force et la vérité de l'expression. Un regard animé, et une barbe touffue projetée en avant, donnent à cette tête le caractère particulier de la physionomie juive. Le prophète tient de la main gauche un rouleau développé, et de l'index de la droite, fait remarquer ces paroles qu'il semble prononcer lui-même : *Post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus.* (DANIEL, chap. 9, v. 26.)

Daniel a la tête couverte d'un chaperon azur, dont le fond retombe en arrière en larges plis, sans se terminer en pointe comme le fait ordinairement cette espèce de coiffure; le manteau est d'or, doublé d'azur, et richement galonné; la tunique, d'une couleur incertaine, est liée sur la hanche par une ceinture dont la boucle a la forme circulaire; les manches sont très-serrées, et garnies, dans toute leur longueur apparente, d'une rangée de petits boutons très-rapprochés; la chaussure est composée d'un soulier pointu brunâtre, recouvert d'une sandale dont les courroies et la semelle sont dorées.

STATUE D'ISAIE.

Cette figure, en scène avec le personnage que nous venons de décrire, est tournée vers lui, le corps penché, et semble prêter une attention mêlée de douleur aux paroles de Daniel.

Isaïe a le chef découvert, et entièrement dépourvu de cheveux. Une longue barbe, divisée en quatre mèches ondoyantes, accompagne son visage, dont l'expression grave commande la vénération. Il tient un livre fermé sous le bras gauche, et, de la main droite, un rouleau déployé, portant ces paroles relatives à celles qui lui sont adressées : *Sicut ovis ad occisionem, et quasi agnus coram tondente se obmutescet et non aperiet os suum.* (ISAÏE, chap. 53, verset 7.)

Le prophète est vêtu d'un surcot dont les manches, qui ne passent pas, en avant, le pli du bas, se terminent, par-derrière, en longues pointes pendantes. Cet habit de dessus est d'étoffe d'or, brochée de rouge et de bleu d'un riche dessin, et bordée d'un magnifique galon d'un ouvrage relevé. La ceinture, le fermail carré qui l'attache, et les rosettes qui reçoivent l'ardillon, sont aussi d'un travail précieux et prononcé. Les manches de la robe de dessous sont serrées, et garnies de petits boutons rapprochés comme dans la figure précédente. La chaussure n'a rien qui diffère essentiellement de celles déjà décrites.

Le chaperon n'est pas placé sur la tête; il est plié et posé sur l'épaule gauche : sa pointe, faite comme une longue manche étroite, pend en avant, et sa partie la plus ample est jetée du côté opposé.

Le livre que le prophète porte sous le bras gauche est décoré, près de ses coins, de têtes de clous façonnées en fleurons. Deux courroies, fixées à moitié de la largeur du plat par de gros rivets arrondis, servent à tenir le livre fermé. Du même côté pend une escarcelle d'où sort l'extrémité d'un rouleau, et à laquelle est attachée une écritoire. Enfin, cette espèce de bourse de cuir, d'une forme curieuse, est ornée de six gros glands à sa partie inférieure.

Il existe dans les figures que nous venons de décrire, à part le mérite du mouvement et de l'expression, celui d'une finesse et d'une vérité de détails qui ne se trouvent que dans les plâtres moulés sur nature. Sans doute, c'est avec raison que l'école moderne, à l'exemple des anciens, a proscrit cette exactitude recherchée, qui, loin d'ajouter à la beauté d'un ouvrage, ne tend qu'à l'appauvrir. Aussi ne recommandons-nous pas cette imitation naïve et consciencieuse comme un modèle à suivre; mais nous aimons à y reconnaître cet amour passionné de la perfection, qui caractérise le génie d'un des premiers statuaires du XIV^e^ siècle.

Les restes du monument viennent de vous être représentés dans leur splendeur primitive; mais il faut malheureusement détruire l'illusion que nous pouvons avoir produite. Nous devons vous faire observer que les couleurs et les dorures dont les ouvrages étaient jadis si magnifiquement enrichis, ne laissent plus aujourd'hui que des traces suffisamment reconnaissables pour assurer l'exactitude de ce que la description pourrait sembler offrir d'imaginaire à l'observateur superficiel. Toutefois, les sculptures du piédestal sont mieux conservées qu'on ne devrait s'y attendre, après quatre siècles d'existence et quarante années d'abandon. A l'exception des fûts des colonnettes et d'une partie des feuillages d'ornement qui ont disparu, les mutilations sont peu considérables, et tout est dans un état tel, que la restauration du monument ne présenterait d'autre difficulté que celle du travail (1).

En entrant dans des détails aussi étendus et aussi minutieux, nous n'avons pas eu la prétention de donner une idée exacte des beautés et du mérite des monuments : notre but principal a été de faire voir

(1) Les paroles tirées des Ecritures que portent les phylactères, quoique effacées ou brisées en partie, ont été exactement vérifiées et complétées au moyen de la Concordance. Nous devons les fruits de cette recherche à M. le comte de Sarcus, que nous avons l'avantage de compter au nombre de nos membres résidants depuis la publication de ce rapport. — Le caractère gothique angulaire est employé dans toutes les légendes et inscriptions.

combien leur destruction serait regrettable. Les artistes dont l'étude est dirigée sur les sujets historiques du XIV^e^ siècle n'auraient plus à se féliciter de l'existence d'une source aussi féconde en renseignements sur les costumes et leurs parties accessoires; les amateurs des antiquités françaises perdraient un moyen précieux de consulter le génie des arts du moyen âge, et de trouver une représentation fidèle d'objets de détail dont la texture fragile a été détruite par le temps, et dont la sculpture seule a pu conserver les formes dans leur intégrité. La crainte que nous exprimons de voir disparaître ces ouvrages est fondée sur ce qu'ils sont mis en vente en ce moment. C'est ce dont nous vous offrons la preuve par la communication ci-jointe de propositions relatives à cet objet (1).

En terminant, nous vous ferons observer que les bases de notre institution nous imposent le devoir de signaler l'importance de ce que le département offre d'intéressant par les souvenirs historiques, et de précieux sous le rapport des arts. Empressons-nous donc, Messieurs, de prévenir l'autorité, espérant qu'elle reconnaîtra que les monuments sur lesquels nous appelons son attention sont dignes de la fixer.

FEVRET DE SAINT-MÉMIN, *Rapporteur.*

(1) Ces propositions sont exprimées dans l'avertissement qui précède le rapport.

DESCRIPTION

DES

TOMBEAUX DES DUCS DE BOURGOGNE

ET

D'AUTRES MONUMENTS PROVENANT DE LA CHARTREUSE,

Aujourd'hui placés au Musée de Dijon.

Philippe, quatrième fils du roi Jean, et frère de Charles-le-Sage, se montra, dès sa première jeunesse, brave, capable, et doué des qualités qui font les grands princes. A l'âge de 14 ans, il reçut le surnom de Hardi, pour avoir fait des prodiges de valeur à la bataille de Poitiers, et avoir été blessé en défendant son père, devenu prisonnier du Prince de Galles dans cette action désespérée. En 1363, Philippe reçut une récompense plus manifeste de son ardeur héroïque et de sa capacité, par la cession que le roi Jean fit en sa faveur du duché de Bourgogne, et par le titre de Premier Pair de France qui lui fut donné. Grand homme de guerre, Philippe ne fut pas moins remarquable dans les conseils, et surpassa en magnificence les princes ses contemporains. Il faudrait, pour appuyer ces faits, citer ses traités, et rapporter ce que les historiens ont dit des présents qu'il fit, et des fêtes qu'il donna aux souverains avec lesquels il était en relation; mais ces détails seraient étrangers à notre sujet.

La Chartreuse de Dijon, l'un des établissements monastiques les plus splendides qui aient existé sur le sol français au moyen âge, fut fondée, en 1383, par le duc Philippe-le-Hardi. Il voulut que cet acte

de sa piété fût signalé non-seulement par la somptuosité, mais aussi par la promptitude de l'exécution. Après trois ans de travaux, l'église fut consacrée, et tous les bâtiments utiles à l'établissement du monastère furent terminés.

Les plus beaux ouvrages qui décoraient l'intérieur de l'église de la Chartreuse, dont quelques-uns, subsistant encore, vont être décrits, ont été exécutés sous le gouvernement de Philippe-le-Hardi. Le plus apprécié de tous, le tombeau de ce prince, fut commencé de son vivant, et était presque terminé quand la mort le surprit en 1404.

Plus tard, le duc Philippe-le-Bon, petit-fils du précédent, fit ériger dans la même église le tombeau de ses père et mère, Jean-sans-Peur et Marguerite de Bavière. Ce monument ne diffère essentiellement de celui de Philippe-le-Hardi, que par les ornements multipliés et plus délicats qui en font rentrer le style dans celui qu'on a qualifié du nom de *gothique fleuri*. On sait que ce genre a pris son origine vers le milieu du xv^{e} siècle : ce que confirme la date de 1444, qui est celle du marché passé pour la construction du mausolée de Jean-sans-Peur, mort depuis l'année 1419.

Les monuments d'un ordre inférieur provenant de la Chartreuse, et transportés au musée de Dijon, ainsi que ceux qui viennent d'être mentionnés, sont : deux retables d'autel de bois doré, le couronnement d'un meuble de chœur dit anciennement *la Chaise*, et plusieurs objets d'art intéressants par leur ancienneté et le mérite du travail, qui avaient été conservés dans les archives du Monastère.

Un grand nombre de personnages distingués ont vu les tombeaux des Ducs de Bourgogne dans le lieu sacré qui naguère renfermait ces monuments. Entre les souverains de la France qui les ont visités, nos historiens ont cité François I^{er} et Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, dont les observations ou les paroles leur ont semblé mériter un souvenir. Nous transcrivons ce que rapporte Courtépée à ce sujet :

« François I^{er}, passant à Dijon en 1521, eut la curiosité de visiter les » tombeaux des Ducs : il entra dans le second caveau, et voulut voir » la tête de Jean-sans-Peur. Comme il paraissait étonné de la large

» plaie faite au crâne de Jean-sans-Peur par la hache de Tannegui du » Châtel : *Sire*, lui dit le Prieur, *c'est par ce trou que les Anglais sont » entrés en France.* — La reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, » voulut aussi considérer de près la tête des Ducs ses ancêtres, en » 1650. Ayant remarqué qu'ils avaient de grosses lèvres et le menton » fort long : *Voilà*, dit-elle, *d'où les Princes de la maison d'Autriche ont » hérité le même menton.* » Nous observons encore effectivement que les Princes autrichiens, descendants de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, ont des traits particuliers à leur famille.

Pendant près de quatre cents ans, les mausolées des Ducs de Bourgogne avaient été l'objet de l'admiration européenne, lorsque le fléau qui a pesé sur la France à la fin du siècle dernier, a renversé ces chefs-d'œuvre des arts du moyen âge. Conformément aux termes de la délibération du conseil général de la commune de Dijon du 8 août 1793, confirmée par les arrêtés du district de l'arrondissement et du directoire du département de la Côte-d'Or du 23 frimaire an 2 (13 décembre 1793), la destruction des tombeaux des Ducs de Bourgogne fut résolue. Mais à travers cette œuvre systématique de vandalisme, on découvre une intention conservatrice qui témoigne des regrets que l'administration éprouvait de cette nécessité du moment. Il n'est point dit, par les termes de l'Arrêté, que les figures principales seront brisées : il est recommandé qu'elles soient réduites en bloc (ce qui n'excluait pas la possibilité de réunir ces blocs dans des temps futurs de tranquillité); et il est prescrit, d'ailleurs, de prendre les mesures nécessaires pour la conservation des autres parties des Monuments. — De quatre-vingts statuettes de religieux pleureurs qui ornaient le dé des Tombeaux, soixante-dix furent déposées dans le local du Musée; les tables et les bases, en marbre noir de Dinant, restèrent en dépôt à la Cathédrale, où les Mausolées avaient été transportés et remontés depuis la suppression de la Chartreuse; les ornements d'architecture en marbre blanc et en albâtre, qui décoraient le massif entre la table et la base, et servaient de niches aux statuettes dont on vient de parler, furent

dispersés dans différents édifices publics avec les fragments des figures principales et leurs accessoires. Ces objets, négligés dans les magasins, éprouvaient journellement des dégradations : un grand nombre de pièces avaient même été soustraites, et tout faisait craindre l'anéantissement du reste. Alors, l'autorité prit le parti de confier la conservation des divers fragments à M. Saintpère, professeur d'architecture à l'école de Dijon, qui conçut l'heureuse idée de réunir les parties distraites, en les rachetant des revendeurs entre les mains desquels elles étaient tombées, et de solliciter du conseil général du département les fonds nécessaires à la restauration des Tombeaux. La demande de M. Saintpère, après plusieurs tentatives infructueuses, fut enfin accueillie, en 1818, par le conseil général du département, sous l'administration de M. de Girardin, Préfet de la Côte-d'Or. Environ 25,000 fr. furent dépensés pour cette restauration, faite des fonds votés par le Conseil général.

Le lieu où les monuments devaient être définitivement remontés était, toutefois, indéterminé. Il fut proposé d'abord à M. de Boisville, alors Evêque de Dijon, de les placer dans l'Eglise cathédrale; mais cette basilique n'offrant aucun emplacement convenable, ce prélat déclara que, les cendres des Ducs n'existant plus (1), il considérait que ces monuments pouvaient, sans profanation, entrer dans le domaine des arts.

Dès-lors, il fut décidé qu'ils seraient exposés dans la salle du Musée, dite anciennement *Salle des Gardes,* seul reste des appartements du Palais ducal.

Enfin, en décembre 1827, la restauration des tombeaux fut achevée, et la vue de ces ouvrages admirables fut offerte au public dans un lieu d'un accès facile, où leur conservation est désormais garantie.

(1) On ignorait alors que les restes mortels des Ducs reposaient dans des caveaux construits dans le lieu même où l'architecte Duleu avait fait remonter les tombeaux de ces princes en 1791, et sur lequel ces monuments avaient été brisés en 1793. Ces restes ont été reconnus en 1841.

Il est donc constant que c'est à la bienveillance du conseil général du département, et aux talents de notre collègue M. Saintpère, qu'est dû le rétablissement, dans leur premier état, des plus beaux ouvrages que l'art de la sculpture ait produits au dernier siècle du moyen âge.

L'architecte chargé de la restauration des tombeaux des Ducs de Bourgogne fut heureusement secondé dans son entreprise par MM. Moreau, de Dijon, et Marion, de Semur : le premier s'occupa de la partie des figures, et le second de celle de l'architecture et des ornements, ouvrages rétablis avec un soin, une habileté et une perfection qui ne laissent rien à désirer.

DESCRIPTION DU TOMBEAU DE PHILIPPE-LE-HARDI.

Sur un socle et une base de marbre noir d'un profil de genre gothique largement prononcé, s'élève un dé dont les quatre faces présentent une suite d'arcades couronnée par une galerie découpée à jour et soutenue par des pilastres dont les chapiteaux sont chargés de cinquante-deux figurines d'anges. Les divers membres d'architecture, d'un caractère simple et nerveux, quoique ornés d'une foule d'aiguilles et de pinacles chargés de crossettes, rappellent, dans cet ouvrage de la fin du XIV^e^ siècle, le beau style ogival du XIII^e^. Cette architecture, exécutée en marbre blanc et projetée en avant d'un massif plaqué de marbre noir, figure un cloître sous les voûtes duquel sont rangées quarante statuettes de personnages des maisons civile et religieuse du Duc et de différents ordres monastiques.

Ces ouvrages, d'une exécution précieuse, parés de dorures distribuées avec intelligence et réserve, sont surmontés d'une table taillée en corniche dont les membres de moulures mâles et saillants, et la teinte noire, contrastent merveilleusement avec la blancheur et la finesse du travail des objets qu'elle domine. Ce qui de tout temps a le plus excité l'admiration, est la naïveté de l'expression des religieux pleureurs, et la vérité du jet des draperies de leurs vêtements.

Sur la table, est couchée la statue du duc Philippe-le-Hardi. Ses pieds reposent sur le dos d'un lion; ils sont chaussés des soulerets ou souliers de fer, ce qui annonce que le Prince est complètement armé sous les draperies qui le couvrent. Il est habillé d'une longue robe blanche à manches parsemée de mouches d'or, et revêtu du manteau ducal bleu d'azur, doublé d'hermine, dont les larges plis s'étendent sur la table. Le collet du manteau est enrichi d'une triple frange d'or. Le Duc a les mains jointes et élevées (1); un simple anneau d'or est à la deuxième phalange du quatrième doigt de sa main gauche. Il porte une couronne formée d'un simple bandeau à rebord, dont le champ lisse est orné de pierreries enchâssées dans des chatons très-saillants.

La tête de Philippe-le-Hardi repose sur un coussin mi-parti d'étoffe bleue et rouge, décoré d'un large galon et de quatre glands d'or. Deux anges aux ailes déployées, placés en arrière de la tête du Duc, soutiennent un heaume (ou casque à visière conique, dit anciennement *bacinet à visière*), qui a la fleur de lis double pour cimier, et dont le gorgerin est bordé d'un bourrelet de tissu de mailles. Sur le côté, et sous le bras droit, est placé le bâton ducal, surmonté d'une espèce de pomme de pin environnée de quatre feuilles de chêne. Ce bâton s'étend jusqu'au pied de la statue.

Les tombeaux de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur portaient des épitaphes dont les traces ont disparu. Nous les rétablirons d'après la description des monuments funéraires de la Chartreuse, qu'un sieur Gilquin, peintre, nous a laissée sous la date du 1er mai 1736 :

« Cy gist trez hault et trez puissant Prince et fondeur de l'Eglise de ceans, » Philippe fils de trez hault et trez excellent et puissant Prince Jehan par

(1) M. Baudot, président de la commission d'archéologie de l'académie des sciences de Dijon, dès le principe de la destruction des Tombeaux, avait acheté les mains des statues, et les avait placées dans son cabinet. Ce savant antiquaire a offert ces fragments précieux à l'administration départementale dans le temps de la restauration des monuments.

» la grace de Dieu Roy de France, et de Dame Bonne fille du bon Roy de » Baigne sa compaigne, Duc de Bourgoigne et de Lembourg, Comte de Flan- » dres, d'Artois, de Bourgoigne, Palatin, sire de Salins, Comte de Nevers, » de Rethel et de Charolois et seigneur de Malines, qui trespassa a Halle » en Brabant le XXII^e^ jour d'avril, l'an de grace mil quatre cent et quatre. » Si vous plaise prier Dieu dévotement pour son ame. »

L'artiste chef entrepreneur de la construction du tombeau de Philippe-le-Hardi, qui se nommait Claux Sluter, était originaire de Hollande. Cet homme, d'un talent extraordinaire pour le temps auquel il vivait, avait mérité le titre d'*ymaigier* (statuaire) du Duc de Bourgogne en 1390, et été chargé, comme on l'a vu plus haut, de l'exécution et de la direction des ouvrages d'art les plus importants de la Chartreuse. On lui adjoignit, dans l'entreprise du monument dont il s'agit, Claux de Vousonne, son neveu, et Jacques de Baerze (dit de la Barse), autre *ymaigier* du Prince, moins habile comme statuaire, mais parfait dans la partie de l'architecture et de ses ornements. Claux Sluter, aussi recommandable par ses bonnes mœurs et son caractère que supérieur dans son art, mourut au commencement du XV^e^ siècle, comblé des témoignages de la considération et des bienfaits du Duc, qui, pour honorer les talents, l'avait mis, ainsi que Claux de Vousonne, son neveu, au nombre des officiers de sa maison, en conférant à l'un et à l'autre le titre de *valet de chambre* (1).

DIMENSIONS DU TOMBEAU DE PHILIPPE-LE-HARDI.

	LONGUEUR.		LARGEUR.		HAUTEUR.	
	mètres.	centim.	mètres.	centim.	mètres	centim.
Socle,	3	62	2	54	0	30
Base,	3	09	2	03	0	30
Dé,	2	60	1	49	0	65
Table,	3	20	2	06	épaisseur, 0	25
Elévation de la table au-dessus du pavement,					1	50

(1) Voy. l'Appendice.

TOMBEAU DE JEAN-SANS-PEUR ET DE MARGUERITE DE BAVIÈRE.

Il existe une si grande analogie entre les plans de ce monument et de celui qui vient d'être décrit, que l'on peut dire qu'ils ne diffèrent l'un de l'autre que par les détails. Le tombeau de Jean-sans-Peur, terminé vers le milieu du xv^e^ siècle, est plus richement ouvragé que le premier ; mais les sculptures d'albâtre qui tapissent le massif, sont surchargées de fleurons, de feuillages et de filets si finement découpés, que ces ornements tiennent plus du genre de la décoration d'un reliquaire que de celui de l'architecture proprement dite.

Ce qui caractérise le rapport et la différence des deux monuments est exprimé dans un ancien titre de la Chambre des Comptes, dont voici l'extrait :

« Du compte de Jehan Visen, pour l'année finie en 1444. — Tran» script du marché fait par Jehan de la Verta, dit de Roca, du pays » d'Aragon, tailleur d'*ymaiges*, demeurant à Dijon, avec monseigneur » le Duc (s'adressant) à la personne de Messieurs les gens de ses » comptes à Dijon, M^e^ Mathey de Brade, son aumosnier, Jehan de » Visen, receveur général, et Philippe Machefoin, valet-de-chambre » et garde des joyaux de Monseigneur le duc et maire de la ville de Di» jon, pour la sépulture de Monseigneur le duc Jehan et de Madame » Marguerite de Bavière, sa femme, moyennant le prix et somme de » 4,000 livres (1), qui seront payées en quatre ans; le marbre noir et » six pierres d'albâtre de Salins (fournis); laquelle sépulture seroit » de telle longueur et hauteur, et d'aussi bonne pierre qu'estoit celle » du duc Philippe (le Hardi), ayeul dudict Duc (Philippe-le-Bon), » et seront mises sur lesdictes sépultures, les ymaiges et représenta» tions dudict Duc et de la Duchesse, sa femme, selon le pourtraict

(1) Environ 28,500 livres.

» qui lui en sera baillé. Plus, à la teste d'une chacune desdictes ymai-
» ges y auroit deux anges qui tiendront, savoir : ceux qui seront au-
» dessus de la teste dudict Duc, un heaume; et les deux autres qui
» seront à la teste de ladicte Duchesse, un escu armorié de ses armes.
» Plus feroit autour de ladicte sépulture, ymaiges tant pleurant que
» angelots; sur lesquels angelots (ou petits anges au nombre de 28),
» il ferait des tabernacles (dais), ce qui n'existoit en la sépulture du
duc Philippe (le Hardi). » Il est dit ailleurs que Jehan de Droguès et
maître Antoine le Mouturier aidèrent Jehan de la Verta, dit de Roca,
dans son entreprise; et « que ce dernier *ymaigeur, demeurant à St-An-*
» *toine de Viennois,* fut envoyé par madame la Duchesse de Bourbon (1),
» pour travailler à ladicte sépulture, parce que c'étoit le meilleur
» ouvrier d'ymaigerie de France. » Il appert, d'après les anciens titres,
que ce monument, entrepris en 1444, n'a été terminé que trente ans
plus tard.

Deux lions sont couchés aux pieds de Jean et de Marguerite. Le Duc a un manteau bleu d'azur, semé du rabot qu'on sait qu'il avait pris pour devise en opposition à celle du Duc d'Orléans, qui était un bâton noueux. Le galon d'or du manteau de Jean-sans-Peur porte le même emblème, qui se retrouve sculpté de ronde bosse et groupé avec un niveau triangulaire sur l'épaule droite du Prince, et enlacé avec des feuillages dans la frise de la galerie, au-dessus de chaque ogive de la décoration architecturale du dé. La clef de ces ogives est formée d'un écu triangulaire, dont le champ uni était sans doute destiné à être orné des armoiries du Duc et de la Duchesse.

Jean-sans-Peur a une robe blanche sans manches qui descend jusqu'à ses pieds, et sous laquelle il est vêtu du harnois, ce que témoignent ses pieds armés du souleret de fer, ses bras couverts des brassarts, et son collet tissu de mailles. Ses mains sont jointes et élevées; des bagues à joyaux très-saillants sont distribuées sur ses doigts d'une

(1) Agnès de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur, mariée en 1425 à Charles, fils du Duc de Bourbon, morte à Moulins en 1476.

manière remarquable aujourd'hui, savoir : sur les deuxièmes phalanges du doigt du milieu et du petit doigt de la main droite; et sur la seconde phalange du pouce, la seconde de l'index et la troisième de l'annulaire de la main gauche.

Le casque que soutiennent les anges placés à la tête du duc Jean-sans-Peur diffère par sa forme de celui de Philippe-le-Hardi. Ce n'est plus le bacinet à visière du XIV^e^ siècle, dont parlent presque exclusivement Froissart et Monstrelet; ce n'est plus, disons-nous, ce casque qui avait un gorgerin assez large pour pouvoir, sans l'entr'ouvrir, y introduire la tête: l'armure de tête de Jean-sans-Peur est celle qui a reçu le nom de *salade*, et dont il est uniquement fait mention dans les ordonnances militaires des rois de France, depuis Charles VII jusqu'à François I^er^, que le nom d'*armet* a été donné à l'arme défensive de la tête du premier ordre.

Les couronnes ducales du prince Jean et de son épouse sont faites comme celle du duc Philippe-le-Hardi. La robe de la Duchesse est parsemée de fleurs de marguerites, faisant allusion à son nom; son manteau, bleu d'azur, est doublé d'hermine comme celui de son époux; ses doigts sont ornés aussi de bagues à joyaux placées sur la deuxième phalange du doigt du milieu et du petit doigt de la main droite, et sur la deuxième phalange de l'index et la troisième du petit doigt de la main gauche.

ÉPITAPHE DU TOMBEAU DE JEAN-SANS-PEUR ET DE MARGUERITE DE BAVIÈRE.

Cy gissent treꝛ hault et treꝛ puissant prince et princesse Jehan, Duc de Bourgoigne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, fils de feu treꝛ hault et treꝛ puissant prince Philippe fils de roy de France, duc de Bourgoigne, fondeur de cette église, et dame Marguerite de Bavière, sa compaigne, lequel Duc Jehan trespassa le x^e^ jour de septembre, l'an M. CCCCXIX, et ladicte dame sa com-

paigne le XXIIIe jour de janvier, l'an M. CCCCXXIII. Veuillez dévotement prier Dieu pour leurs ames (1).

DIMENSIONS DU TOMBEAU DE JEAN-SANS-PEUR ET DE MARGUERITE DE BAVIÈRE.

	LONGUEUR.		LARGEUR.		HAUTEUR.	
	mètres.	centim.	mètres.	centim.	mètres.	centim.
Socle.	3	76	2	62	0	27
Base.	3	19	2	08	0	32
Dé.	2	76	1	62	0	65
Table.	3	41	2	27	épaisseur 0	25
Elévation de la table au-dessus du pavement:					1	49

N. B. Dans le milieu de la partie supérieure de chacun des quatre côtés des socles des deux Tombeaux, est intercalée une pièce de marbre blanc de 27 centimètres de large, qui donne au monument l'apparence d'être posé sur un drap mortuaire. Il est probable que la croix figurée par les quatre pièces de marbre blanc incrustées dans le milieu des côtés du socle a été autrefois peinte en couleur rouge, qui aura disparu en démontant et remontant deux fois le Monument. Cette conjecture est appuyée sur ce que rapporte Gilquin (dans la description des tombeaux dont nous avons parlé plus haut) au sujet des obsèques de Philippe-le-Hardi. Il dit : que « le cercueil fut mis sur un » chariot couvert d'une ample pièce d'étoffe noire chargée d'une » croix de drap vermeil. » L'usage qui existe encore dans le comté de Bourgogne, notamment dans la ville de Lons-le-Saunier, de draps mortuaires coupés par une croix d'étoffe rouge, est le sujet de cette remarque.

(1) Gilquin et Courtépée rapportent que Jehan Humbelot, orfèvre à Dijon, « fondit quatre cent vingt-neuf lettres de cuivre doré de fin or, et soixante-deux pieds » de bandes de même métal, pour graver autour du mausolée l'épitaphe du Duc et » de la Duchesse. »

DEUX TABLES (*TABLEAUX*) OU RETABLES D'AUTEL

DE GENRE GOTHIQUE,

VULGAIREMENT APPELÉS CHAPELLES PORTATIVES DES DUCS DE BOURGOGNE.

Ces monuments rares et précieux de la sculpture et de la dorure sur bois du XIV^e^ siècle sont l'ouvrage de Jacques de Baërze, sculpteur flamand, qui les fit, en 1391, par ordre du duc Philippe le Hardi, pour l'ornement de l'église de la Chartreuse de Dijon. Ayant subi des dégradations considérables dans le lieu de leur première destination, où elles furent exposées pendant quatre siècles, ces Tables d'autel en éprouvèrent de nouvelles lorsqu'après la suppression des monastères, elles furent transportées à l'église cathédrale de notre ville. Là, reléguées dans une place obscure indigne de leur importance, elles étaient abandonnées à l'incurie et à la négligence. La poussière et les éclaboussures du badigeonnage des voûtes les couvraient.

En 1819, l'un de ces monuments, le plus beau et le mieux conservé, fut signalé à l'Autorité municipale comme digne de devenir un des objets les plus intéressants du Musée. La suite que M. Morelet, alors maire de Dijon, donna à cet avertissement, eut l'heureux succès d'enrichir l'Etablissement d'un chef-d'œuvre des arts du moyen âge et d'un brillant spécimen de la magnificence du Duc fondateur de la Chartreuse de Dijon.

En 1827, M. de Boisville, évêque de Dijon, consentit à la cession du second Retable, en compensation duquel plusieurs tableaux peu importants du Musée furent placés dans le Palais épiscopal, au petit-séminaire établi à Plombières, et au nouveau couvent des Dames de la Visitation, dont ce digne prélat fut fondateur.

Les objets d'arts provenant de la Chartreuse étaient une propriété départementale. Le Conseil général du département fut en conséquence sollicité d'ordonner la restauration des Retables, et dès-lors se

détermina à en faire le don à la ville de Dijon, qui, peu de temps après, vota les fonds qu'exigeait leur rétablissement complet.

Les circonstances n'ayant pas permis l'emploi immédiat de ces fonds, ils retombèrent dans la caisse municipale. Toutefois, des sommes partielles applicables au même objet ont été votées d'année en année par l'Administration de la Ville. Aujourd'hui, la partie essentielle de la restauration du plus important des deux Retables est faite, et il ne reste guère qu' un travail superficiel, mais assez dispendieux, à exécuter, pour offrir au public la jouissance d'un des monuments les plus curieux de la dorure sur bois que nous aient laissés les arts du moyen âge.

Ces Retables portatifs, appelés, dans les anciens titres, Tables ou Tableaux d'autels, ont la forme d'armoires à deux battants. Leur hauteur est de 1 mètre 62 centimètres, et leur largeur de 2 mètres 60 centimètres ; ouverts, ils offrent chacun 5 mètres 20 centimètres de développement. La face extérieure de celui que l'on restaure est ornée de peintures qui se découpent sur un fond d'or bruni enjolivé de gaufrures à petits fers d'un dessin riche, élégant et varié. Les peintures, attribuées à Melchior Broderlam, peintre du duc Philippe-le-Hardi, présentent quatre sujets : *l'Annonciation, la Présentation au Temple, la Visitation, et la Fuite en Egypte.* L'exécution en est précieuse, la couleur brillante, les draperies largement traitées; les poses et l'expression des têtes ont un caractère naïf et juste. Le peintre ne montre pas le même talent dans l'exécution des extrémités faiblement dessinées, et surtout dans la perspective de ses fabriques, dont les lignes fuyantes se rapportent dans le même tableau à plusieurs horizons différents. Malgré leurs imperfections, ces ouvrages sont d'un haut intérêt, en ce qu'ils attestent l'état de l'art en Flandre 10 ans avant la fin du XIV^e^ siècle, et font reconnaître que si la peinture à l'huile, dont les procédés furent rendus publics par Jean van Eyck en 1410, n'était connue que de lui précédemment, les moyens en usage 20 ans auparavant se rapprochaient beaucoup de ceux indiqués par le peintre de Bruges: car la peinture de nos Retables, faite sur un apprêt blanc

à colle, est complètement imperméable à l'eau, et se boursoufle au feu comme la peinture à l'huile. Les tableaux extérieurs du second monument ont été enlevés, et on ne distingue plus que la place qu'ils occupaient. L'intérieur de chaque battant des Retables est orné de cinq figures de saints de 41 centimètres de hauteur, dont les vêtements sont enjolivés de feuillages d'or brunis sur un fond rechampi de diverses couleurs.

L'intérieur des Retables, profond de 10 centimètres, est divisé en trois compartiments par des pilastres servant d'appui à des arcades qui soutiennent une galerie. — Sur cette galerie s'élèvent des piliers arcs-boutants, dont l'épaisseur, découpée en meneaux ramifiés à leur partie supérieure, offre le travail le plus délié. Le faîtage incliné de ces membres d'architecture est couronné par une série de ces feuilles séparées, dites crosses ou crochets, et leur face est ornée de petits clochetons réunis, dont les plus élevés sont isolés et les autres adossés aux piliers. A une petite distance au-dessous des faîtages, sont placées des gargouilles de formes fantastiques et variées. — Les piliers arcs-boutants s'attachent à des panneaux ouvragés de même, qui tapissent le fond des Retables, et sont disposés en angles saillants et rentrants. — La balustrade de la galerie est entrecoupée alternativement par des pignons découpés à jour, couronnés de chapiteaux supportant des figurines d'anges, et par des niches décorées d'images de saints et adossées aux piliers arcs-boutants. La face intérieure des battants du Retable est également décorée d'une sculpture architectonique analogue à celle dont l'idée vient d'être donnée. Les arcades ogivales ou en plein cintre sont historiées de contre-arcatures fleuronnées, de crosses formées de feuilles de vigne, de lierre, de persil, et de culs-de-lampe en feuillages merveilleusement exécutés. L'or bruni et mat, distribué à propos, recouvre sans exception toute la superficie des ouvrages et de l'encaissement qui les renferme. L'intérieur de chaque battant des Retables est orné de cinq figures de saints de 41 centimètres de hauteur, dont les vêtements sont enjolivés de feuillages d'or bruni sur un fond rechampi de diverses couleurs.

Les compartiments du fond des Retables forment inférieurement trois voussures qui, ainsi que les moulures creuses des grandes arcades, sont azurées et parsemées d'étoiles d'or. Sous ces espèces de baldaquins sont disposés trois sujets composés de figures de ronde bosse richement peintes et dorées, comme celles des battants, décrites plus haut.

Ces sujets sont, savoir : pour le premier Retable,

L'Adoration des Mages (9 figures),
Le Calvaire (20 figures),
L'Ensevelissement (8 figures);

Pour le second Retable,

La Décollation de S. Jean-Baptiste (6 figures),
Scènes de Martyres (6 figures),
La Tentation de S. Antoine (4 figures).

Sur le recouvrement extérieur des battants du premier Retable et sur le soubassement intérieur du second, on voit une suite répétée des initiales des noms de Philippe et de Marguerite de Flandre son épouse, et de leurs armoiries.

Si l'on parcourt les comptes de dépenses relatives à la confection des monuments qui viennent d'être décrits, on reconnaît la grande importance anciennement attachée à la perfection de ces sortes d'ouvrages. Il est rapporté aux comptes d'Amiot Arnaut (voyez l'Appendice), que « ces deux grandes *Tables d'autel* » exécutées par Jacques de Baërze, furent amenées de Dendermonde à la Chartreuse de Dijon en 1391, et qu'en 1392 le Duc ordonna qu'elles fussent renvoyées en Artois pour y être redorées, attendu que Jean Maluel, peintre doreur du Duc à Dijon, chargé d'abord de cette partie de l'ouvrage, n'y avait pas mis la perfection désirée.

En terminant cette description, on fait observer que les monuments auxquels elle se rapporte seront un jour placés dans la même salle du musée de Dijon que les tombeaux des Ducs de Bourgogne, et que leur réunion à ces chefs-d'œuvre des arts du moyen âge formera la plus belle collection d'ouvrages gothiques que la France possède aujourd'hui.

MEUBLE DE CHOEUR ANCIENNEMENT APPELÉ LA CHAISE.

Dans le chœur de l'église de la Chartreuse de Dijon, à droite du maître-autel, fut placé, en 1394, un meuble dont la description des anciens monuments religieux offre maints exemples. Ce meuble, appelé *la chaise,* consistait en trois siéges réunis, destinés au prêtre, au diacre et au sous-diacre officiant les jours de solennité. Ces siéges, communément adossés au mur latéral du chœur, étaient couronnés par un dais suspendu, chargé d'un ouvrage de sculpture architectonique en pierre ou en bois. La *Chaise* dont il est ici question, entièrement composée de menuiserie, paraît, d'après la tradition, avoir été placée sous une des arcades du Chœur, sans appui autre que celui de sa charpente. S'il reste quelque doute sur cette position isolée, il est du moins évident que la partie essentielle du couronnement de *la Chaise* qui nous est parvenue, est d'un travail symétrique et également recherché sur ses quatre faces, où l'on ne découvre aucune attache de suspension ni d'application. On pense donc que cet ouvrage était disposé de manière à être vu sous tous les aspects: car, autrement, il aurait été superflu d'orner avec autant de soin les parties qui devaient rester inaperçues.

Le plan sur lequel est montée la charpente du dais ou couronnement est un parallélogramme rectangle de 2 mètres 69 centimètres sur 96 centimètres. Douze piliers assemblés quatre par quatre et placés aux angles d'une base carrée, donnent naissance à des arcades ogivales. Ces arcades sont ornées de frontons appuyés contre des panneaux d'un dessin gothique découpés à jour et surmontés de galeries du même travail. Cette réunion de quatre piliers et de leurs accessoires compose une tour quadrangulaire, du centre de laquelle s'élève une aiguille ou clocheton de forme élancée. Ainsi, la masse du petit monument présente trois tourelles carrées, séparées l'une de l'autre par un espace égal à la base de chacune d'elles (436 millimè-

tres). Les tourelles sont liées ensemble par huit autres piliers arcs-boutants, qui, placés dans le prolongement des diagonales du plan des tours, assurent leur solidité. — Des vingt piliers qui soutiennent l'édifice, seize sont, à leur partie supérieure, ornés de chapiteaux destinés à supporter des statuettes. Les quatre piliers formant les angles de la tour intermédiaire ont plus de hauteur que les autres, et font l'office de piliers arcs-boutants qui soutiennent une autre galerie concentrique sur laquelle s'élève l'aiguille la plus culminante, à 3 mètres 68 centimètres au-dessus du socle sur lequel pose le Monument. — On peut, d'après ce qui vient d'être dit, concevoir une charpente pyramidale dont les lignes sont élégantes. Si l'on ajoute à cet ensemble tous les ornements les plus variés et les plus légers qu'ont inventés les architectes du moyen âge, on se formera l'idée vraie d'un des ouvrages les plus gracieux que leur génie nous ait laissés.

Les comptes des dépenses faites pour la Chartreuse, rendus par Amiot Arnaut en l'année 1394, nous font voir que « La Chaise de » bois pour mettre le prêtre, le diacre et le sous-diacre, fut faicte par » Jehan Duliège, charpentier, moyennant la somme de 250 livres et » 100 livres de récompense (1). »

Les parties perdues ou détruites du Monument sont :

1° La galerie inférieure qui masquait la naissance des piliers du couronnement conservé;

2° L'architrave formant l'encadrement du plafond du dais, sur laquelle régnait la galerie;

3° Les pilastres ou consoles, soutiens de tout l'assemblage;

Enfin, les trois siéges à dossier placés sur une estrade de quelques marches.

On peut estimer, d'après ces données, que l'élévation totale du meuble dit *la Chaise* était d'environ 6 mètres.

(1) Environ 2450 fr.

On observe avec peine que l'administrateur du musée de Dijon qui le premier a rassemblé les membres précieux du Monument, les a fait recouvrir d'une couleur de badigeon à l'huile. Cette unité de teinte fait peut-être ressortir la grace et le mérite des formes : mais ne doit-on pas regretter que cet avantage ait été acquis au prix de la franchise d'un ciseau ferme et facile; de la disparition des rehauts dorés, des nervures, des feuillages et filets distribués avec goût sur le chêne nu; et surtout de l'effacement de ce vernis du temps, qui, marquant l'ancienneté de la date d'un ouvrage, imprime sur lui la vénération due à la vieillesse.

Cet échantillon remarquable de l'architecture en bois du XIVe siècle a été donné, en 1810, par madame Cretet, alors propriétaire de l'ancienne Chartreuse, et remonté au musée de Dijon par les soins du conservateur de cet établissement à cette époque. Son successeur a fait compléter ce fragment en y ajoutant quatre piliers, huit arcs-boutants et deux clochetons qui manquaient au couronnement de la *Chaise*. MM. Couchery père et Laurot ont exécuté cette restauration.

Après ce qui vient d'être rapporté des monuments proprement dits de la Chartreuse, il reste à parler de quelques ouvrages d'art conservés dans les archives du Monastère, que les souvenirs attachés à leur origine rendent précieux. Ce sont, comme on l'a dit plus haut : 1° trois boîtes d'ivoire ornées de peintures, de dorures et de sculptures, désignées, dans les anciens catalogues de notre musée, sous le titre : 1° BOITES DE LA TOILETTE DES DUCHESSES DE BOURGOGNE; 2° UNE AUMONIÈRE OU ESCARCELLE qui a appartenu à une de ces princesses; et 3° DEUX COUTEAUX D'UN ÉCUYER TRANCHANT DU DUC PHILIPPE-LE-BON. — Deux des boîtes et l'escarcelle sont évidemment d'une époque antérieure à la fondation de la Chartreuse de Dijon, et ne peuvent être attribuées qu'à des princesses de la première race royale de nos ducs, qui s'est éteinte, en 1361, dans la personne de Philippe de Rouvre. Il serait donc difficile d'expliquer comment ces objets ont pu se trouver parmi

ceux que renfermait le trésor de la Chartreuse, fondée, en 1383, par Philippe-le-Hardi, chef de la deuxième race royale. Ce point ne pouvant être éclairci à défaut de titres authentiques, nous croyons devoir nous en rapporter, sans discuter, à la tradition qui nous indique seulement la désignation des objets et le lieu d'où ils ont été tirés pour les placer dans le dépôt où ils sont exposés aujourd'hui.

DESCRIPTION

DES TROIS BOITES D'IVOIRE

DITES DE LA TOILETTE DES DUCHESSES DE BOURGOGNE.

PREMIÈRE BOITE.

Le cylindre d'ivoire à fonds plats qui forme cette Boîte, est d'un seul morceau de 12 centimètres de hauteur sur un diamètre semblable. Le couvercle, compris dans la dimension désignée, a un bord de 15 millimètres de hauteur, garni d'une charnière, d'une serrure, et d'équerres de cuivre doré, dont les formes, ainsi que celles des pieds de même métal attachés au fond, annoncent l'ancienneté. La superficie de la Boîte est historiée d'arabesques composées de feuillages et d'animaux peints et dorés au mordant. L'absence complète de tout ce qui rappelle le goût des ornements des trois derniers siècles du moyen âge, ne permet pas de supposer que cette pièce n'appartienne à la fin du XII^e^ siècle ou au moins au commencement du 13^e^.

DEUXIÈME BOITE.

Cette Boîte, par ses garnitures et ses dimensions, est identique à la première, et n'en diffère, d'ailleurs, que par le genre de ses orne-

ments, qui forment un semis d'oiseaux isolés de diverses espèces. Ces peintures sont faites au mordant doré comme celles de la première boîte. L'ouvrage, par son analogie avec le précédent, nous semble devoir être attribué à la même époque.

TROISIÈME BOITE.

La pièce d'ivoire dont est formé le cylindre de cette Boîte, a 148 millimètres de hauteur et autant de diamètre. Le bord supérieur du couvercle est formé en quart de rond entre deux baguettes. Le reste de son épaisseur est lisse et orné d'une vignette de couleur carminée appliquée au pinceau sur un fond d'or. Une charnière et une serrure de cuivre doré lient au reste de l'ouvrage le couvercle, qui porte sur sa partie supérieure un bas-relief circulaire représentant l'apparition du Sauveur et la résurrection des morts. Le corps de la Boîte est divisé en deux zones que décorent les dix sujets suivants, sculptés de ronde bosse, savoir, la zone supérieure :

1° Les Mages, à cheval, se rendant à Bethléem; — 2° l'Apparition de l'Ange aux Bergers; — 3° Hérode ordonnant *de tuer les Enfants de Bethléem;* — 4° le Massacre des Innocents; — 5° la Fuite en Egypte, précédée d'un Moissonneur questionné par un Soldat d'Hérode sur la direction de la marche de la Sainte Famille.

La zone inférieure est ornée de cinq sujets compris sous des portiques ogivés, savoir :

6° La Salutation Angélique; 7° la Visitation; 8° la Nativité; 9° la Présentation au Temple; 10° l'Adoration des Mages.

Ces divers sujets, travaillés avec une grande finesse, sont remarquables par la naïveté de l'expression, et précieux comme représentations des costumes du temps et du harnachement des chevaux. Les couleurs et les dorures dont ce morceau de sculpture en ivoire était encore empreint après quatre siècles d'existence, ont été raccordés avec une fidélité qui ne permet pas de douter qu'il ne soit rendu à

son état primitif, et qu'il ne puisse être considéré comme un modèle de cette richesse de décoration à laquelle on a renoncé depuis le milieu du XVI^e^ siècle.

ESCARCELLE D'UNE DUCHESSE DE BOURGOGNE.

Cette espèce de bourse, appelée aussi *aumosnière sarazinoise* en vieux langage (1), se portait suspendue à la ceinture, usage dont les monuments du moyen âge présentent de fréquents exemples.

Celle-ci était conservée aux archives de la Chartreuse de Dijon, sous le titre attaché au présent article, qui nous laisse ignorer à quelle princesse de la maison de Bourgogne elle a appartenu.

Les broderies dont est couverte la face de l'Escarcelle sont en partie formées de caractères orientaux; il faut croire que c'est de là que le surnom de *sarazinoise* a été donné à cette sorte d'aumônière, qui, primitivement rapportée des croisades, a été imitée par nos fabricants, ainsi qu'il est indiqué au Livre (cité en note) de la Taille et des Métiers de la Ville de Paris.

Quoiqu'on ait fait quelques efforts pour obtenir l'explication des caractères brodés, on n'a encore pu y parvenir, bien qu'ils aient été soumis à l'examen de plusieurs savants. Il n'en est pas ainsi d'une inscription niellée que porte le fermail d'argent attaché à la même bourse. On y lit distinctement cette légende : MISERERE MEI DEVS, en majuscules romaines. La ceinture, large d'un doigt, pareillement ornée de rinceaux et de caractères orientaux, est garnie de rosettes d'argent ornées de niellures, et percées d'ouvertures destinées à recevoir l'ardillon.

(1) Livre de la Taille de Paris en l'an mil trois cent treize, chapitre intitulé : Mestiers de la ville de Paris escripz et ordenez selon les lettres de l'A, B, C, D, l'an MCCC. Art. IV. AUMOSNIERES SARAZINOISES. (Collection des Chroniques nationales françaises.)

Ainsi, d'après ce qui vient d'être observé sur la dénomination d'*aumonière sarazinoise* donnée à cet objet, on ne croit pas devoir lui attribuer une ancienneté moins grande que le milieu du XIII^e^ siècle.

Le sac de l'Escarcelle, d'une forme aplatie, est fait d'un cuir fin de couleur jaunâtre, et divisé intérieurement en plusieurs compartiments superposés et ornés d'un piqué de soie formant divers dessins symétriques. La face extérieure, le recouvrement auquel tient le fermail et la ceinture, sont de cuir noir entièrement couvert de broderies de fil d'argent tiré plein. Une chaîne de même métal de 41 centimètres de longueur, façonnée en gourmette, est attachée, par ses extrémités, à deux plaques d'argent cousues aux angles supérieurs du dos de la bourse. La chaîne est suspendue par son milieu à un coulant dans lequel est passée la ceinture. La broderie est faite au point de chaînette, d'une manière assez solide pour qu'après environ 550 ans d'existence on puisse à peine voir une maille qui ait fléchi.

Hauteur de l'Escarcelle, 148 millimètres; largeur supérieure, 135 millimètres; largeur inférieure, angles arrondis, 162 millimètres.

COUTEAUX D'UN ÉCUYER TRANCHANT DU DUC PHILIPPE-LE-BON.

Les lames minces et larges de 45 millimètres de ces deux Couteaux, qui ont 38 centimètres de long, ne sont chargées d'aucune marque ni ornement; l'une est arrondie à son extrémité, l'autre se termine en pointe. Les manches, en cuivre doré et ornés de filets gravés, portent sur le plat des deux faces de la cuvette ou de l'extrémité inférieure, les armoiries émaillées du Duc. Entre l'écusson et la virole placée à la naissance de la lame, est cette devise : AVLTRENARAI (*autre n'aurai*), que ce prince avait prise en 1429, lorsqu'il épousa sa troisième femme Isabelle de Portugal.

Courtépée dit (*Histoire du Duché de Bourgogne*, tom. 1, pag. 227) : « Que ce prince (Philippe-le-Bon) avait fait graver et peindre » la même devise dans tous ses bâtiments, meubles et tapisseries, » comme on les voit aux Chartreux de Dijon ; » et il ajoute : « La voici » entière : *Autre n'aurai toute ma vie dame Isabelle.* »

La gaîne des Couteaux, en cuir gaufré par incision, porte les mêmes insignes qui sont gravés sur les manches de ces instruments, et de plus le briquet à feu accompagné de divers animaux de chasse peints et dorés. C'est un des objets de curiosité les plus remarquables de ce genre, et dont la belle conservation est d'autant plus précieuse, que le cuir est une substance sujette à s'empreindre des stigmates du temps.

Les objets précédemment décrits composent tout ce que l'on a pu recueillir des restes des monuments de la Chartreuse de Dijon ; et si on les compare à ce qui concourait d'ailleurs à la splendeur de l'établissement, on reconnaîtra sans doute que la perte éprouvée est immense. Félicitons-nous néanmoins d'avoir sauvé ces vénérables débris ; reconnaissons que leur conservation et leur rétablissement sont dus au génie des sciences et des arts, qui a constamment honoré la Bourgogne.

APPENDICE

Renfermant : 1° les Pièces justificatives des assertions énoncées dans les descriptions précédentes ; 2° une mention des Artistes et Ouvriers qui ont concouru aux travaux de la Chartreuse, accompagnée du taux de leurs salaires ; 3° divers Documents relatifs à des objets dépendant anciennement du Monastère, et dont il ne reste plus de traces.

Nous pensons qu'on lira avec intérêt quelques fragments du Rapport de M. Vitet sur les monuments historiques de France, concernant la peinture monumentale au moyen âge. Nous le transcrivons plus bas, et le faisons suivre d'un passage non moins intéressant du *Musée de Sculpture ancienne et moderne*, par M. le Comte de Clarac, où le même sujet est traité relativement à la couleur qui ornait certains monuments de sculpture et d'architecture de l'ancienne Grèce.

FRAGMENTS DU RAPPORT *fait en* 1831 *au Ministre de l'intérieur, par M. Vitet, inspecteur général des monuments historiques de France, sur les monuments, les bibliothèques, les archives et les musées des départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord et du Pas-de-Calais.*

« Je veux maintenant dire quelques mots de la peinture. Plus périssable encore que la sculpture, elle a dû, comme sans doute on le devine, ne nous laisser que des traces bien effacées et bien rares. Je parle ici de la grande peinture, de la peinture monumentale sur pierre ou sur enduit : car quant à la peinture telle qu'on l'entend aujourd'hui, la peinture de tableaux, elle n'est pas contemporaine de la peinture et de la sculpture du moyen âge; elle est née plus tard, et a fait son chemin isolément. . . . . .

. . . . . .

» On ne comprend pas l'art du moyen âge, on se fait l'idée la plus fausse de ces grandes créations d'architecture et de sculpture, si, dans la pensée, on ne les rêve

pas couvertes du haut en bas de couleurs et de dorures. De toutes les importations de l'Orient, il n'en est peut-être pas qui se soient répandues avec plus de faveur et plus universellement que le goût et le besoin des couleurs. On en vint à vouloir que tout fût coloré; tout, jusqu'à la lumière; et les rayons du soleil ne pénétrèrent plus dans les habitations qu'à travers du rouge, du jaune ou du bleu. L'usage des vitraux peints n'a pas eu d'autre origine : c'était la conséquence naturelle du nouveau système de décoration, et de cette passion tout orientale pour la couleur. Déjà aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, au commencement du IX^e^, puis au XI^e^, cette passion avait fait quelques conquêtes, mais partielles et peu durables. Au retour de la Croisade, la couleur triompha, et, pendant trois siècles, la France en fut amoureuse, comme la Grèce l'avait été de tout temps.

» En effet, de récents voyages, des expériences incontestables, ne permettent plus de douter aujourd'hui que la Grèce antique poussa si loin le goût de la couleur, qu'elle couvrit de peinture jusqu'à l'extérieur de ses édifices (1) : et pourtant, sur la foi de quelques morceaux de marbre déteints, nos savants, depuis trois siècles, nous la faisaient rêver froide et décolorée. On en a fait autant à l'égard du moyen âge. Il s'est trouvé qu'à la fin du XVI^e^ siècle, grace au protestantisme, au pédantisme et à bien d'autres causes, notre imagination, devenant chaque jour moins vive, moins naturelle, plus terne, pour ainsi dire, on se mit à blanchir ces belles églises peintes; on prit goût aux murailles et aux boiseries toutes nues; et si l'on peignit encore quelques décorations intérieures, ce ne fut plus, pour ainsi dire, qu'en miniature. De ce que la chose est ainsi depuis deux ou trois cents ans, on s'est habitué à con-

(1) « Forts de toutes les expériences que nous possédons, et que nos prédécesseurs, l'ingénieux Winkelmann lui-même, pouvaient à peine présumer, nous oserons soutenir, sans crainte de nous tromper, qu'il n'y avait pas, dans toute la Grèce, un seul temple construit avec soin et quelque luxe, qui ne fût plus ou moins coloré, c'est-à-dire peint de manière à contribuer à l'effet et au riche aspect du monument, par la couleur harmonieuse des parties symétriques, surtout des parties supérieures de la construction. Ceci s'applique spécialement aux temples construits avec des pierres grises, monotones et sans apparence, telles que les montagnes de la Grèce en fournissent le plus souvent. Cependant, les temples bâtis du marbre le plus solide, et offrant la surface la plus lisse, par exemple ceux d'Athènes, de Sunion, etc., étaient aussi fortement enduits de couleur, du moins dans les parties hautes, depuis l'architrave jusqu'au haut de l'entablement, comme chacun peut s'en convaincre en examinant attentivement le temple de Thésée, le Parthénon, etc..... » (Brœnsted, *Voyages et Recherches dans la Grèce*, 2^e^ livraison, 1830, page 145.) — Voyez aussi, sur le même sujet, la description du temple d'Apollon à Bassæ, par M. de Stackelberg (Der Apollo-Tempel zu Bassæ in Arcadien, und die daselbst ausgegrabenen Bildwerke, dargestellt und erlæutert durch D. M. Baron von Stackelberg. Rom, 1826); l'ouvrage de MM. Hittort et Zauth; et enfin les beaux dessins que M. Huyot expose, pour faciliter ses démonstrations, dans la salle de l'Académie des Beaux Arts, où il fait son cours. »

clure qu'il en avait toujours été de même, et que ces pauvres monuments s'étaient vus de tout temps pâles et dépouillés comme ils le sont aujourd'hui : mais si vous les observez avec attention, vous découvrez bien vite quelques lambeaux de leur vieille robe; partout où le badigeon s'écaille, vous retrouvez la peinture primitive.

» Est-il besoin de dire que les moindres vestiges de cette peinture sont aujourd'hui du plus grand intérêt pour qui veut reconstruire dans sa pensée l'ensemble des arts du moyen âge ? J'en ai trouvé quelques fragments d'une rare beauté, et un grand nombre de moindre importance, mais qui, pour la solution de cette question archéologique, n'en ont pas moins beaucoup de prix. »

Ici M. Vitet donne la liste des monuments des départements sur lesquels son inspection a été dirigée. Nous nous bornons à en extraire les deux articles suivants :

1° « *Le Portail de l'Eglise Saint-Ived, de Braisne.* Je connais peu d'anciennes peintures en meilleur état que celles de ce portail. Le vert et le rouge ont particulièrement conservé un éclat extraordinaire. Les vêtements du Christ et de la Vierge sont complètement dorés. Les anges et chérubins portent des tuniques garnies de galons dorés : leurs cheveux sont également rehaussés d'or. La plupart de ces figures sont en relief, et d'une exécution gracieuse et élégante.

2° » *L'Eglise Saint-Remi, à Reims.* Dans la nef de cette église, on voit six piliers qui portent, en guise de chapiteaux, de petites statues inclinées et assises. Ces statues représentent des personnages bibliques, Aaron, Moïse, David, etc. Elles sont revêtues de couleurs et de dorures extrêmement fines : en les lavant avec une éponge, j'ai fait revivre ces couleurs; la robe d'Aaron, les galons et les pierreries qui l'entourent, m'ont particulièrement frappé. Une boiserie a caché ces statues pendant plusieurs siècles; sans cet heureux hasard, on les eût sans doute grattées ou badigeonnées comme tant d'autres. »

Après avoir entendu M. Vitet sur la dorure et la peinture monumentales, écoutons ce qu'exprime au même sujet M. le comte de Clarac dans son savant et précieux ouvrage intitulé : *Musée de Sculpture antique et moderne*, tom. I, pag. 160 et suiv.

« Ce n'est pas que je veuille condamner entièrement l'emploi des couleurs dans certains genres de sculpture. D'après ce que l'on voit dans les chambres de Pompéï, des couleurs tranchées qui servaient de fond à des ornements en reliefs blancs ou d'une autre couleur, ne produisaient pas un mauvais effet, et les faisaient valoir : ils

paraissaient comme des camées, et pouvaient être en harmonie avec les marbres colorés dont on décorait l'architecture. Ces fonds les remplaçaient avec plus d'économie, et autant de plaisir pour l'œil, qui n'y voyait que la représentation plus riche et plus durable des ornements exécutés par la peinture. Et d'ailleurs, on ne cherchait pas à imiter la nature : ces teintes ne faisaient que la rappeler; ce n'étaient que des indications qui n'allaient pas jusqu'à produire l'illusion. Les bas-reliefs du Parthénon, où l'on a trouvé des traces de couleur, devaient, à la hauteur où ils étaient placés, approcher de l'effet de peintures à teintes plates, les unes pour les chairs, les autres pour les vêtements, et qui recevaient leurs lumières, leurs ombres et leurs reflets des saillies et des creux de la sculpture. On devait presque les considérer comme des espèces de tableaux, qui, sous un certain point de vue, auraient eu quelque avantage sur de véritables peintures plates, en ce que des bas-reliefs colorés de quelques teintes locales étaient toujours éclairés de la manière qui convenait à leur place et à la nature de la lumière dans les différentes heures du jour. Quoique notre goût sur ce point soit bien éloigné de celui des Grecs, qui cependant, en général, d'après leurs ouvrages, ne l'avaient pas trop mauvais, on conçoit qu'ils aient pu trouver que des bas-reliefs ainsi teintés, et placés à une hauteur qui ne permettait de voir que l'ensemble, et non les nuances des tons, réunissaient en partie les avantages de la peinture et de la sculpture, et répandaient une agréable variété dans la peinture et dans l'architecture. Peut-être les Grecs abusaient-ils de ces moyens; et peut-être, nous, n'en usons-nous pas assez. Peut-être aussi devrions-nous unir davantage la peinture à l'architecture : en y jetant plus de variété, elle lui donnerait plus de piquant, et réchaufferait sa froideur : et, au fait, les marbres colorés, l'or, le bronze, qu'on fait entrer dans sa décoration, sont bien une espèce de peinture, qui, en égayant ou faisant briller avec symétrie les détails de l'architecture, ne nuisent ni à l'ensemble, ni à l'harmonie des masses. Il ne faut pas trop se hâter de condamner le goût d'un peuple qui nous a laissé, pour nous servir de modèles et pour nous désespérer, le Parthénon et ses statues, la Vénus de Médicis, l'Apollon, la Vénus de Milo, et d'autres chefs-d'œuvre qui, malgré l'admiration qu'ils nous inspirent, descendraient peut-être de plus d'un rang si nous possédions tous ceux que la Grèce avait produits et que le temps a dévorés.

« Mais si j'ai, en quelque sorte, plaidé la cause de l'emploi de couleurs dans la sculpture considérée dans ses rapports avec les ornements de l'architecture, je ne serai pas aussi favorable à cet usage appliqué à la sculpture, lorsqu'elle nous offre des formes humaines dans toute leur perfection, et qu'elle les embellit même par un choix et par une réunion auxquels peut s'élever l'imagination, mais que ne présente pas la nature. Qui jamais a pu regretter que la Vénus de Médicis, l'Apollon du Belvédère ou l'Apolline, aient perdu leur dorure; qu'on ne retrouve plus que quelques traces de couleurs dans deux des charmantes filles de Balbus, du Musée de Naples,

et sur les statues de la Diane à la biche, de l'Amazone du Capitole, de la Vénus d'Arles, de la Pallas de Vellétri, et dans d'autres chefs-d'œuvre que le temps a débarrassés de ces couleurs factices qui altéraient leur beauté? En les admirant, l'imagination ne les revêt-elle pas du plus brillant coloris? Elle assouplit le marbre, y fait couler doucement la vie, et l'anime d'une carnation divine, que détruiraient, en cherchant à produire plus d'illusion, tous les vains efforts de la peinture pour arriver à une imitation plus parfaite. Qu'on en juge par les figures en cire coloriée : mieux elles sont faites, plus elles paraissent froides. On ne se contente plus de la couleur; on voudrait les voir se mouvoir, respirer, vous répondre : leur immobilité, la fixité de leurs regards, rompent tout le charme; ce ne sont plus que des morts qu'on a fardés des couleurs de la vie : tandis qu'une belle statue paraît prête à la recevoir, à tourner ses regards vers vous, et à être sensible à vos hommages. Ce n'est que par la pureté et la magie des formes que la sculpture peut y avoir droit; sans nous offrir la couleur, elle la fait deviner : ce sont des êtres d'une beauté supérieure, dont la vie s'est retirée au moment de l'action où nous les voyons, et qui ont été transformés en marbre.

» Malgré tout mon respect pour les opinions de M. Visconti, je ne puis penser avec lui que les draperies auxquelles on donnait une teinte différente de celle des chairs, pouvaient faire valoir la blancheur et la beauté du nu. Il me semble que ce serait le contraire, surtout si les tons des draperies approchaient de ceux des étoffes véritables : il y aurait alors un manque d'accord, et toute illusion disparaîtrait, lorsque de pareilles draperies, ne faisant que mieux ressortir la crudité du marbre, allieraient, pour ainsi dire, le mensonge avec la vérité, la vie à la mort.....
C'est en vain que dans de pareilles statues l'œil aurait cherché cette infinité de nuances qui se fondent les unes dans les autres, pour former la carnation; et je ne saurais mieux comparer les figures peintes en vermillon, telles qu'on nous représente les statues antiques, qu'à des Caraïbes qui se teignent tout le corps avec du rocou mêlé d'huile, et qui, sous cette couleur épaisse qui enlève à la peau sa transparence, paraissent peut-être moins vivants lorsqu'ils sont dans l'action, qu'une belle figure de marbre grec, d'un ton doux et légèrement doré par le temps ou par la *circumlitio* de Nicias (sorte d'encaustique), telle qu'on peut s'en former une idée d'après les statues de Canova..... »

Note sur Claux Sluter *et sur les principaux Artistes qui ont concouru avec lui aux travaux des Monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon.*

Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, de 1400 à 1500, nous apprend seulement que Claux Sluter était Hollandais, et nous laisse ignorer le lieu

précis de sa naissance : son âge, lorsqu'il vint se fixer en Bourgogne, nous est de même inconnu; mais la perfection des ouvrages de sculpture du portail de l'église de la Chartreuse, qu'il fut chargé d'exécuter en 1387, et qu'il termina en 1393, annonce un talent mûr et achevé. Tout, d'ailleurs, fait présumer qu'alors Claux Sluter avait atteint au moins sa cinquantième année.

Cet habile statuaire se tira avec honneur de l'entreprise du portail, et bientôt après reçut l'ordre de s'occuper des travaux de la grande croix du cloître de la Chartreuse, monument connu aujourd'hui sous le nom de *Puits de Moïse*, et dont les ouvrages considérables, commencés en 1396, ne furent achevés qu'en 1402.

Claux Sluter, déjà nommé ymagier d'autels du Duc en 1390, le fut de nouveau en 1399, après le décès et en remplacement de Jehan de Marville; et il est probable que, lorsqu'il obtint primitivement le titre d'ymagier du Duc, il reçut aussi celui de son valet de chambre, que nous voyons lui être donné dans divers actes postérieurs à sa première nomination.

Peu de temps après la mort de Jehan de Marville, à qui il succéda, Claux Sluter fut chargé de la direction des travaux et de l'exécution des sculptures du tombeau de Philippe-le-Hardi. Dans cette entreprise d'une importance majeure, Claux de Wrne (dit de Vouzonne), son neveu et son élève, et Jacques de Baërze (dit de la Barse), ymagier du Duc, venu de Dendermonde, lui furent adjoints.

Le tombeau de Philippe-le-Hardi est placé aujourd'hui au Musée de Dijon. Le mérite du travail de ce monument, dernier ouvrage de Claux Sluter, est assez élevé pour établir à lui seul la réputation de son auteur.

Claux Sluter sut mériter les bontés du Duc de Bourgogne, qui, en plusieurs occasions, récompensa largement ses services, et lui témoigna sa bienveillance dans les termes les plus honorables.

Le Cartulaire que nous avons cité plus haut, nous fait voir aussi que, le 6 avril 1404, peu de jours avant la mort du duc Philippe-le-Hardi, une retraite dans le monastère de l'abbaye de Saint-Etienne fut offerte à Claux Sluter, en reconnaissance des services qu'il avait rendus depuis long-temps et du don de 40 francs d'or qu'il avait fait aux religieux pour l'utilité du Couvent. Ce fut en ce lieu de tranquillité que, dans un âge avancé, Claux Sluter termina sa carrière, entouré de la considération due à son mérite et à ses talents.

OBSERVATION.

Bien que le nom Sluter soit écrit Scluter, Celustre, Celoistre et autrement dans les pièces suivantes, extraites de nos archives, nous n'avons pas hésité à suivre l'orthographe adoptée par dom Plancher, l'abbé Courtépée et d'autres auteurs, quand nous avons parlé de cet ancien statuaire.

Extraits *des Comptes des Receveurs Généraux des Ducs de Bourgogne, et autres Documents tirés des Archives du Département de la Côte-d'Or.*

YMAGIERS.

N. B. L'intérêt attaché à la découverte d'anciens artistes a fait placer ici les noms suivants de deux sculpteurs étrangers aux travaux de la Chartreuse.

1357. — Comptes de Dimenche Vitel. «Maître Guy-le-Macon, de Florey, demourant à Dijon, reçut 250 florins pour la façon d'un tabernacle qui devoit être mis environ la sépulture de feu M. Philippe de Bourgoigne. Il reçut l'ordre de faire ce travail en 1357. »

1359. — Comptes du même. « Jehan de Soignoles, maçon et ymageur, demourant à Paris, reçut 350 florins pour salaire de faire la sépulture du dict Monsieur Philippe et de Madame la Royne. De l'albastre lui est fourni et il doit livrer le marbre. »

N. B. *Philippe, dont il s'agit, était fils d'Eudes IV, duc de Bourgogne. Il avait épousé Jeanne Comtesse d'Auvergne et de Boulogne, de laquelle il avait eu deux fils: l'un mort en bas âge; et l'autre, qui fut nommé Philippe, dit de Rouvre, succéda à son aïeul en* 1350, *son père étant mort au siége d'Aiguillon en* 1346.

Philippe de Rouvre fut le dernier des ducs de Bourgogne de la première race royale. Jeanne d'Auvergne, sa mère, est appelée ici la Reine, parce qu'elle épousa le roi de France Jean-le-Bon en secondes noces. Elle mourut au château d'Argilly le 27 *septembre* 1360; *et il paraît qu'elle voulut avoir la même sépulture que son premier mari, et qu'elle avait fait construire avant de mourir le monument qui devait renfermer ses cendres et celles de Philippe de Bourgogne.*

1370 à 1372. — Comptes de Robert d'Amance. Le Duc donne 100 fr. à Hennequin (1) ou Jehan de Marville, et le retient pour son *ymagier d'autels* et varlet de chambre.

1386. — Jehan de Marville, varlet de chambre du Duc, est nommé son *ymagier pour les tombeaux* de la Chartreuse en 1386.

OUVRIERS TRAVAILLANT AVEC JEHAN DE MARVILLE.

« Claux Sluter ou Cloistre, Gillequin Taillelieu, Tassin Taillelieu, Thierrion » Voussone, Mont de Haine. »

(1) Hennequin, Vuillequin, Pierquin, Gillequin, sont des diminutifs de Jean, Guillaume, Pierre et Gilles.

1386 à 1387. — Claux de Haine, tailleur d'ymaiges pour les tombeaux. Il travailla depuis le 26 août 1386 jusqu'au 18 mai suivant.

1390 à 1391. — Comptes de Jehan d'Auxonne. « Claux Sluter ou Celoistre est » retenu par lettres du Duc, datées de Dijon le 29 mars 1390, pour son *ymagier d'au-* » *tels*, en place de Jehan de Marville. »

OUVRIERS EMPLOYÉS AVEC CLAUX SLUTER.

« Pierre Beaul neveu, Philippe Vanerain, François Marate, Hennequin de Prin- » dale, Marelart, Vuillequin Smont, Hennequin de Brucelles, Jehan de Celles, Guil- » laume de Benoisi en Auxois, et Perrin de Forey, tous ymagiers. »

1393 à 1394. — Comptes de Guill. de Chenilli. « Claux Sluter ou Scluter, ou- » vrier d'ymaiges et varlet de chambre du Duc. Pour un varlet ouvrier, un autre ou- » vrier et un cheval, reçoit 8 gros (4 fr. 75 c.) par jour (1). »

1396 à 1397. — « Claux de Vuerne ou de Vouzonne, tailleur d'ymaiges, dem^t à » Dijon, travaille à la taille de plusieurs ymaiges à mettre sur la terrasse de la croix » au milieu du g^t cloistre, et en plusieurs aultres ymaiges, à 15 gros (8 fr. 91 c.) » par semaine. » Il était neveu de Claux Sluter et valet de chambre du Duc. Dom Plancher (Hist. de Bourgogne) le nomme Claux de Wrne; et l'abbé Courtépée, Claux de Vouzonne.

1399 à 1400. — « Claux Sluter ou Celustre, retenu ymagier du Duc en place » de Jehan de Marville *(décédé)*, par lettres données à Melun le 23 juillet 1399. »

« Roigier Westerhen, tailleur d'ymaiges, besogne à plusieurs ymaiges à mettre » sur la terrasse de la croix du g^t cloistre et à plusieurs tabernacles pour le por- » tail de l'Eglise, à 10 gros (5 fr. 95 c.) par semaine. »

« Wuillequin Smont, ouvrier d'ymaiges, travaille avec Claux Sluter, à 18 gros » (10 fr. 70 c.) par semaine. »

« Jehan Midey de Fleuri, ouvrier d'ymaiges, travaille avec Claux Sluter, à 10 gros » par semaine. »

« Hennequin Vascoquien, ouvrier d'ymaiges, travaille avec Claux Sluter, à 14 gros » (8 f. 32 c.) par semaine. »

« Hennequin Prindale, ouvrier d'ymaiges et de maçonnerie, travaille avec Claux » Sluter aux ymaiges et tabernacles de Champmol, à 2 fr. (14 fr. 26 c.) par semaine. » Le même, en 1399, besogne avec Claux à l'ymaige de la Magdelaine de la croix du » g^t cloistre. Aide à asseoir la d^te ymaige et le cruxefi de la d^te croix, à 2 fr. par semaine. »

(1) Les valeurs exprimées en gros et en francs sont les seules dont nous puissions offrir avec quelque confiance l'évaluation en monnaie actuelle.

1398 à 1399. — « Claes van de Verre ou Ven den Verwe, ouvrier d'ymaiges, besogne avec Claux Sluter à une ymaige de Notre-Dame et un crucifix pour la croix du g^t^ cloistre, et une aultre ymaige de S^te^ Anne, comme aux aultres ymaiges, pour 1 fr. (7 fr. 13 c.) par semaine. » (Il était neveu de Claux.)

1399 à 1400. — « Le même travaille avec Claux aux angelez qui seront autour la » croix du grant cloistre. »

OUVRIERS DE MENUES ŒUVRES

(sculpteurs d'ornements).

1388 à 1389. — Comptes d'Amiot Arnaut. « Perrin Beaul neveu (*le même que » Pierre Beaul cité plus haut*), tailleur d'ymaiges, est envoyé par la Duchesse pour » travailler avec Claux aux tabernacles faits pour les ymaiges du portail. »

1393 à 1394. — Comptes de Guill. de Chenilli. « Pierre Aplemain, tailleur d'y- » maiges, ouvrier de menu, sers besogne à la taille de plusieurs tabernacles de » pierre pour le portail de Champmol, à 18 gros (10 fr. 70 c.) par semaine. »

1398 à 1399. — « Jehan Hulst, *ouvrier de menues œuvres, besogne avec Claux en la » maçonnerie de la grant croix et aux tabernacles de l'église,* à 18 gros par semaine. »

1399 à 1400. — « Pierre Linquerque, ouvrier de menues œuvres, besogne avec » Claux aux tabernacles du pourtal de l'église, à 1 fr. (7 fr. 13 c.) par semaine. »

OUVRIERS D'ENTAILLURE ET MAÇONS

(tailleurs de pierre).

1397 à 1398. — « Jehan Houet, ouvrier d'entaillure, faict un ouvrage de masso- » nerie d'un tabernacle de pierre blanche pour mettre sur une ymaige aux Char- » treux. »

« Hemme de Vaumerchien, tailleur de pierre, travaille avec Claux, pour 2 florins » par semaine, aux ymaiges, tabernacles et aultres besognes. »

« Mas de Rot, maçon, aide à tailler certaines pierres pour la croix du grant » cloistre, à 1 fr. par semaine. Il travaille avec Claux. »

1398 à 1399. — « Jehan Hust, tailleur de pierres, à 18 gros (10 fr. 70 c.) par se- » maine. Il besogne avec Claux à faire des escus aux armes du Duc et de la Duchesse » pour mettre sur les chapitaulx de la grant croix du grant cloistre, et un tabernacle

» pour mettre au grant portail de l'église sur une ymaige de N. Dame que faict le » d[t] Claux, et aux chapitaulx et aultre maçonnerie de ladicte croix. »

« Jehan de Rigni, tailleur de pierres, besogne avec Claux à tailler les basses et » colonnes de la grant croix du grant cloistre, et en trois arches qui pourtent le » cruxefi de d[te] croix, et en la basse qui sera au-dessus de la flèche d'icelle croix, » qui entre dedans, à 13 gros par semaine. »

TAILLEUR D'YMAIGES DE BOIS

(SCULPTEUR EN BOIS).

1389 à 1390. — Comptes d'Amiot Arnaut. « Jacques Macharis, de Terremonde » (*Dendermonde)*, reçoit, pour Jacques de Baerze dit de la Barse, tailleur d'ymaiges » audit Terremonde, 400 fr. (2,852 fr.) du Duc, pour façon et ouvrage de deux » grant tables d'autel de bois entaillées d'ymaiges et ornées de menus tabernacles (1) » sur iceulx ymaiges. C'est à scavoir, l'une d'icelles tables pareille d'ymaiges et » d'ouvrages que celle qui est en l'église de mond[t] seigneur audict Terremonde, » hors du chœur, derrière le grant autel, et l'aultre pareille à celle qui est en l'abbaye » de la Villoche près la ville de Gand. »

1390 à 1391. — « Jacques de Baerze. Payé à maistre Jacques de Baerze, tailleur » d'ymaiges du Duc, 400 fr. pour la façon de deux tables d'autel que le Duc a or- » donné faire pour les Chartreux. Ces deux grant tables d'autel furent amenées de » Terremonde aud[t] Champmol (2) pour être achevées par ledict de Baerze..... » 1392 à 1393. — Et depuis, par ordre du Duc, elles furent ramenées dez led[t] » Champmol au pays d'Artois pour icelle assouvir et dorer, suivant la certification » du prieur du 18 décembre 1392. Jehan Maluel, peintre du Duc, les avait dorées » à Dijon avec de l'or renforcé; mais il manqua cette dorure, ce qui fit renvoyer » ces tables en Artois (3). »

(1) Petits dais.

(2) Champmol était le nom du lieu où fut bâtie la Chartreuse de Dijon.

(3) Ce sont ces mêmes tables d'autel (tableaux ou retables d'autels portatifs), qui sont aujourd'hui déposées dans les magasins du musée de Dijon, et doivent être incessamment restaurées.

TAILLEUR D'YMAIGES EN IVOIRE

(SCULPTEUR EN IVOIRE).

1392 à 1393. — « Payé 500 fr. (3,565 f. 65 c.) à Berthelot Heliot, varlet de cham-» bre du Duc, pour deux grant tableaux d'ivoire à ymaiges, dont l'un d'iceulx est » la Passion de N. Seigneur, et l'aultre la vie de monsieur S. Jehan-Baptiste, qui les » a vendus au Duc pour les Chartreux. »

MAITRES DES ŒUVRES DE MAÇONNERIE

(ARCHITECTES).

1378 à 1379. — « Maître JACQUES DE NUILLEY-L'EVÊQUE, retenu par le Duc, maître » maçon de ses œuvres. Il visite les ouvrages du Duc en ses hôtels à Dijon. »

1383. — Maître DROUHET DE DAMPMARTIN, maçon, fut retenu par monseigneur le » Duc, par ses lettres données à Paris le 10 février 1383, maître général de ses œu-» vres de maçonnerie par tous ses pays, aux gages de 8 sols parisis par jour. » (*Chronique des Chartreux.*)

1398 à 1412. — « Maître JEHAN BOURGEOIS, maître des œuvres de maçonnerie du » duc et charpentier pour les Chartreux. »

CHARPENTIER (MENUISIER).

1390 à 1391. — Comptes d'Amiot Arnaut. JEHAN DULIÈGE, charpentier, faict les » deux portes du pourtal de l'église, chascune porte 18 pieds de haut et 6 pieds de » large, et en l'une desdictes portes est un guischet, et sont icelles portes enfon-» ciées, bouhiées, nassellées et barrées par croisiées (1) par derrière à queue d'a-» ronde, et chascune desdictes deux portes a quatre escus auxquels sont entaillées » les armes de M. et de madame de Bourgoine et de M. le Comte de Nevers. »

1394. — « La chaise de bois pour mettre le prêtre, le diacre et le sous-diacre,

(1) Enfonciées, *garnies de panneaux;* bouhiées, *embrevées* ou *emboîtées;* nassellées, *bordees de moulures creuses;* barrées par croisiées, *barrées en croix.*

» fut faicte par maître Jehan Dulièce, charpentier, moyennant la somme de 250 fr. » et 100 fr. de récompense. »

PEINTRES VERRIERS.

1386 à 1387. — Comptes d'Amiot Arnaut. « Jehan de Beaumes, peintre (*verrier*), » et varlet de chambre du Duc. »

1390 à 1391. — « Girard de la Chapelle et Guill. de Francheville travaillent » avec Jehan de Beaumes, peintre du Duc, verrières où il y a six escus de verres de » couleur. »

1391 à 1392. — « Guill. de Francheville et Jehan de Beaumes peignent des » ymaiges en l'oratoire du Duc et en sa chapelle de Champmol, verrières dans les- » quelles il y a 20 pièces d'imaigeries. »

1394. — Comptes d'Oudot Douai. « Les vitres de l'église des Chartreux de Dijon » furent faittes à Malines, et couterent, rendues à Dijon, 12 gros monnoye de Flan- » dres. Henry Glusomack, vitrier. »

1397 à 1398. — Comptes de Guill. de Chenilli. « Hennequin Moulone, peintre du » Duc, en place de Jehan de Beaumes décédé, à 8 gros (4 fr. 75 c.) par jour tant » pour lui que pour un varlet ouvrier, un autre varlet et un cheval. »

1415 à 1416. — Comptes de Jehan Moisson. Henri Bellechose est retenu par le » Duc pour son peintre et varlet de chambre, en place de feu Moulone. »

PEINTRES ET DOREURS.

1386 à 1387. — « Thevenin Martin, peintre à Dijon, azure la bannière (*la gi-* » *rouette*) qui est au-dessus du crépon (du toit de l'*abside*) de l'église, et peint et » dore l'ange et la bannière. »

1387 à 1388. — Comptes de Jehan d'Auxonne. — « Arnout Picornet, peintre, » peint d'or et d'azur orfroyés les 12 apostres. »

1395 à 1396. — Comptes d'Amiot Arnaut. — « Acheté d'un charpentier de Ger- » molles six tables de bois pour autel, livrées à Jehan Maluel, qui les doit peindre » pour mettre sur les autels des chapelles des Chartreux. »

1398 à 1399. — « Huit escus de bois, lesquels Jehan Maluel doit peindre aux » armes de M. le Duc, madame la Duchesse, M. le Comte de Nevers, madame la Com- » tesse et aultres, pour être mis au parloir. »

Mêmes comptes. — « Jehan Maluel, peintre du Duc, achète trois papiers d'or

» double renforcé pour la dorure du crucifix de la croix du grant cloistre, ainsi » que la flèche. »

Mêmes comptes. — « Melchior Broederlam. Payé à Melchior Broederlam, peintre » du Duc, 5 fr. (35 fr. 65 c.) pour la vente de 60 ais d'ourme pour faire les coffres » avec lesquels on a amené de la ville d'Ypres deux tables d'autel, ouvrées de tailles » de bois à ymaiges et tabernacles de maçonnerie, lesquelles tables ledit Melchior a » peintes pour les Chartreux de Dijon. »

1399 à 1400. — « Guill le Peintre, demeurant à Dijon, employe 24 journées » pour dorer la grant croix de pierre qui est au milieu du grant cloistre.

1402 à 1403. — « Herman de Coulogne, peintre ouvrier doreur à plat, est en- » voyé par le Duc pour travailler avec Jehan Maluel, pour dorer à plat cinq tables » d'autel que le Duc avait ordonné faire en 1401, et pour aider à peindre le cru- » cifix de la gt croix du gt cloistre. »

ORDRE DES TRAVAUX,

ET AUTRES DOCUMENTS RELATIFS AUX OUVRAGES ORDONNÉS PAR LES DUCS DE BOURGOGNE, ETC., ETC.

1383. — « Construction de la Chartreuse ordonnée le 6 juin. M. le Duc fit venir » de Paris dix maçons pour travailler auxdits ouvrages de Champmol, auxquels ils » commencèrent de travailler le 4 juillet 1384. »

1383 à 1384. — Comptes d'Amiot Arnaut. « Mgr le Duc ordonna premièrement » de faire l'église des Chartreux en la place de la corvée de Champmol, et depuis il » fit translater des icelle place le matériaux à-mont, où il fit faire la ditte église. »

1384 à 1385. — « Le 12 xbre 1384, monseigr le Duc fut à Champmol voir les ouvra- » ges, et donna 100 fr. (713 fr. 13 c.) pour tous les ouvriers, madame la Duchesse » 12 f. (85 f. 56 c.) et monseigr de Nevers 5 fr. (35 fr. 65 c.). La Duchesse posa la » première pierre. » (*Chronique des Chartreux.*)

« Table quarte (*carrée*), ais de noyers avec traiteaux de 10 pieds de long et 5 de » large, sur laquelle on a tracié les traits des fourmes du portail de l'Eglise.

» Pied droit du portail garnis de 5 manbres de nacelles et filots (*moulures creuses* » *et filets*) contenait 5 pieds de long et un pied de haut pour mettre sur les taber- » nacles du portail.

» Pied droit du portail garnis d'un boceau (*d'une console*) revestus de deux dociers » pour mettre les ymaiges, revestus de nacelles et filots.

» Dix charretées de plastre prinses en la plastriere de Melnot (Molinot).

» Deux reprises (*encorbellements ou consoles*) qui sont au portail, sur quoi sont les » couvertures du dict portail, dont une par manière d'un Lion, et l'aultre par ma- » nière d'un chien. »

1386 à 1387. — « Bernard Le Fontenier de Dijon pour la façon d'une croix de » cuivre, un ange dessus et un pannonceau (*écusson*) aux armes du Duc, le tout pe- » sant 400 livres, par lui faicte et assouvi de son métier, pour mettre sur le crépon » (*le toit de l'abside*) de l'église.

» Colard Joseph fond un coq pour le clochier de l'église, du poids de 100 livres » d'airain. Deux milliers et un cent de cuivre et 3400 de chalemines (*calamine*) pour » faire les colonnes autour de l'auteil, les angèles qui seront dessus, et l'aigle, par » Colard Joseph.

» La façon de 3 bannières (*girouettes*) des armes du Duc, pour mettre l'une sur la » viz (*sur l'escalier tournant*) de l'Eglise du côté de la Montagne, l'aultre devers la » Motte (*nom de lieu*), la 3e sur la tournelle du lettri (*la tourelle de la tribune*) du re- » fectour. »

1386 à 1387. — Comptes d'Amiot Arnault. « La croix du clochier et le coq dorés. » La croix du crépon (*toit de l'abside*) dorée par Jehan de Beaumes, peintre et » varlet de chambre du Duc. »

1387 à 1388. — « Trois grandes pierres amenées d'Asniere à l'hostel Marville (lo- » gement de l'ymaigier d'autels du Duc), à Dijon, pour faire deux tabernacles pour le » pourtal, où seront les ymaiges du Duc et de la Duchesse. »

1388 à 1389. — « Dédicace de l'Eglise le jour de la Trinité 24 mai 1388, par l'E- » uesque de Troyes.

» Fonte du pillier de l'aigle et de deux angels qui portent la couronne, la lance » et les clous de N. Seigr.

» Verriere en la chapelle du crépon, où est une ymaige de N. Dame. »

1390 à 1391. — « Pierre tirée de Tonnerre pour la taille du tabernacle qui doit » estre mis sur l'ymaige N. Dame estant en lestanfiche (*sur le trumeau*) du pourtal de » l'Eglise de Champmol et les angels qui doivent estre au tabernacle.

» Coffre de bois pour mettre un grant ymaige de St Jehan qui est au grant portail, » le conduire, décharger et mettre à sa place.

» Un pareil coffre pour amener l'ymaige de Ste Katherine au portail de l'Eglise et » la poser.

1391 à 1392. — « Faux chassis aux trois formes (*siéges*) de la chapelle qui est des- » sus l'oratoire du Duc, oindre, coler, cloer et mettre la telle (*toile*) en iceulx chassis » afin que l'air du temps ne vent ne pust grêver ne gaster le bois d'Irlande (1) dont » la dicte chapelle est houssée tout autour.

(1) Pour Orlande. C'est ainsi qu'on écrivait Hollande. Voyez plus bas l'acte par lequel des privilèges sont accordés à Claux Sluter de Orlandes (de Hollande).

» Coffres pour amener de l'hôtel de Claux l'ymaige de pierre faicte pour Madame » et pour être mis au portail des Chartreux. »

1395 à 1396. — « Un grant pau de fer de 22 pieds de long pour mettre dans la » flêche et croison de la croix. 2 grappes de fer pour mettre à plomb et tenir droite » la flêche. Le tout pesant 346 livres. »

1396 à 1397. — « Amyot-Arnaut, Receveur général du baillage de Dijon, rapporte » sous l'an 1396 qu'il lui est ordonné de faire faire au milieu de la place du Cloistre » un puits, et qu'au milieu il y ait une croix fondée sur une pile qui aura 6 pieds un » tier de gros prinse à son quarré.

» Ce puits est appelé *le Puits des Prophètes.* »

(*Chronique manuscrite des Chartreux.*)

1396 à 1397.—Comptes d'Amiot Arnaut. « Envoyé à la perriere de Tonnerre Jehan » de Rignei pour faire traire 6 grant pierre. La 1re pour la croix qui sera au grant » Cloistre; la 2e pour la flèche de la dte croix, la 3e pour la soubasse d'icelle, la 4e » pour le cube du tabernacle du portail de l'église, la 5e et la 6e pour les arcs-boutant » du tabernacle, faisant ensemble 221 pieds carrés.

» Grant yveron (*tarière*) de 23 pieds de long pour percer au long la flèche de la » croix de pierre, ensemble le croison que faict Claux Slustre, pour assoir sur la pile » de pierre qui est au milieu du puits du grant Cloistre, pesant 29 livres ½ à 16 d. la » livre (47 c. ½). »

1397 à 1399.—« Tiré de la carriere d'Asniere 9 grant pièces de pierre, dont 6 sont » de 5 pieds et demi de long chascune, 2 pieds et demi de large, et d'un pied et demi » de gros chascune, pour convertir en plusieurs ymaiges que Claux faict pour la croix » qui sera sur le pilier estant au milieu du grant Cloistre.

» Tiré de la mesme carriere 20 grant pierres pour servir en la maçonnerie et taille » des bases, soubasses (*socles*), reprises de chapitaulx et ymaiges du pilier du puits » que l'on faict au milieu du gt Cloistre. »

1398 à 1399. « Tiré de la carriere d'Ys (Is-sur-Tille) 19 grant pièces de pierres » pour la maconnerie des margelles du puits du gt Cloistre et en l'enchappement (*au* » *revêtement*) de l'embassement de la croix, pour mettre à essolte (*à l'abri*) les pierres » de Rennes (*de la carrière de Rennes*) et d'Asnieres, ensemble les angels qui sont » autour de la pile de la dicte croix..... Deux pierres faictes en manière de roche » pour mettre sur la pile du gt Cloistre.

» Deux milliers et cent cinquante deux livres ½ de plomb en table et en blocs pour » assoir la pile du puits, comme en la flèche de la croix qui est sur la pile, et auoir » assis en pierres plusieurs grappes de fer pour la terrasse, plus 125 liv. d'étain pour » jeter et mesler avec le plomb en la flêche de la croix. Deux pintes d'huile de noix » pour oindre la croix et la flêche avant qu'on ait jeté en iceulx le plomb et l'é- » tain. »

1400 à 1401. — Compte d'Amiot Arnaut. « Six boujons (*boulons*) de fer pour tenir » les 6 angels que Claux a mis autour de la pile de la croix du g^t^ Cloistre, 12 liv. ½ » de fer valant 11 s. 6 d. (4 fr. 9 c. — 32 c. ½ la liv.). »

1401 à 1402. — « Tiré de la perrière d'Asniere six grosses pierres pour faire ymaiges pour la pile de la croix du grand Cloistre, comme pour la sépulture du Duc.

» Alours (*échafaudages*) faicts autour de la croix du grant Cloistre pour mettre les » prophètes sur icelle et pour peindre la d^te^ croix par Maluel.

» Mettre en coffres de bois trois grant ymaiges de pierre faicts par Claux en son » hostel, savoir : David, Moyse et Jeremias. Les conduire à Champmol pour les mettre en place sur la pile de la croix. 3 chevilles de fer pour attacher les 3 prophètes » autour de la pile que dessus avec 12 petits coins de fer pour la dicte croix.

» Un dyademe (*nimbe, auréole*) de cuivre faict par Hennequin d'Att, orfevre à Dijon, » pour l'ymaige de la Magdelaine qui est sur la terrasse de la croix et un besicle pour » Jérémie le prophète.

» Faict tout à neuf la charpente de la cloison de lattes qui est autour de la pile de » la croix et l'huis estant en icelle cloison. Cheviller les lattes autour de la terrasse de » la croix pour faire la loge de Maluel quant il a peint les ymaiges qui sont autour de » la pile de la croix et l'ymaige de la Magdelaine qui est sur la d^te^ terrasse.

» Grant tumbe de marbre noir que le Duc a fait amener de Dinant pour faire sa sépulture illec, et faire un grand pertuis au mur du crépon (*de l'abside*) de l'Eglise, » pour mettre par icelui pertuis devers le chœur de la dicte tumbe. »

1402 à 1403. — « Jacquet le Roi vend une table de marbre noir pour faire une soubasse pour la sépulture du Duc en l'Eglise des Chartreux.

» Tiré des carrières d'Ys, les margelles doubles portant leurs embassemens et chapitellemens et les marchepieds tout à l'entour de 2 pieds ½ de long du puits du » g^t^ Cloistre.

1403 à 1404. — « Sept cent feuilles d'or achetées par Jehan Maluel en 1402, pour la » peinture et dorure de plusieurs ymaiges de pierre faictes entour de la pile de la » croix du g^t^ Cloistre et en la peinture et dorure de certaines histoires (*ornements*) » que l'on faict sur le pourtal du Cloistre. »

1403 à 1404. — Comptes d'Amiot Arnaut. « Mis à poinct le parrement de la fosse » faicte au milieu du chœur en laquelle a esté mis le corps de feu monseig^r^ le Duc, » cuy dieux pardoint.

» Monin de Prenois, charpentier, faict la charpente tout autour de la croix du g^t^ » Cloistre, afin de mettre icelle à l'essoute (*à l'abri*).

» Jean de Besouhotte couvre tout à neuf la coeffe de la croix de clavin et d'essaune » (*bardeaux ou aissantes*).

» 256 aune de telle (*toile*) pour mettre sur la cloison de la charpente qui est autour » de la pille de la croix, laquelle telle a esté cirée pour résister contre les vents et

» pluyes, afin de garder la peinture de la dicte croix et la pile d'icelle. Pour la cirure » de la telle employé 71 liv. de cire. Cette telle a été cloée autour de la charpente de » la croix. On employa 4 milliers de clos blancs à cloer cette telle.

» A payer pour l'assouvissement (*l'achèvement*) de la croix, sa couverture en aissil » et enveloppée tout autour de telle cirée, juscequ'à ce qu'aultrement le Duc y ait » pourvu.

» La charpente close de toile cirée, qui n'était que provisoire, fut remplacée peu » d'années après par une colonnade qui supportait un superbe dôme qui a été restauré » plusieurs fois dans les siècles qui se sont succédés, » et à laquelle charpente on a substitué en 1638 la clôture qui existe encore aujourd'hui.

(*Comptes des Chartreux.*)

DOCUMENTS DIVERS.

« Le Duc et la Duchesse donnent en offrande 100 fr. à Rouvre à aourer (*adorer*) » la croix le jour du g[t] vendredi 1370. »

1370 à 1372. — Comptes de Robert d'Amance. « Achaté de Robinet de Varennes, » brodeur et varlet de chambre du Duc, une chauce de la livrée de Mad[e] de Flan- » dres, et est semée de P. M. et de marguerites de perles. Pour la façon d'une » aultre chauce de la d[te] livrée où il y a cygnes de perles qui ont balais (*rubis*) sur » la poitrine. »

Mêmes années. — « Le Duc achette de Jehan Sauvegrain, dit *le Normand*, son » varlet de chambre, une ceinture d'argent pesant 8 marcs, le marc à 7 fr. et demi, » pour donner à un escuyer fol-sage du comté de Savoye. »

Mêmes comptes et années. — « Jacquot Nainot de Vilainnes faict une ymagette » de cire pesant 14 livres, pour être présentée à S[t] Patient de Bèze, pour Jehan Mon- » sieur (Jean-sans-Peur enfant, né à Dijon le 28 mai 1371). »

1370 à 1372. — Comptes de Robert d'Amance, trésorier du Duc de Bourgoigne. « Jehan d'Orléans, peintre et varlet de chambre du Roy, pour la façon d'un bers » (*berceau*), pour Jehan Monsieur (Jean-sans-Peur nouvellement né). Il fut ap- » porté de Paris enveloppé de toile cirée, avec un brisecol (*une bricole*). »

1384 à 1385. — Comptes de Jehan d'Auxonne. « Travail (*construction*) des deux » tours et du portail de l'église de la S[te] Chapelle, faict par ordre et aux frais du » Duc. Distribution du travail. »

1390 à 1391. — Comptes d'Amiot Arnaut. « 4 fermours d'argent dorés, pesant » 1 marc et 15 estelins, faicts par Hennequin, orfevre, par lui dorés et esmaillés,

» pour mettre en deux livres que le Saint Père le Pape a donné au Duc et pour dorer » et raparelier certains clox d'argent doré qui sont sur la couverture de l'un d'iceulx, » et pour une peau de Corduan vermeil teint en graine pour couvrir l'un d'iceulx. »

1400 à 1401. — Comptes d'Amiot Arnaut. « Le Duc donne 60 escus de bienfai- » sance à CLAUX, pour le grant crucifiement qu'il a fait au grant cloistre, avec plu- » sieurs ymaiges servant à icelui, et pour l'indemniser de la maladie qu'il a eue » en 1399. »

1403 à 1404. — Comptes de Guill. de Chenilli. « A CLAUX SLUTER, varlet de » chambre de mond^t seig^r le Duc et son tailleur d'ymaiges de pierres, que mond^t » seig^r lui a donné de grace spéciale pour les bons et agréables services qu'il lui a » faicts chaque jour et espère qu'il fasse en temps advenir, comme il appert plus » à plain par mandement de mond^t seig^r donné à Paris le 28 août 1402, cent » escus. » (P. 154 desdits comptes.)

1404. — Comptes de Jehan Chusat. « MM. des comptes firent marché avec CLAUX » DE VOUZONNE, varlet de chambre de monseig^r le Duc et son tailleur d'ymaiges, » tant pour lui que pour CLAUX SLUTER son oncle, pour la sépulture aux Chartreux » du duc Philippe-le-Hardy, dont Dieu ait l'âme, lequel marché fut ratifié par le » duc Jehan, par lettres données à Messigny le 11 juillet 1404, pour le prix et somme » de 3600 fr., sur lequel marché fut avancé 1939 fr. 4 gros. »

1403 à 1405. — Comptes de Jehan Chusat. « L'an 1405, le Duc (Jean-sans- » Peur) prit la divise du rabot. Les divises furent peintes aux armes du Duc pour » la feste ou joust faict à Compiegne au mois de juin. Aud^t temps, la divise du Duc » d'Orléans estoit un nid d'oiseau. »

« En l'an 1405, le Duc fit peindre ses estendards et pannons, en aulcuns desquels » il fit peindre un grant rabot et plusieurs ayx, et au ramenant de la campagne (*sur* » *le reste du champ*), plusieurs petits rabots et de la rabouture tout d'or PEINT EN » HUILE, et aux autres des bergers de fin or et la campagne semée de berbis de fin » argent. »

1416 à 1417. — Comptes de Jehan Moisson. — « Loige de la Duchesse. Nétoyer » la place, coper les boissons (buissons) en lad^te place, pour faire la loige de Ma- » dame, à la venue du frère Vincent aux Chartreux. Le mur découvert pour placer » cette loige. »

Mêmes comptes et années. — « Une pièce de faultre, 400 cloux et une peaul de » mégis dont on a faultré l'huys des estuves, pour estuvier mad^e la Duchesse. »

1461. — « Pierres d'albastre amenées de la perrière de Foulme au comté de » Bourgoigne au mois d'octobre 1461, pour faire les deux gissans du tombeau du » duc Jehan et madame Marguerite de Bavière. Marbre noir de Dinant et Maisière » sur la Muse. Maître ANTOINE LE MOITURIER, ymaigeur demourant à Saint-Antoine-

» de-Viennois, fut envyé par madame la Duchesse de Bourbon (1), parce qu'il étoit » le meilleur ouvrier d'ymagerie de France. »

1467 à 1468. — Comptes d'Arnolet Machecot. — « Barriere autour des tombeaux » des Ducs. Fait deux treillis de bois pour enclore les sépultures de messeigneurs » les ducs Philippe et Jehan estant aux Chartreux, affin de préserver que ceux qui » vont autour ne puissent approcher lesdictes sépultures, ne rompre ou porter dom- » maiges aux ouvraiges d'albastre estant autour d'icelles. »

1468. — Comptes d'Arnolet Machecot. — « Maître Pierre-Antoine le Moiturier » était tailleur d'ymaiges pour la sépulture du duc Jehan que l'on faisoit aux Char- » treux en 1468.

» En la chambre des comptes, fait marché avec Antoine le Moiturier, d'assouvir » de son mestier ce qui restoit encore à faire en la sépulture de feu, de très-noble » et excellente mémoire, monseigr le duc Jehan, que Dieu absoille, pour asseoir » en l'église des Chartreux. Ce marché faict le 4 novembre 1466. A la visite, on » trouva faicts et en perfection les deux gissans, angelez, plorans, tabernacles » (*dais*), lampettes (*petits culs-de-lampe*). Il n'étoit pas tenu des ouvraiges suivans » qui lui sont payés à part, savoir : de tous les fers employés ez tabernacles en po- » sant et asseyant les plorans de la sépulture, de 12 chevilles de fer pour tenir les » 4 anges sur le tymbre, sur le marbre et aussi ez mains des anges qui entretiennent » le tymbre et les armes desdicts gissans et le plomb nécessaire.

» Reception du tombeau du duc Jehan et de dame Marguerite, sa compaigne, » fait par Le Moiturier le 6 juin 1470. »

« Charles Humblot, dit Bernard, orfevre à Dijon, reçoit 20 escus d'or ou 20 li- » vres 10 sols (*sic*) pour avoir doré de fin or 56 petites formes de elles (*d'ailes*) d'anges » faictes de cuivre, lesquelles 56 elles ont été mises et assises aux personnaiges » d'anges estant autour de la sépulture de feu Mr le duc Jehan, que Dieu absoille, » estant en l'église des Chartreux de Dijon. » (*Ce sont les ailes des* 28 *Angelots posés sur les chapiteaux des pilastres du tombeau de Jean-sans-Peur.*)

1475. Comptes de Vurry. — « Jehan Humblot, orfevre à Dijon, n'ayant si bien faict » les ailes des anges de la sépulture de Mgr le duc Jehan estant aux Chartreux, que » le marché le portait, de même que celles de Mgr Philippe, fut condamné par » Mrs des Comptes à donner un calice d'argent pour la chapelle de la Chambre » des Comptes, à quoy il satisfit. »

« Le même Humblot fit 429 lettres de cuivre doré de fin or, et 62 pieds de » bandes de cuivre semblablement dorées, pour mettre et asseoir à l'entour de la » tombe de Mgr le duc Jehan et madame Marguerite de Bavière, pareilles et comme

(1) Agnès, fille de Jean-sans-Peur, mariée en 1425 à Charles, fils aîné de Jean, duc de Bourbon, morte à Moulins en 1476.

» les lettres et bandes qui sont à l'entour de la tombe et sépulture de feu mon-
» seigr le duc Philippe, père de monseigr le duc Jehan sont faittes. Lesquelles lettres
» sont pour déclairer les noms et tiltres du dt feu Mgr le duc Jehan et de madame
» Marguerite de Bavière, et aussi les jours et ans de leur trespas. »

1579, 1er juin. — Huguet Sambin, architecteur. « Le bureau des finances lui
» donne mandat de 2 escus soleil, pour avoir, en présence des Syndics de la Cour,
» visité le lieu et place, et indiqué le plus commode pour construire une chambre
» en l'enclos du palais de la Cour pour les officiers de la Chambre des comptes, dressé
» les plans et modèles en 2 diverses sortes, etc. (Du registre du bureau des finances,
» de 1578 à 1581, p. 84.) »

1659. Régistres de l'Abbaye de St Etienne de Dijon. — « Le 21 février 1659, le
» Sr Pidard, orfevre à Dijon, demande 11 livres pour avoir racconmodé la tasse de
» St Bernard. »

INDULGENCES ACCORDÉES A CEUX QUI PRIERONT DEVANT LA CROIX DU GRAND CLOITRE DE LA CHARTREUSE DE DIJON.

1418. — « Giordano, Cardinal des Ursins, légat du saint Siége, accorde à tous
» ceux qui, pénitents et confessés, visiteront et contribueront à l'entretien de la
» croix placé dans la maison des Chartreux de Dijon, laquelle croix est *honorifice fabri-*
» *cata que verè inspicientibus maximam ipsius passionis dominice effigiem representat.* »

« 1432, 10 de k. de juin. — Nicolas, Cardinal de Ste Croix étant à Beaune, accorde
» 50 jours d'indulgence à tous ceux qui, penitents et confessés, iront prier *ante domi-*
» *nicam crucem in medio claustri prefati monasterii sumptuoso opere fabricata*, pour
» le salut de l'Eglise militante et le rétablissement de la paix en France. »

« 1445. — Pierre de Mont, Evêque de Brixen, Légat du P. en France, accorde
» 40 jours d'indulgence à tous ceux qui visiteront cette croix *qui est decente quidem*
» *et mirifico opere erecta, elevata et mirificiè adornata.* »

Comme nous avons mentionné précédemment les avantages que l'abbé et les religieux de St-Etienne avaient faits à Claux Sluter, on est sans doute curieux de savoir en quoi consistaient ces avantages. L'acte suivant donnant ces détails dans toute la naïveté des mœurs et du style du temps, nous croyons devoir terminer ces notes en le rapportant en entier :

« 6 auril 1404. — Nous frere Robert de Baubigney, docteur en decret, abbé du monastère St Etienne de Dijon, de l'ordre St Augustin, au diocèse de Lengres, et tout le

couuent d'Içelluy monastère assemblés en chapitre d'Içelli monastere, au son de la cloche, en la maniere acoustumée pour traicter de nos besongnes : sauoir faisons à tous, que pour les aggréables seruices que Claux Sluter de Orlandes (Hollande), ourier d'ymages et varlet de chambre mons^r le Duc de Bourgongne a faict ou temps passé à nous, et aussi que içelluy Claux nous a auiourd'huy baillié la somme de quarante frans d'or; c'est assauoir, vingt frans réaulment et de faict, desquels et du résidu nous nous tenons pour bien contans, et lesquels quarante frans nous mectrons en l'utilité et prouffit dud. monastere. Pour ce, en récompensation et rémunération des choses parauant dictes, — donnons et octroions, voulons et nous consentons que yçellui Claux, sa vie durant, ait et tiengne la chambre ensemble le cellier dessoubz, laquelle auait maistre Hugues Vassant, estant ou d. monastere, amprès le réfectour d'Içelle Eglise, pour auoir, en yçelle chambre, sa demourance et aisance pour luy et un varlet sa vie durant; tant seulement laquelle, nous led. abbé, lui mections en point de couverture, et il la maintiendra de toutes choses et en yçelle il pourra aler et venir et conuerser honestement touteffois que bon lui semblera. Avec ce aura yçellui Claux, sa dicte vie durant, dud. monastere chascun dimanche sa prouende de vingt-huit michotes, teles comme nostre couuent aura; ou chascun jour se mieulx ly plaist quatre; et chascun jour de la sepmaine une peinte et demye de vin du couuent, mesure de Dijon. Et toustes et quanteffois que nous ou nos succesesseurs abbés d'Içellui monastere deurons pictances, que Içellui Claux ait sa pitançe comme l'un des chanoines pour porter là où il luy plaira; et pareillement, quant le couuent deura pitance et il soit résident en la dicte chambre, led. Claux aura pitance comme un chanoine. Et aussi pourra yçellui, si tel lui plaist, aler mengier luy demeurant à Dijon, ou en la dicte chambre, en apportant son pain et son vin ou couuent auec les religieux en la maniere que ilz feront sans auoir pitance ou prouende auoir. Et prenra aussi yçellui Claux sa d^e prouende, lui estant de hors du lieu, comme se il étoit présent. En tant qu'il regarde à nous led. abbé et par ainsy yçellui Claux sera doresnauant féaulx à nous et à nostre dict monastere, en gardant l'honneur et prouffit d'yçellui de tout son pouuoir, en participant es messes, prières et oroisons d'içellui monastere, et nous led. abbé et couuent es prières et oroisons dud. Claux; promectans pour nous et nos d. successeurs par nos sermens soubz le veu de nostre religion et soubz l'obligation et hypotheque de tous nos biens et des biens et temporelz dudit nostre monastere, lesquels nous soubmettons, quant ad ce, à toutes cours, tant eglise comme seculiers, toutes et singuliers, les choses dessus dictes et une chacune d'içelles, auoir et tenir fermes, estables et aggréables et les accomplir de point en point, sans contrevenir. En tesmoings de ce nous auons mis nos seaulx à ces présentes lettres faictes et données en notre dit chapitre, le lundy apres le dimanche que l'on chante en s^te église quasimodo (*le* 6 *avril* 1404).

» L'an mil quatre çent et quatre : présens Henneqvin Laurent, Malouhey Le Prin-

TRE, ESTIENNE ROUHIÉS, JEHAN GERMIGNEY et autres tesmoings ad ce appelez et requis, l'an et le iour dessus dict, signé sur le repli par le commandement de m^rs abbé et couuent, BOUCAUT (*secrétaire*), et scellé de deux seaux de cire pendant en deux layes de parchemin. »

» Collationé à loriginal rendu par moi soubsigné Estienne Arviset, notaire apostolique Immatricule, et demeurant à Dijon, le dix huictièsme iour de mai l'an de grace mil six cent soixante et un.

» Signé ARVISET,

Notaire apliq. »

Suite des Cartulaires de 1400, tom. 5, fol. 32.

NOTE

SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU PUITS DE MOÏSE

A DIVERSES ÉPOQUES.

Pour terminer ce qui reste à dire sur le Puits de Moïse, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur l'état primitif de ce chef-d'œuvre de la sculpture du XIVe siècle, et sur les dommages qu'il a éprouvés avant sa restauration exécutée en 1842, d'après les ordres du Ministre de l'Intérieur, et aux frais du Gouvernement.

A cela près des réparations faites à diverses reprises à la toiture du péristyle de genre gothique qui entourait le monument (1), on ignore quelle autre précaution préservative avait été prise jusqu'à l'année 1638, date de la construction de l'enceinte percée de douze arcades qui existe encore; et il semble raisonnable de penser qu'alors l'ouvrage précieux auquel ce dernier entourage a servi d'abri pendant plus de deux cents ans, était exempt de dégradations, c'est-à-dire qu'il est de toute probabilité que le Calvaire ou Crucifiement anciennement placé sur le piédestal conservé, subsistait en son entier vers le milieu du XVIIe siècle.

Au centre du Calvaire formant le motif principal du monument, s'élevait une Croix d'environ six mètres de hauteur, à laquelle le Christ était attaché. A droite du pied de la Croix était Marie, mère du Sauveur; à gauche, saint Jean; et en avant, la Madelène agenouillée, embrassant le pied de la Croix. Cette composition rétablie en idée est ainsi disposée dans les anciens sujets analogues, revêtus de la plus grande authenticité, qui nous sont parvenus. On trouvera dans l'appendice précédent plusieurs articles ayant rapport aux figures placées autrefois sur la plate-forme de la Croix; et d'ailleurs, comme on le verra plus bas, des fragments retrouvés des statues des divers personnages cités donnent plus que de la vraisemblance à la conjecture formée à l'égard de la composition du Calvaire..

On ne peut rien dire de positif sur l'époque à laquelle la dégradation du Crucifiement s'est manifestée. Il est à croire qu'elle n'a pas été l'effet d'une destruction volontaire; mais, au contraire, celui du temps : car il paraît certain qu'avant la suppression du monastère, en 1790, le Calvaire n'existait plus. D'une part, aucun des habitants de Dijon qui ont visité la Chartreuse avant cette époque, n'a conservé le souvenir d'un groupe placé sur la plate-forme du Puits-de-Moïse; et, d'une autre part, un ouvrier forgeron mort âgé, il y a peu d'années, certifiait, assure-t-on, avoir, dans sa jeunesse, aidé le frère Pierre, serrurier du couvent, à couper le pieu de fer qui

(1) Voy. page 65, 3e alinéa, et l'errata qui suit la Note sur l'Etat de Conservation du Puits de Moïse à diverses époques.

traversait la Croix dans toute sa longueur (1). Le tronçon du pieu aujourdhui visible à fleur de la plate-forme, reste engagé de plusieurs pieds dans le massif.

Avant la première révolution, et jusqu'en 1791, temps de la vente des biens du clergé, un toit recouvrait le monument. Depuis lors, soit faute d'entretien, ou par toute autre cause, cet abri a disparu. Il paraît néanmoins que, par suite des soins de l'acquéreur et de la solidité de la construction, la masse du piédestal et les figures des Prophètes et des Anges qui en font le principal ornement, n'ont éprouvé que des mutilations superficielles. On a dit, page 23, 2e alinéa du rapport qui précède, qu'en 1832, temps rapproché de celui de l'acquisition du clos de la Chartreuse par le Département, les principaux dommages qu'avait éprouvés le piédestal du Puits de Moïse consistaient dans la destruction d'une partie notable des ornements de son architecture; et on ajoute ici qu'à la même époque les mains d'un des six Anges, quelques doigts des autres statues, le nez de celle du prophète Daniel, avaient été brisés; qu'un grand nombre d'écornures existaient dans les draperies et les ouvrages accessoires des figures, et que ces fractures ne paraissaient pas récentes.

Depuis ce temps, et quelques mois avant l'entreprise de la restauration générale du monument, une dégradation plus considérable, mais promptement et habilement réparée, a eu lieu. Une des grandes statues, celle du prophète Isaïe, fut précipitée dans le puits avec la console qui la supportait, par l'imprudence de quelques jeunes artistes qui tentèrent, à la dérobée, de tirer un estampage de la figure du personnage. L'argile dont le masque était couvert a suffi pour préserver la tête, bien qu'elle ait été détachée du corps par la violence de la chute, et le bras gauche seul a été brisé en plusieurs morceaux. A l'aide des talents de M. Darbois, professeur de sculpture à l'Ecole des beaux-arts de Dijon, l'opération délicate de cette réparation a été parfaitement exécutée; et M. Petit, architecte du département, a fait replacer la console de manière à en assurer la solidité et à ne laisser apercevoir aucune trace de l'accident.

On vient d'exposer l'état dans lequel se trouvait notre monument lorsque M. Jouffroy a été appelé, par le Ministre de l'Intérieur, à le restaurer. Il a été dit qu'un grand nombre d'ouvrages de détail avaient été mutilés ou avaient disparu, et c'était avec raison que l'on soupçonnait que le puits, de 7 mètres et plus de diamètre, au centre duquel le piédestal est élevé, pourrait recéler des débris de nature à donner des indications propres à mettre sur la voie d'une restitution identique. Il fut donc résolu que le curage de cette espèce de bassin, comblé depuis un temps inconnu, serait fait avec toutes les précautions requises en pareil cas. Le succès de l'entreprise semblait d'autant plus certain, qu'une première tentative de ce genre ayant eu lieu en 1834, sous la direction de M. Caumont, architecte, membre de la Commission des Antiquités, on avait obtenu des résultats satisfaisants, quoique incomplets. Des fragments de colonnettes et de leurs bases, des feuilles d'ornements, des portions de phylactères chargés d'inscriptions, furent découverts. Alors la recherche fut laissée imparfaite faute de moyens; mais, en 1842, l'existence de fonds

(1) Voy., au sujet de ce pieu, page 63, 2e alinéa.

suffisants et la nécessité de procéder à une restauration ordonnée par le Gouvernement, commandèrent l'opération importante du curage du puits. L'architecte de l'hospice d'aliénés nouvellement établi sur le terrain de l'ancienne Chartreuse, M. Petit, y procéda avec tous les soins qu'elle exigeait. — A la profondeur des 6 ou 8 premiers centimètres de la superficie du sol, on trouva plusieurs fragments analogues à ceux découverts par M. Caumont. Au-dessous, on ne rencontra plus qu'un terrain de remblai dénué de tout débris quelconque de sculptures, et on parvint au niveau de l'eau, sans plus de succès, à environ 2 mètres 50 centimètres de la couche précédente. Là quelques difficultés se présentèrent. Il s'agissait de fouiller dans l'eau jusqu'à 1 mètre 50 centimètres plus bas, profondeur où l'on rencontra le dallage inférieur, et l'obstacle ne put être surmonté qu'au moyen d'un épuisement rapide. Ce dernier effort fut couronné d'un succès important, en ce que les débris découverts au fond du puits prouvent l'ancienne existence du Crucifiement, tel qu'on l'a décrit d'après les documents tirés des registres de la Chambre des Comptes des Ducs de Bourgogne, compris dans l'appendice du rapport.

Les produits de la fouille consistent dans les objets suivants :

1° Un morceau de la partie supérieure de l'arbre de la croix, auquel reste attaché un fragment du *titulus* placé au-dessus de la tête du Christ, et un grand nombre (environ 60 pièces) d'autres débris de la même croix, dans chacun desquels on remarque le forage destiné à recevoir le pieu de fer qui traversait l'arbre d'une extrémité à l'autre. Les débris de cet arbre sont de deux diamètres différents, 15 centimètres et 17 centimètres et $\frac{1}{2}$.

2° Deux pièces du point de jonction de l'arbre au croisillon.

3° Une partie de l'auréole rayonnante placée sur l'arbre et les bras de la croix, en arrière de la tête du Christ.

4° Les jambes du Christ croisées, et les pieds percés l'un sur l'autre d'un seul clou.

5° Trois coins figurés en pierre qui étaient fichés au pied de la croix.

6° Deux fragments d'un socle orné de fortes moulures, que l'on croit avoir fait partie de la base qui était au-dessous de la flèche ou colonne de la croix, dont il est fait mention page 63, 5e alinéa.

7° Deux bras croisés de femme, qui sont indubitablement ceux de la statue de la Vierge.

8° Une partie du corps et de l'épaule gauche, couverte d'une longue chevelure, d'une autre femme, et la naissance du bras élevé comme pour embrasser la croix. Ce fragment appartient selon toute apparence à la statue de la Madelène, dont il est parlé page 56, dernier alinéa.

9° Une main de jeune homme, qui semble être une de celles de la statue de saint Jean. Les doigts manquent.

10° Un grand nombre de fragments de draperies, de colonnettes, etc.

11° Plusieurs portions des draperies des anges placés sous les six angles de la corniche du piédestal.

12° Plusieurs des extrémités roulées en cornets ou en volutes, des banderolles chargées d'inscriptions que tiennent les Prophètes.

13° Enfin, le support des cerceaux de la couronne fermée de David, et un petit fleuron de la même couronne, pièces sans lesquelles cet ornement de la tête du Roi Prophète n'aurait pu être identiquement rétabli.

On a pu observer que les diverses couches du remblai du puits ont présenté trois stratifications distinctes :

1° La plus profonde, se rapportant au temps incertain de la destruction du Calvaire, dont quelques fragments ont été trouvés couverts d'un mètre 50 centimètres d'eau ;

2° La couche suivante, ne consistant qu'en un terrain de remblai dépourvu de débris de sculpture ou d'architecture, d'environ 2 mètres 50 centimètres d'épaisseur;

Et 3° la couche supérieure, qui était formée de quelques centimètres d'un terrain pierreux, mélangé de fragments détachés graduellement du monument, dans les cours des 60 ou 80 années écoulées depuis le temps du premier comblement à celui du curage du puits, fait en 1842.

Chercher à tirer des faits rapportés plus haut des conclusions explicatives qui ne pourraient, après tout, se réduire qu'à des conjectures, serait s'éloigner du but que l'on s'est proposé dans cette note. Quoi qu'il en soit, les fragments recueillis du piédestal ont été rattachés à leur place primitive, ou imités avec tout l'art d'un habile statuaire. Quant aux débris retrouvés des diverses parties du Calvaire, ils ont été déposés dans le Musée lapidaire de la Commission départementale d'Antiquités, pour y être conservés comme souvenir, ou pour servir, dans l'éventualité, à la restitution du Calvaire, soit sur le piédestal original, ou sur une copie réduite du monument faite par M. Moreau, statuaire dijonnais, notre collègue, aux frais et sous la direction du Conservateur du Musée de Dijon.

Disons, en terminant, que nous espérons que la Commission départementale d'Antiquités aura prochainement à rendre compte de la réparation des magnifiques sculptures qui décorent le portail de l'ancienne église de la Chartreuse ; et formons le vœu que l'exécution de ce dernier travail soit également confiée à un ciseau habile, par la bienveillance du Ministre de l'Intérieur, à qui le département de la Côte-d'Or doit la restauration du Puits de Moïse.

ERRATA.

Page 58, ligne 4, *après le mot* occupaient, *supprimez les quatre lignes suivantes, répétées à la fin du dernier alinéa de la même page.*

Page 66, *après la ligne* 34, *intercalez l'article suivant :* Comptes de Jehan Visen, de 1431 à 1432. — Les charpentiers de Chassigny et Huguenin Valmet ont réseulé *(recouvert)* le chapiteau *(toit)* de la Belle Croix, et fourni le bois. — Jehan de Boncourt, tonnelier à Dijon, livre 4 milliers et 3 quartrons de clavin pour couvrir le chapiteau dessus ladite Belle Croix. Il vendit encore 300 de clavin et 500 de lattes à clavin pour la couverture dudit chapiteau. — Jehan Ragot, dit Besocte, couvrit ledit chapiteau ; il employa 17 livres de plomb pour clouer sur les 6 pans de la coiffe.

QUELQUES FOUILLES

EZ CHAUZEAUX,

SUR LE TERRITOIRE DE MEURSAULT,

PARTIE ORIENTALE,

PAR M. ROSSIGNOL, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION.

MESSIEURS,

Les constructions élevées sur les montagnes conservent, quand elles sont en ruines, le privilége de se faire voir au loin, et de rappeler aux voyageurs, sinon une époque précise et un fait historique connu, du moins la vague pensée d'une puissance qui dominait de la crête des montagnes sur les vallées adjacentes. Les siècles ont beau s'écouler avec les hommes et les choses : ces ruines demeurent au soleil; et si les derniers vestiges disparaissent un peu dans le sol, bientôt la terre se retire, descend dans la plaine, et laisse sur le roc la base de ces fières constructions. Chaque génération voit ces restes, jusqu'à ce que le temps les ait réduits en poudre, ou que l'homme les ait emportés par morceaux pour bâtir au fond de la vallée un abri pour sa famille.

Il n'en est pas ainsi des palais bâtis dans la plaine. Quand le feu ou les révolutions les ont renversés, bientôt ils disparaissent. Chaque année apporte sur ces ruines un manteau de feuillage, puis une couche de terre. C'est une véritable sépulture. On finit par oublier les morts, lorsqu'on ne voit plus leurs ossements.

Plus tard, quand le laboureur s'avise d'enfoncer un peu plus le fer de sa charrue, il découvre des traces de l'intelligence humaine, des médailles, des vases, des mosaïques, des fragments de colonnes, du marbre, du bronze, de l'argent et de l'or. Quelquefois une inscription sort des ruines, et fait en quelques mots la biographie de ces existences passées; quelquefois il se fait au fond des fouilles un morne silence. A l'aspect de ces débris, comme à la vue de traces de nos pieds sur le sable du désert, on dit seulement : Ici l'homme a passé.

Messieurs, je viens de faire l'histoire de ce qui se passe maintenant à quelque distance de Beaune, sur le territoire de Meursault, à deux kilomètres environ de sa vieille léproserie, à gauche de la route de Dijon à Châlon, dans un climat qu'on appelle *Chauzeaux*, ou *les Chauseaux*. C'est une plaine fertile qu'arrose un ruisseau et au milieu de laquelle se trouve un petit monticule, d'où l'on découvre toute la contrée. Autrefois il n'y avait que des prairies, des bois, des terres à blé et à chenevière; aujourd'hui la vigne prend la place des forêts et des moissons.

Le vigneron, obligé de creuser pour ses fosses plus profondément que le laboureur pour son sillon, découvre des ruines souterraines qu'aucune tradition ne signale. Elles sont répandues dans des terres formant environ dix journaux, et offrant un parallélogramme, dont les deux grands côtés regardent le sud et le septentrion. Tout ce qu'on y a découvert est gallo-romain : briques petites et grandes, sculptures, voies, médailles et statues.

Permettez-moi, Messieurs, de vous rapporter ce que j'ai pu recueillir, il y a deux jours, sur les lieux mêmes, de la bouche de quelques-uns des propriétaires. On ne peut pas donner *un coup de pioche*, ce sont les expressions du village, sans rencontrer des débris d'anciens édifices, des briques, du marbre, du fer, des colonnes, et surtout des médailles. On m'a présenté des preuves de tout cela. J'ai vu un chapiteau symbolique de forme écrasée; il est assez bien conservé, et l'on y remarque parfaitement la rosace corinthienne. Mais, à coup sûr, ce chapiteau ne couronnait pas une colonne ordinaire dans un

édifice. D'abord, la partie inférieure, qui devait reposer sur une base quelconque, au lieu d'être pleine, est carrément creusée de toute l'épaisseur du chapiteau. Ensuite, la partie supérieure n'est point plane, comme dans les abaques destinés à supporter une architrave : un animal de forme fantastique, dont la tête est brisée, mais qui rappelle le cheval, est couché comme un sphinx, dans toute sa longueur, sur la surface de ce chapiteau. Sur le dos de cette création bizarre repose un objet qu'il m'a été impossible de reconnaître, tant il est mutilé. Malgré toute ma bonne volonté, je n'y ai pu voir des restes de formes humaines. Il est toutefois très-facile de distinguer, dans une partie assez bien conservée, un fragment de draperie descendant de la croupe du prétendu cheval jusqu'au bord du chapiteau. Le travail en est bon, et le ciseau du sculpteur n'était pas sans mérite. Ce morceau, déposé dans le jardin du sieur Michelot, en face de l'église du village, orna probablement une fontaine, ou quelque édifice du genre du pont de S.-Chamas, ou de l'autel d'Auguste à Lyon.

Deux fûts de colonnes m'ont été signalés dans une autre partie de Meursault. Ce sont aussi des restes des anciennes constructions des *Chauzeaux*. Il ne m'a pas été possible de visiter ces colonnes ; on assure qu'elles peuvent avoir au moins deux mètres d'élévation. Mais j'ai vu devant l'Eglise une pierre tirée des ruines; elle est sans inscription, longue de deux mètres environ, large de soixante centimètres, épaisse de quinze. C'était, je pense, une marche d'escalier ; c'est du moins ce que semble indiquer l'arrondissement de l'une des arêtes, évidemment produit par le frottement des pieds. Je ne vous ai parlé de cette masse que pour vous prouver, Messieurs, que l'édifice des Chauzeaux devait être quelque chose de vaste, mieux qu'une simple habitation de village.

Avec les débris de poterie, on trouve des statues en pierre, plus anciennes certainement que le chapiteau dont j'ai eu l'honneur de vous parler. L'une d'elles, qui n'a pas plus de trente centimètres d'élévation, représente un personnage portant le sagum, et tenant, pressé sur son cœur avec l'un de ses bras, un vase à large ventre et

à col étroit. Il est assis, tête nue ; sa barbe et sa chevelure sont épaisses. C'est un ouvrage grossier, dont on connaît de nombreux analogues dans les recueils de bas-reliefs gallo-romains primitifs, restes peu explorés de la religion transformée des Celtes.

On a trouvé, dans les mêmes ruines, outre des figurines de terre cuite, une statue également en pierre dix fois plus grande que la précédente. Il suffit de dire qu'elle a beaucoup d'analogie avec l'autre pour l'idée et la valeur artistique. Mais tout n'est pas semblable à ces œuvres de l'ignorance. De même qu'on recueille, dans un seul lieu, des monnaies d'époques différentes, on recueille aussi des débris de statues de temps divers et de formes plus ou moins savantes. Les *Chauzeaux* contenaient un Mercure en bronze de plus d'un demi-mètre d'élévation. Il a passé par Dijon, il y a deux ou trois ans : M. l'avocat Moute l'envoyait, à Paris, à madame Denizot de Villeneuve, propriétaire du terrain sur lequel on l'avait trouvé. Peut-être quelques-uns de vous, Messieurs, ont eu connaissance de cette précieuse statue, que la Commission doit infiniment regretter. J'aurais été fier de vous en entretenir. Au défaut de ce magnifique sujet classique par le fond et la forme, voici une figurine en bronze trouvée dans la même localité. Elle a un peu plus de quatre centimètres et demi d'élévation ; elle est debout ; sa chevelure est épaisse, et sa barbe forte. Il est impossible de distinguer ce qu'elle tient dans ses mains : le temps n'y a laissé qu'un objet informe ; mais on reconnaît facilement que ce personnage est un guerrier, un Franc peut-être. Il a l'épée au côté gauche, contrairement à la coutume romaine, et porte la cuirasse lacée derrière le dos et serrée sur les reins par une ceinture. Les manches sont larges et taillées en dents aux extrémités, ainsi que la partie inférieure du vêtement sur lequel repose la cuirasse, si ce ne sont pas des lanières qui la terminent. Les jambes de ce Barbare sont nues, et ses pieds reposent sur une base étroite qui ne suffit pas à son équilibre. Cette figurine, dont il serait difficile de préciser l'usage, a été très-commune, car elle a été faite par fusion. L'on reconnaît encore, sur ses côtés, les bavures du moule où elle a été jetée. Au reste,

Messieurs, elle est abandonnée aux explications de votre science. Je la tiens de M. Courtois, instituteur à Meursault; et je suis heureux de l'offrir à la Commission des Antiquités, avec un anneau également trouvé dans les ruines dont j'ai l'honneur de vous entretenir : il est de bronze, et sa plaque arrondie porte des caractères qu'il m'est impossible d'expliquer; je ne puis même rien affirmer sur leur nature, quoiqu'on distingue fort bien une forme de S couché.

Les médailles, sur le terrain des *Chauzeaux*, sont en très-grand nombre : on en trouve beaucoup après les pluies, et le vigneron fait rarement des fosses sans en découvrir. Dernièrement, on en a vendu une : c'était un Honorius en or. On m'a parlé d'une Faustine, d'un Trajan, d'un Gordien d'argent. Les *urbs Roma* sont, à ce qu'il paraît, aussi communes *ez Chauzeaux* que les Probus, les Antonins, les Constantins. La colonie de Nîmes y avait aussi apporté son crocodile furieux enchaîné au palmier. Il ne m'est pas possible de vous nommer, Messieurs, toutes les médailles qui ont été trouvées sur ce terrain : elles sont innombrables, et l'on en découvre encore tous les jours, que les habitants donnent aux acheteurs de vieux fer.

Mais j'ai vu, entre les mains d'un vigneron, un médaillon de trois à quatre millimètres d'épaisseur, parfaitement frappé, d'un dessin pur, et aussi intact que s'il fût sorti des mains de l'artiste. Il est plus large et plus épais qu'une pièce de cinq francs. On voit d'un côté la face de Néron et sa légende, de l'autre la figure de Rome. Les cheveux des figures indiquent le beau temps de l'art : on ne dessinait pas ainsi du temps de Probus ou de Constantin. Au lieu de masser les cheveux, on voulait les détacher. L'art déchu et l'art qui naît se ressemblent. — La face de ce médaillon s'enlève; et, sous cette plaque supérieure qui se termine à la circonférence, il existe une cavité presque aussi large que le médaillon; et, dans cette cavité, une plaque métallique polie, convexe d'un côté, concave de l'autre, qui, probablement, servait de miroir.

A mesure qu'on s'éloigne du point supérieur du tertre, point central du parallélogramme, les découvertes deviennent plus rares, et

les objets sont plus profondément enfouis. On en découvre à deux mètres de la surface. Sur la partie culminante, il suffit de creuser de cinquante centimètres pour rencontrer les ruines. Un ouvrier m'a fait un singulier récit : Dans un certain endroit, m'a-t-il dit, les racines de la vigne ne s'enfoncent pas bien profondément en terre : elles rencontrent un pavé impénétrable sur lequel elles glissent. Un jour, j'ai enfoncé mon pic à grande peine dans une fente de ce pavé, et j'ai soulevé une énorme bande. En examinant de près, je me suis aperçu, a-t-il ajouté, que toute cette surface polie était composée de petits bouts de pierre fortement liés ensemble.

Vous voyez, Messieurs, que cet homme avait découvert une mosaïque, qu'il a brisée, et dont il a enfoui les restes. Ailleurs, on trouve des cavités que le vigneron se contente de sonder un moment avec un échalas, qu'il retire avec effroi sans pouvoir toucher le fond, plante son brin de vigne, et comble sa fosse, sans penser aux Romains et à nos travaux. Il est fâcheux que ce terrain des Chauzeaux soit maintenant planté en vigne : il y a trois ans, on eût pu facilement ouvrir des tranchées, qui certainement eussent donné des résultats heureux.

Un peu plus loin, ce ne sont plus des statues que l'on rencontre; il n'y a plus de marbre, plus de fragments de serpentin : on y ramasse communément des morceaux de fer fortement oxydés. J'ai vu une espèce de compas grossièrement travaillé; des chaînes à gros anneaux alongés, et au bout de ces chaînes un crochet semblable à ceux dont on se sert pour attacher le char au collier du cheval. J'ai vu aussi un fourchon en fer un peu plus alongé que celui dont les fermiers se servent pour la récolte des foins. Et près de l'endroit où ces découvertes ont eu lieu, à un mètre de profondeur, on trouve une enceinte carrée, faite en pierre de taille, et qui, évidemment, a été faite pour abreuver les troupeaux.

Ici donc étaient les bâtiments d'exploitation; là, sur le tertre, la villa du riche propriétaire ou du conquérant. Il avait, autour de lui, des prés, de l'eau, des bois, des voies romaines. Un jour, la flamme

dévora toutes les richesses du petit palais: il reste encore des traces du feu; mais nulle part encore on n'a découvert d'inscriptions.

J'ai dit à la hâte ce que j'ai vu et entendu, émis quelques opinions relativement à l'ensemble de ces ruines et à quelques détails. Je désire vivement que vous preniez en considération les richesses archéologiques que j'ai l'honneur de vous signaler, et que vous puissiez consacrer des fonds à ouvrir quelques tranchées dans ce sol inexploré. Votre science, Messieurs, expliquera ce que je n'ai fait qu'indiquer: j'ai été la bouche, vous serez l'intelligence.

ROSSIGNOL,

Secrétaire de la Commission des Antiquités,
Conservateur des Archives de Bourgogne.

mètres d'*Augustodunum*, la Rome celtique, qui fut, au dire de Tacite, *si pleine de trésors et de voluptés.*

A six heures du matin, accompagné de guides, d'une quinzaine de manœuvres et de M. le maire d'Ivry, j'arrivai sur une montagne, dans une *chaume* (1) qui, d'abord, s'incline légèrement pour se relever ensuite, et sur laquelle je distinguai différents tertres qui avaient été remués, et mille petites ondulations irrégulièrement disposées, plus ou moins hautes, et qu'on pouvait facilement prendre pour des accidents naturels.

J'étais, Messieurs, à une demi-lieue de Cussy-la-Colonne, sur la propriété de M. Richard d'Ivry, dans cette partie des chaumes d'Auvenay où des *tumuli* vous avaient été signalés.

Je dispersai ma petite armée sur la montagne par groupes de deux ou trois hommes; et toute la journée se passa à la fouiller en tous sens. Des *tumuli* furent ouverts en croix; d'autres, plus petits, entièrement enlevés. M. le maire dirigeait les ouvriers d'un côté, pendant que je les surveillais d'un autre, ou que je prenais connaissance de la localité.

Les résultats de cette expédition n'ont pas répondu à l'attente de votre commissaire. Il n'a rien vu qui pût prouver avec certitude une époque antérieure à la conquête romaine, et rien trouvé qui fût propre à fixer le temps précis où ces tombeaux furent faits, après cette conquête.

J'ai acquis la certitude qu'à une époque très-reculée, la plupart de ces *tumuli* ont été ouverts. Ils sont aujourd'hui dans un état qui ne permet pas de rien dessiner de l'intérieur. Tout est confondu, ossements, terre, cailloux, poterie, cendre. Si la disposition des lieux n'indiquait pas quelquefois celle que durent avoir les cadavres primitivement, il serait souvent impossible de la reconnaître.

Il était d'autant plus facile d'introduire le désordre dans ces tom-

(1) On appelle *chaumes*, en Bourgogne, la partie supérieure d'une montagne qui offre une grande surface plane tapissée de mousse et de gazon.

beaux-tertres, qu'il n'y eut jamais de maçonnerie. On n'y retrouve pas une seule pierre taillée, rien qui rappelle les marteaux ou la truelle. Les grandes pierres sur lesquelles sont ou furent étendus quelques-uns des squelettes, celles qui les environnent ou les couvrent, sont percées, brutes, et choisies dans les environs à la hâte : on dirait que ceux qui rendaient à leurs frères les derniers devoirs, étaient pauvres ou pressés par le temps.

Il n'y a pas un tombeau pour chaque individu. Le moindre tertre contient au moins deux cadavres : il est impossible de dire ce qu'il y en avait dans les *tumuli* qui ont jusqu'à 12 mètres de diamètre. Ceux-ci n'affectent pas une forme alongée : ce sont des tertres coniques, plus ou moins élevés, depuis 50 centimètres à 1 mètre entier. Leur pourtour est formé de pierres debout, que l'on reconnaît encore facilement de distance en distance sur l'extrême circonférence de ces monticules funéraires.

Dans ces derniers, on trouve des débris humains à toutes les profondeurs, mais toujours dans une horrible confusion. Seulement, il m'a été possible de constater que la direction des cadavres n'est pas uniforme : tantôt la tête est tournée vers le nord, tantôt au midi, ou autrement. Il n'y a rien de systématique dans leur position.

Je vous ai parlé d'ossements tout-à-l'heure, Messieurs : ils sont assez bien conservés. J'ai trouvé une tête dont le front était fortement déprimé ; les dents étaient blanches comme l'ivoire ; aucune ne manquait, hors celles appelées *dents de sagesse*, qui n'étaient pas encore venues quand la mort frappa ce jeune homme, dont les sutures du crâne étaient encore parfaitement visibles. L'humus remplissait toutes les cavités de cette tête au-dedans et au-dehors. C'est au bras droit de ce jeune guerrier que j'ai découvert le bracelet que j'ai l'honneur de vous offrir. Il est simple, et l'on reconnaît encore en différents endroits la belle patine dont le temps l'a couvert.

On est assez généralement disposé à faire des géants de tous les cadavres que l'on exhume. Les ossements épars de plusieurs individus ont été réunis et mis dans leur position normale. J'ai con-

staté qu'entre la taille des hommes de cette époque évidemment reculée, et la nôtre, il n'y a pas de différence.

Mais on ne découvre pas seulement des ossements à l'état naturel: il y en a qui sont légers et poreux, ils ont été calcinés; d'autres ont été entièrement réduits en cendres, qu'il est facile de reconnaître.

Au milieu de tous ces débris de la mort, on découvre partout, et à toutes les profondeurs, beaucoup de débris de poterie grossière, noirâtre, mais tellement amollie par le temps, qu'elle tombe en poussière au moindre contact. Rien n'est entier: la terre, en s'affaissant, a suffi pour tout écraser. J'ai recueilli plusieurs fragments qui vous prouveront, Messieurs, qu'il y avait, dans ces *tumuli*, des vases de plusieurs formes et de toutes les dimensions, depuis la petite écuelle évasée et à base étroite, jusqu'aux grandes jattes d'un demi-mètre de circonférence (1).

On vous avait dit, Messieurs, qu'il y avait sur cette montagne une vingtaine de *tumuli*. C'est une erreur: il est impossible de les compter. Il y en a partout, même dans les bois voisins: je ne pense pas me tromper en disant que ces tombeaux sont répandus sur plus d'un quart de lieue de long. On en retrouve encore à une demi-lieue plus loin: à cette distance, il y a deux grands *tumuli* que je n'ai pas eu le temps d'ouvrir, parce que je ne les ai découverts qu'à la fin de la journée; et je le regrette vivement: je les crois plus entiers que tous les autres.

Voilà, Messieurs, l'exposition rapide de ce que votre commissaire a fait et vu.

Il faudrait, maintenant, rattacher à notre histoire ces vestiges qu'on ignorait même dans le pays. Mais comment affirmer, quand on n'a rien de solide pour appuyer son affirmation? On n'a jamais découvert, sur ce terrain, de médailles, qu'on trouve en grande quantité à peu

(1) L'auteur de cette notice a encore trouvé dans le même lieu une pierre semblable aux deux couteaux *gaulois* de silex qui sont au cabinet d'histoire naturelle de Dijon, et aux fragments que le musée de la Commission possède.

de distance de là. Il n'y a pas une seule inscription dans ces montagnes, pas une pierre taillée, qui puisse rappeler un siècle ou un fait; pas une tradition, pas un mot, qui veille sur ces lits de morts.

Permettez-moi, Messieurs, de hasarder une opinion. M. Lavirotte, votre correspondant, a fait une *Notice* que vous avez jugée digne de vos Mémoires : il a cherché à prouver que le village de Champignolles est le point de rencontre de César et des Helvétiens.

S'il en est ainsi, pourquoi la plaine des *tumuli* ne serait-elle pas l'un des principaux champs de bataille de cette grande lutte des deux cités, Rome et l'Helvétie? Les *chaumes* d'Auvenay ne sont-elles pas, dès lors, sur les flancs de l'armée helvétienne ou à son arrière-garde? N'oublions pas que les morts furent en grand nombre, et qu'à deux lieues de là se trouve une montagne qu'on appelle *Mortmont* de temps immémorial, et que M. Lavirotte désigne, bien qu'on n'y trouve pas d'ossements, comme le lieu d'une des attaques de ces formidables champions. N'oublions pas non plus que le vainqueur resta trois jours sur le champ de bataille pour enterrer les morts : *Propter sepulturam occisorum, nostri triduum morati sunt,* dit César lui-même.

Il y aurait d'autres raisons à faire valoir : je les laisse à votre sagacité, Messieurs, et à celle de votre honorable correspondant, qui pourra trouver, dans les quelques lignes que je viens de tracer, une preuve de plus en faveur de la Notice sur le village de Champignolles (1)

Dijon, le 16 juin 1842.

ROSSIGNOL,

Secrétaire de la Commission,
Conservateur des Archives de Bourgogne.

(1) M. de Couénard, qui vient de travailler sur ces montagnes à la grande carte militaire, ne fait nulle difficulté d'admettre mon opinion, et de regarder la belle colonne de Cussy comme un souvenir de la victoire des Romains : c'est le fond de son Rapport au Général.

RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES FABRIQUÉES AU MOYEN AGE

PAR LES COMTES ET PAR LES ÉVÊQUES D'AUXERRE.

Plusieurs numismatistes ont déjà prouvé dans ce savant recueil, combien l'ouvrage de Duby offrait de lacunes et souvent même d'erreurs. Dans plusieurs endroits de son livre, cet auteur signale des difficultés devant lesquelles il recule, avouant qu'il ne peut les expliquer: c'est ce qui a lieu pour les monnaies auxerroises. Et après avoir donné aux évêques de cette ville le denier connu, portant le nom d'*Autissiodorum*, il dit, à la fin de son second volume (1), où l'on sait qu'il a relégué toutes ces incertitudes, qu'il est prouvé que les Comtes d'Auxerre avaient le droit de frapper monnaie, mais qu'il ne peut discerner les pièces comtales des pièces épiscopales. MM. Lelewel (2) et Cartier (3) ont suivi l'avis de Duby.

C'est pour exposer mes idées sur cette difficulté monétaire, que je demande pour quelques lignes l'attention des numismatistes: car personne, à ma connaissance, n'a encore émis d'opinion à ce sujet. Ce n'est donc pas une monographie que j'entreprends ici, mais une simple discussion.

On n'a pas trouvé jusqu'à présent de titre qui fixât d'une manière

(1) T. Duby, Monnaies des Barons, tom. II.

(2) Numismat. du moyen âge, tom. 1, p. 144.

(3) Revue numismatique 1841, 363.

précise l'époque à laquelle les évêques d'Auxerre commencèrent à frapper monnaie; on n'est pas certain non plus si ce fut un privilége accordé par les rois de France, ou simplement une usurpation. J'avoue que, malgré l'opinion de quelques archéologues qui considèrent ce droit comme ayant été concédé à l'évêque S. Héribold par Louis-le-Débonnaire ou Charles-le-Chauve, je pencherai à croire que c'est une usurpation des prélats qui se succédèrent sur le siége d'Auxerre.

Et en effet, l'histoire nous apprend bien que S. Héribold non-seulement jouit d'un grand crédit près de ces rois, qu'il prit même une grande part à l'administration de leurs états; mais aucune charte, aucun passage de nos anciennes chroniques ne vient nous révéler le don de monnayage : au contraire, il peut exister des présomptions contre cette supposition, puisque nous connaissons des deniers de Charles-le-Chauve frappés à Auxerre; et qu'aucun de ceux frappés par les évêques n'offre un style assez antique pour remonter à l'époque carlovingienne?

Au reste, vers le commencement du XII^e^ siècle et dès la fin du XI^e^, une foule de prélats et de seigneurs laïques avaient usurpé le droit de frapper monnaie, le faisant reconnaître postérieurement par l'autorité royale; et l'évêque d'Auxerre put fort bien agir de même, d'autant plus que le type offre un caractère *d'hésitation*, qui pourrait peut-être trouver son explication dans cette conjecture. Chacun sait que, soit pour les deniers, soit pour les oboles, le type auxerrois est toujours uniforme :

AVTISSIODERO, entre deux grenetis; dans le champ une croix.

℟. Une croix dans le champ; absence complète de légende; seulement, dans le cercle où elle devrait être, trois points superposés coïncident à chacune des branches de la croix. Or, pourquoi ces deux croix qui passèrent à Langres, à Dijon, à Mâcon, et qui formèrent un type vraiment local? pourquoi cette absence de légende que l'on retrouve avec le même type à Tonnerre? Je sais bien que Chartres, Châteaudun, etc., se trouvent dans des cas analogues. Pour les villes que je viens de citer plus haut, voici ce que je propose :

Avant l'usurpation du droit de battre monnaie, le numéraire qui avait cours en France était presque universellement au type carlovingien : une croix d'un côté, de l'autre le monogramme royal, et pour légendes le nom de localité, et GRATIA D-I REX. Ces pièces avaient eu un cours si général, et le peuple devait y être si habitué, que longtemps après on les imitait encore, et l'on conservait le type carlovingien en corrompant plus ou moins les légendes. Cependant quelques endroits adoptèrent un type particulier; d'autres, probablement sans changer complètement la figure des monnaies, y apportèrent cependant de grandes modifications. Voilà peut-être ce qui arriva à Auxerre. L'évêque enleva d'abord le monogramme, et le remplaça par une croix; il fit disparaître ensuite la légende royale, et, ne voulant pas y mettre son propre nom, ni celui du patron de la métropole, comme on le fit dans plusieurs siéges épiscopaux, il la remplaça par les douze points que l'on remarque au revers des deniers et des oboles d'Auxerre.

Ce que je propose là n'est, je le sais bien, qu'une supposition; mais souvent, dans la numismatique, il ne faut chercher que ce qu'il y a de plus simple, et l'hypothèse que je présente offre peut-être quelque réalité à cause de cela même : en tout cas, je la livre pour ce qu'elle vaut, au jugement des numismatistes. Dès l'an 1188, la monnaie d'Auxerre était un sujet de dispute entre le comte et l'évêque; mais avant de passer à l'examen de ces luttes du clergé et de la noblesse, examinons les faits eux mêmes : ils nous fourniront peut-être les moyens de lever l'incertitude de Duby.

Le comté d'Auxerre, possédé presque sans interruption par les ducs de Bourgogne, resta en leur pouvoir jusqu'à la réunion de ce fief à la couronne. A Richard succédèrent Raoul, qui fut depuis roi de France; Hugues-le-Noir, qui acquit le comté de Hugues-le-Blanc en 938; Giselbert, Otton, et Henri-le-Grand, nommé Eudes par Frodoard. Ce dernier se défit, vers 987, du comté de Nevers en faveur de Otton-Guillaume, son beau-fils, qui lui-même le donna, en 992, à son gendre Landri, seigneur de Maers et de Monceaux. Landri, en 1015, vit

ajouter à son premier comté celui d'Auxerre, qu'il avait vaillamment défendu contre le roi Robert; et la donation de ce fief fut une des clauses du traité conclu entre Otton-Guillaume et le roi de France. Ce fut ainsi que les comtés de Nevers et d'Auxerre se trouvèrent réunis sur la même tête (1).

Il n'a pas été sans exemple que l'évêque d'Auxerre n'en fût aussi comte en même temps : c'est ce qui arriva en 1076, en faveur de Renaud, arrière-petit-fils de Landri (2).

Lorsque l'Evêque possédait le comté d'Auxerre, on conçoit que le cours de la monnaie ne pouvait donner naissance à aucune difficulté; mais il faut observer que, à une ou deux exceptions près, depuis 1015, les deux fiefs de Nevers et d'Auxerre furent presque toujours réunis. Alors la monnaie épiscopale avait son cours particulier, et ce sont les deniers et les oboles que nous connaissons, et que j'ai signalés plus haut. En cela, je me conforme entièrement à l'attribution faite par le savant Duby, et je ne crois pas, à la vérité, que l'on puisse la combattre avec fondement. Quelle était donc la monnaie des comtes d'Auxerre? A mon avis, jamais ils n'en frappèrent à leur nom dans cette ville; mais ils y faisaient courir leurs espèces nivernaises. On conçoit facilement que, possédant ces deux fiefs, ils aient eu également le droit de répandre les deniers nivernais et dans l'un et dans l'autre. Seulement, dans l'Auxerrois, leurs deniers étaient reçus concurremment avec ceux de l'Evêque.

A l'appui de ce que j'avance, je crois devoir citer une charte rapportée par le savant abbé Lebœuf (3) dans son histoire d'Auxerre. Par

(1) Lebœuf, Histoire d'Auxerre.

(2) Ibidem.

(3) In nomine sancte et individue Trinitatis Philippus Dei gratia Francorum rex : noverint universi quod cognatus noster Petrus comes nivernensis, ad consilium et consensum Episcoporum, abbatum et Baronum comitatus nivernensis, monetam fecit ad quatuor denarios de fino argento et sex-decim solidos et octo denarios de pondere in Maria Trecensi : quam comes et uxor sua Agnes juraverunt perpetuo de

cet acte, le roi Philippe-Auguste fait savoir que, suivant le conseil des abbés et des barons de son comté, Pierre, comte de Nevers, son cousin, de concert avec Agnès sa femme, déclare vouloir faire fabriquer des monnaies à 4 deniers d'argent fin, et 16 sols 8 deniers de poids et au marc de Troyes; que cette valeur ne pourra être ni augmentée, ni diminuée, et qu'en cas d'infraction, les évêques et barons auront le droit de refuser la monnaie, et les *évêques d'Auxerre* et de Nevers pourront faire justice du Comte, de ses domaines et des héritiers.

Ce document prouve d'une manière expresse que les deniers nivernais avaient cours à Auxerre. Voilà donc quelle était la monnaie des comtes de cette ville. Les faits que je vais exposer ci-après, ne pourront que corroborer encore mon opinion. Philippe-Auguste établit quel sera le taux et la valeur des monnaies du comté de Nevers; et cependant, en justifiant le droit qu'aurait l'évêque d'Auxerre de la refuser si elle était à un autre taux, il ne fait aucune mention des deniers auxerrois qu'aurait fait fabriquer le comte, si réellement il y en avait eu. Le comte de Nevers, en faisant courir ses espèces dans l'Auxerrois, ne faisait qu'user d'un droit légitime, puisque ce comté for-

cetero in jam dicto pondere et legalitate fideliter conservandum; quam enim jurabit filius comitis vel filia et filii filiorum vel filiarum..... in posterum ut duret in perpetuum. Si verò comes vel filius suus, vel filia, aut filius filii vel filie, monetam ipsam de supradicto pondere et valore in aliquo defraudarent vel fraudare sustinerent, Ecclesiastice persone vel barones terre sue monetam suam deinceps non tenerentur recipere, sed monetam quam vellent in terrâ suâ, sine occasione mitterent, et *episcopi Autissiodorensis* et Nivernensis de comite et terra sua et heredibus suis justitiam facerent. Si autem fabricatores monete predictum pondus et valorem minuere presumerent, de ipsis justitia districta fieret, nec eis favore aliquo aut gratia parceretur. Et ut nulla possit in moneta ipsa fieri diminutio vel falsitas, frequentius probabitur a cambitoribus et discretis viris in cognitione argenti et ponderis, et ecclesiastice persone vel barones eam, quandocumque valuerint probari facient. Pro perpetuitate vero ipsius monete et pro via jerosolimitana placuit personis ecclesiasticis et baronibus terre comitis, ut de singulis domibus que propriam habet manumissionem decimos denarios hoc tantum anno accipit per civitates et castella, burgos et villas in quibus moneta nivernensis debitum cursum habet. . . . . .

Actum Parisiis, anno ab incarnatione Domini MCLXXXVIII.

mait une partie de ses domaines. Il doit paraître singulier qu'il ne pût pas rendre meilleur, à sa volonté, le titre de sa monnaie ; mais c'est que si, d'un côté, en l'affaiblissant, il faisait tort à ses vassaux, en l'améliorant il faisait tort à l'évêque d'Auxerre (1), parce que dès-lors les deniers du prélat auraient été refusés dans le commerce. C'est ce qui arriva en 1226.

Guigues, époux de Mahaut, héritière des deux comtés, faisait battre des deniers à 18 sols 1/2. M. l'évêque, alors Henry de Villeneuve, considérant le dommage qu'il en éprouvait, invoqua les lettres patentes ci-dessus rapportées, par lesquelles Pierre de Courtenay et Agnès son épouse promettaient que ni eux ni leurs descendants ne changeraient le titre de l'argent ni en plus ni en moins. De son côté, le comte prétendait que ses prédécesseurs ne s'étaient pas toujours conformés à l'ordonnance royale ; que, cependant, les évêques prédécesseurs de Henry n'avaient fait jusque là aucune remontrance, et que leur silence avait été une preuve tacite de leur assentiment à la mesure prise par le Comte.

De part et d'autre la dispute devint de plus en plus vive ; et peut-être même que, sans l'intervention de Gauthier, archevêque de Sens, on aurait vu s'élever de ces mésintelligences semblables à celles qui, à Autun et à Valence, firent armer les évêques contre l'autorité laïque. Mais Gauthier arrêta toute espèce de conflit : sa sagesse lui avait acquis la confiance des deux partis, qui promirent de s'en rapporter à son arbitrage. Après avoir consciencieusement examiné le sujet de la dispute, l'archevêque de Sens, en 1231, donna tort au comte, qui se soumit à cette sentence, et par conséquent fit droit à la réclamation de Henry de Villeneuve. En conséquence, les deniers fabriqués en dernier lieu à titre plus élevé que celui fixé par les lettres patentes de.

(1) C'est par le même motif qu'à Châlon-sur-Saône la comtesse Béatrix ne permit pas le cours de la monnaie de Cluny dans la ville et prévôté de Châlon : comme les deniers de cette abbaye étaient d'un meilleur aloi que les siens, cette tolérance lui eût été par trop préjudiciable.

Philippe-Auguste furent décriés, et de nouveaux forgés au taux voulu. Il est probable que les monnaies frappées irrégulièrement par les prédécesseurs du comte Guigues furent aussi enveloppées dans le discrédit où étaient tombées celles de ce dernier : l'évêque d'Auxerre avait trop d'intérêt à ce que la mesure fut exécutée complètement, pour ne pas l'exiger.

Là ne se bornèrent pas les démêlés des évêques et des comtes d'Auxerre au sujet de leurs monnaies respectives. Nous allons en voir un plus grave, puisqu'il ne tendait à rien moins qu'à usurper le droit de frapper monnaie que possédait le siége épiscopal.

Les comtés de Nevers et d'Auxerre étaient arrivés par droit de succession à Mahaut II de Bourbon, et à Hugues de Bourgogne son époux. Le départ de ce dernier pour la Terre-Sainte fit naître de nouvelles discussions entre ses officiers et l'évêque, soit dans l'intérêt de leur comte, soit pour s'enrichir eux-mêmes. Ces derniers firent frapper à Auxerre des deniers qui n'étaient pas même au titre ordonné par Philippe-Auguste. Non-seulement ils commirent cette illégalité, mais encore ils poussèrent l'imprudence jusqu'à défendre dans le comté d'Auxerre le cours d'autres monnaies que celles qu'ils fabriquaient. Et enfin, dans leur mauvaise foi, ils émettaient si peu de numéraire, qu'il n'y en avait pas seulement la quantité nécessaire pour le commerce. On voit combien l'évêque avait de motifs de se plaindre. Devant une telle audace, Guy de Mello, qui tenait alors la crosse épiscopale, réunit son clergé pour délibérer à ce sujet. Dans cette assemblée, on résolut d'avertir les officiers du comte de Nevers; mais ils n'en tinrent aucun compte, et continuèrent à fabriquer leurs monnaies, et à prohiber le cours de celles de l'évêque. Guy de Mello, voyant que, par lui même, il ne pourrait réprimer ces abus que par des moyens violents, regarda comme plus prudent d'avoir recours à l'équité royale : à cet effet, il tint de nouveau conseil, et se décida à en référer à S. Louis.

Ce prince, toujours porté à réprimer les exactions et les empiètements de ses grands vassaux, fit chasser les officiers du comte, dé-

cria les monnaies qu'ils avaient fabriquées, et rendit à la circulation celles de l'évêque. On en est réduit aux conjectures au sujet des pièces émises par les gens du comte : étaient-elles au type nivernais, ou au type auxerrois ? car il est constant, du reste, qu'elles furent frappées à Auxerre même. Je suis très-porté à penser que ce furent des espèces au type de celles monnayées à Nevers ; car dans le cas contraire, l'évêque n'aurait pas manqué de se plaindre de cette nouvelle fraude ; et d'ailleurs, puisque l'on décriait les monnaies épiscopales, on ne pouvait en fabriquer de semblables : il me semble que cela aurait paru au moins une inconséquence. On a une charte du pape Innocent III de l'année 1210, qui fait mention de la monnaie d'Auxerre : tout me fait supposer que le souverain pontife entendait parler là des espèces épiscopales, quoiqu'il ne l'ait pas dit d'une manière précise.

Après la mort de Mahaut II, le comté d'Auxerre, qui depuis 159 ans avait été réuni à celui de Nevers, en fut distrait à cause du partage qui eut lieu entre ses filles. Il tomba dans le lot d'Alix, qui épousa en 1268 Jean de Châlon : c'est ainsi que ce fief passa dans la maison de Châlon. L'histoire nous apprend que le comte Jean eut de fréquents et vifs démêlés avec l'évêque, qui était alors Erard de Lésignes, lequel mit à l'interdit la ville d'Auxerre. J'ignore, car aucun document n'est venu m'éclairer à ce sujet, si la monnaie était un de leurs sujets de dispute ; mais ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que jusqu'en 1398, époque à laquelle les comtes de Tonnerre de la maison de Châlon se défirent d'Auxerre définitivement, pour vendre ce fief à la couronne, il n'y eut qu'une seule monnaie, qui fut celle de l'évêque ; et la preuve, c'est qu'en 1315, dans la liste des seigneurs qui ont le droit de battre monnaie pour Auxerre, l'évêque seul est mentionné. Alors le titre en était à 3 den. 6 gr. ; le poids de 19 gr. ; et la taille de 234 au marc. La livre auxerroise valait 8 sols de moins que celle du Roi, de sorte que 15 deniers auxerrois en valaient 12 royaux. L'évêque, du reste, n'avait le droit de forger que de la monnaie blanche. Ceci ne vient qu'établir d'une manière encore plus positive l'idée que j'ai développée plus haut : c'est-à-dire que la monnaie dite du comte d'Auxerre

n'était que celle de Nevers, qui avait également cours dans les deux comtés lorsqu'ils étaient réunis.

Dès l'an 1370, Jean IV de Châlon vendit son comté d'Auxerre au roi de France. Cette mesure était dictée par un grand désir qu'avait ce vassal de se réconcilier avec le roi, qu'il avait irrité contre lui par plusieurs actes d'insubordination. Mais la famille de Jean ne voulut point consentir à cette aliénation. Elle intenta un procès à la couronne, procès qui dura 28 ans, et qui finit par faire tomber le comté d'Auxerre dans le domaine du roi de France, à condition, de sa part, de payer la somme de 35,750 livres.

C'est alors que dut cesser la fabrication de la monnaie épiscopale. Un hôtel fut établi pour frapper des espèces royales. Nous le voyons en pleine activité en 1420. C'est par la réunion à la couronne qu'un grand nombre de provinces perdirent leur monnayage particulier. Jean Bruvier, en 1420, était maître particulier de la monnaie d'Auxerre; et on a de lui une reconnaissance dans laquelle il dit avoir reçu un mandement. Lors du mariage de Catherine de France avec le roi d'Angleterre, le roi de France voulut lever des impôts nouveaux; mais plusieurs villes, qui déjà éprouvaient les plus grandes difficultés pour payer ceux déjà établis, firent des remontrances. Elles représentaient que les guerres encore récentes contre les Anglais les avaient ruinées, et que déjà il y avait des impôts très-lourds. Le roi, touché de leurs plaintes, et reconnaissant que pour quelques-unes elles étaient fondées, en indemnisa plusieurs. De ce nombre fut Auxerre. Il donna aux habitants de cette ville la somme de 2,000 livres tournois à lever, pour une fois, sur le droit que la couronne possédait sur la monnaie d'Auxerre, en compensation de 500 marcs d'argent fin « dont ledit sei» gneur roi avait donné congié et licence auxdits bourgeois, manants » et habitants, de faire forger, ouvrer et monnoyer en ladite mon» noie (1). »

(1) Reconnaissance de Jean Pruvier. — Histoire d'Auxerre, par l'abbé Lebœuf. — Preuves.

Le différend monétaire de l'hôtel d'Auxerre, pour les espèces royales, était une étoile : il ne commença à paraître sur les pièces émises par cet atelier qu'après 1422: car jusqu'à cette époque il avait appartenu à l'hôtel des monnaies de Troyes (1).

ANATOLE BARTHELEMY,
Associé correspondant.

(1) Combrouse, Catalogue des Monnaies, etc., etc.

RAPPORT

SUR

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES

AUX SOURCES DE LA SEINE (1).

PAR M. HENRI BAUDOT,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR.

MESSIEURS,

La religion payenne, qui, pour frapper les sens, a tout personnifié, tout sans exception, jusqu'aux vertus et aux vices; cette religion où, comme l'a dit Bossuet, tout était Dieu excepté Dieu lui-même, aurait manqué à son principe si elle n'eût rendu les honneurs suprêmes aux quatre éléments constitutifs de la nature: aussi voyez-vous l'eau, l'air, la terre et le feu, divinisés personnifiés, partout où l'on rencontre les moindres vestiges du paganisme.

Le premier de ces éléments, celui qui seul nous occupe aujourd'hui, l'eau, fut dans tous les temps et chez tous les peuples de l'univers l'objet d'une vénération tout-à-fait particulière: sanctifiée d'abord par les panthéistes, elle fut bientôt personnifiée, déifiée par les polythéistes, qui lui élevèrent des temples, lui dressèrent des autels.

Les Egyptiens adoraient le Nil sous le nom de Jupiter l'Egyptien.

(1) Lu à la séance du 1er juillet 1843.

Les Grecs n'avaient pas une mer, un lac, un fleuve, une rivière, qui ne fussent représentés par une divinité. Aristide, dans son hymne en l'honneur de Neptune, nous apprend que dans l'antiquité la plus reculée on considérait *les fleuves, les fontaines,* et généralement *toutes les eaux,* comme les plus grands et les premiers d'entre les dieux (1).

Il en était de même chez les Romains, où les divinités des eaux étaient multipliées à l'excès, comme nous l'apprend leur mythologie.

Les Gaulois, même avant l'occupation romaine, avaient une telle vénération pour les eaux, que leurs respects s'étendaient jusqu'aux moindres sources: l'aspect de ces amas d'eau intarissables, de ce cours, de cet écoulement perpétuel des fleuves et des fontaines, étaient pour eux (ainsi que nous l'explique Dommartin dans sa *Religion des Gaulois*) (2), l'image de l'éternité de Dieu.

Le culte des sources était tellement enraciné dans nos contrées lors de l'introduction du christianisme en Gaule, que les évêques, dont les efforts tendaient à détruire les superstitions payennes, eurent toutes les peines du monde à faire oublier au peuple le culte des eaux. Pour y parvenir, ils se virent souvent obligés de mettre certaines sources sous l'invocation des saints, pour substituer ainsi le nouveau culte aux anciennes superstitions qui avaient chez le peuple particulièrement de si profondes racines. C'est ainsi que la fontaine sacrée d'Alisia fut placée sous l'invocation de sainte Reine, et tant d'autres qui sont encore de nos jours l'objet d'un pieux pélerinage.

C'était ordinairement à la naissance des fleuves ou des rivières, sur les sources mêmes, que s'élevaient les monuments qui leur étaient consacrés. Ces constructions étaient disposées de telle sorte que la divinité paraissait sortir de son temple pour aller au loin porter l'abondance et la fertilité.

L'un des plus beaux fleuves de la Gaule, la Seine, dont les eaux ont toujours été une cause de prospérité et de richesse, dont le cours ma-

(1) Μεγίστους τε καὶ πρώτους.

(2) Tome 1, page 133.

jestueux traverse aujourd'hui la capitale, qu'il vivifie et embellit, avant d'aller se mêler à l'Océan; la Seine, dis-je, ne pouvait manquer d'attirer les hommages des peuples qui lui devaient de si grands bienfaits. Il n'était pas douteux pour la Commission d'Antiquités que ce beau fleuve n'eût été déifié; mais les traces de ce culte aboli étaient entièrement effacées. Aucun indice extérieur n'annonçait le lieu où l'encens avait fumé jadis en l'honneur de la Seine. L'histoire avait oublié les nombreux miracles opérés par l'intercession de la déesse. Cette page de nos annales restait tout entière à tracer, lorsque la Commission résolut de chercher à la source même du fleuve, son histoire oubliée depuis tant de siècles.

SOUVENIRS CHRÉTIENS.

La période du moyen âge avait à peine laissé dans les souvenirs quelques traditions relatives aux eaux de la Seine. On parle cependant encore de saint Seine, protecteur des sources du fleuve, lequel saint était particulièrement invoqué dans les temps de sècheresse. Courtépée, dans sa description du duché de Bourgogne, fait mention d'une procession qui, dans ces moments de calamité, se rendait à la source de la *Douix* (1); et là, après avoir demandé par l'entremise de saint Seine l'eau céleste si impatiemment désirée, les assistants, munis de petits vases, puisaient à la source, et aspergeaient le prêtre officiant, convaincus que plus leur aspersion était abondante, plus tôt leurs vœux devaient être exaucés. Les habitants de cette contrée racontent encore qu'une statue de saint Seine existait autrefois près des sources de la

(1) Douix pour douts, *ductus*, source d'eau. (Voyez le *Glossaire de la Langue Romane*, par Roquefort, Paris 1808; et le *Dictionnaire du Vieux Langage*, par Lacombe, M. DCC. LXVI.)

La renouviau de la doulçour d'été
Qui reclaircit li *dois* en la fontaine.

(Chanson de Gace, brûlé sous saint Louis.)

Seine; mais il est probable que ce prétendu monument n'était autre que la borne posée entre les deux territoires de Saint-Seine et de Saint-Germain, laquelle, placée près des sources, portait gravée sur l'une de ses faces l'image de saint Seine monté sur un âne (1). Quoi qu'il en soit de la statue de saint Seine, dont la présence aux sources du fleuve peut être révoquée en doute (2), la croix plantée sur ses bords, et qui existait encore à la fin du dernier siècle, atteste sa consécration à la foi catholique. Tels sont les souvenirs chrétiens qui se rattachent à ces eaux sacrées.

SOUVENIRS PAYENS.

Les souvenirs payens, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, étaient effacés. Cependant nous croyons devoir rappeler ici trois découvertes qui, quoiqu'isolées et sur des points différents, semblent néanmoins se rattacher à ces souvenirs.

La première, qui date de l'année 1763, a eu un certain retentissement. C'est sur le territoire de la commune de Blessey, près Chanceaux, à 2 kilomètres des sources de la Seine, qu'elle eut lieu. Elle consiste en une galère de bronze de 66 centimètres de long sur 11 centimètres de large, portant deux rameurs à tête nue et chauve (3).

(1) La propriété appartenant à l'abbaye de Saint-Seine était environnée de bornes représentant le fondateur sur un âne, en mémoire de la concession qui lui avait été accordée de tout le terrain qu'il pourrait circonscrire, ainsi monté, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

(2) La conformité du nom du saint et du fleuve a bien pu amener quelques erreurs qui se seront propagées, ces noms n'ayant d'autre rapport entre eux que celui de la similitude.

(3) Lorsque les marins étaient en danger, souvent ils faisaient le vœu de consacrer leur chevelure à une divinité protectrice. Les rameurs sont ici représentés sans chevelure, parce que sans doute ils avaient accompli leur vœu.

Ce précieux monument est aujourd'hui conservé dans le Musée de la ville de Dijon. Il a été décrit et gravé dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, tome 1er, p. 78.

Trois trous que l'on remarque sur le pont indiquent la place de trois autres rameurs. M. l'abbé Richard, habitant de Chanceaux, écrivit dans le temps à M. de Ruffey, en lui envoyant cette galère, que dans le même endroit on avait découvert plusieurs objets qui lui paraissaient avoir été des instruments de sacrifice, ainsi qu'une feuille de bronze triangulaire au milieu de laquelle on remarquait un disque rayonné. M. l'abbé Richard exprime cette opinion, « qu'y ayant eu, même avant les conquêtes de César, une navigation établie sur le fleuve, et des navigateurs connus depuis sous le nom de *nautæ parisiaci*, il pouvait fort bien se faire que la petite galère ait été un *ex voto* envoyé par un marchand gaulois, et placé dans le temple du Dieu dont il crut avoir reçu quelque grace. » M. l'abbé Richard, tout en soupçonnant l'existence d'un temple, ne parle point du lieu où il présumait qu'il pût avoir été élevé.

La seconde découverte eut lieu en 1787, dans un champ peu éloigné des sources : elle consistait en un très-grand trident en fer, qui tomba malheureusement entre les mains d'un maréchal de Saint-Germain, qui le détruisit dans l'espoir d'en retirer le fer non oxydé. Cette découverte fût restée dans un complet oubli, si M. Chaussier-Morisot, l'un de nos collègues, qui en avait eu connaissance dans le temps, n'eût signalé ce fait à l'une des séances de la Commission.

Enfin la dernière découverte a été faite en l'année 1822. M. Couturier, maire de Billy, faisant démolir une petite chapelle consacrée à *Notre-Dame des Fontaines*, construite à la source de Billy, trouva dans ses fondations quelques débris de poterie romaine, deux médailles en bronze d'Aurélien, et la main droite d'une statue en pierre blanche tenant une tête de dauphin.

Cette découverte, signalée en 1833 à la Commission d'antiquités par M. le docteur Bourée, son correspondant, dans une notice accompagnée du dessin de cette main, fit conjecturer que là où ce fragment de statue avait été trouvé, là devait avoir existé le temple soupçonné par l'abbé Richard. Cette conjecture, développée avec talent par M. Bourée, n'était pas sans quelque fondement; mais la Commission

n'adopta pas cette opinion, basée particulièrement sur le peu d'importance des premières sources.

Ces sources, il est vrai, sont peu abondantes aujourd'hui; mais elles devaient l'être davantage autrefois, lorsqu'abrité par des bois séculaires, le sol sur lequel elles coulent n'était pas desséché par les ardeurs du soleil, mais au contraire rafraîchi par cette humidité bienfaisante qu'entretient l'ombrage des forêts. Aujourd'hui qu'elles ont perdu leur abri protecteur, elles disparaissent presque entièrement dans les temps de sècheresse, et dans les autres moments de l'année, ne présentent qu'un modeste ruisseau : ce n'est réellement qu'à Billy que le cours du fleuve n'est plus interrompu et recouvre sa pérennité. Mais il fallait se reporter aux temps antiques, et rétablir par la pensée la nature et la position des lieux. C'est ce qu'a fait la Commission avant de décider que des recherches seraient faites aux premières sources, vers le point de jonction des territoires de Saint-Germain-la-Feuille et Saint-Seine. Les prévisions de la Commission se sont du reste réalisées au-delà même des espérances qu'elle avait pu concevoir, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

ASPECT DES LIEUX.

Les sources de la Seine sont au nombre de trois principales : elles jaillissent dans le fond d'un étroit vallon qui fait partie des territoires des communes de Saint-Seine et Saint-Germain-la-Feuille, et sont distantes de 2 kilomètres de la grande route de Paris à Besançon, 8 de Saint-Seine, et 32 de Dijon. Ce vallon offre un aspect à la fois mélancolique et sauvage, éloigné de toute habitation (1); le regard ne peut s'y étendre au-delà des bois qui garnissent ses flancs, et du tapis de verdure qui se déroule au fond du vallon. C'est là que serpente, en

(1) La ferme des Vergerots, habitation la plus rapprochée, est à 1 kilomètre de distance des sources.

murmurant comme un faible ruisseau, la Seine, qui va se précipiter, à un kilomètre de sa source, dans l'étang de Grillande, d'où elle sort pour tourner le bourg de Chanceaux, et se fortifier à Billy de nouvelles eaux, qui donnent à son cours une importance réelle et une véritable pérennité : car, nous l'avons dit tout-à-l'heure, dans les temps de sècheresse, les premières sources tarissent presque entièrement, et n'offrent qu'un lit desséché qui accroît encore la tristesse et la solitude de ce vallon mystérieux, dont le silence n'est alors interrompu que par le chant des oiseaux hôtes de la forêt voisine, et la voix du berger de la ferme des Vergerots qui vient paître là son troupeau. En visitant cette solitude, qui n'est frappé de la pensée qu'aucun lieu n'offre plus de mystère et ne devait être plus favorable au voile dont s'entouraient les prêtres payens pour se livrer sans trouble à leurs pratiques superstitieuses et frapper ainsi les esprits crédules et ignorants ?

FOUILLES.

C'est le 11 mai 1836 que les premières fouilles ordonnées par la Commission ont été entreprises. M. Chaussier-Morisot, l'un de nos collègues, qui les avait provoquées, a bien voulu se charger de leur direction et de leur surveillance, secondé particulièrement dans cette tâche difficile par MM. les Correspondants de la Commission les plus rapprochés de la localité. Moi-même, d'après le désir de la Compagnie, je me suis transporté plusieurs fois sur les lieux pour déterminer, de concert avec MM. les Membres du Comité nommé à cet effet (1), les points sur lesquels devaient particulièrement porter les recherches. Ces recherches ont été longues et laborieuses; plu-

(1) Le Comité nommé pour l'exécution des fouilles aux sources de la Seine, était composé de MM. Chaussier-Morisot, H. Baudot, Sagot, Benoît, et de Champême, auxquels ont été adjoints plus tard MM. Garnier, de Saint-Mémin et Rossignol.

sieurs fois la Commission s'est vue dans la nécessité de les interrompre, manquant des fonds nécessaires à ce travail; mais grace au généreux et bienveillant appui que nous avons trouvé dans une administration protectrice des sciences et des arts, nous avons pu mener à bonne fin cette importante entreprise.

Je ne rappellerai pas ici la date de chacune des découvertes : cette date est consignée dans les procès-verbaux des fouilles dressés jour par jour par les soins de M. Chaussier-Morisot, dont nous nous plaisons à reconnaître ici le zèle et le dévouement, qui ont si puissamment contribué au succès de nos travaux. Nous établirons un ordre de faits, ce qui mettra le lecteur plus à même de les juger.

La première tranchée fut ouverte au nord du vallon et près des sources, sur la lisière du bois communal de Saint-Seine, au pied de la borne dite le Gros-Foyard (1). C'est là qu'à peine arrivés à la profondeur d'un demi-mètre, les ouvriers rencontrèrent les fondations d'un édifice dont l'importance fut bientôt révélée par les nombreux objets recueillis dans les fouilles.

Le plan des fondations qui furent successivement mises au jour à des époques différentes, offre un quadrilatère de 57 mètres de longueur sur une largeur encore indéterminée. Quoique l'une des faces n'ait pu être complètement relevée, les décombres et le bouleversement du terrain n'ayant pas permis de déterminer cette ligne d'une manière certaine, néanmoins le retour de l'angle nord et la régularité des trois autres côtés ne peuvent laisser de doute sur la forme extérieure du monument, dont la façade principale devait regarder l'Orient. L'intérieur, distribué en plusieurs *cellæ* ou chapelles placées dans le pourtour, présente une véritable analogie avec la description que Pline nous a laissée d'un temple élevé à Clitomne, fleuve d'Ombrie, ancienne province romaine. « A la source de ce fleuve, dit-il, est un temple ancien et fort respecté. Clitomne est là, et habillé à la romaine; les sorts mar-

(1) Voyez le plan, planche 1re.

quent la présence et le pouvoir de la divinité. *Il y a à l'entour plusieurs petites chapelles*, dont quelques-unes ont des fontaines et des sources. » Telle est la disposition du Temple de la Seine. Au milieu de ce Temple était une salle où se trouvait la source sacrée qui s'écoulait par une rigole taillée dans la pierre et recouverte de dalles; à droite de la source tarie aujourd'hui, s'élevaient quatre colonnes d'ordre dorique, dont on a retrouvé des fragments et les bases encore à leur place (1). A la suite de cette décoration, deux marches en pierre d'une seule pièce donnaient entrée à l'une des chapelles où probablement se trouvait la statue de la déesse elle-même assise en face de la source principale. Des tronçons de colonne, des chapiteaux (2), des bases et d'autres fragments, annoncent la richesse avec laquelle cette pièce était ornée. Les autres chapelles n'étaient pas décorées avec moins de somptuosité : des marbres précieux, taillés en moulures (3) et en plaques destinées à revêtir les murailles; des enduits couverts de peinture à fresque, à filets de différentes teintes; des pierres de liais sciées pour pavement; de petits cubes en pierre de diverses couleurs, ayant servi à composer des mosaïques, épars çà et là; plusieurs fragments, un entre autres représentant la frise d'une mosaïque à dessin grec (4), peuvent donner une idée de la décoration intérieure de l'édifice.

De la décoration extérieure on n'a retrouvé que des fragments de fûts et chapiteaux corinthiens dont les proportions annoncent qu'ils appartenaient à des colonnes d'une grande hauteur (5). L'élévation que devaient avoir ces colonnes fait présumer qu'elles faisaient partie d'un péristyle, dont on n'a retrouvé que ces seuls fragments au milieu de nombreux débris de tuiles à rebord comme on en ren-

(1) Voyez le plan n° 4.

(2) Nous avons recueilli six chapiteaux, dont nous donnons les principaux types. Voyez planche II, nos 1, 2 et 3.

(3) Ces moulures et ces plaques sont en très-grand nombre : les moulures sont variées et d'un bon principe. Voyez pl. II, nos 4 et 5.

(4) Voyez pl. II, n° 6.

(5) Voyez pl. II, nos 7 et 8.

torse revêtu d'une espèce de toge dont la draperie forme un bourrelet qui entoure le cou. Cette statue tenait de la main droite, appuyée contre sa poitrine, un objet que la dégradation ne permet pas de reconnaître; les plis de la draperie, uniformes et rapprochés, annoncent un ciseau plus que médiocre.

Pl. IV. 1. Figure d'homme représenté en bas-relief dans une espèce de niche. Cette figure, d'une longueur disproportionnée, porte un sagum dont les plis sont réguliers et sans courbure; la main gauche, ramenée sur la poitrine, tient une bourse; le bras droit est pendant, et la main étendue. Ce monument a été brisé en plusieurs pièces que l'on a réunies, à l'exception de la tête, qu'il n'a pas été possible de retrouver.

Cette figure barbare a beaucoup d'analogie avec les monuments trouvés en si grand nombre dans les murs du *Castrum Divionense*, dont quelques-uns ont été décrits par M. Legouz de Gerland, qui pense que ce sont des monuments funéraires. La bourse placée dans la main du défunt lui paraît indiquer que ses parents l'avaient pourvu de l'argent nécessaire pour payer le passage de la barque à Charon. Telle est l'explication que nous donne ce savant antiquaire sur cet emblème encore incertain. Il est évident que la bourse a ici une signification différente, car le monument trouvé dans le temple de la Seine ne pouvait être un monument funéraire; ils étaient exclus des temples: la bourse, ici, ne pourrait-elle pas être considérée comme une représentation symbolique des dons offerts à la déesse?

2. Figure absolument semblable à la précédente, à l'exception que la bourse se trouve dans la main droite; la tête et les jambes de cette statue n'ont pu être retrouvées.

STATUES ET BAS-RELIEFS EN PIERRE

(moins grands que nature).

3. Femme revêtue de la tunique, portant de la main droite un petit

vase à deux anses. Cette figure, d'une exécution fort passable, est appuyée sur un fond dont les angles supérieurs sont tronqués circulairement; au bas de celui à droite, les trois lettres DAE, pour *deæ*, sont gravées en creux; la suite de l'inscription se trouve enlevée par les exfoliations de la pierre.

4. Figure d'homme en demi-relief portant un double vêtement, et tenant un lièvre ou lapin sur le bras gauche; à ses pieds est une corbeille de fruits : symboles des dons offerts à la déesse de la Seine. Cette statue présente un ensemble satisfaisant et des détails fort bien exécutés, ce qui fait d'autant plus regretter la mutilation de la tête.

5. Figure d'homme vêtu de la saie, adossée à un fond uni. Cette statue en bas-relief est d'une exécution tellement grossière, qu'elle paraît dépourvue des deux bras; la tête a été brisée.

6. Statue représentant un homme portant le même costume; la tête et les mains, ainsi que l'objet qu'il tenait devant lui, ont été enlevés. Ce qui n'a pas été mutilé, dans cette figure, annonce un ciseau tout-à-fait barbare.

7. Statue d'homme adossée à un fond uni couronné d'un fronton. Cet ornement, sans doute, a préservé la tête du sort commun à la plupart des autres statues. Celle-ci porte un double vêtement : celui de dessus se renverse autour du cou, et forme un bourrelet de draperie, comme la penula ou toge courte; la main droite, ramenée sur la poitrine, porte un fruit, emblème sans doute de quelque offrande.

Quoique les plis du vêtement soient uniformes et sans souplesse, ce qui annonce un style tout-à-fait dégénéré, cette figure n'en est pas moins remarquable par sa parfaite conservation.

8. Torse de femme nue, tenant de la main droite un objet de forme sphérique, appuyé sur son sein. Il est à regretter que les parties supérieures et inférieures de cette statue n'aient pu être retrouvées : car l'exécution du fragment qui nous reste annonce une bonne époque de l'art.

9. Jeune enfant adossé à un fond arrondi dans le haut, vêtu d'une robe plissée au cou, et tenant de la main gauche une grappe de raisin; la droite est brisée, ainsi que la partie inférieure du corps; la tête est bien modelée et pleine de finesse; c'est un des meilleurs ouvrages de sculpture qui ornaient le temple de la Seine.

10. Figure d'homme vêtu d'une sorte de *penula* ou toge qui se renversait autour du cou. Cette statue, d'une exécution passable, porte un chien dans ses bras; sa tête a été brisée.

11. Autre figure d'un bon principe, tenant le chien posé sur le bras droit; la main gauche, placée devant la poitrine, paraît tenir une bulla ou ornement suspendu au cou : la tête et la partie inférieure des jambes de cette statue ont été mutilées.

Pl. V. 1. Petite statue d'enfant revêtu d'une robe qui descend jusqu'aux pieds, et dont la partie supérieure est repliée autour du cou; devant sa poitrine et derrière le dos on remarque une espèce de bulla ou fibule de forme plate et circulaire, retenue par des cordons plats également, croisés devant et derrière, passant sur les épaules et sous les bras. Ce jeune enfant porte un chien dans ses mains. L'ensemble de ce morceau est très-satisfaisant, et sa conservation parfaite.

L'ornement placé devant la poitrine a certainement de l'analogie avec la bulla des Romains que l'on mettait au cou des enfants nés de parents libres, comme talisman, pour les préserver de certains maléfices; mais il n'est pas ordinaire de la voir attachée avec des cordons croisés devant et derrière comme celle-ci; et la forme en est commu-

nément sphérique : tandis qu'ici elle est absolument plate comme certaines fibules ou agrafes dont les Gallo-Romains se sont servis plus tard pour attacher leurs vêtements. Cet ornement se portait peut-être chez eux à la place de la bulla.

2. Autre statue d'enfant portant la robe courte, laquelle ne dépasse pas la hauteur des genoux. La bulla ou fibule, placée devant la poitrine, est cachée par le chien; mais les cordons qui passent sur les épaules et sous les bras pour la retenir, sont très-apparents. La tête de cette figure a été brisée.

3. Autre statue d'enfant vêtu du même costume, et pareillement mutilée. Le chien qu'il tient sur ses bras est le seul qui porte au cou un collier.

4. Autre figure d'enfant semblable aux précédentes, à l'exception des pieds, qui sont chaussés de bottines; le chien aussi porte la queue retroussée, de même que celui de la première statue que nous avons décrite avec cet animal.

5. Fragment d'une autre figure tenant aussi le chien, et portant également la bulla ou fibule suspendue au cou.

Les sept figures qui précèdent n'ont rien de remarquable dans leur exécution; mais elles ont cela de singulier dans la pose et l'arrangement, que toutes portent dans leurs bras des chiens qu'elles semblent présenter de la même manière. Ces chiens pourraient être considérés comme emblèmes de fidélité à la déesse de la Seine; cependant ils peuvent avoir ici d'autres significations (1) qui laissent aux conjectures un vaste champ. Quoi qu'il en soit, leur réunion nous paraît un fait digne de remarque.

(1) On sait que les chiens étaient particulièrement agréables à certaines divinités; ils étaient offerts en sacrifice à Mars, à Hécate et à Vulcain. Le temple de Vulcain,

6. Figure d'homme revêtu de la saie, tenant de la main droite un objet dentelé à la partie supérieure, et brisé à l'angle de la partie inférieure; l'autre main porte un couteau de sacrificateur, dont la lame est fracturée, ainsi que la tête et les pieds de la statue.

7. Petite figure dont la tête a été enlevée : c'est un personnage revêtu de la toge recouverte du pallium, tenant quelques fruits de la main droite, et de la gauche une espèce d'oiseau qui faisait partie des dons offerts à la déesse. Cette statuette, dont les détails ont été altérés par l'effet du temps et d'un séjour prolongé dans la terre, n'était pas sans quelque mérite comme ouvrage d'art.

8. Ebauche, à peine indiquée, d'un personnage dont la main gauche est appuyée sur la poitrine, et l'autre presque pendante; il n'y a aucun détail dans le vêtement; les traits de la figure sont à peine marqués, et de la manière la plus grotesque.

9. Autre figure en tout semblable à la précédente, à l'exception des pieds, qui ne sont pas même tracés dans cette ébauche, dont le relief est à peine senti.

10. Petite figure placée dans une niche, bas-relief d'un travail extrêmement grossier, sans proportion. Ce personnage est enveloppé dans une espèce de tunique qui descend jusqu'au bas des jambes; il tient un gobelet dans la main droite ramenée sur sa poitrine (1).

au mont Etna en Sicile, avait des chiens sacrés qui le gardaient et en éloignaient les profanateurs. Le Temple de la Seine, placé au milieu des bois, avait peut-être aussi besoin de ces fidèles gardiens, qui étaient agréables à la déesse par les services qu'ils rendaient à ses prêtres. Le chien pouvait être aussi considéré comme l'emblème d'Esculape, dieu de la médecine, qui sans doute avait sa place parmi les autres divinités réunies dans le Temple de la Seine.

(1) Tant de conjectures ont été émises pour expliquer ce symbole, que nous nous abstiendrons de donner aujourd'hui une nouvelle version, ayant l'intention de traiter ce sujet avec plus de développement que nous ne pourrions le faire ici.

11. Partie supérieure d'une petite figure encapuchonnée, dont les bras sont dissimulés entièrement par le vêtement qui enveloppe le corps à la manière du bardocucullus ; une bandelette placée sur le cou vient se croiser sur la poitrine. Le travail de cette figure n'est pas sans mérite ; il y a de la naïveté et de l'expression dans la tête.

12. Autre petite statuette brisée à la hauteur du buste, encapuchonnée comme la précédente ; les bras sont aussi cachés sous un vêtement semblable, et les traits du visage annoncent un personnage plus jeune, quoique adulte. Le travail en est également fort passable.

FIGURINE EN BRONZE.

13. Petite figurine en bronze, représentant Minerve, drapée à la romaine, la tête armée d'un casque ; la main gauche est disposée de manière à faire présumer qu'elle tenait une lance ; dans la main droite est une patère, attribut commun à tous les dieux. Cet ouvrage accuse une époque voisine du Bas-Empire ; la tête est bien, mais l'ensemble est lourd, et les détails manquent de finesse.

STATUETTE EN TERRE CUITE.

PL. XV. 1. Petite statuette de Vénus, d'un bon travail : ce qui en reste fait regretter que la partie supérieure du corps, ainsi que les jambes, aient été brisées ; le torse est d'un excellent principe, le balancement des hanches senti et exprimé avec justesse. C'est le résultat d'un moulage en deux pièces fait sur un modèle de choix.

TÊTES

AYANT APPARTENU A DES STATUES OU BUSTES EN PIERRE.

Ces têtes, qui portent au cou la marque de la cassure qui les a enlevées de la statue ou buste dont elles faisaient partie, sont au nombre

de trente-cinq. Il est à remarquer que presque toutes les statues recueillies dans le temple de la déesse de la Seine ont eu la tête brisée, et qu'aucunes de ces trente-cinq têtes (à part une ou deux parmi les bustes), ne s'adaptent aux corps qui ont été retrouvés : cette circonstance doit faire présumer la réunion d'une bien grande quantité de ces figures votives, et l'intention marquée d'une destruction violente: opinion sur laquelle nous aurons l'occasion de nous expliquer plus tard.

PL. V. 14 à 22. Ces têtes, dont nous avons fait dessiner les plus remarquables, offrent, comme tous les autres ouvrages de sculpture qui nous occupent en ce moment, une grande variété, aussi bien dans la dimension que dans la qualité du travail. La plupart ont les cheveux
14. courts, quelques-unes les ont tombant sur les épaules. L'une d'elles, qui paraît avoir appartenu à une statue de femme, est ornée sur le sommet d'une bande d'étoffe relevée par les extrémités à la manière
15. italienne. Une autre porte un diadème au front, et a le cou orné d'un
21. collier de perles. Une autre encore, assez barbarement exécutée, offre une particularité tout-à-fait singulière : la bouche et l'oreille droite sont percées de deux trous qui, traversant la tête de part en part, s'élargissent à la partie postérieure de manière à former l'entonnoir.

BUSTES.

BUSTES EN PIERRE.

PL. VI. 1 à 25. Les bustes en pierre sont au nombre de trente-quatre (1); leurs proportions varient de 8 à 50 centimètres. Les uns portent la toge romaine et le pallium agrafé sur l'épaule droite; les autres la saie

(1) Nous donnons dans la planche VI vingt-cinq des principaux types, qui suffiront pour apprécier cette importante partie de nos découvertes.

gauloise; d'autres enfin sont disposés sous la forme d'hermès. Quelques-uns, travaillés avec habileté, accusent un bon ciseau; les autres, par une dégradation successive, nous amènent à la dégénérescence de l'art la plus complète; ce ne sont plus que des traits informes et à peine grossièrement indiqués.

Tous ces bustes représentent des personnages du sexe masculin, depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr; tous sont sans barbe et portent
3. les cheveux courts, à l'exception d'un seul dont les cheveux tombent sur les épaules, ce qui pourrait faire supposer qu'il appartient à une femme. Il est aussi à remarquer que chaque tête a une expression de physionomie différente, et porte un caractère tout-à-fait particulier, qui sans doute a trait au vœu dont on a eu l'intention de perpétuer le souvenir.

8. Deux de ces bustes, à peine grossièrement indiqués, se trouvent réunis sur un fond plat, et n'offrent, pour ainsi dire, pas de relief. Cette représentation, tracée par une main tout-à-fait inexpérimentée, est le dernier degré de la barbarie en fait d'art. C'est sans doute le résultat d'un vœu fabriqué et offert par un malheureux, auquel les moyens pécuniaires n'auront pas permis d'avoir recours à la main d'un artiste. Peut-être a-t-on voulu représenter deux jumeaux guéris d'une maladie semblable, à la suite d'une intercession à la déesse de la Seine.

BUSTES EN BRONZE.

PL. VII. 1. Deux bustes en bronze dont l'un représente un homme dans la force de l'âge, aux cheveux épais et à la barbe longue et touffue. Une draperie, posée sur la tête, descend sur les épaules; la poitrine est nue; le buste se termine par un ornement composé de cinq feuilles épanouies (1). Ce buste est probablement celui d'un sacrificateur : car

(1) Cette manière de terminer un buste était souvent employée par les artistes romains. Dans les musées et les collections particulières d'antiquités que nous avons visités à Rome, nous avons remarqué un grand nombre de ces bustes avec le même ornement.

c'est ainsi qu'ils étaient représentés, la tête couverte d'une draperie; les empereurs eux-mêmes, lorsqu'ils sacrifiaient, étaient ainsi vêtus.

2. L'autre buste est celui d'une déesse ou d'une impératrice. Sa tête est ornée d'un diadème, ses traits sont nobles et réguliers. C'est bien là le type de la beauté romaine. La poitrine et les épaules sont drapées. Le buste se termine par des feuilles comme le précédent. On peut croire, avec Montfaucon, que celui-ci représente Junon. Le célèbre bénédictin en donne un semblable, qu'il attribue à l'épouse de Jupiter (1).

BUSTES EN TERRE.

3, 4, 5. Trois bustes d'enfants en terre cuite, qui présentent entre eux une ressemblance parfaite: car si elles n'offraient quelque différence dans la dimension, on croirait ces trois têtes sorties du même moule. Ces moulages sont composés de deux pièces réunies; la jonction des faces antérieure et postérieure se remarque sur les parties
3. latérales. L'un de ces bustes portait derrière et au bas du cou une inscription dont les lettres saillantes sont usées et tout-à-fait méconnaissables aujourd'hui. On peut cependant supposer avec quelque raison que cette inscription n'était autre chose que le nom du mouleur qui fabriquait ces sortes de vœux, pour être exposés dans les temples.

TORSES.

TORSES D'HOMMES, EN PIERRE.

PL. VIII. 1. Torse presque ronde bosse adossé à un fond uni et posé sur un socle. Cet ouvrage est particulièrement remarquable par la bonne dis-

(1) Voyez l'*Antiquité expliquée*, tome 1er, page 57, pl. XXII.

position de la pose, la pureté du dessin et la finesse du modelé. C'est un des meilleurs ouvrages qui aient été trouvés dans le temple de la Seine.

2, 3. Deux autres, d'une très-petite dimension, représentés en bas-relief sur un fond encadré d'un petit bandeau uni ; la partie supérieure de l'un d'eux a été brisée.

4 à 7. Quatre pièces représentant la partie inférieure du corps, exécutées ronde bosse. La première offre une tuméfaction extraordinaire dans les parties; deux cordons placés de chaque côté, paraissent retenir un appareil qui indique le genre de maladie dont la guérison fait l'objet de cet ex-voto.

TORSES DE FEMMES EN PIERRE.

9, 10, 11. Trois petits torses de femmes, dont l'un présente un développement extraordinaire dans les parties sexuelles. C'est sans doute le vœu d'une personne qui aura été guérie de quelque maladie affectant ces organes. Les deux autres ne présentent aucune particularité, si ce n'est leur petite dimension pour un ouvrage en pierre.

ENFANTS

EMMAILLOTTÉS, EN PIERRE.

12 à 18. Plusieurs enfants emmaillottés, et quelques fragments de maillots. Le maillot couvre la tête, le visage seul de l'enfant est à découvert. Il est à remarquer que les uns sont lacés et enveloppés de tresses qui se recroisent en sens divers ; tandis que les autres sont unis, une simple ligne longitudinale passe sur le corps de l'enfant, ou bien encore une bande l'entoure en forme de spirale. L'un de ces derniers porte sur la poitrine une bulla indiquée par un trait gravé en creux.

Cet ornement rappelle celui que nous avons déjà observé sur des statues d'enfants d'un âge plus avancé (1). C'était bien certainement ici un talisman que l'on faisait porter aux enfants dans le but de les préserver de certains maléfices.

MAINS.

MAINS EN PIERRE.

PL. IX. 1 à 7. Sept mains votives qui évidemment ne peuvent avoir appartenu à des statues. Les deux premières sont sculptées ronde-bosse. Les autres n'offrent qu'un léger relief sur un fond plat. Le travail en est des plus grossiers, sans aucun détail; les phalanges ne sont pas même indiquées, non plus que les muscles de la portion de l'avant-bras, qui est plus ou moins longue, dans ces cinq derniers ex-voto.

Huit mains brisées au poignet paraissent avoir appartenu à des statues du nombre de celles qui n'ont pas été retrouvées. L'une de ces 8. mains porte une sorte de jatte remplie de petits fruits; d'autres tien- 9, 10. nent aussi des fruits. Deux mains réunies semblent présenter un pe- 11. tit chien auquel tient encore un fragment du vêtement de la statue. Une autre main, d'un travail assez remarquable, portant un morceau 12. de draperie, offre cette particularité, que les troisièmes phalanges des deux derniers doigts sont ornées de bagues.

MAINS EN MARBRE BLANC.

13. Enfin, une main en marbre blanc (seul objet d'art de cette matière que nous ayons recueilli dans ces ruines du temple), dont les doigts, qui n'existent plus, avaient été rapportés et scellés avec des goujons en

(1) Voyez page 108.

fer, dont l'un tient encore au marbre. Cette main doit être celle d'une femme, à en juger par les proportions et la mollesse du travail, qui annonce un bon ciseau. Il est à regretter que cet objet remarquable ait été mutilé. Peut-être appartenait-il à une statue dont les débris auront été enlevés dans le temps; peut-être aussi n'était-ce qu'une main votive offerte en reconnaissance de quelque guérison.

JAMBES.

JAMBES DISPOSÉES PAR DEUX, EN PIERRE.

14. Un bas-relief sur lequel sont représentées six jambes appareillées. Il est assez extraordinaire de voir réunie sur le même tableau l'expression des vœux de trois personnes différentes qui, ayant les mêmes intentions, se sont entendues pour joindre leurs vœux. Il serait possible aussi que ces trois personnes fussent les membres de la même famille. Quoi qu'il en soit, cet objet, dont nous n'avons rencontré l'analogue nulle part, nous a paru fort intéressant, malgré la médiocrité de son exécution.

15 à 18. Quatre pièces, représentant chacune les deux jambes droites et gauches réunies sur un fond plat sans aucune espèce d'ornement.

JAMBES DÉPAREILLÉES, EN PIERRE.

19 à 24. Onze jambes isolées, les unes ronde bosse, les autres disposées sur un fond uni : parmi les six que nous avons cru devoir re-
20. produire par le dessin, on en remarque une qui porte une inscription tracée sur la partie supérieure du fond, dont l'angle a été brisé, ce qui n'a laissé subsister que la partie inférieure, c'est-à-dire la formule ordinaire qui termine ces sortes d'inscriptions, V. S. L. M., *votum solvit libenter merito.*

22. Une autre jambe porte une inscription dédicatoire à la déesse de la Seine, gravée sur la partie supérieure de la jambe elle-même. Nous la donnons développée dans la même disposition, et avec la forme particulière de chacune des lettres qui la composent.

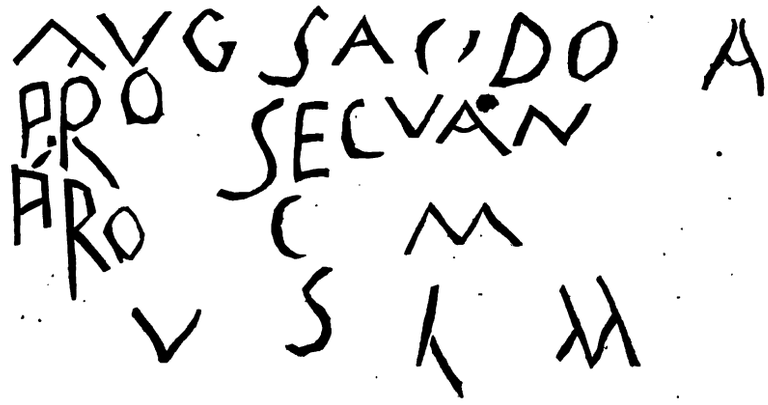

Cette inscription a été gravée à deux reprises différentes, ou plutôt forme deux inscriptions distinctes : la principale, qui présente de la régularité dans la manière dont les lettres se trouvent disposées, et qui exprime le vœu; l'autre, composée du mot PRO répété deux fois et grossièrement gravé à côté, sans doute postérieurement à l'autre inscription, par un individu qui a voulu s'approprier le monument. Quoi qu'il en soit, ces deux mots sont certainement gravés par une autre main que celle qui a tracé l'inscription principale, à laquelle on ne pourrait les faire rapporter.

PIEDS

ISOLÉS ET RÉUNIS, EN PIERRE.

25 à 29. Six pieds séparés, qui n'ont jamais soutenu des statues, la partie supérieure au-dessus des malléoles offrant une surface plane
28. qui évidemment n'a pas le caractère rugueux d'une fracture; un seul de

ces pieds fait exception cependant, brisé qu'il est à la hauteur de l'articulation. Son exécution est très-remarquable, et surtout sa dimension colossale. C'est le seul débris de cette proportion qui ait été trouvé dans les ruines du temple de la Seine, ce qui nous porte à croire que la statue n'a jamais existé, et que, comme les autres, ce pied a été offert comme accomplissement d'un vœu fait en reconnaissance de quelque remarquable guérison.

Cinq reliefs représentant chacun deux pieds, dont quelques-uns peuvent avoir appartenu à des statues brisées. Ces pieds, nus, et de dimension aussi variée que la qualité du travail, n'ont rien de remar-
30. quable, à l'exception des deux que nous avons reproduits, parce qu'ils nous ont paru offrir un état tout-à-fait anormal.

VOEUX ET MÉDAILLES

RÉUNIS DANS UN VASE EN TERRE.

PL. X. 1. Dans l'une des petites chapelles qui forment le pourtour du temple, et presque à la surface du sol, était un vase en terre de forme ovoïde, d'une assez grossière fabrication, haut de 54 centimètres sur une largeur de 50, lequel était recouvert d'une feuille de plomb du poids de 10 kilogrammes, dont les bords, rabattus des quatre côtés, tenaient ce vase assez hermétiquement fermé. Une inscription tracée d'une manière irrégulière autour du col indique que ce vase a été donné à la déesse de la Seine par un nommé Rufus. Voici, du reste, cette inscription exactement rendue avec une faute qui, sans doute, aura échappé à l'ouvrier ignorant qui a tracé ces caractères :

DEAE SEQVANA RVFVS
DONAVIT

3. Ce vase en contenait un autre beaucoup plus petit, haut seulement

de 14 centimètres et large de 12, en dehors et autour duquel étaient entassés 120 ex-voto découpés dans des feuilles de bronze et d'argent. Ce petit vase contenait lui-même environ 830 médailles romaines (1).

VŒUX DIVERS EN BRONZE ET ARGENT.

PL. XI. 1 à 45. Les ex-voto, formés d'une feuille de bronze mince dont les détails sont découpés au ciseau et repoussés au marteau, représentent différentes parties du corps humain; quelques-uns sont dorés et argentés. Ce sont des torses et des parties sexuelles d'hommes et de
27. femmes; un seul parmi les torses d'hommes porte une tête dont la face est rendue avec assez d'intelligence pour des objets faits
22. avec si peu d'art et de soin. Un autre présente la partie supérieure du corps d'une femme, et la partie inférieure de celui d'un homme; serait-ce un cas d'hermaphrodisme que l'on aurait voulu représenter? l'objet en lui-même semblerait l'indiquer; mais l'imperfection et le peu d'art avec lesquels ces vœux sont fabriqués ne permettent pas d'attacher beaucoup d'importance au plus ou moins de développement des seins, qui peuvent avoir été ainsi faits sans intention bien arrêtée de la part du fabricant; cependant, il serait très-possible qu'une personne atteinte d'une semblable anomalie fût venue implorer la protection de la déesse de la Seine: car cette déesse, si l'on en juge par la quantité des ex-voto représentant les parties inférieures du corps humain, recueillis dans son temple, était souvent invoquée
8. pour la guérison des maladies affectant les organes génitaux. Plusieurs plaques offrent aussi des saillies qui paraissent indiquer le siége de hernies ou de certaines tumeurs que nous laissons aux personnes de l'art le soin de mieux préciser.

29, 31. Parmi les torses de femmes, il en est qui paraissent exprimer la
30, 35. maigreur, d'autres l'obésité. Le plus grand, qui a été argenté, offre cette
33. singulière circonstance, que les seins sont couverts de petites saillies arrondies en forme de boutons; on en compte six sur le sein gauche,

(1) Nous donnons, planche X, fig. 2, la coupe des deux vases, afin que le lecteur puisse juger d'une manière exacte la disposition des objets au moment de la découverte.

6, 11. et cinq sur le droit, y compris le mamelon; c'est sans doute un cas de maladie que l'on a voulu représenter, des glandes probablement. Il
40 à 45. serait très-possible aussi que quelques-uns de ces génitoires exprimassent des cas de stérilité pour lesquels la déesse de la Seine a bien pu être invoquée. On ne peut, du reste, faire à cet égard que des conjectures. On remarque sur plusieurs de ces plaques les petits clous qui
6, 20, 25. les fixaient à un tableau d'exposition.

PL. XII. 1 à 32. Les eaux de la Seine avaient aussi, à ce qu'il paraît, une certaine réputation pour la guérison des maux d'yeux: car parmi ces feuilles de bronze conservées dans le vase, un grand nombre représentent des
4, 7. yeux. Il en est qui ont la pupille très-dilatée, ce qui semble indiquer le
9, 23. cas de mydriase; d'autres l'ont extrêmement resserrée, ce qui pré-
18, 28. senterait la maladie opposée, la sinesisis; d'autres en sont totalement privés: ne serait-ce pas l'annonce d'une cécité complète? il en est, enfin,
8. qui ont les paupières chargées de petits points saillants, qui annoncent sans doute la présence de boutons ou d'une inflammation quelconque.
13. L'une de ces plaques porte cette inscription grossièrement tracée :

C'est très-probablement le nom de la personne qui a offert à la déesse de la Seine ce témoignage de sa reconnaissance.

33 à 39. Plusieurs plaques offrent une saillie semi-sphérique, qui re-
35. présente le sein d'une femme; on en voit même deux réunis sur la même feuille, offrant cette particularité, que l'un est déprimé et rugueux, comme pour exprimer les effets d'un cancer ulcéré, tandis que l'autre est arrondi, saillant et sans aucun affaissement.

40 à 43. On remarque encore quelques plaques représentant d'autres parties du corps, telles qu'un nombril, une main, une jambe, un pied : tout cela de la plus grossière fabrication et de la même matière, à l'ex-

38, 44. ception d'un sein et d'un fragment indéterminé où l'on voit quelques lignes saillantes rayonnant vers un centre, lesquels sont taillés dans des feuilles d'argent (1).

Le petit vase autour duquel étaient entassés les ex-voto dont nous venons de parler, contenait, avons-nous dit, environ 830 médailles romaines. En voici le catalogue sommaire, extrait du tableau descriptif déposé près des médailles et rédigé avec une méthode et un soin tout-à-fait particuliers par M. de Saint-Mémin, conservateur du musée de la Commission.

CATALOGUE-SOMMAIRE

DES MÉDAILLES TROUVÉES AUX SOURCES DE LA SEINE.

ÉPOQUES.			
De 29 av. J.-C. à 14 de J.-C.	Augustus.....	1 pièce,	M. B.
De 14 à 37	Tiberius.....	2 —	M. B. 1; P. B. 1.
— 41 à 54	Claudius.....	1 —	M. B.
— 54 à 68	Nero.....	2 —	M. B.
— 81 à 96	Domitianus.....	1 —	M. B. à fleur de coin.
— 96 à 98	Nerva.....	1 —	M. B. à fleur de coin.
— 98 à 117	Trajanus.....	1 —	M. B.
— 138 à 161	Antoninus.....	3 —	M. B.
— 161 à 180	M. Aurelius.....	2 —	Or, à fleur de coin, module ordinaire, 1; G. B. 1.
— 161 à 169	Lucius Verus.....	2 —	G. B. 1; M. B. 1.
— 164 à 183	Lucilla.....	2 —	G. B. 1; M. B. 1.
— 180 à 192	Commodus.....	5 —	G. B.
— 177 à 183	Crispina.....	2 —	G. B. 1; M. B. 1.
— 173 à 217	Julia Domna.....	1 —	Or, à fleur de coin, module ordinaire. R. Vesta.
		26 *pièces à reporter.*	

(1) En dehors de la découverte du grand vase, nous avons encore recueilli six vœux en pierre représentant des seins, dont nous donnons les quatre principaux, planche VIII, fig. 19, 20, 21 et 22.

Époques.				
	Report...	26	pièces.	
De 222 à 235	Severus Alexander..	2	—	G. B.
— 238 à 244	Gordianus III.....	1	—	G. B.
— 249 à 251	Trajanus Decius....	1	—	Médaillon, B. R. *Felicitas sæculi*, à fleur de coin. Belle patine verte.
— 253 à 258	Gallienus.....	7	—	Billon, 1; P. B. 6. 7 variétés de revers.
— 253 à 259	Saloninus.....	3	—	Billon. 3 variétés de revers.
— 258 à 267	Postumus.....	137	—	Billon, 100; M. B. 1; G. B. 36. 39 variétés de revers.
— 265 à 267	Victorinus.....	98	—	Billon, 4; G. B. 94. 11 variétés de revers.
— 267	— Marius.....	2	—	P. B. 2 variétés de revers.
— 267 à 273	Tetricus.....	167	—	P. B. 20 variétés de revers.
— 267 à 273	Tetricus Junior.....	61	—	P. B. 14 variétés de revers.
— 268 à 270	Claudius Gothicus..	19	—	P. B. 11 variétés de revers.
— 270	— Quintillus.....	1	—	P. B.
— 270 à 275	Aurelianus.....	3	—	P. B. 3 variétés de revers.
— 282 à 285	Carinus.....	1	—	P. B.
— 286 à 310	Maximianus Hercules	1	—	M. B.
— 307 à 328	Licinius Senior.....	1	—	P. B.
— 306 à 337	Constantinus Magnus	2	—	M. B., 1; P. B. 1.
— 337 à 361	Constantius II.....	1	—	P. B.
— 375 à 383	Gratianus.....	2	—	P. B.; 2 variétés de revers.
— 383 à 388	Magnus Maximus..	1	—	P. B.
	Autres Médailles analogues reconnues et non classées.....	14	—	P. B.
	Total des Médailles décrites...	551		
	Médailles frustes.....	285		
	Total des Médailles découvertes	836		

PL. X. 4. 5. Le dépouillement des 836 Médailles fait reconnaître 35 têtes différentes. La plus ancienne est celle d'*Auguste*, proclamé empereur 29 ans avant l'ère chrétienne; et la plus récente de *Magnus Maximus*, mort 388 après J.-C. Cette période de 417 ans embrasse la plus grande partie des temps de la domination romaine dans les Gaules, et la dernière date est celle de l'époque à laquelle on pourrait rapporter l'abolition du paganisme dans nos contrées, et conséquem-

ment la destruction de ses temples par les chrétiens. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

D'après l'inscription tracée sur le col du grand vase, laquelle indique que ce vase était un don de Rufus à la déesse de la Seine, on pourrait supposer que son contenu était également un don de ce même Rufus. Cependant il est évident que ces ex-voto, si nombreux et si divers, provenaient de différents individus. Les médailles seules auraient pu être données par la même personne; mais leurs types si variés annoncent suffisamment qu'elles ont été déposées à des époques différentes. Elles provenaient sans doute des dons offerts par les dévots et réunis dans un même vase. La plus grande partie de ces pièces sont d'une conservation parfaite (1), ce qui tend à prouver que les payens choisissaient les pièces les plus neuves et les mieux frappées pour offrir à leur déesse protectrice. Ce vase contenait donc, au moment de son offrande, tout autre chose que les objets qui y ont été trouvés, quelque chose probablement dont les prêtres auront fait leur profit; plus tard ils se seront servis du vase pour y déposer les offrandes et les vœux qui avaient passé leur temps d'exposition. On pourrait aussi raisonnablement conjecturer que ces médailles et ces vœux ont été placés dans ce vase à la hâte et enterrés au moment où le temple allait être envahi par ses destructeurs.

ANIMAUX DIVERS.

ANIMAL ET FRAGMENTS EN BRONZE.

PL. XIII. 1. Petit bœuf d'une bonne facture et d'une parfaite conservation. Ce petit bronze offre un intérêt tout particulier. C'était, comme on le sait, sous la forme du bœuf que l'on représentait souvent les divinités des sources et des rivières, parce que leurs cornes figuraient les divers bras que forme leur cours près de leur embouchure. On en trouve fré-

(1) On peut en juger par celles que nous avons fait dessiner près du vase qui les contenait, pl. X, fig. de 4 à 10.

quemment dans les lieux consacrés aux sources et aux fontaines. Il en est de même du bouc, dont l'image représente le même symbole.

2. Pied de cheval en bronze. C'est le seul fragment qui indique la présence du cheval dans le temple de la Seine.

3. Tête de serpent en bronze. Ce serpent pourrait faire soupçonner ici la présence d'Esculape, dont il est un attribut. Cette réunion de divinités dans le même temple n'est pas une circonstance extraordinaire. Nous avons déjà vu une statue en pierre d'Apollon près de la déesse de la Seine, ce qui prouve évidemment que le même temple consacré à un dieu pouvait en recevoir d'autres. Au surplus, une inscription découverte à Vienne avait déja établi ce fait, qui aujourd'hui n'est plus contestable (1).

PETITS CHIENS EN OS.

4. Petit chien couché portant au cou un collier. Un trou pratiqué près de la partie postérieure de cette amulette semble indiquer qu'elle a dû être portée comme souvenir ou talisman.

5. Partie antérieure d'un chien de même espèce et dans la même attitude que celui qui précède. Un trou pratiqué près du cou indique aussi la même destination.

VASES.

VASES EN TERRE.

Nous ne reviendrons pas sur la description que nous avons donnée des deux vases contenant les ex-voto découpés dans des feuilles de

(1) Voici cette inscription : *D. D. Flaminica Viennæ tegulas æneas auratas cum carpusculis et vestituris basium et signa Castoris Pollucis cum equis et signa Herculis et Mercuri D S D de suo dedit.*

bronze et le trésor numismatique. Nous ajouterons seulement que ces vases sont en terre rouge, d'une pâte assez grossière, et présentant tous les caractères de la poterie gallo-romaine.

6, 7. Un grand nombre de fragments de vases en terre ont été trouvés dans les ruines du temple de la Seine; nous n'en reproduisons que deux, qui offrent quelque intérêt par la qualité de la terre, dont la pâte rouge est d'une grande finesse; la surface est couverte de bas-reliefs, dont l'un représente un personnage conduisant un char attelé de plusieurs chevaux. Ces fragments offrent les caractères de la plus belle poterie romaine.

VASE EN PORPHYRE.

8. Fragments d'une coupe à fond plat, dont les bords sont légèrement relevés, et ornés de quelques membres de moulures poussés avec une grande pureté.

VASES EN VERRE.

9, 10, 11. Trois vases appelés communément lacrymatoires, dont deux sont fracturés à la partie supérieure; l'autre, qui est entier, porte des traces de fusion à la naissance du col, ce qui pourrait bien être le résultat de l'incendie du lieu où il était déposé.

12. Petit vase de forme sphéroïdale très-gracieuse, légèrement fracturé, lequel contenait sans doute quelque parfum précieux.

13 et 14. Fond et anse de vases en verre d'assez fortes dimensions, dont on n'a retrouvé que ces débris et quelques autres fragments qui n'accusent aucunes formes particulières, mais dont la couleur et la qualité de la pâte sont très-variées : il en est qui sont irisés par suite du long séjour dans la terre; d'autres qui, malgré cette même épreuve, ne paraissent avoir subi aucune espèce d'altération.

AUTELS VOTIFS (1).

PL. II. 9. Autel votif sans autres ornements que les moulures. Cette sécheresse d'ornementation et la mesquine dimension du monument lui-même rappelleraient déjà la décadence de l'art, si la forme des lettres de l'inscription n'accusait surabondamment cette date du Bas-Empire. Cette inscription, assez lisible, indique que ce monument est le résultat d'un vœu fait à la déesse de la Seine par Flavius ou Flavianus fils de Flavius, pour la santé et le destin (*salute et fortuna*) de son petit-fils.

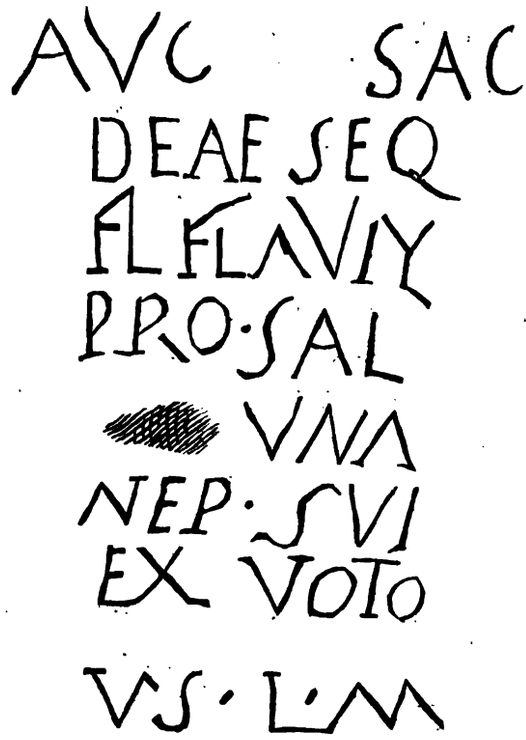

(1) Ces autels, ainsi que tous les ouvrages de sculpture en pierre, que nous avons décrits plus haut, sont en pierre blanche calcaire oolithique, ressemblant beau-

10. L'autre petit monument, qui rappelle plutôt les proportions d'un socle que celles d'un autel, annonce la même époque que le précédent. L'inscription en est assez fruste, il ne nous a pas été possible de la lire. Néanmoins, nous avons reconnu l'offrande à la déesse *Sequana*, dont le nom est exprimé par les trois dernières lettres de la seconde ligne, E Q V, et les quatre premières de la troisième, A N A E; vient ensuite la formule *Votum solvit libenter*.

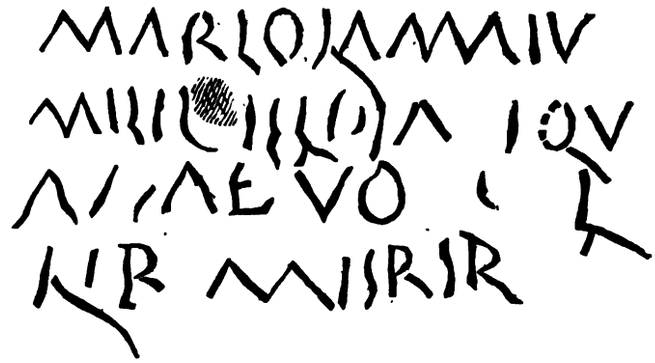

La face supérieure de ce petit monument est absolument plane; l'on n'y remarque aucune trace de fracture ou d'anciens scellements: ce qui détruit le soupçon qu'il pouvait avoir servi de base ou de socle.

BAGUES ET ANNEAUX.

BAGUES ET ANNEAUX EN OR.

PL. XIV. 1. Bague dont le jonc est plat et octogone. Une inscription gravée sur ces huit faces indique que ce bijou a été offert à la déesse de la Seine par IOLA pour l'accomplissement d'un vœu. Le seul mot abrégé

coup à la grande oolithe; cette formation est très-développée aux environs des sources de la Seine, ce qui fait présumer que ces pierres ont été extraites de cette localité, et travaillées sur les lieux mêmes.

CLE présente une double interprétation : il peut être considéré comme adjectif du nom précédent SEQUANE, ou comme prénom du nom propre qui suit IOLA, ce qui, du reste, ne change en rien le sens de l'inscription, qui se termine par la formule ordinaire V. S. L. M. Le chaton, de forme ovale, porte plusieurs lettres qui, sans doute, renferment un sens particulier. Voici la disposition des lettres gravées autour de la bague :

La fraîcheur de la gravure, et surtout la vivacité des arêtes du jonc, démontrent que cet objet n'a jamais été porté, et qu'il a été fabriqué exprès pour l'accomplissement d'un vœu.

2. Petite bague dite chevalière, ayant pour chaton un nicolo gravé avec une rare perfection : c'est un vase de fleurs d'une forme très-élégante.

3. Anneau formé de six losanges, au milieu de chacune desquelles sont serties autant de perles fines.

ANNEAU EN BRONZE.

4. Petit anneau formé d'un cercle de perles saillantes en dehors.

BAGUE EN FER.

5. Bague de forme dite chevalière, très-forte. Cette bague porte pour chaton un faux nicolo sur lequel on voit un enfant qui joue avec un bouc.

6 et 7. Deux faux nicolos où sont représentés un lion et un jeune enfant : ces pâtes se sont sans doute détachées des bagues dont elles formaient les chatons.

FIBULES EN BRONZE.

8 à 14. Sept fibules ou agrafes de formes variées et d'un travail recherché; quelques-unes sont argentées, et conservent encore l'aiguille et le ressort qui les faisait mouvoir.

OBJETS DIVERS.

15. Plaque circulaire en bronze, dentelée au bord, et percée au centre: les noms des sept planètes sont deux fois gravés vis-à-vis chaque dent, ce qui en porte le nombre à quatorze; ils sont exprimés par les trois premières lettres du nom de chacune des divinités qu'elles représentent. Elles indiquaient sans doute les sept jours de la semaine. Ainsi, on lit, en suivant de droite à gauche:

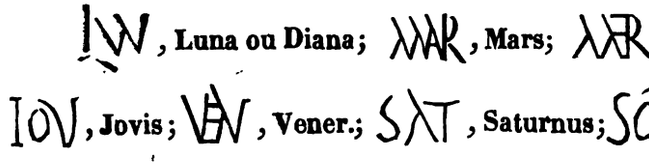

Cette espèce de semainier était probablement disposé de manière qu'un seul nom fût visible à la fois, et pût être remplacé par un autre en faisant tourner le disque sur son axe, à la manière de ces calendriers perpétuels qui étaient en vogue il y a peu d'années.

16. Petit tube quadrangulaire en or.

17. Cuillers à parfum en bronze.

18. Fragment d'un miroir métallique.

19. Anse de bassin en bronze, de forme élégante, dont les deux extrémités se terminent par des glands.

20. Crochet qui servait à retenir l'anse d'un vase. Ce crochet, en bronze, porte encore les traces de la soudure qui l'attachait au vase.

21. Style en bronze, dont la tige, en spirale, est armée, à l'une de ses extrémités, de la pointe qui servait à tracer les lettres, et de l'autre aplatie de manière à effacer les caractères.

PL. XV. 2. Espèce de médaillon d'un contour irrégulier, fait de la naissance d'un bois de cerf. Une petite tête d'enfant se détache du milieu de cet ornement, qui est percé de quatre trous destinés sans doute à le fixer ou à le suspendre.

3. Autre médaillon de même matière et du même genre, orné dans son milieu de quelques cercles faits au tour.

4. Petit disque en os.

5. Tube en os évidé, et percé de trois trous. Ces objets, dont on trouve un grand nombre dans les ruines de l'antique Alise, sur le mont Auxois, ont été considérés jusqu'à présent comme des instruments de musique.

6. Autre objet de même matière, plat, et orné de rayures.

7. Moraillon en bronze qui porte encore à son extrémité le crochet qui servait à retenir le pène de la serrure du coffret auquel il était adapté.

8, 9, 10. Petites clochettes en métal composé.

11 et 12. Clefs dont les tiges sont en fer, et les anneaux en bronze, travaillés avec soin.

13 et 14. Deux autres clefs en fer d'une forme plus commune et moins ancienne.

15 et 16. Deux entrées de serrure en bronze. L'une, de forme carrée, et ornée de trois cercles, ne porte aucune trace de clous; l'autre, de forme circulaire, offre encore les trois têtes des clous qui la fixaient.

PL. XVI. 1. Feuille de bronze quadrangulaire, ornée de deux étoiles environnées d'un cercle, et encadrées d'un filet: ouvrage repoussé au marteau.

2. Plaque de bronze argenté, de même forme, mais plus longue que la précédente, et plus épaisse. Le milieu, découpé à jour, présente un bouquet dont les deux fleurs, symétriquement placées, ont une analogie parfaite avec celles du muguet. Deux trous carrés se font remarquer aux extrémités de cette plaque.

3. Ornement en bronze très-mince, quadrilobé, et percé dans son milieu.

4. Autre ornement de même matière, trilobé, et légèrement convexe, comme le précédent.

5, 6. Deux disques en bronze, épais, d'un même diamètre, et tous deux travaillés au tour.

7, 8, 9. Trois anneaux dont le bronze est couvert de la plus belle patine; le dernier, d'un laiton plus mince que les autres, porte encore l'attache qui le retenait à l'objet qu'il servait à suspendre.

10. Petite plaque circulaire portant par-derrière une espèce de crochet qui la fixait à la courroie ou à la partie du vêtement qu'elle était destinée à orner.

11. Extrémité inférieure d'un vase en bronze.

12. Petite soucoupe en bronze de forme semi-sphérique.

13. Fil de laiton disposé de manière à servir de suspension à un vœu dont la boucle, dessoudée, reste encore après le fil qui la tenait suspendue à la muraille.

14. Ornement repoussé dans une feuille de bronze mince, arrondi et légèrement bombé, présentant vers le centre un cercle de petites perles.

15. Espèce de poignée en bronze, qui peut avoir servi de garniture à un coffre ou autre meuble.

16. Palmette en bronze coulé n'offrant qu'une seule face ornée de filets sur les bords; l'autre côté est brut, et n'a pas été fait pour être exposé aux regards.

17. Petit crochet ou agrafe en bronze qui servait à retenir les vêtements.

18. Feuille de bronze découpée au ciseau, dans la forme d'un petit autel votif, percée, dans la partie supérieure, d'un trou analogue à celui qui servait à faire écouler le sang des victimes.

19. Coquille en bronze, propre à orner une courroie de ceinturon.

20. Base en terre blanche, qui servait à supporter un petit buste de même matière (1).

21. Petite hache gauloise en ophite porphyritique, ou porphyre vert.

PL. XVII. 1, 2. Bandes doubles en fer percées de plusieurs trous, ayant servi à ferrer des portes. Dans l'anneau de l'une de ces bandes on a trouvé le gond, auquel était encore attaché son plomb de scellement.

(1) Voyez ces bustes, planche VII, figures 3, 4 et 5.

3, 4. Crochets en fer en forme de T, lesquels servaient à retenir les plaques de marbre dont les murs du temple étaient revêtus.

5, 6. Clous en fer de différentes dimensions, et en très-grand nombre.

7, 8. Plusieurs rivets en fer qui réunissaient des pièces qui ont été détruites par le temps.

9. Ciseaux à ressort en acier, d'une forme analogue à ceux dont les Juifs ont encore conservé l'usage dans certains pays pour couper leur barbe.

10. Lame d'un instrument tranchant, probablement semblable à celui qui précède.

11. Truelle à mortier en fer, dont la soie porte encore la virole qui tenait au manche.

12, 13. Plusieurs cercles en fer.

14. Crochet en fer armé d'une pointe.

15, 16. Clous à tête percée.

17. Espèce d'aiguille en fer de forme quadrangulaire.

18. Clous ou boulons à clavette.

19, 20, 21. Crochets assez nombreux, qui servaient à fixer aux murs du temple les inscriptions, tracées la plupart sur des plaques de marbre. Ces crochets sont en fer, et quelques-uns en bronze.

22. Crochet en fer d'une autre forme, et qui pouvait servir à la fermeture d'un coffre.

23. Clou à tête triangulaire, communément appelé aujourd'hui clou à chevron.

24, 25. Quatre charnières en fer absolument semblables. Le nœud en est très-fort; elles pourraient bien avoir servi à ferrer des portes.

26. Instrument tranchant de forme semi-circulaire.

Masse de plomb fondu du poids de 25 kilogrammes environ. On voit incrustés dans cette masse plusieurs morceaux de charbon, qui annoncent évidemment un incendie.

Nombreux fragments d'inscriptions, la plupart en marbre blanc, encadrées de moulures, offrant des lettres gravées avec une perfection qui rappelle l'époque du Haut-Empire. Ces inscriptions, probablement votives, paraissent avoir été brisées exprès, tant les fragments en ont été divisés : nous en avons remarqué plusieurs qui commencent de même, et, malgré toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livré, il nous a été impossible d'en compléter une seule. Dans le fragment le plus considérable, auquel deux plus petits ont pu se rapporter, il n'a pas été possible de lire plus de trois mots : INTER, qui n'est probablement pas un mot entier; DEFUNCTO, auquel il a fallu restituer les deux premières lettres, et SACERDOTI, dont la bonne moitié est encore l'effet d'une restitution. Ces mots, du reste, tout en les admettant, n'offrent aucun sens : aussi est-ce plutôt comme point de comparaison et pour que l'on puisse juger de la forme et de la beauté des lettres, que nous avons reproduit ces fragments (1).

Tels sont les objets si nombreux et si divers qui ont été retirés des ruines du monument élevé aux sources de la Seine. Nous les avons décrits avec la plus scrupuleuse exactitude : essayons maintenant de lire dans ces débris la destination de ce monument, l'époque de sa fondation, l'époque et les causes de sa destruction.

(1) Voyez pl. II, fig. 11 et 12.

DESTINATION, FONDATION ET DESTRUCTION DU MONUMENT.

DESTINATION DU MONUMENT.

Les inscriptions recueillies parmi les débris du monument ne peuvent laisser aucun doute sur sa destination : c'était un temple consacré à la déesse de la Seine. Nous y voyons cette déesse constamment invoquée, *Deæ Sequanæ*. C'est bien un temple élevé en son honneur sur la source elle-même du fleuve. D'après l'antique usage, en effet, l'eau sacrée devait avoir son origine dans le temple, et n'en sortait que pour aller répandre ses bienfaits au dehors. Cette source, retrouvée au milieu de ces décombres et de ces destructions qui l'avaient fait tarir, dépose aujourd'hui de sa puissance passée. La foi à la vertu miraculeuse de ses eaux est attestée par les innombrables ex-voto de toute sorte qui étaient appendus dans le temple en commémoration et reconnaissance des guérisons opérées par cette prétendue vertu.

Ces innombrables vœux offerts à la Seine pourraient faire croire à l'efficacité de ses eaux. Rien cependant n'annonce en elles une vertu particulière. Ces monuments ne sont dus qu'à la superstition, et surtout au charlatanisme des prêtres payens, qui profitaient eux-mêmes de la plus grande partie des offrandes, et avaient intérêt à entretenir la crédulité, qui était d'autant plus grande chez ces peuples, qu'ils étaient moins avancés en civilisation, et que les effets les plus naturels frappaient leur esprit comme si ces effets eussent été des merveilles.

Les prêtres payens n'épargnaient pas non plus les mensonges et les fourberies les plus insignes pour donner crédit à l'efficacité des guérisons opérées par l'intercession de leur divinité : ils supposaient des maladies qui n'existaient pas, chez certains individus qui se prêtaient à leurs manœuvres pour faire un mérite à leur dieu de leur prétendue guérison. La table d'Esculape, rapportée par les anciens auteurs, est

une preuve irrécusable de ces manœuvres frauduleuses à l'aide desquelles on entretenait la crédulité populaire (1).

Du reste, la pratique des ex-voto remonte aux temps les plus anciens du paganisme. Les Grecs et les Romains en faisaient un fréquent usage, ainsi qu'on le voit par les inscriptions votives dont sont chargés les marbres et les monuments antiques. La plupart des temples étaient ornés de statues provenant de l'accomplissement de ces vœux : les Grecs avaient donné l'exemple de cette pratique aux Romains. Strabon, en parlant de l'Elide, rapporte que « tout ce pays était plein de présents faits aux dieux, à Diane, à Vénus, aux Nymphes ; les chemins, dit-il, sont ornés de monuments à Mercure, les côtes de la mer de ceux de Neptune, etc. »

« Le temple d'Esculape à Epidaure, dit le même auteur (liv. 8.), était toujours rempli de malades, et de tablettes où étaient décrites les guérisons obtenues dans ce temple. On voyait aussi la même chose à l'île de Cos, et à Tricce, ville de Thessalie, etc. » Il en était probablement de même dans le temple de la Seine : les nombreux fragments

(1) Cette table est en quatre articles séparés, écrits en grec, dont voici la traduction :

« Ces jours passés, Esculape avertit par révélation un nommé Caius, aveugle, de venir devant le saint autel, de s'y prosterner et de l'adorer, de passer ensuite de la droite à la gauche, de poser ses cinq doigts sur l'autel, de lever la main, de la mettre sur ses yeux : il recouvra d'abord la vue en présence du peuple, qui témoigna de la joie de ce qu'il se faisait de si grands miracles sous l'empereur Antonin. »

« Le même dieu avertit Lucius, attaqué d'une pleurésie, et désespéré de tout le monde, de venir prendre, de son triple autel, de la cendre, de la mêler avec du vin, et de l'appliquer sur son côté : il recouvra la santé, et vint publiquement rendre grâces à Esculape ; le peuple s'en réjouit avec lui. »

« Le dieu Esculape avertit Julien, malade d'un vomissement de sang, et hors d'espérance de guérison, d'aller prendre de son triple autel des grains de pomme de pin, et d'en manger avec du miel pendant trois jours : il en guérit, et vint publiquement rendre grâces. »

« Il avertit aussi Valerius Aper, soldat aveugle, de venir prendre du sang d'un coq blanc, de le mêler avec du miel, d'en faire un collyre, et de s'en frotter les yeux pendant trois jours : il recouvra la vue, et vint publiquement en rendre grâces à Esculape. »

d'inscriptions en marbre blanc retrouvées dans ces ruines ne pouvaient avoir qu'un but absolument semblable.

Ce monument était certainement bien un temple payen, qui avait la destination commune à tous les temples des idolâtres : c'était là que les dieux auxquels le temple était particulièrement consacré recevaient des hommages, des vœux et des sacrifices. Celui de la Seine, quoique situé dans un lieu solitaire, devait être en grande réputation et très-fréquenté, si l'on en juge par l'importance et le nombre des objets retirés de ses ruines.

FONDATION DU TEMPLE.

L'époque à laquelle on peut faire remonter la fondation du temple élevé à la déesse de la Seine est la période gallo-romaine. En effet, avant l'occupation romaine, les Gaulois n'avaient ni temple ni statues : leurs monuments n'étaient que des fragments de rochers, des pierres brutes fichées en terre au milieu des campagnes, et disposées de diverses manières, tantôt isolées, et tantôt réunies en groupes (1). Leurs

(1) Ces monuments rustiques ont été appelés, par les modernes, menhir, trilithe, dolmens, pierre branlante, allées couvertes et non couvertes, et kromlechs.

Le menhir ou peulvan est une pierre longue et étroite, plantée en terre perpendiculairement : sorte de borne destinée, suivant les uns, à marquer la frontière des peuples; suivant d'autres, servant de pierre tumulaire pour recouvrir la sépulture des grands personnages.

Le trilithe ou lichavens est composé de trois pierres. Deux sont dressées, et la troisième placée sur celle-ci horizontalement, ce qui forme une espèce de porte rustique dont la destination est inconnue : car il n'est pas probable, attendu son élévation, que ce monument pût servir d'autel d'oblation, comme le pensent certains auteurs.

Le dolmen est composé de plusieurs pierres, dont le nombre varie. Quelques-unes, plantées en terre verticalement, en supportent une plus grande, de forme plate, disposée en manière de table : c'était l'autel sur lequel les druides offraient les sacrifices. Plusieurs sont percés, dans le milieu, d'un trou qui servait à faire écouler le sang des victimes.

Pierres branlantes, pierres mouvantes, pierres tournantes, etc. C'est une masse de rocher posée en équilibre sur un autre rocher, de telle sorte qu'elle est mise en

statues n'étaient que des troncs d'arbres coupés et taillés sans art, ne présentant aucune apparence de formes humaines : tel était le Jupiter dont parle Maxime de Tyr, « qui consistait, dit-il, en un simple tronc d'arbre. » Telles devaient être aussi les statues de Mercure dont parle César dans plusieurs endroits de ses Commentaires. Les statues travaillées avec art, représentant les formes humaines, que les Romains introduisirent dans les Gaules, amenèrent une modification dans le culte pratiqué dans ces contrées après la conquête ; ces statues se multiplièrent bientôt, le peuple adopta une représentation qui parlait mieux à ses sens que les pratiques mystérieuses et sans image des anciens druides. Les lieux consacrés reçurent des statues placées sur des piédestaux qui servaient d'autels ; puis, pour les mettre à l'abri des injures du temps, on éleva autour de ces statues des ouvrages en maçonnerie recouverts d'un dôme. Tels furent les premiers temples élevés par les Gaulois, qui subissaient, avec le joug, l'influence de la civilisation romaine.

Dans sa *Religion des Gaulois*, Dom Martin rapporte, d'après Grégoire de Tours, « que les Gaulois (après l'occupation romaine) eurent des temples, et en quantité, où ils offraient des sacrifices ordinairement d'animaux, parce qu'ils réservaient les victimes humaines pour être égorgées devant les chênes. Ils y faisaient aussi des offrandes et de riches dons, et y appendaient des vœux pour guérir de leurs maladies. »

mouvement par la moindre impulsion. On pense que ces pierres étaient employées à la divination, et que les druides s'en servaient pour entretenir la superstition de la foule ignorante et crédule.

Allées couvertes et non couvertes. C'est une suite de menhirs ou monolithes plantés en terre verticalement sur deux lignes parallèles ; les uns à ciel ouvert, d'autres couverts de pierres placées horizontalement. La destination de ces singuliers monuments est encore incertaine, malgré les nombreuses conjectures qui ont été émises à ce sujet par de savants antiquaires.

Les kromlechs ou enceintes druidiques étaient une réunion de monolithes disposés en ellipse ou en cercle, formant une enceinte au milieu de laquelle se trouve assez souvent un dolmen ou autel druidique : ce qui a motivé l'opinion généralement adoptée, que ces enceintes étaient les temples des Gaulois, qui, d'après leurs idées religieuses, n'auraient pas enfermé la divinité dans une enceinte continue et fermée.

C'est après plus d'un siècle de combats et de luttes pour le maintien de son indépendance, que la Gaule fut entièrement soumise à la domination romaine. Ce n'est qu'après cette époque qu'elle dut en subir l'influence, qui s'établit graduellement et sous les auspices de la paix. C'est donc vers le milieu de l'époque gallo-romaine que l'on doit faire remonter la construction du temple de la Seine.

Ajoutez à cela que les fragments des chapiteaux de haut style qui faisaient partie de son architecture, accusent une époque où les arts n'étaient pas encore tombés dans la décadence qui suivit le Bas-Empire.

La plupart des statues qui décoraient le monument, rappellent, il est vrai, cette décadence; mais cela s'explique par l'époque de leur exposition. Ces dons et ces vœux offerts à la déesse étaient nécessairement d'une époque postérieure à l'érection du monument. Nous ferons aussi remarquer que l'importance et la beauté de ces ouvrages étaient certainement en rapport avec la fortune des pieux donateurs, ce qui explique cette bigarrure, cette réunion de divers objets les plus grossièrement travaillés, à côté d'autres ouvrages traités avec un soin tout-à-fait particulier.

Ajoutons que parmi cette collection de médailles qui présente la série de la plupart des empereurs qui ont régné durant la conquête, la plus ancienne est celle d'Auguste, qui nous reporte à l'an 724 de la fondation de Rome (30 ans avant J.-C.). C'est précisément sous son règne que la Gaule, jouissant des bienfaits d'un gouvernement doux et pacifique, adopta les usages et les mœurs des Romains, et jusqu'à leur costume et leur langage. C'est en 742, ou 10 ans avant J.-C., que les peuples des Gaules, heureux sous son empire, lui élevèrent un temple à Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône. Ce doit être peu après la même époque que fut construit le temple consacré à la déesse de la Seine.

DESTRUCTION DU MONUMENT.

Si nous consultons la collection des médailles découvertes dans les ruines du temple de la Seine, la plus récente, celle de l'empereur Magnus-Maximus, nous reporte à la deuxième moitié du iv^e^ siècle. Ici la série des empereurs s'arrête et finit. C'est justement quelques années avant cette époque, qu'après une persécution incessante et cruelle, Constantin donna la paix à l'église chrétienne, qui put alors bâtir des temples et élever ostensiblement des autels au vrai Dieu. Une sorte de réaction suivit cette paix. Ce fut le culte payen qui fut bientôt poursuivi et détruit, ses temples et ses statues renversés; ses prêtres et ses sacrificateurs, obligés de renoncer à l'exercice de leurs fonctions, prirent la fuite ou embrassèrent la religion chrétienne. Les évêques, déjà populaires, car la religion chrétienne avait été celle des opprimés, devinrent bientôt libres et puissants; ils s'attachèrent à anéantir les moindres vestiges du paganisme, pour élever la religion du Christ sur ces ruines, cherchant à faire oublier, autant qu'ils le pouvaient, des pratiques qui avaient encore chez le peuple de profondes racines.

C'est vraisemblablement à cette époque, deuxième moitié du quatrième siècle, que le temple élevé aux sources de la Seine fut détruit, sans doute sur l'ordre des évêques, par le zèle des premiers chrétiens, qui mettaient d'autant plus d'ardeur à la destruction du culte payen, que c'était au nom de la religion payenne qu'avait coulé, pendant plusieurs siècles, le sang des nombreux martyrs, dont la cendre était à peine refroidie (1).

On pourrait aussi attribuer la destruction du temple aux Bourguignons établis dans des forêts au-delà du Rhin, qui firent, vers la

(1) En 202, la persécution amena à Lyon un si grand nombre de martyrs, qu'une ancienne inscription, rapportée par Colonia, en fait monter le nombre à 19 mille. Déjà à cette époque, disent les auteurs, il n'y avait pas une ville en Bourgogne qui n'eût ses martyrs. (Voyez Courtépée, tome I, page 34.)

même époque, plusieurs incursions dans notre province. Mais leurs ravages s'exerçaient particulièrement sur les lieux habités : le temple de la Seine put en être à l'abri par son isolement, caché qu'il était dans un lieu solitaire et au milieu des bois.

Les circonstances de la découverte semblent confirmer la première hypothèse : car, si ce temple eût été pillé par les barbares, ils eussent enlevé les objets précieux; et les bijoux, médailles, et autres objets d'or, retrouvés dans les décombres, détournent l'idée d'un pillage, tandis que la mutilation des statues, dont toutes portent des traces plus ou moins considérables (1), annonce l'unique intention de détruire.

L'incendie du temple lui-même, dont les preuves sont nombreuses et irrévocables, les charbons mêlés aux décombres, un lacrymatoire dont le verre porte des traces de fusion, et particulièrement encore une masse de 20 kilogrammes environ de plomb fondu trouvé dans l'intérieur du temple : toutes ces circonstances annoncent au contraire une destruction violente, et révèlent l'unique pensée d'anéantir de fond en comble les signes extérieurs d'un culte odieux.

C'est donc avant la fin du quatrième siècle, sous le règne de l'empereur Magnus Maximus, que vraisemblablement le temple de la Seine aura été détruit, subissant en cela la commune destinée de tous les monuments du culte payen, sur les ruines desquels s'élevait déjà triomphante, après plusieurs siècles de persécution incessante, la religion chrétienne, dont le signe victorieux devait bientôt éclipser le trône des Césars.

CONCLUSIONS.

J'ai exposé le résultat des recherches qui ont été faites aux sources de la Seine : ce résultat ne pouvait être plus concluant et plus complet. Avant nous, on avait conjecturé qu'un temple avait dû s'élever jadis

(1) Il est à remarquer que sur plus de trente personnages en pierre, deux seulement ont été trouvés entiers; les autres sont sans têtes, et plus ou moins mutilés.

en l'honneur de l'un des plus beaux fleuves de la Gaule. Cette conjecture était fondée sur des raisons générales, le culte des anciens, leur respect pour les eaux; mais aucun fait certain, aucune preuve positive, ne venaient déposer en faveur de cette assertion. Aujourd'hui, grace aux travaux de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, plus de controverse sur la situation, plus de doute sur l'existence du monument : ce doute a passé à l'état de certitude. Les fondements du temple ont été mis au jour; les intéressantes reliques qu'il contenait, au moment de sa destruction, ont été retirées des décombres pour nous initier aux mystères qui s'y célébraient. Restes d'architecture, chapiteaux, colonnes, mosaïques, marbres précieux, autels, statues, bas-reliefs, vœux de toute espèce, inscriptions, bijoux d'or et de bronze; et ce trésor numismatique, précieux document qui est venu en dernier lieu compléter nos recherches, et jeter une nouvelle lumière sur les points de cette histoire qui pouvaient encore paraître douteux : rien ne nous a manqué pour détruire toute incertitude, et asseoir nos raisonnements sur des preuves incontestables.

Cette découverte, fruit de longs travaux et de soins incessants, fera honneur à la persévérance de la Commission; on ne lui en contestera pas le mérite. La capitale de la France lui devra une page intéressante de son histoire, puisque la Seine fait sa richesse et sa beauté. Nous montrerons avec orgueil ces monuments précieux réunis et conservés avec soin dans notre Musée, que la munificence départementale s'est plu à doter d'un nouveau local plus approprié au développement qu'il tend à prendre chaque jour.

Il nous reste à exprimer un vœu qui, dès le commencement de ces recherches, a toujours été dans la pensée de la Commission : c'est de voir élever, sur l'emplacement du temple si heureusement découvert, un nouveau monument commémoratif de la consécration des sources de la Seine : ce serait un élément de prospérité pour le pays. On n'y verrait plus, comme autrefois, des gens infirmes et valétudinaires adresser des vœux à la Seine pour obtenir guérison; mais de

joyeuses compagnies s'y rendraient pour célébrer sa puissance et la libéralité de ses dons.

La pensée d'une souscription ne pourrait, nous le pensons, que rencontrer sympathie et encouragement. L'intérêt des communes voisines nous répond de leur adhésion : toutes s'empresseraient de contribuer à cette dépense ; et la capitale elle-même ne refuserait point un léger tribut au fleuve qui est pour elle, nous l'avons déjà dit, un élément si puissant de grandeur et de prospérité.

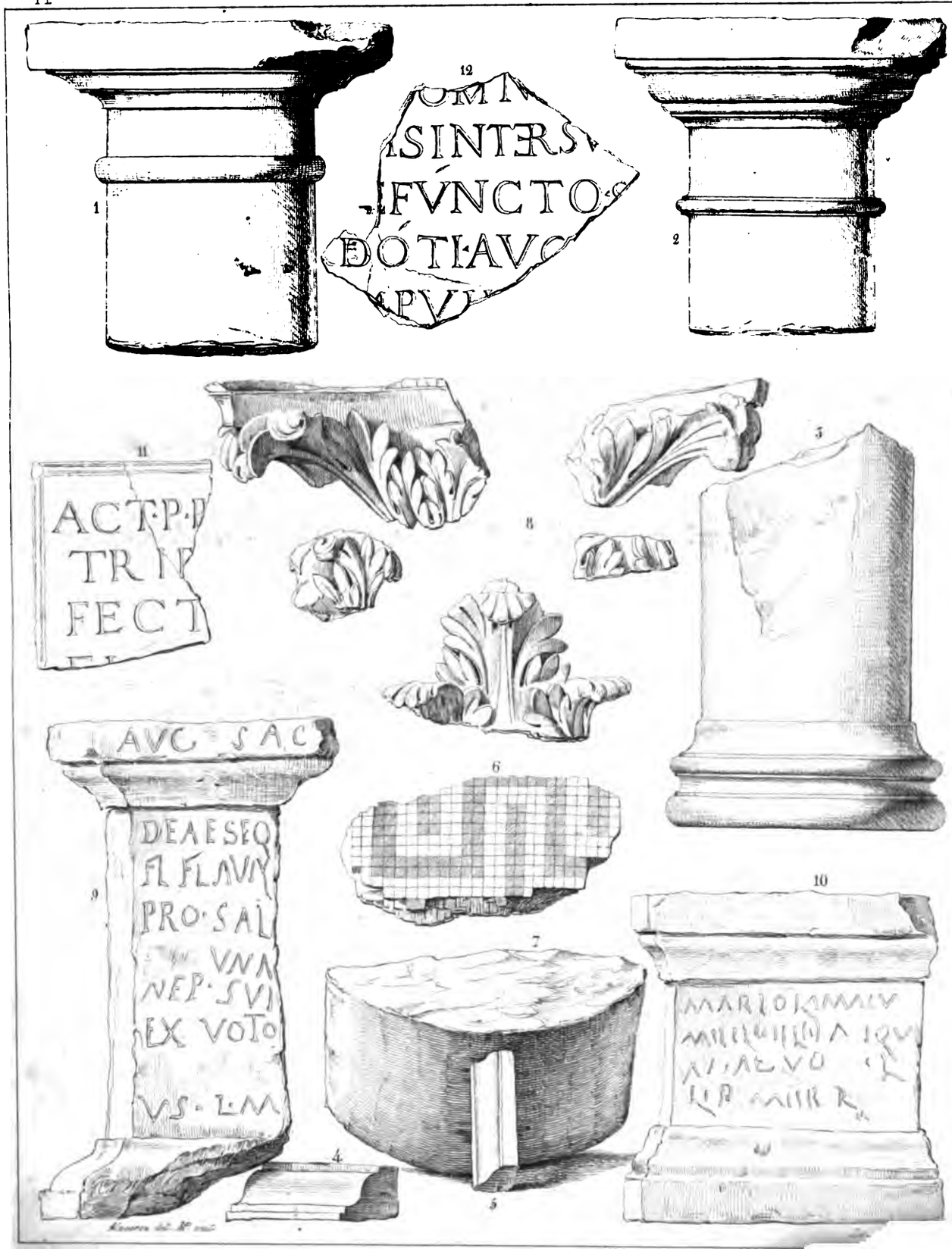

Fig. 1, 11 et 12 réduites au 5me

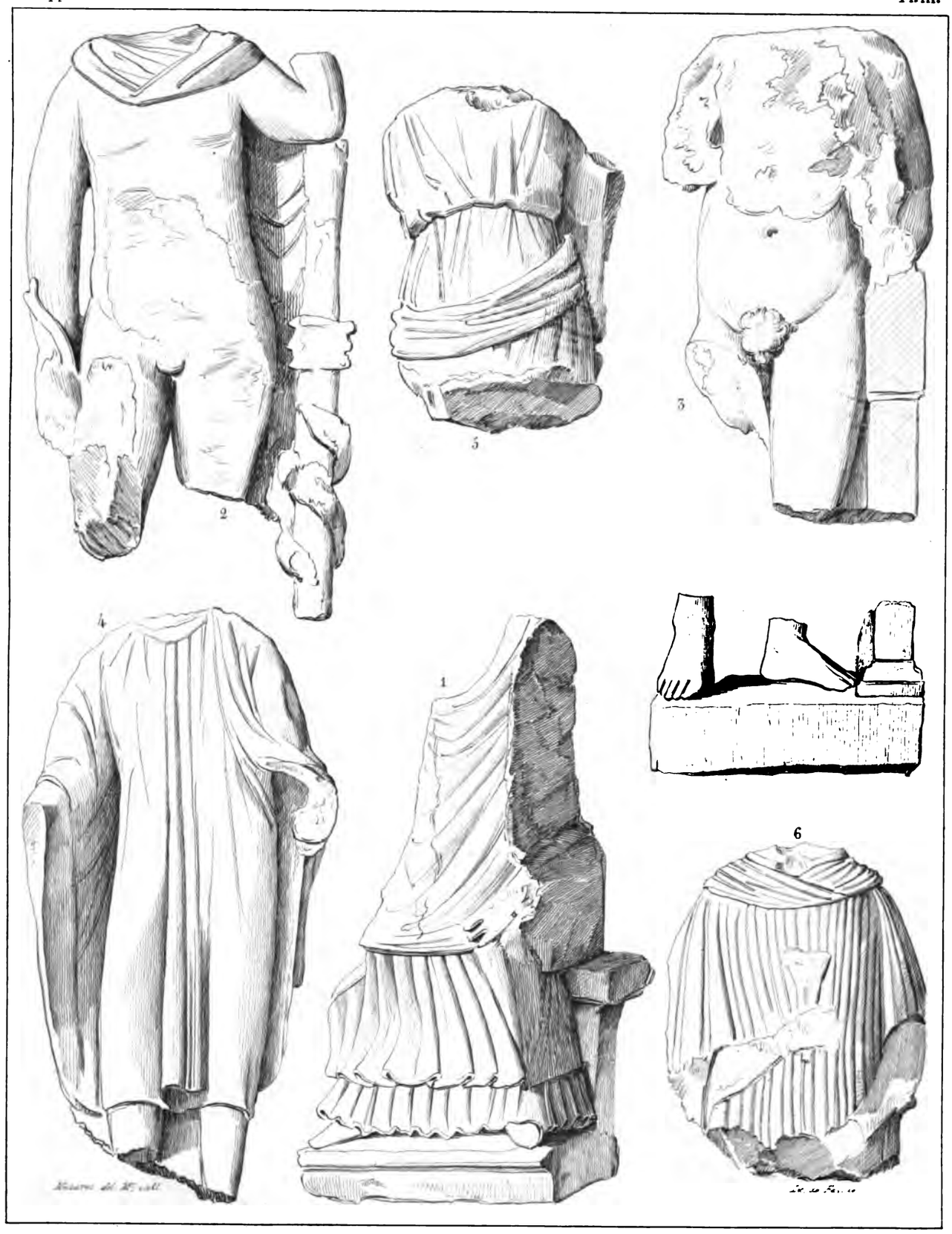

1 Mètre.

1
3
DAE
4
5
7
6
10
2
8
9
11
1 Mètre

1 Mètre

N.° 13. Bronze grandeur naturelle.

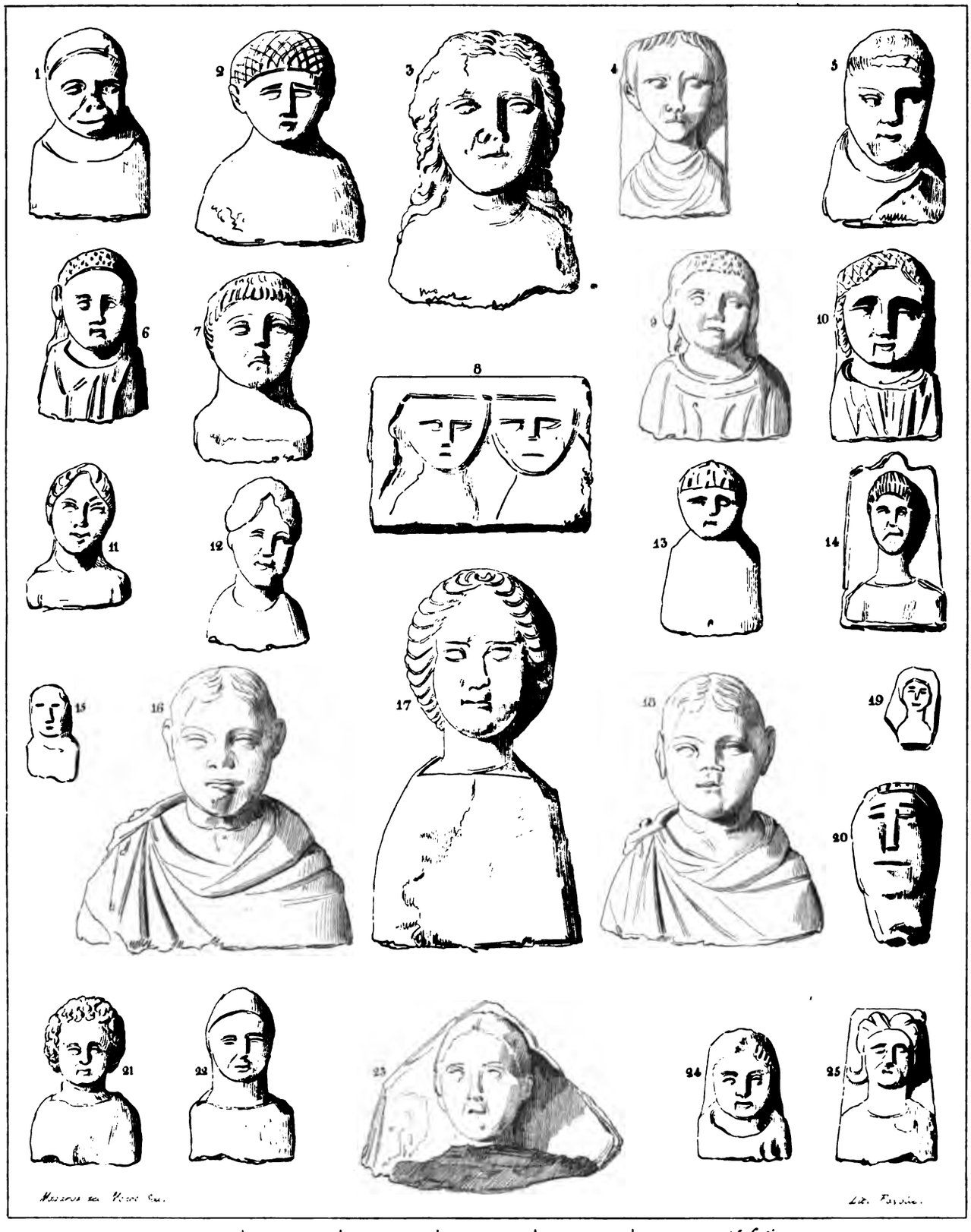
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Rapport de M.r H. Baudot.

Grandeur naturelle.

Rapport de M. H. Baudot.

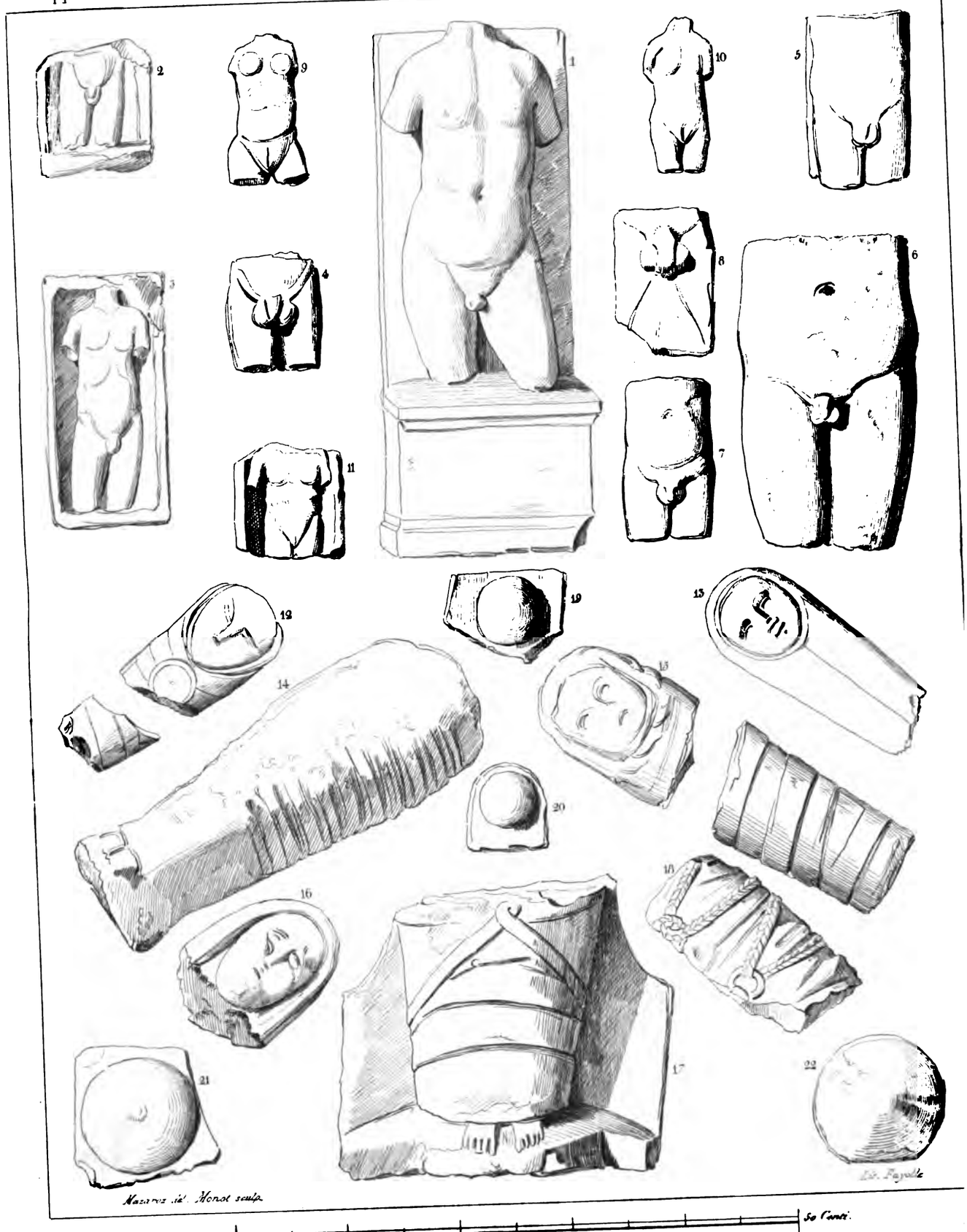

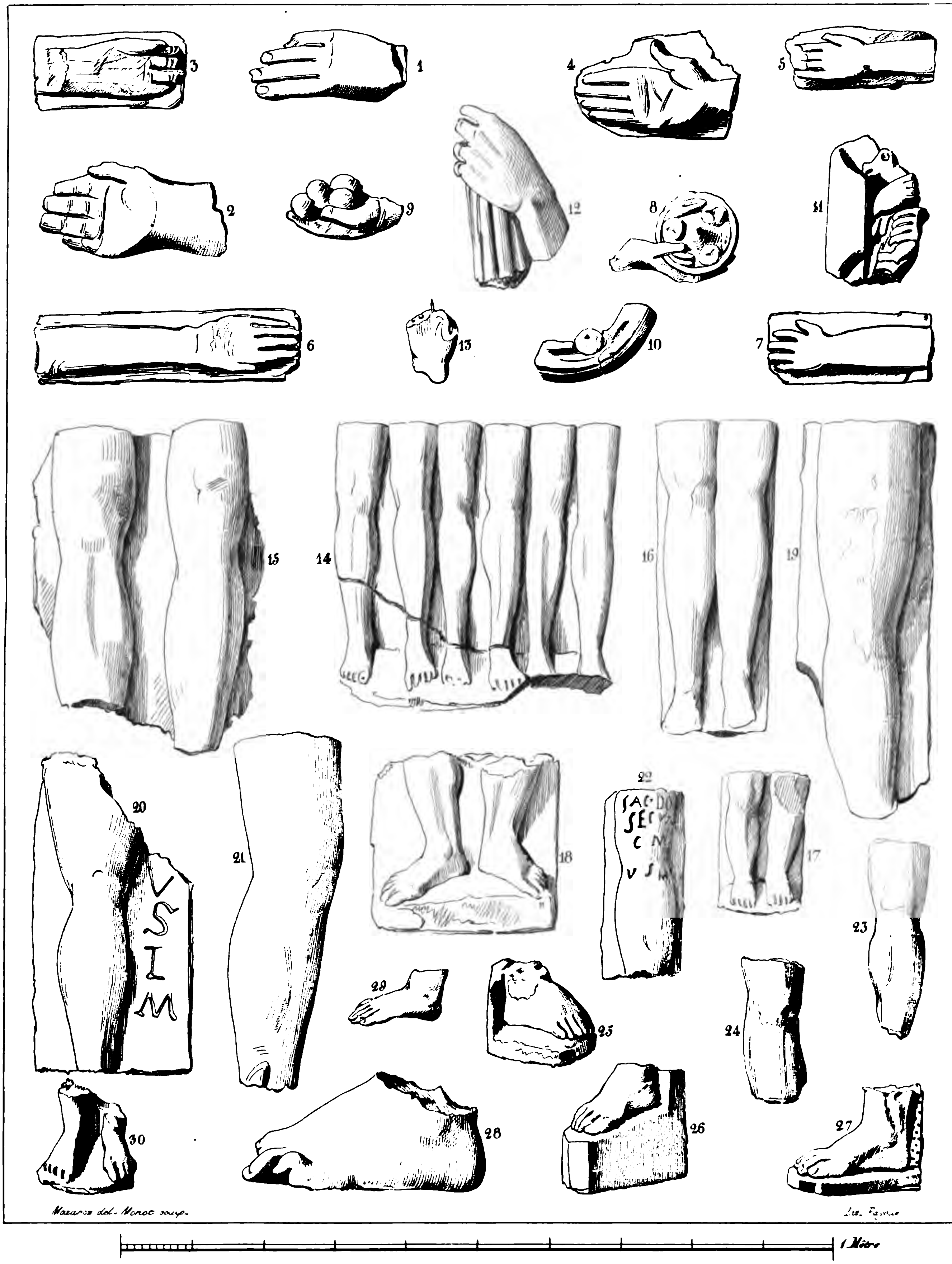

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
VSLM
Mazaroz del. Monot sculp.
1 Mètre

Médailles, grandeur naturelle.

Rapport de Mr. H. Baudot.

Pl

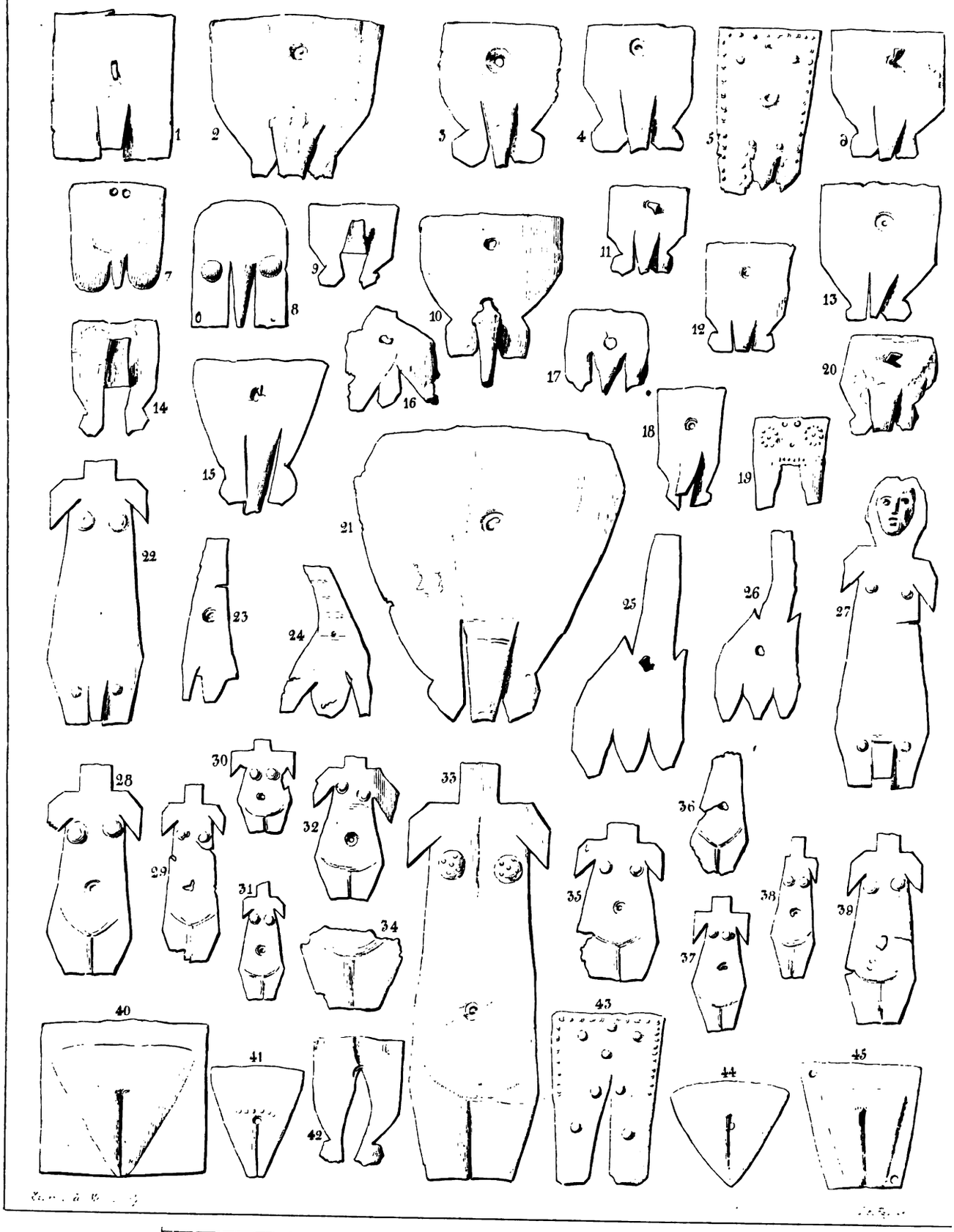

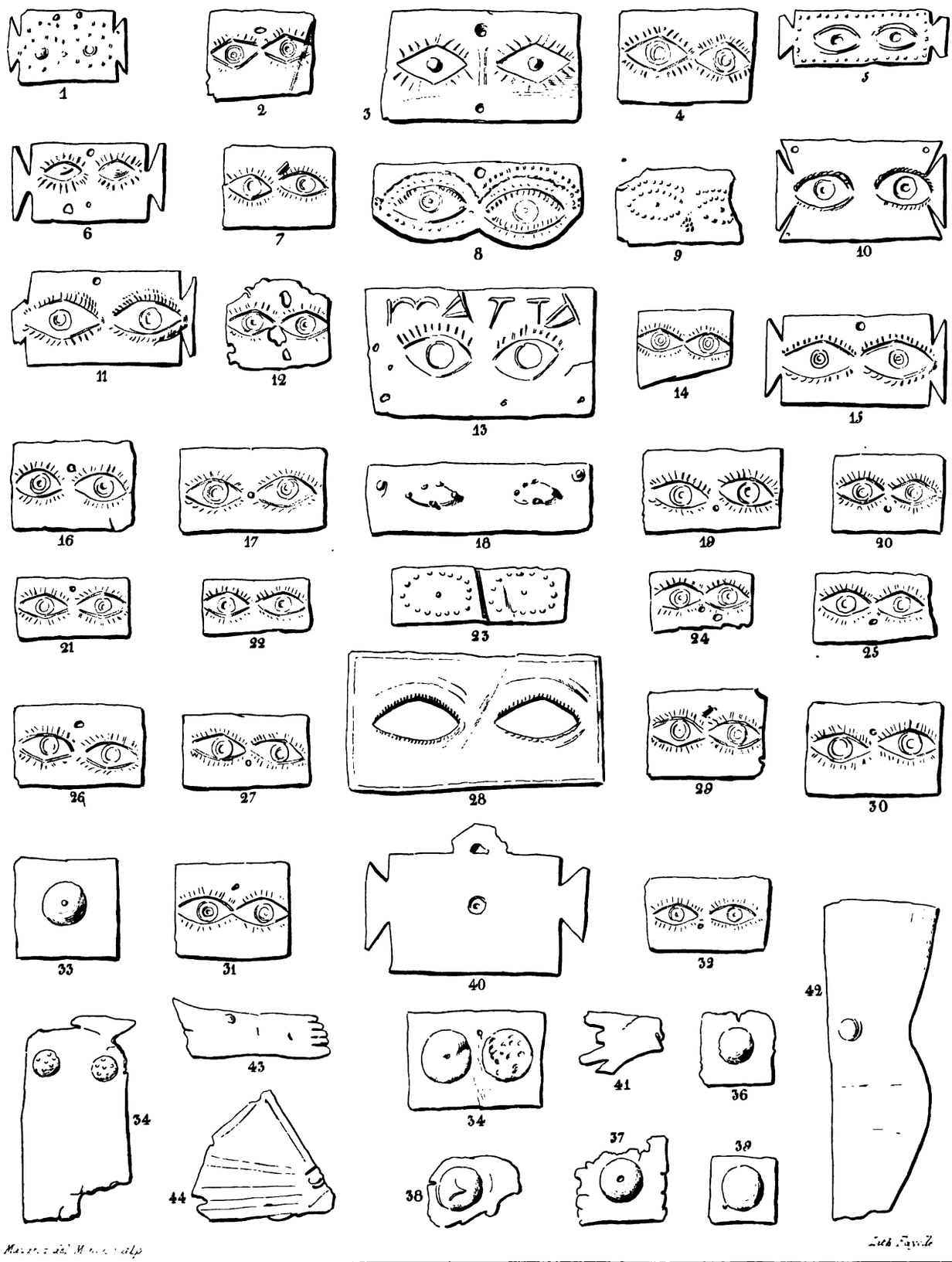
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
33
31
40
32
42
43
41
36
34
34
37
39
44
38

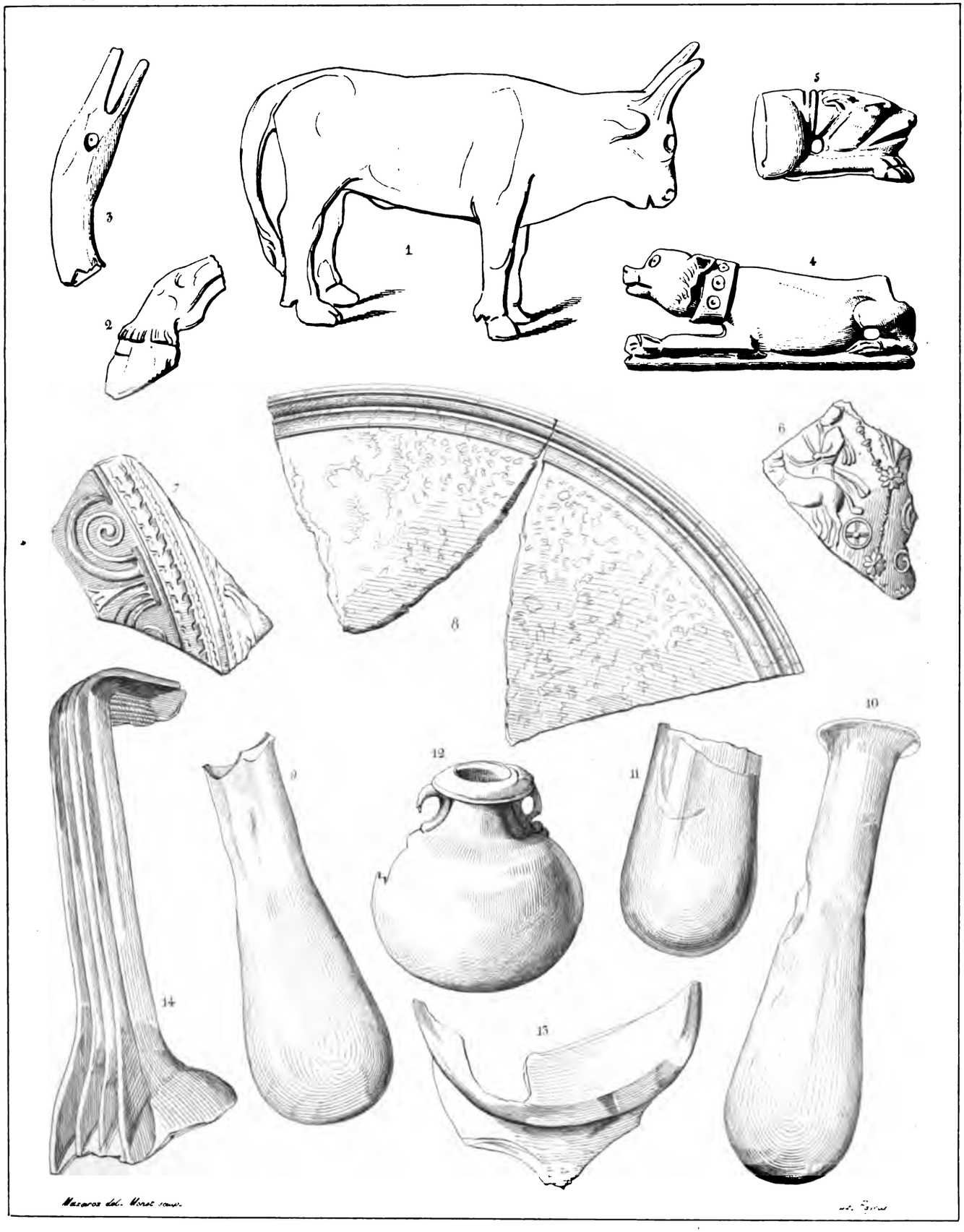

Grandeur naturelle excepté les Fig. 6, 7 et 8 réduites de moitié.

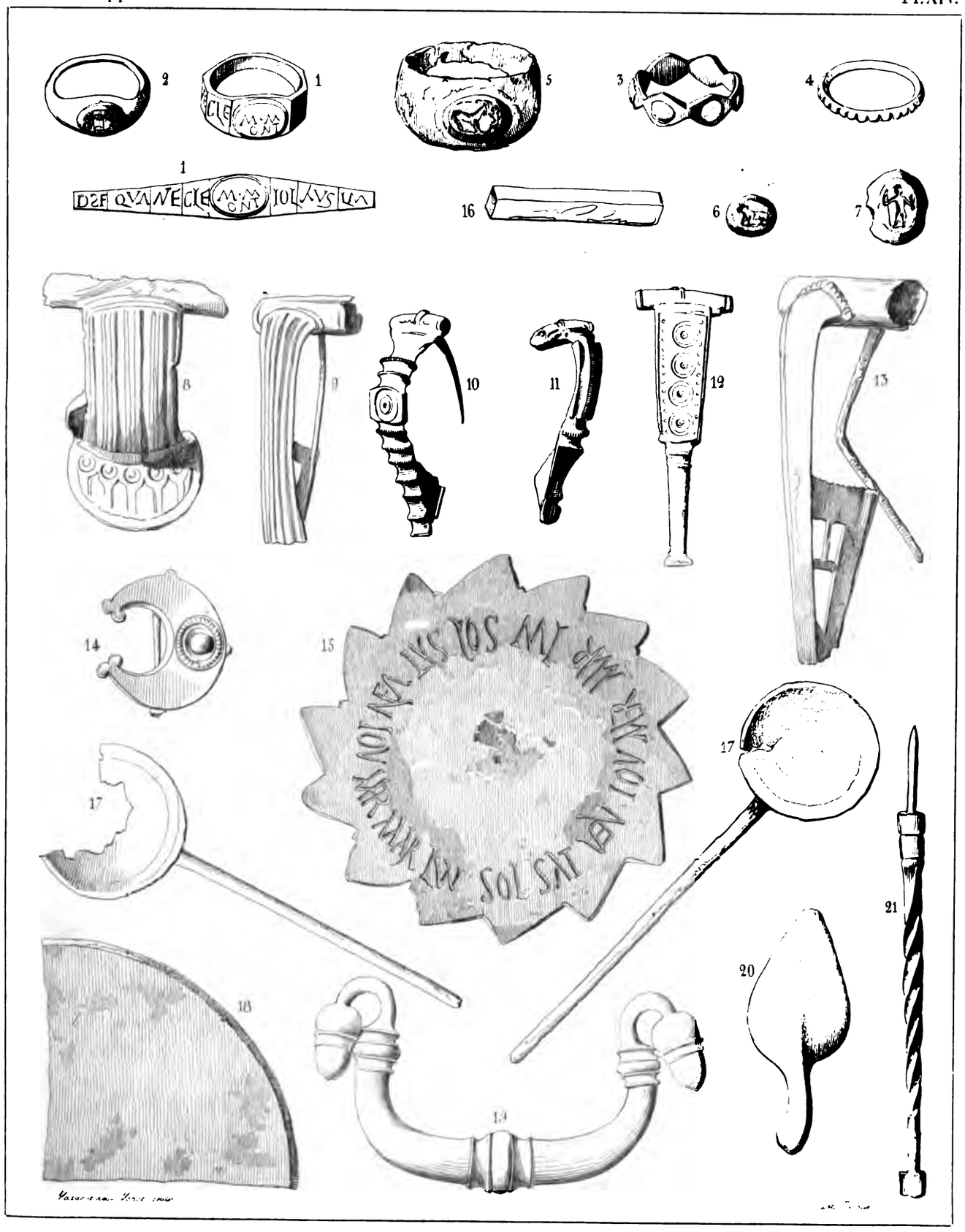

Grandeur naturelle

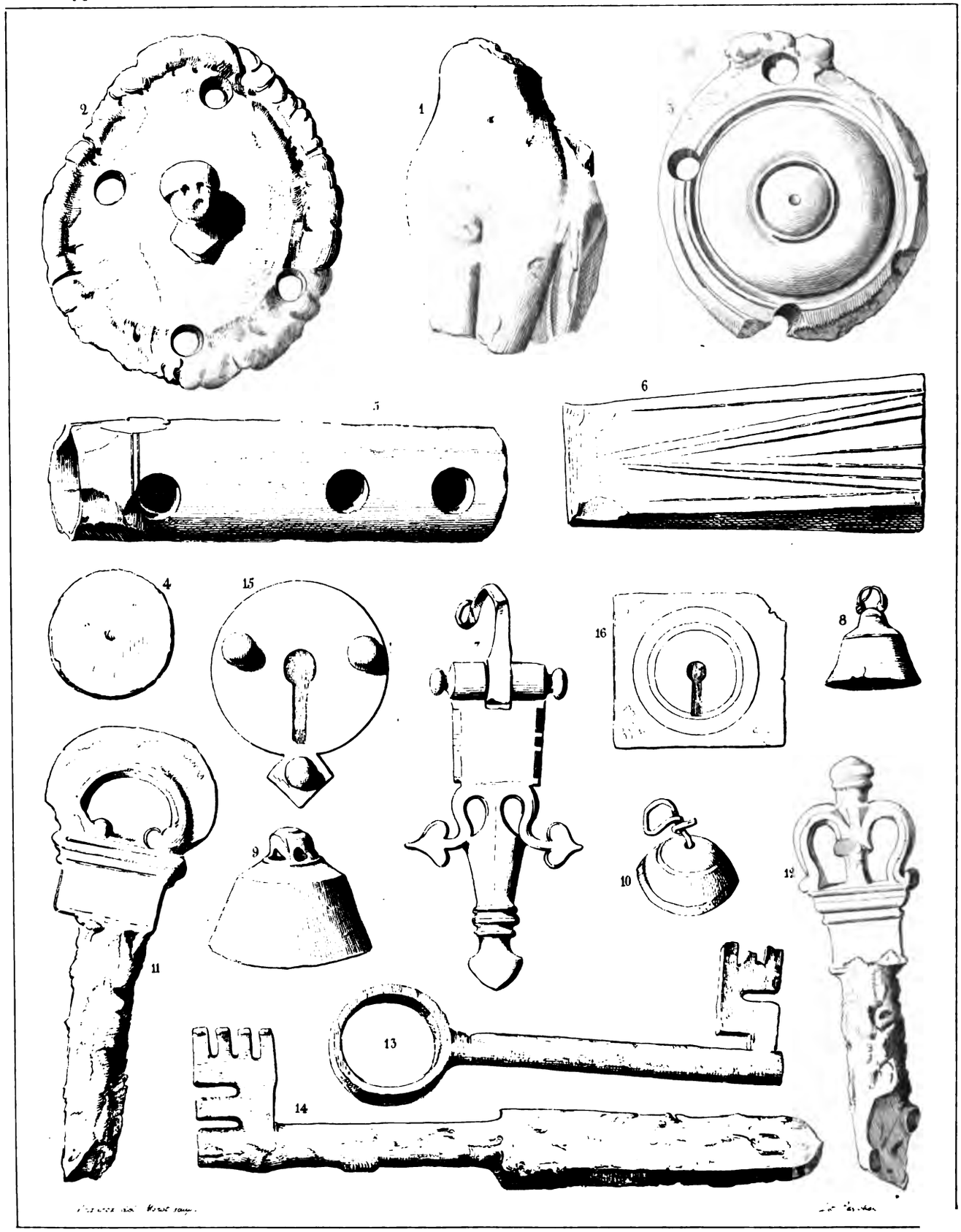

Grandeur naturelle de 1 à 14, 15 et 16 réduites de moitié.

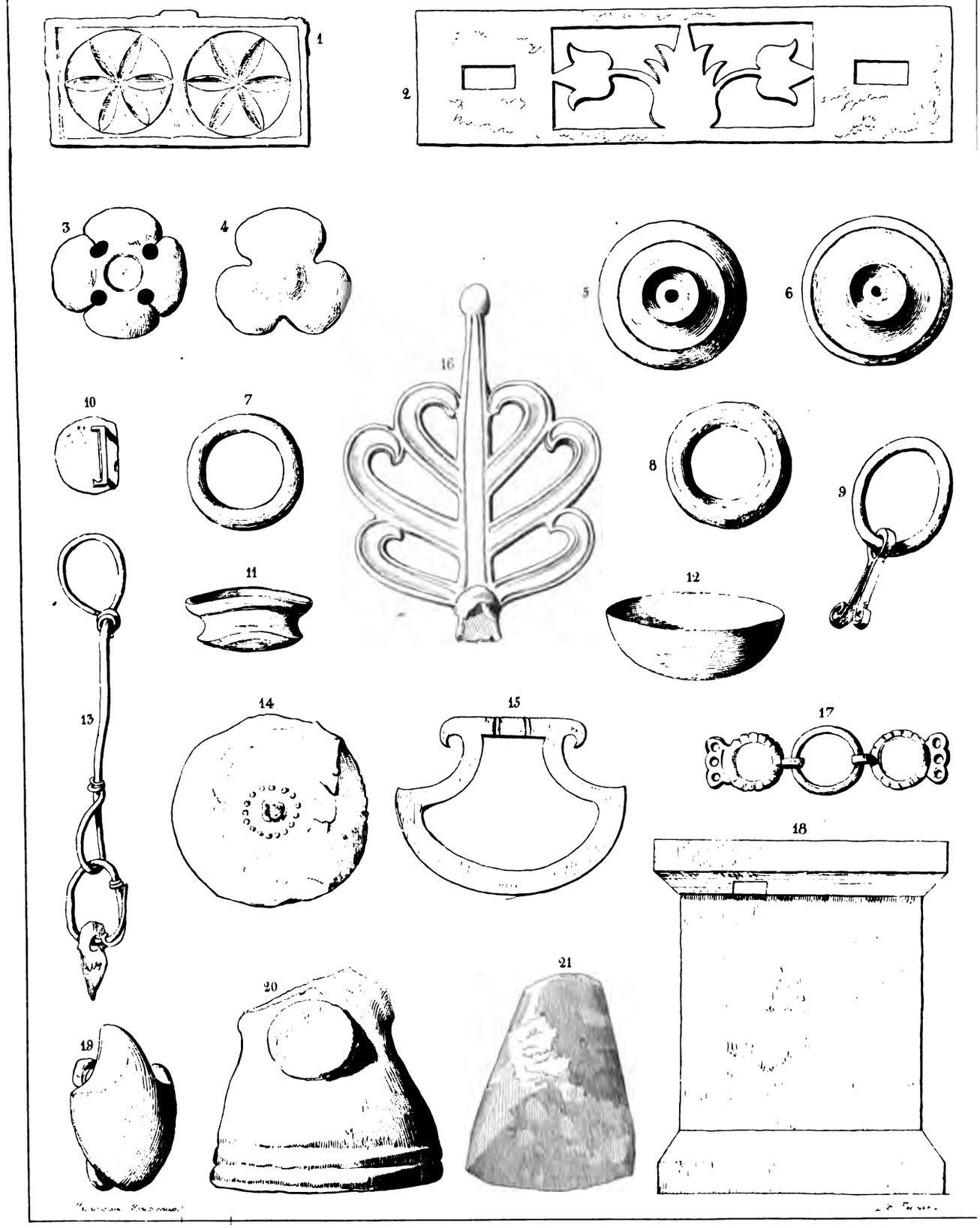

Fig. de 1 à 15 réduites de moitié, Fig. 16 du 1/4, Fig. de 17 à 20 grandeurs naturelles.

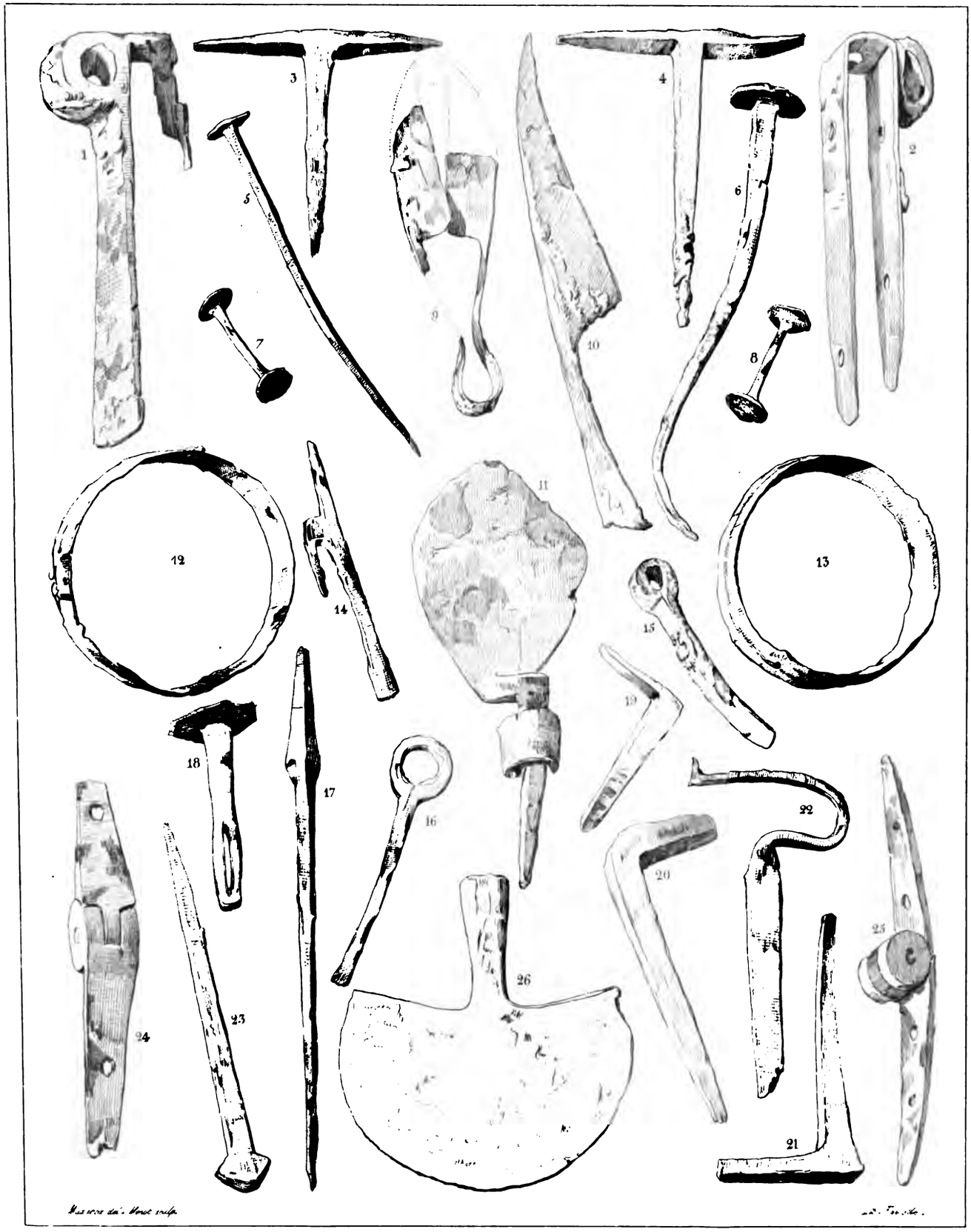

Figures réduites de moitié.

NOTE

SUR L'ÉGLISE DE BAR-LE-RÉGULIER

(CANTON DE LIERNAIS).

PAR M. **JOSEPH BARD**, MEMBRE CORRESPONDANT, A BEAUNE.

L'Eglise de Bar-le-Régulier est fort au-dessous de la renommée dont elle jouit dans l'arrondissement de Beaune. La figure de ce Temple à trois nefs, orienté suivant l'usage chrétien, d'une structure grossière, est celle de la croix latine. A l'extérieur, il n'offre de remarquables que la porte, et le clocher placé au point d'intersection des croisillons, de la nef et du chœur.

La porte de la façade est d'un motif heureux et d'un faire châtié. L'arc en tiers-point franchement accusé en forme le cintre, qu'occupe un tympan non monolithe, qui probablement succéda plus tard à un primitif tympan orné; deux colonnettes, l'une cannelée, l'autre sculptée en anneaux légèrement chevronnés et contournés en spirale, constituent le principal caractère de cette porte. Autour d'elle, j'ai remarqué des restes de construction de moyen appareil, où s'engagent deux piliers carrés qui durent soutenir l'*atrium*.

Le clocher, fort analogue à celui de Saint-Albain (Saône-et-Loire), bâti de moellons appareillés avec soin, est à deux étages séparés par un cordon, et de forme octogone. La région inférieure offre huit baies géminées circonscrites dans un arc à plein-cintre, à tore, mais sans imposte : les subdivisions de ces croisées, établies par une colonnette, sont cintrées en trèfle. L'étage supérieur est percé également de huit baies géminées, comprises dans un arc ogival de même type quant à l'ornementation; seulement, au point de jonction des deux trèfles des subdivisions, l'on remarque un quatrefeuilles élégamment découpé.

Le couronnement se compose d'une sorte de coupole ovoïde, de figure orientale. Ce clocher, comme la porte de l'Eglise, a été formulé par l'école romano-byzantine de transition.

A l'intérieur, je ne vois rien qui mérite d'être signalé à la Commission, qu'un tombeau, et les stalles, dont nous parlerons tout-à-l'heure, pour donner un texte aux fidèles et charmants dessins de mon honorable collègue et ami M. Charles de Saint-Gérand. La pierre tombale indiquée représente, sculpté en relief, un personnage vêtu en chevalier; l'épitaphe est fruste et tout-à-fait illisible. Je pense que cette tombe, du XIII^e^ siècle évidemment, pourrait bien être celle d'un comte de Nevers.

Les stalles des religieux (car l'Eglise de Bar était priorale) rappellent l'art du XIV^e^ siècle commençant. Elles sont ornées de dossiers sculptés en arcatures tréflées, et les accoudoirs offrent une foule de figures d'hommes et d'animaux: ce sont des moines ricaneurs, sérieux, recueillis, très-absorbés dans la prière, joufflus, des animaux-moines ou des moines-animaux. Pas une de ces têtes ne se ressemble, et leur expression est des plus vives. Parmi les animaux, j'ai remarqué la chouette, le singe, le chien. Les à-côtés sont surtout remarquables par le luxe plus compliqué de leurs détails sculptés : ils représentent sainte Reine, la béatification d'un corps saint, etc.— Ces stalles sont un des monuments les plus curieux que nous ayons en Bourgogne, de la parodie et de la caricature du XIV^e^ siècle, qui se traduisaient alors par les architectes.

Ne quittons pas ce Temple de l'ère byzantine transitionnelle, sans dire qu'il renferme une tombe de M DC, de Jehan Laureau, religieux, un fragment de tombe très-ancienne, mais très-incomplète et fruste, un maître-autel unique dans le diocèse de Dijon. C'est l'autel byzantin de l'époque primitive, ou simple table soutenue par quatre colonnettes.— Malheureusement, une restauration inintelligente a ruiné ce caractère, en remplissant par des briques les espaces vides qui existaient entre les quatre colonnettes, et en appliquant une épaisse couche de peinture à l'huile sur le tout, galandages et colonnettes.

Lyon Lith. de Boutlier

de St-Gérand del.

ÉGLISE DE BAR-LE-RÉGULIER.

(Côte-d'Or).

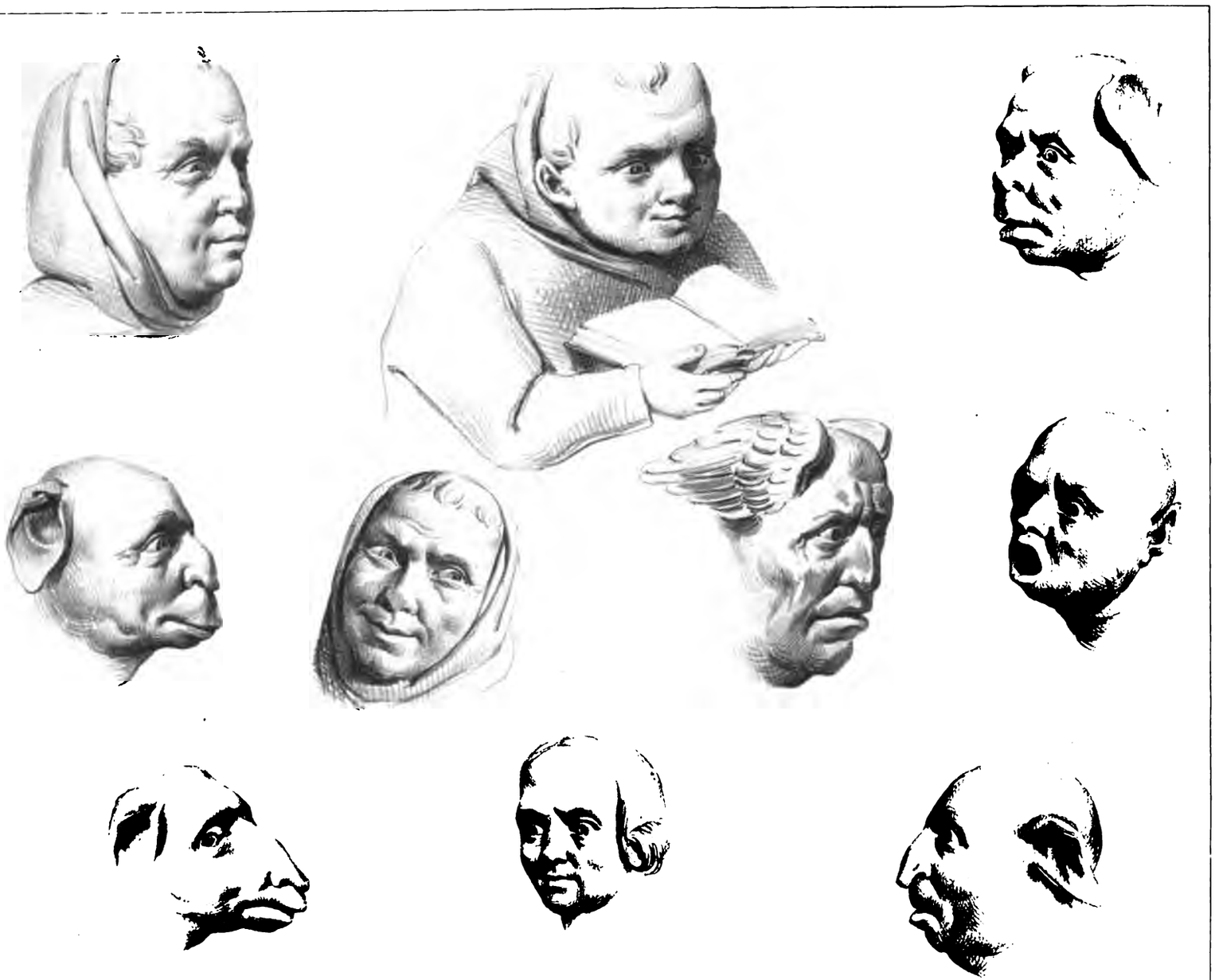

SCULPTURES EN BOIS.

Église de Bar-le-Réguliev.

TABERNACLE DE L'ÉGLISE DE FOISSY

(CANTON D'ARNAY-LE-DUC).

Ce meuble sacré, que l'inscription historique placée à sa base désigne sous le nom de *reposoir*, est un modèle achevé, un délicieux et complet petit résumé de l'architecture chrétienne historique, dans sa période de transition du règne ogival à l'école de la renaissance. Ce tabernacle, œuvre toute de pierre, se compose d'une base carrée très-ornée, qui forme le *reposoir* proprement dit, et d'un obélisque quadrilatère, hérissé de crosses végétales merveilleusement fouillées. Tout cet ensemble est admirable.

Le tabernacle de Foissy, qui a besoin d'une restauration que j'ai invoquée de M. le Sous-Préfet, et dans laquelle la Commission est intervenue, est sans contredit le plus beau du département de la Côte-d'Or, et à ce titre, je ne pouvais manquer de le signaler.

ANTIGNY

ET SES ENVIRONS.

Par M. LOIDREAU.

D.-M. A. ARNAY-LE-DUC, CORRESPONDANT DE LA COMMISSION.

CHAPITRE I.

ÉPOQUE ROMAINE.

Près d'Antigny, entre la métairie Bidault et la Coquille, se trouve le plateau élevé de *Gevrolles*. La tradition signale ce lieu comme ayant été le siége d'un superbe château; le puits en escargot permettait, dit-on, d'aller puiser l'eau à la main, et cependant il devait être profond: on parle encore des voûtes sonores qui y existeraient ou auraient existé (probablement des citernes romaines).

Je me suis rendu plusieurs fois sur ce plateau, et j'ai reconnu, à l'immense quantité de débris et démolitions; à leur nature, à la forme quadrilatère encore dessinée par des tertres, que ce lieu était le siége d'habitations gallo-romaines; qu'il a dû, au temps de l'invasion, servir de point d'observation, étant en vue des montagnes de Mont-Jeu, au-dessus d'Autun, et d'une partie de celles du Morvan.

De ce plateau élevé et pittoresque, la riche vallée d'Arroux se déroule avec grace à travers les coteaux brisés qui l'environnent.

Ce n'est point la fertilité du lieu qui a pu engager à fonder un établissement sur cette montagne : le terrain en est granitique et de la plus mauvaise qualité.

Cependant l'espace circonscrit par les ruines est de près de quatre

hectares de surface: les matériaux, jusqu'ici, n'ont pas fait reconnaître le luxe des constructions.

Des moellons granitiques parfaitement taillés, d'énormes pierres de taille de grès, de larges pavements calcaires, des meules d'un demi-mètre de diamètre exhumées depuis peu par le propriétaire actuel, entassées dans la cour de la ferme, y forment des bancs, margelles, etc. J'y ai trouvé les pavés de schistes bitumineux, si communs dans les autres établissements du même genre, mais aucuns débris de marbre.

On a trouvé, à différentes époques, divers objets, en médailles, ustensiles, outils, etc.; et, comme toujours, on exagère leur valeur. Un pot rempli de pièces d'argent aurait été trouvé il y a peu d'années: je n'ai point eu connaissance de ce fait, quoique depuis vingt ans je recueille et forme une collection du résultat de diverses trouvailles faites aux environs. Il paraît certain qu'une lampe d'argent y aurait été exhumée, vendue et fondue à Dijon.

Enfin aujourd'hui, à travers les pierres, tuiles et débris, on découvre des objets en fer, en cuivre, débris de vases, anses d'amphore, etc.

Parmi ces objets, je citerai,

1° Une médaille d'argent de petit modale:

IMP M AVREL ANTONINVS AVG

Au revers, femme assise:

CONCORD AUG TRP XVI

Au bas: COS III

2° Une médaille de moyen bronze:

IMP M JUL PHILIPPUS AUG

Au revers, femme debout, tenant une lance baissée:

PAX AETERNA.

3° Plusieurs médailles petit bronze, dont une de Constantin.—Au revers, le labarum.—Les autres, frustes.

4° Une pièce d'argent : URBANUS PONT M 1631.
Au revers, la tiare et les clefs : S. PETRUS.

5° Le manche d'une arme, en cuivre.

6° Un fond de vase en terre rouge fine, avec ce mot : GECAUD.

7° Une queue de lampe ou d'autre vase, en cuivre.

8° Enfin, le rebord d'un vase en verre noir à bords ciselés.

Ces différents objets m'ont été communiqués par M. Cottard-Legros, qui les tient du propriétaire, qui venait de les extraire d'une substruction découverte en 1837.

9° Une clef forée en fer, grosse et courte.

10° Un Lælius tyran, petit bronze, et d'autres médailles frustes ; enfin, un ornement en verre opale.

11° Une hachette à marteau et une petite enclume ont bien le cachet antique.

Une chapelle, dit-on, aurait été élevée sur ces ruines : cette circonstance expliquerait comment la pièce d'Urbain VIII a pu se rencontrer dans les fondations : cependant les anciens écrits n'en font nulle mention, bien qu'ils parlent souvent du chemin des Mazures, qui était situé de ce côté.

MÉTAIRIE DU MONT.

A l'est de la montagne sur laquelle est situé le château d'Antigny, est la métairie du Mont, qui n'offre rien de remarquable que l'emplacement d'une ancienne *Villa*.

CHAPITRE II.

ÉGLISE DE FOISSY.

Quand nous parcourons un pays, nos yeux se portent d'abord sur l'église. Celle de Foissy, bien que fort anciennement fondée, a subi de

telles modifications, qu'on peut à peine y retrouver quelque morceau de son antique structure.

Le chœur, peu vaste, est éclairé par une fenêtre ogivale divisée, par des meneaux, en deux ogives trilobées, couronnées d'un quatre-feuilles encadré; une partie des ornements est prismatique, l'autre en forme de tores.

La voûte est à nervures prismatiques appuyées sur des modillons.

Deux forts arceaux soutiennent le transept; leur forme plein-cintre, se terminant en pointe ogivale, me fait penser qu'ils ont été grossièrement rétablis.

L'autel, placé au centre du chœur, est surmonté d'un tabernacle représentant une pyramide ou plutôt un clocheton avec les ornements de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^.

Ce morceau de sculpture, en pierre blanche, est d'un bon goût et d'un assez joli travail: c'est certainement ce qu'il y a de plus remarquable en l'église, bien qu'il ait été horriblement empâté d'huile et de dorures.

C'est un don de Louise Brouhot. Un médaillon avec armes porte cette inscription: L'AN M V^C^ ET TREIZE LE DERNIER JOUR DU MOIS D'AVRIL LOUISE BROUHOT FILLE DE FEU JEHAN BROUHOT D'ANTIGNY A FAIT FAIRE CE REPOSVOIRE. ELLE ESTANT RANDUE EN L'OSPITAL DIEU DE BEAULNE PRIES DIEU QUI VEULLE AVOIR SON AME.

Le dessin ci-joint en donnera une idée exacte.

La chapelle seigneuriale conserve encore, à la partie supérieure de sa large fenêtre, quelques verres coloriés.

Sa voûte, ainsi que celle du chœur, est à nervures prismatiques reposant sur des modillons avec écussons non armoriés.

Ces reconstructions sont de la fin du XV^e^ siècle.

Une tombe portant des armoiries mutilées et une inscription effacée, laisse cependant reconnaître l'aigle des de Vienne accolé aux armes des Damas.

Plusieurs tombes couvertes de personnages drapés et figurés en des-

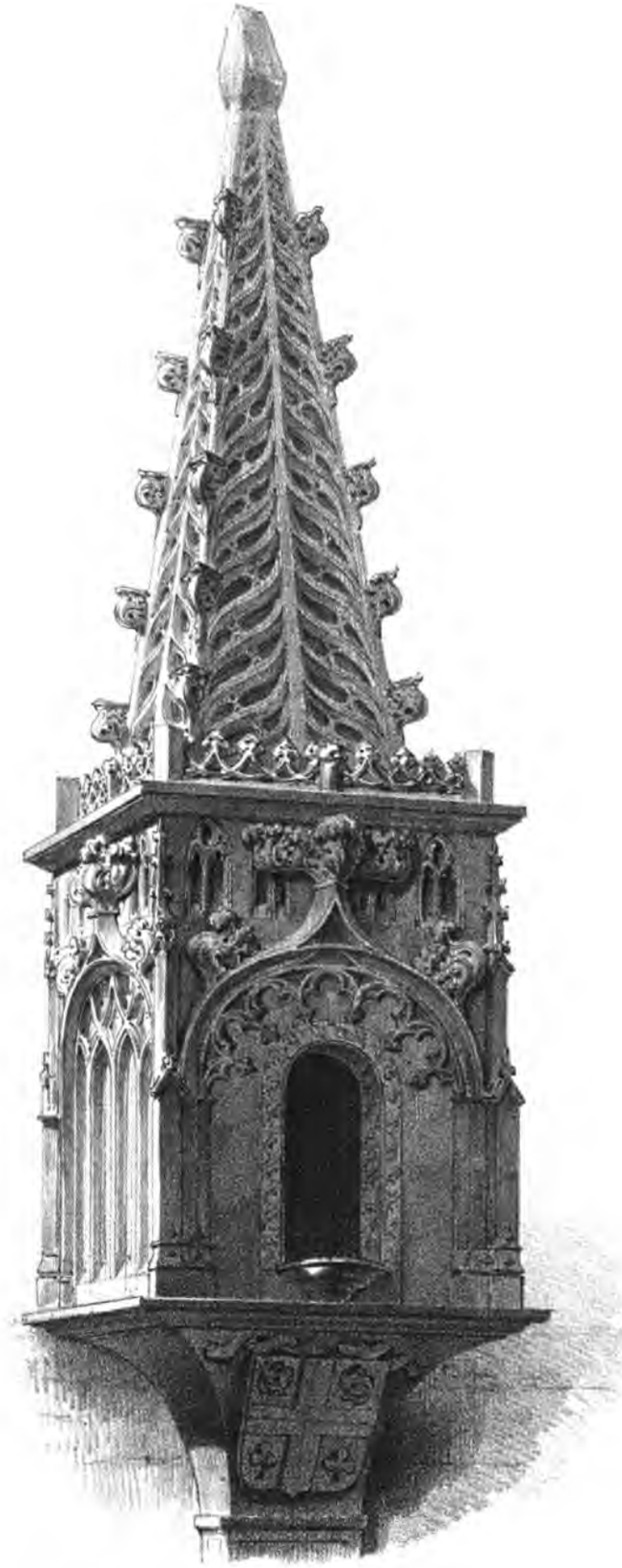

REPOSOIR OU TABERNACLE
de Foissy. (Côte-d'Or.)

sins linéaires servent de pavements au chœur, en avant, dans la chapelle seigneuriale, et à droite de la porte d'entrée principale.

Ces tombes, des XIV^e^ et XV^e^ siècle, sont en partie effacées, ou couvertes par les bancs de l'église; en sorte qu'on ne peut les lire en entier: ce sont probablement les sépultures des employés ou officiers du château.

Dans la chapelle seigneuriale est placée, sur l'autel, la vierge colossale en pierre, transportée de la chapelle du château d'Antigny. Elle est ornée aussi d'un saint Marc et d'un saint Bruno dus à un bon ciseau. Je n'ai pas besoin de dire que ces morceaux de sculpture, qui ne sont pas sans mérite, surtout le saint Bruno, sont horriblement barbouillés de couleurs à l'huile.

Du reste, le clocher, le chœur, la nef, n'offrent rien de remarquable qu'un défaut d'ensemble entre toutes ces parties.

A peu de distance du village, et sur la route n° 17, à sa jonction avec le chemin d'entrée de Foissy, sur le point culminant, est située une croix restaurée en 1807, dont le piédestal ancien, en prisme carré de près de 2 mètres de haut, se terminant par une petite corniche en biseau, et de 80 centimètres sur chaque face, reposant sur un cube granitique, excite l'attention par la pureté de sa coupe et par son inscription gothique.

Sur l'un des côtés est gravé un binocle ouvert, avec ces mots en lettres en relief et d'une très-grande dimension:

RESPICE FINEM.

Au côté nord:

SALUES MOY VO QUI PASSES
ET PRIES POUR LES TRESPASSÉS
QUARANTE JOURS DE VRAY PARDON
MON^r^ D'OSTUN VO FAIT LE DON

Enfin, au côté ouest:

POUR L'AN DE GRACE M III CENS
NONANTE TROIS LE . . .
MESSIRE GILES BROHOT PRESTRE
A CETTE FIN ME FIT MESTRE.

Elle était veuve de Miles de Noyers, comte de Joigny, mort le 20 octobre 1376, et inhumé au tombeau de ses ancêtres, en l'hôpital de Joigny, dont Jeanne de Noyers était fondatrice.

De ce mariage issurent trois enfants : Jean de Noyers, qui mourut jeune et avant sa mère; Louis, qui succéda au comté de Joigny et à la seigneurie d'Antigny.

En 1402, ce seigneur donne le dénombrement de toute la terre et châtellenie d'Antigny, possédée par lui et sa sœur Marguerite de Noyers, troisième enfant de Miles, mariée à Philippe de Vienne.

Les fiefs relevant dudit Louis à cause du chastel d'Antigny, étaient le fief que tient Jean-Peaul Doye, écuyer, en la paroisse de Foissy, et dont la famille s'est conservée pendant long-temps parmi les notables habitants d'Arnay.

Louis de Noyers décéda le 14 juillet 1415; il fut inhumé au tombeau paternel, à Joigny.

Il ne laissa qu'une fille, qui porta le comté de Joigny et la seigneurie d'Antigny à Guy de la Tremoille seigneur d'Uchon. Ce seigneur fut tué sur le pont de Montereau avec Jean-sans-Peur, en 1419. Il laissa deux enfants de Marguerite, qui mourut elle-même en 1430 : Louis et Jeanne de la Tremoille.

Louis de la Tremoille succéda à la baronie d'Antigny; il fit, avec le duc de Bourgogne, les guerres contre les Anglais, et s'ennuyait beaucoup au siége de Pontoise, en 1441; il lui tardait de rentrer en ses seigneuries.

De 1445 à 1449, ce noble et puissant seigneur commet « Henryet Salins, no^tre^ publique, pour avoir vraye vérification de plusieurs meix et tenemens que plusieurs de ses recepteurs se disaient vacques et inutiles en cette terre et seigneurie. » Il appela pour cette opération « Jehan Brouhot l'ancien, clerc d'Antigny, ancien homme, et qui longtems depieça drez le temps de sa jeunesse a été recepveur d'icelle terre et l'a tout son temps fréquentée. »

Ce noble seigneur Loys de la Tremoille « trespassa à Antigny le 28^e^

jour de janvier 1465 » et fut inhumé en l'église de La Bussière, où l'on voit encore sa tombe. « Dieu ait mercy de son ame. »

La seigneurie passa probablement aux hoirs de Jeanne de la Tremoille ; Louis étant mort sans avoir été marié, elle avait épousé Jean de Châlons, prince d'Orange.

Antoine de Châlons, fils de Jeanne de la Tremoille et du sire de Vitteaux, fut évêque d'Autun en 1484. Ce fut sous son épiscopat que fut érigée la croix indulgentielle de Foissy.

Souffrance du 6 novembre 1514 accordée à Girard de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey, conseiller et chambellan du roy, pour reprendre de fief de la terre et baronie d'Antigny-le-Chastel, Veilly, Chasoiges et Foissy, dépendant de ladite baronie par lui naguère acquise, et reprise de fief en la même année entre les mains de M. le Chancelier.

Il était fils de Loys de Vienne, chevalier, sieur de Ruffey et baron de Chevreaul, et de dame Jeanne de Neufchastel, et de par elle seigneur de Saint-Aubin.

Girard eut pour femme dame Benigne Jaucourt d'Inteville, fille du seigneur d'Eschanay et de Comarin, qui gist en l'église de Beaune.

Ce seigneur, d'une longue et bonne expérience, était quatre fois chevalier : ce fut lui qui obtint du roi François Ier, pour son frère révérend père en Dieu, frère Antoine de Vienne, abbé de Molesme et de Saint-Seigne, la nomination à l'évêché de Châlons, qui auparavant s'obtenait à l'élection faite par les doyens et le chapitre.

« Anthoine de Vienne, évêque, résigna son abbaye en faveur d'un fils de son neveu, lequel, ne désirant persévérer en l'état de l'église, a remis icelle son abbaye de Molesme à R. P. en Dieu, frère Anne de Givry et de Poultiers ; et ledit sieur résignant est seigneur de Laborde, près l'abbaye de Maisières, *seul de sa maison de Ruffey de Vienne qui présentement a des enfants pour porter le nom et les armes du chef de la famille de Vienne.* » (1581, Saint-Julien de Baleure, auteur contemporain.)

Le résignant doit être Jacques de Thoulongeon dit de Vienne, petit-neveu de l'évêque Anthoine.

Girard de Vienne trépassa à Beaune, dont il était capitaine des ville et château, le 27 de juin 1545.

François de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey, Commarin, Laborde et Boligneux, lui succéda comme baron d'Antigny et de Saint-Aubin; il fut aussi chevalier d'honneur du parlement et capitaine des ville et château de Beaune, 1548.

Fils de Girard, il épousa madame Gillette de Luxembourg, sœur des comtes de Brienne et de Ligny, de Roussy et de Guistelle.

De leur mariage sont issus Jacques de Theulongeon dit de Vienne, sire de Commarin, etc.;

Messire Anthoine de Vienne, sire de Laborde, et Mre Jean de Vienne, seigneur de Ruffey.

Jacques de Thoulongeon dit de Vienne, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Commarin, baron d'Antigny, Saint-Aubin, seigneur de Lusigny, Bouze, etc., succéda à son père en la terre et seigneurie d'Antigny.

Ensuite de lettres patentes d'Henri III, roi de France et de Pologne, il fit renouveler son terrier.

Il eut pour femme Françoise de la Magdeleine, fille de François de la Magdeleine, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailly d'Auxois: de ce mariage sont issus Charles et Jacques de Vienne, qui formèrent les deux branches alors restantes de l'illustre maison de Vienne.

Françoise était veuve en 1614, et la baronie d'Antigny échut à Jacques de Vienne de Ruffey, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre: il en jouissait en 1618; et ce seigneur, ne résidant pas en son château, avait conservé Mtre Vizard pour son capitaine et son mandataire.

En 1651, Claude Damas, seigneur du Breuil et de Buisson-en-Dombes, épousa dame Claude-Alexandre de Vienne, héritière de la seigneurie d'Antigny par la mort de messire Jacques de Vienne, comte de Ruffey, son frère, et par ce fait devint baron d'Antigny.

Cette terre fut érigée en marquisat en sa faveur, par lettres patentes de sa majesté en date du mois de septembre 1654.

Reprise de fief et dénombrement des 7 août 1655 et 12 mai 1656 par ce seigneur. Il signe Damas Lebreuil.

En 1682-83, reprise de fief du marquisat d'Antigny par messire Joseph-François Damas, en qualité de fils et héritier universel de Claude Damas, chevalier, seigneur du Breuil, et de défunte dame Claude-Alexandre de Vienne suivant son testament du 18 juin 1674.

Joseph-François, chevalier, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, baron de Chevreau, seigneur du Breuil et autres lieux, gouverneur et lieutenant-général pour son altesse sérénissime monseigneur le duc du Maine en les pays et souveraineté de Dombes, fit refaire et renouveler son terrier, en 1705-6, par Oudin Tixerant, notaire royal à Bligny-sur-Ouche.

A cette époque, trente villages relevaient de fief du marquisat, et devaient lesdits seigneurs féodaux foi et hommage audit seigneur marquis d'Antigny. Signé Damas d'Antigny.

Il mourut en 1736, et laissa le gouvernement de la seigneurie à Judith de Vienne, son épouse, comtesse de Comarhin : cette femme, d'une grande vigueur de corps et de caractère, d'allures chevaleresques, gouverna despotiquement la seigneurie.

C'est sous son administration que les travaux de réparations du château, commencées en 1727, se sont terminées en 1742.

Implacable contre les délits de chasse, elle porta, dit-on, quelquefois la punition jusqu'à la cruauté.

Fière d'être issue du noble sang des de Vienne, elle traitait les autres seigneurs avec hauteur.

On lui parlait d'une des familles illustres de Bourgogne : Ce sont de bons gentilshommes, répondit elle; leurs ancêtres portaient la bannière sous les miens. Et plusieurs traits du même genre envers de très-bonnes maisons. Ses sarcasmes dégénéraient parfois en jeux de mots.

Elle résidait souvent en son château d'Antigny, faisait elle-même la

majeure partie de ses affaires, et donnait des quittances écrites en entier de sa main, et signées Vienne d'Antigny.

François-Jacques Damas, son fils, lui succéda au marquisat d'Antigny; il fut élu de la noblesse aux états de Bourgogne, en 1776.

Ce seigneur fut le dernier des marquis d'Antigny. Il vendit cette terre librement à M. Perrier, architecte à Vitteaux, au mois de pluviôse an XI, qui la remit à M. Bouheret, propriétaire à Voudenay: ce dernier la revendit à M. François Cassien, teinturier, père du propriétaire actuel.

CHAPITRE IV.

CHATEAU ET DROITS, EN 1577.

Ce seigneur faisait souvent sa résidence en son chastel et maison fort d'Antigny, qui consistait à cette époque (1577) « en un hault donjon où qu'il y a une forte et grosse tour quarrée : les cortines en fortes murailles garnies de galleries par dessus. Le puits au milieu de la cour du dit donjon. La basse cour, où il y a une grande et belle chapelle: un autre corps de logis des officiers et écuyers. Une grosse tour ronde, la tour quarrée où est le pont-levis. En avant deux autres tours quarrées servant de défense à la muraille du dit chastel; le quel est fossoyé à l'environ et au dessous du dit. Outre la fontaine qui est en la basse cour est un abreuvoir et *plusieurs levées pionnées* à l'environ du dit chastel. »

« A cause du dit tous les titres et priviléges est d'être appellé *baronie* en tous temps et ancienneté, et à cause d'icelle plusieurs terres et seigneuries dépendent du fond de la dite baronie. »

Lui appartient aussi la justice haute, moyenne et basse au dit lieu d'Antigny, Foissy, Veilly, Chasoiges, Neuilly, et sur ses sujets de Sivril, à l'exclusion de tous autres.

A le droit d'instituer bailly, lieutenant, proçureur, greffier, forestier, sergent, et tous autres justiciers et officiers pour l'exécution de ladite justice.

A lui appartient l'autorité et droit de tout temps établi d'instituer tabellion et notaire, et les contrats et obligations reçus en sa terre « ont telle force et vertu que s'ils étaient reçus sous le sceau royal, ainsi que le seigneur et ses prédécesseurs en ont joui et usé. »

Sont aussi tenus les dits manans et habitans du dit Antigny, Chasoiges, Foissy, Veilly, Neuilly, sujets de Sivril, les manans et habitans de Culatre, Lée, Bize, Marcey, Nautheux, Charmoy, Antigny la Ville, Lacanche, Thaumirez, Serves, Bessey, Chaucelet, en personne faire le guet et garde au chastel du dit Antigny à tour de rolle qui leur est commandé par le capitaine du dit lieu, qui a puissance de les indire et commander se garnir et aporter pour la dite garde les armes et batons qu'ils peuvent fournir selon leurs facultés, le tout en temps de guerre et d'imminent péril.

Et s'ils faillent à leur tour de rolle de faire le dit guet et garde au dit chastel, seront amendables pour chascun deffaut de trois sols d'amende. En outre à être loisible au seigneur ou son capitaine commettre un homme pour la dite garde au lieu de l'absent, à ses frais, missions et dépens : « moyen en quoi le dit seigneur est tenu les retirer eux et leurs biens en temps de dangereux perils, et leur ouvrir la porte pour y retirer leurs harnoys et charrettes sans être tenus à aucuns payemens de denier, soit pour le capitaine ou autres. »

Tenus aussi à tous les menus emparements du chastel, comme des ponts dormans, barrières, rateaux, curemens de fossés.

Ce seigneur accorde des lettres de franchise à ess sujets d'Antigny, Foissy, Chasoiges, Neuilly, Veilly, et de Sivril, qui étaient main-mortables à fur mariage, en payant chacun habitant tenant feu et lieu, et autres tenant héritages, chacun trois sols de franchise; et leurs héritages, meix, maisons, sont déclarés censables de cette somme.

Lui appartient aussi le droit d'épaves sur toutes les terres susnommées; « et si elles sont trouvées et recelées pendant vingt quatre heures durant, s'ils ne les révèlent pas, sont amendables de soixante cinq sols. »

Une amende de pareille somme est aussi prononcée contre toute

personne qui tuera porc, bœuf ou vache en la terre et baronie, pour vendre ou débiter par le menu ou partager ensemble, s'ils ne la font visiter par un des officiers, savoir « si elles sont licites et honestes et bonnes à manger pour le corps humain : et doivent la langue au seigneur ou à son procureur. »

Il était expressément défendu de chasser ou aider à quelque chasse que ce soit, de chiens, oiseaux ou filets, à peine de soixante-cinq sols d'amende, restitution de la chasse, et confiscation des chiens, oiseaux, engins, filets et autres choses ayant servi à ladite chasse.

Les assemblées d'habitants pour leurs négoces, affaires communes, *gefs*, impôts et collectes sans l'exprès consentement du seigneur ou de ses officiers étaient punies d'une amende de soixante cinq sols et tous dépens.

Ne peuvent danser ni faire aucunes fêtes publiques, planter ni faire planter quelque prix que ce soit, jouer à quels jeux de hasard ou défendus, sans le consentement du seigneur ou de ses officiers, au risque d'encourir la même peine.

Le seigneur instituait aussi le garde-champêtre et messier.

Les revenus de la baronie se composaient en partie des deniers de taille et de redevances en grains et argent, et du domaine privé.

« Tous les grains doivent être mesurés à la mesure antienne du chastel d'Antigny appelée d'antienneté mesure S^t^ Louis, et à laquelle il y a six *écuelles*. » On conservait la mesure étalon au château d'Antigny.

Il est à noter quels soins les seigneurs avaient pris afin d'encourager l'exactitude de ces livraisons et d'éviter des frais de poursuite.

« Est à savoir que ceux qui doivent et payent le jour ou le lendemain de Noël deux mesures de froment, mon dit seigneur leur doit un pain de froment, duquel pain on en fait deux à la mesure : doit davantage mon dit seigneur à chacun des dits habitans payant deux mesures de froment, du lard du prix de deux niquets et une écuelle de fèves cuyttes au lard, beurre ou huile avec du sel, et un chauvau de vin raisonnable : et chacun aura deux ou trois droits à l'équipolent de sa livraison. »

RUINES DU CHATEAU D'ANTIGNY.

(Côte d'Or).

Les habitants avaient le droit de bois mort et mort-bois dans les forêts du seigneur, ainsi que d'y prendre le bois nécessaire pour *l'applatage :* plus des droits de pâturage : mais aussi ils étaient tenus à la banalité du moulin à vent.

La condition des habitants de la baronie était de trois sortes :

Hommes francs d'ancienneté, c'est-à-dire affranchis par les précédents seigneurs ;

Hommes francs-serfs ;

Hommes serfs-serfs.

Et chaque classe avait ses corvées particulières : par exemple, les francs-serfs étaient tenus de faire les charrois de vin du Beaunois, les charrois de foin des prés du seigneur.

« Sont tenus aussi tous les hommes francs-serfs, quand mon dit seigneur ou madame sont résidens, ou l'un d'eux, au chastel d'Antigny, porter lettres et faire messages pour leurs affaires, en leur payant pour chacune lieue d'aller cinq deniers seulement : et ne se doit faire le port des dites lettres plus loin que les dits sujets ne puissent revenir le même jour en leur maison ou demeurance. »

Les serfs-serfs étaient tenus aux corvées de labours, charrois de bois du seigneur, aux corvées de bras pour faucher, faner et moissonner, de mener au moulin et de ramener les farines du seigneur.

Outre les dîmes, tierces et autres droits, les terres et prés d'une grande étendue, les étangs, meix, maisons, etc., appartenant au seigneur, il était encore possesseur de 2,000 arpents de hautes forêts et de 506 arpents de bois taillis.

CHAPITRE V.

RUINES DU CHATEAU.

Aujourd'hui le château consiste en ruines du donjon et de la tour carrée ; la chapelle ; le logis des officiers, converti en écurie ; la belle tour ronde : une simple porte cochère a remplacé le pont-levis ; les

tours ont été détruites; enfin le grand corps-de-logis ou château actuel.

Une partie des fossés a été comblée.

Je ferai en sorte de donner une description exacte de chacune de ces parties : inexercé aux dénominations architecturales, on me pardonnera de la rendre en langue vulgaire.

DONJON ET TOUR CARRÉE.

Ce donjon, situé sur une *motte naturelle* séparée par un profond et large fossé du versant sud-ouest de la montagne, fut le berceau des sires d'Antigny.

C'est un polygone à dix à douze côtés, construit en énormes pierres calcaires à sa partie inférieure : ces pierres, placées par assises régulières, ont un demi-mètre d'épaisseur et plus d'un mètre de largeur, et diminuent d'épaisseur au fur et à mesure de l'élévation (construction de haut appareil, à la manière des Romains); ces pierres sont réunies par un ciment très-dur : aujourd'hui, rongées par le temps, elles sont revêtues de lierres séculaires.

Les murs à l'intérieur sont faits en blocage et sans revêtissement; ils ont une épaisseur de 2 mètres 33 centimètres.

Le donjon a plus de 30 mètres dans son diamètre intérieur : un puits comblé est au milieu.

Cette forteresse à *motte,* qui remonte probablement au XI^e^ ou XII^e^ siècle (1), ne sert plus d'habitation depuis long-temps : bien qu'on aperçoive encore à l'intérieur des indices de distributions, il est impossible de juger en quoi elles consistaient.

Quand, à la fin du XIV^e^ siècle ou au commencement du suivant, on construisit la grande tour carrée, l'intérieur du donjon fut détruit; on

(1) Cette dissertation sur les époques est en grande partie basée sur les différents genres de constructions : on n'y attachera que l'importance qu'elle mérite.

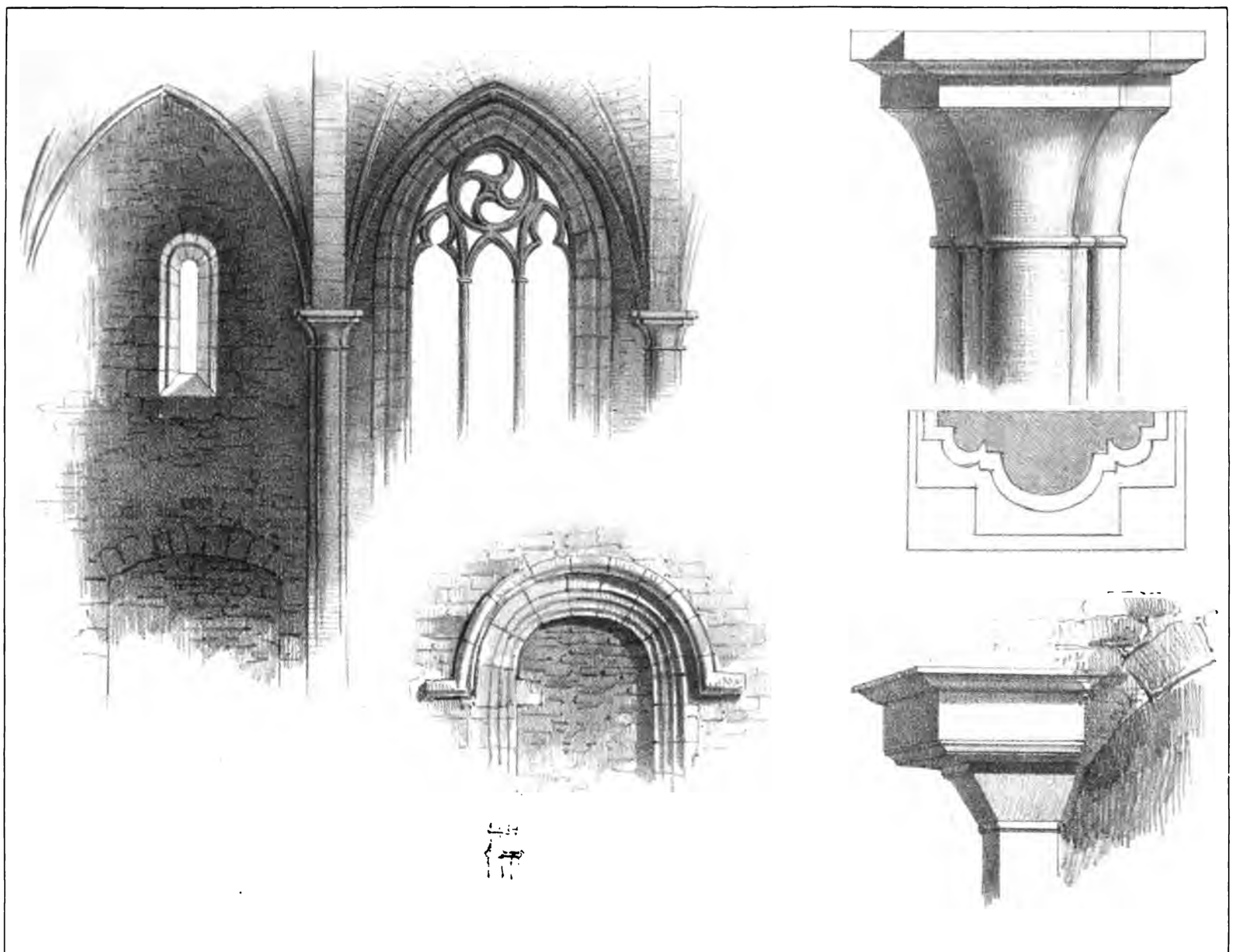

Lyon, Lith de Dumiter

de St Gérand del.

CHATEAU D'ANTIGNY.

Fragments.

en fit une cour, et on établit des galeries sur les fortes murailles pour servir de défenses.

Plus tard, on ouvrit même une porte dans le rempart du donjon, avec tête de pont sur le fossé, afin de communiquer avec les nombreux retrayants qui, ne pouvant tenir à l'intérieur avec leurs effets et harnais, étaient obligés de camper sur la montagne, sur laquelle, près du château, il reste des vestiges de fortifications en terre.

On entrait au donjon par une porte à deux pleins-cintres, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un pied-droit: cette porte devait être d'un abord difficile, étant située à 10 mètres au moins au-dessus du niveau de la cour; on y arrivait sans doute par un escalier mobile ou pont-levis avant l'établissement d'une rampe.

La haute tour carrée rattachée à l'ancien donjon en ruines, sur la fin du XIV^e^ siècle, devint l'habitation du seigneur. Cette tour, de quatre étages à cheminées massives (voir les fragments), est assise sur la motte du donjon, appuyée sur une superbe cave à voûte plein-cintre de 10 mètres de large et de 8 de hauteur sous clef.

J'ai vu cette belle tour presque en son entier; on ne pouvait se lasser d'admirer son imposante élévation et le parfait aplomb de ses *équarrés:* faite en blocage de pierres de grès, sa construction diffère totalement de celle du donjon auquel on l'avait appliquée; de son faîte, on pouvait explorer au loin la plaine étendue qu'elle domine, et se préparer à repousser l'ennemi dans les temps de guerres et de brigandages.

CHAPITRE VI.

CHAPELLE.

Des constructions de diverses époques vont se joindre à la belle chapelle, située dans la cour inférieure, et appuyée de nord au mur-rempart: c'est un édifice noble et simple, à une seule nef de 11 mètres sous clef; soutenu à sa partie moyenne par quatre demi-colonnes engagées,

appuyées sur des socles et ornées de chapiteaux, dont chacun donne naissance à deux beaux arceaux en taille de forme ogivale surbaissée : ces quatre demi-colonnes accompagnées de demi-colonnettes minces, du groupe desquelles partent deux nervures prismatiques qui se croisent sur un médaillon à la partie moyenne de chaque voûte; les arceaux vont de là se terminer et s'arcbouter aux angles de chacune des extrémités sur des consoles sans ornements.

La longueur totale de la chapelle est de 17 mètres 50 centimètres;

Sa largeur, de 7 mètres 78 centimètres.

La hauteur des demi-colonnes est de 5 mètres 50 centimètres, y compris le socle de 66 centimètres, et le chapiteau de 50 centimètres.

On entrait dans cette chapelle par une porte à plein-cintre dont les pieds-droits et voussures, ornés de tores ou boudins, reposent sur des socles de la fin du XV^e^ ou du commencement du XVI^e^ siècle, évidemment étrangers au genre d'architecture. Cette porte, avec tympan, est ornée d'une archivolte formée d'un énorme tore en plein-cintre se perdant horizontalement à chaque extrémité dans les deux contre-forts entre lesquels est la porte. Elle est surmontée d'une petite fenêtre étroite et cintrée. (Voir les fragments.)

Deux larges fenêtres éclairent la partie supérieure ou chœur de cette grande nef: divisées par des meneaux prismatiques couronnés de rosaces en cœur, elles surmontent, l'une la sacristie, et l'autre une brèche pratiquée dans l'épaisseur du mur pour utiliser cet édifice en grange (fragments): les murs sont d'une telle solidité, que depuis quarante ans que cette chapelle a pareille destination, on n'a point cherché à les consolider par des ouvrages en sous-œuvre.

La sacristie, placée entre deux contre-forts, est soutenue par deux faisceaux chacun de trois colonnettes formant nervures arrondies à la voûte; et quatre modillons à figures soutiennent les arceaux latéraux: sa perfection est digne d'attention. Elle loge la volaille inoffensive.

Quatre hauts et puissants contre-forts sans ornements, adhérents au mur de façade du côté de la cour, viennent consolider la voûte har-

die: l'un d'eux présente, à sa partie supérieure, une petite arcade où était placée la cloche, et surmontée d'une croix d'un très-bon goût et d'un effet religieux vraiment pittoresque au milieu de ces ruines.

Toute cette façade, avec les contre-forts, est soigneusement construite en belles pierres de grès de haut appareil.

Cette chapelle était sous le vocable de la sainte Vierge : on aperçoit encore un de ses pieds au mur du chœur, où l'on prétend qu'elle était venue se replacer après un premier transport dans l'église de Foissy; mais les crédules du XIX^e^ siècle n'ont point remarqué sans doute que la Vierge colossale de Foissy a conservé ses robustes membres sans altération, et que la portion de pied adhérente est de forme déliée.

Essaierai-je de donner mon opinion sur l'antiquité de cette construction? Je serai forcé de convenir qu'ici, comme pour le reste du château, il y a des morceaux de diverses époques; que la porte romane simple mais élégante, que la petite fenêtre qui la surmonte, que les colonnes peut-être, peuvent être de la fin du XI^e^ siècle ou du commencement du XII^e^; mais que ces parties auraient été évidemment replacées à l'époque à laquelle on aurait refait la façade, reconstruit la voûte, et établi les grandes fenêtres, c'est-à-dire à la fin du XV^e^, ou au commencement du XVI^e^, ce qui est plus probable : opinion fondée sur la forme et les ornements des socles de la porte (voir les fragments), qui, d'après la grosseur et la disposition des pierres, n'ont point été remis sous œuvre, mais bien dans une reconstruction dans laquelle le tympan lui-même aurait été refait en partie. Ce qui me porte encore plus à le croire, c'est que l'on voit facilement que les pierres des contre-forts ont été échancrées pour laisser passer les extrémités du fronton qui couronne cette porte, et qui se prolongent dans leur épaisseur.

Cette chapelle aurait donc été rebâtie sur les fondations et avec une partie des matériaux de celle qui existait du temps de Richard de Montbelliard, et dans laquelle il veut que *quarante prestres* soient appelés pour prier pour le *remède de son ame*, et pour laquelle il veut que ses hoirs soient tenus fournir *oyle suffisante pour allumer deux*

lampes, l'une devant l'*autey Nostre-Dame*, et l'autre devant l'*autey sainte Katherine*.

Ce qui semble, outre l'architecture, corroborer mon opinion que cet édifice a dû subir une réparation équivalant presque à une reconstruction, c'est que je vois, par un compte rendu en 1614 par honorable Jean Vizard, capitaine et receveur de la baronie d'Antigny, en présence de Jean Blancey, châtelain d'Arnay-le-Duc, bailly d'Antigny, et de Pierre Fleury, notaire-greffier, à dame *Françoise de la Magdelenne, vesve de hault*, etc., en présence de messieurs *Charles et Jacques de Vienne*, ses enfants, article *Charges annuelles :* Premièrement, la somme de huit livres à messire « Sebastien Mathey prestre vicquaire de Foissy, chapellain de la chapelle du dit Antigny, appartenant à madame et messieurs ses enfants, et dont ils sont *patrons et fondateurs*, selon la transaction sur ce faite avec le S^r^ curé de Foissy, qui, en outre des revenus attachés à la chapellenie, madame fournit les habits sacerdotaux et une livre de cire neuve pour le luminaire. »

Maître Vizard n'eût point mis *fondateurs*, si la chapelle n'eût été presque entièrement reconstruite et comme fondée de nouveau sous leur aïeul.

Plusieurs chapelains ont presque toujours été attachés à cette chapellenie, et en 1459, Jehan Laverne en était un.

Le terrier de 1518 fait le dénombrement des héritages appartenant au seigneur, et que lui et ses prédécesseurs ont délaissés à la chapelle avec certains autres cens et rentes, « et même une maison à Foissy, délaissée à messire Jehan Brimon, desservant de la dite chapelle, pour sa demeurance, ainsi que des portions de dixmes levées par les seigneurs et ses chapellains, dont ils sont, *à cause de la dite chapelle, les vrais maitres sieurs et possesseurs.* »

En outre, il est dit par le terrier de 1705 : « Les dits habitans ont déclaré et confessé que la chapelle size au dit Antigny et *érigée en l'honneur de la sainte Vierge* a été érigée par les illustres ancêtres du dit seigneur, qui en est *le patron et nominateur.* »

Les revenus de la chapellenie étaient assez considérables pour qu'elle eût un bénéficiaire demeurant à Mâcon, qui la faisait desservir par un prêtre à portion congrue.

CHAPITRE VII.

TOUR RONDE.

La belle tour ronde bâtie au XV^e^ siècle à l'angle sud-est du château, est d'un goût parfait et d'une construction finie : elle représente une colonne dont la galerie en machicoulis forme le chapiteau; construite en belle pierre de grès de haut appareil (sorties de la carrière de la métairie Bidault), elle est faite pour résister au temps.

La partie inférieure consiste en un cachot voûté, de 5 à 6 mètres de profondeur, qui n'a d'entrée qu'un étroit trapon situé au centre de la voûte, éclairé par d'étroites barbacanes ayant jour sur les fossés.

Depuis que le propriétaire actuel a fait combler le fossé environnant la tour, cette pièce est devenue une vaste citerne servant à alimenter une pompe pour l'abreuvement du bétail.

Une seconde pièce voûtée surmonte le cachot : éclairée par d'énormes embrasures ouvertes en barbacanes, elle devait être armée de pièces d'artillerie.

On arrive à cette espèce de casemate par un étroit corridor garni de doubles portes à fortes serrures, communiquant au corps-de-logis des officiers et écuyers, qui joint la chapelle à la tour.

La porte d'entrée de cette tour est située à près de 3 mètres au-dessus du sol. Un étroit corridor, pris dans l'épaisseur du mur, conduit à l'escalier en limaçon, et dessert les trois étages, ainsi que la galerie ou lanterne, éclairée par une douzaine de petites fenêtres d'observation, et par les cent ouvertures du machicoulis en encorbellement.

Du haut de cette tour, des couloirs ou galeries permettaient de passer sur les courtines, et de faire le tour du rempart.

Les murs, de 2 mètres 33 centimètres d'épaisseur à la partie inférieure, diminuent progressivement à chaque étage; bien qu'elle ait au moins 20 mètres de haut, son sommet ne dépasse guère la base du donjon.

CHAPITRE VIII.

GRAND BATIMENT, OU CHATEAU MODERNE.

Ce grand corps-de-logis, construit en 1629, fut appuyé du côté ouest sur l'ancien mur-rempart, d'une grande épaisseur. La façade sur la cour, régulièrement percée de fenêtres, fut assez mal construite: l'escalier est lourd, massif et peu solide, les appartements sans grandeur, la charpente mince et mal faite; et cependant le seigneur possédait 2,000 arpents de hautes forêts!

L'intérieur n'offre de remarquable qu'une grande cheminée et une alcove en bois de chêne, sculptées d'un ciseau hardi, mais lourd et de mauvais style.

De 1727 à 1742, beaucoup de démolitions et réparations furent faites au château: le logement des officiers fut converti en écuries; la tour du pont-levis fut abattue; les tours carrées placées au sud-ouest furent aussi démolies; on fit une rampe pour monter au donjon; on rattacha ces diverses parties; en un mot, on donna au château l'aspect qu'il a aujourd'hui, et l'on eut soin d'indiquer, par des dates placées depuis les fondations jusqu'aux combles, que l'on avait heureusement achevé de donner un aspect plus moderne à l'ancien manoir, et ce sous l'administration de madame de Vienne d'Antigny, qui, dans une quittance écrite en entier de sa main, loue la manière dont a été terminé ce travail.

Une vaste ceinture de fortification en terre, dont les levées sont

encore fort distinctes du côté de Foissy, entourait les préaux du chastel, et servait à sa défense.

Aucun titre historique ne m'indique que ce château ait éprouvé des attaques et soutenu des siéges avant l'invention de la poudre à canon.

Je trouve, dans un terrier, que près de Veilly-sous-Antigny est un champ nommé *de la Bataille.*

On a trouvé dans les ruines du donjon un petit boulet de un kilog. et demi environ, entier, et deux fragments de boulet; une pièce d'argent de Henri V, roi de France et d'Angleterre. (M. Tainturier a eu la bonté de me remettre ces objets.)

En creusant dans la cour, on rencontre une quantité de substructions; et à une profondeur de plus d'un mètre on trouve des pièces de bois brûlées et la terre noircie par le charbon.

L'ancien donjon, dont la rampe méridionale avait été enlevée pour agrandir la cour, s'est écroulé de ce côté : les énormes blocs, liés par un ciment solide, semblent vouloir encore lutter contre la destruction; la haute tour carrée, attaquée, il y a une quarantaine d'années, par un démolisseur arnétois, entrepreneur aussi du château de la Rochepot, est aux trois quarts de sa chute; la partie méridionale de la voûte de la chapelle a éprouvé des dégradations. La belle tour ronde restera donc seule debout.

Je termine ici ces recherches déjà trop longues; mais l'antiquaire les excusera, en pensant que ce sont comme les dernières paroles qu'on adresse à un ami qui s'en va.

NOTES

SUR

UN SQUELETTE ET SUR UN GRAND NOMBRE DE VASES

DÉCOUVERTS DANS UNE SABLIÈRE DE LA COMMUNE D'AISEREY,

ARRONDISSEMENT DE DIJON;

Par M. GAULIN, Membre de la Commission.

Des habitants d'Aiserey, travaillant, à la fin du mois de mai dernier (1842), dans une sablière située au sud-ouest et à un kilomètre environ du village, firent tomber sous les coups de leurs pioches une masse de sable dans laquelle se trouvèrent quelques petits vases en terre cuite; et, continuant les fouilles, ils en découvrirent un plus grand nombre; enfin, dans l'espace de peu de temps, ils en dégagèrent environ 80, dont moitié en parfait état de conservation. Ces ouvriers remarquèrent que les vases étaient emboîtés les uns dans les autres et couchés sur le côté en plusieurs lignes, le tout sur une étendue d'environ deux mètres carrés. Ils reconnurent que la cavité qui renfermait ces vases avait été creusée en forme de cône tronqué dont la partie supérieure était à la surface du sol, et dont la base était à deux mètres environ au-dessous; la forme de cette cavité était reconnaissable par son remblai, composé d'un mélange de terre et de sable, tandis que le terrain environnant n'était formé que de sable pur.

Le lendemain, l'extraction du sable étant continuée, et les ouvriers s'étant avancés de 2 à 3 mètres depuis le lieu occupé par les vases, ils rencontrèrent de nouveau un terrain qui avait été anciennement remué, et y découvrirent d'abord les pieds d'un squelette, puis le corps, puis enfin la tête. Le cadavre avait été placé horizontalement dans la fosse, creusée, ainsi que la cavité contenant les vases, à 2 mètres de

profondeur, et au milieu du sable pur; il n'existait d'ailleurs auprès des ossements aucune trace d'objets étrangers à la nature du sol.

Il est facile de saisir, par la simple esquisse que je trace ici, l'ensemble des diverses dispositions que je viens d'énoncer.

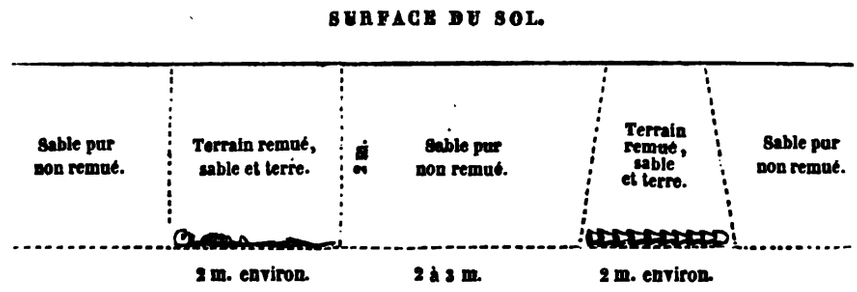

Antérieurement déjà les travailleurs avaient rencontré dans cette sablière, ouverte depuis quelques années, un certain nombre de cavités remblayées, mais ne contenant absolument rien autre chose que le mélange de terre et de sable provenant de ce terrain remué.

Au premier avis qui me fut donné de ces découvertes, je m'empressai de me transporter sur les lieux; mais, six semaines étant écoulées depuis le jour où elles avaient été faites, mes recherches dans la sablière ne m'ont procuré que des débris de vases et quelques ossements des parties inférieures du squelette. Mes demandes chez divers habitants furent couronnées de plus de succès : elles m'ont fourni un grand nombre de vases et une dizaine de fragments de la tête, qui avait été recueillie par M. l'adjoint au maire d'Aiserey. Les os, très-friables d'ailleurs, et dont deux étaient porteurs de dents, ont été rapprochés et examinés par un docteur-médecin de cette ville; et du rapport qu'il m'a fait, il résulte que ce squelette appartenait sans aucune espèce de doute à un être humain d'une taille très-peu différente de la taille moyenne, mais que là se bornent les données qu'il est possible d'en obtenir.

J'ai pu, quant aux vases, noter des dimensions et des formes précises, ayant été assez heureux pour en conserver 25 à ma disposition pendant un temps suffisamment long.

Tous ces vases ont, sans aucune exception, des formes rondes. Je

n'en ai pas trouvé deux qui fussent absolument pareils, et j'ai remarqué huit variétés principales représentées par ces esquisses.

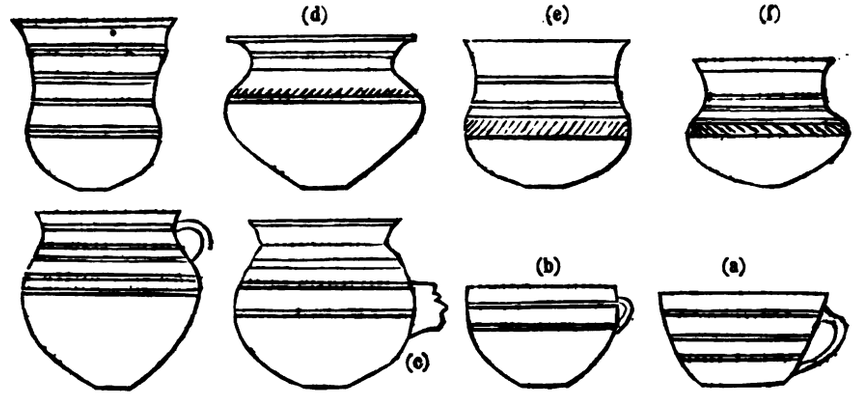

Leur diamètre à la partie supérieure est généralement de 9 à 10 centimètres, et leur hauteur, de 8 à 9 centimètres. 4 ou 5 seulement ont des dimensions inférieures.

24 d'entre eux ont pour base une simple dépression circulaire de 1 à 2 centimètres de diamètre : aussi sont-ils renversés sur le côté avec la plus grande facilité. Le 25e (a) présente une base assez large, et par suite il peut être placé dans une position parfaitement stable.

3 de ces vases ont une anse grossièrement faite. De ces 3 anses, 2 peuvent à peine recevoir un doigt, et la 3e donnerait tout au plus passage à un fil de fer (b).

2 vases avaient une queue ; elles ont été brisées, mais elles sont parfaitement caractérisées, ainsi qu'on le voit pour l'une d'elles en (c).

Tous ces vases sont en terre cuite dont la couleur est rougeâtre pour 20, noire pour 3, et rouge-brun pour 2.

Quelques-uns, formés d'une terre fine, ont des parois assez minces.

Un (c) est fabriqué avec une terre ferrugineuse et siliceuse ; il est noir, et présente un grand nombre de petits points brillants.

Un seul des 25 vases est uni, et tous les autres ont pour ornements des filets tracés assez irrégulièrement et au nombre de 4 à 12. Plusieurs parmi eux portent en outre des lignes transversales inclinées en forme de petites hachures (d), (e), (f).

Enfin, les débris d'un vase beaucoup plus aplati ont été abandonnés dans les déblais de la sablière.

Tels sont les renseignements que j'ai recueillis ; et il ne me semble pas inutile de rappeler, en terminant, que la commune d'Aiserey est située entre deux villages qui ont fourni des preuves incontestables de la présence des Romains dans ces lieux.

L'un de ces villages, nommé Iseure, situé au sud-ouest et à moins de 2 kilomètres d'Aiserey, a offert sur son territoire une espèce de fronton au bas duquel est gravée une inscription romaine très-bien conservée, et que la Commission possède dans son musée par suite du don qui lui en a été fait par M. Loquin. (Voir le compte rendu des travaux de la Commission pendant les années 1836 à 1837 et 1837 à 1838.)

L'autre village, portant le nom d'Echigey, éloigné vers le nord-est de moins de 3 kilomètres de la commune d'Aiserey, a présenté, il y a trois ans, entre autres antiquités romaines, des fragments de marbres, des ciments coloriés, des poteries, des débris de chapiteaux, et 2 médailles, l'une de Néron, l'autre de Dioclétien.

Je dirai encore que les habitants d'Aiserey que j'ai interrogés ne conservent aucun souvenir d'autres découvertes faites sur leur territoire, si ce n'est de celle d'un squelette trouvé, il y a peu d'années, dans une sablière établie entre Aiserey et Bessey-lez-Cîteaux, et qui avait, disent-ils, des dimensions gigantesques. A quelle espèce d'être pouvaient appartenir ces ossements ? Je l'ignore. Mais ce que je sais pour l'avoir vu, c'est que, non loin de cette dernière sablière, sur le bord de la rivière dite la Vouge, a été trouvée dans le sable, il y a 4 ou 5 ans, une dent d'éléphant qui est déposée au cabinet d'histoire naturelle de cette ville.

Je ferai enfin remarquer que les ouvertures qui existent au fond de deux des trois vases que j'ai eu l'honneur d'offrir à cette Société, ont été pratiquées par les habitants, qui, les ayant transformés en pots à fleurs, avaient voulu donner un écoulement aux eaux d'arrosage.

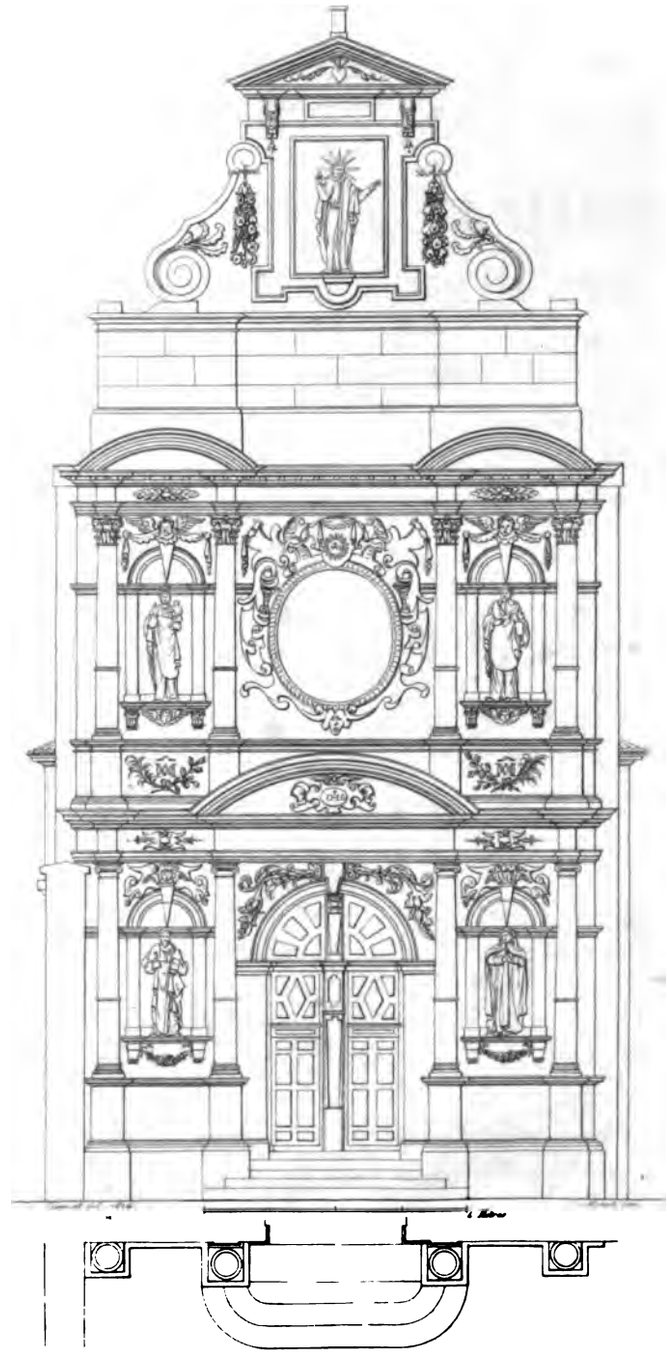

Portail de l'ancienne Eglise des Carmelites de Dijon.

NOTICE

SUR

LE COUVENT ET LE PORTAIL DE L'ÉGLISE DES CARMELITES DE DIJON.

PAR M. VICTOR DUMAY,

MAIRE DE LA VILLE, ET MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION.

A l'angle nord-ouest de l'île de constructions limitée au nord par la rue des Carmelites, et au couchant par la rue Sainte-Anne, il existe un emplacement de plus d'un hectare de superficie, couvert en partie de vastes bâtiments servant aujourd'hui de caserne.

Ils consistent dans un corps principal de logis faisant face au sud sur une grande cour, et flanqué à ses deux extrémités d'ailes en retour se prolongeant au midi et au nord.

Les deux prolongements à ce dernier aspect sont, au-delà d'une petite cour qu'ils laissent entre eux, reliés par un long bâtiment élevé dans la direction de l'ouest à l'est, et joignant immédiatement la rue des Carmelites.

Cette propriété formait autrefois la maison conventuelle des religieuses Carmelites, et le bâtiment dont il vient d'être parlé en dernier lieu était leur église ou chapelle.

Au commencement du XVII^e^ siècle, Dijon ne renfermait encore dans ses murs aucun couvent de femmes. De pieuses dames résolurent d'en fonder un sous la règle austère de la congrégation de Notre-Dame du Mont-Carmel, dont il existait déjà deux établissements en France, l'un à Paris, et l'autre à Rouen.

Par ses lettres patentes en date, à Mussy-l'Evêque, du 20 juin 1605,

Charles d'Escars, évêque-duc de Langres, autorisa cette fondation, et nomma, pour y *aviser,* Maximilien Hubert, chanoine théologal et archidiacre du Dijonnais, ainsi qu'un religieux de Saint-Benigne.

Au mois d'août suivant, la Chambre du conseil de la Ville, consultée sur l'opportunité de cet établissement, donna, le 19 de ce mois, un avis favorable, en considération de l'état complet de réclusion des sœurs, et de l'importance de sa dotation, qui l'empêcherait de devenir jamais une charge pour la Ville et ses habitants.

Anne-Jésus de la Lobère, compagne de la fille d'Alphonse Sanchez de Cépède depuis canonisée sous le nom de Sainte Thérèse, se mit à la tête de cette pieuse entreprise, et érigea dans la maison d'une D^lle^ Jeanne Chevrier, sise rue Charbonnerie, un oratoire où elle reçut les quatre premières novices le 28 octobre de la même année.

Le nombre des postulantes augmentant, les religieuses résolurent de se bâtir un couvent plus spacieux. A cet effet, elles acquirent, en 1608, du président Jeannin, son hôtel, formé en partie de celui que l'Abbé d'Ogny possédait autrefois sur la paroisse Saint-Jean, vers le milieu de la rue allant de l'église des Cordeliers à la chapelle aux Leriche, vulgairement appelée *la Chapelotte* (1).

(1) La vente consentie, moyennant 9,700 liv., devant Gélyot, notaire à Dijon, le 11 mai 1608, par les fondés de pouvoirs de Messire Pierre Jeannin, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils privé et d'Etat, seigneur et baron de Chagny et Montjeu, et de D^me^ Anne Guényot, sa femme, aux religieuses carmelites, représentées par Sœur Françoise de la Croix, et Sœur Catherine de Jésus, *clavières* (porte-clefs du Couvent), assistées de M. Nicolas Brulart, conseiller d'Etat et président au Parlement de Dijon, comprend « les meix, maisonnements, jardin, grange, etablerye, » pourpris, fonds, tréfonds, droits, aisances et appartenances d'iceux, assis à Dijon, » proche les Cordeliers, appelés la maison d'Oigny, » selon, est-il ajouté, que ledit sieur Jeannin les a acquis de Charles Coutier, escuyer, sieur de Juilly (par procès-verbal des criées du 19 août 1583), du sieur de Thianges, d'Hélie Gelyot (par acte du 27 février 1598), et de feu Andoche Morel (par acte du 22 juillet 1586). Ces deux dernières acquisitions portaient sur une maison dite de Moissey, joignant d'une part les maison et pourpris d'Oigny, et d'autre la rue des Crais. Depuis, les carmelites

Les travaux de construction commencèrent immédiatement, et la première pierre de l'Eglise fut posée avec solennité en 1609, par André Fremyot, abbé de Saint-Etienne. L'alignement de cet édifice du côté de la rue appelée aujourd'hui des Carmelites, donné par délibération de la Chambre du conseil de la Ville du 11 septembre de la même année, souleva des plaintes et des reproches d'anticipation que repoussa un arrêt du Parlement de Bourgogne du 27 avril 1610 (1). L'Eglise étant achevée, l'Evêque de Langres autorisa, au mois d'octobre 1642, les religieuses à la faire bénir par l'un des prélats qui se trouveraient à Dijon, où il n'existait pas encore de siége épiscopal. La consécration en fut faite le 4 mai 1643, sous le vocable de *Saint Joseph,* par Jean de Passelaigue, évêque de Belley.

Dans les premiers temps, les Carmelites eurent à discuter quelques affaires de voisinage, notamment avec les Cordeliers, qui se prévalurent contre elles d'un canon du Concile d'Agde de l'an 506, prohibant la contiguité des couvents d'hommes et de femmes. Cette singulière difficulté ayant été terminée par la cession qu'elles furent obligées de consentir à un laïc de la partie de leur propriété située à l'est (2), rien ne troubla désormais la monotonie de leur paisible exi-

réunirent à leur enclos l'emplacement d'une grange que M. de Berbisey possédait dans cette rue, et sur laquelle l'alignement leur fut donné, par délibération de la Chambre du conseil du 13 mai 1614.

(1) Le rapport des commissaires du Parlement nommés le 3 du même mois, et dont les conclusions furent adoptées par l'arrêt définitif, est motivé sur ce que, les religieuses ayant jeté les fondements de leur église conformément à la permission de la Chambre de la Ville, et par conséquent ayant agi sur la foi publique, il ne serait pas raisonnable qu'elles fussent trompées.

(2) Lors de la vente de cette partie de terrain retranchée du Couvent à un sieur Pourcelet, par acte notarié du 14 septembre 1619, les religieuses stipulèrent que les bâtiments qui pourraient y être élevés, n'excèderaient pas une hauteur correspondant à 6 mètres. Cette servitude, dont le Maire de Dijon avait réclamé la conservation contre le propriétaire actuel par son arrêté du 20 avril 1842, a été maintenue par arrêt de la Cour royale de ladite ville du 24 août 1843, rapporté dans le *Recueil de Jurisprudence* de M. Devilleneuve, tom. 43, 2e part., pag. 496. .

stence (1), qui finit, avec celle de tous les autres corps religieux, par l'effet des lois des 28 octobre 1789, 2 novembre suivant, et 13 février 1790. Au moment où on les expulsa de leur maison le 25 juin de cette dernière année, elles étaient au nombre de trente-cinq.

Le Couvent, devenu bien national, fut affecté au service de la

(1) C'est dans ce couvent que Guyton de Morveau, avocat général au Parlement de Bourgogne, et l'un des créateurs de la chimie moderne, a placé la scène d'un poème héroï-comique en vers et en six chants, qu'il composa en 1759, sous le titre de : *Le Rat iconoclaste* ou *le Jésuite croqué*, et qui est fort rare, malgré les deux éditions qui en ont paru en 1763 et en 1810.

Sous plus d'un rapport, il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici les vers dans lesquels le poète magistrat et chimiste décrit le caractère et le genre de vie des religieuses :

« Dans ce climat par ses vins si fâmeux,
A Dijon même, était un monastère
Où, sous les lois d'une règle sévère,
Nombre de sœurs coulaient des jours heureux :
Du Mont-Carmel le vocable pieux
Les avait fait appeler *Carmelites*.
Ce n'étaient point de ces sœurs hypocrites
Qui, de leurs vœux détestant le pouvoir,
Portent toujours un air sombre au parloir,
Pensent qu'il est d'une vertu profonde
De condamner ou de plaindre le monde,
Et devant vous, par un zèle brutal,
Se font du rire un péché capital :
Non, celles-ci, plus sages et moins fières,
Au fond du cloître étaient vraiment austères.
Mais la gaîté régnait en leurs propos,
Point de soucis ne troublaient le repos
Qu'elles goûtaient en cette solitude ;
La piété, l'exemple et l'habitude,
Adoucissaient leurs pénibles travaux ;
Très-peu de soins, si ce n'est soins dévots ;
Bons revenus, et, pour la conscience,
Un directeur tendre sans tolérance :
Rien n'était mieux que dans cette maison,
Où l'on avait depuis nombre d'années
Toujours vécu de la même façon... »

guerre. Après avoir été successivement employé à la manutention des vivres militaires et au logement des prisonniers de guerre, il fut, comme caserne, cédé en nue propriété à la ville de Dijon par les décrets impériaux des 23 avril et 27 juin 1810.

Le Génie militaire, qui en a conservé l'administration, fit démolir, il y a une vingtaine d'années, un corps de bâtiment situé entre l'aile occidentale et la rue Sainte-Anne, ainsi qu'un joli clocher en pierres de taille, percé de deux fenêtres sur chaque face et surmonté d'une gracieuse flèche en ardoise à huit pans.

En vertu d'une autorisation du Ministre de la guerre du 15 août 1840, et d'une délibération du Conseil municipal du 27 du même mois, la Ville fit réduire de hauteur et redresser le mur de clôture le long de la rue Sainte-Anne, à l'entrée nord de laquelle elle ménagea au-devant de la porte principale une petite place carrée.

A la même époque on transféra la prison militaire dans l'Eglise et dans un bâtiment adjacent qui furent détachés de la Caserne et appropriés à cette nouvelle destination.

Tel est, en peu de mots, l'historique de cet établissement, dont les constructions, sous le rapport de l'art, n'offrent de remarquable que le riche portail de l'Eglise, élevé sur les dessins de Nicolas Tassin, architecte dijonnais (1).

(1) Suivant l'exemple de Michel-Ange, du Puget et d'Hugues Sambin, qui à la pratique de l'architecture réunissaient celle d'autres arts, tels que la sculpture et la peinture, Nicolas Tassin s'occupait aussi et principalement de géographie. L'Abbé Lenglet dit qu'il dégagea cette science de l'obscurité qui l'enveloppait auparavant. On a de lui différentes cartes encore estimées des maîtres, dont les premières datent de 1624, et les dernières de 1668. Un de ses ouvrages les plus importants est intitulé: « Les Plans et Profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France, » ensemble les cartes générales de chacune province et les particulières de chaque » gouvernement d'icelles. » Paris, 1634, deux volumes oblongs. — Papillon, dans sa *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, tom. II, pag. 311, et le continuateur de Moreri, dans le 2e supplément de 1749, lui attribuent vingt autres recueils de cartes, parmi lesquels est celui des *Plans et Profils des Villes de Bourgogne*, publié aussi en 1634, 2 vol. oblongs.

Sa hauteur totale, de 18 mètres 26 centimètres depuis le pavé de la cour jusqu'au sommet du fronton triangulaire qui le couronne, est divisée en trois étages d'ordres d'architecture différents (1).

Celui du bas, d'ordre ionique, se compose de quatre colonnes isolées. Les deux du milieu, en saillie, supportent un fronton cintré sous lequel s'ouvre, précédée de cinq marches, une porte avec archivolte qu'accompagnent des rinceaux d'une large composition. Le monogramme IH̄S est sculpté au milieu du tympan. De chaque côté une niche occupant l'entre-colonnement abrite, au nord, la statue du *prophète Elie*, que les Carmes considéraient comme leur patron; et au midi, celle de *sainte Thérèse*, canonisée en 1621, et dont, comme on l'a dit plus haut, la fondatrice du couvent avait été l'amie. Elles reposent sur deux consoles réunies par une guirlande de fruits. Au-dessus règne un cartouche présentant en relief une tête d'ange.

Quatre colonnes d'ordre corinthien, également isolées, constituent le second étage. Groupées par deux, elles forment deux beaux porti-

(1) Voici les autres dimensions du portail et de ses diverses parties :

HAUTEURS.

De l'étage inférieur depuis le sol jusques et y compris la corniche	6 m. 06
Du deuxième étage	5 47
De l'espace uni au-dessus	2 40
Du troisième étage jusqu'à la base du fronton	3 40
Du fronton jusqu'au pied de la croix	0 93
	18 26

LARGEURS.

Des deux premiers étages	8 23
De l'espace uni (au-dessus du socle)	7 46
Du troisième étage	2 93
De chaque console renversée	1 65
De la base du fronton	3 30
Vitrail elliptique, grand diamètre	2 m. 10
— petit diamètre	1 73

ques surmontés de frontons cintrés, sous chacun desquels est une niche ornée de petits pilastres avec impostes et archivoltes. Des consoles avec triglyphes et têtes d'anges supportent ces niches, dont la partie supérieure est décorée d'autres têtes d'anges, ainsi que de guirlandes en draperies. Dans celle au nord se trouve la statue de la *Sainte Vierge*, et celle au midi est occupée par la statue de *saint Joseph*, patron de l'Eglise. Au-dessous de chacune de ces figures, deux branches croisées d'olivier et de palmier enveloppent le monogramme de Marie : M

Entre ces deux portiques s'ouvre un vitrail de forme elliptique qu'entoure un riche cartouche composé d'enroulements compliqués, supportés par un mascaron, et terminés en haut par deux anges tenant au milieu d'une gloire le monogramme IHS

Le troisième étage, d'ordre composite en amortissement ou en forme d'attique, est séparé du précédent par un soubassement nu sur lequel ressortent, en faible saillie, un socle et deux pilastres absolument unis. Il présente, détachée sur un cul-de-lampe et contre un panneau avec encadrement, la statue de Jésus-Christ au moment de la *transfiguration*, la tête entourée de rayons (1). Les consoles renversées qui l'accompagnent sont enrichies de chutes ou guirlandes de fruits et de feuillages. De chaque côté est un petit socle qui supportait autrefois un vase en pierre détruit depuis long-temps.

Dans le tympan du fronton triangulaire qui couronne l'amortissement, et qui était lui-même surmonté d'une croix en pierre dont on voit encore la base, apparaît, entre deux palmes placées horizontalement, un cœur percé de trois clous.

(1) *Et post dies sex assumit Jesus Petrum et Jacobum, et Joannem fratrem ejus, et ducit illos in montem excelsum seorsum, et transfiguratus est ante eos. Et resplenduit facies ejus sicut sol ; vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix. Et ecce apparuerunt illis Moyses et* Elias *cum eo loquentes.* (Evang. Saint Matthieu, chap. 17, ℣. 1, 2 et 3. — Voy. aussi Saint Marc, chap. 9, ℣. 1; et Saint Luc, chap. 9, ℣. 28.)

La corniche de l'entablement du second étage est ornée de modillons parfaitement sculptés, avec enroulements et rosaces dans les caissons. De beaux rinceaux d'ornements se détachant sous le soffite du larmier des corniches cintrées des deux portiques y remplacent les modillons.

Les colonnes d'ordres ionique et corinthien reposent sur des piédestaux, et sont en pierre rose polie des carrières de Fixin. Au tiers de leur hauteur elles sont ornées d'une baguette avec filets.

Quelques personnes attribuent mal à propos à Bouchardon, né seulement en 1698, les cinq statues en pierre d'Asnières, de grandeur naturelle, que l'on a décrites. Celle de la transfiguration surtout est d'une exécution plus qu'ordinaire.

Ce portail, d'une magnifique ordonnance, n'a heureusement subi aucune mutilation. Les légères dégradations que l'on y remarque sont l'effet seul du temps. Il n'a été encore gravé que dans l'ouvrage de M. Maillard de Chambure, intitulé *Dijon ancien et moderne*, mais d'une manière inexacte et avec des ornements qui ne lui ont jamais appartenu, tels que des modillons dans les corniches circulaires des deux frontons de l'ordre corinthien et des statues à côté des consoles de l'attique. M. Caumont, architecte adjoint au Voyer de la Ville, et membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, en a dressé en 1821, à l'échelle de 3 centimètres par mètre, un dessin géométral de la plus rigoureuse exactitude, que M. Monnot, membre de la même commission et l'un de nos plus habiles artistes, a gravé en le réduisant à un peu moins du tiers (9 millimètres par mètre). C'est celui qui accompagne cette notice.

NOTE ADDITIONNELLE (1)
AU RAPPORT
SUR LES CACHETS DES MÉDECINS-OCULISTES ROMAINS (2).

PAR M. DE SAINT-MÉMIN,

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE LA COMMISSION.

Dans mon Rapport du 10 avril 1833 (2), j'ai signalé deux Cachets de médecins-oculistes romains, récemment découverts à Selongey et à Cessey-sur-Tille, communes situées à quelques lieues de Dijon, et vous ai parlé de plusieurs Pierres sigillaires du même genre, qui, bien que décrites dans divers ouvrages, n'avaient pas été classées dans le Catalogue général de ces petits monuments, publié par M. Tôchon d'Anneci, à la suite de son travail intitulé : *Cachets antiques des médecins-oculistes* (3).

Aujourd'hui des circonstances analogues m'engagent à revenir sur le même sujet. — D'une part, deux nouveaux Cachets antiques vous ont été présentés, au commencement de l'année dernière, par nos collègues M. le Docteur Duret et M. Joanne; et d'ailleurs MM. Vallot et Rossignol, également membres de la Commission, ont signalé deux autres de ces monuments, non compris dans le Catalogue précité.

Avant de donner plus de développement au sujet dont je vous occupe, je demande qu'il me soit permis d'entretenir la Commission de quelques observations relatives à ma communication précédente.

M. le Docteur Sichel, médecin-oculiste, licencié ès lettres de la Faculté de Paris, m'a fait parvenir, à la fin de 1845, une Notice qu'il

(1) Cette Note a été lue à la séance du 2 avril 1846.
(2) Voyez ce Rapport dans les *Mémoires de la Commission, etc.*, tom. I, p. 365-388.
(3) Paris, L.-G. Michaud, imprimeur-libraire, octobre 1816, in-4°, 73 pages.

venait de publier sous le titre de *Cinq* (1) *Cachets inédits de médecins-oculistes romains.* Il annonce dans cet ouvrage son intention de faire un travail complet sur ces sortes de Pierres sigillaires; il décrit avec science et clarté celles qu'il signale comme inédites, et, s'occupant, d'une manière plus précise que je ne l'ai fait moi-même, d'en déterminer le nombre connu, il relève judicieusement l'erreur que j'ai commise en portant ce nombre à quarante-un, et fait voir qu'il n'était effectivement que de quarante à l'époque (1833) de mon premier Rapport.

M. le Docteur Sichel explique avec justesse la cause de ma méprise, en la considérant comme fondée sur ce que, de quatre Cachets annoncés comme inédits par M. F. Rever, dans l'appendice de son Mémoire sur les ruines de Lillebonne, que j'avais consulté pour mes recherches, il n'y a réellement que trois nouveaux Cachets.

Une autre irrégularité dont je ne me reconnais pas aussi directement responsable, a trompé M. le Docteur Sichel, en l'induisant à penser que mon premier Rapport sur les Cachets antiques datait de 1841, tandis que c'est le 11 avril 1833 que ce Rapport vous a été lu. Cette méprise provient de l'omission qu'a faite l'imprimeur de la deuxième édition (*in*-4°) publiée en 1841, en ne reproduisant pas, sous le titre de mon Rapport, les mots *lu à la séance du* 11 *avril* 1833, ainsi que le constate la première édition de nos *Mémoires* (2) *in*-8°. Comme il est essentiel de rapporter les dates avec précision, j'ai cru nécessaire d'en rétablir l'exactitude.

M. le Docteur Sichel, aux cinq Cachets inédits annoncés par le titre de sa Notice, en a ajouté deux autres, dont la connaissance lui est parvenue trop tard pour en parler au commencement de son travail. Ainsi le nombre des Cachets reconnu par ce savant s'élève à quarante-sept, auxquels pourront être ajoutés ceux que je signale, dans la suite de mes Observations, comme inédits ou non inscrits au Catalogue.

(1) Effectivement sept Cachets inédits.

(2) *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833, Dijon 1834, p. 122-145; années 1834 et 1835, p. 321-330.

Dans la séance du 15 février 1845, M. le Docteur Duret, votre correspondant, vous a fait présenter, par M. Rossignol, un Mémoire contenant la description et l'explication d'une Pierre sigillaire de médecin-oculiste romain, qui, depuis peu de temps, venait d'être découverte dans les champs dits de Bolar, territoire adjacent à Nuits, et situé entre la commune de Quincey et cette ville. — Ce Cachet antique, gravé dans une stéatite verdâtre, comme la plupart des monuments de ce genre, est remarquable par sa forme, qui est celle d'un prisme droit à base carrée, dont les quatre faces longitudinales ont environ 53 millimètres, et un peu moins de 9 millimètres de largeur. C'est sur la longueur de ces quatre faces que sont gravées les inscriptions suivantes, indiquant le nom du médecin-oculiste, le remède, et l'affection ophtalmique à laquelle il est applicable. On croit reconnaître de plus sur l'une des faces des extrémités du Cachet les lettres initiales Z. D. L. E., formées, dans le sens naturel de l'écriture, d'un trait trop maigre pour produire une empreinte, ou même pour que l'on puisse assurer l'identité de ces caractères. Plusieurs auteurs ont parlé de ces sortes de signes étrangers aux inscriptions, qui se rencontrent sur divers Cachets d'oculistes, et ont formé des conjectures sur leur usage.

INSCRIPTIONS DE LA PIERRE DE NUITS,

gravées dans le sens de leur empreinte.

La Dissertation de M. le Docteur Duret sur la Pierre de Nuits ayant été publiée en substance à la fin de l'année 1845 par M. Vienne, ancien archiviste de la ville de Toulon, dans son *Essai historique sur la ville de Nuits*, je crois devoir me borner à renvoyer le lecteur à cet ouvrage (1).

Peu de temps après la communication de M. le Docteur Duret, M. Joanne, membre résidant, vous a fait voir un Cachet antique, inédit, qu'il a acheté d'un habitant de la ville de Beaune, entre les mains duquel il était resté pendant plusieurs années. Selon le rapport de cet habitant, le Cachet avait été trouvé dans les environs du lieu de sa résidence. Sa matière est aussi une stéatite de couleur verdâtre, et il se distingue de la plus grande partie des Pierres sigillaires connues, par l'exiguité de ses dimensions.

PIERRE DE BEAUNE.

Sa longueur est de 30 millimètres.

Son épaisseur varie de 7 millimètres à 7 millimètres 1/2 d'une extrémité à l'autre; et sa largeur, de 9 millimètres à 10 millimètres 1/2.

Sur les tranches de l'épaisseur sont gravées les deux inscriptions figurées plus bas, dans le sens où l'empreinte du Cachet les produit.

N° 1.

N° 2.

La première ligne de l'inscription n° 1 indique les noms de deux

(1) Se trouve à Dijon, chez LAMARCHE, libraire, place Saint-Etienne.

médecins-oculistes, Latinus et Julius. — La deuxième ligne, le remède, diabsoricum (*pour diapsoricum*) préparé ou débité par Latinus et Julius.

Sur l'inscription n° 2 on lit les noms des deux mêmes oculistes, avec cette différence, que celui de *Latinus* est précédé de ses prénoms *C. Atticus*. On remarque des lacunes dans la dernière partie de l'inscription, probablement occasionées parce que, l'étendue de la surface de la Pierre ayant été jugée d'abord suffisante au développement nécessaire, elle aura ensuite été reconnue trop resserrée pour le reste des mots à inscrire : de sorte que la conjonction *et*, qui devait séparer les noms *Latinus* et *Julius*, a été supprimée d'une part, et d'une autre part les dernières lettres des noms *Latini* et *Juli*, ainsi que les trois dernières lettres *ium* du mot *chelidonium*, qui auront aussi été omises faute de place.

Chelidonium est un remède ophtalmique recommandé par Galien *comme ayant un effet très-actif, mais certainement propre à éclaircir la vue*. C'est le suc de la chélidoine, vulgairement appelée *éclaire*. (Voy. Galien, *de simplicium Medicamentorum*, 5°, 63, G.)

La nature et les propriétés du remède *diapsoricum*, indiqué dans la première inscription, sont savamment discutées et définies dans la Notice de M. le Docteur Sichel (*page* 12). C'est, d'après cet habile et savant médecin-oculiste, un collyre dans la composition duquel entre le *psoricum*. — Galien en fait connaître la préparation (de simpl. Medic., 5°, 71, G. *Conficitur hoc medicamentum duplâ chalcite admixtâ lithargyro*, etc., etc.....). Galien ne dit pas là à quelle maladie opbtalmique le médicament dont il parle doit être appliqué; mais il n'est pas douteux, d'après les observations de M. le Docteur Sichel, que le collyre *diapsoricum* ne dût être employé contre une maladie psorique des paupières.

N. B. La Pierre de Beaune a été dernièrement acquise par M. le Docteur A. Comarmond, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon.

DEUXIÈME PIERRE DE BAVAY (*Nord*).

Un autre Cachet antique, que je crois inédit, a été trouvé à Bavay, en 1842, par M. Vireley, ingénieur. C'est la deuxième Pierre sigillaire découverte dans cette localité; la première est rapportée n° 30 du Catalogue Tôchon, mentionné plus haut.

M. Rossignol, notre collègue, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne, m'a communiqué, depuis environ un an, une simple copie de l'empreinte de cette Pierre, en me témoignant ses regrets de ne pouvoir me donner aucune explication relative aux dimensions précises ni à la nature de la substance du Cachet. Ainsi ce que l'on peut obtenir de ce renseignement n'est autre que les nom et prénom d'un médecin-oculiste romain qui n'aurait pas été cité précédemment.

Voici le calque qui m'a été remis de la copie de l'inscription.

Q. MAEII . THREPII.
CROCODES . DIOPOBLSAMV. (*sic*) *.

Quintus Mæius Trepius est le nom du médecin-oculiste qui débitait le remède désigné par les mots *crocodes diopoblsamu*, composant la deuxième ligne de l'inscription; et, quoique la maladie à laquelle ce remède était applicable ne soit pas indiquée, on pourrait peut-être le considérer comme un collyre ophtalmique, attendu que des noms semblables de médicaments, à l'exception de la particule D I (*pour dia*), qui commence le mot diopobalsamum, se trouvent sur les inscriptions de plusieurs autres Pierres sigillaires d'anciens oculistes. (*Voyez les n^os^ 4, 8, 14, 29, du Catalogue de Tôchon d'Annecy, etc.*)

* *Diopoblsamu, pour Diopobalsamum.*

PIERRE DE DASPICH (*Moselle*).

Il me reste à vous entretenir sommairement, Messieurs, d'un quatrième Cachet antique, qui, quoique découvert en 1834, publié depuis l'année 1838 dans les Mémoires de l'Académie royale de Metz, et précédemment dans plusieurs autres ouvrages savants, n'a pas été mentionné dans l'énumération faite dernièrement de ces sortes de monuments par M. le Docteur Sichel, dont j'ai eu l'honneur de vous parler au commencement de cette Note.

1° Les Mémoires de l'Académie royale de Metz, xx^e^ année, 1838-1839, qui m'ont été communiqués par M. le Docteur Vallot, notre collègue, contiennent une description de cette Pierre, accompagnée d'une très-bonne gravure, page 288, et planche 1^re^, figure 10.

2° Elle est encore mentionnée dans l'*Echo du monde savant* du 6 octobre 1836.

3° Dans le feuilleton du journal *le Temps*, du 9 septembre 1836. (*Je dois ce renseignement et le précédent à notre collègue M. G. Peignot.*)

4° La Pierre de Daspich est décrite une deuxième fois dans les Mémoires de l'Académie royale de Metz, xxv^e^ année, page 268.

La facilité de recourir aux ouvrages qui viennent d'être cités, me dispense de faire aucune observation sur les diverses explications données de la Pierre de Daspich; et je me borne à reproduire ici la gravure de la planche des Mémoires de l'Académie royale de Metz, attendu que mon principal but, en vous communiquant cette Note, a été de fournir quelques documents matériels inédits ou peu répandus aux personnes capables qui s'occupent de recherches relatives à un travail complet sur les Cachets des médecins-oculistes romains.

N° 1.

N° 2.

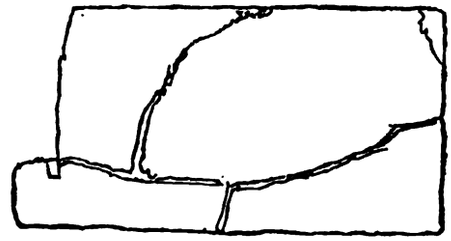

J'ajouterai cependant, sur la Pierre de Daspich, quelques mots qui n'ont pas été dits par ceux qui, à ma connaissance, ont tenté de l'expliquer.

Je ferai observer, 1° que l'inscription de la tranche n° 1 se termine à la troisième ligne par l'image d'une branche de l'arbrisseau *Balsamum ;*

2° Que l'inscription de la tranche n° 2, *C. Vitali Amandionis cloron* (*pour chloron*), finit par la représentation de la feuille d'une plante dont la forme indécise ne permet pas de reconnaître le genre ; mais qui, représentant naturellement un objet de couleur verte, fait peut-être allusion au nom de *chloron* (*vert*), que porte le collyre ; et je renvoie, au sujet des images qui parfois accompagnent les inscriptions sigillaires, à ce qui a été dit, 10e et 16e observations de mon premier Rapport, éditions de 1833 et de 1841.

SAINT-SEINE-L'ABBAYE,

CROQUIS HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE,

ACCOMPAGNÉ DE L'ANCIEN PLAN DE L'ABBAYE,

DU DESSIN DE SES FRESQUES ET DE SES BAIES PRINCIPALES.

Par Cl. ROSSIGNOL, membre titulaire de la Commission.

I.

TEMPLE PAYEN DES SOURCES DE LA SEINE.

Ubi fana destruxerat, ibi monasteria aut ecclesias construebat.
SULP. SEVERUS, *Vit. S. Martini*, x.

De l'Abbaye de Saint-Seine, née avec l'ancienne monarchie française, et morte avec elle, à part le bourg dont elle est le noyau, il ne reste guère que des fresques qui s'effacent, des parchemins bientôt illisibles, des tombes mutilées, des édifices qui ne tarderont pas à disparaître. Notre devoir est de dessiner ces vestiges; c'est un moyen de conservation. Mais le crayon n'atteint qu'une partie des choses, et à une heure donnée: l'écrivain est l'allié naturel de l'artiste; ce sont comme deux organes au service d'une même intelligence.

En ne nous occupant que d'un seul des débris de la vieille Abbaye, nous disperserions encore ce qui est épars: c'est dans l'unité

qu'est la vie. La légende peinte au xv^e^ siècle (1) ne peut s'expliquer sans les idées du vi^e^ dont elle est la naïve expression. La fresque suppose les murailles qui la supportent; l'Eglise, son Fondateur; la tombe, la pensée des morts; l'Abbaye, les moines qui la peuplaient; le bourg de Saint-Seine, les bénédictins qui le créèrent et l'affranchirent. Comment parler d'une existence religieuse sans l'intervention des évêques et des papes; d'une église crénelée, sans rappeler les guerres de la Bourgogne? Comment, enfin, montrer le Père de l'Abbaye, plantant sa tente dans la solitude, et y réunissant des hommes barbares, moitié chrétiens, moitié payens, sans découvrir les ruines du Temple et des idoles autour desquelles ils erraient encore, dont ils gardaient les traditions, dont quelques-uns peut-être avaient vu la chute et se rappelaient la gloire? Quand une civilisation s'éteint et qu'une autre commence, la dernière n'est jamais tellement nouvelle que son origine soit entièrement indépendante du passé.

Les circonstances de temps et de lieu, surtout quand il s'agit d'origine, loin d'être choses indifférentes, donnent souvent des lumières inattendues: c'est une autre raison de parler des ruines du Temple payen avant de faire l'histoire de l'Abbaye bâtie non loin de ses ruines.

Des traditions qui meurent aujourd'hui avec les vieillards de la contrée, nous reporteront naturellement à l'origine de l'Abbaye de Saint-Seine, qu'elles rattachent à la chute de l'ancien monde. Dans son sixième volume de la *Description de Bourgogne*, Courtépée rappelle des processions que faisaient les habitants de la terre de Saint-Seine pour obtenir de la pluie (2). On gravissait la montagne en priant; on traversait les bois et tout le territoire de la commune. Arrivés non loin de la ferme des Vergerots (3), dans une gorge solitaire, les suppliants s'arrêtaient au pied d'une croix qui a disparu, dont Courtépée ne

(1) Les premières fresques de Saint-Seine sont du commencement du xvi^e^ siècle.
(2) COURTÉPÉE, vol. vi, publié en 1781, page 477.
(3) CASSINI écrit : *Evergereaux*.

parle pas, mais qui existait encore en 1763, puisqu'elle est indiquée par Cassini dans sa carte particulière du Duché (1).

Elle était plantée non loin d'une borne qui séparait un bois de l'Abbaye du finage de Saint-Germain-la-Feuille (2), sur la *douix* même, expression celtique, encore vulgaire dans nos campagnes, pour désigner la source supérieure d'un grand nombre de ruisseaux (3). La station se terminait toujours par une cérémonie analogue à celle que nos matelots font subir aux passagers sous la ligne. Le peuple aurait cru n'être point exaucé, s'il n'avait pas inondé des eaux de la *douix* de Seine le prêtre avec lequel il était venu prier pour obtenir de la pluie (4).

L'origine de cette cérémonie, il faut la chercher dans des restes de superstitions payennes, que le christianisme détourna de leur direction primitive, pour en venir plus facilement à bout. Le culte des eaux avait de profondes racines dans les entrailles du peuple, qui conserve ses habitudes avec une incroyable ténacité.

Ces considérations n'auraient qu'une valeur hypothétique, si des documents métalliques et lapidaires ne venaient la soutenir de leur irréfragable autorité. Sous la croix dressée sur les bords de la *douix*

(1) Carte particulière du duché de Bourgogne levée géométriquement par ordre de MM. les élus généraux des Etats de la Province, en conséquence du décret des Etats de 1751, divisée par diocèses, bailliages et subdélégations, faisant partie de la carte de France levée par ordre du Roi et par les ingénieurs géographes de Sa Majesté, sous la direction de MM. Cassini, Camus et de Montigny, de l'Académie royale des sciences; — dressée et exécutée par le sieur Seguin, ingénieur géographe du Roi; 1763.

(2) Cette borne, sur laquelle était gravée l'image de Saint Seine monté sur un âne, avait disparu depuis quelques années, en 1781. (V. COURTÉPÉE, vol. VI, p. 604.)

(3) *Douix, duy, dwi, doué* ou *douay*, sont, dans nos contrées, des dénominations de fontaines abondantes : la *douée* de Beaune, les *douix* de Darcey, de Seine, de Châtillon, de Noyers, de Bourbon-Lancy, de Barjon, de Baume-la-Roche, de Bligny-le-Sec, de Bure, de Fraignot, de Léry, de Salive, de Thoire, d'Aulot..... La plupart de nos fontaines portent le nom de *douix*, dit M. Lapérouse dans son *Histoire de Châtillon*, vol. I, page 19.

(4) COURTÉPÉE, vol. VI, page 477.

de Seine, sous la borne qui porte l'image du Fondateur de l'Abbaye, sous les pieds de cette foule de villageois accourus pour obtenir de la pluie, étaient cachées les ruines d'un Temple payen autrefois renommé, et dans lequel était adorée, avant toute autre divinité, *Sequana*, la Déesse du Fleuve. On lui faisait des vœux, des prières, des offrandes. Son sanctuaire, élevé sur la source même, avait ses réservoirs et ses canaux; des *ex-voto* de pierre, d'os, de terre, de bronze et d'or. On venait de tous côtés et de loin supplier, dans la détresse publique ou privée, la vieille Divinité celtique, qui avait été obligée, après l'invasion, de faire les honneurs de sa vallée aux divinités les plus populaires de la Grèce et de Rome. Les inscriptions latines elles-mêmes sont toutes à la gloire du génie du lieu. Qu'elles se trouvent sur des anneaux d'or ou des cippes en pierre, sur des jambes votives ou des vases en terre cuite, elles sont toujours à son adresse : DEAE SEQUANAE.

Bien qu'Apollon fût présent dans le Temple, comme le prouve sa statue mutilée, on n'a trouvé aucune inscription qui le rappelât. Esculape, Isis, Vénus, dont on a découvert des vestiges plus ou moins remarquables, aucun monument écrit ne les signale. On dirait que ces divinités d'importation moderne dans les Gaules n'étaient que tolérées aux sources de l'antique *Sequana*. La première pensée religieuse qui venait aux habitants du *pagus* était pour leur vénérée *douix* de Seine; en dépit de la conquête, les habitués de ce Temple, au fond, semblent être plus Gaulois que Romains; le pays vaincu gardait ses idées traditionnelles jusque sous les formes religieuses du peuple vainqueur.

Ainsi, les derniers soupirs de l'Abbaye de Saint-Seine rappellent encore de vieilles affections payennes, et nous signalent, comme son point de départ, la chute du *Fanum* bâti dans les limites de la terre abbatiale. Il nous importe donc de connaître l'époque où finit ici l'ancien ordre de choses, puisque nous commençons l'histoire de l'institut qui l'a remplacé.

La question géographique nous donne tout d'abord une réponse

générale. Dijon avait ses églises Saint-Jean et Saint-Etienne (1); Langres et Autun, nos deux vieilles cités du polythéisme, étaient converties à la foi chrétienne, et avaient déjà une succession d'évêques (2). Ses places fortes prises, l'idolâtrie fit retraite dans les campagnes, et fut flétrie du nom de *paganisme*, ou religion des paysans, *pagani* (3) : Apollon alla de nouveau se cacher chez les pâtres, et garder leurs troupeaux dans les *pagi* (4).

Ce fait eut lieu vers le milieu du IVe siècle, précisément à l'époque où l'on commence à trouver dans la littérature latine l'expression nouvelle correspondante. L'idée de grossière et rustique ignorance s'était déjà tellement identifiée avec celle d'idolâtrie, que le rédacteur du Code Théodosien se crut obligé de l'adopter, cette expression nouvelle, pour se conformer à l'usage et se faire mieux comprendre. Le même phénomène eut lieu dans les régions plus septentrionales: les Anglais et les Allemands ont des mots analogues à l'expression latine, pour désigner les individus attachés aux divinités mythologiques, honnies au grand jour des villes (5).

(1) L'église Saint-Etienne de Dijon fut élevée en 343.
Saint Urbain est inhumé à Saint-Jean en 375.

(2) Langres avait eu déjà sept évêques, et Autun dix.

(3) THÉODOSE. *Cod. Theod. lex* 46, *de Hæret.* Gentiles, quos vulgò PAGANOS appellant.
MARIUS VICTORINUS *de Homoousio recipiendo :* Græci quos Ελληνας PAGANOS vocant.
S. AUGUSTIN, *lib. de Retract., cap.* 43 : Deorum falsorum mutorumque cultores, quos usitato nomine PAGANOS vocamus.

Ce mot *paganus*, dans le sens vulgaire, ne fut donc en usage que vers le commencement de la seconde moitié du IVe siècle; on ne le trouve pas dans les auteurs avant 365. On rougissait de cette religion des paysans; voici ce que A. Prudence disait à Symmaque, gouverneur de Rome :

Sint hæc barbaricis gentilia numina pagis;
At tu!.....

(4) DUCANGE, *Beda* et alii scriptores quos jure explodunt qui rem attentiùs investigarunt, à *pagis* paganos appellatos deorum cultores, quòd, cùm Constantini M. et filiorum edictis proscriptus esset ab urbibus et civitatibus profanus deorum cultus, eorumque fana passim in iis clauderentur, *in pagos sese recíperent*, ibique deos suos colerent, et clandestina sacra peragerent.

(5) SCHADE. Dans son Dictionnaire allemand-italien, on trouve Heide, signifiant

Le Temple des sources de la Seine, isolé au fond d'une vallée sauvage du *Pagus Magnimontensis*, sur les confins extrêmes des bassins de la Méditerranée et de l'Océan, dans une contrée si inconnue, que Strabon se trompe en la désignant (1), était donc une de ces retraites payennes flétries sous Constantin et Théodose, et qui ne durent tomber que pendant la guerre que leur firent l'opinion et les lois qui en émanent.

La nature du culte en honneur dans le Temple des sources de la Seine confirme notre induction. Les superstitions les plus tenaces sont celles qui s'appuient sur des phénomènes naturels ou permanents. Le feu et l'eau, les deux plus énergiques agents de la nature, ont été long-temps l'objet de l'adoration des hommes. La philosophie la protégea au lieu de la combattre; et la religion chrétienne a lutté de longues années contre ce fétichisme. Les adorateurs du feu sont relégués dans un coin de l'Asie (2); mais il n'y a pas cinq ans qu'un curé d'Estonie a détruit vingt-sept sources sacrées dans sa seule circonscription (3), bien qu'il y ait plus de six siècles que l'ordre teutonique a converti cette contrée. Grégoire de Tours parle des sources sacrées de la Gaule (4); Agathias, des conciles, les Capitulaires de Charle-

landa, selva; et Heiðe, signifiant *pagano, gentile.* — BOYER. Dans son Dictionnaire anglais-français, on trouve *heath*, signifiant *bruyère*, sorte de plante sauvage; et *heathen*, signifiant *payens*, adorateurs des faux dieux.

(1) STRABON place dans les Alpes les sources de la Seine.

(2) Chez les Parsis, que les mahométans appellent Guèbres ou *Infidèles*, parce qu'ils n'ont pu les obliger à quitter leur religion.

(3) SCHULTZ : Recherches sur les Mœurs payennes qui se sont conservées jusqu'à ce jour en Estonie. — Il dit : « J'ai fait connaître dans ce Mémoire le résultat des fouilles entreprises par moi dans les *sources saintes*, très-nombreuses et toujours abondantes. L'eau de ces sources, pure et froide, est employée dans différentes maladies avec des cérémonies tout-à-fait payennes.... » L'Investigateur, journal de l'Institut historique, a rendu compte de ce Mémoire dans sa livraison de septembre 1842.

(4) STRABON parle du lac des *Deux Corbeaux*, lequel était en haute vénération dans les Gaules.

magne, en flagellaient le culte, que, au XIII^e^ siècle, le chroniqueur Helmoldus reprochait encore aux Saxons. Les *pagani* attuariens, groupés autour des sources de la Bèze, dont le canton touchait la douix de Seine, étaient une colonie de ces Francks que Saint Eloi de Noyon et son contemporain le pape Saint Grégoire signalaient comme grands adorateurs des fontaines (1). Leur culte trouva donc un soutien dans toutes les invasions, de Jules César à Clovis (2).

Aussi bien savons-nous, dans notre Bourgogne, chrétienne depuis quinze cents ans, de nombreuses sources au bord desquelles le vieux paganisme se montre encore (3). L'Académie de Dijon vient de faire graver dans ses Mémoires (4) la représentation de la Nymphe gallo-romaine de Gissey-le-Vieil, vénérée comme l'image de la

(1) ACHERII Spicilegium, II, p. 97 : Vita S. Eligii.
S. GREGORII pp. lib. II, n. 278.

(2) SÉNÈQUE. — En effet, les Romains avaient de semblables superstitions : « Nous adorons, dit Sénèque, les sources des grands fleuves, et nous plaçons des autels à l'endroit où les eaux sortent brusquement des souterrains. Nous adorons aussi les fontaines d'eaux chaudes, et les lacs distingués par leur profondeur. »
ÉLIEN a, dans ses Histoires diverses, un chapitre sur les *statues des fleuves*.

(3) Saint-Romain, près Beaune, avait sa fontaine de *Saint Ploto*, à laquelle on allait en pélerinage, dans mon enfance, pour la guérison des enfants *plotons* ou *noués*. Elle a été comblée par l'Autorité ecclésiastique, il y a quelques années, non sans une vive résistance. Ici, on jette du pain dans une source; là, sur les bords d'une autre, on dépose une pièce de monnaie; ailleurs, on en boit religieusement les eaux, ou l'on danse sur le gazon qu'elles arrosent. Ici, la statue de la nymphe est prise pour la Vierge, et honorée de deux chandelles le jour de Notre-Dame; là, une croix, une église, une chapelle, un monastère, ou de simples traditions, rappellent au voyageur l'époque où nos contrées étaient encore payennes. « Ainsi que dans la Bretagne, où le respect des lacs et des fontaines s'est conservé, et où l'on y apporte à certains jours du beurre et du pain, nous avons tous été, dans notre enfance, dit M. Lapérouse dans son Histoire de Châtillon, jeter du pain dans la Seine et dans la source de la Dwi » (I, p. 20).

(4) Dr. MORELOT : Mém. de l'Académie de Dijon pour les années 1843 et 44, imprimés en 1845, p. 211 et 215. Comme la Seine, la source de Gissey est appelée *Dea;* comme pour la Seine encore, la pierre sur laquelle repose la Nymphe de Gissey est percée à sa base d'une ouverture destinée à l'écoulement des eaux de la source.

Mère du Christ; la fontaine d'Alise est restée populaire dans tous nos départements de l'Est; la Marne et la Moselle eurent à leurs sources des temples et des *ex-voto;* le Revinson, petit ruisseau inconnu, voisin de la vallée des sources de la Seine, lui aussi, avait à sa source une statue qui est restée sur place jusqu'à nos jours, et que le chasseur rencontre encore avec étonnement, quand il s'égare dans ces montagnes (1). *Sequana,* représentée assise au milieu des divinités romaines, sous l'influence de laquelle se faisaient tous les prodiges de son Temple, Séquana, la souveraine de ces lieux, était le génie tutélaire d'un grand fleuve des Gaules; c'était une déesse des eaux, long-temps avant l'invasion romaine.

Quand la mythologie classique fit invasion chez les Celtes, Vénus Anadyomène, la déesse de la *génération sortant des eaux,* prit naturellement place à côté de *Sequana,* et se confondit avec elle. De là cette quantité *d'ex-voto* des deux sexes, de têtes de nouveau-nés et d'enfants au maillot, trouvés dans les ruines du Temple, sur les bords de l'eau génératrice (2).

La venue de Jésus-Christ et son triomphe dans les villes sont une autre cause de l'existence prolongée du Temple de la *douix* de Seine. Les chrétiens annonçaient un Sauveur des hommes, un Dieu fait chair, et des prodiges d'amour envers l'humanité. Les idolâtres trouvèrent immédiatement dans leur réaction et leurs souvenirs mythologiques un rival du Fils de Marie. Apollon avait quitté l'Olympe pour habiter parmi les hommes; il était le dieu de la médecine, et le père d'Esculape, que Julien appelait avec intention *Sauveur* de l'humanité. Apollon fut donc, dans les premiers siècles du christianisme, le dieu à la mode. Metz, Bourbonne, Langres, Saulieu, Mâ-

(1) La statue du Revinson, voisine de celle de la Seine, est, comme celle-ci, assise et drapée; mais elle a un chien à côté d'elle.

(2) Qui ne sait la part qu'eut l'eau dans les premiers systèmes de philosophie génésiaque?

lain, qui n'est plus aujourd'hui qu'un village, mais qui était alors le chef-lieu d'un *pagus;* Châlon, l'une des plus fortes places des Gaules, appelée par César *Castrum frumentarium,* résidence du préfet de la navigation de la Saône; Dijon et Beaune, avaient élevé des temples à Apollon, le dieu de la lumière. Le plus fameux édifice de l'impériale *Augustodunum*, celui dont Eumène parle avec tant de complaisance, n'était-il pas dédié à ce Dieu? Jupiter alors disparut de la scène. Voici le discours que Lucien lui fait tenir; il est trop remarquable pour le passer sous silence : « Du temps d'Homère, dit-il, tout était plein de Jupiter, rues et places publiques; mais depuis qu'Apollon a établi à Delphes un bureau de prophéties, et son fils une boutique d'apothicaire à Pergame, il n'est pas plus question de moi que d'un trépassé. Mes autels sont aussi froids que les lois de Platon et les syllogismes de Chrysippe. » Après cette curieuse contestation, dans laquelle Hercule traite Esculape de charlatan, que Jupiter met à la porte, il est enjoint à chacun de faire son métier, et à Apollon d'opter entre la médecine, la prophétie et le violon (1).

Mais il y avait société entre le père et le fils : Apollon et Esculape, qui avaient exploité les villes ensemble, ensemble les quittèrent à la voix du Christ, et se réfugièrent dans les vallées, entre autres au fond de celle de la *douix de Seine*, dont la déesse les reçut à titre de συμβωμοι, comme disaient les Grecs (2).

C'est là que nous avons rencontré leurs statues mutilées, gisantes sur des *ex-voto* de pieds, de jambes, de mains, d'yeux (3), de poi-

(1) LUCIEN. Voir le dialogue intitulé *Assemblée des dieux et leur décret.* Les personnages qui ont la parole sont Jupiter, Momus et Mercure.

(2) Συμβωμοι, qui partageaient les mêmes autels : c'est le sens radical de cette expression.

(3) Dans le Temple de la Seine, qui semble être celui de la médecine, on a trouvé une plaque circulaire en bronze, dentelée dans toute sa circonférence, et portant

trines. Nous avons vu, parmi les ruines du Temple, des débris de chiens et de couleuvres, symboles d'Esculape, *la grande joie des hommes;* l'arc et le serpent d'Apollon, comme son fils, *sauveur de l'humanité.*

C'est là que, chez nous, ils reçurent leurs derniers hommages sous la protection de Séquana, leur sœur en puissance thérapeutique. Comme dans les temples qu'avait vus Lucien, dans le Temple de la Seine, le laboureur amenait son *bœuf* ou son *cheval;* le berger sa brebis ou sa *chèvre,* vivants ou en effigie; une foule de dévots déposaient aux pieds des statues des pièces de *monnaies vulgaires,* ou attachaient avec de la cire celles d'*or* ou d'argent qu'ils voulaient offrir. Qui suspendait un *anneau,* qui un morceau de *corne de cerf,* qui déposait devant l'autel une *amphore* pleine de vin (1). Le prêtre, qui portait une saie de pourpre rayée de blanc, rendait des oracles près de la *petite fontaine* (2), comme dit Lucien, donnant à qui en voulait *santé et fortune* (3), célébrant la naissance d'Apollon et le mariage de Coronis, suivi de la venue d'Esculape, après avoir dit: HORS D'ICI LES CHRÉTIENS (4). Quand le rhéteur grec écrivait, on était encore

les noms d'APOLLON ou Soleil, avec ceux de la LUNE, de Mars, de Mercure, de Jupiter, de VÉNUS et de Saturne.

La médecine se confondait avec l'astrologie, qui prétendait connaître l'influence des astres sur la constitution de l'homme et le moment opportun pour l'administration des remèdes. On croyait généralement que les planètes ont une action sur le tempérament, sur les sens, sur les organes. Entre autres choses, on supposait que le *Soleil* agit sur la *vue*, et principalement sur *l'œil droit*, et la Lune sur *l'œil gauche.* Cette opinion est importante à constater, puisque les Egyptiens disaient que le *Soleil est l'œil droit d'Osiris*, et la *Lune l'œil gauche.* Or on a trouvé une grande quantité d'*ex-voto d'yeux* sur des lamelles de cuivre; elles sont conservées, avec les autres objets, dans les collections départementales de la Commission des Antiquités.

(1) On a trouvé un bœuf, un fragment de cheval, huit cents médailles en bronze, deux en or, plusieurs anneaux, des morceaux de corne, et une vaste amphore.

(2) Il y avait une fontaine dans le sanctuaire de *Sequana.*

(3) Qu'on se rappelle l'inscription PRO SALUTE ET FORTUNA VOTUM SOLVIT.

(4) LUCIEN.

tellement attaché à ces superstitions, qu'en s'en moquant, on courait risque d'être lapidé.

La nature du culte établi aux sources de la Seine prouve donc, comme leur position géographique, que ce culte y fut long-temps en honneur. Quand, parmi les huit cents médailles trouvées dans ces ruines, celle de Magnus Maximus (1), tué en 388, ne nous apprendrait pas que le Temple de la Seine était encore debout un demi-siècle après Constantin, les observations qui précèdent nous auraient amenés à la même époque. Alors Théodose proscrivait les superstitions payennes (2); et, en 399, Arcadius disait : Qu'on détruise sans bruit les temples des campagnes; et qu'après en avoir dispersé les vestiges, on brûle les objets de la superstition (3). Le *Fanum* de *Sequana* fut renversé, ses statues mutilées, le feu mis aux objets qui avaient servi au culte; du charbon noyé dans une masse de plomb

(1) Les médailles ont été classées et désignées par M. de Saint-Mémin.

(2) THÉODOSE *disait en* 381 : — Si quis vetitis sacrificiis, diurnis nocturnisque, velut vesanus ac sacrilegus incertorum consultorum, immiserit, fanumque sibi aut templum ad hujusmodi sceleris excusationem adsumendum crediderit, vel pulsaverit ad eundum, proscriptioni se noverit subjugandum; cùm nos justâ institutione moneamus, castis Deum precibus, non diris carminibus profanandum. (*tit.* x, *l.* 7).

En 385 : — Si quis mortalium ita faciendi sacrificii sumat audaciam, ut inspectione jecoris, extorumque præsagio vanæ spem promissionis accipiat, vel, quod est deterius, futura execrabili consultatione cognoscat.... etc. (*tit.* x, *l.* 9).

En 391 : — Nemo se hostiis polluat, nemo delubra adeat, et mortali opere formata simulacra suscipiat, etc. (*tit.* x, *l.* 10).

La même année : — Nemo templa circumeat.... (*tit* x, *l.* 11).

En 392 : — Nullus omnino.... sensu carentibus simulacris, vel insontem victimam cædat, vel secretiore piaculo.... accendat lumina, imponat thura, serta suspendat, etc. etc.... *Passage très-curieux* (*tit.* x, *l.* 12).

(3) ARCADIUS, *en* 399, *disait* : — Si qua in agris templa sunt, sinè turbâ et tumultu diruantur. His enim dejectis atque sublatis, omnis superstitionis materia consumetur (*tit.* x, *l.* 16).

THÉODOSE Jeune, *en* 423, *disait :* — Paganos qui supersunt, si aliquando in execrandis dæmonum sacrificiis fuerint comprehensi, quamvis capitali pœnâ, etc.... (*tit.* x, *l.* 23).

fondu, et des objets de verre dont la forme a été altérée par un commencement de fusion, viennent à l'appui du texte d'Arcadius.

Saint Martin, cependant, parcourait les campagnes, faisant baisser la tête aux *Sicambres*, et les amenant, par sa rude et barbare éloquence plus que par l'autorité impériale, *à brûler ce qu'ils avaient adoré, et à adorer ce qu'ils avaient brûlé.*

Son historien nous apprend qu'il laissait des prêtres sur les lieux où il avait renversé des idoles, et qu'il y construisait des églises pour recueillir et conserver les convertis. Une simple croix, le plus souvent, s'élevait sur les ruines (1); mais ordinairement les féries payennes étaient remplacées par la fête d'un saint, qui consacrait l'*epulum populare* (2).

N'y a-t-il rien aux sources de la Seine qui rappelle cette pieuse substitution? Ces lieux sont et étaient déserts, quoi qu'en dise Courtépée, qui crut y découvrir les traces d'une petite chapelle (3) : il est probable qu'il a pris pour des constructions chrétiennes quelques vestiges de l'ancien Temple qu'il ne soupçonnait pas, et sur les ruines duquel les disciples de Saint Martin ne laissèrent probablement qu'une croix solitaire : *Collocatione venerandæ christianæ religionis signi expiari præcipimus* (4).

(1) **THÉODOSE** Jeune, *en* 426 : — Cuncta eorum fana, templa, delubra, si qua etiam nunc restant integra, præcepto magistratuum destrui, conlocationeque venerandæ christianæ religionis signi expiari præcipimus (*tit.* x, *l.* 25).

THÉODORET : Τουτου δε ένεκα και αυτα των ειδωλικων σηκων τα λειπομενα, εκ βαθρων αναστασθηναι προσεταξεν, ὡστε τους μεθ' ἡμας εσομενους μηδε ιχνος της προτερας εξαπατης θεασασθαι (l. 5, cap. 37, p. 243).

(2) **THÉODORET.** — Pro Panditis et Diasiis et Dionysiis solemnitatibus, Petro, Paulo.... aliisque sanctis martyribus, populari epulo peragunt (de evang. Veritatis Cognitione, VIII).

GRÉGOIRE DE NYSSE, in Vitâ Gregorii Thaumaturgi.

(3) **COURTÉPÉE**, vol. VI, page 604.

(4) **THÉODOSE** Jeune, cité plus haut.

Mais le nom du destructeur des idoles fut, pour ainsi dire, gravé sur la montagne voisine, déjà habitée, et connue maintenant sous le nom de Saint-Martin (1).

Il est un fait qui, jusqu'ici, n'a pas été remarqué : les sources sacrées, c'est-à-dire les derniers objets du culte idolâtrique, dont Saint Martin est le principal destructeur dans les Gaules, nous sont aujourd'hui signalées très-souvent par le nom de ce saint évêque, qui demeure attaché à ces sources. Les nombreux villages appelés Saint-Martin et Dommartin, ou qui sont sous le vocable de ce saint, ont tous une antiquité reculée, des restes de constructions gallo-romaines, des médailles, souvent des débris d'idoles, presque toujours des sources pérennes plus ou moins remarquables. Ils sont bâtis sur des montagnes, au fond des vallées, dans le voisinage des étangs, ou dans des lieux écartés, partout où le *paganisme* s'était retiré du temps de Saint Martin, là même où il alla le frapper dans ses dernières et plus communes manifestations. Dans notre province, nous ne connaissons pas moins de cent vingt communes dont l'église est sous la protection du destructeur des idoles, cachées dans une vallée solitaire, comme à Sampigny et à Bouilland, villages qui ont leurs sources pérennes, des restes d'antiquités romaines, des traditions superstitieuses (2), et des souvenirs d'institutions monastiques (3). Quelquefois le nom de Saint Martin se trouve à la porte des villes : comme à Beaune, dont les deux belles sources pérennes, l'Aigue et la Bouzaise, nous sont signalées par une cha-

(1) Saint-Martin-du-Mont a une fontaine dans le flanc de sa montagne, comme Fontaine-lez-Dijon, qui est resté sous le vocable de Saint Martin, malgré la naissance de Saint Bernard, dont le berceau est sur cette montagne.

(2) Ainsi, pour la douix de Châtillon, selon d'antiques croyances, on entend chaque nuit les pas d'un génie invisible effleurer doucement la surface de l'eau, sous la grotte profonde de cette fontaine où il fait son séjour (Lapérouse, *Hist. de Châtillon*, tom. I, pag. 20).

(3) Ainsi à Beaune, à Santenay, à Autun, etc., etc.

pelle et un faubourg, dédiés l'un et l'autre à Saint Martin; comme à Châtillon, dont le rocher qui donne la *douix* porte sur sa crête une vieille église romane primitivement appelée Saint-Martin (1). Il y aurait de curieuses études archéologiques à faire sur les localités que ce saint consacre; il en jaillirait quelques traits de lumière pour l'histoire souvent si obscure de l'époque contemporaine. Ce qui précède prouve suffisamment que la *douix de Seine*, cachée dans les bois, fameuse au loin, comme on peut en juger par les *ex-voto* (2), dut ressentir, elle aussi, les effets de la mission dont Saint Martin avait placé le centre à Paris, sur les bords mêmes du fleuve dont la source sacrée vient de fixer notre attention.

Mais les vieilles habitudes ne disparurent pas aussi facilement que le Sanctuaire de *Sequana*. La nature jeta bientôt sur les ruines du Temple de la douix un manteau de verdure. Quelques années suffirent pour les dérober aux yeux; mais la source n'était point anéantie. Détournée des canaux sacrés, et troublée un moment sous les pas de ses contempteurs et la chute de son Sanctuaire, elle alla un peu plus loin sourdre fraîche et limpide. Libre comme avant l'invasion romaine, elle retrouvait le Ciel qu'elle avait perdu dans le Temple que les vainqueurs lui avaient imposé : c'était pour elle une sorte de restauration (3).

(1) Voyez les histoires de la ville de Châtillon, et spécialement celle de M. LAPÉROUSE, tom. 1, pag. 19.

(2) La galère en bronze trouvée dans le voisinage de la vallée, et conservée aujourd'hui dans le musée de Dijon, ne permet pas de douter de la réputation du temple de *Sequana*. Ce curieux *ex-voto* a été gravé dans les premiers Mémoires de l'Académie de Dijon et dans l'Encyclopédie.

(3) Voici une double preuve de la force des habitudes payennes. Bruce, parvenu aux sources du Nil, dit y avoir trouvé l'ancien culte dans son intégrité première (tom. v); il a logé chez celui qui faisait les fonctions de prêtre du Dieu du Nil. — Le Nil, dit un autre voyageur, reçoit encore, même des chrétiens coptes, un hommage religieux. Leurs prêtres, après avoir célébré une messe le 27 septembre, temps au-

Clovis et de nombreux villages purent bien, d'un autre côté, brûler ou promettre de brûler ce qui avait été jusqu'alors l'objet de leurs adorations; mais il y a dans l'ame quelque chose que le feu n'atteint pas. Ce qui y resta de paganisme est trop considérable pour échapper aux regards de l'homme qui médite sur l'histoire de cette époque. On retrouve des germes de l'ancien monde dans Sainte Clotilde et Saint Sigismond : qu'était-ce donc de pauvres paysans abandonnés au fond des vallées, loin des résidences ecclésiastiques, à une époque où l'idolâtrie n'avait pas encore perdu tous ses temples dans les Gaules, alors que le chaos politique et l'agitation des Barbares qui cherchaient à se constituer propageaient l'ignorance au lieu de la combattre? Après Saint Martin, son œuvre languit; je ne sache pas que le Roi des Francks ait tenu la parole qu'il semble avoir donnée, et qu'il ait ordonné aucune destruction de monuments payens. Ce ne fut que sous Childebert qu'on sentit le besoin de se mettre à l'œuvre : il prescrivit des mesures dont un concile de Tours poursuivit l'exécution. Radegonde fit brûler, près de Soissons, un temple que les Francks avaient conservé. Or ce sont les idées qui soutiennent les monuments.

L'idolâtrie, au commencement du VI^e^ siècle, avait donc encore, dans le voisinage des sources de la Seine, des germes qui se seraient

quel le Nil commence à décroître, jettent, en action de graces, dans ses eaux qui se retirent, une croix de bois préparée pour la cérémonie (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. XII, p. 31, sur le culte des Divinités des eaux, par l'Abbé Fouteau).

Les Grecs modernes ne sont pas plus purs. « Il faut voir les fêtes qu'ils célèbrent à la campagne; elles rappellent la dévotion des anciens pour les fontaines sacrées... Toujours, dans ces lieux déserts, dans ces bois respectés, vous trouverez une fontaine célèbre pour les guérisons et les miracles qui s'y opèrent... Les Grecs ont encore, dans leurs montagnes, des forêts, des cavernes, des eaux consacrées par la religion. Ils y vont en foule certains jours de l'année, et boivent de ces eaux : c'est une fête publique. Ils attachent ensuite, près de la même fontaine ou de sa source, des morceaux de linge ou d'étoffe en signe de guérison (NOUVEAUX VOYAGES dans l'Archipel, le Continent de la Grèce, etc... II, p. 585).

développés sur ses bords, si un jeune chrétien de Mémont, le chef-lieu du *pagus* n'était venu planter sa tente non loin des ruines, et achever dans les esprits, par une institution permanente, la victoire qui avait déjà sillonné le terrain. Comme l'abbaye d'Ambronay, en Bresse, et celle de Monte-Cassino, l'exemple et le berceau des ordres religieux en Europe, l'Abbaye de Saint-Seine s'est élevée non loin des ruines d'un temple payen : *Ubi fana destruxerat, ibi monasteria aut ecclesias construebat*, là même où la procession du village vient de s'agenouiller pour obtenir de la pluie, — en 525 environ, quand, dans ces montagnes, il y avait encore des payens (1) qui avaient entendu parler de Magnus Maximus, de Théodose et de Saint Martin.

II.

LÉGENDE DE SAINT SEINE.

Après les ruines du Temple de *Sequana*, le premier document que nous rencontrons est la légende relative à la fondation de l'Abbaye de Saint-Seine. La crédulité et l'imagination tiennent ici-bas, à certaines époques surtout, une place beaucoup plus considérable que l'imposture et l'hypocrisie. Une des graves erreurs du siècle précédent fut de voir partout des trompeurs et des dupes. Nous pensons, nous, qu'il est moins facile à l'homme de décevoir les autres que de se tromper soi-même. La légende, toujours vraie dans ses éléments, est un récit traditionnel qui va de bouche en bouche, se modifiant, s'amplifiant, s'altérant sans cesse, contre la volonté des générations, qui la transformaient en croyant simplement la transmettre.

Véridique, sinon absolument véritable, la *légende* n'était pas seu-

(1) Voir la légende de Saint Jean de Réomaüs, aujourd'hui Moutier-Saint-Jean.

lement *racontée* comme la *saga* septentrionale (1); elle était *lue*, et c'est de là que vient son nom. Elle était lue durant les offices, le jour de la fête des saints (2), et pendant les *synaxies* ou repas communs. Sidoine-Apollinaire engage un de ses amis à remplacer les chants profanes des banquets par la lecture de la *vie des saints* (3).

La prodigieuse diffusion de la littérature légendaire, déjà visible dans Grégoire de Tours, s'explique moins par l'imagination, la crédulité contemporaine et l'intérêt des scènes de la vie qu'elle retrace, que par la marche même du christianisme, et le désir de détourner la dévotion populaire des idoles classiques et du fétichisme naturel, si fortement liés alors aux habitudes civiles et domestiques. Dans ces temps de transformation sociale et de calamités publiques, la légende eut une mission qu'il est difficile de méconnaître : elle donnait à la fois l'esprit de charité, de force et d'espérance, dont l'humanité avait tant besoin dans nos malheureuses contrées. N'oublions pas d'ailleurs que, pour les sauvages néophytes du VI^e^ siècle, les faits légendaires les plus extravagants valaient mieux que les raisonnements les plus subtils (4).

La légende de Saint Seine, fondateur de l'Abbaye, nous a été conservée sous une double forme : par le pinceau, dans des fresques; par la plume, dans un manuscrit. Les fresques se composent de 22 ta-

(1) *Sagen*, en allemand, signifie *dire*.

(2) Le manuscrit du XI^e^ siècle de la Légende de saint Jean de Réome, que possède la Bibliothèque de Semur, est divisé par *lections*, remplacées par des *chapitres* dans les éditions imprimées.

(3) DUCANGE : *Legenda*, vel legendarius, liber est acta sanctorum per anni totius circulum digesta continens, sic dictus, quia certis diebus *legenda* in ecclesiâ et in sacris synaxibus designabantur à moderatore chori. Unde à Græcis συναξάρια appellantur.

BLETUS, cap. 60, et eo DURANDUS, libro 6, rat. cap. 1, n. 29 : Legendarius vocatur liber ille ubi agitur de vitâ et obitu confessorum, qui *legitur* in eorum festis, martyrum autem in passionariis.

(4) AMPÈRE, *Hist. litt.*, tom. II, 375.

bleaux (1) qui se voient encore sur des murs intérieurs de l'Eglise abbatiale, et qui furent exécutés en 1504, aux frais de frère Parceval de Montarby (2). Leur valeur artistique est faible, comme on en peut juger par les copies, et leur conservation est loin d'être parfaite (3). Quant à la légende écrite, elle se trouve dans Mabillon, les Bollandistes, et l'Histoire du monastère de *Réaumaüs*, où Saint Seine débuta dans la vie monastique.

Ces deux documents écrit ou figuré sont la traduction l'un de l'autre, et doivent être mis en regard dans toute leur intégrité. Quand il s'agit d'archéologie ou de critique, les textes purs ont un sens qu'aucune version ne peut rendre. Nous renvoyons donc le lecteur aux textes originaux, que nous n'avons jamais perdus de vue.

Les légendes traduisent des textes historiques dans la langue de l'imagination. L'historien qui interroge ces documents, les dépouille de la poésie qui les entoure; force est qu'il procède par voie d'exclusion s'il veut parvenir à la vérité. Des deux formes de la légende de Saint Seine, l'une est une production littéraire de l'époque carlovingienne; les Bollandistes l'ont publiée. L'autre, figurée, est une œuvre d'art dont les derniers traits sont de la renaissance. C'est celle que retracent les fresques de Saint-Seine. Nous la sacrifions dans l'intérêt historique. Il est certain que nous sommes plus près de la vérité dans les textes écrits il y a mille ans, que dans ces amplifications modernes qui la respectent peu.

(1) Si cette légende n'a dans nos gravures que vingt-un tableaux, c'est que l'artiste en a joint deux aux tableaux voisins, au lieu de les séparer.

(2) Voici l'inscription: L'an mil V^c^ et IIII a estée faite ceste pnte vie de St. Seigne et est sa feste le XIX^e^ de septembre et sa translation le II^e^ de jāvier et la fait faire frc peceval de Mōtarby, religieur de Seans. Pries Dieu pour luy.

(3) La Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or a fait élever une barrière devant ces fresques pour les protéger; mais elles sont dans un état qui laisse peu d'espoir de les conserver long-temps. Les couleurs s'effacent, et le mortier qui les a reçues n'est pas solide.

Le Comte de Mémont, par exemple, était père de Saint Seine, s'il faut en croire *les fresques* (1); mais, n'en déplaise aux savants auteurs de la *Gaule chrétienne*, le texte écrit est muet sur ce point. Il ne suffit pas de naître dans le chef-lieu d'un *pagus* pour être fils de comte. Si le vieil anonyme avait eu la preuve de ce que prétendent gratuitement et les fresques et les bénédictins, il en eût enrichi sa légende, n'en doutons pas. Les anciens légendaires ont souvent fait aux saints une illustre origine, afin de les montrer ensuite plus illustres par le cœur; et l'anonyme eût négligé ce qu'au besoin inventaient ses contemporains! Ce serait une incroyable anomalie.

L'origine première de la propriété abbatiale n'est donc pas solidement établie. Ce Comte tenant une charte et faisant sur le seuil de son manoir la donation de la terre de *céans*, n'est que la conséquence de l'hypothèse précédente. Mais ne nous occupons ici que de la forme de la donation. Son étendue, d'après les fresques et des traditions locales, aurait été limitée par la circonférence qu'aurait tracée au pas de course un âne monté par le donataire (2). Or l'auteur du texte écrit ne dit mot de ce que l'artiste développe avec tant de complaisance. Nous croyons que le peintre a fait un emprunt à l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, qui montre dans ses origines une charte de Clovis donnant au fondateur de ce monastère tout le terrain qu'il parcourra chevauchant sur un âne une journée entière (3). Les bor-

(1) Planches I et II.

(2) Planches XVII, XVIII. La dernière de ces planches correspond à deux fresques; l'artiste a jugé à propos de les confondre dans un seul cadre. Mais, pour ce qui nous touche en ce moment, il suffit de savoir que les fours sont en dehors de la question, et qu'ils devraient être parfaitement distincts de l'âne qui s'efface à gauche.

Cette planche XVII doit donc être cotée XVII et XVIII.

(3) PERARD. Propterea et nos ipsum peculiarem patronum nostrum, cujus merito omnes hostes nostros vincere credimus, taliter honoravimus, ut quantumcunquè suo asino sedens unâ die circa locum suum nobis traditum et commendatum de nostris fiscis circuisset, perpetuò per nostram regalem munificentiam habeat....

nes finagères de l'Abbaye de Saint-Seine et son ancien sceau (1) en cuivre portaient l'image du Saint monté sur l'humble quadrupède. Mais qu'est-ce que cela prouve? La tradition que le peintre a suivie a confondu les deux abbayes bourguignonnes, dont les fondateurs étaient contemporains et disciples l'un de l'autre. Il y a dans la *charte d'affranchissement* une réserve en faveur des ânes : *Qui cadrigam unius equi vel jumenti aut plurium, et* NON ASINORUM, *habebit, duos denarios solvere tenebitur.* Mais la légende n'a rien affaire ici, quoi qu'en dise Courtépée : la petite voiture de l'âne est celle des pauvres; elle est affranchie comme dans une loi somptuaire il y aurait affranchissement pour les chiens des aveugles et des bergers. Les fresques, contemporaines des débats de l'affranchissement, seraient plutôt l'origine de l'âne de Saint Seine que l'expression d'une tradition antérieure.

Le rôle de l'âne ne finit pas après cette expédition : Saint Seine *fit requeste à Dieu por avoyr de l'eau; et son âne s'agelougna, et sortit une fontaine* (2). Il n'est point question de ce prodige dans l'anonyme; mais le fuseau de Sainte Reine, en tombant de ses mains brûlantes, eut, dit-on, le même effet sur le Mont-Auxois, où sa fontaine coule encore. Un miracle semblable se trouve à l'origine de l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre, bâtie sur le Volut, montagne escarpée et entourée de vallées profondes. Dieu et son saint Ange y firent couler dès-lors une eau salutaire, qui se perd aujourd'hui dans les ruines de l'Abbaye. Est-ce une réminiscence du culte des fontaines, une image des doctrines et de la fertilité que répandaient dans les esprits et sur le sol ces chrétiens défricheurs? Quoi qu'il en soit, il y a dans le manuscrit de l'Hôpital de Dijon (3), contemporain de nos fresques,

(1) Il existait encore au XVIII^e^ siècle; j'en ai vu une empreinte dans les archives de l'Abbaye.

(2) Même planche; mais il ne faut ici considérer que les fours et l'âne passant devant eux.

(3) Voyez le 1^er^ volume des Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

une vignette qui rappelle l'âne de Saint Seine s'agenouillant. La mule du Pape fléchit le genou dans le lieu où le Ciel veut qu'on élève un hospice. De part et d'autre il s'agit d'origine, de part et d'autre l'animal met le genou en terre. N'y aurait-il pas eu quelque relation entre l'artiste du manuscrit et celui des fresques?

Voici venir encore le bienheureux Abbé et sa monture (1). Près de lui, debout et les mains jointes, un personnage adresse au Saint une fervente prière: on voit qu'il s'agit de la vie. Au fond du tableau s'ouvrent les bouches de deux fours dont on aperçoit la flamme, et qui n'ont pas leur explication dans le texte de la légende écrite. Si je ne me trompe, c'est encore la reproduction d'un fait contemporain.

En 1496 fut rendue la fameuse sentence arbitrale qui a été longtemps comme le code de la terre de Saint-Seine; et c'est six ans plus tard qu'intervint l'arrêt confirmatif qui reconnait pour l'Abbaye le droit de four banal. Or c'est précisément l'époque où Parceval de Montarby faisait exécuter les fresques légendaires. La circonstance était favorable: il peignit le saint Fondateur construisant des fours à la prière des habitants. C'était afficher dans l'Eglise et traduire en action la sentence du Parlement. Mais à quoi bon? Cette fresque est plus altérée que les autres. Les autels n'ont pas protégé les fours; leur représentation a été biffée par quelque frondeur de la communauté humiliée.

Ce ne sont pas les seules différences qui existent entre le document écrit et la légende figurée. Mais, en nous attachant à la lettre de l'anonyme, nous n'aurions pas encore la vérité dépouillée de tous ses ornements. Est-il bien sûr que Saint Seine n'avait que dix ans quand il se retira dans la solitude de *Valeriacum* (2); qu'à cet âge il ait été abandonné de ses parents qui le chérissaient et s'oppo-

(1) Planche XVIII, partie de droite.

(2) Planches III, IV, V, et la légende latine.

saient à sa vocation; qu'il ait été, je le répète, abandonné plusieurs années dans les bois de Sombernon aux rigueurs du climat et d'abstinences mortelles; que, sans nécessité et contre toutes les règles canoniques, il ait été diacre à quinze ans, prêtre à vingt (1)?

L'auteur légendaire parle des forêts de *Sicastre*. Rien de mieux; les forêts sont le berceau des monastères. Mais faut-il croire qu'elles étaient habitées par des sauvages qui vivaient de chair humaine, qu'ils faisaient ménage avec les démons dans une caverne voisine; que dans ces forêts, impénétrables hier, on vint en foule le lendemain des quatre parties du Monde?...

Mabillon, dont l'autorité en impose, a cependant affirmé que cette légende est contemporaine de Saint Seine. C'est une erreur qui vient d'un contre-sens ou d'une citation incomplète; et les continuateurs de la *Gaule chrétienne* n'ont pas été heureux en acceptant sans contrôle une opinion qui, j'en suis sûr, a été prise sans examen (2).

Quant au merveilleux de la légende (3), il ne serait pas sage de le prendre à la lettre; mais il ne faut pas être trop sévère à son égard, parce qu'il a sa réalité. Tous ces saints dont le pouvoir est si grand, tous les monstres qu'ils musellent, ne sont-ils pas les symboles vivants de cette lutte de plusieurs siècles dans laquelle l'ancien monde succomba? Tout prend une forme dans l'enfance des peuples; c'est l'âge des images et des allégories. L'expression monumentale renversée, le paganisme vivait encore dans l'idée, qui résiste au marteau. Or c'était l'idée qu'on attaquait : alors on prenait plaisir à mettre en scène le vieil homme pour le montrer vaincu par la croix aux chré-

(1) Planche VII.

(2) Pour prouver que cette légende est contemporaine du Saint, Mabillon en cite ce passage: Cœpit ex illo Sequanus famosissimus esse et divulgari creberrimis miraculis magis quàm fuerat. Ac multa alia in conspectu populi sui sanitatum perfecit miracula; sed *quæ vidimus* succinctæ brevitati sufficere, *ea in hoc volumine digeri curavimus*. — Qui ne voit que les mots *succinctæ brevitati sufficere* ont été négligés? De là le contre-sens?

(3) Planches XX et XXI, XIII, XIV et XV.

tiens nouvellement convertis, ou aux païens qui résistaient encore. Ce fut comme une action dramatique qui se joua pendant des siècles pour la honte du passé et la glorification de la foi chrétienne.

Que reste-t-il donc dans la légende ainsi mutilée? Il y a treize siècles, quand Paris devenait la capitale du Royaume, *Sequanus* quitta Mémont, le chef-lieu d'une contrée voisine de Dijon, nommée du temps de Charlemagne *Pagus Magnimontensis*. A l'exemple des anachorètes orientaux, il se retira dans une vallée solitaire, à *Valeriacum*, aujourd'hui Verrey-sous-Drée (1); il sortit bientôt de sa retraite pour suivre les voies du sacerdoce sous la direction d'Eustade, prêtre de Mémont (2). Prêtre lui-même, il fut reçu dans le *moûtier* que Saint Jean, fils d'un sénateur dijonnais, venait de construire à Réomaüs, sur les confins de la Bourgogne, et y embrassa la règle de Saint Macaire. Enfin, au fond d'une vallée couverte de bois, à *Sicastre*, qui n'est plus qu'un hameau sur le bord de deux bassins, mais dans celui qui verse ses eaux dans la Méditerranée, *Sequanus* fonda une Abbaye (3), dans laquelle il mourut (4) le XIII des calendes d'octobre, d'après l'ancien martyrologe de Flavigny, après avoir pendant de longues années combattu contre l'ancien monde, et travaillé à l'établissement du nouveau (5). Telle est l'histoire du saint Fondateur réduite à sa plus simple expression.

Il reste cependant quelques réflexions à faire sur le nom même du Saint. Ne craignons pas de rapprocher le nom du Fondateur de l'Abbaye, *Sequanus*, de *Sequana*, nom du fleuve. Entre ces deux mots il

(1) A une lieue de Sombernon (Côte-d'Or).

(2) Planche VI. Voir les légendes de Saint Jean de Réomaüs et de Saint Seine.

(3) Planche XVI.

(4) Planche XXII.

(5) *Sestre* est le mot que les chartes traduisent par *Segestre*, *Segestrum*, *Sicaster*. Voilà le nom primitif du lieu; c'est l'Abbaye de *Sequanus* qui peu à peu l'a fait oublier. Il ne l'est pourtant pas entièrement pour les habitants du lieu.

n'y a pas seulement une similitude littérale et fortuite, moins encore une analogie mythique. Nous pensons que le nom du fleuve est l'origine de celui du Saint, dont l'existence ne peut être révoquée en doute, puisque son contemporain Grégoire de Tours en parle sous le nom de *Sequanus*. Pourquoi ne descendrait-il pas d'un prêtre de *Sequana?* Ses prêtres ne devaient-ils pas porter son nom, comme ceux d'Apollon, de Minerve, portaient celui de la divinité qu'ils servaient? Au rapport d'Ausone, ceux d'Apollon ou de *Belenus* tinrent à honneur de garder dans leur famille, même après leur conversion, les noms de *Patera*, de *Phœbitius*, de *Delphidius*, d'*Apollinaris*. L'évêque de Clermont, Apollinaris, était issu des prêtres de Polignac (1). Né à peu de distance des ruines du Temple de *Sequana*, quelques années seulement après sa chute, le père de Saint Seine put être fils d'un prêtre de *Sequana*, et en garder le nom, qu'aurait conservé le Fondateur de notre Abbaye. Cette hypothèse prend un caractère véritablement historique, quand on se rappelle que la loi romaine donna aux églises les biens qui avaient appartenu à l'ancien culte, et que l'Abbaye de Sestre hérita en partie de ceux de la déesse *Sequana*. L'an-

(1) AUSONE. Voici les vers qu'il fit pour les professeurs Attius Patera, Phœbitius et Delphidius.

Ter Bajocassis stirpe Druidarum satus...
Beleni sacratum ducis è templo genus.
Et inde vobis nomina.
Tibi *Paterœ* (sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici);
Fratri, Patrique nomen à *Phœbo* datum
Natoque de *Delphis* tuo...,
Facunde, docte, linguâ et ingenio celer,
Jocis amœne, *Delphidi*....
Nec reticebo senem
Nomine *Phœbitium*,
Qui *Beleni* ædituus
Nil opis inde tulit....
Stirpe satus Druidum.

Dans le livre intitulé *Commemoratio Professorum Burdig.* Chor. Poet., 3102.

tique légende nous apprend que *Sequanus* avait d'anciens droits sur le sol où il fonda son institut (1).

Quoi qu'il en soit, ce nom païen, et naguère révéré dans toute la contrée, appelait ici des conversions nouvelles, en montrant aux habitants du *pagus* que l'ancien monde était clos, que la vieille Déesse gauloise était morte, puisque ses prêtres mêmes s'étaient enrôlés sous les drapeaux du Christ.

III.

BASILIQUE PRIMITIVE, MÉROVINGIENS ET CARLOVINGIENS.

Il y a peu d'époques plus pauvres en documents historiques que les premiers temps de l'Abbaye de Saint-Seine. Les invasions, les incendies, le naufrage de la langue latine, expliquent la rareté des titres littéraires. A travers le nuage de ces temps on aperçoit néanmoins les murailles de la colonie de Sestre, image de toutes les abbayes, c'est-à-dire une sorte de maison romaine dont le cloître était le portique, l'Abbé le maître, dont les moines étaient les affranchis cultivant les sciences, les arts, les lettres, et le sol.

Mais cette communauté avait une *Basilique* dont Grégoire de Tours signale l'existence vers l'an 570 (2). Il ne nous en reste que le nom, signifiant moins encore qu'il ne semble au premier coup d'œil, et le nom du personnage en l'honneur de qui s'en fit la dédicace. A qui donc fut dédiée la Basilique primitive de Saint-Seine?

A l'époque de sa construction, après le nom du Christ, deux noms propres se distinguaient entre tous autres, celui de Saint Pierre et

(1) Est locus hæreditario tibi jure debitus. Voyez la légende.

(2) GRÉGOIRE DE TOURS. De Gloriâ Confessorum, cap. 88 : Mediâ verò nocte lux in *Basilicâ*. Mais il faut bien se garder de donner à ce mot la signification vulgaire : ce n'était souvent qu'un autel ou qu'un tombeau.

celui de la Vierge Marie, parce que l'un dominait la hiérarchie, l'autre le dogme. Ces deux figures étaient mises sur le pinacle des églises, comme une protestation de la foi publique, envers et contre les subtilités grecques qui menaçaient notre Occident. A Billy, sur les bords de la seconde *douix* de Seine, la tradition et des fouilles récentes nous apprennent qu'au culte païen de *Sequana* avait succédé une chapelle dédiée à *Notre-Dame des Fontaines*. Une charte carlovingienne signale un fait analogue à l'origine de notre Abbaye, qui avait été, elle aussi, dédiée à *Marie* la mère de Dieu. En voici une autre raison.

Les monuments de l'ancien culte brisés, le génie de *Sequana* veillait encore sur les ruines, et avait de secrètes intelligences dans les cœurs. Comment rompre des habitudes, effacer des noms propres, supprimer des fêtes depuis long-temps séculaires? Entre Jupiter et le Christ, pas de transaction possible; mais pourquoi l'Eglise n'eût-elle pas accepté certaines formes après le sacrifice du fond? Voyageant et combattant au sein des régions païennes, le christianisme primitif devait être, malgré lui, couvert de la poussière idolâtrique. Dans la mort comme dans la vie, dans les arts comme dans le langage, dans le dogme comme dans la morale, le christianisme était représenté par des éléments et des symboles qui étaient au service du monde idolâtre. Les basiliques devinrent des églises, et le temple fut retourné pour l'usage de la religion nouvelle. La juridiction ecclésiastique s'assit dans les vieilles divisions territoriales; nos fêtes les plus saintes se célèbrent aujourd'hui encore à des époques autrefois fameuses par des réjouissances profanes. Il n'y a pas jusqu'au chant du prêtre au pied de l'autel qui ne soit un souvenir du passé que le christianisme a flétri. L'atmosphère était si pleine de paganisme, qu'on ne pouvait y vivre sans en être pénétré. Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont, nous a laissé des poésies chrétiennes où l'élément païen est partout: singulier phénomène que la renaissance a reproduit, mais sans qu'il soit possible de l'absoudre.

Témoin de ces abus, Saint Eloi disait aux chrétiens des bords de l'Escaut: « Avant tout, je vous adjure et vous conjure de ne plus ob-

server les sacriléges coutumes des païens.... Gardez-vous, pour aucun motif, de consulter les magiciens et les devins.... Aux calendes de janvier, évitez ces bouffonneries criminelles, ces déguisements où l'on contrefait les vieilles femmes.... Abstenez-vous des orgies nocturnes.... Nul chrétien ne doit croire aux feux follets.... Nul ne doit prendre part aux courses, danses, caroles et chansons diaboliques qui se pratiquent le jour de la Saint-Jean ou à d'autres solennités vers les solstices.... On ne doit pas chômer le jeudi.... Un chrétien ne va pas faire des vœux, allumer des lampes aux débris des temples païens, aux pierres levées, aux arbres, aux fontaines.... Ne faites point de lustrations.... Que la femme ne s'ingère pas de suspendre à son cou un morceau d'ambre, de l'envelopper dans de la toile, et de prononcer ensuite le nom d'une divinité.... N'appelez pas Seigneur le Soleil ou la Lune.... N'allez pas demander du secours aux arbres, aux fontaines, aux chemins qui se croisent.... Comblez les fontaines et coupez les arbres.... Ne souffrez pas qu'on plante des simulacres de pieds dans vos carrefours.... Ne rendez de culte qu'à Dieu et à ses saints (1). »

Quand il ne restait du passé qu'une vaine forme, on la laissait souvent subsister. C'était une pieuse tolérance, un innocent calcul, en faveur de la cause chrétienne, un moyen de conciliation entre les idées anciennes et les idées nouvelles; passez-moi l'expression, c'était un exutoire qui facilitait l'écoulement des matières corrompues. Ce fait est signalé par Saint Paulin de Nysse, par le pape Saint Grégoire-le-Grand, par Théodoret, et de savants antiquaires italiens et français, dont l'orthodoxie n'a jamais été suspecte.

Or, du temps de Saint Seine, le paganisme n'avait pas encore rendu le dernier soupir, puisque en 581 le Concile d'Auxerre défendit d'acquitter aux fontaines les vœux dont nous avons trouvé des traces si curieuses aux sources de *Sequana*. Le passage de Saint Eloi est en

(1) Ce passage curieux est *in extenso* dans l'Histoire des Comtes de Flandre par M. Leglay.

même temps une confirmation du Concile, et une preuve de son impuissance. On construisit des églises où il fallait opposer plus de résistance : *Ubi fana destruxerat, ibi monasteria.* Monte-Cassino en est la preuve. Mais chez nous le fameux monastère de Luxeu fut fondé près de ces sources vénérées, sur un terrain couvert *d'images de pierre*, dit Jonas dans la Vie de Saint Colomban. A Genève, à Ambrenay, à Autun, comme à Saint-Seine, ce fut dans le voisinage des ruines de temples païens que le christianisme planta sa croix. Les nouvelles églises qui avaient pris la place des sanctuaires où le paganisme avait adoré des divinités féminines, Cibèle, Diane, Isis, Lucine, et surtout les nymphes des fontaines, étaient le plus ordinairement dédiées à la Vierge Marie, afin de faciliter le passage d'un culte à l'autre. L'abbaye que Brunehaut construisit à Autun sur les débris du temple de Bérécinthe, mère des dieux, fut mise sous le vocable de la Vierge mère du vrai Dieu. Sur les sources de Salins, où se célébraient des fêtes païennes, on trouve de temps immémorial un *apport*, une bénédiction des sources, et une statue de Vierge processionnellement apportée. Il en fut de même pour l'Abbaye de Saint-Seine; elle fut consacrée dès le commencement à Marie, que le christianisme appela *Fontaine des jardins et Source d'eaux vives.* La dédicace se fit le 23 mai.

Dès-lors on oublia *Sequana*, la vierge qui donnait la vie et la fécondité. Au lieu des *ex-voto* sexuels, si communs dans son temple, le jour de leur mariage, les jeunes époux apportèrent sur le soir dans l'Eglise abbatiale, à l'image de la Vierge sainte qui était au fond du Sanctuaire, une *chandoille en cire en façon d'ung estrier*, que toutefois les habitants de Saint-Seine appelaient encore en 1496 *fole superstition, veu de desrision, vouhé contre toute honesteté* (1).

Peu à peu, cependant, s'était transformé ce grossier matérialisme

(1) Voyez, dans les archives de la Côte-d'Or, l'arrêt de la terre de Saint-Seine, en 1496.

de l'ancien monde. Il n'était plus question de Vénus ou de *Sequana;* la Vierge d'Israël fut, depuis le commencement jusqu'à la révolution, la patronne de l'Abbaye. Elle a ses réserves dans la charte d'affranchissement; les vieux diplomes l'appellent avec respect; le son de la fameuse cloche qu'on sonnait autrefois pendant les orages était la voix de Notre-Dame; c'est elle qui, à la renaissance, eut la première et la dernière pensée du premier Durethal. Il la fit peindre au sommet de l'arbre de Jessé, assise dans le calice d'une fleur qui touche le Ciel, au milieu des rois ses ancêtres échelonnés sur l'arbre, ayant tous la main droite étendue et les regards tournés vers elle, tandis que le Tout-Puissant se montre au-dessus des nues (1).

C'est elle encore que le Prieur a glorifiée dans sa dernière fresque. Marie est debout, les mains jointes, vêtue d'un manteau rouge qui laisse voir une robe de couleur céleste. Celle-ci tombe jusqu'à terre, et couvre les pieds de la Vierge. Sa tête n'est couronnée que d'une auréole bleue; sa chevelure flotte sur ses épaules, et ses yeux sont pieusement tournés vers Isaac qui l'implore pendant qu'Abraham lève sur lui le couteau du sacrifice. Cette scène se passe au milieu d'un concert de louanges : *Vous êtes éclatante comme le Soleil...*, *une source d'eau vive...*, *l'Etoile de la Mer....*, *la Cité de Dieu...* Dix-huit légendes voltigent sur la fresque, encadrant de petites miniatures qui traduisent les métaphores bibliques. Au-dessus du Soleil, de la Lune, de l'Etoile, qui brillent dans le Firmament, le Père éternel, couronne royale en tête, et portant le globe dans sa main gauche, bénit, de deux doigts de la droite, celle qu'il appelle *amica,* dont les pieds s'appuient sur la Terre, et dont la tête est dans les Cieux (2).

(1) Planche XX. Au bas de l'arbre, une légende porte ces mots : Egredietur virgo de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet.

(2) Planche XX. Voici quelques-unes de ces légendes. Celle qui est devant le Père éternel : *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.* Sur d'autres bandelettes qui accompagnent de petits dessins : *Electa ut Sol*, — *Stella maris*, — *Sicut lilium inter spinas*, — *Pulchra ut luna*, — *Porta Cœli, Plantarum rosæ*, — *Virga Jesse floruit*, — *Cedrum exaltatum*, — *Puteus aquarum viventium*, — *Hortus conclusus*,

Le Fondateur de l'Abbaye de Saint-Seine fut, après sa mort, honorablement déposé dans la Basilique de Sainte Marie, qu'il avait fait construire; et Grégoire de Tours inscrivit le nom de *Sequanus* parmi les *glorieux défenseurs* de la foi chrétienne qui ont encore été les défenseurs du faible opprimé. Un jour, c'était quelques années après la mort du Saint, on vola au roi Gontram le cornet dont il se servait pour rassembler ses chiens et chasser les cerfs. Gontram fit, dans sa fureur, dépouiller les uns, enchaîner les autres; on fuyait devant le chasseur en quête de son cornet. Trois hommes poursuivis se réfugièrent dans la Basilique, près du tombeau de Saint Seine. Le Roi les fit enchaîner; mais la nuit, dit Grégoire de Tours, la Basilique se trouva tout-à-coup éclairée d'une lumière plus vive que la lumière humaine, et les chaînes des prisonniers se brisèrent, et le Roi, frappé de terreur, se hâta de leur rendre la liberté (1). Quoi qu'il soit du prodige, il y a sous son enveloppe un fait qui prouve l'autorité de Saint Seine même après sa mort, et celle de son Monastère, qui se place hardiment entre les grands et les petits, pour s'opposer à la brutalité des uns et protéger la liberté des autres. Aussi bien, dès le commencement, Séquanus est-il mis au nombre des saints, et la colonie de Sestre fut appelée *Abbaye de Sainte-Marie et de Saint-Seine* (2).

L'Edifice achevé, et scellé, pour ainsi dire, par la tombe du Fonda-

— *Oliva speciosa*, — *Turris davidica cum propugnaculo*, — *Speculum sinè maculâ*, — *Fons hortorum*, — *Civitas Dei*. C'est une véritable litanie dont chaque mot est traduit dans une petite vignette. La légende qui accompagne le groupe du sacrifice porte encore visibles les mots qui suivent :

Ni tua succurrant pietas, clementia, dulcor,
Spes nullà ad superos tuta salutis erit.
Tuque sola..... Virgo pudica :
Benjamini supplex respice, quæso, genus.

On lit au-dessus de ce tableau : *Lardi, presbyter; respice finem.*

Est-ce le nom du bailleur de fonds? Dans ce cas, chaque fresque serait due à une personne distincte.

(1) GRÉGOIRE DE TOURS. De Glorià Confessorum, cap. 88.

(2) Des chartes carlovingiennes portent cette désignation.

teur, il n'est plus question des moines: ils sont à l'œuvre en silence, cachés d'ailleurs par les grands évènements de la fin du VI^e^ et du commencement du VII^e^ siècle. La peste, Gontram et le Roi d'Austrasie, le traité d'Andelot, Saint Colomban fondant Luxeu, Brunehaut promenée sur un chameau le long de la Vingeanne, ne nous permettent pas de voir les travailleurs de la vallée de Sestre. Enfin, en 630 environ, sous Dagobert I^er^, on aperçoit à Luxeu un Abbé de Saint-Seine, appelé Teudolein (1); puis aussitôt les monastères de Bourgogne sont ravagés et détruits par les armées de Dagobert et d'Ebroïn, maire du palais de Neustrie; les six archidiaconés de Langres sont réduits à une extrême désolation.

De 677, époque de ces désastres, il faut descendre jusqu'en 732 pour retrouver des traces de l'Abbaye de Saint-Seine. Elle était à peine rétablie des maux causés par les guerres civiles, que les Sarrasins l'écrasèrent sous les pieds de leurs chevaux: on a conservé jusqu'à la révolution les restes de deux moines que les Musulmans avaient immolés sur les ruines du Monastère (2).

Nous ne l'entrevoyons, en vérité, de siècle en siècle, qu'à la lueur des incendies. Voici venir encore les Normands, qui remontent la Seine *en chantant la messe des lances*. La Bourgogne est plusieurs fois envahie et saccagée; ces hordes sanguinaires chassent devant elles les populations, qui emportent les ossements des saints. Que devinrent, pendant ces invasions, ceux de Saint Seine? L'histoire se tait; mais pendant qu'on égorgeait les moines de Bèze, dormait-on dans les cellules de Sestre? Le corps de Sainte Reine fut porté dans le *Castrum* de Flavigny; celui de Saint Vorles dans les murs de Châtillon; Saint Benigne prit le chemin de Langres; Saint Prudent vint de Bèze à Dijon: ne peut-on pas supposer que les reliques de Saint Seine y trouvèrent

(1) On dit que Teudolein, le second Abbé connu de Saint-Seine, fut envoyé à Luxeu par l'Evêque de Langres pour y prendre l'esprit de sa règle, en 650 : *eruditionis causâ*. Est-ce bien le sens?

(2) On les vénérait dans ce Monastère sous les noms d'Altiginan et d'Hilarin.

également un abri? Quoi qu'il en soit, il y eut une translation dont on célébrait la mémoire dans l'Abbaye le 2 de janvier, et nos fresques en gardent le souvenir (1). Le tombeau de Saint Seine est ouvert; un moine agenouillé en recueille les ossements, que reçoivent avec respect des personnages revêtus de la chape et couverts de la mitre. Au fond du tableau, devant une statue de la Vierge, patronne de l'Abbaye, on voit une table garnie d'une nappe blanche, sur laquelle repose, entre deux cierges, la châsse qui va recevoir les reliques du Saint. Des moines sont dispersés çà et là, tenant la croix des processions et des luminaires. Il n'y a là aucun prodige; mais le peintre, entraîné par les récits de miracles opérés pendant des translations, a écrit au bas de la fresque le complément de sa pensée : il ne fallait pas que Saint Seine fût moins puissant qu'un autre saint.

Le torrent passé, les moines revinrent, et continuèrent le sillon interrompu. Mais, les murs de l'Abbaye réparés, les propriétés monastiques étaient contestées par des hommes qui s'y étaient établis à la faveur des troubles et en vertu de la loi des plus forts. On réclama; en 805, Charlemagne confirma les donations et les priviléges dont jouissaient, dans le Pays Lingon, les églises et les monastères dont les papiers avaient été anéantis par les Musulmans. Cette charte est perdue; mais Louis-le-Pieux, à qui l'Abbaye devait, en 817, un subside en argent, suivit l'exemple de Charlemagne, dont la libéralité est rappelée dans un diplome de son successeur. Dans le *Confinium Sigestrense,* où se trouvait l'Abbaye de Saint-Seine, il y avait un village appelé *Novavilla,* qui n'était plus, en 1495, qu'un bois appelé *Neuvelle.* Ce village appartenait au Roi, et dans la circonscription de ce *fiscus regius* se trouvaient des terres que des hommes *libres* avaient autrefois données à l'Abbaye.

Le voisinage du *fisc* était une source de contestations; les droits des parties n'étaient pas distincts. D'ailleurs il y avait là deux pouvoirs en face l'un de l'autre; on retrouvait au fond d'une petite

(1) Planche XXIII.

vallée une image de ce qui se passait alors dans les hautes régions de la politique. Enfin Warembert, Abbé de Saint-Seine, saisit l'Empereur à son passage à Langres, lui montra les titres de l'Abbaye, dont les termes étaient trop vagues, et le pria de faire cesser un état de choses qui entretenait de fâcheuses hostilités entre la Couronne et l'Eglise de Saint-Seine. Louis-le-Pieux vit la secrète pensée de l'Abbé, abandonna tous ses droits sur ce *fisc*, signa de sa main cette donation, qu'il appela une inspiration divine, et la scella de son anneau impérial. *Novavilla* et ses dépendances passèrent sous la puissance monastique : maisons, édifices, manses, serfs, terres incultes et cultivées, prés, vignes, bois, pâquiers, eaux, cours d'eau, *officinæ*, tout devint la propriété des moines. Ils eurent sans partage un *fiscus regius* dont les dépendances s'étendaient sur d'autres territoires, peut-être même jusque dans d'autres *pagi*. Or *Novavilla* n'avait été signalé par aucun des savants qui se sont occupés de la géographie bourguignonne au moyen âge; et les historiens de la *Gallia* n'ont pas remarqué cette curieuse et importante donation (1).

Evidemment le diplome de Louis-le-Pieux est d'une grande importance : malheureusement il reste dans le vague relativement aux lieux éloignés qui étaient alors sous la puissance de l'Abbaye ; nous serions réduits à des hypothèses, sans un titre de 886 qui vient jeter un grand jour sur le point qui nous occupe.

Les Normands faisaient alors le siége de Paris. Boniface, abbé de Saint-Seine, pria Charles-le-Gros de reconnaître la donation de son aïeul. L'Empereur donna une charte confirmative de celle de Louis-le-Pieux. C'est une donation de douze villages, et de propriétés dispersées dans vingt-quatre autres, dont quelques-unes se trouvaient jusque dans les *pagi* de Beaune, de Châlon, et de Sens : car il y est question de Blancy, de Melecey, de Rully, de Corbain, de Chassagne.... Et ce n'était pas tout ce qui avait été antérieurement donné à l'Ab-

(1) Voir le cartulaire de Saint-Seine, déposé dans les archives de la Côte-d'Or.

baye : car le diplome de Charles-le-Gros contient cette phrase significative : *Ex rebus eidem Monasterio conlatis portionem eis concedimus, videlicet* (1).

Voilà certes une puissance territoriale assez imposante, et qui témoigne d'une puissance morale qui ne l'est pas moins. Celle-ci résiste aux invasions; mais l'autre devait en être la proie. Ne nous y trompons pas : les diplomes des rois n'étaient souvent que des chimères. En effet, l'Abbaye de Saint-Seine était elle-même tombée entre les mains des séculiers, qui dévoraient sa substance, la substance du pauvre, qui avait ses greniers dans l'Eglise. Non, disait l'Evêque de Langres, fils d'un comte de cette ville, l'Abbaye est à moi *depuis long-temps;* il ne vous appartient pas de porter des mains *sacriléges* sur les biens ecclésiastiques; vous êtes *des présomptueux et des impies.....* Le Prélat frappa de nouveau à la porte de Charles-le-Gros, son protecteur, qui lui donna gain de cause : *Abhinc et deinceps ad Episcopum lingonensem pertineat.* Ce nouveau diplome fut signé deux années seulement après celui qui précède, au moment où le sceptre de Charlemagne allait tomber des mains de son indigne successeur (2). Que l'Abbaye soit entre les mains d'un laïque ou d'un évêque, l'indépendance monastique n'en est pas moins compromise. Mais l'époque était difficile : les Northmanns avaient remonté la Seine plus haut que ses sources; l'abbaye de Bèze était pillée; les Barbares étaient aux portes de Dijon; et il y avait sur les montagnes des châteaux forts dans lesquels d'autres Barbares se retiraient après avoir ravagé les vallées. L'histoire de Gérard de Roussillon, qui venait de voir, près de Châtillon, sa forteresse rasée, devait peu rassurer, à une époque de faiblesse, et en présence des Northmanns, fiers du traité de Paris. Peut-être n'y avait-il pas d'existence possible pour les franchises de Saint Benoît, entre les camps placés en face l'un de l'autre;

(1) Cartulaire de Saint-Seine.

(2) Cette charte curieuse se trouve dans la première édition de la *Gallia christiana.*

mais, puisqu'il fallait perdre sa liberté, mieux valait encore, ce semble, la mettre sous le manteau du *Missus dominicus*, d'un évêque, le protégé de l'Empire. Au reste, Geilon, ce *missus dominicus*, mourut de douleur à la vue de son diocèse dévasté, et fut inhumé dans les cendres encore brûlantes de l'abbaye de Bèze.

Les monastères étaient donc la proie de tous. On en chassait les moines pour prendre leur place, ou faire des prisons de leurs cellules. Des fils de rois, des comtes, des enfants, des femmes, dissipèrent les revenus de ces grandes maisons, qui étaient à la fois des églises, des académies, des fermes-modèles. La ferveur monastique dut alors singulièrement s'affaiblir : comment défricher, bâtir, planter, lire, méditer, instruire, quand les fermes étaient en feu, les édifices en ruines, les livres et les moines dispersés?

Cependant, parmi les moines qui se trouvaient alors à Saint-Seine, l'histoire si laconique de ces temps n'en signale pas moins deux hommes à notre admiration. Sagon est le premier : c'était un saint prêtre qui donna à son siècle le spectacle des plus éminentes vertus. L'autre a son nom écrit à côté de celui de Charlemagne. Benoît d'Aniane quitta la cour, déposa les armes qu'il avait portées avec distinction, et se retira dans l'Abbaye de Saint-Seine. Un homme de cette trempe, qui voulait se mettre à l'école des moines, devait choisir pour maîtres les plus dignes. Mais Witiga (1), c'était le nom franc de Benoît, ne fut pas long-temps sur nos montagnes : il prit la fuite quand on voulut le faire passer de l'office de célérier à la tête du Monastère; et bientôt on vit l'élève de Saint-Seine prendre corps à corps Félix d'Urgel (2), dresser le Code des Règles, rédiger les actes des conciles, siéger au

(1) *Witzig*, dans la langue allemande, signifie un *homme d'esprit, avisé, judicieux.*

(2) Félix, évêque d'Urgel, soutenait, avec son ami Elipand de Tolède, que Jésus-Christ était fils *adoptif*. Ce mot seul renversait les bases du christianisme, et arrêtait la civilisation. Benoît d'Aniane partagea avec Alarin et Paulin d'Aquilée l'honneur du combat. Charlemagne relégua à Lyon cet évêque déposé et condamné par plusieurs conciles.

Conseil des empereurs, fonder, près d'Aniane son berceau, une abbaye qui devint pour la France ce que *Monte Cassino* était pour l'Italie.

Voilà un personnage qui valait la peine d'être cité, même dans un croquis historique. Si j'avais l'honneur d'être membre du Conseil municipal de Saint-Seine, je demanderais qu'une des rues de la ville portât le nom de Saint Benoît : il y a des souvenirs qu'il faut graver sur la pierre.

Deux monuments de cette époque et de ces hommes ont été conservés chez nous presque jusqu'à nos jours : un manuscrit de la Bible traduite en langue allemande, et un crucifix d'argent plus grand que nature. Witiga de Saint-Seine et Ariolf de Langres son évêque et son ami avaient lu ce manuscrit, unique témoin des relations qu'avait la Cité Lingone avec la Souabe, et en particulier avec la fameuse abbaye d'Elvangen (1). Le gigantesque crucifix d'argent avait été donné à la Cathédrale de Saint-Mammès par Louis-le-Pieux, quand il fut reçu à Langres, avec Lothaire son fils, par Albéric, le digne réformateur des monastères. Vêtu d'une longue robe, ayant une ceinture sur les reins et la mitre en tête, ce crucifix avait été donné à Charlemagne par les Pères du IIe Concile de Nicée. Son fils consacra par ce vénérable souvenir et le premier concile provincial assemblé dans nos contrées, la plus ancienne charte qui nous reste de l'Abbaye de Saint-Seine. Le Chapitre fit don du manuscrit à Séguier, le chancelier de France ; le crucifix est resté à Langres jusqu'à la révolution ; mais son souffle a emporté ces précieux monuments de l'histoire carlovingienne, l'argent du crucifix comme le vélin de la Bible allemande.

Après avoir été primitivement soumise à la règle de Saint Macaire, apportée de Moutier-Saint-Jean par Saint Seine, l'Abbaye de Sestre

(1) Herulf et Ariolf, les deux derniers évêques de Langres, étaient issus des ducs de Souabe. Le premier avait fondé l'abbaye d'Elvangen, où il mourut en 780.

se ressentit peut-être, sous l'Abbé Teudolein, de l'influence de Luxeu; mais ce ne fut, en tout cas, qu'une influence passagère : car du temps de Louis-le-Pieux, Albéric de Langres, qui avait été abbé de Saint-Etienne de Dijon, supprima dans tout son diocèse, au profit de Saint Benoît, les observances de Saint Pacôme et de Saint Colomban. La sévérité et la singularité de leur discipline pouvaient être bonnes au troisième siècle, sous le soleil de l'Orient; les temps et le climat ont leurs exigences. Mais, quand les persécutions eurent cessé, que les chrétiens ne furent plus refoulés dans des catacombes et aux limites de l'Empire, réduits à faire des nattes, et souvent à tendre vers le Ciel des mains nécessairement oisives, les moines ou *solitaires* durent quitter leurs montagnes, plier les tentes qu'ils avaient provisoirement établies dans le désert, et les planter enfin dans notre Occident. Les terres y étaient en friche, les travaux manuels abandonnés à quelques esclaves sans honneur; les forêts s'avançaient comme une invasion naturelle à la suite des invasions armées; les provinces offraient le spectacle d'une civilisation éteinte dans les souffrances et la barbarie. Voilà ce que lès Romains avaient fait avec l'aide d'Attila. Les moines descendirent des Cieux où ils étaient par la contemplation; ils prirent la cuculle du paysan, ses guêtres de peau, le scapulaire du porte-faix, et se courbèrent vers le sol envahi par les épines : c'était par le travail anobli que la civilisation devait renaître. Les bénédictins marchaient à la tête de ce mouvement. Or les bénédictins étaient déjà établis à Saint-Seine en 830, quand Louis-le-Pieux lui donna son *fisc* de *Neuvelle*.

Nous avons vu que ces ouvriers ne travaillaient pas en paix à la résurrection des provinces : ils virent vingt fois leurs moissons incendiées, leurs murailles détruites, leur sang répandu; mais ils ne mouraient pas, et il restait toujours, après l'orage, des pans de murailles derrière lesquels leurs successeurs allaient continuer leur œuvre. Ainsi se sont conservés autour de l'Abbaye de Saint-Seine des villages celtiques et celtoromains; ainsi encore ont été créés de nouveaux villages qui ont formé des centres d'activité dans des

campagnes d'où la vie s'était retirée, et que nous verrons bientôt surgir, et prendre, avec la robe virile, la fierté municipale.

IV.

BASILIQUE INTERMÉDIAIRE. 987-1316.

La fondation de l'Abbaye correspond au règne de Clovis, et Witiga à Charlemagne. Les brillantes époques de l'histoire religieuse se confondent avec les points culminants de l'histoire civile et politique. Jusqu'à la chute des carlovingiens, il n'est plus ou peu question de Saint-Seine : nous ne retrouvons son Abbaye qu'avec la résurrection de la Monarchie, sous Hugues Capet. Quand il monte sur le trône, les ressorts de la vie monastique, usés comme ceux de la Monarchie carlovingienne, reprennent tout-à-coup une vigueur nouvelle. Guillaume, issu d'une des plus nobles familles de l'Italie, répara les ruines de nos monastères, cicatrisa les plaies intérieures qu'ils avaient reçues depuis la mort de Charlemagne. Il se distingua par une charité sans bornes, ramena le goût des études, et rendit célèbres les écoles de Dijon. L'Abbaye de Saint-Seine, ruinée par tant d'invasions, depuis les Sarrasins jusqu'aux Hongres que signale la chronique de Bèze, fut rétablie par cet illustre étranger. La restauration matérielle était l'expression lapidaire de sa renaissance sous le point de vue religieux et moral.

Nous ignorons si la vieille Basilique de Séquanus survécut, en partie au moins, aux révolutions politiques qu'elle avait vues pendant plus de quatre cents ans. Alors on ne reconstruisait pas, on restaurait. C'était une nécessité de l'époque. L'Abbé Guillaume, occupé de l'édifice de Saint-Benigne, le chef-lieu de son immense juridiction, ne fit probablement que suivre les usages de son temps, qu'on retrouve même à la base de la basilique dijonnaise, dont la rotonde, renversée

pendant la révolution, était appuyée sur des restes de l'église construite par Saint Grégoire de Langres.

Mais les monastères isolés, comme celui de Saint-Seine, n'avaient guère la paix qui fait la prospérité. Au commencement du XII^e^ siècle, nous voyons des bandes de brigands répandues sur tout le diocèse de Langres, et se jetant de préférence sur les maisons religieuses. Le 8 juin 1116, se réunit un *plaids de Dieu*, sous des tentes de feuillage dans une plaine qui se trouve entre Lux et Tréchâteau, et au milieu de laquelle on éleva un magnifique et vaste pavillon, en forme de temple portatif, dans lequel on exposa les châsses des Saints à la vénération des fidèles. Dans cette imposante assemblée, on distinguait l'archevêque de Vienne, qui fut Calixte II, de nombreux évêques, des abbés, le Duc de Bourgogne, ses vassaux, et une immense multitude qui couvrait la plaine au loin. On vida une foule de querelles, on parla des calamités publiques, on jura la paix, et l'on promit avec serment de s'abstenir de violences et de rapines. C'était quelque chose que ces *plaids de Dieu;* mais n'en concluons pas la cessation des brigandages.

Aussi, deux cents ans après la réforme de l'Abbé Guillaume, fallut-il reconstruire l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Seine. C'est probablement à cette époque que disparurent les derniers vestiges de la vieille Basilique.

Olivarius, alors Abbé de Saint-Seine, écrivit en 1205 une circulaire en faveur du projet, et la donna à quelques moines, qui se mirent en route, afin de recueillir les aumônes qu'elle demandait pour l'accomplissement de l'œuvre. « Nous ne pouvons, avec nos seules ressources, disait l'Abbé, reconstruire l'Eglise de notre Abbaye. Nous vous supplions donc, au nom de votre ame, de venir par vos aumônes au secours de notre insuffisance, de recevoir avec bonté les porteurs de ces lettres, et de leur confier vos offrandes pour nous aider à l'accomplissement d'une œuvre si grande et si sainte. » Ces lignes étaient précédées et suivies de quelques réflexions sur l'avantage de l'au-

mône en général, et en particulier de celle qu'Olivarius sollicitait (1).

Ceux qui apportèrent le tribut de leur bourse, si je ne me trompe, furent peu nombreux : les souscriptions de cette époque se faisaient le plus ordinairement en nature et par le prêt d'hommes et de chevaux. Mais qui osera, dans ces jours de brigandage permanent et d'indépendance naissante, envoyer par monts et par vaux des serfs que remuaient les affranchissements de Dijon, d'Auxerre, d'Avallon, de Beaune....., et qui pouvaient prendre la fuite avec leurs chevaux? Qui assurera qu'au moment des travaux quelque seigneur ne fondra pas sur les ouvriers et les bêtes? C'étaient de graves objections qu'on devait faire aux moines porteurs de la circulaire. Tout avait été prévu par Olivarius. Eudes III, duc de Bourgogne, en 1205, quand on posait les bases de l'édifice, planta son pannonceau au milieu des terres qu'on remuait, publia qu'il prenait sous sa protection spéciale les hommes et les chevaux employés à l'œuvre sainte, qu'il était responsable de leur perte, qu'il saurait punir les ravisseurs, qu'il ne souffrirait pas sur ses terres les hommes qui auraient pris la fuite et quitté l'Abbaye (2).

Cette proclamation dut produire son effet : en protégeant les travailleurs, le bouclier ducal les appelait. Cependant, après treize ans de travaux, l'Eglise de Saint-Seine n'était pas finie : la duchesse Alix, faisait encore des concessions en faveur de l'œuvre, et l'Abbaye était endettée. Le templier Hugues de Fauvernay, partant pour Rome,

(1) Cette lettre est transcrite intégralement dans le cartulaire en parchemin de l'Abbaye de Saint-Seine.

(2) CARTUL. Ego Odo dux B. notum facio.... quòd homines et equos qui in opère Monasterii S. Sequani deputati sunt in protectione meâ et conductu meo manucapio. Itaque si quis eos ceperit, ego de proprio restituam.

Odo dux B., Oliv. Abbati Sancti Sequani, et ejusdem loci Conventui, salutem et amorem. Universitati vestræ notum facimus quòd ad preces Abbatis vestri et vestras condescendentes, homines vestros à vobis diffugere volentes, in terrâ nostrâ nequicquam retinebimus.

en 1215, confia le titre de sa créance à l'évêque de Langres Guillaume de Joinville, oncle du célèbre historien de la vie de Saint Louis (1).

Olivarius mourut en 1227, après avoir accompli l'œuvre dont la pensée lui était venue l'année même qu'il fut élevé à la dignité abbatiale. Mais on ignore ce qu'était ce nouvel édifice : car il fut ruiné par l'incendie qui réduisit en cendre le Monastère sous l'abbatiat d'Hugues de la Porte, 28 ans seulement après la mort de celui qui l'avait élevé.

La tombe d'Olivarius, qu'on voyait encore en 1636 au-dessus du niveau du sol devant l'autel de Saint André et de Saint Thibaud, est peut-être, avec une partie du mur au midi et quelques colonnes, une preuve que le feu ne détruisit pas tout, et que ce fut sur le même terrain qu'on éleva l'église du XIV^e^ siècle. Au reste, on se remit à l'œuvre aussitôt que les flammes furent éteintes. Alexandre IV l'année même de l'incendie, 11 ans plus tard le pape Clément, vinrent au secours du malheureux Monastère, en accordant des faveurs spirituelles à tous ceux qui l'aideraient à sortir de ses cendres. Mais nous verrons bientôt qu'on ne fit et qu'on ne pouvait faire que de pauvres restaurations.

Quelles étaient alors les ressources matérielles de l'Abbaye? Courtépée s'est fait illusion. Il a vu passer sous ses yeux les noms des sires de Blaisy, de Grosbois, de Marigny, de Sombernon, de Saulx, de Mont-Saint-Jean, de Drée, de Verrey, de Marmagne, de Saffres, de Grancey, venant tous, précédés de ducs et de rois, déposer aux pieds de Saint Seine leurs dons ou leurs hommages : il a vu la géographie du Monastère abonder en noms propres, s'étendre dans plusieurs *pagi* de Sens à Châlon-sur-Saône : et il a cru que de tous ces points jaillissaient des sources pérennes qui formaient un lac tranquille autour des murs de l'Abbaye. Erreur : les petits ruisseaux

(1) *Ibid.*

étaient souvent à sec; les noms des fiefs et des vassaux, quelque grands qu'ils soient, ne cachent souvent que des bagatelles ou des usurpateurs, et les restitutions, pompeusement faites sur des bouts de parchemin, étaient rarement effectives. La *garde*, établie sur divers points, était un *droit* pour le gardien, qui le défendait de tout son pouvoir; au fond, c'était un titre de propriété, un de ces mots solennels qu'on trouve de siècle en siècle dans les annales humaines, et à la faveur desquels on fait tout autre chose que ce qu'ils signifient. A côté de ces usurpations voilées et des restitutions apparentes, il y avait de franches confiscations, dont l'exemple était donné par les plus éminents personnages. Qui croirait qu'un frère de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, fondait lui-même, comme un corbeau, sur cette riche Abbaye? Les armes du Roi, les foudres papales, rien n'arrêtait les usurpateurs. Chez nous, le Duc marchait quelquefois à leur tête. Dans la charte qu'Hugues III donna à l'Abbaye de Saint-Seine en 1189, deux ans après avoir affranchi Dijon, il avoue que *lui et les siens* ont commis des violences et des exactions dont l'Abbaye était victime. Cette confession lui était probablement arrachée par le cri de sa conscience, au moment de partir pour la croisade. Mais il ne s'exécuta pas gratuitement : force fut bien au Monastère de lui reconnaître les *droits de garde et de régale;* de promettre au Duc, chaque fois qu'il irait à l'armée du Roi, la prestation d'une bête de somme avec tous ses accessoires, le conducteur compris (*garcione*); de donner le *droit de gîte* à Saint-Hélier, à Chevigny, à Champagny, à Cinqfons, à Vaux, à Saint-Martin-du-Mont qui domine l'Abbaye, à *Séestre* son propre territoire. Le Duc exigea encore que tous les hommes de ces localités suivissent ses bannières chaque fois qu'il aurait à faire le siége d'un *castrum*. C'est le contraire que dit le bon Courtépée, en s'appuyant sur une charte qu'il n'a pas lue; car c'est elle que nous venons de traduire (1).

(1) Probablement l'original de cette charte n'a pas été consulté par Courtépée;

Les vassaux ne s'en tiraient pas avec moins d'adresse : il leur restait toujours quelque chose du butin qu'ils avaient pris, ou des droits qu'ils s'étaient donnés. D'ailleurs les ducs faisaient dans leur Duché ce que faisaient les rois dans leur Royaume : ils ne démembraient plus, il leur fallait un domaine; leurs donations étaient donc fort restreintes.

Il ne faut pas oublier non plus que la faveur publique était pour Cluny et Cîteaux, pour les carmes et les dominicains, pour les templiers surtout, qui portaient plus que tous autres l'empreinte de leur siècle enthousiaste. Courtépée se trompe encore : les cinquante chartes qu'il signale comme un effet des croisades sont loin de faire toutes mention de croisés. Ne confondons pas un titre avec les monuments de son époque, auxquels il a pu être complètement étranger. Au lieu d'être favorables à l'Abbaye de Saint-Seine, les croisades lui enlevèrent probablement des dons qui l'eussent soulagé dans ses malheurs. Elles lui enlevèrent surtout des sommes que les ducs exigeaient poliment; Hugues IV prit dans le trésor de l'Abbaye six cents livres pour la croisade à laquelle il prenait part. Le prédécesseur d'Olivarius fit lui-même le voyage de Jérusalem; et son successeur avait à peine le bâton abbatial, qu'il fallut envoyer les hommes de l'Abbaye sous les bannières du Duc marchant contre Thibaud, comte de Champagne. Aussi la position financière de l'Abbaye était-elle déplorable: il n'en fallait pas moins nourrir les pauvres, exercer l'hospitalité, construire des hôpitaux pour les malades, des léproseries pour les *mézeaux*, acquitter les droits de garde, défrayer les voyageurs, les papes fuyant devant les armées de l'Empire, ou leurs légats, qu'il était d'usage de combler d'honneurs, de défendre et d'escorter. Ajoutez à ces charges énormes celles qu'imposaient périodiquement les incendies, les pestes, les famines : et vous comprendrez pourquoi le *Segnor Abbé, Barun de Seint-Cegne*, se vit con-

mais elle se trouve *in extenso* dans Dom Plancher, auquel il renvoie. Or cette copie n'est pas plus favorable que l'original aux insinuations de Courtépée.

traint d'aliéner des terres et des revenus, et de réduire successivement à vingt le nombre de ses moines : il sacrifiait ses propres enfants, quand on comptait sept cents bernardins dans la seule maison de Clairvaux!

Qu'il y a loin de cet état de choses à l'hypothèse de Courtépée! Mais Saint-Seine était encore rongé par des plaies intérieures qui fractionnaient sa vie et l'appauvrissaient. Primitivement, un monastère était un corps compacte et animé d'un esprit unique. Le chef procédait des membres par une élection, qui anoblissait l'obéissance. Tous les intérêts étaient communs, voire les vêtements et les meubles: Saint Benoît et Justinien firent de ce régime un article fondamental de leurs prescriptions religieuses. Il y avait des ministres ou officiers pour le service de ce petit royaume : l'un en gardait les portes, l'autre y traitait les étrangers; celui-ci avait le département des affaires temporelles, celui-là le soin des greniers et des provisions de bouche; un autre soignait les malades; enfin, il y avait des conducteurs qui commandaient à dix moines pendant les travaux, un chapitre même pour tempérer le pouvoir de l'Abbé. C'étaient les rouages d'une administration communale, dont les officiers étaient révocables : la déposition, l'excommunication, menaçaient l'imprudent qui touchait aux bases de cette curieuse constitution monarchique, représentative et républicaine.

Mais la féodalité de l'extérieur pénétra jusqu'à un certain point dans l'état abbatial, dont les charges aspirèrent à l'indépendance par un démembrement : ces bénéfices de moines, à l'instar de ceux des comtes, tendirent au fief, et y arrivèrent quelquefois. Le népotisme naquit alors dans la communauté : elle laissa créer des dignités nouvelles qui lui déchiraient les entrailles. Ainsi, la règle de Saint Benoît n'avait pas établi de *chambellan;* et voici qu'à l'instar des cours, l'Abbaye a son *Chambellan.* La rareté des titres ne nous permet pas d'en retrouver les traces avant l'abbatiat de Nivard, qui avait Landric pour chambellan, en 1200, année où Gauthier de Sombernon donnait à Saint-Seine ce qu'il avait à Turcey, à Villotte, à Godan. Mais

dès-lors le *Chambellan* est un grand personnage dans la Communauté. Landric a son apanage à Francheville, sur les propriétés communes. Nous ignorons la famille de ce Chambellan, qui partageait son titre avec son *frère le prêtre*. Mais on sait qu'après sa mort son office, avec ses dépendances meubles et immeubles, fut donné par l'Abbaye, que gouvernait alors Hugues de la Porte, à un de ses *parents* appelé Thibaud, fils de Gaudefred de la Porte, chevalier. Il est positivement stipulé que leur famille n'aura jamais rien à prétendre dans les biens dont le Chambellan avait la jouissance. Mais c'est une preuve de tendances contre lesquelles le Monastère ne pourra résister long-temps : car, 100 ans après cette investiture, sous Androin de la Roche, cet office était devenu héréditaire. Outre son domaine, le Chambellan avait encore droit à la prébende de chaque jour, à un cheval et à deux vêtements complets quand il entrait en campagne.

Si j'en juge par les titres de Saint-Seine, au commencement du XIII^e^ siècle, ce Chambellan était le champion, le *serviens fidelis* de l'Abbaye, obligé d'assister au *jugement du sang et du larron*, à la tête des sergents; il était, comme eux, dans toutes les circonstances le dévoué serviteur du Monastère. Cet office était tenu à hommage, et en cela pouvait être assimilé à un fief.

Autre abus : l'Abbé Jean abdique en 1240, et on lui abandonne le prioré de Léry avec ses dépendances.

Nous reviendrons peut-être un jour sur la question administrative; il nous suffit d'avoir vu, derrière des titres, princiers quelquefois, et les parchemins d'un beau cartulaire, la détresse de notre petit royaume.

Encore s'il avait joui en paix de cette difficile position! Mais il eut à soutenir des guerres au-dedans et au-dehors; et il doit en être ainsi dans tout corps divisé en lui-même. Les chartes que nous avons exhumées signalent partout des attaques, au milieu desquelles interviennent les ducs, les évêques, les abbés étrangers, les papes : chacun veut enlever une branche de l'arbre; il n'y a pas jusqu'aux

chapelains des églises qui ne détournent en leur faveur les revenus de l'Abbaye.

Mais les débats étaient quelquefois entre des champions plus redoutables que des vicaires de petits villages. Sur la fin du XII^e^ siècle la Bourgogne fut témoin d'une vive et longue querelle pour la possession des églises de Darois et d'Etaules, prétendues à la fois par l'Abbaye de Saint-Seine et par Saint-Etienne de Dijon, deux vieilles corporations dont l'origine touche la chute du paganisme, mais dont l'éclat s'affaiblissait devant des astres nouveaux si dignement représentés par Saint Bernard et Pierre-le-Vénérable.

Dans la mêlée on distingue les évêques de Langres et de Châlon, l'Archevêque, primat des Gaules, les abbés des monastères en contestation, des archidiacres, le Duc de Bourgogne, Innocent II, et Saint Bernard, dominant ces personnages de toute la hauteur de son génie.

Après de longues contestations, les parties s'en rapportent enfin à la justice de Saint Bernard, qui croit calmer leur irritation réciproque en adjugeant à chacune la moitié des choses totalement réclamées par l'une et l'autre.

La querelle n'en devient que plus vive. Forte de la protection que lui donne le Duc de Bourgogne, l'Abbaye de Saint-Seine dédaigne ce juste milieu, et, en dépit du Pape et de Saint Bernard, se décide à se faire justice de ses propres mains. Une troupe de ses hommes se dirige sur le village d'Ahuy, appartenant à Saint-Etienne; en un moment tous les vins furent répandus, les *tonneaux* brisés, les maisons pillées, les vaches et les chevaux pris. On ne dit pas ce que firent les habitants pendant le pillage; mais nous retrouvons, un moment après, les soldats de cette expédition chassant devant eux le troupeau conquis, et le protégeant contre un détachement expédié à la hâte de la ville de Dijon.

Le Pape enfin lança l'excommunication sur ses fils indociles, et fit savoir au Duc de Bourgogne qu'elle allait tomber sur sa tête s'il continuait à protéger ces brigandages. C'est alors seulement que finit

ce long procès, dans lequel, quoi qu'il en soit, Saint-Seine perdit encore un de ses fleurons (1).

On ne doit donc pas s'étonner de voir ses dettes aller toujours croissant, et préparer, par une crise financière, l'affranchissement des villages qui composaient la *terre* de l'Abbaye. Ce n'étaient pas seulement ses dettes personnelles qui l'accablaient : ses hommes avaient contracté des emprunts à Dijon, à Talant, ailleurs encore, et ne pouvaient se libérer. Les créanciers prirent l'alarme, et dirigèrent leurs attaques vers le Seigneur Abbé, Baron de Saint-Seine. La position était critique : les bourgeois de la commune parlaient avec la fierté de nouveaux affranchis ; Maïeur, prévôts, baillis, viennent tous frapper aux portes de l'Abbaye ; deux fois Alix de Vergy se mit entre le Monastère et les créanciers, les priant, les conjurant d'attendre, affirmant qu'Olivarius allait les satisfaire, ordonnant même à tous officiers de la Justice de venir en aide à l'Abbé, d'écouter les paroles de *son ami tres chier*, comme si elles sortaient de la propre bouche de la Duchesse, qu'en résumé la responsabilité abbatiale était engagée (2).

Les pièces de cette importante affaire sont perdues, et on ne peut trop les regretter : car au fond s'agitait la question des personnes, que notre histoire locale entrevoit à peine, et qui trouveraient dans nos cartulaires des traits qui ont souvent frappé mes yeux. L'heure de l'affranchissement n'est pas encore sonnée pour la terre de Saint-Seine, mais on ressent dans les débris de son histoire les secousses des révolutions qui s'opèrent au centre du Duché.

Cependant, en 1178, une bulle d'Alexandre III nous fait connaître que la *mense* s'était augmentée de plus de cinquante nouveaux lieux, depuis le diplome de 886 ; et, sur ce nombre, quinze localités sont

(1) L'Histoire de Saint-Etienne par l'Abbé Fiot a dit quelques mots de cette affaire. Mais il a eté timide, il n'a pas voulu rapporter les textes du dossier : il faut les lire dans Pérard, ils sont on ne peut plus curieux.

(2) Voir le cartulaire.

désignées comme la propriété absolue de l'Abbaye. Outre le dénombrement des propriétés territoriales, la bulle regarde trente églises et chapelles comme étant la chose des moines : ils en ont les dîmes, les offrandes, le revenu quelconque, et la nomination, soumise, bien entendu, à l'autorité épiscopale. Walderic de Langres, l'année même de la bataille de Ronceveaux, avait donné chez nous l'exemple de ces donations d'églises aux abbayes. L'Abbaye de Saint-Seine en possédait jusque dans le Beaunois, où l'on compte Serrigny, *Tapet* ou N.-D. du Chemin, Saussey, Bouze, Mavilly, les unes et les autres enclavées dans le Diocèse d'Autun. Les racines de l'Abbaye s'étendaient comme deux bras jusque sur les territoires de Châlon et de Sens. Je ne parle pas de Salins, où presque toutes les abbayes se rencontraient.

La bulle d'Alexandre III nous fournit d'autres faits qui ne sont pas moins précieux. Elle nous apprend que des églises du voisinage devaient à l'Abbaye *les offrandes des Rogations,* que le privilége des sépultures lui était acquis, avec celui de célébrer les offices divins pendant les interdits généraux, à huis clos, à voix basse, et après avoir fait sortir les excommuniés. Ces priviléges avaient une grande importance sous le point de vue matériel comme sous le point de vue moral et religieux. Après avoir recommandé d'élire l'Abbé selon la règle bénédictine dans la crainte de Dieu et au sein de la Communauté réunie, le Pape termine sa bulle par une formule comminatoire. Mais à quoi bon? Les temps s'avancent; les prescriptions pontificales n'empêcheront pas l'Abbaye de sortir des voies antiques, de se pulvériser et de disparaître enfin dans un orage.

Cette précieuse bulle, ainsi que le diplome de Louis-le-Jeune signé quatre ans auparavant, en 1174, étaient destinés l'un et l'autre à faire revivre d'anciens titres, *jam vetustate obesa,* à confirmer les nouveaux, et à consacrer le tout par le double sceau de l'Autorité suprême dans l'Etat et dans l'Eglise, sous la protection desquels on croyait devoir mettre la propriété jusque là si précaire.

Ces précautions, souvent accompagnées d'une grande solennité, sont surtout visibles dans un titre relatif aux droits de l'Abbaye de

Saint-Seine sur l'église Saint-Martin de Langres. Je vous demande la permission de vous analyser cette charte entre toutes celles qui sont condensées dans la bulle d'Alexandre; l'intérêt de cette Notice y gagnera quelque chose : *ab uno disce omnes.*

Le dernier jour de janvier de l'an 1110, à Dijon, dans la maison de Jocelin de Bèze, se réunirent Henri, Abbé de Saint-Seine, le Duc de Bourgogne, son oncle, Robert, évêque de Langres, frère de Henri de Bourgogne, qui conquit le Portugal sur les Maures, et quelques illustres témoins.

Le Duc, possédant, tout laïc qu'il était, l'église de Saint-Martin de Langres, en fit l'abandon à l'Evêque, en tenant dans sa main droite un *morceau d'arc brisé,* signe militaire d'investiture et de cessation de pouvoir. Mais il ne put disposer que d'une partie des terres dépendantes de cette Eglise: il en avait déjà cédé la moitié en bénéfice à quelques seigneurs. Ce qui restait fut immédiatement abandonné à l'Abbaye par le Duc, qui se réserva l'hommage et les fiefs des soldats, *casamentis militum.*

Urbain II avait défendu de donner des églises aux moines sans le consentement épiscopal. Le Duc ne donna donc pas directement Saint-Martin de Langres à l'Abbaye de Saint-Seine : il eut recours à une sorte de substitution; elle ne fut donnée à l'Evêque que pour être par lui transmise à l'Abbaye.

L'assemblée se sépara; l'Evêque partit pour Langres, où se rendirent immédiatement Wilencus l'archidiacre, Jocelin, et Garnier le bénéficiaire. Le Prélat leur fit l'exposé de ce qui s'était passé à Dijon dans l'hôtel de Bèze. Deux archidiacres donnèrent leur approbation, et le Chapitre la confirma. Ces dispositions prises, l'Evêque de Langres s'exécuta en transmettant à l'Abbaye et à l'Abbé de Saint-Seine, *au nom du bonnet de l'Archidiacre, per pileum,* l'église de Saint-Martin, que le Duc de Bourgogne avait mise entre ses mains.

La cérémonie du *pileus* faite, l'Archidiacre se retira, et l'Abbé s'avança pour recevoir la donation. On lui livra les *cordes des cloches,* que sonna; en signe d'investiture, le *Baron* de Saint-Seine, avec les moi-

nes qui l'accompagnaient; et on dressa procès-verbal de toute la cérémonie.

Ce n'est pas tout encore. Ces différents actes authentiqués par les symboles solennels des cordes, du bonnet et de l'arc rompu, l'Evêque fit le voyage de Saint-Seine, et confirma dans le Cloître ce qui avait été arrêté à Langres et à Dijon. Ce fut alors seulement que l'affaire fut terminée, et que Saint-Seine se crut en paix.

Ces détails ont une importance qui n'a pas toujours été connue de nos historiens, et qu'il est bon de recueillir quand l'occasion s'en présente.

La lettre épiscopale de Robert contient des documents historiques qu'il est indispensable de signaler. Après avoir dit que l'église de Saint-Martin était arrivée au jeune Duc son neveu par voie de succession; que ce jeune homme l'abandonnait, convaincu que les séculiers ne devaient pas mettre la main sur les choses de l'Eglise, il ajoute que l'Eglise de l'Abbaye avait le dépôt des restes des princes bourguignons ses parents : *Monasterio Sancti Sequani, in quo parentum nostrorum tumulata sunt corpora.* C'est un fait qui n'a été signalé par aucun historien.

Mais à quels princes l'Evêque fait-il allusion? En 1093, Eudes I, par la grace de Dieu, duc de Bourgogne, recommande aux moines de Saint-Seine la mémoire de son père Henri, de son frère Hugues, et celle de Robert-le-Vieux, son aïeul, dont il rappelle les jours anniversaires. Ce titre, daté du cloître de Saint-Etienne de Beaune, y fut déposé par le Duc sur l'autel de la Vierge, et signé par les vassaux. Or Robert-le-Vieux a été inhumé à Semur, et les restes de son petit-fils Hugues furent déposés à Cluny, où il s'était fait moine. A notre avis, l'Evêque de Langres a en vue Henri, et sa femme, devenue veuve avant la mort de Robert I. Quoi qu'il en soit, l'Abbaye de Saint-Seine eut l'honneur de recevoir les dépouilles de quelques personnages du sang royal des ducs, avant qu'ils eussent choisi pour leur sépulture le vallon de Champmol et la solitude de Cîteaux.

Cette digression à la surface ne doit pas faire perdre de vue le

fond de l'histoire. L'Abbaye était dans un état déplorable : la schismatique prébende, qui avait pris la place de la modeste et régulière *pietancia*, avait achevé de rompre le lien social. Le nom de communauté n'était qu'une dérision : car il n'y avait plus de *cénobites*, mais des particuliers qui se jetaient sur l'Abbaye devenue leur proie. Plus d'*hospitalités*. Je copie littéralement un document original pris dans le trésor des chartes de Bourgogne : « Religions y est dissolue à ce que li statuz et li comandemanz de Seint Benoit et des seins Pères ni sont gardé en nul point. Mais y hai pis; que en leu de ordre et de religion sont plus faites de énormitez, brigues et contentions par les moines dou dit leu, tant en ladite église que en la vile, en portant armes et en leissant leur aubit, cum et façant faiz contraires à tote religion; et, à briémant parler, ni apert signe de religion, mes y apert toz li contraires. Et ce est si apert et notaires par évidence de fait, qu'il ne peut estre célé en aucune ménière. »

La haie rompue, toutes les misères du dehors avaient donc pénétré dans l'enceinte : au lieu de chanter l'office, on trouve plus commode de s'en reposer sur des prêtres du dehors; la charité, la paix, le travail, le recueillement, ont cédé la place à l'égoïsme, à la chicane et à l'oisiveté; le froc est une entrave, on le jette; le portier en serait une autre s'il était fidèle à ses vœux, mais il laisse les portes ouvertes, et le Couvent armé et déguisé va porter le scandale dans les environs.

La situation du temporel n'était pas meilleure : les bois se vendaient et se détruisaient sans tourner *ou prouffit de l'église;* les vignes et les terres étaient mal cultivées; les *procureurs* avaient fait des emprunts considérables au nom de l'Abbaye, qui ne s'en doutait pas; ils recevaient les tailles, les rentes, les échutes, et ne voulaient rendre aucun compte; les biens de l'Eglise servaient à leur acheter des chevaux, de l'avoine et du foin; ses droits décroissaient de jour en jour, parce qu'elle n'avait plus de défenseur, *per défaut de porsegour et de mantenour;* les prébendes de pain, de vin, toutes les provisions, étaient gaspillées, les hommes de l'Abbaye grevés et *malmenez,*

tous les bâtiments en ruines ; l'édifice sacré, centre de la vie religieuse, était lui-même sans honneur ; bien plus, les matériaux destinés à sa réédification, au lieu d'être religieusement gardés, étaient souillés par les moines qui en faisaient *lour estaubles et leur leus secrez sollitaires.* C'était une dissolution complète. Le procès-verbal finit par ces mots : « Li temporel de la dite église est à ce menez en tot-et par tot, que se remèdes ni est mis briément, li dite église an encorrai intollérauble détriment et sans récupération. »

Ce tableau, je l'avoue, a de trop fortes couleurs pour être absolument vrai. Aussi bien fut-il tracé quand le troupeau était sans pasteur, et dans l'*intérim* qui sépare Jean de Jaucourt de son prédécesseur, mort au monastère de Saint-Richier. D'ailleurs la main qui tenait le pinceau était dévouée aux intérêts des ducs de Bourgogne, et savait le secret de leur commune pensée : l'humiliation de toute puissance voisine de la leur. Mais, la part de l'exagération faite, il restera encore au tableau d'assez laides figures pour attrister le spectateur.

L'Abbé Hugues mort en 1314, le Duc de Bourgogne Hugues V mit donc la main sur le temporel de l'Abbaye : car Hugues III s'y était réservé le droit de *garde et de régale,* en faisant en 1189 l'aveu de ses injustices. Jean de Villers, qui représentait le Duc à Saint-Seine, était un homme malade et sans énergie. On le changea tout d'abord : car, est-il dit, on avait *mestier de plus âpre gardien.* On ne sait qui remplaça l'officier ducal ; mais ce mystérieux personnage entra évidemment à Saint-Seine la verge à la main, s'il sut tirer parti de la circonstance en faveur de son maître. Il n'essaya pas moins de rendre à la vie religieuse et à son temporel tout ce qu'ils pouvaient avoir dans l'absence ou dans l'oubli plus ou moins grand de la constitution bénédictine. L'Archidiacre de Flavigny et le Doyen de Beaune rédigèrent à Saint-Seine, sous l'influence du Duc, une ordonnance de restauration monastique. On désarma les moines ; les portes du *moûtier* furent sérieusement fermées, l'aumône et l'hospitalité garanties, les prébendes régulièrement données, les comptes rendus au Gardien en présence du Couvent, des dispositions prises pour les dettes

et les emprunts, pour la réparation des bâtiments et la défense des droits, pour la culture, les prieurés, la foresterie et la prévôté (1).

Il ne faut pas croire, cependant, que tout fut renouvelé sous le coup de baguette de l'*intérim :* car, en 1341, l'Abbé et l'Aumônier ne donnent pas des preuves d'une grande régularité dans leurs parties de chasse, et les dettes attirent vainement l'attention du Duc de Bourgogne. Nous allons voir qu'elles furent l'une des principales causes de l'affranchissement de la terre de Saint-Seine.

Cette terre était composée de vingt-huit villages et hameaux. Le canton de Saint-Seine est tout entier formé de cette seigneurie, et il ne renferme pas tout. Mais quelle différence entre la population actuelle et celle du XIV^e^ siècle! Aujourd'hui ce Canton a près de huit mille ames ; et, en 1397, plus de soixante et dix ans après la promulgation de *sa charte*, toute la seigneurie ne comptait encore que quatre cent deux chefs de famille, et sur ce nombre il n'y en avait que cent cinquante-neuf qui fussent solvables. Tout le reste était inscrit sur les rôles publics comme misérables et mendiants (2). Avant de montrer la lutte de l'Abbaye et de ses hommes, il n'était pas inutile de les compter.

Les quatre cent deux *manants* des vingt-huit villages de la terre de Saint-Seine étaient des serfs; mais, contrairement aux Romains, qui traitaient les leurs comme des choses, dans le christianisme les serfs étaient des *hommes*. Ces nouveaux venus ne furent d'abord considérés que comme les petits enfants de la grande famille. Ils ne pouvaient marcher seuls; on se les transmettait souvent avec leur pécule; il leur était défendu de se marier au dehors, de vendre à des hommes d'une

(1) ARCHIVES DE BOURGOGNE, pièces triées, liasse 51, cote 44. Trois mémoires relatifs à ce qu'il y avait à faire pour rétablir l'ordre spirituel et temporel de l'Abbaye de Saint-Seine, dont les religieux ne gardaient plus la règle, et sur les biens de laquelle le Duc avait mis la main. Ces titres sont indiqués dans le vieil inventaire, tome XXV, p. 564.

(2) Voir la recherche des feux de cette époque.

condition plus élevée que la leur ou d'hypothéquer leurs biens assujettis, sans le consentement du maître. Mais n'oublions pas qu'ils étaient libres de corps, chefs de famille, et pouvant *sortir de leur servage par le désaveu :* c'est en cela qu'était la grande différence. Dans la terre de Saint-Seine, les serfs avaient fait quelques pas de plus : ils avaient des droits, des franchises, des libertés, antérieurement à la charte, qui les signale comme des *coutumes : consuevimus.*

Cet état de choses, qui n'avait rien d'odieux dans son origine, donnait plus d'aisance aux *mainmortables* que n'en avaient les cultivateurs de *biens francs;* mais il entravait le commerce et l'industrie, portait une grave atteinte à la liberté, et laissait trop de place à l'arbitraire : la taille à volonté, la tierce, les corvées de corps, la mainmorte, enfin, devaient, un jour ou un autre, disparaître d'au milieu de nous.

Sur la fin du XIII^e^ siècle et au commencement du XIV^e^, nous l'avons vu, la situation financière de l'Abbaye de Saint-Seine ne s'était pas améliorée : l'Abbé de Jaucourt, qui venait de prendre la direction de ce Monastère chancelant, fut contraint, par la pauvreté de l'Abbaye, de décider qu'on n'y recevrait plus de séculiers, et de forcer les officiers claustraux et les prieurs à se cotiser pour la nourriture des moines. Deux ans après, le 17 mars 1323, la dette était énorme, et l'exigence des nombreux créanciers inquiétante : *est enormiter depressum pluribus creditoribus* (1). D'un autre côté, les petits enfants étaient devenus des hommes qui regardaient fièrement, par-dessus les limites de la terre abbatiale, ce qui se passait au cœur du Duché depuis plus de cent ans. Ils étaient forts de leur position, de leur époque, de toute la faiblesse qu'avaient faite à l'Abbaye sa dissolution intérieure, la fierté des communes, le poids de ses dettes et ses malheurs séculaires.

(1) Voir la charte d'affranchissement publiée dans deux in-4° imprimés à Dijon : l'un chez Frantin, 1769, et intitulé *Arrêt général* de la terre de Saint-Seine; l'autre chez Defay, en 1784, et intitulé : *Recueil de différentes pièces concernant des droits de l'Abbaye de Saint-Seine sur les habitants de la terre dudit lieu.*

Depuis long-temps déjà s'était manifesté entre l'Abbaye et les habitants de ses terres un état d'hostilité qui a laissé des traces dans les vieux titres qui nous sont restés. Pressé par les officiers de la Justice, l'Abbé Olivier avait été sur le point d'abandonner ses hommes, eux aussi chargés de dettes, et se disant insolvables. La duchesse Alix, en obligeant l'Abbé à engager pour eux sa responsabilité, ne fit que retarder d'un siècle l'affranchissement de la terre de Saint-Seine.

Enfin, après de longs débats, Jean de Jaucourt affranchit les hommes de la Seigneurie, qui s'engagèrent à donner 100 livres pour faire une image de la Vierge, et 6,000 livres de bons tournois qui durent être *immédiatement* employés à payer les dettes de l'Abbaye. C'était une somme énorme : car elle équivaudrait aujourd'hui à plus de 80,000 francs (1).

Mais les contestations se multiplièrent au lieu de s'arrêter devant la *charte de grace*. Les habitants et les moines, ce code en main, se livrèrent des assauts sans nombre. Quand il s'était agi de l'interprétation des clauses et des charges, on avait repris les armes déposées la veille; et, après cent soixante-dix ans d'hostilités, les deux camps s'arrêtèrent en face l'un de l'autre, et convinrent de s'en rapporter à la sentence de quatre arbitres pris au sein du Parlement. Ils étudièrent pendant quatorze mois les textes de la *charte de grace*, source

(1) La charte originale fut rédigée sur une grande feuille de parchemin de 23 pouces de hauteur sur 24 de large, par les notaires Jean-François de Dijon et Pierre-Jean de Velars, en présence de Jean Ratet de Beaune, notaire ducal, et de plusieurs clercs des diocèses de Langres, d'Autun et de Châlon. A cette charte furent appendus les sceaux du Duc de Bourgogne, de l'Abbé et du Monastère de Saint-Seine. On écrivit au dos ces mots : *C'est l'affranchissement fait par le bon Abbé Frère Jean de Jaucourt aux habitants de la terre de Saint-Seine.* On en fit plusieurs expéditions, dont deux existaient dans l'Abbaye : l'une pour le Couvent, et gardée dans le Couvent même, où elle fut inventoriée en 1609; l'autre pour l'Abbé, et gardée au château de La Margelle, où les Abbés avaient leurs archives particulières. Ces précieux originaux ont disparu; mais ils ont été imprimés en 1766, en 1769, enfin en 1784, au moment où la division, protégée par ces petits codes, allait finir, et l'unité française se constituer.

si féconde de contestations; et, après ce long examen du fond et de la forme, ils rendirent, le 21 décembre 1496, une sentence arbitrale renfermée dans un volume de quarante-six pages de grand parchemin : curieux commentaire qui nous initie à une foule de faits qu'on chercherait vainement dans la charte.

La sentence des quatre arbitres fut loin de contenter les habitants de la terre de Saint-Seine : ils en appelèrent au Parlement de Dijon, qui la confirma, et ordonna, le 7 avril 1497, qu'elle *irait avant* selon *sa forme et teneur.*

Tout en perdant la bataille, les habitants de la terre de Saint-Seine y avaient cependant gagné quelque chose : la sentence, et conséquemment l'arrêt confirmatif, contenaient des restrictions qui leur étaient favorables. Ils se décidèrent donc à faire mettre l'arrêt à exécution. Le 16 juin 1502 le Commissaire de la Cour, accompagné d'un greffier, se transporta à Saint-Seine; et là, sous le tilleul qui était près de l'Eglise paroissiale, en présence des habitants et des vénérables ajournés en ce lieu, proclama — que les habitants de la ville de Saint-Seine avaient droit de sonner *au bransle* les cloches de la paroisse, même pour les messes basses, pour les baptêmes et les enterrements, *pour l'indisposition du temps et orvale de feu, à toutes heures que besoing sera;* — qu'ils avaient droit de mener processions autre part qu'à l'entour de leur église Saint-Gilles, et d'y porter bannières.

Ne jugeons point du passé par le XIX^e^ siècle, qui peut traiter de bagatelles les bannières, les processions et le son des cloches. Mais sous le point de vue d'affranchissement, pour Saint-Seine surtout, dont la charte, d'un laconisme malheureux, n'accordait point littéralement aux habitants de la seigneurie le droit de commune, les cloches, les processions, les bannières, étaient des manifestations qui allaient droit à une constitution communale. C'étaient des ombres qui annonçaient l'approche ou le désir de la réalité, et consolaient un peu de l'attendre. Voilà pourquoi les habitants y tenaient, et qu'ils voulurent que le commissaire du Parlement commençât ainsi sa proclamation.

Cependant l'Abbaye, qui avait appris à redouter les prescriptions et les coutumes, ne cédait un pas qu'en faisant ses réserves, même dans l'affaire des cloches et des processions : Saint-Gilles ne devait sonner ses matines, sa grand'messe et ses vêpres qu'après Saint-Seine, qui gardait ainsi sa primauté. Saint-Gilles n'avait pas le droit de sortir de son église quand Saint-Seine publiait une procession générale ou convoquait une assemblée; et la bannière paroissiale ne pouvait se déployer, après la mort d'un Abbé, qu'après avoir reçu l'autorisation de son successeur, une fois pour tout son règne. Bien plus, comme l'état d'hostilité qui existait entre les habitants voulant trouver une *communauté* dans la charte, et les religieux qui la repoussaient, aurait occasioné de nombreuses lacunes dans la procession générale de l'Abbaye, si les habitants eussent été libres de s'en absenter, il fut stipulé que chaque feu serait tenu d'y envoyer une personne, et qu'à moins d'excuse raisonnable, tout défaillant serait condamné à une amende de 7 sous tournois au profit de l'Abbaye.

Les moines primitifs, qui auraient voulu avec raison abolir tout ce qui rappelait le culte de *Sequana*, furent peut-être obligés de tolérer, le soir des noces, l'offrande superstitieuse de la chandelle de cire. Et voici qu'au xv^e^ siècle les rôles changent : les habitants appellent cette offrande *un vœu de dérision*, fait contre toute bienséance; et l'Abbaye, qui aurait dû l'abolir, est-il dit dans les pièces du procès, le défend et le garde comme un lucre! L'arrêt des arbitres ne fit qu'une légère modification à cette coutume : il fut permis aux habitants de changer en un *demy carteron de cire neufve la grand chandelle en forme d'estrier*, et de n'en faire le dépôt que le lendemain des noces.

Tout condamnés qu'ils étaient, les habitants eurent gain de cause sous le point de vue de morale et de régularité; et ce petit avantage fut, lui aussi, sérieusement proclamé sur la place du Tilleul. Mais les *épousés* de Bligny-le-Sec furent moins heureux : rien ne fut changé dans leurs usages; ils continuèrent à donner un quartier de porc ou de mouton, une pinte de vin, et un des pains cuits pour les noces.

Le Commissaire dit en outre, à haute et intelligible voix, que, les jours de marché, les habitants de Saint-Seine pouvaient, après huit heures sonnées, acheter des œufs et du fromage, sans plus attendre que l'Abbaye ait fait ses provisions; — qu'ils pouvaient avoir dans leurs maisons de petits fours contenant seulement, dans œuvre, l'espace d'*un tour d'aune de Provins*, pour y cuire des *tartres et des flans*, sans préjudicier aux fours banaux; — qu'ils avaient droit de vendre du vin pour la fête de Saint Seine, pour les Rois et la Purification, (malgré les réserves du *ban vin;* — que les cours et les prés attenant à leurs maisons n'avaient aucun cens à payer; — que la poule de coutume était anéantie; — qu'ils pouvaient chasser le renard et le blaireau dans tous les bois de la seigneurie, et y champoyer; — pêcher dans les rivières de Turcey, Villotte, Léry, Saint-Mémin, Godan et Bonidan; — tirer partout des pierres pour construire; — faire leurs chars et leurs roues sans permission ou redevance; — prendre les bois morts, toute espèce de bois vif, même le chêne, pour se chauffer, construire, descier, faire du merrain, du charbon, des cercles, des paisseaux, et tout ce qui pouvait leur être utile, *en bons et loyaux usaigiers;* car, est-il dit dans le considérant de la sentence, les religieux doivent entretenir, aider, nourrir et soulager les habitants, qui sont leurs hommes.

Enfin, et c'est le point capital, il fut proclamé que les habitants, libérés par la *charte* de la taille arbitraire haute et basse, affranchis de la tierce, des corvées, et pouvant succéder, seraient régulièrement imposés dans le rapport de leurs propriétés respectives, évaluées par chaque individu sous la foi du serment, ou qu'ils donneraient ensemble une somme annuelle de cinq cents francs pour l'imposition générale, avec la faculté perpétuelle de la réduire à deux, en constituant à l'Abbaye une rente ou cens de trois cents livres en franc-alleu.

L'énorme dette que les hommes de la Seigneurie contractèrent pour s'affranchir, ne leur permit pas de jouir de la faculté qu'ils s'étaient réservée; et au milieu du XVIII^e^ siècle ils payaient encore ensemble les cinq cents livres de la *taille jurée.* Mais elle fut réduite à quatre

dans un grand procès qui révéla des injustices dans les rôles de répartition. Les terres aliénées furent enlevées des listes; et, par ordonnance de la Cour, les habitants du reste de la Seigneurie ne purent être imposés chacun au-delà de *cinq francs*, quelles que fussent leurs propriétés. Voilà où en étaient arrivés, quelques années avant la révolution, des gens de *poeste*, naguère taillables à volonté, et qui, en dépit de la *charte de grace* et de l'*arrêt des arbitres*, se disaient et étaient dits formant *communautés*. Evidemment, ils avaient remporté de grands avantages.

L'Abbaye avait les mains liées, mais il lui restait encore dans ses reliefs de quoi se consoler. Elle avait sur tous les hommes, clercs et laïques, la justice haute, moyenne et basse, le *merum mixtumque imperium et jurisdictio* du droit romain, et un baili devant lequel on devait se présenter avant d'en appeler aux baillis du Duché. Les cures et les écoles étaient à la nomination de l'Abbaye; les amendes étaient à son profit; elle prenait, avec la dîme du vin et des gerbes, celles du chanvre, de la laine et des agneaux. Bien plus, la sentence arbitrale reconnut aux moines le droit d'obliger les habitants à crier à haute voix, dans les champs en plein soleil, et à trois différentes fois : *Dismeur, Dismeur, Dismeur*, en tout neuf fois le même mot, pour avertir dûment le commis monacal de la collecte qu'il avait à faire, et mettre des entraves à la contrebande. Chaque maison payait un cens de cinq sous dijonnais, chaque journal de terre neuf deniers, et chaque soiture de prés dix-huit (1). L'acquéreur d'un immeuble devait à l'Abbaye une sorte de droit d'enregistrement qui était ici un peu plus du douzième du prix de la vente. Outre la taille jurée, les droits de mariage, et le privilége sur le marché de Saint-Seine, dont nous avons parlé, les moines avaient les fours banaux, la pinte de vin donnée annuellement par tous les taverniers de la Ville, les bans vins,

(1) Le denier de Dijon fut évalué par ces arbitres être d'un quart plus fort que le denier tournois; de sorte que neuf deniers de Dijon valaient douze deniers tournois.

les trois sous parisis des tanneurs, le denier donné par tous les feux de la Seigneurie au terme de Sainte-Croix, la poule de la foresterie, le sou de la charrette, les trente-six deniers de la charrue, le blanc du porc envoyé à la glandée, le boisseau d'avoine pour l'usage des bois; enfin, les habitants ne pouvaient s'assembler sans la permission des vénérables, rien traiter, passer procuration, ou s'imposer, sans leur licence expresse; au cas de refus, les hommes en appelaient au Prince ou à ses officiers. Mais qui ne voit combien cette dépendance de mineur devait donner d'avantages à l'Abbaye et entraver les mouvements des diverses communautés dans leurs luttes perpétuelles, les unes pour se défendre, les autres pour attaquer? Si l'on se fût battu à armes égales, il serait sorti de la charte, sinon des conséquences plus rigoureuses, au moins plus libérales et plus larges, et les débats ne se fussent pas prolongés pendant des siècles pour le malheur, et peut-être à la honte des deux partis.

Mais le Duc de Bourgogne se retirait avec peine d'un théâtre sur lequel il venait de se poser si fièrement. L'affranchissement était à peine promulgué, qu'Eudes IV voulut assurer ses droits en les faisant proclamer deux fois par l'Abbaye, en 1324 et en 1339 : il lui importait beaucoup de ne faire jamais un pas en arrière, même quand les circonstances l'obligeaient à quitter le terrain. Il est à remarquer que, dans l'un des deux actes capitulaires de 1324, l'Abbé de Saint-Seine, appelé *Segnor Barun* dans les titres français du XIII^e^ siècle, est obligé de reconnaître que son Monastère est de la *baronie* et du ressort du Duc de Bourgogne; mais cette précaution est peut-être autant prise contre le Roi de France, qui avait intérêt à favoriser l'indépendance dans les provinces, que contre l'Abbaye, qui tendait fort à s'affranchir de la justice ducale.

Quoi qu'il soit de cette hypothèse, voici le Duc et l'Abbaye qui se disputent les droits des foires de Saint-Gilles. En 1359, le Bailli de la Montagne adjugea au Prévôt de Baigneux le droit de ces foires envers et contre les réclamations des religieux. Mais ce succès ne fut pas de longue durée : en 1393, Jean de Foissy, bailli de la Mon-

tagne, reconnut à l'Abbaye dans ces marchés publics le droit de guet et de garde, d'amendes et de confiscation; les habitants de Saint-Seine étaient obligés d'y faire l'office de la maréchaussée, le bâton à la main. Il fut pourtant laissé une fiche au Prévôt du Duc : libre à lui d'y paraître, et d'inspecter les objets mis en vente, mais après la *chevauchée* et l'inspection des moines. Ce droit semble n'être qu'une dérision, car les agents monastiques avaient tout vu dans leur tournée, et, le cas échéant, tout confisqué ou anéanti, les fausses mesures, les poids faux, et *les denrées* qui n'*estaient bonnes ni marchandes.* C'était pourtant quelque chose de pouvoir glaner après les moines : en gardant un pied dans le champ, le Duc pouvait, à la première occasion, en franchir les limites. En résumé, « *après grandes involutions de procès et merveilleux travaux,* » les hommes de Saint-Seine furent affranchis par l'Abbaye endettée et déchue; mais cette constitution nouvelle ne fut qu'un timide juste milieu entre la main-morte et un affranchissement réel, entre le servage et la commune. Courtépée se fait encore illusion, quand il parle des *maires* et de la Mairie de Saint-Seine : il n'a pas vu que ces officiers, au lieu de marcher à la tête de la Communauté incessamment militante, se trouvaient alors dans le camp opposé; c'étaient les délégués et les hommes d'affaires de l'Abbaye, plutôt que ses antagonistes, ou la personnification des idées libérales que poursuivaient les *manants* de la Seigneurie.

Mais, dans la lutte, les deux partis grandirent : car l'Abbaye soutint son indépendance. Le Duc eut quelquefois à se repentir de l'avoir attaquée; l'Evêque de Langres, dès le milieu du XIII^e^ siècle, s'inclinait devant la crosse abbatiale, et reconnut, en passant à Lamargelle, qui dépendait de Saint-Seine, qu'il n'en touchait le sol que par la grace et la pure libéralité de l'Abbaye, qu'il appelle sa chère *Camera.* Enfin, une bulle d'Alexandre, scellée en plomb et datée de Rome, défendit à tous évêques et archidiacres de porter atteinte à ses franchises. Nous allons voir, dans l'érection de la Basilique moderne, la consécration de cette période.

V.

DERNIÈRE BASILIQUE. 1316-1791.

Il semble qu'il était dans les destinées de l'Abbaye d'être toujours sous le poids des dettes : l'affranchissement, qui devait les acquitter n'atteignit point son but. En 1356, les moines, inquiets, demandèrent à l'Evêque d'Autun la réunion du prieuré de Serrigny à l'Abbaye de Saint-Seine. Ce qui nous intéresse, dans ce titre et la bulle confirmative qui le contient, c'est moins l'histoire de ce Prieuré, dont les vicissitudes pourtant se rattachent de siècle en siècle à celles de l'Abbaye, que les considérations qui ont déterminé l'Evêque à permettre cette réunion.

Depuis environ trente ans, est-il dit dans la lettre épiscopale, c'est-à-dire depuis l'affranchissement, le Monastère est dans une grande et continuelle désolation : les dettes sont nombreuses, leurs intérêts accablants; la sollicitude et la discrétion des Abbés et des moines n'ont rien réparé. L'Abbaye, qui croyait pouvoir remplir ses obligations anciennes, en contracta de nouvelles. Dans cette hôtellerie, on le conçoit, religieux, prébendaires, serviteurs, hôtes de tous genres, étaient fort nombreux; et on leur devait du *vin* (1) acheté à grands frais : car la terre de Saint-Seine était *froide,* et produisait peu de vignes (2).

L'Evêque d'Autun ne crut pas les religieux sur parole : il ordonna une enquête, et il fut constaté qu'il n'y avait pas d'exagération dans leurs plaintes ; que ce Monastère, construit sur une route royale, était épuisé par la multitude des voyageurs qu'il recevait; que ses édifices étaient en ruine, et ses murailles d'enceinte en fort mauvais état; en un mot, que l'Abbaye était gravement compromise : *Monasterii statum, seu potiùs imminentem verisimiliter desolationem.*

(1) Pour expliquer ce mot, il faut se rappeler tout le *vin* que l'Abbaye était *obligée* de distribuer en aumône : voir les dernières pages de cette Notice.

(2) Archives de l'Abbaye.

On écrivait ces mots l'année même de la bataille de Poitiers. Les Anglais arrivent; les Bourguignons perdent, avec la bataille, deux cent mille moutons d'or; et Saint-Seine, représenté par Hugues de Montagu, son Abbé, signe cette lourde obligation avec les personnes et les villes les plus distinguées de la Province.

L'armée ennemie prend Tonnerre, y boit 3,000 pièces de vin, et, en se retirant, allume un incendie qui dévore toutes les maisons et les églises.

Saint-Seine eut peur; il voulut se fortifier pour se défendre au besoin, et donner retraite aux hommes. Ceux-ci firent des difficultés pour contribuer à l'œuvre. La reine Jeanne, qui avait alors la régence du Duché, les contraignit *vigreusement de emparer ladite Eglise*, les rassurant, au reste, contre un impôt qui ne devait jamais dégénérer en servitude. Il y eut dans la maison de Dieu fossés et pont-levis, guérites et barbacanes, tout l'attirail d'une défense militaire. La lettre de la reine Jeanne est datée du v^e^ jour de mars 1358.

Mais ces précautions ne parurent pas suffisantes contre les Anglais et les grandes Compagnies : on construisit bientôt des maisons-fortes à Molois et à La Margelle, postes avancés qui protégeaient l'Abbaye au nord. Courtépée se trompe donc en attribuant la permission de fortifier l'Abbaye au roi Jean, mis en liberté; il se trompe surtout en confondant ces fortifications avec celles du Bourg, qui furent élevées plus de deux cents ans après, et dans des circonstances bien différentes. *La Description historique du Duché de Bourgogne* porte l'empreinte de l'ancien ordre de choses : mais l'auteur reste à la surface; il faut même se garder de prendre sans contrôle ses transitions, ses faits et ses dates.

Les contestations qui agitaient déjà l'Abbaye et ses hommes, ne se calmèrent pas en présence des malheurs publics. La captivité du roi Jean, le combat de Brion-sur-Ource, l'Auxois envahi par les Anglais, Châtillon livré aux flammes, ne purent engager les hommes de la terre de Saint-Seine à venir travailler aux fortifications de l'Abbaye. La reine Jeanne les y obligea, disons-nous; mais ils obéi-

rent à regret, et firent des procès à l'aide de distinctions absurdes. Ainsi, les habitants de Francheville, en 1363, ne voulaient pas contribuer *aux réparations et enfourtissements,* ni faire guet et garde, parce qu'ils n'étaient point, disaient-ils, les hommes du Monastère, mais ceux du Chambrier (1). On ne perd les traces de ces querelles qu'en 1387, à Beaune, où siégeait alors le Parlement.

Pendant que la rançon du Roi, les subsides, les fortifications et les procès achevaient d'épuiser les finances de l'Abbaye, son domaine était encore attaqué et mis en lambeaux comme au cœur du moyen âge : car, en 1394, le pape Clément enjoignit à tous détenteurs des biens de l'Abbaye de Saint-Seine, prélats, ducs, marquis, comtes, barons, nobles, chevaliers, communes, à tous clercs et laïques, de restituer au Monastère ce qu'ils lui avaient enlevé, meubles et immeubles, droits et juridictions, cens et revenus quelconques. Les Anglais et la paix de Bretigny avaient répandu sur la France des bandes de pillards qui avaient jeté la confusion dans la propriété. J'ignore l'effet que produisit la bulle; mais, en 1439, le pape Eugène faisait faire une enquête sur les spoliations dont Saint-Seine était toujours victime.

Les Abbés étaient pourtant de grands vassaux de Bourgogne : on les trouve aux conciles, sur le siége des juges, aux conseils des princes, qui les chargent de hautes missions diplomatiques. En 1360, Oudot, de Besançon, ne fut-il pas condamné par le Gouverneur de Bourgogne à cent florins d'amende, *à cause de paroles par lui mal dites en la Chambre des comptes à Dijon, contre Monseigneur l'Abbé de Saint-Seine?*

Après Jean de Jaucourt, l'Abbaye secoue le joug de Cluny, qui avait profité de sa détresse, mais qui perd sa cause devant le Pape en 1352. Vient ensuite Androin de la Roche, allié de Clément VI et des ducs féodaux de Thèbes et d'Athènes. Il appelle le Duc de Bourgogne son *très-chier cousin;* et le Roi de France le reconnaît solennel-

(1) PAILLOT. Le Parlement, p. 368.

lement pour son ami fidèle. Après la bataille de Poitiers, en 1359, il a le rôle éminent de médiateur entre la France et l'Angleterre; il sert d'otage au roi Jean, traite de sa rançon, et le délivre de sa captivité. Nous n'avons pas l'intention de faire l'histoire des Abbés de Saint-Seine: remarquons seulement qu'après Androin on trouve successivement des Montagu, des Vienne, des Blaisy, membres de puissantes familles bourguignonnes dont les noms occupent une si large place dans nos annales.

C'était assurément une brillante époque que celle d'Androin et de Guillaume de Vienne, dont l'un devint cardinal en passant par Cluny, et l'autre archevêque de Rouen : c'était l'époque de la construction de la Basilique qui sert aujourd'hui d'église paroissiale.

Depuis long-temps s'était fait sentir le besoin d'élever pour le culte un édifice digne de la terre de Saint-Seine. L'église d'Olivarius incendiée, on fit, à l'aide de rares aumônes, des réparations et des constructions qui n'étaient guère que des abris provisoires. Des pierres furent amenées au commencement du XIV^e^ siècle, déposées sur le sol et taillées; mais le zèle, les bras et l'argent manquaient; les circonstances n'étaient point favorables; les matériaux réunis se dispersèrent, et l'édifice religieux ne fut pas commencé. Il fallait qu'un homme généreux vînt au secours de l'Abbaye, et fît à ses frais ce que des dettes énormes ne permettaient pas d'exécuter. Sans Guillaume de Vienne, Abbé de Saint-Seine, la Basilique qui fut l'honneur des derniers temps de l'Abbaye, et dont a hérité le Bourg, n'aurait jamais existé.

Guillaume était fils de Guillaume de Vienne, dont le père, Jean, premier du nom, avait épousé Jeanne de Genève. Son petit-fils fut élu Abbé de Saint-Seine peu de temps avant 1375, et resta dans ce Monastère jusqu'en 1387. Nommé à l'évêché de Beauvais, Guillaume se rendit à son poste, succédant à ce Milon de Dormans qu'on trouve à l'avant-garde de l'armée française en 1382, et qui défit les Flamands à Rosbec. Mais sa prise de possession et son entrée dans la Ville épiscopale furent déclarées nulles, parce que, contre l'usage, il

était arrivé par une porte au lieu d'entrer par une autre. Il fut immédiatement nommé à l'archevêché de Rouen, et mourut à Paris en 1406. — Guillaume de Vienne tenait à son pays par le cœur.

Avant de quitter Saint-Seine, il fonda une Chapelle en l'honneur de Marie, des Saints Apôtres, et spécialement de Saint Jean l'Evangéliste. Il lui donna mille livres pour acheter des rentes, et on y disait chaque jour une messe après matines pour son ame, pour celles de ses parents, de ses amis, et pour le pape Clément VII. Dix ans après, il envoya des meubles à l'usage de cette Chapelle; et, sur son lit de mort, le 18 février 1406, il fondait un anniversaire solennel pour l'ame de Jean-sans-Peur, donnait à l'Abbaye de Saint-Seine tous ses biens meubles et immeubles, à l'exception de ce qu'il avait acquis à Dieppe et à Louviers. Il s'endormit enfin du sommeil des justes, en demandant que ses restes fussent rendus à son cher pays de Bourgogne, et déposés dans le tombeau qu'il avait fait *préparer* à Saint-Seine. Il est positivement dit, dans son testament, que cette donation est destinée à augmenter la fondation de la *Chapelle*, et pour *achever les bâtiments commencés par le testateur*.

Il s'agit évidemment dans ces détails de la Basilique de Saint-Seine; mais il est difficile de fixer l'année où Guillaume mit la main à son œuvre. L'avait-il commencée avant de quitter l'Abbaye? Nous le supposons. Quoi qu'il en soit, au moment de la mort de Guillaume de Vienne, en 1406, son tombeau était préparé; ses dispositions testamentaires en sont la preuve.

Ce tombeau n'était pas un simple massif tumulaire comme celui où reposait, aux Jacobins de Dijon, Philippe de Vienne, évêque de Langres. Le tombeau de Guillaume, archevêque de Rouen, issu d'une des plus nobles familles de Bourgogne, était un magnifique mausolée plus riche que celui qui renfermait, à Cîteaux, les cendres d'un de ses ancêtres, plus curieux même que la niche creusée à Jean-la-longue-Barbe dans sa chapelle du château de Pagny (1). Celui de Guil-

(1) Ce dernier tombeau est gravé dans les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, tom. 1, p. 353.

laume, abbé de Saint-Seine, était de la famille de ceux des Ducs de Bourgogne, si bien décrits par M. de Saint-Mémin, et de la même époque que celui de Philippe-le-Hardi. Comme ce dernier, le tombeau de Guillaume de Vienne avait l'élégante simplicité qui caractérise les monuments des dernières années du XIV^e^ siècle. Le style de cette époque était peut-être arrivé aux véritables limites de l'ornementation. Ses lignes ogivales n'étaient point cachées dans un luxe de feuillage, ou multipliées et tourmentées; les artistes savaient allier la pureté et la hardiesse du XIII^e^ siècle à la richesse de bon ton qui caractérise encore la première moitié du XV^e^.

Guillaume, revêtu de ses ornements épiscopaux, était couché sur une grande table de marbre noir, la tête sur un coussin, les pieds sur deux lions qui levaient la tête, et regardaient fièrement le noble Abbé. Cette table, qui formait corniche, reposait sur le tombeau proprement dit, autour duquel courait une galerie occupée par des statuettes de bénédictins debout, les yeux tournés vers le Ciel ou fixés sur un livre. Il y en avait huit sur l'un des grands côtés; mais elles étaient plus grandes que celles des tombeaux des Ducs de Bourgogne, et placées chacune sur un piédestal. Chaque entrecolonnement avait la sienne; chaque travée ses pilastres, ses colonnettes, son arcade trilobée, son pignon hérissé de crossettes végétales; son tympan, coupé de lignes déjà flamboyantes, s'élevait en angle aigu jusqu'à la table noire, sous laquelle s'étendait, pour modillons, une série de petites arcades demi-circulaires.

Ce tombeau n'était pas établi au milieu de l'Eglise, mais appliqué contre la muraille du *Presbyterium*, du côté de l'évangile, et visible de trois côtés seulement; il était couvert d'un vaste dais voûté, dont la face antérieure était ornée de deux petits gables flanqués de trois clochetons, dominés plus loin par une corniche horizontale surmontée elle-même de choux et de pyramides. Des meneaux flamboyants se jouaient sur les fonds, et toutes les rampes portaient des bouquets de végétaux: Contre le trumeau qui divisait ce monument en deux travées était appliquée une console qui portait la statue de Saint Seine,

drapé comme un moine d'Orient, la tête couverte de l'extrémité de son manteau, le front chauve, l'œil vif, et le menton garni d'une barbe touffue. Le Fondateur de l'Abbaye avait la place d'honneur: il était protégé par un dais à cinq pans, qui avait ses arcs en tiers-point et trilobés, ses crossettes et ses clochetons, et six animaux fantastiques accrochés à la base des pignons ou gables simulés. Sur la même ligne, aux deux autres piliers de droite et de gauche, étaient d'autres consoles et d'autres personnages, parmi lesquels on reconnaissait Saint Pierre et Saint Paul. Dans l'intérieur de cet édicule, à la tête et aux pieds de Guillaume de Vienne, on voyait encore sur deux consoles, avec leurs dais en encorbellement, deux moines bénédictins. Celui qui était à la tête avait un genou en terre, les mains jointes, et les regards tournés vers le Ciel; celui qui était aux pieds était assis comme un juge, les yeux fixés sur Guillaume. Aux deux angles du fond, deux femmes étaient debout et priaient. Enfin, une lumière modérée venant de la fenêtre percée au fond de cette Chapelle, éclairait diversement toutes ces figures, toutes ces colonnettes, tous ces clochetons, tous ces végétaux, toutes ces ogives, et, plus bas, la calme figure du mort.

Ce curieux monument, qui s'élevait à plus de sept mètres, et qui n'en avait pas moins de trois de largeur, existait encore, il y a quelques années, à la place qu'avait choisie Guillaume de Vienne. Ce tombeau avait subi des mutilations: quatre cent cinquante-six ans ne s'écoulent pas sans laisser des traces de leur passage. Mais, disons-le avec indignation, ce que le destructeur universel n'avait pu consommer, un des derniers curés de Saint-Seine a osé le faire dans l'intérêt de je ne sais quelle modification intérieure. Il ne reste plus du tombeau que la table noire et quelques moulures dispersées, dont la fermeté et l'élégance rendent nos regrets plus vifs.

De ce tombeau, préparé par Guillaume de Vienne lui-même, et placé dans le *Presbyterium*, il faut évidemment conclure que cette partie de l'église était faite avant le 18 février 1406, époque de la mort de cet Abbé. Ses armes, qu'on trouve jusqu'au Transept, confir-

ment notre hypothèse. Jean de Blaisy, à qui on fait honneur de cet édifice, ne fut que l'exécuteur des dispositions testamentaires de l'Archevêque de Rouen. Et qu'on ne dise pas que le blason de Vienne ne limite point les constructions faites sous les yeux du noble Prélat, parce que l'aigle *éployée d'or au champ de gueule* se trouve encore dans le tympan du Portail, sous l'élégante accolade qui le couronne. C'est, au contraire, une nouvelle preuve en faveur de notre traduction : l'Abbé Jean a donné à Guillaume la place d'honneur et celle de la chronologie; car, sous le blason du Fondateur, à la suite de l'aigle éployée, on distingue *six coquilles de sable et une face au champ d'or,* qui sont les armes de Blaisy. On ne pouvait exprimer plus simplement que par cette double signature l'histoire de l'Eglise abbatiale de Saint-Seine, résumée encore en style lapidaire sur la tombe de l'Abbé Jean (1). Celui-ci, en effet, ne donne que *son temps;* Guillaume de Vienne avait fait les premiers pas, et donné, lui, tous *ses biens* pour la réalisation d'une œuvre dont Jean de Blaisy ne fut que le conducteur.

Nous croyons faire chose convenable de placer à côté du tombeau de Guillaume celui de l'Abbé Jean, son exécuteur testamentaire, qui voulut, lui aussi, être inhumé dans le chœur de l'Eglise, tout près de l'Archevêque de Rouen, son ami, dont il avait reçu le dernier soupir. Mais quelle différence entre l'un et l'autre! L'Abbé Jean s'était fait représenter sur sa dalle tumulaire, sous la figure d'un squelette, les bras en croix sur la poitrine, ayant d'un côté sa crosse, son blason de l'autre, comme s'il avait voulu placer l'image du néant au milieu des grandeurs humaines. Au-dessus de la tête du mort repose, dans une draperie fixée au ciel par les deux bouts, l'ame de l'humble Abbé sous les traits d'un petit enfant qui demande merci à Dieu

(1) Cy gist frère Jehan de Blaisy, docteur en droit, eslu Abbé de l'Abbaye de Saint-Seigne en M. CCC. IIII^{xx}. XVIII, lequel a employé de tout son pouvoir *son temps au service et réédification* de cette Eglise, qui trespassa l'an M. CCCC. XXX. IX, en mai. Priez Dieu pour lui.

et à la Vierge : *Jesu Christe, miserere ; — Mater Dei, miserere mei.* Le squelette continue en bas : *Redemptor Mundi, parce mihi peccatori ; — Peccatorum advocatrix, sis pro me mediatrix.* Ces cris de détresse sont exprimés sur quatre légendes symétriquement disposées autour du squelette, mais dont les deux supérieures pénètrent dans les Cieux avec l'ame du défunt.

Malgré ce qu'il peut y avoir d'humilité et de foi dans cette représentation du noble Abbé conseiller des princes, qui, pendant quarante et un ans, avait été entouré de puissance et de gloire, qu'il me soit permis de la flétrir comme un hideux coup d'œil jeté dans la tombe, comme une image qui, à force de vouloir être chrétienne, court risque de l'être peu. J'aime mieux le calme solennel de l'Archevêque sur son lit de marbre noir. N'y-a-t-il pas plus de dignité, de force, de christianisme dans la paix de cet homme habillé comme pour un jour de fête, que dans cet horrible mélange de chair et d'os, que l'art même réprouve ? *Multaque tolles ex oculis.* Quelques années avant Jean de Blaisy, Thomas de Saulx, surnommé le Loup, avait donné en Bourgogne l'exemple de cet excès. Quelques personnes peuvent encore se rappeler avoir vu sa dalle tumulaire dans la Sainte-Chapelle de Dijon. Au lieu d'y être représenté comme ses aïeux du XIII^e^ siècle, inhumés à Bonveaux et dans le cloître de Saint-Benigne, quittant le monde armés de pied en cap, au milieu des emblèmes du courage, de la fidélité et de l'immortalité, Thomas-le-Loup était couché sur sa pierre, en état de putréfaction complète, les lèvres, le nez, les yeux rongés, les mains décharnées, la poitrine entr'ouverte, et ses entrailles sortant et tombant le long des os de ses jambes. Si je ne me trompe, cette mauvaise inspiration de la fin du XIV^e^ siècle a plutôt l'air d'une cynique fanfaronnade que d'un acte de courageuse piété.

L'Eglise bâtie par les deux hommes dont nous venons de décrire les tombes, a cent soixante pieds de longueur dans œuvre, y compris le Portail couvert en plate-forme, et quatre-vingt-trois pieds de large dans le Transept. Son plan est une croix latine, coupée de haut en

bas par un double rang de colonnes, qui divisent tout l'édifice en trois nefs. Ces voies intérieures aboutissent à des autels du côté de l'orient, au couchant à deux tours carrées placées en avant, et séparées par un espace de sept mètres pour le Portail et son Vestibule.

Des lignes droites remplacent les trois absides circulaires, si communes dans les basiliques ; le Transept est précédé de quatre travées ; et le Chœur, fermé par de hautes murailles pratiquées dans les entrecolonnements, se prolongeait autrefois en bas jusqu'à la seconde travée, après avoir coupé le Transept, de sorte que le Jubé se trouvait plus rapproché du Portail que du fond du Sanctuaire. C'est dans cette enceinte que se rangeaient les moines dans leurs stalles (1); mais on sentit bientôt le besoin de la restreindre. Ce vaste Sanctuaire devenait désert à l'approche du XVIII^e^ siècle, qui fit reculer le jubé d'un pas, comme pour laisser la Commune en faire un en avant, et s'emparer bientôt de l'Eglise tout entière. L'ensemble de l'Edifice a quelque chose de robuste et d'austère qui rappelle les livres des bénédictins. Quatre pignons regardent les quatre points cardinaux; de gros piliers flanqués de colonnettes et limitant la croisée, supportent une Tour carrée et une Flèche de charpente. Cette Eglise se distingue par une régularité et une harmonie, par une sobriété et un calme véritablement monastiques. Les détails architectoniques sont généralement simples et d'un goût sévère, mais fermes et purs comme les coups de ciseau du XIV^e^ siècle. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas dans ce grand livre des traits élégants, aucune lettre dont la richesse puisse attirer les regards? L'élégance et la simplicité s'allient admirablement; c'est même le caractère de la belle époque de l'architecture ogivale, celui de la Basilique de Saint-Seine. Elle est divisée en deux zones ou étages reliés par une galerie intérieure qui entaille les murs et leur ôte leur froide uniformité. En haut, dans la Nef, les fenêtres, formées

(1) Les stalles qui sont restées dans cette Eglise sont du XVIII^e^ siècle, comme le Clocher et l'ouverture circulaire du Chœur.

d'une ogive obtuse plus mâle que le tiers-point, sont toutefois divisées par un meneau qui se bifurque au niveau de l'imposte, enfermant dans sa fourche un quatre-feuilles, et laissant à droite et à gauche un espace pour le jeu de meneaux trilobés (1). Mais, aux extrémités du Transept (2) et dans les mêmes régions, la fenêtre, qui avait ici plus d'espace, s'est développée en toute liberté; elle est haute et vaste; elle a repris son essor naturel en s'approchant du Sanctuaire; elle a atteint et dépassé le tiers-point pour s'élancer plus légère vers la voûte; c'est l'ogive aiguë, dont la largeur est moindre que son rayon générateur. Des trois quatre-feuilles encadrés dans les meneaux, deux sont de front, et posés chacun sur le dos de deux ogivettes accolées; le troisième s'est détaché de la ligne de ses frères, et envolé sous l'ogive principale, où le retient un double fleuron. Tout ce système de fénestrage, j'allais dire ce bouquet, est porté par trois lignes prismatiques qui laissent entre elles quatre bandes verticales pour le peintre vitrier. Enfin, cette fenêtre est couronnée extérieurement par une archivolte aussi simple qu'ingénieuse. On ne pouvait tirer un parti meilleur du cordon qui forme larmier sur les flancs de l'édifice.

Il existe une baie de ce genre à chaque extrémité du Transept, une troisième au-dessus du Portail. Il y en avait une autre dans le quatrième pignon, qui reçoit le premier rayon du Soleil; elle a disparu pour faire place à un trou ignoble percé par quelque artiste du XVIII^e^ siècle.

En bas, à l'étage inférieur, les extrémités du Transept et le fond du Sanctuaire ont des fenêtres plus simples encore que celles de la nef (3); un groupe de trois baies visiblement accolées pour exprimer les trois personnes de l'Unité divine, frappe les regards par la sévérité comme par le mysticisme de son caractère. Mais une Chapelle, qui a son ouverture sur la branche septentrionale de ce Tran-

(1) Planche 28.
(2) Même planche.
(3) Même planche.

sept, est éclairée par une fenêtre plus recherchée et plus riche (1); elle semble célébrer trois fois celui qui est trois fois saint. Trois colonnettes appliquées, deux contre les parois internes, l'autre sur le meneau vertical, supportent trois ouvertures, l'une contenant les deux autres; et, à leur tour, chacune de celles-ci répète cette division tripartite, comme un écho répète la voix. Les intervalles sont occupés par des fleurons qui se jouent en flamboyant dans ces lignes mystiques, dont l'ensemble forme un réseau plein de souplesse et d'élégance.

Ce nombre trois, qu'on trouve dans toute l'architecture chrétienne, depuis la Basilique de Tyr, bâtie en 313, jusqu'à la réforme, se voit encore derrière l'autel principal (2), occupant, sur une ligne droite, tout le fond du Sanctuaire, mais dans une œuvre plus vaste et plus riche. Ce n'est pas un simple *retable*, tableau sans profondeur, placé derrière l'autel et à son niveau, mais un véritable édifice sous lequel il pourrait et devrait peut-être se placer. Cette construction est, en effet, un baldaquin correspondant à ce *ciborium* antique suspendu sur l'autel, qu'il pouvait enfermer dans ses rideaux. Celui-ci, qui ne devait être vu que de face, n'a ni coupole ni fronton, mais trois ouvertures en ogive supportant une galerie horizontale formée par une série de petites arcades trilobées. L'ogive obtuse de la Nef se retrouve ici, mais elle est relevée par une accolade aiguë surmontée de feuillage dans ses rampes. Ces trois ogives se terminent par trois aiguilles pyramidales, qui dominent même la galerie. L'intérieur de chaque ogive est garni de festons trilobés dont les pointes portent un fleuron; et les deux piliers qui soutiennent l'arcade centrale, ont des restes de quatre élégantes consoles en encorbellement, sur lesquelles reposaient des statues qui ont disparu, avec le couronnement de l'arcade centrale et le morceau de galerie correspondant.

Bien que ces trois ouvertures ogivales aient plus de cinq mètres

(1) Même planche.
(2) Même planche.

d'élévation, le jour pénètre à peine sous cet élégant baldaquin. Si j'avais un vœu à émettre, ce serait celui de le voir restauré, retiré du pied de la muraille qui l'écrase, et ramené en avant, au niveau des deux premières chapelles (1). Son fond serait ouvert, le groupe des trois fenêtres de l'arrière-chœur serait débouché, et le Soleil levant viendrait, à travers ce symbole de la Divinité, éclairer la table du sacrifice. Les rayons du matin se joueraient dans les festons de cette dentelle de pierre, qui projetterait son ombre découpée sur les larges dalles du Chœur. L'Eglise elle-même y trouverait son avantage; ce serait un ornement qui rendrait un peu de vie à cet Edifice, veuf de ses moines, et que ne remplissent pas leurs héritiers. Il retrouverait son caractère primitif, non-seulement dans la triple baie qui lui serait rendue, voire encore dans la position nouvelle du baldaquin, qui n'a pas été fait pour celle qu'il occupe. Je n'en veux pour preuve que le profil des piliers de fond, taillés, comme ceux de devant, pour être vus des deux côtés, et le groupe trinitaire, qu'on n'a pas dû ouvrir pour avoir le plaisir de le fermer aussitôt. Au reste, la sottise que nous voudrions réparer a été commise dans le courant du XVIII^e^ siècle; car l'ancien plan de l'Abbaye, dressé en 1656, indique par huit petits carrés la place qu'occupait alors ce *ciborium:* c'est précisément celle que nous voudrions lui voir reprendre (2).

Mais le Portail est plus riche que tout ce que nous avons vu, pour la double raison que sa date est postérieure au Sanctuaire, et que, dans tous les édifices religieux, la porte est la pièce sur laquelle l'architecte a versé toutes les richesses de son imagination (3). Elle ne peut être comparée à celles de nos abbayes de Moutiers-Saint-Jean et de Saint-Benigne de Dijon, dans lesquelles on voyait d'innombrables figures, des scènes entières de l'histoire sacrée. Saint-Seine est plus modeste : les voussures n'ont qu'une forêt de colonnettes appliquées,

(1) Voir le plan de l'Eglise, lettre A.
(2) Ibid.
(3) Planche 29.

montant et se rencontrant en autant d'accolades qui portent ensemble un pédicule panaché. De grosses feuilles de choux frisés sont échelonnées sur leurs rampes extérieures; un enchaînement de petites forme une guirlande autour de la porte, précédée de trois jolies consoles, autrefois garnies de leurs statues, couvertes elles-mêmes de dais en encorbellement. Mais qu'est-ce que cela, comparativement à cette foule de séraphins, de martyrs et de rois chantant ensemble un hymne de gloire autour du trône du fils de Dieu, comme à Saint-Benigne? A la place des douze apôtres de Moutiers-Saint-Jean, il y a une plate-bande nue et sèche; deux petits écussons tiennent lieu des huit grandes figures historiques qui résumaient toute l'histoire de Saint-Benigne jusqu'à Robert; et quelques traits maigres et insignifiants ont, dans le tympan de Saint-Seine, le siége réservé, jusqu'au XIII^e^ siècle, à la figure du Christ inspirateur des quatre évangélistes, qu'on représentait par un homme, un lion, un bœuf et un aigle, et plus anciennement par quatre fleuves sortant aux pieds du Christ et se répandant sur le Monde. Mais les temps étaient passés : la commende arrivait, on perdait la signification et le sentiment des choses; et, quand on voulait atteindre le beau, on se perdait à la surface, dans des détails multipliés, compliqués, élaborés avec peine. Au XV^e^ siècle, l'esprit trop souvent remplace le cœur et l'ame; on trouve des tours de force et d'adresse où l'on voudrait lire des actes de foi. Le Portail de Saint-Seine a gardé quelque chose de la simplicité du corps de l'Edifice; mais on sent que le XIV^e^ siècle est passé, et l'on prévoit ce que va devenir le style architectural entre les mains de son successeur.

Rentrons un moment dans l'Eglise. Les colonnes sont les unes cylindriques, les autres cantonnées de colonnettes; leurs chapiteaux, ornés de crochets, rappellent ceux de Notre-Dame de Dijon. Les bas-côtés sont supportés extérieurement par une sorte de pilastre elliptique flanqué d'une colonnette. Les voûtes sont garnies d'arcs-boutants et d'arcs croisés aux nervures prismatiques. Depuis l'entrée de l'Eglise jusqu'aux transepts, on reconnaît l'Abbé de Blaisy. Ce sont ses armes

qu'on trouve sur la clef de voûte de la croisée et sur le tympan du Portail, sous la corniche du Clocher; il a mis son cachet à la première et à la dernière ligne qu'il a tracée. Guillaume de Vienne ne vit que la tête de l'Eglise, y compris peut-être l'étage inférieur du Transept. Le baldaquin est de la fin du xv^e^ siècle; et la muraille qui ferme au midi l'un des bas-côtés, est certainement un reste de l'Eglise qu'Olivarius bâtissait en 1205, et qui fut dévorée par le feu cinquante ans après. Les baies, s'il y en eut, en ont été bouchées; l'humidité a pénétré la pierre : c'est le côté faible de l'Edifice (1).

L'Abbé Jean fit exécuter pour l'ornement de son Eglise, et payer un dernier tribut au culte de Marie, l'antique patronne du Monastère, une statue d'argent représentant la Vierge, et contenant, dit-on, du lait que cette femme pleine de grace fit couler sur les lèvres de Saint Bernard : naïve allégorie qui a été sottement prise à la lettre et matérialisée. Comme l'Abbé de Clairvaux se serait attristé si on était venu lui dire qu'on avait fait un reliquaire pour renfermer la métaphore par laquelle on exprimait la douceur de son éloquence!

L'Abbé de Blaisy avait encore fait don à l'Abbaye de Saint-Seine d'une croix en cuivre admirablement travaillée. On voit que cet exécuteur testamentaire mit à l'œuvre qui lui avait été confiée autant de zèle que de générosité. Le Duc de Bourgogne lui vint en aide pendant dix ans; mais ni l'un ni l'autre n'eut la satisfaction de voir la fin de l'Edifice. Des deux tours carrées entre lesquelles se trouve le porche, l'une, avec ses cloches, a été faite par Pierre de Fontette l'Ancien, successeur de l'Abbé Jean; et l'autre n'est pas encore finie. Cet Abbé Pierre, qui a été pendant quarante-cinq ans à la tête de son Monastère, en a fait faire le Cloître, achevé en 1475, le Clocher, la Tour du chantre, qui protégeait l'Abbaye au midi; enfin il reconstruisit le château de La Margelle, où les Abbés se retiraient. Il était encore très-fort au milieu du xvii^e^ siècle. Pierre I portait d'or écartelé au premier et dernier quartier de trois fasces d'azur, aux deuxième et troisième d'une aigle de

(1) Plan de l'Eglise, lettre B.

gueule. On voit son écusson sur sa tombe, où il est représenté avec ses ornements pontificaux, que, en 1441, Eugène IV lui avait donné la permission de porter. On lit sur sa pierre tumulaire l'épitaphe suivante :

Marmore in hoc tegitur illustri ex sanguine natus
Istius Ecclesiæ quondam venerabilis Abbas
P. de Fontete toto memorandus in ævo,
Religionis honor, Benedicti plantula sancti.
Per quadragenos et quinque aut circiter annos
Abbatizantem, terrenaque hæc claustra regentem
Mille quadringenti decies octo quaterque regentem,
Septima Augusti superna hunc ad astra tulere.

Quant aux fresques, elles sont peintes sur les parois extérieures des murs qui séparent le Chœur des bas côtés. Les unes regardent le nord, et représentent la vie de Saint Seine (nous nous y sommes arrêtés en commençant cette Notice); les autres, au midi, au nombre de quatre seulement, occupent aussi toute la travée, qui n'a pas moins de 8 mètres de largeur : elles sont éclairées, les unes et les autres, par les fenêtres des transepts.

De ces quatre dernières, l'une représente la Vierge, patronne de l'Abbaye; l'autre, l'arbre de Jessé. Nous les avons décrites; mais la troisième n'est pas moins curieuse (1). Un gigantesque *Saint Christophore* est appuyé sur un tronc d'arbre qui lui sert de bâton. Le vent souffle, et agite le manteau du géant, portant en paix, sur ses larges épaules, à travers un fleuve, le Christ sous la figure d'un petit enfant tenant le Monde dans le creux de sa main. Un vieil ermite sort de sa retraite avec une lanterne pour éclairer les voyageurs. Ce symbole de la charité était très-répandu dans le moyen âge. Comme cette vertu est toute-puissante et fondamentale, qu'au milieu des guerres qui ont tant fait souffrir l'humanité ce qu'on oubliait le plus était la charité, on en mit l'image gigantesque à la porte des églises,

(1) Planche 25.

pour qu'elle frappât les yeux tout d'abord, de loin comme de près, et toujours. Quiconque avait vu l'image de Christophe, le géant de la charité soulevant le Monde, ne pouvait dans la journée mourir subitement, ou seulement être malade : car on lisait, sur ces colosses de neuf à dix mètres, des inscriptions du genre de celles d'Amiens ou de Strasbourg : *Christophorum aspicias, postea tutus eris. — Christophori sancti speciem quicunque tuetur, Illâ namque die nullo languore gravetur.*

Le Saint Christophe de la fresque de Saint Seine est sans inscription ; mais il a tous les caractères qu'on retrouve dans les gravures du xv^e^ siècle qui traduisaient ou les gigantesques statues de l'époque, ou les textes latins ou français de Jacques de Voragine et de Jean de Vignay. Le moine à la lanterne et le géant regardent avec foi Jésus étendant sa main droite, et bénissant un personnage qui le contemple les genoux en terre, la tête nue et les mains jointes. C'est un chevalier ; il a chaussé de longs éperons, et ceint l'épée. Il est couvert de toute son armure comme le jour d'un combat. On dirait qu'après sa prière il mettra son casque et ses gants qu'il a jetés à terre pour prier Dieu plus dignement, et attendre ses bénédictions. Sa cotte d'armes est sillonnée horizontalement de bandes d'or et d'azur, et on distingue en plusieurs endroits des aigles de gueules sur un fond d'or. Ce noble chevalier est recommandé au Christ par le Fondateur de l'Abbaye, debout derrière le preux agenouillé. On distingue au fond du tableau des rochers à pic, une église crénelée, la Mer, et des vaisseaux, puis les montagnes de l'horizon, enfin le Ciel, sur lequel on lit ces mots : *A moi ne tient.*

La famille de Vienne avait un de ses membres Abbé de Saint-Seine quand on exécutait ces fresques, et les de Vienne portaient l'aigle éployée : nous l'avons déjà vue dans le tympan du Portail. Serait-ce un souvenir de Jean de Vienne, frère du Fondateur de l'Eglise, et parent d'Antoine, l'Abbé contemporain de ces peintures murales ? Ce chevalier, amiral de France, qui rendit de si grands services à Charles V et à Charles VI dans les guerres des Anglais ; qui se trouvait

à Saint-Seine, chez son frère, avant de partir pour la Flandre avec le Duc de Bourgogne, le capitaine-général qui châtia les rebelles de Rouen; qui prit Gravelines, et commanda l'avant-garde à la bataille de Nicopolis, méritait bien qu'un de ses petits-neveux lui consacrât un souvenir dans l'Eglise construite par la générosité de son frère. Malgré ces raisons, les clochers, la Mer et les vaisseaux qu'on aperçoit au fond du tableau, peut-être ne s'agit-il pas ici de l'amiral de Vienne, mais simplement d'un chevalier de la maison de Cousance, qui aurait fait les frais du tableau. Cousance portait *d'or à une aigle de gueule;* Vienne, de gueule à une aigle éployée d'or. C'était d'ailleurs dans cette position que les artistes d'alors représentaient les individus qui avaient fait faire des statues de Saint Christophe, voire une simple peinture; une autre des fresques méridionales en est la preuve (1). Saint Seine est debout; il a sur la tête la mitre épiscopale, ceinte d'une auréole, une chape sur les épaules; et son bâton pastoral, appuyé contre lui, a la crosse ornée de végétaux, comme on en voit souvent sur les extrados des baies ogivales. Le saint Abbé présente à Dieu ou à la Vierge, patronne de l'Abbaye, un moine agenouillé, qui a les mains jointes et les yeux tournés vers l'image protectrice.

Or ce moine, qui se trouve identiquement dans la position et les circonstances du chevalier, est la représentation du religieux donateur. Ce n'est plus une simple conjecture; on lit à côté l'inscription suivante : *L'an* M. V°. XX. I, *Frère Claude Durrotal, religieux de céans, a fait faire ceste.*

Du côté septentrional, à l'extrémité de la vie de Saint Seine, on voit un tableau aussi grand que les deux zones légendaires superposées (2). Le saint Fondateur est debout, sa crosse appuyée contre son épaule, mais en simple costume monastique. Il tient d'une main un livre ouvert, et de l'autre il offre à la Vierge couronnée, et debout

(1) Planche 27.
(2) Planche 23.

devant lui, un moine agenouillé, les mains jointes, et les yeux encore fixés sur la Patronne de l'Abbaye. L'enfant Jésus regarde l'Abbé, semble écouter sa prière, et tient de sa main droite une rose, emblème mystique de la Vierge qui le porte dans ses bras. C'est la même idée que celle de deux fresques précédentes. L'écusson placé devant le moine agenouillé est trop effacé pour qu'il soit possible d'y lire son nom; mais nous le lisons tout entier dans la légende de la corniche : *L'an* M. V^c^ *et* IIII, *a esté faite ceste présente vie de Saint Seigne, et l'a fait faire frère Perceval de Montarby.* C'est donc ainsi qu'on représentait les donateurs. Nous en avons une triple preuve (1).

Quand ces textes encore lisibles ne nous apprendraient pas l'âge de ces tableaux, il nous serait encore révélé par le style architectural qui les caractérise. Ceux qui retracent la vie de Saint Seine, voire la fresque que nous regardons comme la signature du bailleur de fonds, ont tous le cachet de l'Ecole ogivale dans sa période flamboyante : fenêtres, fûts, chapiteaux, ornements, panneaux, tout annonce que le XV^e^ siècle finit. On voit pourtant quelques traces d'un élément nouveau; mais il ne frappe pas, il faut le chercher. Ces fresques sont les plus vieilles, elles tiennent à l'ancien ordre de choses.

Mais vingt ans ne s'étaient pas encore écoulés, que tout l'ancien système avait disparu. La seconde de nos pages, celle du midi, est radicalement différente de la première. On voit bien encore, dans les lointains de 1521, des souvenirs des habitudes anciennes. Mais les premiers plans sont envahis par l'influence grecque et romaine. C'est le plein-cintre, la frise classique, le goût et l'ornementation des Médicis. Le génie qui avait présidé aux merveilles de l'architecture du

(1) Nous retrouvons la même idée dans la fresque n° 24, et les écussons pendus à l'arbre de Jessé, n° 26, indiquant une cinquième personne. Nous pouvons donc conclure de ces particularités : 1° que toutes les fresques septentrionales représentant la vie de Saint Seine ont été faites par Frère Parceval de Montarby, en 1504, y compris le n° 23, qui en offre le portrait; 2° que les quatre fresques du midi ont été peintes en 1521, aux frais de quatre personnes distinctes : Claude de Durthal, et trois autres qui ne sont indiqués que par des écussons, leur portrait, leur pose.

XII^e^ au XV^e^ siècle a plié ses ailes; il se cache à l'horizon, où il va disparaître.

Quant à la valeur artistique, elle est faible, surtout dans les fresques de la légende. Les chevaux ont presque tous la même pose : ils sont disproportionnés, et souvent dans une attitude impossible; on dirait que le dessinateur n'avait pas considéré le cheval dans son ensemble et ses rapports, qu'il ne se doutait pas qu'on pût ou qu'on dût géométriquement tracer les lignes de la perspective. Ces peintures, cependant, s'exécutaient en plein siècle de Léon X, quand Michel-Ange et Raphaël étaient dans toute leur gloire. Aussi bien y a-t-il çà et là quelques bonnes inspirations, des poses empruntées à de riches porte-feuilles, de jolis groupes, quelques traits naïfs, des figures sur lesquelles on trouve l'heureux mélange du mysticisme du moyen âge et les formes étudiées des artistes d'Italie. Les gravures qui accompagnent cette notice, quelle que soit leur exactitude, et malgré l'absence des couleurs, font un meilleur effet que leurs originaux, dont l'état donne peu d'espoir de les garder long-temps encore : nous assistons à leurs derniers moments.

Grande a été la libéralité des donateurs, depuis l'archevêque Guillaume et les Ducs de Bourgogne, qui ont, pendant dix ans, contribué aux frais de l'édifice, jusqu'aux frères Parceval de Montarby et Claude Durethal, auxquels on doit les fresques. Cependant l'une des tours de la Basilique n'est pas achevée; elle ne s'élève qu'à la plateforme du portail : les ressources manquèrent. Cette inégalité n'est donc pas une preuve en faveur de l'opinion qui regarde la différence dans l'élévation des tours comme le signe de deux puissances dont l'une domine l'autre. Les métropoles n'avaient pas seules le droit d'avoir des tours égales, comme on l'a dit et répété; elles n'ont jamais, que je sache, exigé de leurs suffragants ce signe de vassalité. Saint-Michel de Dijon, simple paroisse, et Saint-Benigne, qui n'était qu'une abbaye, ont deux tours égales; et Bourges, Sens, Rouen, ont des églises métropolitaines dans lesquelles on remarque cette inégalité.

VI.

FIN DE L'ABBAYE.

Les Ducs de Bourgogne de la deuxième race s'appuyèrent sur l'Abbaye de Saint-Seine dans toutes les luttes qu'il eurent à soutenir. C'était une vassale qu'il fallait ménager, parce qu'elle avait à la fois une puissance matérielle et une grande influence morale. Elle était, pour ainsi dire, alliée à toutes les grandes maisons de Bourgogne, qui y trouvaient des ressources pour leurs enfants, et d'honorables souvenirs. Les bornes restreintes de cette Notice ne nous permettent pas de montrer Philippe-le-Hardi se hâtant d'aller à Saint-Seine à son arrivée en Bourgogne; son char funèbre s'y reposant quinze jours; Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon empressés de faire des fondations, non-seulement dans l'Abbaye, mais encore dans ses prieurés (1). C'est à la prière du même Duc qu'Eugène IV permit à l'Abbé de St-Seine de porter les habits pontificaux. Mais nous touchons au terme de la vie monastique. Les Rois disposent des abbayes; le droit d'élection est confisqué au profit de la politique; le principe vital, échangé contre un peu d'or caché sous le nom d'*annate*. Le concordat renversa les pôles : car l'argent fut dévolu à Léon X, et le personnel ecclésiastique à un prince séculier. Jamais échange ne fut plus bizarre : les Abbés commendataires surgirent forcément de cette singulière constitution. Au reste, les scandales des nouveaux principes ne furent guère que la continuation de l'histoire intime de l'Abbaye. L'élection existait du temps des Ducs; mais s'exerçait-elle régulièrement? Nous avons peine à le croire, quand nous comparons la liste des noms propres. On dirait que la puissance abbatiale avait, elle aussi, son népotisme; et ceux qui la possédaient cherchaient à l'inféoder

(1) La lampe d'or de N.-D. du Chemin, près de la *Douée* de Serrigny, avait été donnée par ce dernier pour *ardoir* nuit et jour devant l'image de la Vierge.

dans leurs familles. Pierre de Fontette ne trouva-t-il pas le moyen de faire passer sa crosse à Pierre de Fontette, son neveu? N'est-ce pas alors que l'office de chambellan héréditaire passa dans cette même famille? Les religieux s'assemblent encore au son de la cloche; on délibère, on prend des résolutions, on rédige des procès-verbaux; mais qui ne voit que tout cela n'est qu'un leurre? Les moines s'abusent; ce sont des esclaves qui jouent avec les ombres de leur vieille indépendance.

Cependant ils luttèrent quand on voulut briser ces jouets. En 1498, le dernier des Fontette mourut (1) : qui nommera son successeur, des religieux ou du prince? En vertu des lettres de gardes de 1189 et de sa reconnaissance par le Couvent en 1339, Louis XII, substitué aux Ducs de Bourgogne, met d'abord la main sur le temporel, et envoie ensuite Guillaume de Dinteville en jouissance des revenus de l'Abbaye. Le Couvent résiste, et nomme de son côté Jean de Comblant, Grand-Prieur et Infirmier du Monastère. Il meurt au bout d'un an, le 3 mai 1499; l'Abbaye est immédiatement close au nom du Roi; mais Dinteville ne triomphe pas; les moines brisent les liens qu'on veut leur imposer, se transportent à Moloy, devant la porte de l'é-

(1) Le premier des Fontette fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise de Saint-Seine.

Marmore in hoc tegitur illustri ex sanguine natus
Istius Ecclesiæ quondam venerabilis Abbas
Petrus de Fontetis, toto memorandus in ævo,
Relligionis honos, Benedicti plantula sancti;
Per quadragenos et quinque aut circiter annos
Abbatizantem terrenaque hæc claustra regentem,
Mille quadringenti decies octo, quaterque regentem
Septima Augusti superna hunc ad astra tulere

Il est représenté sur sa tombe avec les ornements pontificaux. Ses armes sont écartelées d'or aux 1er et 4e de trois fasces d'azur, aux 2e et 3e d'un aigle de gueule.

Le second des Fontette a été inhumé dans la nef de Saint-Benigne, devant le crucifix. On lit autour de sa dalle tumulaire : *Cy gist reverend père en Dieu frère Pierre de Fontette, licencié en droit, Abbé de Saint-Seine, et Prieur commendataire de Larrey, lequel trespassa le* 2 (*al.* 5) *de febvrier* 1498. *Dieu en ait l'ame.*

glise Saint-Jean-Baptiste, et prennent pour Abbé Philibert de Charmes, moine de Saint-Benigne de Dijon, ancien cuisinier de Saint-Seine (1).

Il paraît que l'autorité royale baissa pavillon, et attendit des circonstances meilleures. Philibert jouit sept ans de son triomphe, et mourut. Les esprits se calmaient; le jeune de Bessey, qui était à Paris pour ses études, fut nommé Abbé de Saint-Seine. Il ne put donc venir prêter serment de fidélité en Bourgogne. Nous ignorons ce qu'il devint; mais il ne jouit que deux ans des avantages de sa position. En 1508, Antoine de Vienne, abbé régulier de La Ferté, ordre de Cîteaux, et de l'Abbaye de Balerme, obtint encore en commende et l'Abbaye de Saint-Seine, et le prieuré de Saint-Etienne de Beaune (2), et l'abbaye de Molême; la mitre de l'évêché de Châlon se plaça enfin, comme une couronne, au faîte de tous ces titres : voilà le véritable Abbé commendataire, grand seigneur, tenant à la province par sa famille, au Roi par ses intérêts, et aspirant dans une vaste circonférence des honneurs et de l'or, qui comblaient autrefois vingt têtes séculières ou sacerdotales.

Après ce descendant des de Vienne, cette grande famille qui tint un moment toute la Bourgogne dans ses ramifications, en 1552, arriva Gilbert de Beaufort, fils d'un Marquis de Canillac, qui avait épousé Charlotte de Vienne. Après Gilbert de Beaufort, son neveu François fut élu Abbé de Saint-Seine : c'est toujours un de Vienne. La politique et les intérêts privés dirigeaient évidemment ces élections. Nous arrivons ainsi jusqu'à la première moitié du XVII^e^ siècle : car François de Beaufort fut élu en 1614.

Mais ces grands noms, loin d'être des égides contre les chances

(1) Philibert de Charmes a été enterré à Saint-Benigne, au-dessous du *Presbyterium*, au nord. Voici son épitaphe : Hic jacet.... frater Philibertus de Charmes, quondam Abbas S. Sequani, Prior prioratus S. Leodegarii, Eleemosynarius hujus insignis Monasterii, qui obiit decimâ mensis septemb. 1506. Requiescat in pace.

(2) Et non pas *Balme*, comme dit la Gall. christ.

de la guerre, en attiraient constamment les désastres; et il devait en être ainsi. En 1577, quand les ambassadeurs vénitiens passaient à Saint-Seine, l'Eglise était pleine de hardes : on ne craignait pas seulement les reitres, mais les troupes catholiques, qui, dans les endroits où elles s'établissaient à discrétion, commettaient toutes sortes de dégâts, comme avaient fait, la veille du passage de cette ambassade, six enseignes d'infanterie et six de cavalerie, commandées par le fils du Gouverneur de Metz, allant rejoindre à l'armée M. d'Alençon, qui se dirigeait sur l'Auvergne après la prise de La Charité. On ne voyageait pas en sûreté autour de l'Abbaye; les Vénitiens furent obligés de prendre une escorte jusqu'à Bar-sur-Seine. Dans chaque village qu'ils traversaient, on leur disait: Les brigands sont ici près, au nombre de trente, de quarante, de cinquante, et partagés en deux bandes. Jérôme Lippomano, le secrétaire de cette ambassade, nous donne de curieux détails sur l'état de la terre de Saint-Seine à l'époque de la Saint-Barthélemy (1).

Le Monastère avait une enceinte continue, une tour au sud-est; des fossés, des barrières, un pont-levis, auquel on ne parvenait que par un chemin oblique. L'église n'avait probablement que son clocher qui rappelât une maison forte.

On commençait à fortifier les villages qui venaient d'être ruinés par les reitres. Le bourg de Saint-Seine ne se donna l'enceinte, dont on voit encore des restes, qu'en 1581 : il venait d'être déclaré par arrêt de la Cour des aides à Paris pour ville close, et, en cette qualité, imposable comme les autres villes aux charges et aux contributions ordinaires.

(1) G. LIPPOMANO : Questo luogo ha una Chiesa ridotta in fortezza; ma, perche è nella valle e patisce opposizione del sito, non è considerabile, tutto che li paesani vi tengono entro, come in luogo sicuro, tutte le robe loro di più prezzo, essendo soggetti non pure ai raitri, quando passano, ma alle genti d'arme che alloggiano spesso a discrezione, se ben sono cattolici, come avevano fatto il giorno prima.... ec.

Il faudrait citer deux pages fort curieuses. (Viaggio del Signor Girolamo Lippomano, ambasciator in Francia nell' anno 1577, scritto dal suo secretario.)

L'Abbé approuva cette résolution; mais il voulut que les clefs de la porte voisine de l'Abbaye, du côté de Saint-Martin, fussent entre ses mains; que les habitants qui auraient celles des autres portes au moment du danger, lui présentassent des catholiques capables, qui prêteraient serment de fidélité, et auxquels il confierait la garde de toutes les entrées. L'Abbé de Beaufort se réserva encore le droit d'instituer un capitaine général, qui donnerait le mot du guet à cent hommes du bourg, indépendamment des devoirs qui étaient dus à la *maison-fort* de l'Abbaye.

Mais, avant de se fortifier, on était déjà venu par de forts subsides au secours du pays, que les troupes allemandes ravageaient. Les ressources pécuniaires épuisées, on sacrifia les meubles de l'Eglise. Le 8 juillet 1562, l'Abbaye fit vendre à Dijon, pour subvenir aux frais de la guerre, des meubles précieux tirés de son trésor sacré, des calices, des encensoirs, des crosses, et cette lampe d'or qu'un Duc de Bourgogne avait donnée à N.-D. du Chemin.

Au milieu de ces mouvements intérieurs et extérieurs, la vie du Cloître était singulièrement altérée. Gilbert de Beaufort, celui dont le nom se trouve sur une des cloches de l'Abbaye, avait déjà fait quelques statuts pour le rétablissement de l'ordre; un an avant sa mort, le 31 janvier 1608, la *Tournelle* de Dijon rendit un arrêt portant qu'il serait procédé à la réforme de cette Abbaye par le grand-prieur de Saint-Benigne, en présence du commissaire de la Cour et du procureur général. En 1613, nouvel arrêt de la Cour suprême, un autre en 1622; mais tout cela était inutile. Les moines demandèrent au Roi en 1629 la permission d'échanger le froc contre un habit séculier. Ils n'obtinrent pas ce qu'ils désiraient; le désordre était à son comble. Les moines et l'Abbé étaient en guerre ouverte; on en vint même aux mains, et les premiers coups auraient été portés par l'Abbé François de Beaufort de Canillac. Les battus portèrent leurs plaintes au gouverneur de Bourgogne, Henri de Bourbon, qui le fit déclarer par le Parlement déchu et indigne de tout bénéfice ecclésiastique. Tout était dans un état déplorable; les livres de chœur et les orne-

ments de l'autel étaient en lambeaux, les vitres brisées, les bâtiments réguliers en ruines. L'eau manquait. Le pain et le vin que l'Abbé dissipateur donnait à ses moines étaient détestables. Plus de communauté, ni de réfectoire, ni de biens, ni d'exercice; elle était bannie depuis 200 ans.

Mais savez-vous à qui profita ce jugement? Armand de Bourbon, prince de Conty, recueillit la succession de l'exilé! Ce prince vint à bout, en 1647, d'établir à Saint-Seine la congrégation de Saint-Maur, releva ce qu'il put des ruines monastiques, et finit par se marier, laissant sa dépouille au cardinal de Mazarin, en 1655.

Ainsi, les dissensions intestines, les pires de toutes, commencèrent à agiter l'Abbaye quand se calma un peu sa lutte séculaire avec le bourg, qui aspirait à une indépendance communale. Alors tout se démembra ; la règle de Saint Benoît ne fut plus qu'une constitution lacérée, et qui de jour en jour s'en alla en lambeaux. L'Abbaye n'était plus une milice compacte, manœuvrante comme un seul homme à la voix du chef; mais une arène brûlante au milieu de laquelle se disputèrent scandaleusement les moines pour l'autorité monastique, pour la justice seigneuriale, pour la pitance, pour le pain, pour le vin, pour une obole; il y avait autant de camps et de combats qu'il y avait d'intérêts distincts, et autant d'intérêts qu'il y avait de moines. Ceux-ci, au fond, étaient pour la puissance abbatiale ce que le bourg était pour le corps monastique, ce que les vassaux avaient été, ce que les communes furent plus tard pour la puissance royale ; mais avec cette différence, qu'il s'agissait, dans l'ordre politique, d'arriver à l'unité, et que cette sainte unité se brisait dans l'ordre religieux. Il faut voir, dans les débris des archives monacales, les détails de cette vie du dedans, pour comprendre toute la profondeur de cette dissolution sociale.

Nous venons de voir de grands seigneurs, des ministres, des princes du sang, recueillir la majeure partie des richesses que la piété publique avait amassées à Saint-Seine pour le service du culte, pour les pauvres surtout, *in elemosinam*, expression qui se trouve

dans presque toutes les chartes monastiques. Mais l'aumône était-elle donc négligée sous l'Abbé Gilbert de Beaufort, deux ans avant la bataille de Fontaine-Française, à une époque où la Bourgogne langroise avait été ravagée et réduite à une extrême pauvreté?

La terre de Saint-Seine, et spécialement la ville, avait dans l'Abbaye des ressources précieuses, une table ouverte tous les jours, à laquelle les pauvres étaient appelés par le son de la cloche, et que partageaient, du lever au coucher du Soleil, les passants de la grande voie publique sur laquelle on la dressait. Est-il donc étonnant que, dans la demande faite à l'Evêque d'Autun et au Pape de réunir à la mense abbatiale le prieuré de Serrigny, on se soit basé sur une considération qui a pu étonner quelques personnes, le désir d'avoir plus facilement *les vins dont on faisait une grande consommation?* A l'époque de la requête, ces termes ne blessaient pas : on savait à quoi étaient tenus et ce que faisaient les monastères; on les avait sous les yeux. Aujourd'hui, pour être juste et arrêter le rire, toujours prêt à naître sur les lèvres, il est indispensable d'ouvrir les celliers et la boulangerie, afin d'y lire le secret, d'y toucher la base véritable de l'institution monastique : la charité. Disons-le avec toute la franchise que nous avons eue en signalant les désordres : les pauvres n'ont jamais cessé d'avoir dans l'Abbaye leur pain et leur vin de tous les jours (1)

(1) Chaque jour on distribuait aux pauvres, au nom des morts, de un jusqu'à six pains, évalués annuellement à quatre-vingt-quatre boisseaux de trente livres chacun (*a*); et il y avait presque autant de chauveaux de vin qu'il y avait de pains distribués. Indépendamment de cette aumône, on donnait encore chaque jour aux passants trois pains (*b*) et trois pintats de vin; mais pendant les jours chauds, depuis les Brandons à la Saint-Martin, le pintat se changeait en pinte, la ration était double. Ces deux aumônes réunies formaient un total d'environ deux cents boisseaux de blé-conceau, et de mille pintes de vin. Avec ces distributions quotidiennes, il y avait les aumônes périodiques des dimanches et des mercredis, qui consommaient cent cinquante-neuf boisseaux du même grain; celles des dimanches, mercredis et

(*a*) Evaluation du Parlement, en 1786.

(*b*) Le petit pain pesait environ une livre et demie. Il y avait dans la boulangerie des pierres servant de poids pour mesurer la pâte.

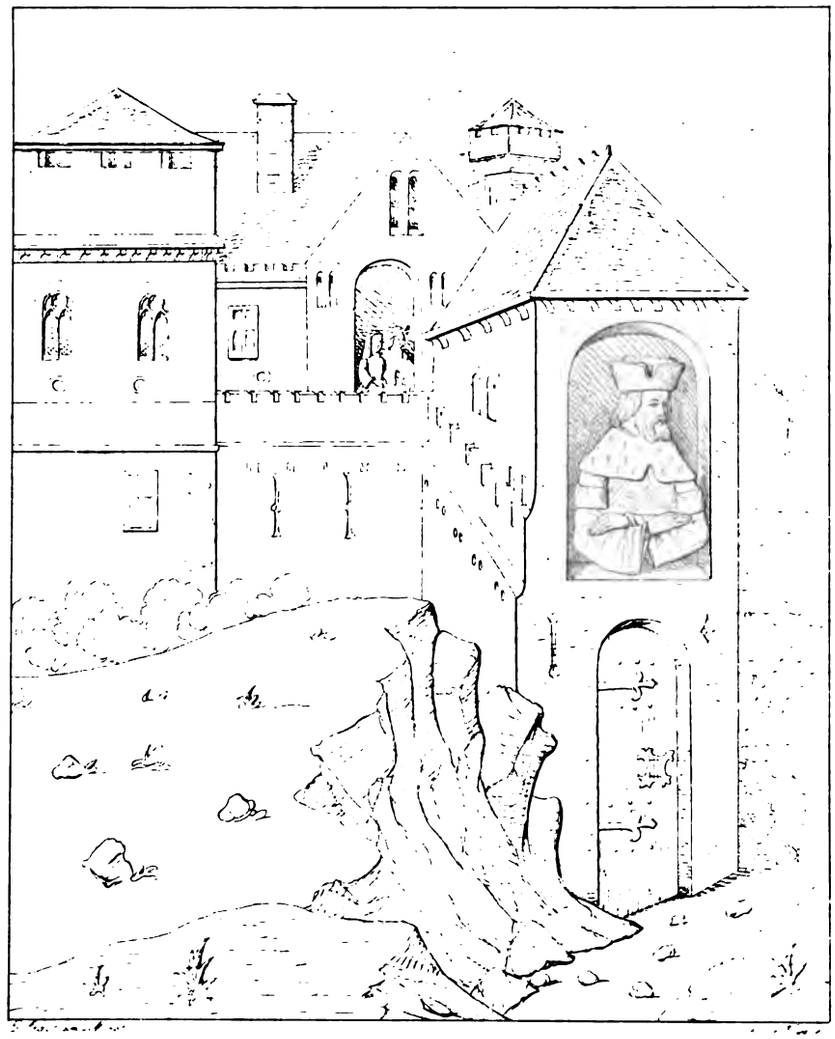

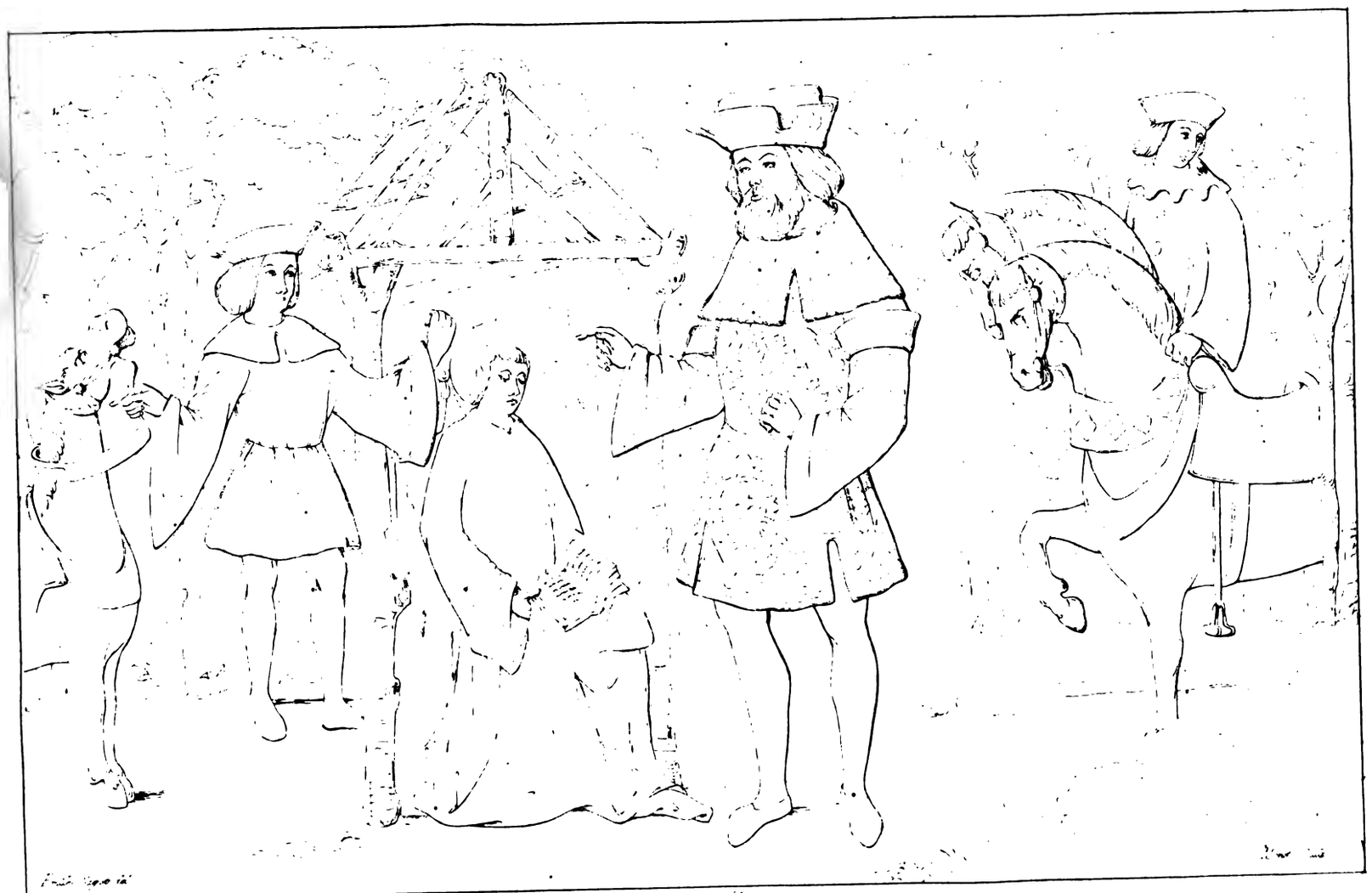

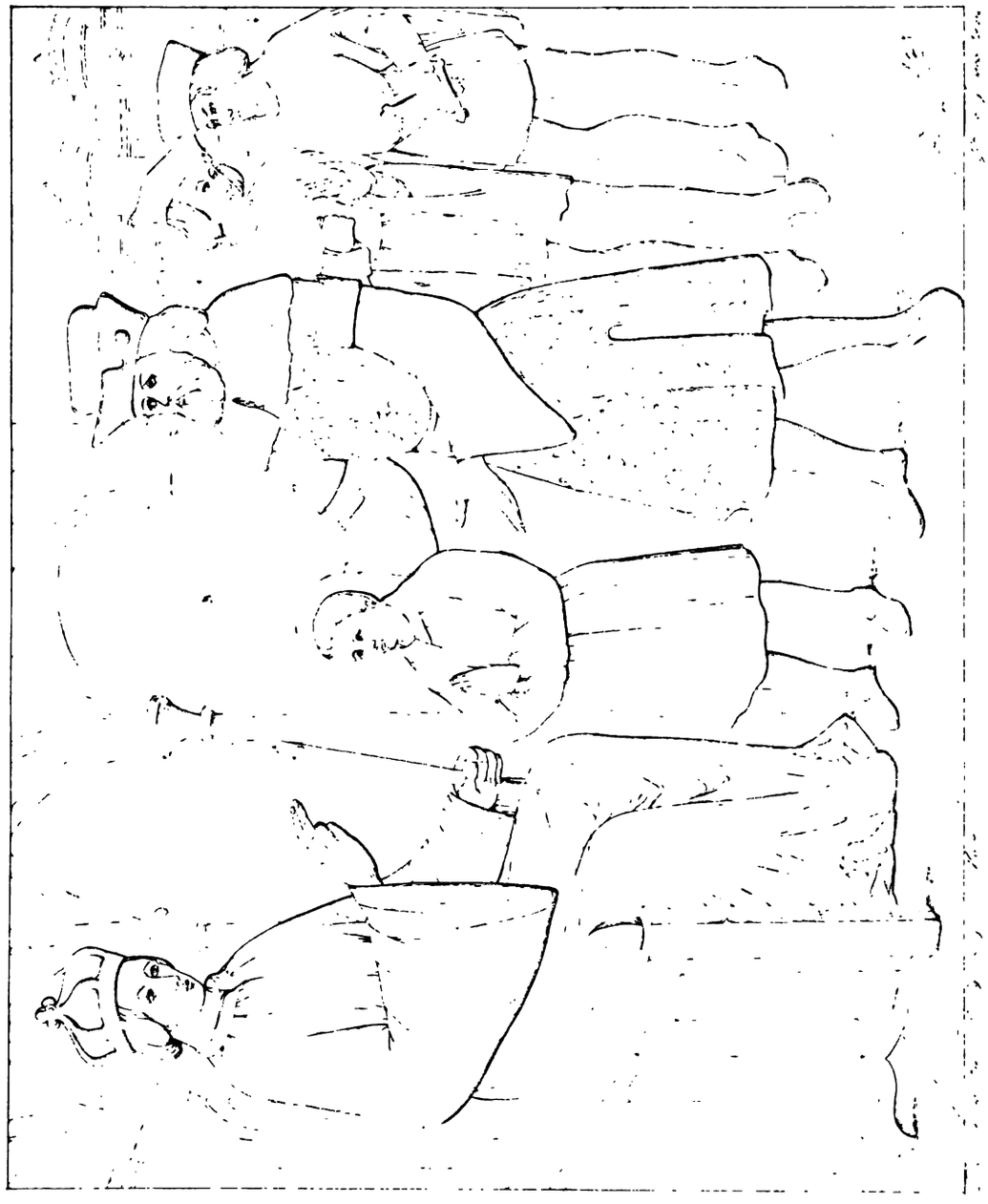

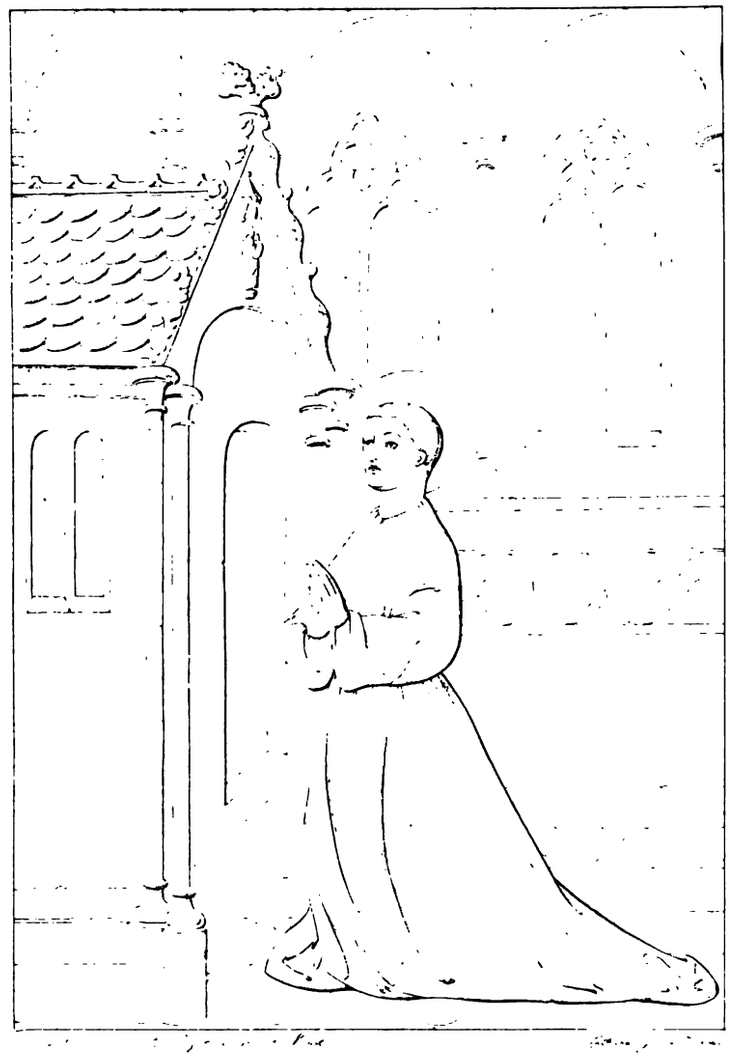

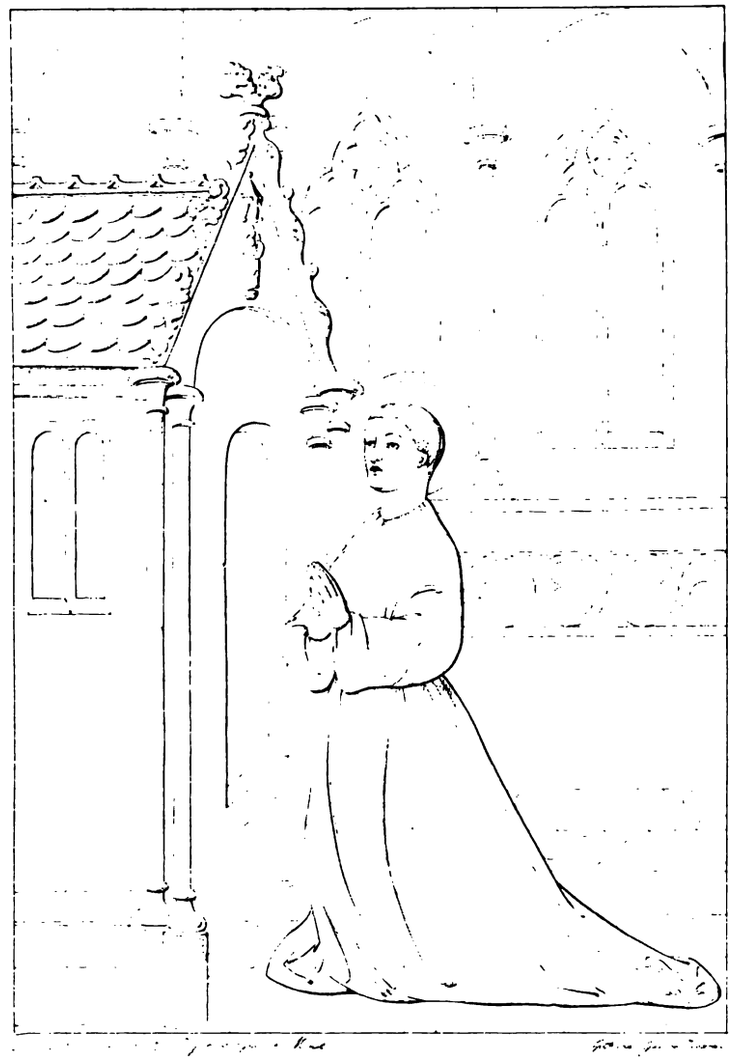

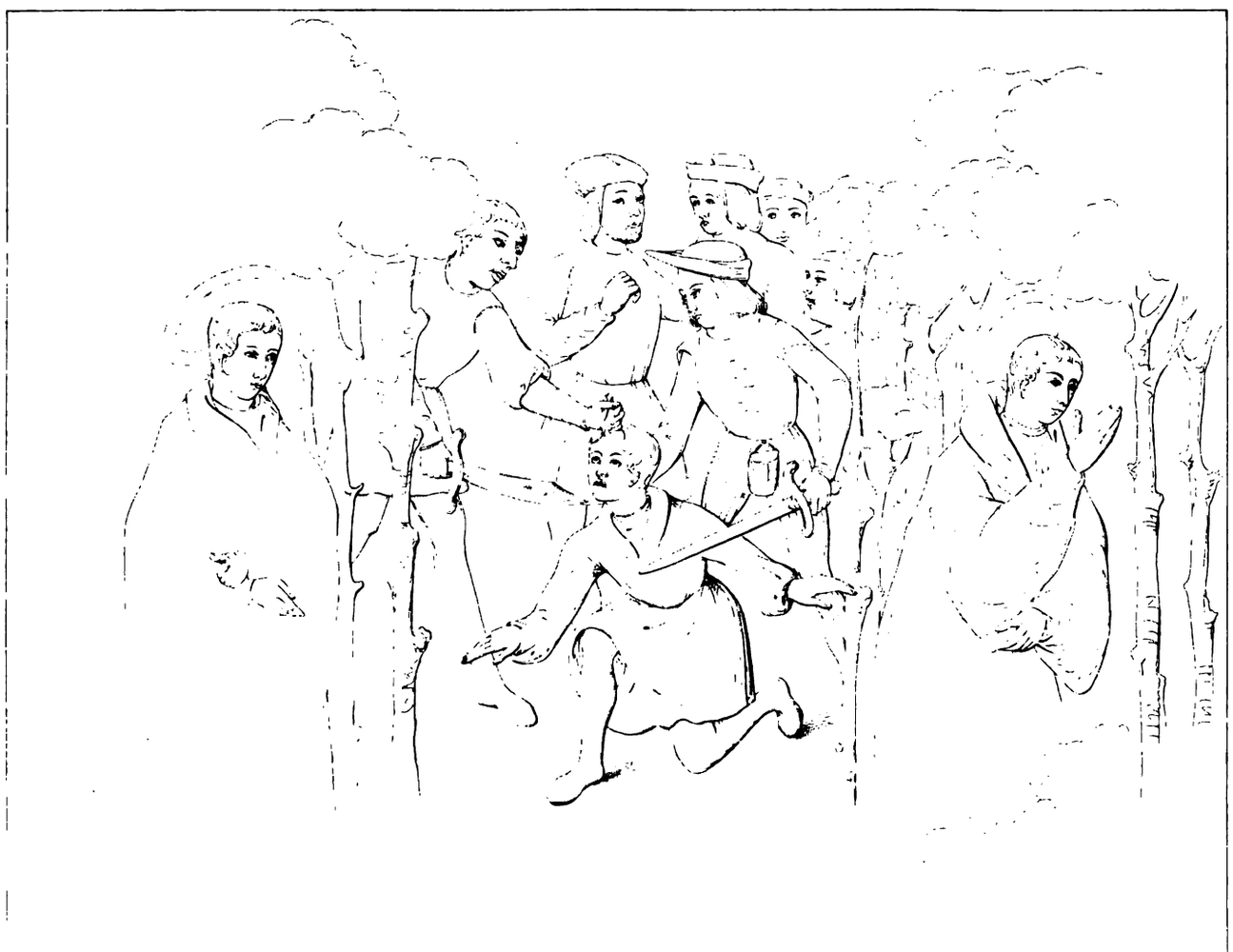

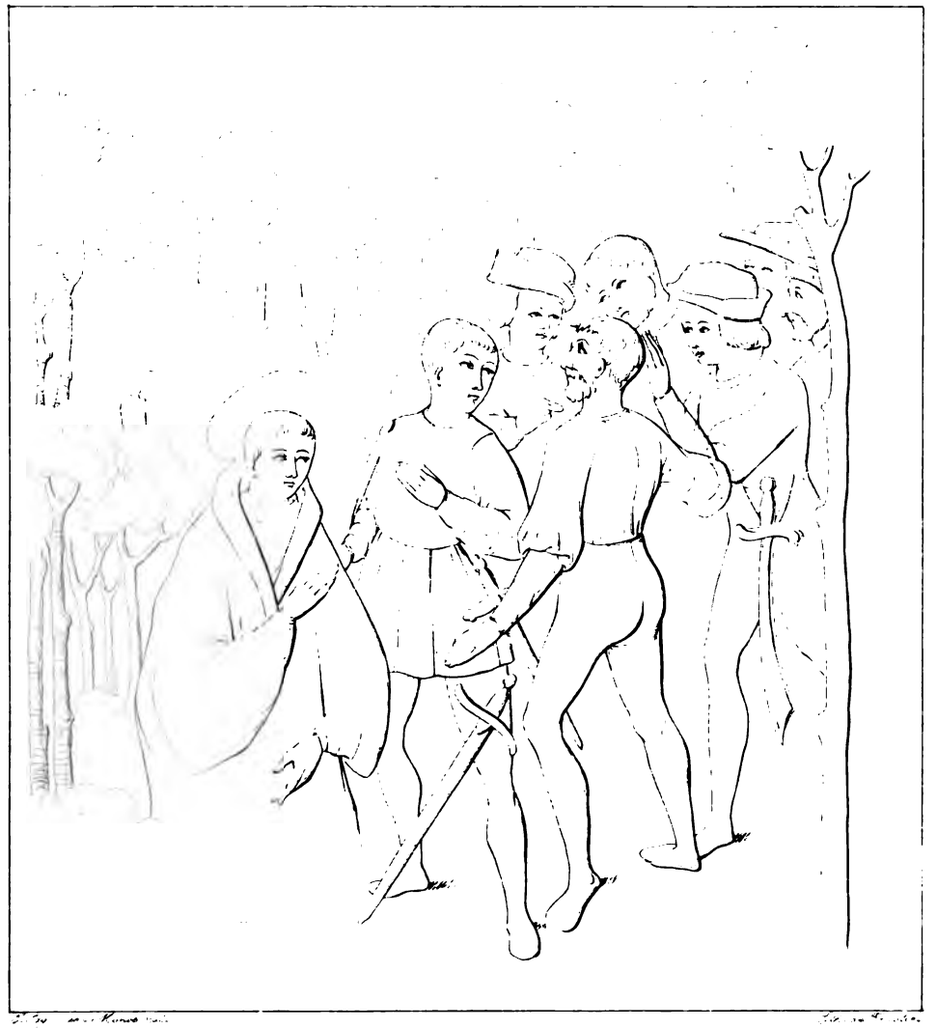

[illegible]
[illegible]

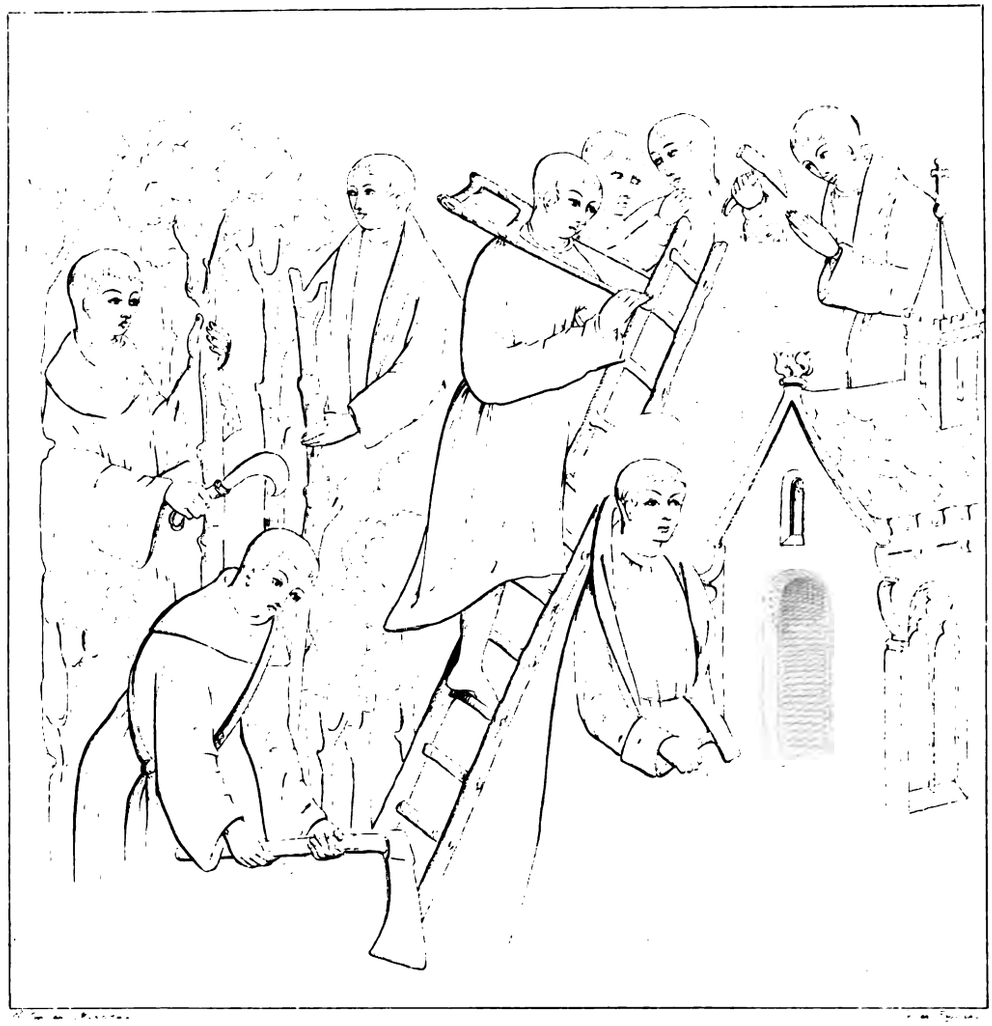

Cloÿ son pere luy donna la terre de ceans

[illegible] et sortit une fontaine.

Cõe · il · garit · les · avugles · et · malades · et
les · ladres · et · les · demoniacles

·Cõe·il·mourut·en·ceſte·dicte·eſgliſe·

[illegible]
[illegible] · par · pluz miracles ·

S. Ivone.

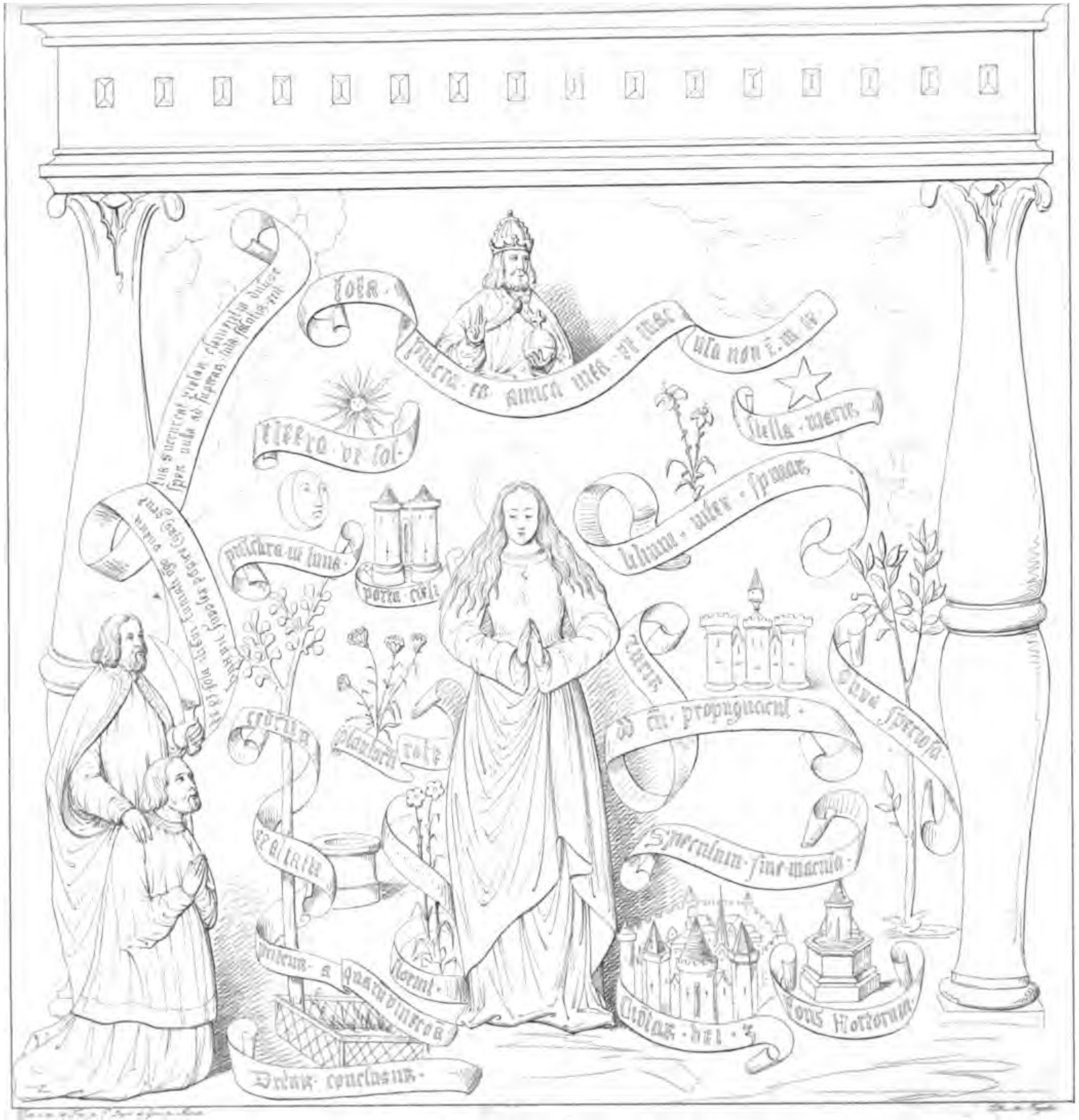
tota
pulcra es amica mea et mac
ula non e in te
electa ut sol
stella maris
lilium inter spinas
pulchra ut luna
porta celi
plantatio rose
Turris
dd cu propugnacul
Oliva speciosa
Speculum sine macula
Civitas dei
Fons hortorum
Ortus conclusus

Josaphat
Abia
Ozias
Joram
Joathan

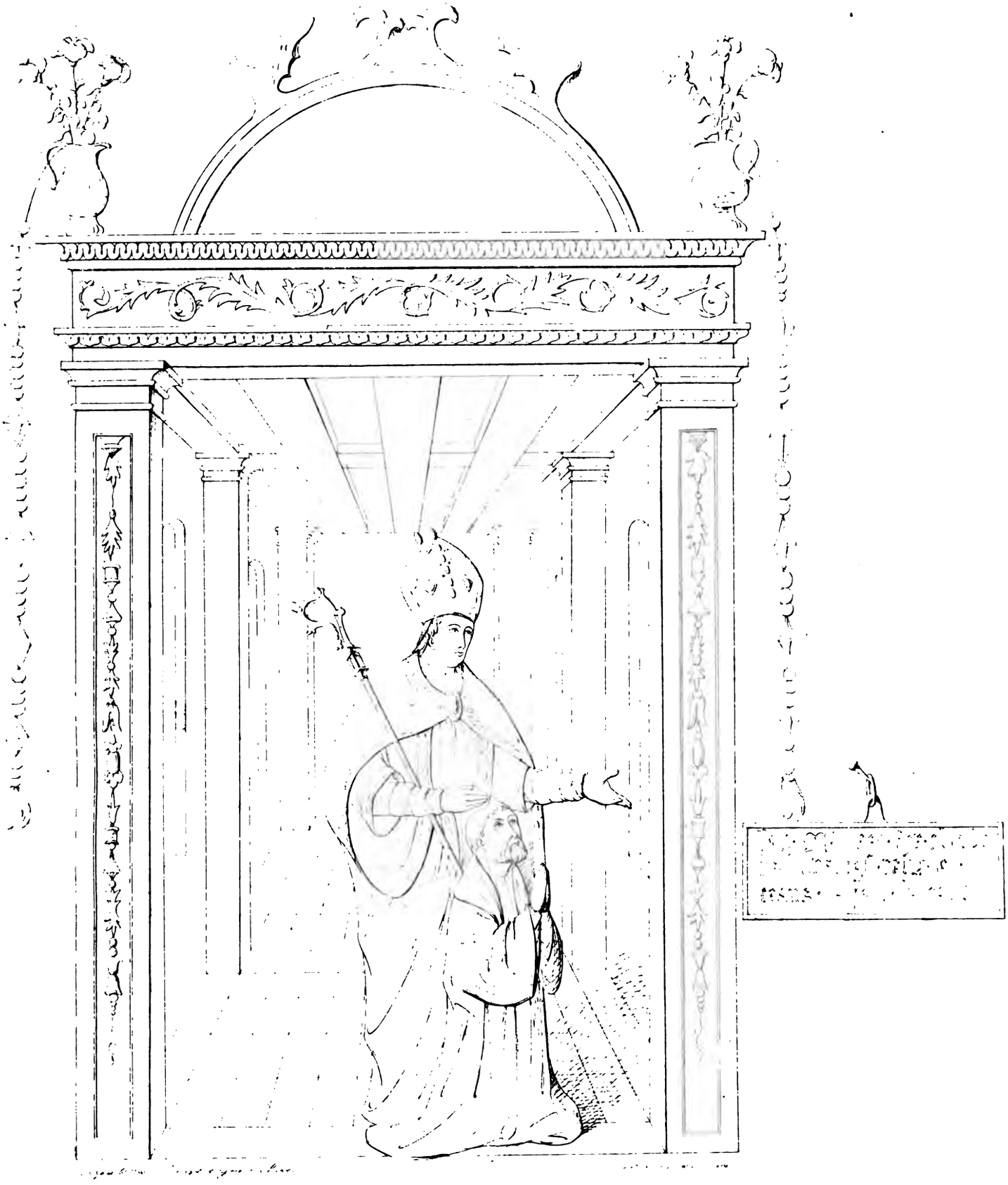

Cependant il y eut, à cet égard encore, de grandes contestations entre la commune et l'Abbaye. Dans le courant du XVIII^e^ siècle, la ville, le curé en tête, fit tous ses efforts pour avoir la disposition des aumônes : chacun déclina ses titres; mais l'attaque venait ordinairement de la ville, qui était née de l'Abbaye, qui avait grandi sous ses ailes, et qui, depuis quatre cents ans, ne pouvait plus souffrir la tutelle de sa mère. Celle-ci ne pouvait s'habituer à la pensée de l'affranchissement complet d'une fille qui lui demandait toujours davantage, qui la traitait d'égale à égale, et l'avait plus d'une fois publique-

vendredis de toute l'année, en faveur de l'hôpital, lesquelles consistaient en un chauveau de vin et en un pain blanc, échangées en 1786 contre vingt boisseaux; celle du Jeudi-Saint, qui consistait en deux émines ou quarante-huit boisseaux de froment, en cinq feuillettes de vin et en trente-trois sous d'argent, sans y comprendre les six boisseaux et la feuillette de Dijon, de Talant ou de Fontaine, due au prédicateur du Carême. Les jours de grandes fêtes, il y avait l'aumône d'*amendance*, c'est-à-dire vingt fois douze pintes destinées à former un supplément en l'honneur des solennités, quand la ration ordinaire ne suffisait pas. Depuis le dimanche des Brandons jusqu'au Jeudi-Saint, on donnait, pendant vêpres, chaque jour à trois pauvres trois chauveaux de vin avec trois pains ordinaires; le Jeudi-Saint cent pauvres recevaient cent chauveaux, les quatre pauvres de Mons exceptés, qui avaient droit à la pinte. Enfin, il y avait le mandat du Lundi-Gras, consistant à donner un petit pain et un morceau de lard cru à tout pauvre qui se trouvait alors devant la porte de l'Abbaye: pour cette seule distribution on consommait annuellement quarante-huit boisseaux de blé et plus de deux cents livres de lard. En 1728 on distribua à cinq heures du matin douze cents pains et trois cents livres de porc.

Cette dernière aumône eut de graves conséquences : *hommes*, *femmes*, *garçons*, *filles*, *de toutes conditions et des plus riches et aisés*, arrivaient en foule, entraient dans l'Abbaye, jusque *dans le cloître*, *jouant*, *chantant*, *dansant*, pénétrant partout, se confondant *avec les Religieux et faisant plusieurs actions de très-mauvais exemple et odieuses en effet*. L'aumônier Carteret fut obligé, en 1611, de demander au Parlement d'intervenir, afin d'aviser aux moyens d'arrêter *telz scandaleux déportements*. J'ignore quel effet eut cette requête, en marge de laquelle se trouve la signature de Saumaise. Mais est-il bien sûr que nous ayons découvert des traces de toutes les aumônes que faisait l'Abbaye? Nous n'avons point parlé des écuelles de potage et de fèves, de la distribution d'œufs et de harengs du Carême et des jours maigres, des flans des Rogations, des pièces de monnaie données avec ou sans accompagnement de comestibles, de l'augmentation des quantités quand elles ne suffisaient pas.

ment traînée dans la boue. L'une avait tort, et l'autre n'avait pas raison : c'est ainsi que se résument presque toujours les querelles humaines.

Mais l'heure fatale est sonnée pour l'Abbaye. Pendant que l'Abbé de Luzine, élu des Etats de Bourgogne, de l'hôtel Condé, qu'il habitait à Paris, traçait ses jardins de Saint-Seine et dirigeait les ouvriers qui y bâtissaient une *Villa* de quarante mille livres, la justice de Dieu approchait; elle allait terminer par une épouvantable catastrophe les guerres séculaires et permanentes des religieux, des Abbés et de la commune. Le 2 novembre 1789, Louis XVI accepta le décret qui mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation; cinquante jours après, leur vente fut décidée par la Constituante; on se mit à l'œuvre à Saint-Seine pendant l'été de 1791, et bientôt tout fut fini : terres, prés, édifices, toutes les dépouilles du mort furent mises à l'encan; le mobilier métallique servant au culte fut examiné, pesé, inventorié, emporté au chef-lieu du district; ciboires, salières, calices, cuillères à café, encensoirs, fourchettes et galons décousus figuraient ensemble au milieu de cet étrange butin que le Directoire ramassait sur toute la France. Ce bronze, cet argent, cet or, prirent ensuite le chemin de l'hôtel des monnaies. Quelques débris de la bibliothèque se retrouvent à Paris; mais la masse est restée, et a contribué à former la bibliothèque de Dijon; et les archives départementales ont hérité des titres de l'Abbaye de Saint-Seine. Je regrette vivement que le cercle dans lequel je suis enfermé ne m'ait pas permis de faire sortir de cette poussière tout ce qu'elle contient de curieux pour notre histoire locale, à travers le Moyen Age jusqu'à la chute de l'Abbaye. Mais il ne résulte pas moins de ce croquis une grave leçon : *Divitias peperit devotio, sed filia suffocavit matrem;* expressions énergiques que j'ai vues tracées sur un terrier de moines par quelque esprit méditatif long-temps avant la chute définitive de la *fille et de la mère.* Il n'y a pas de poison plus dissolvant que les richesses pour la vie religieuse. L'Ab-

baye donc était morte; l'arbre monastique avait porté ses fruits; on le coupa et il fut jeté au feu (1).

ORDRE DES FRESQUES DANS L'ÉGLISE ET DANS CETTE NOTICE.

FRESQUES DU CÔTÉ GAUCHE, ET REGARDANT LE NORD.

1° *Chasteau de Mémont.* — On n'en voit qu'une partie, qui donne une idée des maisons fortes du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^. Le père de Saint Seine est à la fenêtre d'un pavillon ayant vue sur la vallée; on distingue à une fenêtre du second plan deux femmes qui regardent du même côté que le comte. Il n'y a pas de rapport entre la taille de ce personnage et les dimensions de son *chasteau;* les fautes de perspective sont grossières.

2° *Comme la comtesse de Mémont est en gesine de Saint Seigne.* — Le lit et ses couvertures rappellent par leur ampleur le cérémonial de la cour de Bourgogne, quand la Duchesse devait gésir; ce cérémonial a été rédigé à l'époque de nos fresques.

3° *Comme Saint Seigne ala au désert pour servir Dieu.* — Souvenir des anachorètes orientaux. Le Saint tient le livre des psaumes, et semble méditer sur un passage qu'il vient de lire. On voit l'entrée de sa cabane formée de branches et de troncs d'arbres; des bois sont sur le dernier plan.

4° *Comme le comte de Mémont vint voir son fils au désert.* — Le dessinateur a mis simplement : Comme son père alla au désert. Il est suivi de trois pages; ils sont au moment d'entrer dans les bois.

5° *Comme le père cogneut son fils estre sanctifié en lui faisant la cou-*

(1) Cette Notice n'est qu'une analyse rapide de notre Histoire manuscrite de la Ville et de l'Abbaye de Saint-Seine. Puissent des circonstances favorables me procurer l'avantage de publier des textes qui s'en vont, et des faits inconnus qui intéressent autant l'histoire générale que l'histoire particulière! J'aurais apporté quelques matériaux à l'historien futur de la Bourgogne.

ronne. — Le Saint est assis, un livre sur ses genoux; son père est revêtu d'une cotte d'armes tissue d'or, ayant des manches bleues et pendantes. Il a des chaussons noirs et des chausses rouges. Il est représenté dans une attitude d'étonnement ou d'admiration; il regarde les ciseaux qui viennent de tomber miraculeusement des mains d'un jeune homme qui voulait se jouer du Saint : « *Quidam è vicinis* qui eorum comitatui adhærebat, procax ac temerarius forcipem rapiens nitebatur cæsariem sacratissimi viri manibus resecare. Sed cùm vibratis forcipibus suæ palmæ digitos super cervicem antefati viri extenderet, illico sinuosis anfractibus præcordii ejus egelidus timor illapsus tremore quoque forcipes de manu ejus excussit.» On aperçoit les ciseaux entre la main du jeune audacieux et l'auréole du Saint. L'artiste n'a pas compris ce ciseau, et l'a mal dessiné.

6° *Comme il fut mené par son père à Saint Eustade pour l'instruire.* —

7° *Comme Saint Grégoire le fit diacre à* XV *ans et prestre à* XXII. — Le dessinateur n'a pas vu derrière l'évêque, qui est debout, un autel sur lequel on distingue un ciboire, un livre, et un retable en l'honneur de la Vierge.

8° *Comme il s'en alla à Saint Jehan pour avoir l'habit.* — Saint Seine, vêtu d'une robe bleue, la tête ceinte d'une auréole d'or, est à genoux devant l'église de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean. La légende de Saint-Seine est trop vague pour l'explication de cette fresque; il faut avoir recours á celle de l'abbé Jean, écrite par Jonas, disciple de Saint Colomban, lib. II, cap. VI.

9° *Comme Saint Jehan luy donna l'abit de Saint Benoît à* XXII *ans.* — Le fauteuil épiscopal n'est pas terminé; on distingue parfaitement dans l'original que le trône ou siége épiscopal est couronné d'un dais.

Ces neuf tableaux forment une première zone sous laquelle sont peints les treize qui suivent; mais ils sont un peu moins larges que les précédents, et forment avec eux une ligne d'égale longueur.

10° *Comme Saint Seigne avait charge de recevoir les poures à Mostier-Saint-Jehan.*

11° *Comme Tyosaiphe, son cosin, le mena en ce lieu de désert, qui demandait pour faire pénitence.*

12° et 13° *Comme il entra en ce dict lieu plain de bois, où il treva sept brigands multriers; et comme il fit requeste à Dieu les voloir convertir.* — L'artiste a fait une seule planche de deux fresques distinctes.

14° *Comme les dits brigands vindrent vers luy plains de maulvais voloir; et comme par la pos..... ils furent refrénés.*

15° *Comme il donne l'habbit aux dits, qui furent les premiers religieulx, lesquelx furent saints et de bonne vie.*

16° *Comme ils commencèrent à ertier per le bois, pour édifier la première esglise de céans; et la commença Saint Seigne, et y repose son corps.*— Il est à remarquer que l'église et le clocher ont des créneaux à l'instar probablement de la basilique de Guillaume de Vienne et de Jean de Blaisy.

17° *Comme son père lui donna la terre de céans.* — Le comte est sur la porte de son château, comme il était d'usage quand on faisait une donation au moyen âge. Mais l'artiste a oublié l'essentiel du tableau : c'est le bras gauche de la main qui tient la charte de donation. Il y a encore une autre erreur : on aperçoit l'âne et son cavalier qui se disposent à chevaucher dans le texte prétendu de la donation.

18° et 19° *Comme il fit sa requeste à Dieu pour avoyr de l'eau, et son âne s'agelongna et sortit une fontaine.*— Il est à regretter que l'artiste ait été si peu exact dans la division des fresques. Celle-ci contient, 1° un reste de la précédente : Saint Seine monté sur l'âne de la donation; 2° une autre fresque intitulée : *Comme il fit bâtir des fours;* 3° enfin, le miracle de l'agenouillement de l'âne.

20° *Comme la foudre, par sa prière, alla auprez de la bergerie où ses religieux fauchaient.* — Voyez la chronique pour ce miracle.

21° *Comme il garit les aveugles, et les malades, et les ladres, et les demoniacles.*

22° *Comme il mourut en ceste dicte esglise.*

23° *Comme loncg temps après sa mort son glorieulx cors feut relevé, en laquelle furent faiz plusieurs miracles.*

24° *Saint Seigne.* — Cette fresque termine la légende de la vie de Saint Seine; elle est une fois aussi grande que les autres; elle occupe en hauteur, à elle seule, l'espace des deux zones superposées. C'est le tableau destiné à perpétuer le souvenir de celui qui a fait exécuter les fresques légendaires.

FRESQUES DU CÔTÉ DROIT.

25° Cette fresque représente la patronne de l'Abbaye, la Vierge, entourée d'une foule de légendes qui font de ce tableau une véritable litanie en action. Au-dessus on lit ces mots : *Lardi presbiter; respice finem.* Il n'est pas sans analogie avec la fresque précédente : le bienfaiteur ici n'est pas un moine, mais un *prêtre;* il est représenté en surplis, comme le moine avec son froc.

26° A MOY NE TIENT. — Ce tableau représente Saint Christophe portant Jésus sur ses épaules. Il y a encore là un bienfaiteur qui prie.

27° Cette fresque représente l'arbre de Jessé. La patronne de l'Abbaye est en haut; en bas sont encore les armes d'un bienfaiteur.

28° Même idée que celle des quatre derniers tableaux. Un moine est agenouillé devant Saint Seine, qui le recommande à Marie. On lit à côté : *L'an* M. V^c^ XXI *frère Claude de Durrethal, religieulx de ceans, a fait faire ceste.*

LISTE DES DONS

FAITS

A LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR,

ET DES

ACQUISITIONS FAITES PAR CETTE SOCIÉTÉ,

DEPUIS 1841 JUSQU'AU 15 AOUT 1846.

Livres, Gravures, Dessins.

1841.

M. *Guérard*, membre de l'Institut, associé correspondant. — 3 vol. de la Collection des Cartulaires de France, publiée par le Gouvernement.

Le 6e numéro du 7e vol. du Bulletin monumental (abonnement).

Le 5e numéro du Bulletin de la Société de l'Histoire de France (échange).

Liste des Monuments historiques de chaque département, classés par la Commission attachée au Ministère de l'intérieur (envoi de M. le Ministre de l'intérieur).

M. *Pierquin de Gembloux*, A. C. — Deux brochures intitulées : 1° Lettre à M. Raoul Rochette sur les Evalines. — 2° Lettre à M. Auguste Le Prévot, membre de l'Institut, sur l'Y.

M. *Vienne*, A. C. —Brochure intitulée : Notice sur Six-Fours et La Seyne, communes de l'arrondissement de Toulon.

Deux livraisons des Mémoires de la Société historique de Genève; l'une intitulée : Lettres sur les Monnaies romaines en signes inédits ; — l'autre, des Musées de Genève, et des Léproseries au XV siècle (échange).

Bulletin trimestriel de la Société des sciences et arts du département du Var (échange).

M. *Duchesne*, A. C., conservateur du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque royale. — Opuscule sur les Sociétés littéraires de France.

M. *Emile Jolibois*, A. C. — Notice biographique sur le sculpteur Laurent Guyard, de Chaumont.

M. *Mermet*, A. C. — Dessin d'une Figurine et lithographie d'une Statuette antique.

M. *Guérard*, A. C. — Lithographie de l'Abside de Saint-Guilhem-du-Désert.

1842.

Trois livraisons des Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France (échange).

M. *Frantin*, membre titulaire. — Brochure intitulée : Mémoire à consulter pour l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon.

M. *Vallot*, M. T. — Mémoire pour servir à l'Histoire des Insectes ennemis de la vigne, et à l'indication des moyens propres à prévenir leurs ravages.

M. *Anatole Barthélemy*, A. C. — Essai sur l'Histoire monétaire de l'Abbaye de Cluny.

M. *Clerc*, conseiller, A. C. — Brochure sur les Camps romains et tous les Tumuli de l'ancienne Séquanie. — 2e Fragment de l'Histoire de Franche-Comté, comprenant toute l'époque Séquanaise.

M. *Pautet*, A. C. — Plusieurs numéros de la Revue de la Côte-d'Or.

M. *Castagnoli*, A. C. — Huit numéros du journal romain *la Revista*, adressés par l'intermédiaire de M. le Secrétaire de la Commission.

Quelques numéros italiens de la Revue musicale rédigée par M. Tosy.

M. *Anatole Barthélemy*, A. C. — Brochures intitulées : 1° Rapport sur quelques Monuments religieux et féodaux du département de la Loire. 2° Notice sur les Monnaies du diocèse d'Auxerre.

La 4e livraison du 1er vol. des Mémoires de la Société historique et archéologique de Genève (échange).

Un numéro du journal l'Indicateur de l'Hérault, contenant le Compte rendu de la séance publique annuelle de la Société archéologique de Béziers.

M. *Caumont*, M. T. — Sa Notice sur la Chapelle de saint Bernard de Fontaine.

M. *Garnier*, M. T. — Petite brochure intitulée : les Compagnons de la Coquille, chronique dijonnaise (extrait du journal le Courrier de la Côte-d'Or).

M. *de Saint-Mémin*, conservateur du Musée de la Commission, dépose : 1° Bulletin de la Société des arts et belles lettres du Var. — 2° Travaux de la Commission des Monuments de la Gironde.

M. *Joseph Bard*, A. C. — 1° Brochure sur les églises de la Côte depuis Fontaine à Santenay. — 2° Deux numéros de la Revue de la Côte-d'Or, contenant son Rapport sur l'Eglise de Bar-le-Régulier. — 3° Brochure sur les Hôpitaux de Beaune et Châlon-sur-Saône. — 4° Travail sur un Projet de construction du Chœur de la Cathédrale de Strasbourg.

M. *Marnotte*, A. C. — Son Rapport sur les Découvertes archéologiques faites dans l'une des rues de Besançon.

M. *Etienne Rey*, A. C. — Brochure sur un Projet de construction publique à Lyon.

4e, 5e et 6e livraisons du Bulletin monumental (abonnement).

Mémoire de la Société académique de Toulon sur l'Eclipse de soleil du 8 juillet 1842.

M. *Delorme*, A. C. — Deux Rapports imprimés sur les Fouilles exécutées à Vienne en 1840, 1841 et 1842.

M. *Baudot*, président. — Dessin à la plume d'une Hache en fer trouvée sur le territoire de Corberon, — et Dessin d'un petit Sanglier antique près de la voie romaine qui existe dans la même commune.

M. *Clerc*, conseiller à Besançon, A. C. — Plusieurs Dessins d'Objets tumulaires trouvés sur les bords du Rhin.

M. *Sagot*. — Un Plan géométral et la coupe des murs du *Castrum divionense*, découverts sous le sol de la rue de Lamonnoye.

M. *de Saint-Gérand*, A. C. — Plusieurs Dessins représentant : 1° le Portail de l'Eglise de Bar-le-Régulier. — 2° Détail des Stalles de la même église ; — 3° Vue et détail du Château d'Antigny. — 4° Reposoir ou Tabernacle de l'église de Foissy (Côte-d'Or).

M. *de Chastellux*, A. C. — Plan de vastes Substructions et Dessin de Tuyaux et autres Objets antiques découverts dans le même bois où il avait précédemment signalé l'existence d'une mosaïque, dont il a adressé également les dessins à la Commission.

1843.

M. *Vienne*, associé correspondant. — Notice sur la Vallée de Dardesenne et le Prieuré du Château de Saint-Antoine.

Bulletin monumental, n° 7, 8e vol. (abonnement).

M. *Leblanc*, A. C. — Notice sur les Fontaines.

M. *Luquet*, A. C. —Un vol. in-8° sur les Missions étrangères.

Cinq numéros du Bulletin archéologique des arts et monuments, accordés à la Commission par M. le Ministre de l'intérieur.

Trois livraisons du tome 5 des Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France (échange).

Un Bulletin de la Société des sciences, arts et belles lettres du département du Var (échange).

M. *Marion*, A. C. — Notice sur l'Eglise Notre-Dame de Laon.

M. *Dode*, président de la Société des beaux arts de Vienne. — Les Mémoires de cette Société (échange).

M. *Caumont*, M. T. — Lettre contenant la description de deux Médailles, l'une samaritaine, l'autre obsidionale.

Mme *de Ruffey*. — Don de diverses Pièces manuscrites sur Semur et Grignon.

M. *Broniard*. — Deux Notices sur les Ruines d'une ville gallo-romaine existant dans les forêts de Dampierre et de Saint-Révérien.

La Société archéologique de Touraine. — Six volumes de ses Mémoires.

M. *Pierquin de Gembloux*, A. C. — Brochure intitulée : Attila.

1er et 2e vol. des Mémoires et Documents publiés par la Société archéologique de Genève.

Nos 6, 7, 8, 9 du Bulletin archéologique publié par le Comité historique des Arts et Monuments.

M. *de Mimeure*, associé résidant. — Deux Dessins : l'un représentant la Rotonde de Saint-Benigne au moment de sa destruction; l'autre, la Chute des Anges, bas-relief qui existait dans la chapelle dite vulgairement des Diables, à Saint-Michel. La partie inférieure de ce bas-relief a été détruite, et est remplacée par l'Adoration des Mages.

Du même. — Quatre Lithographies représentant différentes vues de Dijon.

M. *Baudot*, président. — Dessin de quelques Objets antiques communiqués par M. Claudon.

Dessins de différents objets trouvés aux sources de la Seine, dessinés par ordre de la Commission, par M. Mazaros.

1844.

M. *Giraudeau de Saint-Gervais*. — Don du Précis historique du Poitou.

Société archéologique de Touraine. — Le 1er vol. de ses Mémoires.

M. *Marion*, A. C. — Notice sur l'Abbaye de Labussière.

M. *H. Baudot*, président, dépose le 1er vol. du Bulletin archéologique, et différents Cahiers publiés par le Comité (envoi de M. le Ministre de l'instruction publique).

M. *Gaveau*, A. C. — Dessins et Observations sur les Tombeaux de Coulmier-le-Sec.

Quatrième livraison de la Société archéologique du Midi de la France (échange).

M. *Le Clerc*, de Châtillon, A. C. — Travail sur l'Archéologie celto-romaine.

M. *Monnier*, A. C. — Annuaire du département de la Haute-Saône, 1844, 1 vol. in-12.

Société éduenne. — Le volume de ses Mémoires, année 1843.

M. *Feriel*, A. C. — Petite brochure intitulée : Pièce historique concernant la sépulture des anciens seigneurs de Joinville.

Quatre numéros des Annales archéologiques (souscription).

M. *Jules Marion*, A. C. — Notice archéologique sur les Eglises de Gemeaux, Rouvres et Thil-Châtel.

M. *Vienne*, A. C. — Trois expéditions d'anciens Actes qu'il a découverts dans les archives de Nuits : l'un est l'affranchissement de cette ville; l'autre est l'affranchissement de Saint-Seine-l'Abbaye.

M. *Vallet*, A. C. — Annuaire de la Haute-Marne, 1 vol. in-8°.

M. *Charleuf*, A. C. — Mémoire sur les fouilles de Saint-Révérien (Nièvre).

M. *Amanton*, A. C., offre quatre brochures de M. son père : 1° Notice sur André Colomban, architecte. 2° Notice sur M. Châtillon et M. Torombert. 3° Eloge de M. le Marquis de Courtivron. 4° Lettres bourguignonnes. M. Amanton dépose également une Notice sur la Vie et les Ouvrages de M. son père, par M. Gabriel Peignot.

M. *Delorme*, A. C. — Brochure relative à Etienne de Poitiers.

Numéro de la Séance publique de la Société archéologique de Béziers.

M. *Vionnois*, A. C. — Lithographie d'un beau Calice de la renaissance conservé dans son cabinet.

M. *Gauthier-Styrum*, A. C. — Dessin d'une tête de femme trouvée dans la Saône.

M. *Saintpère*, M. T. — Plan et Coupe de la Crypte de Saint-Benigne.

M. *H. Baudot*, président. — Gravure du Retable de Pagny, exécuté par ordre de la Commission, par M. Monot, d'après les dessins faits et offerts à la Société par M. Baudot.

M. *Stéphen Arnoult*. — Dessin d'une Croix qui se trouve sur le chemin de Chaudenay à Chagny, et Notice destinée à donner de nouvelles explications sur cette Croix.

Le même. — Nouveau Dessin de la Croix de Chaudenay. — Autre Dessin de la pierre d'Uchon, gravée dans le 1er vol. des Mémoires.

M. *de Fontenay*, A. C. — Dessin d'une Médaille que M. de Vesvrottes pense avoir été frappée sous Louis-le-Débonnaire, par un évêque de Langres.

M. *Boyer de Fresne*, A. C. — Dessin d'un Pavé en faïence vernie, trouvé dans le château de Fresne.

M. *H. Baudot*, président. — Dessin d'une Statuette en bronze trouvée en octobre 1844 sur le territoire de la commune de Pierre, pour accompagner sa Notice sur cette découverte, offerte à la Commission.

1845.

Plusieurs livraisons des Annales archéologiques publiées par M. *Didron* (abonnement).

Mémoires de la Société historique et archéologique de Genève (échange).

M. *Marion*, A. C. — Des Doléances du Clergé aux états généraux de 1413, adressées au Roi.

M. *Meunier*, M. T. — Notice de feu M. Solier sur la Roche-en-Brenil (manuscrit).

M. *Joseph Bard*, A. C. — Exemplaire de l'Avant-Projet historique pour la reproduction à Autun du type de la Basilique latine, 1845. — Monographie des Basiliques de Saint-Vincent à Châlon, et de Notre-Dame de Beaune.

M. *S.-C. Dufay*, A. C. — 1° Notice sur la vie et les ouvrages de Wicard. — 2° Notice sur Brou.

M. *Vallet*, A. C. — Annuaire du département de la Haute-Marne, 1 vol. in-8°, 1844.

M. *Vienne*, A. C. — Essai historique sur la ville de Nuits, 1 vol. in-8°, 1845, avec figures.

Société archéologique de Montpellier, nos 3, 6, 7, 10, 12, 13 et 14 (échange).

M. *Baudot*, président. — 1° Dessin d'une partie des Bâtiments de l'ancienne maison des sœurs Sainte-Marthe, rue Berbisey, à Dijon; — 2° d'une galerie en bois de cette habitation; — 3° d'une Main en bronze appartenant à M. de Chastellux.

M. *Gauthier-Styrum*, A. C. — Dessin d'une Statuette en bronze trouvée sur le territoire de la commune de Pierre, décrite précédemment par M. H. Baudot.

M. *Carnot*, A. C. — Dessin d'une Pierre gallo-romaine trouvée dans cette localité, avec une Notice sur cette découverte.

M. *de Saint-Mémin*, conservateur du Musée de la Commission. — Dessin d'une Boîte en ivoire qui a appartenu à une duchesse de Bourgogne.

M. *Teinturier,* curé de Chazeuil, A. C. — Calque de l'Inscription de la cloche de ce village, fondue au XVI^e^ siècle.

Dessin enluminé du plateau et des vases d'or trouvés à la ferme de Vigny, commune de Gourdon, fait par ordre de la Commission, par M. Mazaros.

1846.

M. *Garnier,* M. T. — Brochure in-4° ayant pour titre : Chartres bourguignonnes inédites.

Le docteur Commarmond, A. C. — 1° Ouvrage intitulé : Description de l'Ecrin d'une Dame romaine, trouvé à Lyon en 1841, brochure in-4° avec gravures; — 2° Lettre à M. le Ministre de l'intérieur, relative à quelques monuments découverts sur le sol lyonnais depuis 1841 jusqu'à nos jours, in-8°, 1844.

M. *Roger Michelot,* A. C. — Lettre contenant des détails sur un ancien Carrosse du temps de Louis XIII.

M. *Le Maistre,* A. C. — Diverses brochures relatives aux Maires de la ville et aux Chevaliers de l'arquebuse de Tonnerre et du Tonnerrois.

M. *Protat,* A. C. — Dessins représentant des pavés vernis à devises et armoiries découverts à Brazey-en-Plaine.

M. *Pallu,* A. C. — Brochure de M. Dusillet sur l'Origine de la Chapelle du Mont-Roland, et la prétendue statue du neveu de Charlemagne.

M. *le docteur Bourrée,* A. C. —Sur une Tombelle découverte près de Châtillon.

M. *Jules Marion,* A. C. — Exemplaire du Procès criminel intenté contre Jean de Beaufremont par la commune de Dijon, pour violation du droit d'asile dans la personne d'un alchimiste, 1845.

Annales archéologiques, tome IV, 4^e^, 5^e^, 6^e^, 7^e^ et 8^e^ livraisons (abonnement).

M. *Rossignol,* M. T. — Dessin de la Porte extérieure de l'un des Cachots de l'ancienne prison de la ville de Dijon.

Le 1^er^ volume des Mémoires de la Société historique et archéologique de Châlon-sur-Saône, 1 vol. in-8°, avec atlas in-folio.

M. *Feriel,* A. C. — Résumé d'Archéologie spécialement appliquée aux monuments religieux; petit in-18, avec gravures.

Les deux dernières Livraisons de l'ouvrage de M. Dusommerard intitulé : Les Arts au moyen âge (abonnement).

M. *de Saint-Mémin,* conservateur du Musée de la Commission. — Exemplaire d'une Notice 1837, rédigée par M. Deville, directeur du Musée d'antiquités de Rouen, sur le Sceau de saint Bernard.

M. *Coutant*, A. C. — Ses Fragments historiques sur la Ville et le Comté de Bar-sur-Seine, 1 vol. in-8°.

M. *Bottée de Toulmon*, A. C. — Dissertation sur les Instruments de musique au moyen âge, 1841, in-4°, figures.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome 5e, 6e et 7e livraisons (échange).

M. *Vionnois*, A. C. — Deux Lithographies : l'une représentant un Calice, et l'autre un fac-similé du dessin original d'une porte du style pur renaissance. — Copie des plans de quelques détails de la Chartreuse de Dijon.

M. *Amanton*, A. C. — Un exemplaire du recueil des Planches gravées des Jetons des villes et maires de Dijon, Beaune, Auxonne, publiées par M. son père.

M. *H. Baudot*, président. — Un Dessin d'une Colombe eucharistique en cuivre rouge bronzé, — et Gravure d'une autre Colombe en cuivre doré et émaillé.

M. *Jules Baudoin*. — Dessin d'un Trépied fort élégant trouvé dans des fouilles près de Châtillon.

M. *Monot*. — Dessin, sur toutes ses faces, d'une Bague pastorale, sur laquelle sont représentés deux évangélistes, deux crosses et les armoiries de Dijon. Cette Bague paraît avoir appartenu à un abbé de Saint-Etienne.

Médailles et Objets d'Antiquités.

1841.

M. *Franoy*, agent-voyer, fait déposer par M. Carré plusieurs Médailles, Jetons, et divers Objets d'antiquité, trouvés dans les terrassements du bastion Saint-Nicolas.

M. *le comte d'Archiac*, membre titulaire, fait don d'un très-petit Torse de jeune homme et d'une Tête de femme trouvés près du Parthénon, à Athènes.

Moule et épreuve du Crâne de Jean-sans-Peur, fait par ordre de la Commission.

M. *Rossignol*, M. T. — 1° Don d'une petite Statuette en bronze. — 2° Une Bague. — 3° Huit Médailles indéterminées.

M. *Monot*, M. T. — Une Médaille romaine en bronze trouvée rue Saint-Philibert, à Dijon.

M. *Cothard-Legros*, d'Arnay. — Plusieurs Objets d'un intérêt secondaire, et cinq Médailles, dont deux en argent.

Par l'entremise de M. *Baudot*, président. — Trois Bracelets en cuivre, avec une petite Couronne : le tout fixé aux ossements d'un squelette trouvé par un habitant du village de Foncegrive.

M. *Garnier*, M. T. — Une Clef antique.

1842.

M. *Carré*, A. R. — Monnaie de Prusse, et une autre de la république française. —Le même : Lampe antique trouvée en Alsace, et un petit Ornement en bronze.

Moule d'un Pilastre gothique (achat).

M. *Meunier*, A. R. — Fer de hallebarde trouvé à Fain-lez-Montbard.

M. *Darcy*, M. T. — Quatre Médailles romaines du Bas-Empire.

M. *Baudot*, président, dépose un Cadre noir renfermant des fragments des vêtements et des cuirs qui enveloppaient le corps du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, recueillis par les président et secrétaire de la Commission lors de l'exhumation des restes de ce prince, et arrangé par ses soins.

M. *Carré*, A. R. — Vingt-trois Jetons de Bourgogne.

M. *Noirot*, A. R. — Huit Médailles trouvées aux Maillys.

M. *Dequet*, conservateur des forêts, M. T. — Deux Fers à cheval et un Lien de fer trouvés sous la voie romaine qui traverse la forêt d'Iseure.

M. *Viard*, A. C. — Trois Pièces de monnaie et un petit Médaillon en ivoire.

M. *de Clamerey*, par l'entremise de M. *Chaussier-Morisot*. — Don de plusieurs Pierres sculptées provenant d'un temple romain découvert sur la montagne de Mémont.

M. *Caumont*, M. T. — Plusieurs Jetons des maires de Dijon.

M. *Meunier*, A. R. — Une ancienne Lame d'épée découverte à Soirans.

M. *Sauterot*, juge de paix à Pouilly. — Une Epée fabriquée quelques mois avant la Saint-Barthélemy.

M. *Chaussier-Morisot*, M. T. — Très-belle Clef de fontaine en bronze, trouvée à Pont-de-Pany en 1773. Elle représente le buste d'un jeune homme.

M. *Hébert*, agent-voyer. — Deux Conduits en terre.

M. *H. Baudot* dépose deux Fibules, quatre Epingles en ivoire, Style en cuivre, un Fragment de chaîne, une Médaille en argent, un Bas-relief en pierre représentant deux figures assises, et autres Objets indéterminés, découverts sur le Mont-Auxois par suite des fouilles ordonnées par la Commission.

M. *Gueneau*, associé correspondant, à Alise. — Une cuillère à parfums.

Fouilles des sources de la Seine. — Statues, Médailles, et une foule d'autres objets. (Voyez le Rapport sur ces fouilles, page 95 et suiv.).

M. *de Saint-Mémin*, conservateur du Musée de la Commission. — Deux Jetons de maire, l'un frappé à l'occasion de la bataille de Senef, un autre pour la prise de Besançon; enfin un autre Jeton et un Kreutzer de 1508.

M *Bizouard*, A. C. — Plusieurs Médailles romaines.

M. *Chaussier-Morisot*, M. T. — Dépôt de Fibules, d'ex-votos représentant les organes sexuels humains; Médailles, Vase en bronze, Lacrymatoires, provenant des fouilles exécutées aux sources de la Seine par ordre de la Commission.

M. *Chaussier-Morisot*, M. T. — Quelques Médailles trouvées au Mont-Auxois et aux sources de la Seine.

1843.

M. *Carré*, A. R. — Quatre Objets trouvés à Vergy : 1° Sceau en plomb d'une bulle de Jean XXII. — 2° Une petite Croix en cuivre doré, et deux Boucles.

M. *Clerc*, curé de Pontailler, A. C. — Plusieurs Médailles trouvées dans le lit de la Saône, parmi lesquelles se trouvent quelques Julia Augusta en plomb; enfin, différents objets, tels que Outils, une Aiguille en bronze, Anneau-Clef en usage dans les cérémonies nuptiales.

M. *Chaussier-Morisot*, M. T., dépose une Bague en or garnie de perles, trouvée aux sources de la Seine (achetée par la Commission).

Six Médailles, un Bouton, Fragment de tuile de la 8e légion, portant l'inscription : Leg. VIII aug., vendus à la Commission par un sieur Boitard; ces objets trouvés dans les fouilles d'Orville.

M. *Caumont*, M. T., dépose une Pierre représentant deux colombes sépulcrales, trouvée à Varanges, près d'une voie romaine (achat).

M. *Maillot*. — Onze Médailles trouvées au pied de la montagne de Flavigny.

M. *Chaussier-Morisot*, M. T. — 1° Une Hache en fer trouvée à Gissey dans les fouilles du Canal. — 2° Un Fer de lance en bronze, dans le même lieu. — 3° Quatre Clefs trouvées à Moloy sous une voie romaine, réunies par un fil de laiton.

M. *Labourey*, A. C. — Dix Médailles recueillies aux environs de Flavigny.

M. *de Saint-Mémin*, conservateur du Musée. — Une grande Fleur de lis en plomb trouvée dans les fossés du château d'Argilly.

Petit Vase de forme cylindrique, émaillé et doré, appelé communément *custode*, acquis par l'entremise de M. Rossignol.

1844.

M. *Corne*. — Fragments de fibules trouvés rues Saint-Pierre et Franklin, près de quelques squelettes.

M. *Monnier*, associé correspondant. — Une Médaille d'Alexandre-Sévère.

M. *Maillot.* — Deux Monnaies françaises : l'une de Henri III; l'autre est un méreau du temps de Philippe de Valois.

M. *de Vesvrottes,* M. T. — Couteau de sacrificateur trouvé près du temple de Janus à Autun.

M. *Stephen Arnoult,* A. C. — Une Médaille du pape Urbain VIII.

M. *Gilet de Thorey,* A. C. — Quelques Médailles; une petite Hache en pierre verdâtre; une Statuette de Minerve, en bronze, découverte à Quemigny.

M. *Carré,* A. R. — Poterie romaine trouvée près de la rente de la Noue, près Dijon, et une Médaille d'Adrien.

M. *de Saint-Mémin,* conservateur du Musée. — Quatre Jetons des maires de Dijon.

M. *Rossignol,* M. T. — Deux Jetons, l'un appelé *rechen-pfenning* (1), et l'autre portant le double briquet.

M. *Caumont,* M. T., dépose un Fragment de mosaïque trouvé dans les fouilles de la crypte de Saint-Benigne, ordonnées par la Commission.

M. *Chaussier-Morisot,* M. T. — Une Médaille de Gordien trouvée à Gissey.

M. *Amanton,* A. C. — Dix-neuf Jetons de maires dijonnais, une Bague en laiton.

M. *Ladmiral,* curé de Lucey, A. C. — Une Médaille en argent portant pour légende : *Tiberius Semp. Gracchus.*

Quatre petites Pièces trouvées dans les fouilles de la crypte de Saint-Benigne, et deux Débris de pierres étrangères au sol de Dijon.

M. *Vienne,* A. C. — Huit Médailles, dont sept en bronze et une en argent.

1845.

M. *Protat,* de Brazey, A. C. — Dix Médailles romaines en billon.

M. *Chaussier-Morisot,* M. T. — Deux petites Monnaies de Louis XIV et de Louis XV, et un petit Poids en cuivre.

M. *Vallot,* secrétaire. — Une Médaille anglaise et un Cachet-Timbre.

(1) Le mot allemand *Rechen pfenning,* liard à compter, désigne clairement ce à quoi devaient être employées les pièces ainsi notées. Voyez *Fragm. d'Hist. métall. par J. de Fontenay,* p. 9.

Ce liard à compter est un jetoir analogue à celui dont M. J. de Fontenay, *Fragments d'Histoire métallique,* p. 70, pl. V, fig. 1, donne la représentation, sur lequel on voit un marchand assis à son abaque, et calculant avec des jetoirs.

Revers. Alphabet ordinaire.

A la p. 218, pl. XVIII, fig. 12, M. de Fontenay donne la représentation d'un autre jetoir sur lequel un homme assis devant un comptoir; la légende allemande *Rechen meister* énonce l'action de ce personnage, qui est un *maître à compter.*

M. *Meunier*, M. T. — Médailles romaines trouvées à Missery.

M. *Baillet*, M. T. — Plusieurs Médailles en bronze.

M. *Chaussier-Morisot*, M. T. — Deux Médailles, l'une d'Auguste au revers de Lyon, l'autre pliée.

M. *Pacot*, curé de Mavilly, A. C. — Une Médaille de Néron.

M. *Michel*, à Marcilly. — Deux Médailles fourrées, l'une de Domitien, l'autre de Constantin.

M. *Darbois*, M. T. — Une Lampe ancienne en cuivre à quatre becs.

M. *Donet*, A. C. — Douze Médailles trouvées entre Rouvray et Saulieu.

M. *de Balathier-Lantage*, à Villargoix. — Un Couteau dit de victimaire.

M. *de Saint-Mémin*, conservateur du Musée de la Commission. — Un Pied, mesure anglaise, trouvé à Saint-Julien (sur la Norge).

M. *Mercier*, desservant de Bessey-en-Chaume. — Ornement en bossage en bronze, trouvé dans les travaux de nivellement de la place publique de cette commune.

M. *Benoît*, desservant de Monceau. — Don d'une Clef de bronze et de fer trouvée dans le cimetière.

M. *Grasset*, M. T. — 1° Une Lampe sépulcrale antique, fort élégante, représentant Léda, trouvée à Rome dans des fouilles faites sous les yeux de M. Grasset. — 2° Un autre Vase trouvé aussi à Rome. — 3° Seize jetons de Louis XIV.

Par l'entremise de M. *Monot*, M. T. — Acquisition d'une Bague d'or de l'époque carlovingienne, ayant appartenu comme scel à un évêque de Mâcon.

M. *Chaussier-Morisot*, M. T. — 1° Deux Médailles trouvées à la chapelle de Billy-lez-Cîteaux, Adrien et Tétricus. — 2° Deux Cubes d'une mosaïque du temple de Janus à Autun. — 3° Cinq Pièces d'argent.

M. *Poupier*, trésorier de la Commission. — Un Denier d'argent de Louis I^er^, trouvé dans le cimetière de l'hôpital.

M. *Duret*, A. C. — Seize Médailles romaines.

M. *Vienne*, A. C. — Cinq Pièces : Charles V; un Double tournois de Louis XIV, trois indéterminées.

M. *de Saint-Mémin*, conservateur du Musée. — Double tournois de François de Bourbon, prince de Conti, trouvé près de Dijon.

M. *Larché*, A. R. — Monnaies de Fribourg.

M. *Vallot*, secrétaire, de la part de M. *Sirdey*. — Différentes Pièces et Médailles trouvées sur le territoire de Flacey : 1° Quatre Pièces de Monnaie de billon; trois françaises, l'autre de Prusse. 2° Un Double tournois. 3° Jetons de Louis XV enfant. 4° Jetons de la Sainte-Chapelle de Dijon. 5° Médailles en bronze de saint Charles Borromée. 6° Demi-blanc d'Henri IV, pour le Dauphiné.

Statuette en cuivre représentant un Evêque, trouvée dans la crypte de Saint-Benigne (achat).

M. *Robert*, A. C. — Cinq Médailles trouvées à Sellières : deux de la ville de Valence, une de Vienne, et l'autre de Hugues III à Dijon.

1846.

M. *Chapluet*, A. R. — Médaille romaine grand bronze trouvée à Cessey-sur-Tille.

M. *Guichard*, juge de paix à Saint-Seine. — Quatre Médailles, dont une en billon (Sextus Quintus, 1587); une autre de Charles-Quint; un petit billon de Louis XV; un autre portant en champ un L couronné.

M. *Vallot*, secrétaire. — Une Médaille en cuivre de saint-Benoît (1), trouvée dans une cave, rue Notre-Dame (médaille miraculeuse en Allemagne).

M. *De Mimeure fils*. — Pièce d'argent de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

M. *Renaudot*, pharmacien à Ancy-le-Franc, par l'entremise de M. *Dumay*, M. T. —Deux Bracelets, deux Anneaux et une Agrafe en bronze. Ces objets, avec les os humains auxquels ils étaient attachés, trouvés dans un tombeau, près d'Ancy-le-Franc.

M. *Viard*, A. C. — Vingt Pièces et Médailles : Antonin, Faustine, Philippe père, Obole de Marie de Dombes, Louis XVI, Philippe d'Espagne, et d'autres incertaines ou illisibles.

M. *Coutant*, A. C. — Plusieurs Médailles trouvées à Landunum : Auguste, Claude, Vespasien, Trajan, Antonin, Commode, Tétricus.

(1) Cette Médaille est dite *Croix de saint Benoît*, ou *Médaille des sorciers*. Ce dernier nom lui vient de la circonstance suivante : En 1647, à Straubingen, quelques sorciers répondirent, dans leur interrogatoire, que leurs maléfices n'avaient pu atteindre ni les bestiaux, ni les personnes du château de Nattenberg, parce qu'on y gardait quelques médailles consacrées à saint Benoît.

Les Sœurs de saint Vincent de Paul reçoivent chacune après leur profession, à la maison centrale de Paris, la médaille des sorciers, qu'elles doivent constamment porter; elles l'attachent ordinairement à leur chapelet.

L'explication des *sigles* (lettres) de cette médaille se trouve dans divers ouvrages, tels que : les *Mémoires de la Société éduenne*, 1844, p. 233, 234, 237, 243; les *Fragments d'Histoire métallique*, *par* J. DE FONTENAY, 1847, p. 33, 258.

Bruckmann, *centur.* III, *Epistola itineraria*, XLVII, p. 538, tab. XIV, XV, XVI, donne divers dessins de la *Croix de saint Benoît*, mais sans en expliquer les *sigles* : ils me paraissent les lettres initiales des mots allemands correspondant au sens des *sigles* latins; je le pense d'après une figure, tab. XIV, sur laquelle la moitié de la croix, à la droite du lecteur, offre les sigles latins, et la moitié à gauche les sigles allemands.

M. *Gilet de Thorey*, A. C. — Cloche appelée vulgairement campène, trouvée dans un lieu où des médailles romaines avaient été découvertes.

M. *Grasset*, M. T. — Statuette trouvée à Corgengoux, représentant un Prêtre gaulois.

M. *Dumay*, maire de Dijon, M. T. — Un Exemplaire en bronze de la Médaille frappée à l'occasion des travaux qui ont amené l'eau de la fontaine du Rosoir à Dijon, et offerte par le Conseil municipal à M. Darcy.

M. *Rossignol*, M. T. — Jeton de compte de Louis XIV.

M. *H. Baudot*, président. — Trois Médailles trouvées dans les fouilles de la porte Godran : Auguste, Nerva, Adrien.

M. *De Saint-Mémin*, conservateur du Musée. — L'empreinte en plâtre du Sceau de saint Bernard.

M. *Vienne*, A. C. — Un Jeton des maires de Dijon, Gaston de Dombes, un Constantin.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR.

Président Honoraire.

M. Nau de Champlouis, pair de France, préfet du département de la Côte-d'Or.

Président.

M. Henri Baudot, avocat à la Cour royale de Dijon.

Vice-Président.

M. le Marquis de Saint-Seine, propriétaire.

Secrétaire.

M. Vallot, docteur-médecin.

Secrétaires-Adjoints.

M. Prisset, numismatiste.

M. Bizouard, archéologue.

Archiviste et Conservateur du Musée de la Commission.

M. Fevret de Saint-Mémin, conservateur du Musée de Dijon.

Trésorier.

M. Gaulin, membre du Conseil général de la Côte-d'Or.

Conseil d'Administration.

MM. H. Baudot, président; de Saint-Mémin, de Sarcus, Guenbau d'Aumont, Dumay, et Caumont.

MEMBRES HONORAIRES.

M. J. Vatout, conseiller d'état, directeur du Conseil des bâtiments civils.

M. A. Chapel, préfet du dép. de la Loire-Inf.

Monseigneur F.-V. Rivet, évêque de Dijon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Archiac (le Comte d').
Baudot (Henri), avocat à la Cour royale.
Bizouard, propriétaire.
Blin, architecte.
Caumont, architecte.
Darbois, professeur de sculpture à l'Ecole des beaux arts.
Darcy, ingénieur en chef.
Devosge, directeur de l'Ecole des beaux arts.
Dumay (Victor), maire de Dijon.
Fénéon, architecte.
Fevret de Saint-Mémin, conservateur du Musée.
Frantin, homme de lettres.
Garnier, premier employé aux Archives.
Gasloncs, professeur à la Faculté de droit.
Gatlin, membre du Conseil général.
Grasset, conseiller à la Cour royale.
Guenbau d'Aumont, professeur honoraire à la Faculté des sciences.
Lacordaire, ingénieur civil, architecte.

MM.

Meunier, inspecteur des écoles primaires.
Moreau, statuaire.
Morelet, de la Commission scientifique d'Algérie.
Monot, graveur.
Nodot, géologue, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.
Paul, chef de la première division des bureaux de la Préfecture.
Prignot, inspecteur honoraire de l'Université.
Petit, architecte.
Prisset, numismatiste.
Rossignol, archiviste du département.
Saintpère, architecte.
Saint-Seine (le Marquis de).
Sarcus (le Comte de).
Tissot, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.
Vallot, docteur-médecin.
Vesvrotte (le Comte de).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

Beaune, avocat.
Chapuzet.
Chaussier-Coutchet, architecte.
De Christol, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
Degand, géomètre.
Grapin, géomètre.
Joanne, antiquaire.

MM.

Josselin, membre du Conseil municipal.
Larché, archéologue.
Lemaire, architecte.
Mouzin-Gérardot, géomètre.
Noirot fils, avocat.
Noirot père, géomètre.
Renardet, géomètre.
Sirodot, architecte.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR.

ARRONDISSEMENT DE DIJON.

MM.

Arcelot.

VERCHÈRE, Marquis d'ARCELOT, propriétaire.

Arc-sur-Tille.

MADÉNIÉ, propriétaire.

Auxonne.

JACQUINOT, percepteur d'Athée.

Beire-le-Châtel.

LARCHÉ, ancien avoué.

Bèze.

SIRODOT, maître de forges.

Bligny-sur-Ouche.

FEURTET, greffier de la Justice de paix.

Bussy-la-Pèle.

COURTIVRON (le Marquis de), propriétaire.

Cessey-sur-Tille.

CLAUDON, curé.

Champmoron (commune de Daix).

A. BONNET, propriétaire.

Curley.

DUBARD DE CURLEY.

Fontaine-Française.

CHAUSSIER, notaire.

MM.

MAGNIEUX, propriétaire.

Gemeaux.

GALLIX, curé.

Gevrey.

GILLET DE THOREY.

VIENNE, ancien archiviste.

Grancey-le-Château.

ALLY, propriétaire.

Is-sur-Tille.

ROGER, arpenteur forestier.

Mirebeau.

GENARET, géomètre.

GUILLEMIN, curé.

Moloy.

FERRIOT, maître de forges.

Montbard.

CLERC, curé.

Orain.

VIARD (Augustin), propriétaire.

Pontailler.

DUCÉ, receveur des Finances.

GAUTHIER, propriétaire.

MARIA, propriétaire.

MM.

Quetigny.

MINOT, curé.

Rouvres.

DE NOCENT, propriétaire.

Sacquenay.

VIARD, maire.

Selongey.

BUVÉE, géomètre.
DEMARTINÉCOURT, notaire.
FOURNIER, juge de paix.
RÉQUICHOT, docteur-médecin.

Saulon-la-Rue.

DE CLERMONT-TONNERRE.

Thil-Châtel.

FAIVRE, curé.
MORISOT (Pierre), propriétaire.

Vantoux.

DÉTOUBET, président du Comité central d'agriculture.

Veuvey-sur-Ouche.

MOLLERAT, propriétaire.

Villey-sur-Tille.

VINCENT, curé.

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE.

Arnay-le-Duc.

LOYDREAU, docteur-médecin.
PINOT, docteur-médecin.

Auvillars.

PATRON, desservant.

Beaune.

BARD, membre de plusieurs sociétés savantes.

MM.

FOREST, architecte.
FRIGNET, ancien notaire.
MADON, avocat.
MALLAT, directeur de l'Hôtel-Dieu.
MICHAUD-MOREIL, négociant et maire.
MOISSENET (Jules), propriétaire.
PAUTET (Jules), bibliothécaire de la Ville.
POULET-DENUYS, négociant.

Bligny-sur-Ouche.

GUILLEMOT, ancien juge de paix.

Brazey-en-Plaine.

PROTAT, propriétaire.

Créancey.

DE MONTILLE, propriétaire.

Cîteaux (commune de St-Nicolas).

DE BOULOGNE, propriétaire.

Mavilly.

PACAUD, curé.

Melin (commune d'Auxey).

BRUNET DE LA SERVE.

Nolay.

CARNOT (François), propriétaire.
LATOUR, juge de paix.
LABORDE, receveur de l'Enregistrement.

Nuits.

DURET, D.-M., membre du Conseil général.
PELLETIER DE CHAMBURE, receveur de l'Enregistrement.
MAREY-MONGE (Ernest), ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Pagny-le-Château.

BAUDOT (Adrien), maire.

MM.

Pommard.

COMTE, curé.

Pouilly-en-Auxois.

COLIN, ingénieur.

Premeaux.

THOMAS, curé.

Santenay.

ARORD, ancien magistrat.
DE LONGUY (Charles), propriétaire.

Seurre.

GAUTHIER-STYRUM, maire de la Ville.

ARRONDISSEMENT DE SEMUR.

Alise-Sainte-Reine.

GUENEAU, médecin.
LEHUP, receveur de l'Hospice.

Buffon.

POULIN, propriétaire.

Bussy-le-Grand.

DE SARCUS (Ch.).

Chanceaux.

BENOIST, maire.
AUGUSTE DE CHAMPÊME.

Epoisses.

DE GUITAUD (le Comte Charles).

Flavigny.

LABOURÉ, propriétaire.

Fontenay.

MONGOLFIER (Elie).

MM.

Genay.

DE PRÉCY (Eugène), propriétaire.

Gissey-le-Vieil.

GUYOT-BIDAULT, de Villers.

Maisonneuve.

DE NANSOUTY, propriétaire.

Précy-sous-Thil.

DIGOY, juge de paix.

Rouvray.

DONET, ancien proviseur.

Saulieu.

DE CHAMBURE (Eugène), propriétaire.
ESPIARD DE MONTPRÉSEUIL (Alfred), propriétaire.

Saussy.

CHAMPEAU DE SAUSSY, ingénieur des mines.

Semur.

BIZARD, professeur de dessin.
DE LA FALCONNIÈRE, propriétaire.
DE LARREY, ancien colonel de cavalerie.
DE MONTBRILLARD, capitaine de hussards.
NODOT (Charles), pharmacien, géologue.
GUICHOT, géomètre.
JUDRIN (Frédéric), docteur-médecin.
LIONNET.

Villeaux.

DOZERAIN, officier de l'Université.

ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-SUR-SEINE.

Aignay-le-Duc.

FLEUROT, percepteur.

MM.

ROCAR-MICHELOT, propriétaire.

Autricourt.

MORIZOT, curé.

Belan.

EUVRARD, curé.

Beneuvre.

MASSON, curé.

Brion-sur-Ource.

GARNIER, instituteur.

Châtillon-sur-Seine.

BOURÉE, docteur-médecin.

MM.

LAPÉROUSE, maire.

LEROI-DESLANDES, contrôleur des contributions.

NICOLAS, ingénieur des Ponts et chaussées.

TESTOT-FERRY (le Baron), maréchal-de-camp en retraite.

Chaume,

ROLLE, ancien bibliothécaire de la Ville de Paris.

Les Riceys.

COUTANT, propriétaire.

Voulaines.

PÉTOT, député de la Côte-d'Or.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

Aix (Bouches-du-Rhône).

PATAILLE, député, premier président de la Cour royale d'Aix.

Amiens.

CARRÉ.

Attricourt (Haute-Saône).

FAVET (Charles), propriétaire.

Autun (Saône-et-Loire).

CHARLEUF.

DE FONTENAY (Joseph), secrétaire de la Société éduenne.

D'ESPIARD (Jean-Henri), ancien officier de cavalerie.

D'ESPIARD (Edouard), idem.

DESPLACES (Charles), propriétaire.

DEVOUCOUX, chanoine.

GANAY (le Comte de).

MM.

LAUREAU DE THORET, propriétaire.

LAVIROTTE, ancien receveur des finances.

REPOUR DE CHEVANNES, propriétaire.

Auxerre (Yonne).

DUBUPT, aumônier de l'Hôpital général.

LEBLANC, ingénieur des Ponts et chaussées.

QUANTIN, archiviste du Département.

Avallon (Yonne).

PRÉJAN, propriétaire.

Bourg (Ain).

BAUX (Jules), archiviste du Département.

Belley (Ain).

DEPERY, chanoine honoraire.

GREPPO, grand-vicaire.

Besançon (Doubs).

CLERC, conseiller à la Cour royale.

MM.

DE JALLERANGE (Paul), propriétaire.
MARNOTTE, architecte.

Bourbon-l'Archambault (Allier).

THONIER (Adolphe), artiste graveur.

Bourges.

PIERQUIN DE GEMBLOUX, inspecteur de l'Université.

Briançon (Hautes-Alpes).

BÉRARD, juge honoraire.
BÉRARD, ingénieur des mines.

Cercy (Saône-et-Loire).

CONTENSON, propriétaire.

Carcassonne.

DEQUET, conservateur des forêts.

Chagny (Saône-et-Loire).

ARNOULT (Stéphen), écuyer, homme de lettres.
LATOUR, ancien juge de paix.

Châlon-sur-Saône.

DE CHARDENET, propriétaire.
NIEPCE, président de la Société d'histoire et d'archéologie.

Chaumont (Haute-Marne).

FÉRIEL, substitut.
JOLIBOIS, homme de lettres.
VALLET, archiviste du Département.

Couches (Saône-et-Loire).

DE MONTAIGU, propriétaire.

Dole (Jura).

BESSON, conservateur du Musée.

MM.

DE SAINT-GÉRAND.
DE VALDAN, officier d'état-major.
MARQUISET, sous-préfet de l'Arrondissement.
PALLU, bibliothécaire de la Ville.
RICHARD, ancien professeur de l'Université.

Epyris, commune de Saint-Emiland (Saône-et-Loire).

DE LOISY (Edouard) propriétaire.

Fays-Billot (Haute-Marne).

GABUT, propriétaire.

Fresne (Yonne).

BOYER (Alexis), avocat.

Gray (Haute-Saône).

DUBOIS, conservateur du Musée.

Fontaine-en-Duesmois.

DE LANDROT, desservant.

Langres (Haute-Marne).

LAPÉROUSE, sous-préfet.
LUQUET, architecte.
MONGIN, homme de lettres.
PECHINET, idem.
PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX, idem.

Lons-le-Saulnier.

MONNIER, de la Société royale des antiquaires de France.
ROBERT, archiviste.

Lyon (Rhône).

CARRAND, antiquaire.
COCHARD, négociant.
REY (Etienne), professeur à l'Ecole royale des beaux arts.

MM.

Savoye (Théodore), greffier de justice de paix.

Meudon.

Amanton, ancien capitaine d'infanterie.

Montpellier (Héraut).

Vionnois, juge au Tribunal de première instance.

Paris (Seine).

Bonnetat, inspecteur divisionnaire des Ponts et chaussées.

Boyté de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire de musique.

Bressier, ancien directeur de l'Enregistrement.

Clément, chef d'escadron d'état-major.

De Chastellux (le Comte).

Guérard, de l'Institut.

Hurel, ancien ingénieur en chef.

Labaume, homme de lettres.

Lajard (Félix), de l'Institut.

Locquin, officier en retraite.

Passy (Antoine), député de l'Eure.

Marion (Jules), archiviste paléographe.

Pierreau, employé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Pourtalès (le Comte de), chambellan de Sa Majesté le Roi de Prusse.

Royer-Collard, professeur à la Faculté de droit.

Sicard, capitaine d'infanterie.

MM.

Vidal, homme de lettres.

Pagney (Jura).

Mallard (Paul), notaire.

Percey-le-Grand (Haute-Marne).

Decusey (Joachim), propriétaire.

Reims (Marne).

Brunette, architecte.

Paris, bibliothécaire.

Saint-Brieux.

Barthélemy (Anatole), conseiller de préfecture.

Taverney (Saône-et-Loire).

Rey, ancien notaire.

Toulouse (Haute-Garonne).

Léonce de Lavergne, membre de plusieurs sociétés savantes.

Troyes.

Ph. Guignard, archiviste.

Verdun-s.-le-Doubs (Saône-et-Loire).

Jrandet (Abel), docteur-médecin.

Versailles.

Larrieu, sous-préfet.

Vienne.

Delorme, conservateur du Musée.

CORRESPONDANT ÉTRANGER.

Bologne (Italie, États du Pape).

M. Castachols (Achille), docteur.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres *de Dijon.*
Société Archéologique du Midi de la France, *à Toulouse.*
Société de l'Histoire de France, *à Paris.*
Société des Sciences, Arts et Belles Lettres *de Toulon.*
Société Bibliophile Historique *de Paris.*
Société des Antiquaires de Normandie, *à Caen.*
Société Archéologique de la Haute-Saône, *à Vesoul.*
Commission Archéologique *de Narbonne.*
Commission des Antiquités du département de la Gironde, *à Bordeaux.*
Société d'Histoire et d'Archéologie, *à Genève.*
Société d'Histoire et d'Archéologie *de Châlon-sur-Saône.*
Société Archéologique *de Sens.*
Société des Beaux Arts de Vienne, *à Vienne-en-Dauphiné.*
Société Archéologique de Touraine, *à Tours.*
Société Archéologique *de Béziers.*
Société Archéologique *de Montpellier.*

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.

Compte rendu des travaux de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or du 19 août 1841 au 16 août 1842, par M. Rossignol, secrétaire. 1

Idem du 16 août 1842 au 16 août 1843, par le même. . . . XIII

Idem du 16 août 1843 au 16 août 1844, par le même. . . . XXI

Idem du 16 août 1844 au 16 août 1845, par M. Vallot, secrétaire. XXIX

Idem du 16 août 1845 au 16 août 1846, par le même. . . . XXXVII

Rapport sur les restes des Monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon, par M. de Saint-Mémin, conservateur du Musée de la Commission. 1

Avertissement.—Rapport.—De la Peinture monumentale.— Portail de l'Eglise de la Chartreuse. — Puits de Moïse. — Statue de Moïse. — Statue de David. — Statue de Jérémie.— Statue de Zacharie. — Statue de Daniel.— Statue d'Isaïe. — Description des Tombeaux des Ducs de Bourgogne.—Tombeau de Philippe-le-Hardi. — Tombeau de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière.— Deux Retables d'autel du genre gothique. — Meuble de chœur anciennement appelé la Chaise.— Description des trois Boîtes d'ivoire, dites de la Toilette des Duchesses de Bourgogne. — Couteau d'un Ecuyer tranchant du Duc Philippe-le-Bon. — Appendice.

Note sur l'état de conservation du Puits de Moïse à diverses époques.

Quelques fouilles ez Chauzeaux, sur le territoire de Meursault, par M. Rossignol. 71

Rapport sur les fouilles faites sur les chaumes d'Auvenay, par le même. 79

Recherches sur les Monnaies fabriquées au moyen âge par les Comtes et par les Evêques d'Auxerre, par M. Anatole Barthélemy. 85

Rapport sur les Découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine, par M. Henri Baudot, président. 95

Souvenirs chrétiens.—Souvenirs païens.—Aspect des lieux.— Fouilles.— Description des Objets trouvés dans les ruines du Monument.—Statues.—Têtes.—Bustes.—Torses.— Enfants. — Mains. — Jambes. — Pieds. — Vœux et Médailles réunis dans un vase en terre.—Catalogue sommaire des Médailles.— Animaux divers. — Vases. — Autels votifs. — Bagues et Anneaux. — Fibules en bronze. — Objets divers. — Destination du Monument. — Fondation du Temple. — Destruction du Monument.—Conclusions.

Note sur l'Eglise de Bar-le-Régulier (canton de Liernais), par M. J. Bard. 145

Antigny et ses environs, par M. Loidreau. 149

Epoque romaine.—Eglise de Foissy.—Antigny-le-Chastel.— Château et droits en 1577. *—Ruines du Château.— Chapelle. Tour ronde.—Grand Bâtiment ou Château moderne.*

Notes sur un Squelette et sur un grand nombre de Vases découverts dans une sablière de la commune d'Aiserey, par M. Gaulin. 173

Notice sur le Couvent et le Portail de l'église des Carmelites de Dijon, par M. Victor Dumay. 177

Note additionnelle au Rapport sur les Cachets des Médecins-Oculistes romains, par M. de Saint-Mémin. 185

Saint-Seine-l'Abbaye, Croquis historique et archéologique, par M. Rossignol. 193

I. *Temple païen des sources de la Seine.—Restes de son culte.— Douix. — Dea Sequana. — Apollon. — Qu'est-ce que le paganisme? — Nature du culte de Sequana. — Ex-voto. — Chute du temple. — Saint Martin. — Sources sacrées. — Idolâtrie existe encore au* VI^e^ *siècle. — Fondation de l'Abbaye de Saint-Seine.* — II. *Légende de Saint-Seine écrite et figurée. — Critique de cette légende. — Origine du nom de Saint Seine,* Sequanus. — III. *Basilique primitive, mérovingienne et carlovingienne.—Epoque de sa construction..—Dédiée à la Vierge. — La chandelle des épousés. — Arbre de Jessé. — Vierge patronne de l'Abbaye. — Tombeaux de Saint Seine et Gontram. — L'histoire se tait jusqu'en* 630. — *Monastères bourguignons détruits par les armées de Dagobert et d'Ebroin en* 677. — *Les Sarrasins, en* 732, *à Saint-Seine. — Les Normands. — Reliques transférées. — Charlemagne, Louis-le-Pieux. — Charles-le-Gros, puissance territoriale de l'Abbaye. — Benoît d'Aniane à Saint-Seine. — Règle de Saint Macaire, puis celle des Bénédictins.* — IV. *Basilique intermédiaire, de* 987 *à* 1316. — *Restauration de l'Abbé Guillaume. — Brigandages. — Olivarius, en* 1205, *fait une circulaire pour la reconstruction de l'église de Saint-Seine. — Eudes III la prend sous sa protection. — Abbaye brûlée en* 1256. — *Le pape Clément IV promet des faveurs spirituelles à ceux qui viendront au secours de l'Abbaye incendiée. — Ressources matérielles de l'Abbaye. — Féodalité. — Chambellan. — Invasion d'Ahuy. — Dettes de l'Abbaye. — Investiture. — Sépulture*

de Ducs de Bourgogne. — Etat déplorable de l'Abbaye. — Terre de Saint-Seine, sa population comparée avec celle d'aujourd'hui. — Mauvais état des finances de l'Abbaye. — Affranchissement de cette terre. — Quelques détails sur cette constitution. — V. *Dernière basilique,* 1316-1791. *— Prieuré de Serrigny, pour le vin de l'Abbaye. — Mauvais état de Saint-Seine. — Les Anglais; on se fortifie. — Spoliations; Abbés de Saint-Seine grands vassaux de Bourgogne. — Guillaume de Vienne; construction de l'Eglise actuelle. — Tombeaux des fondateurs, leurs noms et leurs armoiries. — Description de l'Eglise. — Ses fresques. —* VI. *Fin de l'Abbaye. — Abbés commendataires. — Le Roi et l'Abbaye luttent ensemble pour l'élection de l'Abbé. — Ligue. — Saint-Seine ville close. — L'ordre intérieur de l'Abbaye est troublé; les moines demandent leur sécularisation. — Guerre entre les moines et l'Abbé. — Le Parlement déclare l'Abbé déchu. — Triste état de l'Abbaye. — La communauté n'existe plus. — Aumônes de l'Abbaye. — Les biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation; l'Abbaye vendue. — Ordre des fresques dans l'Eglise et dans cette Notice.*

Liste des Dons faits à la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, et des Acquisitions faites par cette Société, depuis le 10 *août* 1841 *jusqu'au* 15 *août* 1846. . . . 287

Liste des Membres de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, et composition du Bureau. 301

FIN DE LA TABLE ET DU TOME SECOND.

DIJON, IMPRIMERIE DE DOUILLIER.

EXPLICATION DES FRESQUES

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-SEINE,

EXÉCUTÉES EN 1504

AUX FRAIS DE FRÈRE PARCEVAL DE MONTARBY,

PAR M. LE DOCTEUR VALLOT, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION.

La Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or a décidé que les fresques de l'église de Saint-Seine, dont la détérioration augmente chaque jour, seraient dessinées pour en conserver le souvenir; elle a également décidé que l'explication en serait donnée, comme cela a eu lieu en 1832 pour le manuscrit de l'hôpital, et comme l'a fait la Société des antiquaires de Picardie, *Bulletin* 1848, nos 3 et 4, p. 255-270, pour saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, dont la légende a été rédigée d'après des restes de boiseries, toutes en chêne, consistant en dix panneaux peints à l'huile, ayant pour sujet la vie de saint Norbert.

Le membre qui avait été chargé de l'explication des fresques de Saint-Seine n'ayant pu s'en occuper, un autre a été désigné, et c'est son travail qu'il expose à l'indulgence de ses confrères.

Ire FRESQUE. — S. Seine.

Cette fresque représente la Vierge, portant l'enfant Jésus, à laquelle l'abbé de Moutier-Saint-Jean présente le jeune saint Seine agenouillé, et à côté duquel se trouve l'écusson de sa famille, dont les armoiries ont disparu.

L'abbé tient sur le bras droit la Bible ouverte, sur les deux pages

de laquelle on lit : DIXIT DOMINUS DOMINO MEO : SEDE A DEXTRIS MEIS. *Psalm.* CIX, vers. 1.

Dans le fond du tableau on voit plusieurs tours de château et des montagnes.

IIe FRESQUE. — La Vierge.

Ce tableau allégorique représente la Vierge, les mains jointes; elle est entourée de légendes, dont la source est indiquée dans la présente explication.

Dans le haut, au-dessus des nues, est le Père éternel bénissant le monde, dont il tient le globe dans la main gauche; sa bénédiction se répand sur la Vierge, dont il est séparé par une banderolle sur laquelle on lit : TOTA PULCHRA ES AMICA MEA ET MACULA NON EST IN TE. *Cant. cantic.*, cap. IV, vers. 7 (1); Tu es parfaitement belle, ma compagne, et il n'y a pas de défaut en toi. *La Bible*, par S. Cahen, t. XVI, p. 20.

A la droite de la Vierge, on voit :

1. Le soleil, au-dessous duquel est la banderole sur laquelle on lit : ELECTA UT SOL. *Cant. Cantic.*, cap. VI, vers. 9; Brillante comme le soleil. *Bible*, traduction par Cahen citée, p. 32.

2. La lune, au-dessus de la bandelette portant : PULCHRA UT LUNA. *Cant. Cantic.*, cap. VI, v. 9; Belle comme la lune. *Bible* de Cahen citée, p. 32.

3. Entre la Vierge et la lune, deux tours, à la base desquelles on lit : PORTA COELI. *Genes.* cap. XXVIII, vers. 17.

4. Au-dessous des tours, un bouquet ou une plante fleurie, avec la légende : PLANTARUM ROSA (2).

(1) Pour le sens du *Cantique des Cantiques*, voyez *la Bible*, traduction de S. Cahen : 1848, t. XVI. Cette traduction présente un sens tout différent de celui que présente la Vulgate.

(2) Cette inscription ne serait-elle pas une allusion au passage suivant : QUASI PLANTATIO ROSÆ IN JERICHO. *Eccles.* cap. XXIV, vers. 18.

5. Deux plantes fleuries, enveloppées d'une banderole sur laquelle on ne lit plus que FLORUIT (1), mot qui se rapporte au passage d'Isaïe : ET EGREDIETUR VIRGO DE RADICE JESSE, ET FLOS DE RADICE EJUS ASCENDET. *Isaiæ* cap. XI, vers. 1; Puis un rejeton sortira de Iischaï (Isaïe), et une pousse fleurira de ses racines. *La Bible de Cahen,* tom. IX, p. 42-43.

6. Au-dessous de la lune, un arbre, autour duquel se roule une banderole qui porte : CEDRUS EXALTATA. *Eccles.* cap. XXIV, vers. 17. Le verset dit : *Quasi* cedrus exaltata sum.

7. Entre l'arbre et les deux plantes fleuries, on voit un puits, auquel correspond une banderole portant : PUTEUS AQUARUM VIVENTIUM. *Cantic.,* cap. IV, vers. 15; Une fontaine des jardins pleine d'eaux vives. *Bible citée,* p. 23.

8. Barrière entourant le jardin d'où s'élève le tronc de l'arbre cité ci-dessus. Sur la banderole correspondante, on lit : ORTUS (pour *Hortus*) CONCLUSUS. *Cantic.* cap. IV, vers. 12; Jardin fermé. *Bible citée,* p. 22.

9. Du même côté de cette fresque est un saint personnage tenant de la main gauche un couteau, et appuyant la main droite sur l'épaule droite d'un moine barbu, les mains jointes, et présenté à la Vierge. La banderole placée au-dessus de cette scène porte les deux distiques suivants, adressés à la Vierge :

TUQUE SOLA PRECEM SUMPSISTI; VIRGO PUDICA,
BENJAMINI SUPPLEX RESPICE, QUÆSO, GENUS.
NI TUA SUCCURRANT PIETAS, CLEMENTIA, DULCOR,
SPES NULLA AD SUPEROS TUTA SALUTIS ERIT.

N. B. La gravure ne donne point la souscription de cette fresque :
Lardi presbyter, respice finem.

Les banderoles placées à la gauche de la Vierge correspondent à chacun des sujets suivants :

1. Une étoile : STELLA MARIS.

(1) Le mot FLORUIT se rapporte plutôt à NAM VINEA FLORUIT. *Cant. cantic.* cap. II, vers. 15; *Et nos vignobles sont en fleur.* Traduction de Cahen, *la Bible,* tom. XVI.

N. B. Cette indication est tirée de l'antienne suivante à la Vierge, de l'Avent à la Purification :

Ave, Maris stella :
Dei Mater alma,
Atque semper Virgo;
Felix *cœli porta* (1).

2. Un lis : Lilium (2) inter spinas. *Cant. cantic.* cap. II, vers. 2; Comme le lis parmi les épines. *Bible citée*, p. 8.

3. Trois tours; derrière celle du milieu s'élève une espèce de clocher. L'inscription correspondante est Turris Davidica cum propugnaculo. *Cant. cantic.* cap. IV, vers. 4; tirée de : Sicut turris David..... quæ ædificata est cum propugnaculis; Tour de David, bâtie pour être un arsenal. *La Bible* par Cahen citée, p. 19.

4. Au-dessous, la banderole porte : Speculum sine macula. *Sapient.* cap. VII, vers. 26. Le dessin du miroir ne paraît plus.

5. Plus bas est représentée une ville, au pied de l'enceinte de laquelle on lit : Civitas Dei (3). *Reg.* lib. II, cap. X, vers. 12.

(1) Saint Fulgence dit : « Marie est devenue la fenêtre du ciel : car c'est par elle que Dieu a répandu la vraie lumière sur le monde; elle est l'échelle céleste : car c'est par elle que Dieu est descendu sur la terre. » *Histoire du Développement de la Doctrine chrétienne*, par J.-H. Newman : 1848, p. 395-411.

C'est Marie qui a ouvert la porte du ciel.

(2) Le lis, placé dans la main de Joseph, est la suite du récit consigné dans les Evangiles apocryphes, où l'on rapporte que la Vierge serait mariée à celui dont la baguette, après avoir été apportée au temple, produirait une fleur. Voy. *les Evangiles apocryphes*, par Brunet, 1849.

Il sortira de l'extrémité d'une de ces baguettes une colombe qui s'envolera vers le ciel, et c'est à celui dont ce signe distinguera la baguette que Marie devra être reçue à garder. *Ouvr. cité*, p. 190. La colombe était chez les Hébreux un symbole de virginité et de pureté. *Ouvr. cité*, p. 209 (7).

(3) Ces deux mots sont extraits du verset suivant :

Esto vir fortis, et pugnemus pro populo nostro, et civitate Dei *nostri;* Sois fort, et agissons avec force pour notre peuple et pour les villes de notre Dieu. *Bible de Cahen*, tom. VII, p. 152.

6. A côté de la ville est le monument d'une fontaine qui verse l'eau de ses différentes faces, avec l'inscription : FONS HORTORUM. *Cant.* cap. IV, vers. 15; Fontaine des jardins. *La Bible citée*, p. 23.

7. Sur la partie latérale de la fresque on voit un olivier, sur la banderole duquel se lit : OLIVA SPECIOSA. *Ecclesiastici* cap. XXIV, vers. 19.

On voit dans cette fresque Marie, placée au milieu des attributs que lui donnent les litanies au XVI^e^ siècle. Elle est entourée du soleil, de la lune, d'une étoile, d'un lis, d'un cèdre, d'une fontaine, etc., parce que, est-il dit dans les *Annales archéologiques*, 1844, t. I, p. 221, 222 : « Elle est élue comme le soleil, belle comme la lune, brillante comme l'étoile du matin, blanche comme le lys, élevée comme le cèdre, vive comme l'eau des sources, etc.. »

III^e^ FRESQUE. — S. Christophe.

Saint Christophe, appuyé sur un tronc de chêne qui lui sert de bâton de voyage, porte l'enfant Jésus tenant de la main gauche le globe terrestre surmonté d'une croix, et bénissant de la main droite étendue un guerrier agenouillé présenté par saint Seine.

Un ermite, la main gauche appuyée sur une canne, et tenant de la main droite une lanterne, est sur la porte d'un ermitage; il vient recevoir les hôtes.

Dans le fond du tableau on voit l'église du monastère; des bateliers à la voile s'aperçoivent dans le lointain; au-dessus des montagnes et des rochers se lit la devise : A MOI NE TIENT.

D'après l'aigle éployée sur le vêtement du guerrier, il est à présumer que le personnage agenouillé appartenait à la famille de Vienne.

« La légende de saint Christophe a été imaginée par les Grecs, gens sages, instruits et doués d'une grande imagination, afin de montrer le chrétien comme un homme très-grand, très-fort et très-robuste, qui peut surmonter tous les obstacles. La loi du Christ est un fardeau sous

lequel doit plier le dos du chrétien dans son voyage sur la terre. Il traverse une mer orageuse, agitée, c'est-à-dire le monde, et les vagues qui l'assaillent, c'est-à-dire les mauvaises passions; mais il s'appuie sur un grand arbre, c'est-à-dire sur la parole de Dieu qui lui sert de soutien.

» De l'autre côté de la mer est un petit vieillard avec une lanterne qui renferme une lumière allumée : c'est la Vérité. Il a à son côté un panier où se trouve du pain et du poisson : c'est le pain de vie et le Christ. » *Les Propos de table de Martin Luther*, par Gustave Brunet, 1844, p. 273.

L'allégorie de saint Christophe rappelle celle de saint Georges, qui, dit Brunet, *ouvr. cité*, p. 274, « veut dire *architecte*, qui élève des édifices avec justice et régularité, qui chasse et repousse les ennemis qui veulent les détruire ou les endommager. »

« Antoine Pollajuolo sut rendre le nu beaucoup mieux qu'aucun des peintres qui l'avaient précédé, grâce aux nombreuses dissections, qu'il opéra sur des cadavres, afin d'observer la position respective des muscles, leurs saillies et leur dépression sous la peau. Entre les deux tours de San-Miniato, il peignit un saint Christophe dont les dimensions gigantesques surpassaient tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Cette figure colossale, où les formes organiques étaient exprimées plus distinctement encore que dans son saint Sébastien, attirait souvent sur cette montagne un jeune artiste (Michel-Ange Buonarotti), qui arrivait sur la scène au moment où Pollajuolo la quittait. » *De la Poésie chrétienne*, par A. F. Rio, 1836, p. 142, 143.

Les chanoines de l'église cathédrale d'Auxerre ont sagement fait disparaître en 1768 la statue énorme de saint Christophe, élevée en pierres de taille par J. Olivier, chanoine, vers 1540, ayant 29 pieds de haut et 16 de large. Son bâton était un tronc d'arbre garni de nœuds, de 32 pieds de hauteur. André Mignot, chanoine et chantre, a écrit dans le *Journal de Verdun*, août 1768, p. 119, un mémoire historique où il prouve l'abus des statues colossales de saint Christophe.

IV^e^ FRESQUE. — Arbre de Jessé.

Les quatre branches de cet arbre de Jessé portent des fleurs, du sein desquelles sortent les douze rois du royaume de Juda, accompagnés chacun de la banderole qui indique leur nom; le tronc se termine par une fleur contenant la Vierge, portant l'enfant Jésus.

Aux premières branches de l'arbre sont suspendus, de chaque côté, un écusson portant les armoiries de quelques bienfaiteurs du monastère. Au pied de l'arbre, on voit Jessé dormant, et la légende:

EGREDIETUR VIRGA DE RADICE JESSE, ET FLOS DE RADICE EJUS ASCENDET. *Isaiæ* cap. XI, vers. 1.

Au-dessus de la main droite d'Achaz (écrit Acham) est représentée une petite figure qui a l'air d'être pendue. Serait-elle celle d'Absalon? La partie supérieure de la fresque représente une ville, sans doute Jérusalem. Sur les montagnes à gauche, entre les deux grands arbres, sont des fourches patibulaires, auxquelles est pendu Judas.

« Dans l'église de Dorchester (Oxfordshire), il existe une fenêtre dont les meneaux sont en arbre de Jessé. » *Annal. archéol.*, par M. Didron, 1848, tom. VIII, p. 275.

A Dijon, dans le cimetière méridional de la paroisse Notre-Dame, occupé aujourd'hui par un pâté de maisons, existait une croix de bronze, qui avait fait donner à cette partie de la rue, actuellement *au Change*, le nom de *rue de l'Arbre de Jessé*, probablement parce que sur la croix était représenté l'arbre de Jessé.

V^e^ FRESQUE.

Au devant d'une porte ornée, on voit un évêque crossé et mitré, présentant probablement à la Vierge un moine barbu agenouillé, les mains jointes. A la hauteur de la tête du moine et hors du cadre de la porte, à droite, est un cartouche contenant l'inscription suivante: L'AN MIL CINQ CENT VINGT-UN, FRÈRE CLAUDE DE DURROTAL, RELIGIEUX DE CÉANS, A FAIT FAIRE CESTE.

VIe FRESQUE. — Château de Mémont.

Cette fresque représente le comte de Mémont appuyé sur le manteau de la fenêtre surmontant la porte d'entrée du château. Sur le second plan, on voit la châtelaine et une suivante, sortant de la porte d'entrée des appartements donnant sur une ga lerie.

VIIe FRESQUE. — Comme la Comtesse de Mémont est en gésine de saint Seine.

La comtesse gît dans son lit; ses seins gonflés par le lait ont besoin d'être évacués. Aussi une des dames de compagnie apporte-t-elle l'enfant nimbé, sur lequel se projettent des rayons célestes : la mère regarde son fils avec satisfaction.

Cette scène confirme ce qui est dit de saint Seine, né à Mémont de parents chrétiens, prédestiné dès le sein de sa mère.

VIIIe FRESQUE. — Comme saint Seine alla au désert pour servir Dieu.

Cette fresque représente la forêt dans laquelle saint Seine s'était construit une cabane, à la porte de laquelle il est représenté debout, un livre à la main.

Dès sa plus tendre enfance, enflammé de l'amour divin, saint Seine se pénétra des devoirs de la religion. Il ne tarda pas à savoir par cœur le Psautier, et à désirer se consacrer à Dieu. Ses parents, dont il était chéri et la seule espérance, cherchèrent à le détourner de ses projets d'éloignement : il résista à tous les témoignages d'attachement qu'ils lui prodiguaient.

Dès son enfance, saint Seine se livrait au jeûne, à la macération, au point de maigrir et de compromettre sa santé. Ses parents chagrins lui faisaient journellement des observations pour l'engager à suivre un autre genre de vie. Ne pouvant obtenir aucun résultat de leur sollicitude, ils lui permirent de se retirer où il jugerait con-

venable. Il choisit la forêt de Verrey-sous-Dreez, y construisit une cabane, dans laquelle il resta pendant trois ans, en s'astreignant à toutes sortes de mortifications.

IX. FRESQUE. — Comme son père alla au désert.

Saint Seine, ayant quitté la maison paternelle, laissa ses parents dans les plus vives inquiétudes sur son sort. Aussi son père ne put résister au désir d'aller à sa recherche, afin de le décider à revenir près de ses parents, qui le désiraient ardemment.

Le comte de Mémont, suivi d'un domestique assez nombreux, se mit en route, et finit par retrouver son fils dans la cabane qu'il s'était construite.

X. FRESQUE. — Comme le père connut son fils être sanctifié en lui faisant faire la couronne.

Sur cette fresque, saint Seine est représenté avec le nimbe, sans doute pour rappeler la circonstance suivante :

Les parents, désolés du refus de saint Seine de se rendre à leur tendresse, consentirent à sa tonsure. Elle ne put être exécutée par un vantard, dont les ciseaux s'échappaient de ses doigts quand il les approchait de la tête du saint. Ce particulier était frappé de terreur, et laissait tomber les ciseaux, chaque fois qu'il voulait en faire usage. Saint Seine ne put être tonsuré que par Eustade, curé de Mémont.

XI^e FRESQUE.—Comme il fut mené par son père à saint Eustade pour l'instruire.

Cette fresque s'explique par elle-même. Elle est la suite de la précédente. Elle représente saint Eustade assis, et ordonnant saint Seine sous-diacre.

XII^e FRESQUE. — Comme saint Grégoire le fit diacre à 15 ans et prêtre à 22.

Saint Seine fut fait diacre à quinze ans par l'évêque de Langres, qui, dit Baillet, l'ordonna prêtre cinq ans après. Baillet s'est trompé en disant *cinq* ans après; il faut lire *sept* ans après.

XIII^e FRESQUE. — Comme il s'en alla à Saint-Jean pour avoir l'habit.

Saint Seine se rend à Saint-Jean de Réaume, monastère du comté de Tonnerre, pour s'y faire ordonner. Cette fresque représente saint Seine agenouillé devant la porte du monastère, sur le tympan de laquelle est une statue de la Sainte Vierge, surmontée d'un dais de pierre.

XIV^e FRESQUE. — Comme saint Jean lui donna l'habit de saint Benoît à 22 ans.

Cette fresque s'explique suffisamment d'elle même. Seulement, il faut remarquer que le titre de cette fresque est incomplet : il faut lire : Comme Grégoire, évêque de Langres, *abbé de* Saint-Jean, pour être d'accord avec l'inscription de la douzième fresque.

Après la mort d'Eustade, qui était son conseil, saint Seine se retira au monastère de Réomé (Moutier-Saint-Jean), où il passa quelques années.

XV^e FRESQUE. — Comme saint Seine avait charge de recevoir les pauvres à Moutier-Saint-Jean.

Saint-Seine, en dehors du monastère, lave les pieds d'un des deux pèlerins placés sous la porte d'entrée. Dans l'autre partie de la fresque on voit un moine qui fait remarquer au comte de Mémont l'humilité et la charité de son fils.

Les fonctions dont saint Seine était chargé au monastère de saint Jean étaient sans doute le motif d'après lequel l'abbaye de Saint-Seine donnait aux pauvres le pain et le vin de tous les jours.

XVI^e FRESQUE. — Comme Tyosaiphe, son cousin, l'amena en ce lieu de désert qui demandait pour faire pénitence.

Il paraît, d'après cette fresque, que Tyosaiphe (Joseph), appelé Tiolaif par un légendaire, était un chevalier qui désirait faire son salut, et que, pour atteindre ce but, il invita saint Seine, son cousin, à se retirer avec lui à Segestre, plus anciennement *Sicastre*, et aujourd'hui *Sestre*.

Saint Seine se rendit à ce lieu affreux, enfoncé dans une épaisse forêt, qui jusque-là n'avait servi de retraite qu'à des voleurs et à des bêtes farouches. On lit, dans l'histoire de saint Bernard partant de Cîteaux avec douze moines :

« Ces hommes de Dieu s'arrêtèrent dans une affreuse solitude, repaire de brigands et de bêtes fauves, et qu'on appelait la vallée d'Absynthe. »

XVII^e FRESQUE.—Comme il entra en cedit lieu plein de bois, où il trouva sept brigands meurtriers, et comme il fit requeste à Dieu les vouloir convertir.

On voit, sur le côté gauche de cette fresque, saint Seine entrant dans la forêt, et sur la droite saint Seine agenouillé et priant. Au centre de la fresque est la scène suivante :

Un brigand, armé d'un coutelas, saisit par les cheveux du sommet de la tête un jeune homme, dans l'intention de la lui couper; un autre brigand, vêtu d'un pantalon rayé, avec la brayette, menace de son épée la victime. Quatre brigands sont seulement spectateurs.

XVIII^e FRESQUE. — Comme lesdits brigands vinrent vers lui pleins de mauvais vouloir, et comme par la puissance de Dieu ils furent refrénés.

Cette fresque représente les sept brigands, dont la fureur fut apaisée par suite de la prière que saint Seine avait adressée à Dieu.

La scène se passe dans la forêt, et confirme ce que dit la légende :

à un religieux nommé Jehan le terrain qu'il pourra parcourir, monté sur un âne, dans l'espace d'un jour. *Hist. nationale des Départem.*, par MM. Ducourneau et Monteil. *Bourgogne*, p. 263.

XXII^e FRESQUE. — Comme il fit sa requeste à Dieu pour avoir de l'eau, et son âne s'agenouilla, et sortit une fontaine.

Ce dessin contient quatre parties:

La première, à gauche, représente l'âne et son cavalier en marche pour fixer l'étendue du terrain accordé à saint Seine par son père.

La deuxième est relative aux fours construits.

La troisième montre saint Seine chevauchant sur un âne, et imploré par une petite fille joignant ses mains, et s'adressant au saint.

La quatrième fait voir l'âne agenouillé, et monté par saint Seine, qui, les mains jointes, remercie Dieu de la rencontre de la source.

Sur le dessin ne se trouve pas l'inscription de la fresque portant: *Comme il fit bâtir des fours.*

Ces deux fours, construits par les moines, devinrent par la suite une servitude imposée aux habitants de la terre de Saint-Seine.

XXIII^e FRESQUE. — Comme la foudre, par sa prière, alla au pré de la bergerie, où ses religieux fauchaient.

Saint Seine, à genoux, adresse sa prière à Dieu; des moines, l'un tient une fourche, et les autres une faux.

Au temps de la fenaison, saint Seine part avec ses moines pour aller faucher le pré. Une trombe enlève dans les airs et disperse le foin coupé, renverse les faucheurs. Saint Seine se met en prière: sur-le-champ le vent cesse; une pluie abondante remplace le temps sec; les assistants crient au miracle, et se frappent la poitrine.

L'effet de cet ouragan rappelle celui qui, au XII^e siècle, eut lieu dans les propriétés de l'abbaye de Clairvaux. « Hugues, évêque d'Auxerre, étant un certain jour à Clairvaux, moissonnait avec les moines. Les gerbes étant faites, une nuée fort noire parut au-dessus d'eux, et couvrit le champ où ils étaient. L'évêque Hugues joignit ses

secondé dans cette pieuse entreprise par diverses personnes du voisinage, par les brigands convertis et par les religieux qu'il avait amenés avec lui. Telle est l'origine de ce monastère, qui donna le nom de son fondateur au local qui a quitté le nom de Segestre. Saint Seine rendit son monastère très-florissant, dès son commencement, par l'ordre et la discipline qu'il y établit : aussi des moines de toutes les parties du monde ne tardèrent pas à s'y rendre.

XXI^e^ FRESQUE. — Comme son père lui donna la terre de cœans.

L'étendue de cette terre devait être limitée par la circonférence qu'aurait tracé, au pas de course, l'âne monté par le donataire. Cette forme de concession rappelle celle relative à la fondation de Carthage, et surtout celle imposée par Dagobert à saint Florent : « Tout » ce que tu auras chevauché sur ton petit âne, dit Dagobert à saint » Florent, pendant que je me baignerai et que je mettrai mes habits, » tu l'auras en propre. » Saint Florent monta en toute hâte sur son âne, et trotta par monts et par vaux, plus rapidement que ne l'aurait fait à cheval le meilleur cavalier. *Mémoires d'un Touriste, par Stendal,* 1838, tom. I, p. 330-331.

L'âne a souvent joué un rôle dans les légendes ; témoin la suivante :

Winfried ou Boniface obtint du pape Grégoire II l'autorisation de se dévouer au salut des idolâtres de Germanie, au VIII^e^ siècle. Le Pannonien Sturm, qui s'était attaché à Boniface, partit seul, monté sur un âne, et, protégé par le viatique qu'il portait sur lui, s'enfonça dans la forêt déserte de Bochonia, rencontrant tantôt des bêtes fauves, tantôt des troupes d'idolâtres, y découvrit l'endroit où Boniface, avec la permission de Carloman, y fonda le monastère de Fulde, et y établit la règle de saint Benoît. *Essai sur la Formation du Dogme catholique :* 1843, t. IV, p. 292-300.

« On voit, par une charte de Clovis I^er^, qu'un lieu nommé *Réomains-Rhéome*, compris dans le territoire de Tonnerre, prit, au V^e^ siècle, le nom de *Mont-Saint-Jean.* Par cet acte, le roi frank accorde

Tout le reste de cette fresque s'explique suffisamment de lui-même.

Parmi les miracles opérés par saint Seine après sa mort, nous nous bornerons au suivant:

Le roi Gontrand, ayant perdu son cor de chasse, fit emprisonner beaucoup de gens soupçonnés de l'avoir volé. Trois de ces prisonniers (1) allèrent au tombeau du saint; ce qu'ayant appris le roi, il les fit enchaîner; mais au milieu de la nuit, une lumière éclatante (2) parut dans l'église, et les fers des trois détenus furent brisés (3). Le roi, après ce miracle, les fit relâcher.

Si l'on veut des détails plus étendus sur la légende de saint Seine, on pourra recourir aux ouvrages suivants:

Baillet, *Vie des Saints*, vol. IX, p. 495-501, XIX septembre;

Grégoire de Tours, *De Gloria Confessorum*, Paris, 1563, p. 284, cap. 88;

Acta Sanctorum septembris, tom. VI, 1757, p. 33-41;

Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti, 1668, p. 263-266.

(1) La légende ne dit pas comment ces trois prisonniers réussirent à s'échapper de la prison, dans laquelle ils étaient enfermés.

(2) Répétition du passage des *Actus Apostolorum*, cap. XII, vers. 7; *et lumen refulsit in habitaculo.*

(3) Application du passage des *Actus Apostolorum*, cap. XVI, vers. 26; *et universorum vincula soluta sunt.*

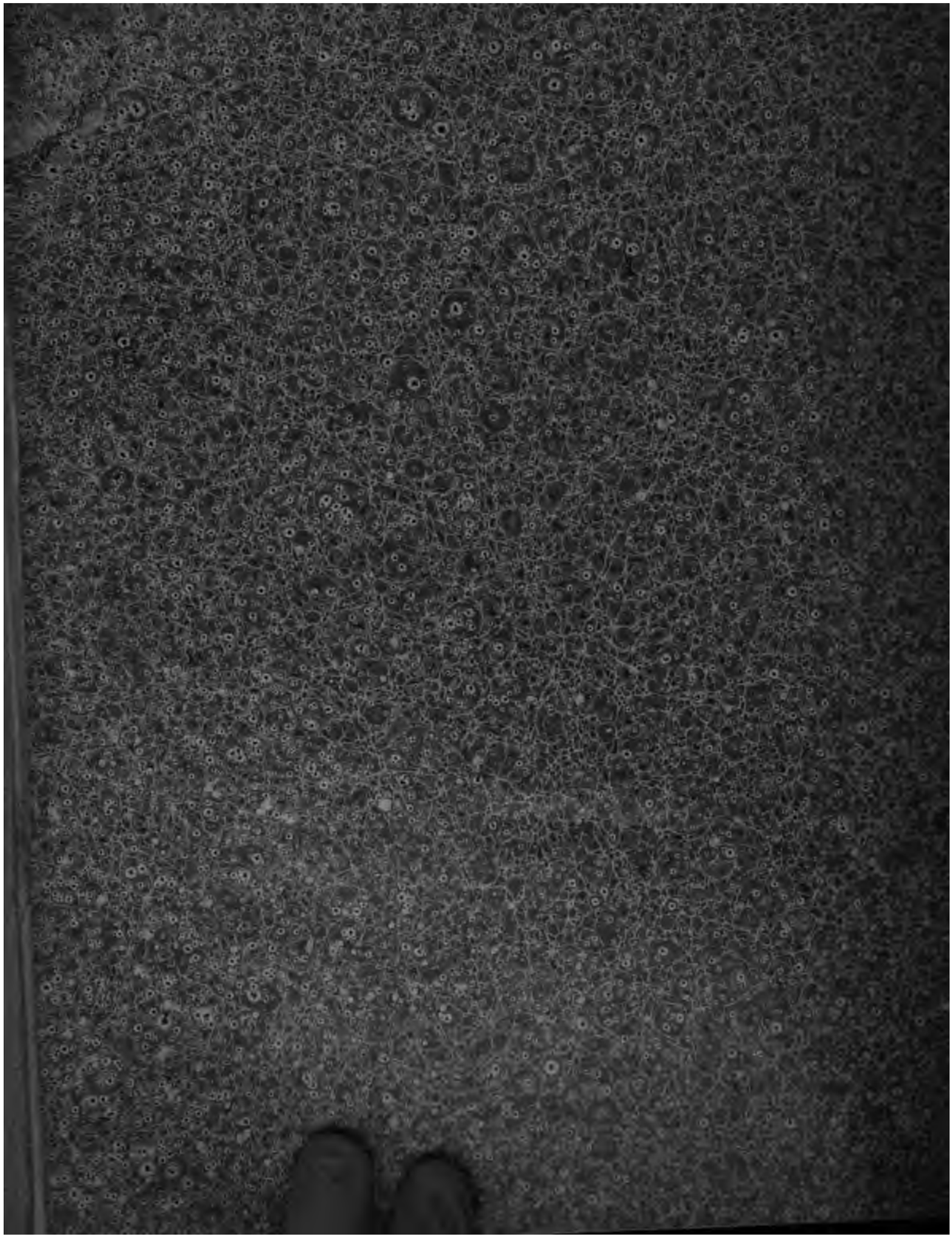

DC
C11
C842 C8
v.2
1842/46

DATE DUE